py

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 28 janvier 1943 jusqu'au 26 janvier 1944, inclusivement, durant les septième et huitième années du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI.

QUATRIÈME SESSION DU DIX-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'honorable JAMES ALLISON GLEN, ORATEUR

SESSION 1943-1944

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

VOLUME LXXXIII

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATION



ATHLONE
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

F.-P. VARCOE,
Sous-ministre de la justice,
Canada.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au vingt-huitième jour du mois de janvier 1943, Nous vous enjoignons et vous commandons donc par ces présentes, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, le jeudi vingt-huitième jour de janvier 1943, à trois heures du soir, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre Auguste Frédéric Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honoraire de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent quarante-trois, le septième de Notre Règne.

Par ordre,

E.-H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notre dit Dominion, [illegible]

PROCLAMATION

[illegible] ATTENDU que Notre Parlement du Canada [illegible] [illegible] Canada. [illegible] Nous avons [illegible] l'EXPÉDITION DES AFFAIRES [illegible] Parlement du Canada, [illegible] par le Conseil commun de [illegible]

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre [illegible] Alexander Augustus Frédéric [illegible] Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, [illegible] Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, [illegible] Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

En Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, [illegible] de janvier en l'an de grâce mil neuf cent quarante-[illegible], [illegible] de Notre Règne.

Par ordre,

E.-H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'État.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 28 JANVIER 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 8 janvier 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à l'entrée principale des Chambres du Parlement à trois heures de l'après-midi le jeudi, 28 janvier 1943, et lorsqu'on l'informera que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la quatrième session du dix-neuvième parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. S. REDFERN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable J. A. GLEN, C.R.,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge noire.

Monsieur l'Orateur,—Son Excellence le Gouverneur général exprime le désir que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre acquiesce à ce désir et, une fois de retour;

M. Mackenzie King présente le bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En abordant votre tâche, au début de cette nouvelle année, vous devez vous sentir encouragés par l'amélioration survenue dans la situation des Nations Unies.

La première année de la guerre, la plupart des pays d'Europe perdirent leur liberté et devinrent les victimes de l'occupation et de l'oppression nazies. La deuxième année, l'Italie, déjà en guerre, lia partie avec l'Allemagne afin de s'emparer de nouveaux territoires, aussi bien en Afrique qu'en Europe. La troisième année, le Japon entra dans le conflit mondial avec l'espoir d'obtenir la maîtrise de l'Orient. Autant d'actes qui dévoilaient le programme de domination mondiale arrêté d'avance par les puissances de l'Axe. A l'heure convenue, chacune de ces nations se rua sur ses voisins inoffensifs.

Au cours de ces années, les nations assaillies et d'autres, demeurées libres, furent contraintes de se tenir sur la défensive. Trois ans durant, les nations libres continuèrent d'accumuler des forces, tout en se portant les secours mutuels que leur permettaient les circonstances.

Dans leur tentative de conquérir le monde, les forces de l'agression poursuivent encore leurs campagnes de terreur et de violence. Cependant, la scène mondiale diffère prodigieusement de ce qu'elle était il y a un an. Partout, les forces ennemies ont été tenues en échec par une résistance opiniâtre et réussie. Dans maintes parties du globe, les puissances alliées ont pris l'offensive.

A Casablanca, en Afrique du Nord, vient de se terminer une réunion sans précédent dans l'histoire, entre le Premier ministre de la Grande-Bretagne et le Président des Etats-Unis. Durant leur conférence, ils se sont tenus en communication avec le Premier de l'Union soviétique et le Généralissime de la Chine. A cette conférence, les chefs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, tant militaires que civils, ont arrêté pour 1943 un plan de campagne en vue de conserver l'initiative sur tous les théâtres de guerre.

Dans l'hémisphère occidental, les peuples présentent maintenant un front virtuellement uni contre les puissances de l'Axe.

Le Gouvernement a entretenu d'étroites relations avec les nations auxquelles le Canada est uni dans la lutte commune. Une représentation diplomatique directe a resserré nos rapports avec la Chine et l'Union soviétique de même qu'avec les divers gouvernements alliés en résidence provisoire dans le Royaume-Uni. L'envoi de missions diplomatiques auprès de diverses nations des Amériques élargit les rapports d'amitié entre ces pays et le Canada.

Nos forces armées sont en service actif sur tous les points du globe. Leurs effectifs n'ont cessé de s'accroître. Elles sont pourvues des engins de guerre les plus perfectionnés et les plus efficaces. Au feu, elles ont servi avec distinction et vaillance.

L'expansion progressive des forces navales se poursuivra cette année. Le programme de l'Armée comprendra l'entretien et le renforcement des deux corps de notre armée d'outre-mer, ainsi que l'entretien des unités et des formations requises pour la défense territoriale et côtière du Canada et de certaines autres régions de l'hémisphère occidental. Le corps d'aviation continuera de remplir sa triple mission: entraînement aérien, surveillance de nos littoraux et de nos eaux côtières, participation aux combats aériens d'outre-mer. On assumera des responsabilités plus grandes en ce qui concerne l'entretien des aviateurs canadiens et des escadrilles canadiennes qui servent hors du pays.

Le ravitaillement en navires, aéronefs, armes, munitions et autres approvisionnements, continuera de faire partie intégrante de l'effort de guerre total du Canada, non seulement pour le bénéfice des armées canadiennes, mais encore, en vastes quantités, pour celui des armées de nos alliés combattants. En vue d'assurer le financement et la répartition entre les Nations Unies de la production de guerre du Canada, une mesure tendant à l'établissement d'une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre sera soumise à votre approbation.

On a convenu d'établir un comité conjoint représentant les ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, chargé de coordonner les efforts des deux nations en ce qui concerne la production de vivres pour les Nations Unies.

Les Nations Unies se donnent pour objectif immédiat de vaincre les puissances de l'Axe. L'organisation conjointe d'opérations d'envergure mondiale a été menée de pair avec les préparatifs effectués en vue d'une guerre intensive. Les Nations Unies visent en outre à rendre désormais impossibles les guerres d'agression. En plus d'établir conjointement leurs plans pour la poursuite de la guerre, leurs gouvernements ont déjà entamé des pourparlers sur les problèmes d'après-guerre. Or la réalisation de leurs objectifs présuppose l'établissement de conditions où toutes les nations puissent bénéficier d'avantages égaux et jouir d'un sentiment de sécurité.

Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs. Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre. Avec votre assentiment, le comité spécial de la restauration et du rétablissement, nommé au cours de la dernière session, sera reconstitué.

Il est d'intérêt général de mettre tous les citoyens à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin. Pour atteindre ce but, il est indispensable d'établir un plan national pourvoyant à l'assurance contre les conséquences inévitables des principaux risques économiques et sociaux.

Au Canada, on a déjà considérablement pourvu à la sécurité sociale par des mesures fédérales établissant des rentes viagères, l'assurance-chômage, les pensions aux vieillards, aux aveugles et aux anciens soldats invalides, puis par des mesures provinciales relatives aux accidents, à la maladie, à l'hospitalisation, aux pensions des mères et des veuves et aux secours de maternité. Cependant, on n'a pas encore abordé la question d'établir un plan de sécurité sociale pour l'ensemble de la nation.

Mes ministres estiment qu'il y a lieu d'élaborer immédiatement un système national complet d'assurances sociales qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Le Gouvernement se propose donc de recommander la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire une étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national. L'établissement d'un système national d'assurance-maladie sera au nombre des questions qui seront confiées à l'examen et à l'étude de ce comité.

En conformité des dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez invités à étudier un bill tendant à remanier la représentation à la Chambre des communes.

Il vous sera demandé d'autoriser la nomination d'adjoints parlementaires à ceux de mes ministres dont les travaux sont devenus particulièrement lourds en raison des exigences de la guerre.

Membres de la Chambre des communes,

Il vous sera demandé de voter les crédits nécessaires pour permettre à notre pays de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la poursuite victorieuse de la guerre.

Vous serez invités à étudier le plus tôt possible, les propositions financières du Gouvernement. Celles-ci comporteront l'extension du régime permettant aux particuliers d'acquitter leur impôt sur le revenu l'année même où ils le reçoivent, ce qui mènerait à sa conclusion logique la méthode inaugurée l'an dernier de percevoir les impôts au fur et à mesure.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation améliorée des Nations Unies est de nature à nous inspirer un sentiment de vive reconnaissance. Gardons-nous bien, cependant, de nous abuser sur de récents succès. Loin de diminuer, la menace sous-marine s'aggrave. Il reste à livrer et à gagner des batailles décisives. Depuis quelque temps, les opérations sous-marines ont sérieusement entravé le transport des munitions et des approvisionnements outre-mer. Tant que cette grave menace ne sera pas effectivement maîtrisée, il reste toujours le danger que les renforts et les approvisionnements ne parviennent pas en quantité suffisante aux zones de combat. A mesure que se circonscriront les théâtres du conflit, la lutte gagnera en intensité et en férocité. Les batailles les plus âpres, les sacrifices les plus onéreux sont peut-être à venir. Seul l'effort le plus soutenu de la part des Nations Unies assurera la défaite des puissances de l'Axe.

En vous invitant de nouveau à étudier attentivement les questions éminemment importantes qui fixeront votre attention, je prie la divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le discours de son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures ministérielles jusqu'à conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Johnston (Bow River) et Taylor.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J. E. Michaud, ministre des Transports, et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,
28 janvier, 1943.

M. l'Orateur dépose sur la Table le rapport du bibliothécaire général du Parlement, qui se lit comme suit:

A l'honorable Président de la Chambre des communes.

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1942.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en don, est actuellement sous presse, et la distribution s'en fera prochainement.

Le Bibliothécaire général souligne avec reconnaissance les dons nombreux et intéressants des douze derniers mois, et remarque avec plaisir l'accroissement notable des ouvrages protégés par le droit d'auteur.

L'envoi des publications provenant de l'Angleterre et des Etats-Unis a subi des retards, mais les différentes sections de la bibliothèque se sont enrichies, dans la mesure du possible, des œuvres les plus marquantes de l'année.

Une sensible amélioration s'est produite dans la parution des livres français. Si la France ne nous en a pas encore expédié, les Etats-Unis et le Canada, par contre, nous en fournissent un plus grand nombre que par le passé.

Notre service s'est occupé tout spécialement de l'achat des livres ayant trait à la guerre sous ses divers aspects; quant aux ouvrages purement historiques ou littéraires jugés indispensables, la bibliothèque s'est procuré le nombre requis pour répondre aux exigences des membres des deux Chambres.

La Bibliothèque s'est abonnée au Catalogue des imprimés de la Bibliothèque du Congrès. Ce catalogue est une liste par auteur des livres qu'elle contient, et comprendra, une fois la publication terminée, environ 160 volumes. Nous avons reçu dernièrement le volume 35 du Catalogue général des imprimés du British Museum, de sorte que cette série en est rendue maintenant au mot Charles.

Durant plusieurs mois, le système d'éclairage a fait grandement défaut en raison de la difficulté à se procurer les ampoules voulues.

Le bibliothécaire désire attirer l'attention des honorables messieurs du Sénat et de la Chambre des communes sur l'importance de retourner, dans un délai raisonnable ou sur réception d'avis, les livres empruntés de la bibliothèque. Tout manquement à cet égard devient une source d'ennui pour leurs collègues désireux de se procurer ces volumes.

Le soussigné se fait un agréable devoir de reconnaître la courtoisie que lui a témoignée, dans l'exercice de ses fonctions, feu le Président du Sénat, l'honorable Georges Parent, c.r., décédé subitement le 14 décembre 1942.

Respectueusement soumis,

(Signé) FÉLIX DESROCHERS,
Bibliothécaire général.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 28 janvier 1943.

Sur une motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 5.00 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 29 JANVIER 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin 1942,—Etat montrant:—

1. De combien de livres la consommation du beurre a-t-elle augmenté au Canada au cours des cinq derniers mois, comparativement à la même période de l'année dernière?
2. De combien de livres la production du beurre a-t-elle diminué au Canada au cours des cinq premiers mois de l'année actuelle, comparativement à la même période de l'année dernière?
3. Dans le cas d'une augmentation sensible dans la consommation et d'une diminution sensible dans la production, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir un prompt remède, avant la fin de la saison de grosse production, pour éviter une grave disette de beurre au Canada?

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des revenus et dépenses de la commission des champs de bataille nationaux pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1942. Statuts du Canada 1908, C. 57, Art. 12.

Aussi,—Rapport annuel de la commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1942, y compris un résumé des conditions du fonctionnement de la loi du prêt aux pêcheurs du Canada.

Aussi,—Rapport de l'auditeur sur l'état financier de la commission canadienne du prêt agricole pour l'année terminée le 31 mars 1942, y compris le rapport de l'auditeur sur le fonctionnement de la loi canadienne du prêt aux pêcheurs pour l'année terminée le 31 mars 1942. Statuts du Canada, 1935, C. 52, art. 12.

Aussi,—Rapport de la commission du district fédéral et état des revenus et dépenses de ladite commission pour l'année terminée le 31 mars 1942. Statuts du Canada, 1926-27, C. 55, Articles 15 et 16.

Aussi par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du fonctionnement de la loi du concordat agricole pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1942. Statuts du Canada 1934, C. 53, art. 16.

Et aussi,—Etat des dépenses tirées du vote pour dépenses imprévues, item 67, loi des appropriations 1942-43.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à charte du Canada, au 31 octobre 1942, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Arrêté en conseil (copie) C.P. 23-11160, approuvé le 9 décembre 1942: modifiant les règlements adoptés en conformité de la loi des pensions de vieillesse, Statuts Revisés du Canada, 1927, chapitre 156, article 20 (2).

Aussi,—(*a*) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(*b*) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(*c*) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942. S.R.C. chapitre 24, art. 14.

Et aussi,—Copies des accords conclus en vertu de la loi sur la préservation du change, 1940, Statuts du Canada, 1940-41. Chapitre 2, article 8.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin 1942,—Etat montrant:

Jeudi le 14 mai 1942, le ministre des Munitions et approvisionnements a déclaré, à la page 2649 (v.a.) des Débats de la Chambre: "Il accomplit une tâche formidable, mais on constata bientôt qu'il avait gâché plus de $3,000 de matériel et n'avait produit aucune pièce qui pût servir dans un avion";

1. Quand cet incident est-il survenu?
2. Quel était le matériel utilisé?
3. Sous quelle forme était ce matériel lorsqu'il a été confié à cet apprenti?
4. Le cas échéant, quel système suivait-on pour l'inspection du travail en cours ou pour l'examen des pièces immédiatement après qu'elles étaient terminées?
5. Quelle pièce ou article cet apprenti essayait-il de produire?
6. Quel est le nom de l'usine?
7. Quels sont les noms du président et du gérant général de la compagnie?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Crerar, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1942.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1942, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (*b*) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1942, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts revisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, du 1er janvier 1942 au 31 décembre 1942.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis l'élection du Parlement.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour faire entrer des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année qui s'est écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1942, en conformité des dispositions des Statuts revisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis l'élection du Parlement relatifs à la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs, chapitre 16. Statuts du Canada, 1932-33.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927,—Modification de l'ordonnance concernant la vente des métaux bruts; modification de l'ordonnance concernant le district d'administration locale; modification de la Loi relative à l'importation des liqueurs dans les Territoires.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Et aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", du 2 janvier 1942 au 19 décembre 1942.

Aussi,—Rapport annuel des permis accordés au cours de l'année civile 1942, tel qu'exigé par le paragraphe 2, article 4 de la Loi d'immigration.

Aussi,—Copie des règlements adoptés en conformité de l'arrêté en conseil C.P. 11138, approuvé le 8 décembre 1942, tel qu'exigé par l'article 37, paragraphe (2), de la Loi des terres des vétérans, 1942.

Et aussi,—Etat montrant les terrains vendus par la compagnie de chemin de fer du Pacifique canadien pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1942, avec le nom des acquéreurs, en vertu des dispositions de l'article 8, chapitre 9, Victoria 49.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1942,—Etat montrant:

1. Quel a été le coût total du plébiscite?
2. Quel a été le coût des émissions radiophoniques relatives au plébiscite (*a*) sur les réseaux et (*b*) sur les postes particuliers?
3. Combien M. J. H. Fitzgerald et les membres de sa firme ont-ils reçu pour leur travail relatif au plébiscite?
4. Quel a été le coût des impressions relatives au plébiscite?
5. Combien a coûté le travail relatif au plébiscite accompli par le ministère des services nationaux de guerre par l'entremise du bureau de l'information publique?
6. Quels sont les noms de toutes les personnes employées par la commission nationale du plébiscite?
7. Combien chacun a-t-il reçu (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses et (*c*) en frais de voyage?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1942,—Etat montrant:—Quelle est l'échelle des salaires en vigueur pour les ouvriers-menuisiers, les peintres et les plombiers sur les travaux du département des Travaux publics et de la Défense nationale?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai 1942,—Etat montrant:—

1. L'honorable ministre des Finances était-il à Ottawa le ou vers le 25 juin 1941?

2. Si non, y avait-il un ministre intérimaire des Finances à cette date?

3. Si oui, était-ce l'honorable ministre de la Défense nationale?

4. Si oui, a-t-il rencontré soit sir Edward Peacock, soit sir Arthur Salter ou les deux vers cette date?

5. A cette occasion ou en d'autres occasions, l'honorable ministre des munitions et approvisionnements a-t-il rencontré sir Edward Peacock et sir Arthur Salter aux Etats-Unis ou au Canada ou dans les deux pays?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1942,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires, contrats et autres documents en la possession de quelque ministère du gouvernement relativement à l'achat d'un terrain pour l'établissement d'une école de métiers à Hamilton, et aussi relativement à la construction d'édifices sur cette propriété.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin 1942,—Etat montrant:

1. Quel était, au Canada, au 31 mars 1942, le nombre total disponible des effectifs, (*a*) en hommes, (*b*) en femmes?

2. Au 31 mars 1942, combien, (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes étaient engagés, (i) dans les forces armées, (ii) dans les industries affectées à la fabrication des produits finis destinés à la guerre, (iii) dans les industries affectées à la fabrication de produits essentiels à la guerre, (iv) dans l'agriculture et (v) dans les industries et les services non essentiels à la poursuite de la guerre?

3. Combien (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes le gouvernement compte-t-il affecter à ces catégories susmentionnées, (i) au 31 décembre 1942, (ii) au 31 décembre 1943?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juin 1942,—Etat montrant:—Combien d'hommes d'âge militaire faisant du travail de bureau emploie-t-on dans les bureaux (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation dans la ville d'Ottawa?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juillet 1942,—Etat montrant:

1. Le gouvernement doit-il fournir un quota de fromage pour l'Angleterre en 1942?

2. Le gouvernement peut-il dire quelle proportion de ce quota a été fournie à date?

3. Lorsque ce quota aura été atteint, le gouvernement a-t-il l'intention d'intensifier la production du beurre soit en enlevant le plafond des prix, soit en octroyant un bonus sur le gras du beurre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Combien de juges des cours de comtés ont-ils été nommés à des commissions fédérales et provinciales en vertu des lois respectives d'enquête du fédéral et des provinces sur les affaires publiques, quels sont leurs noms, combien chacune de ces enquêtes fédérales a-t-elle coûté au gouvernement fédéral, et quels sont les détails du coût de chacune de ces enquêtes?

2. Combien de juges de la Cour Suprême du Canada, et des cours suprêmes ou des hautes cours des provinces ont-ils rempli des fonctions semblables, à quel endroit, et combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral et quel est le détail du coût total?

3. Quels sont les noms de ces juges, quelle est la durée de leur absence de la cour et combien a-t-on payé pour ces services spéciaux?

4. Qui accomplit les fonctions judiciaires de ces juges pendant leur absence?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1942,—Etat montrant:—Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la construction de logements dans les centres surpeuplés à cause des entreprises nécessitées par l'entraînement militaire?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Quels postes M. J. Borgus Coyne, C.R., actuellement d'Ottawa, autrefois de Winnipeg, a-t-il détenus au gouvernement ou à l'une de ses commissions?

2. Combien lui a-t-on versé, pour chacun de ces postes, en salaires, allocations de subsistance, frais de déplacements et toutes autres dépenses?

3. Quelques membres de sa famille travaillent-ils pour le gouvernement ou l'une de ses commisions? Si oui, combien, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en tout?

4. Quelques-uns d'entre eux sont-ils des anciens combattants, ou quelques-uns ont-ils pris du service lors de la Grande Guerre ou au cours de la guerre actuelle?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1942,—Relevé indiquant: 1. Le nombre d'hommes, âgés de 17 à 45 ans, d'âge militaire, actuellement employés dans chaque département du gouvernement, sous chaque ministère distinct, et sous chaque commission distincte sous le contrôle de chaque ministère. 2. Le nombre de ceux qui ont été libérés pour s'enrôler dans les trois forces armées de Sa Majesté. 3. Le nombre de ceux qui ont été remplacés par des femmes ou par des membres de la division féminine de l'armée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Combien a coûté ou coûtera au trésor public la tenue du plébiscite du 27 avril dernier?

2. Quelle a été la rémunération et quels ont été les frais de déplacement des officiers-rapporteurs de chaque comté?

3. Quelle a été la rémunération des sous-officiers rapporteurs?

4. Quelle était la location des bureaux de votation?

5. Quelle a été la rémunération des greffiers de bureaux de scrutin?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet 1942,—Etat montrant:—Quelle responsabilité, s'il y a lieu, le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il assumée pour assurer des facilités suffisantes de logements aux familles des membres des forces armées postés loin de chez eux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Combien de personnes sont-elles détenues en vertu des ordonnances édictées en exécution de l'article 21 des Règlements concernant la Défense du Canada?

2. De ce nombre, combien sont des sujets britanniques?

3. De ces sujets britanniques, combien le sont de naissance et combien par naturalisation?

4. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques-unes des personnes mentionnées aux questions deux et trois?

5. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques personnes condamnées sous l'empire des règlements concernant la Défense du Canada, et, si oui, combien?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés par le ministère des Munitions et approvisionnements pour le compte, (*a*) du Canada, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) des autres pays alliés?

2. Quel est le montant des engagements financiers pris par le Canada pour le compte du Royaume-Uni à cause de notre participation à la guerre et depuis une telle participation?

3. Quel est le montant des mêmes engagements pris par le Canada pour le compte des autres pays alliés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Quels sont les noms et adresses de ceux qui traitent les foies de morue, de merlan, d'églefin et de merluche en Nouvelle-Ecosse?

2. Combien de livres de foie de morue ces établissements ont-ils achetées ou traitées au cours de 1941 et, en 1942, jusqu'au 30 juin ou jusqu'à la période pour laquelle on a soumis un rapport?

3. Quel pourcentage de foies de morue propres à des fins médicinales, telles que déterminées par les formules de l'U.S.P., chacun de ces établissements a-t-il produit?

4. Quel pourcentage était à l'état naturel?

5. Quel pourcentage des foies à l'état naturel a été vendu pour servir à des fins médicinales?

6. Quel pourcentage était d'une qualité destinée aux fins de l'aviculture?

7. Quel prix a-t-on obtenu pour chaque qualité?

8. Quel pourcentage des produits de chaque qualité a été exporté aux Etats-Unis ou en d'autres pays?

9. Quel a été le prix payé pour les foies aux pêcheurs de Lunenburg, Halifax, Lockeport, Shelburne, Clark's Harbor, Port LaTour et Yarmouth?

10. Quels ont été les acheteurs à ces endroits?

11. Quels sont les divers prix demandés ou offerts par les acheteurs à ces endroits?

12. Quel est le nombre de ceux qui font l'achat des foies de morue, en Nouvelle-Ecosse, et qui ne les traitent pas?

13. Quels prix ces compagnies versent-elles aux pêcheurs et que reçoivent-elles de ceux qui les achètent pour les traiter?

14. Quels sont ceux, en Nouvelle-Ecosse, qui ont les installations voulues pour fabriquer de l'huile de foie de morue, propre à des fins médicinales, suivant les exigences de l'U.S.P.?

15. Quelle est la capacité de chacun de ces établissements et quel est le pourcentage de leur rendement actuel?

16. Quelle inspection ou surveillance exerce-t-on sur l'état des foies ainsi livrés?

17. Sur quelle base fixe-t-on les prix?

18. Est-ce que quelque marchand ou personne qui traite les foies a exercé quelque pression pour empêcher les pêcheurs de vendre ces foies?

19. Quel prix (*a*) la Lunenburg Sea Produce et (*b*) la Lockeport Cold Storage Company accordent-elles pour les foies de morue, et laquelle de ces compagnies fabrique et vend de l'huile pouvant être utilisée pour des fins médicinales?

20. Quel pourcentage d'huile provenant des foies de morue doit être de qualité médicinale?

21. Les foies d'églefin, de merlan, de merluche et de morue ont-ils tous la même valeur?

22. Quel prix a-t-on versé aux pêcheurs faisant la vente des foies d'espadon dans l'Ile du Cap-Breton, au cours de 1941, et quels prix les marchands ont-ils reçus pour les mêmes produits?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Quels prix verse-t-on aux pêcheurs pour les foies de morue, de flétan et d'espadon, aux endroits suivants: Westport, Freeport, Digby, Port Maitland,

Yarmouth, Pubnico, Woods Harbor, Clark's Harbor, Shelburne, Lockeport, Liverpool, Lunenburg, Halifax, Sydney-nord, Glace Bay et à tout ou tous autres endroits de l'Ile du Cap-Breton où ceux qui achètent le poisson ou les foies de morue maintiennent des comptoirs d'achat?

2. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui font l'achat des foies de poisson à Clark's Harbor, Lunenburg et Halifax? Si quelques-uns ne traitent pas les foies de poisson, à qui font-ils la vente de ces foies?

3. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui traitent les foies de morue ou d'autres poissons en Nouvelle-Ecosse?

4. Quel pourcentage de l'huile provenant des foies de ces poissons est de qualité médicinale? Quel pourcentage d'huile médicinale obtient chacun de ceux qui traitent les poissons? Quel pourcentage est considéré comme huile naturelle?

5. En tenant compte des procédés modernes, quel pourcentage des foies de morue doit être de qualité médicinale?

6. Quel pourcentage de l'huile de foie de morue fabriquée en Nouvelle-Ecosse est expédié aux Etats-Unis?

7. Quel pourcentage est vendu au Canada?

8. Quel pourcentage de l'huile naturelle de foie de morue fabriquée au Canada est vendu aux Etats-Unis?

9. Quel pourcentage est vendu au Canada?

10. Quel est le prix de l'huile de foie de morue pouvant servir à des fins médicinales au Canada?

11. Quel en est le prix aux Etats-Unis?

12. Quel est le prix de l'huile naturelle de foie de morue au Canada et aux Etats-Unis?

13. Le ministère a-t-il essayé, en vertu des règlements de conservation des aliments ou autrement, d'améliorer la qualité des foies de morue amenés dans des ports où l'on peut en faire la vente au comptant?

14. Le ministère a-t-il quelques renseignements au sujet d'acheteurs de poissons frais ou de foies de morue donnant à entendre qu'à moins d'avoir tout le poisson ils n'achèteraient pas les foies? Si oui, a-t-il pris quelque mesure pour protéger les pêcheurs?

15. Combien y a-t-il d'acheteurs dans Lunenburg? Quel prix verse-t-on par seau de vingt-cinq livres?

16. Quel prix a-t-on versé, la livre, pour les foies d'espadon, aux pêcheurs du Cap-Breton, en 1941? Où a-t-on vendu ces foies achetés des pêcheurs et quel prix ont-ils reçu par livre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Combien de demandes d'utilisation de la main-d'œuvre japonaise la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle reçues de la part de compagnies ou sociétés de cette province?

2. Quelques-unes de ces requêtes ont-elles été accordées à des individus, compagnies ou sociétés dont l'établissement ou les établissements sont à l'intérieur des zones militaires prohibées de la Colombie-Britannique?

3. Combien de personnes de nationalité ou d'origine japonaises emploie-t-on actuellement dans la région de Vancouver et de sa banlieue, y compris le district de New-Westminster?

4. La Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle accordé des permis pour l'embauchage de personnes de nationalité ou d'origine japonaises dans les limites des deux districts dont il est parlé plus haut et, si oui, quels sont les noms des sociétés ou compagnies ayant à leur service ces personnes de nationalité japonaise?

5. Le règlement du couvre-feu est-il encore en vigueur à l'égard des personnes d'origine ou de nationalité japonaises dans Vancouver et sa banlieue et dans le district de New-Westminster?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juillet 1942,—Etat montrant:—Au 30 avril 1942, combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement du Canada pour maintenir les services suivants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre: (*a*) salaires et traitements des employés; (*b*) loyers, frais de déplacements, ameublement et aménagement des bureaux; (*c*) publicité; (*d*) subventions (i) aux produits domestiques, (ii) aux importations?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juillet 1942,—Etat montrant:

1. Combien la division féminine du Corps d'aviation royal canadien compte-t-elle d'officiers et de membres?

2. Au 1er juin 1942, quels contrats a-t-on accordés, et pour quel nombre, (*a*) pour les uniformes d'hiver, au complet, (*b*) pour les costumes d'été, au complet?

3. A qui a-t-on accordé ces contrats, et pour quel montant?

4. Est-il question d'apporter maintenant quelques changements à l'uniforme d'hiver que portent, (*a*) les officiers, (*b*) les autres membres? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont ces changements, (*d*) par qui sont-ils recommandés, (*e*) pourquoi, (*f*) quels tailleurs ou fournisseurs ont présenté des modèles ou ont été invités à le faire?

5. Si l'on apporte quelques changements, qu'en coûtera-t-il, (*a*) aux officiers, (*b*) aux autres membres et (*c*) au Trésor public pour ces nouveaux uniformes?

6. Qu'adviendra-t-il, (*a*) des uniformes en magasin, (*b*) des uniformes actuellement portés?

7. Les conditions relatives aux matériaux, aux effectifs humains et à la production générale permettent-elles de justifier à l'heure actuelle les changements proposés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quel pourcentage des hommes appelés à subir l'instruction militaire répondent à l'appel et se présentent comme recrues dans chaque district militaire?

2. Quel pourcentage de ces hommes s'enrôlent dans les forces armées avant de répondre à l'appel et de se présenter aux centres d'instruction?

3. Quel pourcentage de ces hommes se sont enrôlés pour le service actif après s'être présentés aux centres d'instruction?

4. A quel pourcentage de ces hommes a-t-on accordé un sursis pour l'instruction militaire?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de jours ou de période de temps a siégé la Commission Duff chargée de faire enquête sur Hong-Kong?

2. Quel a été, en détail, le coût total de cette enquête?

3. MM. George A. Campbell, R. L. Kellock et H. F. Fowler ont-ils présenté un compte spécifié pour leurs services et dépenses à l'enquête?

4. Dans l'affirmative, quels sont tous les détails de chaque compte qu'a soumis chacun desdits conseils?

5. Combien chacun des conseils a-t-il reçu, chaque jour, en frais d'avocat et allocations?

6. Quel fonctionnaire du ministère de la Justice a approuvé ces comptes et les a déclarés réguliers et acceptables?

7. L'un de ces trois conseils a-t-il été retenu pour d'autres enquêtes ou d'autres travaux du gouvernement au cours des quatre dernières années? Si oui, (*a*) pour quel travail particulier, (*b*) à quelle date, et (*c*) quels honoraires a-t-il chargés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état pour l'année terminée le 31 mars, 1942. (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars, 1942. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie nationales pour l'année financière terminée le 31 mars, 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1942, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année régulière 1941. (Version anglaise).

Et aussi,—Copie des arrêtés en conseil C.P. 2112 et C.P. 2113, approuvés le 19 mars, 1942; approbation des honoraires et frais accordés aux officiers du plébiscite, en conformité du paragraphe 43 (2) des règlements du plébiscite.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquantième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1942.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la gendarmerie royale à cheval du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars, 1942.—(Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3, de l'article 21 des règlements de la défense du Canada. (Détention de personnes).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Le ministre de la Justice a-t-il ordonné des poursuites contre le colonel George A. Drew, de Toronto, sous forme d'acte d'accusation ou de dénonciation, et devant quel tribunal et sous quelle accusation?

2. Quel aviseur légal de la Couronne a recommandé ces poursuites?

3. A-t-on consulté le Procureur-Général de la province d'Ontario à propos de ces poursuites?

4. De quelle autorité relève la mise en vigueur des lois fédérales?

5. Qui dirige les poursuites dans cette cause?

6. Quel est, en détail, le coût total de l'enquête tenue, en vertu de la loi d'enquête sur les affaires publiques, dans cette affaire de Hong-Kong?

7. Qui a-t-on retenu comme avocat de la poursuite, et pourquoi n'a-t-on pas eu recours aux officiers légaux du ministère de la Justice?

8. Combien de poursuites, par province, a-t-on intentées, depuis le commencement de la guerre, pour préjudice causé au recrutement, en vertu de cet article des Règlements de la Défense du Canada ou en vertu de tout autre statut ou règlement?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Travaux publics sur les entreprises qui tombent sous son contrôle pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1942. (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport des baux pour les quais, les jetées et les brise-lames pendant l'année régulière 1942.

Aussi,—Rapport sommaire des honoraires de havres pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

Et aussi,—Rapport sommaire des revenus de quayage pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1942.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'agriculture du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1942.

Aussi,—Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies durant l'année-récolte 1941-42.

Et aussi,—Rapport des accords conclus en vertu de la loi de 1939 sur la mise sur le marché collective des produits agricoles, telle que modifiée, pour l'année terminée le 31 mars, 1942. (Version anglaise et française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin 1942,—Etat montrant:—1. Dans la province du Manitoba, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont-elles été approuvées?

3. Combien de ces réclamations ont-elles été actuellement payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

4. Dans la province de la Saskatchewan, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

5. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

6. Combien de ces réclamations ont-elles été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie?

7. Dans la province de l'Alberta, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

8. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

9. Combien de ces réclamations ont-elles été payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

10. Quelles sommes a-t-on versées en allocations en vertu de chaque loi ou règlement, (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

11. Quelle est l'estimation des sommes redevables et à être versées en vertu de chaque loi ou règlement (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

12. En est-on venu à une décision touchant le sens des mots, (*a*) propriétaire d'un ranch, (*b*) occupation principale?

13. Si oui, quelle est-elle?

14. Si non, quand sera-t-elle rendue?

15. En est-on venu à la décision de verser des allocations séparées au père et au fils demeurant ensemble sous un même toit mais faisant l'exploitation de leurs terres comme deux entreprises indépendantes et possédant chacun une part des instruments agricoles?

16. Quels sont les membres du Bureau de revision?
17. L'un ou l'autre d'entre eux est-il un agriculteur de métier?
18. Quels sont les membres du Bureau du Trésor?
19. La décision du Bureau de revision est-elle obligatoire pour le Bureau du Trésor?

M. Mulock, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année se terminant le 31 mars, 1942. (Version anglaise et française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien y avait-il de services ruraux de transport des courriers au 1er juillet 1942?

2. Combien de services nouveaux a-t-on inaugurés au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

3. Quelles extensions a-t-on faites, s'il y en a eu, aux services actuels de transport au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

4. A-t-on fait quelque augmentation générale dans le tarif des contrats accordés pour le service postal rural, au cours de 1941 et 1942, par voie d'octroi de boni de vie chère? Si oui, quel a été le montant de cette augmentation?

5. Par province, combien de services postaux ruraux a-t-on mis en adjudication (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

6. Combien de ces services a-t-on mis en adjudication avant l'expiration du contrat actuel?

7. Combien de contrats a-t-on accordés, (1) en 1941, (2) en 1942, (*a*) à un prix inférieur à celui du contrat précédent, (*b*) au même prix que celui du contrat précédent, (*c*) à un prix plus élevé que celui du contrat précédent?

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, avec des états relatifs aux droits de douane et d'accise, et autres impôts aux ports d'entrée ou de sortie; l'accise et le revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1942.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral a-t-il payé des honoraires pour services professionnels à M. Fernand Choquette, avocat, de Montmagny, P.Q., au cours des années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement?

2. Dans l'affirmative, (*a*) pour quels services, (*b*) pour quels montants, et combien au cours de chaque année?

M. LaFlèche, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quelles classes, par groupes d'âge, dans chacun des treize districts militaires, ont effectivement reçu l'ordre de se présenter, pour le 15 juillet 1942, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'instruction ou au service militaires en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Combien de chaque classe, par groupe d'âge, par district, ont reçu l'ordre de se présenter, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'inspection ou au service militaires?

3. Combien a-t-on accordé d'exemptions dans chaque classe, par groupe d'âge, par district?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Le major J. S. Yuill est-il à l'emploi du gouvernement dans les bureaux de la censure?

2. Si oui, depuis combien de temps?

3. Quel est son traitement mensuel?

4. Quelles ont été ses dépenses mensuelles totales (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?
5. Quelles ont été les dépenses supplémentaires nécessitées par ses fonctions?
6. Combien lui a-t-on versé en traitement et en frais de dépenses jusqu'aujourd'hui, en donnant la date de son entrée en fonctions?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des hommes, dans chaque district militaire, qui, appelés à l'instruction militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, ont négligé de se présenter aux camps d'entraînement?
2. Combien a-t-on intenté de poursuites, dans chaque district militaire, contre ceux qui ont négligé de se présenter aux centres d'instruction militaire?
3. Quel est, dans chaque district militaire, le pourcentage de ceux qui se sont abstenus de se présenter aux centres d'instruction militaire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet, 1942,—Etat montrant:—1. Combien de Canadiens d'âge militaire a-t-on poursuivis sous l'empire de la loi des services nationaux de guerre pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire ou à un autre service de guerre?
2. Quelle peine a-t-on imposée dans chaque cas?
3. Quelle ligne de conduite le gouvernement a-t-il adoptée à l'égard de ceux qui, après avoir subi la peine qui leur avait été imposée pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire, ont été relâchés de prison?

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1942. Précautions prises par les civils contre les raids aériens. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des pensions et de la santé nationale (C.P. 11144 adopté le 8 décembre, 1942). (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, depuis le 21 janvier, 1942. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant l'année financière terminée le 31 mars, 1942. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, depuis le 21 janvier 1942. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Bertrand (Laurier), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le douzième rapport annuel du ministère des Pêcheries. (Soixante et quinzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1941-42. (Version anglaise et française).

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil C.P. 1391, daté le 23 février 1942, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1935-36, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

Il dépose aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 9468, approuvé le 20 octobre 1942: relatif à l'émission des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte atlantique pour l'achat de boète, glace, seines, lignes et autres agrès et approvisionnements.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués et publiés pour la marine canadienne du 1er août 1942 au 23 janvier 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1942,—Relevé indiquant: 1. Les noms, grades, soldes et autres émoluments des officiers, sous-officiers brevetés et maîtres aux quartiers-généraux du service naval et à la caserne maritime Fort York à Toronto;

2. Le nombre des civils qui y sont employés, leurs noms, salaires et autres émoluments, qui les a nommés et en vertu de quelle autorité;

3. Les noms des officiers qui ont fait du service outre-mer ou sur mer au cours de cette guerre, et pour quelle période;

4. Tous changements apportés récemment au personnel des quartiers-généraux, les positions nouvelles créées, dans quel but, et si ceux qui y seront assignés feront du service en mer comme officiers;

5. L'expérience navale réelle, au cours de cette guerre, des membres du personnel susmentionné des quartiers-généraux.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la force royale canadienne de l'air, du 23 janvier 1942 au 22 janvier 1943.

Il dépose aussi pour M. Ralston, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués et expédiés à l'armée canadienne du 1er octobre 1941 au 14 décembre 1942, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai 1942, —Etat montrant:

1. Combien a-t-on recruté d'hommes pour l'armée dans la province de la Saskatchewan au cours de la guerre actuelle?

2. Combien de soldats de l'armée active canadienne reçoivent-ils l'instruction militaire en Saskatchewan en 1942?

3. Quel a été le nombre maximum de soldats ayant reçu leur instruction militaire en Saskatchewan au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1942,—Etat montrant:—Quel a été, par centres d'instruction militaire le pourcentage des recrues de la réserve qui ont passé à l'active pendant la période d'instruction militaire dans chaque centre élémentaire, depuis mars 1941?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai 1942,—Etat montrant:

1. Combien d'officiers de la force permanente de l'armée canadienne font-ils actuellement du service au Canada, et combien sont-ils en service outre-mer?

2. Quel est le nom de chaque officier de la force permanente de l'armée canadienne?

3. Quel rang détenait, et quelles soldes et allocations et/ou salaire recevait chacun de ces officiers au cours de l'année fiscale antérieure à l'ouverture des hostilités?

4. Quel rang détient actuellement chacun de ces officiers, et quelles sont la solde et les allocations totales et/ou le salaire de chacun à l'heure actuelle?

M. Mitchell, membre du conseil privé du roi, dépose,—sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Premier rapport de la commission d'assurance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude de la motion pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a bien voulu prononcer à l'ouverture de la session:

M. Harris (Grey-Bruce), appuyé par M. Hallé, propose,—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable major-général comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Graydon.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 4 heures 46 de l'après-midi jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 1er FÉVRIER 1943

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose, sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la disposition après la guerre des différentes installations en voie de construction ou qui seront construites pour des fins de défense au Canada par le gouvernement des Etats-Unis, 27 janvier, 1943.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Les comptes publics du Canada pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1942.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

Et aussi,—Cinquième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, Statuts du Canada 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1942.

M. St-Laurent, du consentement de la Chambre, présente le bill No 2, loi modifiant la loi concernant le juge en chef du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Black (Yukon), appuyé par M. Bruce, présente, du consentement de la Chambre, le bill No 3, loi modifiant la loi de juridiction du divorce, 1930, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce), appuyée par M. Hallé:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable major-général comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Graydon propose en amendement à ladite motion, appuyé par M. Green: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:—

"Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: (*a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; (*b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; (*c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays".

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose en sous-amendement, appuyé par M. MacInnis: Que la motion soit encore modifiée par l'addition des mots suivants à la suite de l'amendement:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires".

Et ledit débat se poursuivant encore, il est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 20 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 2 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 1er courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Elizabeth Gunn Sparling, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage avec Gordon Sparling, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

De Gladys Mae Bond Jarvis, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Douglas Bruce Jarvis, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Léopold Boucher, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maria Gordechuk Boucher, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

D'Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Herbert Edward Lewis, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

D'Edith Rose Smith Gendron, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Philippe Gendron, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Gerald Clarkin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Thérèse Laurette Larocque Clarkin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état pour les affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1942.—(Version anglaise et française).

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission canadienne du blé, pour l'année-récolte 1941-42.

M. Church, du consentement de la Chambre, présente appuyé par M. Black (Yukon), le bill No 4, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 2, Loi modifiant la Loi concernant le juge en chef du Canada;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée à la suite du vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Booth,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme. (Edmonton-Est),
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
D'Anjou,
Déchêne,
Denis,
Donnelly,
Dorion,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Gray,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hoblitzell,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kirk,
Lacombe,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lapointe (Lotbinière),
Lapointe (Matapédia-Matane),
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Picard,
Pinard,
Pottier,
Power,
Purdy,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Roy,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tripp,
Tucker,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—139.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Esling,	Knowles,	Quelch,
Anderson,	Fair,	Kuhl,	Ross (St. Paul's),
Black (Cumberland),	Fraser (Peterborough-Ouest),	McGregor,	Ross (Souris),
Blackmore,	Gillis,	MacInnis,	Rowe,
Bruce,	Graydon,	MacKinnon (Kootenay-Est),	Shaw,
Casselman (Grenville-Dundas),	Green,	MacNicol,	Stirling,
Castleden,	Hansell,	Marshall,	Stokes,
Church,	Hlynka,	Nicholson,	Tustin,
Coldwell,	Homuth,	Nielsen, Mme.	White,
Douglas (Weyburn),	Johnson (Bow-River),	Noseworthy,	Wright—40.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gershaw.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 3 FÉVRIER 1943

Prières.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Etat du surintendant de l'Assurance sur le fonctionnement de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1942, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, c. 54, s. 19.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du vingt-cinquième rapport annuel du Conseil national des recherches du Canada pour l'année financière 1941-1942. (Version anglaise et française).

Le bill No 2, Loi modifiant la Loi concernant le juge en chef du Canada, est lu la troisième fois, et passé, sur division.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Reid.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 45 de l'après-midi, jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 4 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (sir Allen), Beaubien *(Montarville)*, Bench, Blais, Cantley, Chapais (sir Thomas), David, Fallis, Gouin, Griesbach, Jones, Lambert, Logan, MacLennan et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien *(St-Jean-Baptiste)*, Chapais (sir Thomas), Davies, Dennis, Donnelly, Euler, Fallis, Foster, Green, Harmer, Lacasse, Macdonald *(Cardigan)*, McDonald *(Shédiac)*, Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien *(Montarville)*, Fallis, Haig, Hardy, King et Robinson, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu de la loi de la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, Chapitre 2, article 8.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un message du Sénat pour lui annoncer que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 2, Loi modifiant la Loi concernant le juge en chef du Canada.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Perley.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 4 février 1943.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat demain, vendredi, le 5 février, à 3 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR

de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du Sénat demandant à la Chambre de renvoyer au Sénat la preuve présentée au comité des Divorces au cours de la dernière session du Parlement, preuve sur laquelle étaient appuyés les bills suivants, à savoir:—

Bill No 118, (Lettre C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Whiteley Willard".

Bill No 119, (Lettre D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 125, (Lettre E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre) il est ordonné,—Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre agrée à la demande qu'ils ont formulée de leur renvoyer la preuve déposée

devant le comité de Divorce du Sénat au cours de la dernière session du Parlement, preuve qui a servi de base aux bills suivants, à savoir:—

Bill No 118, (Lettre C-4) du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Whiteley Willard".

Bill No 119, (Lettre D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 125, (Lettre E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".

La Chambre s'ajourne alors à 10.27 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 5 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De René Léo Doré, du village de Saint-Hilaire, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Eva May Boudreau Williamson Doré, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De John Elliott Cokerline, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Freda Savage Kemp Cokerline, de Montréal, P.Q., actuellement domiciliée à Espanola, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

Un message est reçu de l'honorable Thibaudeau Rinfret, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:—

Bill No 2, Loi modifiant la Loi concernant le juge en chef du Canada.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année terminée le 31 mars 1942, en vertu de l'article 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la correspondance concernant le statut de la Légation française à Ottawa à la suite du retrait de la reconnaissance, par le Canada, du gouvernement français à Vichy.

(*Ces documents sont reproduits en Addendum à la fin des procès-verbaux d'aujourd'hui.*)

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Tucker.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 8 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 5 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Frances Helen Shand Howell, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Port-d'Espagne, Ile de la Trinité, Antilles anglaises, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Edward Howell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De Joseph Fernand St. Louis, de Hull, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Phyllis Steele St. Louis, de Hull, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De Muriel Chapman Longmore, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Samuel Longmore, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Leopold Boucher, de Montréal, P.Q., époux de Maria Gordechuck Boucher.

De Gerald Clarkin, de Montréal, P.Q., époux de Marie Thérèse Laurette Larocque Clarkin.

De John Elliott Cokerline, de Montréal, P.Q., époux de Freda Savage Kemp Cokerline.

De René Léo Doré, de St. Hilaire, P.Q., époux d'Eva May Boudreau Williamson Doré.

D'Edith Rose Smith Gendron, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Philippe Gendron.

De Gladys Mae Bond Jarvis, de Montréal, P.Q., épouse de Douglas Bruce Jarvis.

D'Elizabeth Gunn Sparling, de Montréal, P.Q., épouse de Gordon Sparling.

Par consentement les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Coldwell—1. A quels intervalles le gouvernement règle-t-il ses comptes avec la General Motors of Canada ou ses filiales?

2. Quel taux d'intérêt la General Motors charge-t-elle pour ses comptes redevables envers le gouvernement?

3. Quel était le solde mensuel moyen dû à la General Motors au cours de l'année 1942?

4. Quel taux d'intérêt la General Motors reçoit-elle sur les avances que lui consentent la Banque Dominion du Canada ou toute autre banque à charte?

5. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé sur ses emprunts à court terme ou sur les billets du Trésor en 1942?

Par M. Coldwell—1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement pour l'exploitation des sables bitumineux de la région de McMurray par la Abasand Oils Limited?

2. Dans l'affirmative, quels arrangements a-t-il conclus avec cette compagnie ou quelque autre pour l'exploitation de ces sables bitumineux?

Par M. Bruce—1. Quel est le plan de nutrition élaboré par le gouvernement pour le temps de la guerre?

2. Quelle est, par personne, la ration de bœuf, de bacon, d'œufs, de lait, de beurre et de fromage dans les forces armées postées au Canada?

3. A-t-on dressé des plans pour assurer un approvisionnement ininterrompu de ces produits alimentaires aux civils comme aux membres des forces armées?

4. Dans l'affirmative, quels sont ces plans?

5. Existe-il un plafond des prix pour les légumes frais importés?

6. Si non, le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour empêcher qu'on ne charge un prix exorbitant au consommateur?

Par M. Church—1. Quel a été le coût total du dernier Emprunt de la Victoire de 1942?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées pour annonces, solliciteurs, employés à salaire, émissions radiophoniques, pavoisements, commissions, frais d'hôtel, loyer, frais de déplacement, réceptions, banquets et pour toutes autres fins?

3. Le ministre pourrait-il donner un fractionnement du coût de cet emprunt?

Par M. Church—1. Quelle mesure a-t-on prise pendant l'intersession parlementaire pour apporter quelque solution au problème du logement au Canada?

2. Combien de logements pour le temps de la guerre la Wartime Housing Limited a-t-elle construits, à quels endroits, et quelles sont les dépenses totales jusqu'aujourd'hui?

3. Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de nommer un comité spécial de la Chambre pour étudier les problèmes de construction, de réfection et de logement?

4. Quelle mesure a-t-on prise pour résoudre le problème du logement à la ville, dans les banlieues et à la campagne pour les vétérans de la guerre?

Par M. Church—1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui en relève, dans chacun des ministères?

2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?

3. Combien chacun reçoit-il en salaires, frais de subsistance et de déplacement et autres dépenses?

4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?

5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?

6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

Par M. Church—1. Quel est le ministre de la Couronne responsable pour les nombreux propos publics de M. Donald Gordon et des membres de son personnel et de ses bureaux de régisseurs ou de sous-régisseurs et de tous autres de ses employés au Canada, et ces discours sont-ils d'abord soumis à chacun des ministères?

2. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle coûté, par année, depuis ses débuts?

3. Quels sont les salaires, allocations de subsistance, frais de voyage et autres allocations de chaque officier ou fonctionnaire des quartiers généraux de ladite Commission depuis sa nomination, et quelle était l'occupation antérieure de chacun?

4. De qui chacun reçoit-il des instructions dans l'accomplissement de ses fonctions?

5. Quel est le nombre des officiers relevant de chaque division de contrôle, et quelles sont les listes totales de salaires de la Commission et de ses fonctionnaires pour la dernière année où l'on peut obtenir ces renseignements?

Par M. MacInnis—1. Qu'en a-t-il coûté au gouvernement pour les agrandissements apportés aux élévateurs terminus de Fort-William au cours des années 1941 et 1942?

2. Quel a été le coût de ces agrandissements pour chaque élévateur terminus?

3. Quel a été le coût total de l'outillage installé dans lesdits élévateurs pendant la même période?

4. Quel a été le coût de l'outillage installé pour chaque élévateur?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Quels sont les noms de tous les Offices, commissions ou corporations d'état institués depuis le commencement de la guerre?

2. Quels sont les noms de tous les membres ou directeurs de ces Offices, commissions ou corporations?

3. Quel est le représentant (*a*) du Travail et (*b*) de l'Agriculture au sein de chacun de ces Offices, commissions ou corporations?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. A-t-on nommé une commission de la production du charbon en période de crise?

2. Si oui, quels sont les membres de cette commission?

3. Quels sont les devoirs et les fonctions de cette commission?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. A-t-on institué un comité de coordination du logement?

2. Si oui, quels en sont les membres?

3. Quelles sont les fonctions et les devoirs de ce comité?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacKinnon (Kootenay-est)—1. Quel est le total des sommes versées en subventions par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou par la corporation de stabilisation du prix des denrées?

2. A quelles denrées a-t-on accordé des subventions et quel est le total de la subvention versée pour chacune de ces denrées?

Par M. Reid—1. Après la lâche attaque du Japon contre Pearl Harbour, a-t-on enlevé aux Japonais de la Colombie-Britannique les appareils de radio qu'ils avaient en leur possession?

2. Depuis cet évènement, a-t-on remis ces appareils aux Japonais de la Colombie-Britannique?

3. Dans l'affirmative, sur quelle recommandation, et combien d'appareils a-t-on remis?

Par M. Esling—Au 31 décembre 1942, quel était le total de la somme impliquée dans l'évacuation des Japonais des régions côtières canadiennes?

Par M. Esling—1. Depuis le commencement de la guerre, combien de commissions a-t-on nommées et combien d'entre elles opèrent-elles actuellement sous l'autorité des ministères suivants: (*a*) Munitions et approvisionnements, (*b*) Commerce, (*c*) Agriculture, (*d*) Finances, (*e*) Pensions et Santé publique, (*f*) Travail et (*g*) Services nationaux de guerre?

2. Combien d'employés a-t-on nommés dans chaque commission dans chacune des neuf provinces?

Par M. Ross (Souris)—1. Combien d'individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, a-t-on nommés à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. De ces personnes, (*a*) combien ont fourni la preuve de leur incapacité à servir dans les forces armées, (*b*) combien ont été nommés après l'émission d'un certificat déclarant que leur nomination était nécessaire dans l'intérêt public?

3. Quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun des individus dont il est fait mention à la question 2 (*b*)?

4. A-t-on nommé à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre quelques individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, qui ne sont pas compris dans les questions 2 (*a*) et 2 (*b*)?

5. Si oui, quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Combien de nouveaux employés le gouvernement a-t-il pris à son service depuis qu'on a déposé le document parlementaire du 1er août 1942?

2. Quel est le chiffre total des employés actuellement au service du gouvernement? Combien y a-t-il d'hommes et combien de femmes?

3. Combien y a-t-il d'employés dans chaque ministère?

4. Combien y a-t-il d'employés à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

Par M. Douglas (Weyburn)—1. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement fédéral pour soumettre aux tribunaux la législation sur les dettes adoptée par la province de l'Alberta?

2. Quels honoraires a-t-on versés à chacun de ces avocats-conseils?

Par M. Coldwell—Que représentent en placement de capital, en prêts ou en tout autre montant les redressements de taxes ou tout autre secours financier accordés aux industries canadiennes de guerre, qu'elles soient des entreprises nationales ou particulières, consentis ou convenus par (*a*) le Canada, (*b*) le Royaume-Uni, (*c*) les Etats-Unis et (*d*) d'autres gouvernements entre le 1er janvier 1938 et le 31 janvier 1943?

Par M. Casselman (Grenville-Dundas)—1. Quel est le total des sommes dépensées ou engagées par le gouvernement en mise de fonds dans les entreprises particulières?

2. Quel est le nom de chaque entreprise à laquelle le gouvernement a accordé une mise de fonds?

3. Quel est le montant total accordé à chacune de ces entreprises?

4. Quelle a été la destination de chacun de ces octrois?

5. A quels termes et à quelles conditions a-t-on accordé ces octrois?

6. Le gouvernement s'est-il engagé à accorder, à l'avenir, des octrois sous forme de mise de fonds à quelqu'une de ces entreprises?

7. Si oui, quelle est la somme supplémentaire ainsi engagée dans chaque cas, et quelle est la destination de cet octroi supplémentaire?

8. Le gouvernement a-t-il fait à quelque entreprise des versements autres que ces octrois de mise de fonds dans le but d'augmenter la production de cette entreprise ou pour quelque autre destination?

9. Si oui, quels sont les noms de ces entreprises à qui on a fait ces versements?

10. Quel a été le montant de chacun de ces versements?

11. Quelle a été la destination de chacun de ces versements?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies entièrement sous le contrôle de l'état constituées depuis le commencement de la guerre pour exécuter quelque programme du gouvernement en rapport avec l'effort de guerre?

2. Quelles sont, en détail, les attributions de chacune de ces compagnies?

3. Quels sont les noms des directeurs et des officiers de chacune de ces compagnies, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire, honoraires, allocations ou autres appointements?

4. Quels sont les noms de tous les employés de chacune de ces compagnies recevant des salaires, honoraires, allocations ou autres appointements supérieurs à $5,000, et quel est le montant de leur salaire dans chaque cas?

Par M. Aylesworth—1. Quels édifices le gouvernement a-t-il construits dans la ville d'Ottawa depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le total du coût de chacun de ces édifices?

3. Quelle a été l'estimation première du coût de construction de chacun de ces édifices?

4. Quel est le nom de l'entrepreneur qui a construit chacun de ces édifices?

5. A-t-on fait un appel de soumissions avant d'accorder le contrat de construction de chacun de ces édifices?

6. Si oui, quels ont été les soumissionnaires éliminés dans chaque cas et quel était le montant de leur soumission?

Par M. Stokes—1. Quel a été le montant total souscrit lors du dernier emprunt de la Victoire?

2. De ce montant, quelle somme a été souscrite (*a*) par des particuliers, (*b*) par des compagnies?

3. Quel a été le coût total de la campagne du dernier emprunt de la Victoire?

4. De ce montant, combien a-t-on dépensé (*a*) en commissions, (*b*) en réclame, (*c*) en programmes radiophoniques, (*d*) en salaires, allocations de subsistance et frais de déplacement, (*e*) en loyer de locaux et (*f*) pour les réunions publiques ou les autres démonstrations publiques tenues en faveur de l'emprunt?

Par M. Douglas (Weyburn)—1. Du 1er septembre 1939 au 31 décembre 1942, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il payées en redevances, droits sur les brevets, etc., sur le matériel de guerre fabriqué au Canada?

2. Quels sont les noms et adresses des sociétés qui ont reçu ces versements, et quel montant a-t-on payé à chacune?

3. Quel a été le montant total versé à des particuliers et à des compagnies à l'extérieur du Canada?

4. Que fait-on des redevances et droits sur les brevets, etc., dûs à des particuliers et à des sociétés résidant en pays ennemis ou en pays occupés par l'ennemi?

5. Quel est le total du montant dû à des particuliers ou à des sociétés résidant en pays ennemis ou dans les pays occupés par l'ennemi?

Par M. Douglas (Weyburn)—1. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, ont réclamé l'exemption du service militaire à titre d'objecteurs de conscience?

2. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, a-t-on reconnus comme objecteurs de conscience?

3. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, à qui on a accordé ce titre, accomplissent un service alternatif?

4. Parmi les particuliers, dans chaque district militaire, qui ont réclamé une exemption du service militaire comme objecteurs de conscience et à qui on n'a pas accordé ce titre, combien ont négligé de se présenter pour leur service militaire, et combien ont été mis en état d'arrestation par les autorités?

5. Combien de camps a-t-on établis au Canada pour les objecteurs de conscience accomplissant un service alternatif, et où sont situés ces camps?

6. Quel est le nombre total du personnel attaché à ces camps, au 31 décembre 1942, et quelle est la nature du travail accompli dans chacun de ces camps?

Par M. Casselman (Grenville-Dundas)—1. Quels sont les noms des membres de la Commission d'information en temps de guerre?

2. Quelle est la profession ordinaire de chaque membre de la Commission, et quelle partie de son temps, à peu près, chaque membre de la Commission consacre-t-il à l'exercice de ses fonctions?

3. Quelle expérience chaque membre de la Commission possède-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

4. Combien de séances la commission a-t-elle tenues depuis sa création?

5. A combien de séances de la commission chacun des membres a-t-il assisté?

6. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres?

7. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en frais de déplacement?

8. Quels sont les noms de tous les particuliers attachés au personnel de la commission?

9. Quelle était l'occupation antérieure de chacun de ces particuliers et quelle expérience chacun a-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

10. Quels salaires, honoraires, allocations de subsistance ou autre verse-t-on à chacun de ces particuliers? Lorsque le versement est effectué en devises étrangères, faire connaître le montant en argent canadien?

11. Combien a-t-on payé en frais de déplacement à chacun de ces particuliers depuis sa nomination?

12. Quelles sont les fonctions exigées de chacun de ces particuliers?

13. Quelques particuliers nommés à des charges administratives de la Commission ont-ils donné leur démission?

14. Le cas échéant, quels sont leurs noms, quels postes occupaient-ils, et que recevaient-ils en salaires, honoraires ou allocations de subsistance?

15. Quelles raisons chacun de ces particuliers a-t-il données pour sa démission?

16. Quel est le total des dépenses de la commission d'information en temps de guerre, depuis sa création, en: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) réclame, (*e*) émissions radiophoniques, (*f*) loyer de bureaux ou d'autres locaux et (*g*) pour tous autres frais?

17. Quels bureaux la commission dirige-t-elle à l'extérieur du Canada?

18. Où sont-ils situés?

19. Quelles ont été les dépenses totales pour chacun de ces bureaux depuis leur établissement?

20. La commission se charge-t-elle de faire la distribution d'exemplaires des discours prononcés par le premier ministre et les membres du gouvernement?

21. Le cas échéant, quels discours a-t-on distribués et à combien d'exemplaires chacun?

Par M. Hazen—1. La société Harrison & Crosfield Ltd., du Canada, remplit-elle les fonctions de courtiers pour la commission de stabilisation des prix des denrées?

2. La corporation retient-elle les services de cette société à quelque autre titre?

3. Depuis combien de temps cette société remplit-elle ces fonctions ou quelques autres auprès de la corporation, et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

4. Cette société est-elle le seul courtier de la corporation, et, si non, combien d'autres personnes ou de sociétés sont à son emploi à ce titre, et quels sont leurs noms et adresses?

5. Quelle rémunération cette société reçoit-elle de la corporation pour ses services, quels services lui a-t-elle rendus jusqu'aujourd'hui, et combien a-t-elle reçu dans chaque cas?

6. Quel est le total des montants versés à la société jusqu'aujourd'hui pour services rendus à la corporation?

7. Cette société est-elle, à quelque autre titre, à l'emploi du gouvernement ou de quelque commission ou de quelque autre corporation instituée par le gouvernement, et, le cas échéant, de quel ministère, commission ou autre corporation, et à quel titre, et combien a-t-elle reçu jusqu'aujourd'hui pour ses services?

Par M. Coldwell—1. M. D. C. Mackenzie est-il au service de la division des contrats du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, (*a*) quelles sont ses fonctions, (*b*) qu'a-t-il reçu en salaire et en dépenses, (*c*) quand a-t-il été nommé, (*d*) quelle est sa compétence, (*e*) quels postes a-t-il occupés avant sa nomination au ministère, et (*f*) quelles recommandations le ministre a-t-il reçues relativement à sa nomination, et de la part de qui?

Par M. Isnor—1. De combien de maisons de rapport, d'hôtels et d'autres résidences le ministère de la Défense nationale a-t-il pris possession à Halifax du 1er novembre 1942 au 31 janvier 1943?

2. (*a*) Combien de ces édifices ont-ils été achetés sur le champ? (*b*) Dans combien de cas a-t-on fait des arrangements d'occupation pour la durée de la guerre?

3. Quel est le nombre de chaque catégorie d'édifices dont on a pris possession?

4. A quelles divisions du ministère de la Défense nationale ces édifices ont-ils été attribués?

5. Quel usage fera-t-on de chacun de ces édifices?

6. Combien de personnes ont dû chercher résidence ou refuge ailleurs à la suite de cette occupation?

7. Le gouvernement a-t-il dédommagé la ville de Halifax pour la perte de revenus provenant des taxes que lui a causée la prise de possession de ces édifices?

Par M. Bertrand (Terrebonne)—1. Le Domaine de l'Esterel à Ste-Marguerite est-il occupé pour des fins d'administration militaire?
2. Dans l'affirmative, l'est-il en tout ou en partie?
3. Quelles sont ces fins, et depuis quand?
4. Quelles sont les conditions du bail et à qui ce loyer est-il payé?

Par M. Coldwell—1. Quel est le nombre de régisseurs au ministère des munitions et approvisionnements?
2. Quels sont leurs noms?
3. Quels sont leurs titres officiels?
4. Pour qui travaillaient-ils avant d'avoir accepté des postes au ministère?
5. Combien d'entre eux occupent d'autres positions et avec quelles sociétés?
6. Quels salaires reçoivent-ils des sociétés qui leur ont permis d'offrir leurs services au gouvernement?
7. Quels salaires reçoivent-ils du gouvernement?
8. Quelles allocations de subsistance et de dépenses reçoivent-ils (*a*) du gouvernement, (*b*) de sociétés ou corporations?
9. Quelques-uns d'entre eux sont-ils membres de conseils d'administration de quelques corporations? Si oui, de quelles corporations?

Par consentement les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre de particuliers inscrits comme chômeurs aux cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national aux dates suivantes: 1er novembre 1942, 15 novembre 1942, 1er décembre 1942, 15 décembre 1942, 1er janvier 1943 et 15 janvier 1943.

Par M. Hazen—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre M. Elliott Little et le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire du ministère du Travail, le Premier ministre ou quelque membre de son personnel ou le Greffier du Conseil Privé, relativement à la démission de M. Little du poste de Directeur du service sélectif.

Par M. Stokes—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire de son ministère, et les représentants des ouvriers et des patrons relativement à la grève dans les aciéries.

Par M. Stokes—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie du rapport de la Commission, présidée par M. le juge Barlow, chargée de faire enquête sur les conditions de travail dans les aciéries, ainsi que la copie du rapport minoritaire.

Par M. Homuth, pour M. Cardiff—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Président du bureau des gouverneurs de Radio-Canada ou quelque membre du bureau ou quelque fonctionnaire de la corporation, et le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le Greffier du Conseil Privé, le ministre des Services nationaux de guerre ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Munitions et approvisionnements ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Transports ou quelque fonctionnaire de son ministère, relativement à la démission du major Gladstone Murray

du poste de gérant-général de Radio-Canada, de sa nomination comme directeur des émissions radiophoniques de cette corporation, de la nomination du Révérend J. S. Thompson pour lui succéder comme gérant-général, et relativement aux traitements à verser à ces dites personnes et au gérant-général adjoint de ladite corporation.

Pour M. Cardiff, M. Homuth propose—Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire déposer en Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents échangés depuis le 31 mars 1942, entre quelque membre du bureau des Gouverneurs de Radio-Canada ou quelque fonctionnaire de ladite corporation et tout autre particulier relativement à la radiodiffusion des discours de quelque membre du Gouvernement ou de quelque chef ou de quelque représentant de quelque parti politique.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

Par M. Ross (Souris)—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, dossier, mémoires et autres documents, datés depuis le 31 mars 1942, envoyés ou présentés par quelque représentant de quelque syndicat ouvrier national au Premier ministre, au ministre du Travail ou à quelque fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à la politique ouvrière du gouvernement et, en particulier, relativement aux relations existant entre le ministre du Travail et le travail syndiqué.

Par M. Homuth, pour M. McGregor—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés en conseil autorisant à désigner pour servir en dehors des frontières du Canada des hommes appelés au service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Homuth, pour M. McGregor—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis depuis le 1er janvier 1942.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents que possède le ministère des Postes, datés depuis le 1er janvier 1941, relativement au changement du maître de postes à Endeavour, Saskatchewan.

Par M. Black (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie des conclusions de l'enquête faite par M. le juge Archibald, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, sur le naufrage du bateau transbordeur *Charlottetown* au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1941.

Par M. Douglas (Weyburn)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la province de l'Alberta ou de quelque autre province ou l'un de leurs fonctionnaires relativement à la législation sur les dettes adoptée par la Législature de l'Alberta, ainsi que la copie de tous les dossiers soumis à la Cour Suprême du Canada et au comité judiciaire du Conseil Privé et des jugements rendus sur ces mesures législatives.

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant: (*a*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, à la plus récente date possible; (*b*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui sont assermentés pour service militaire en tous lieux, mais sont actuellement en service au Canada à la plus récente date

possible; (*c*) le nombre total d'hommes, par district militaire, en service dans l'armée canadienne de réserve, à la plus récente date possible; (*d*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, qui ont été appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, à la plus récente date possible; (*e*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et qui se sont engagés pour service en tous lieux, et (*f*) le nombre total d'hommes qui ont été licenciés de l'armée active du Canada (1) pour mauvaise santé, (2) pour mauvaise conduite et (3) pour toutes les autres raisons.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gardiner.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 9 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux de la marine promulgués et publiés pour les forces navales du Canada, en date du 30 janvier 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C. 1927.

M. Church, appuyé par M. Black (Yukon), présente, avec le consentement de la Chambre, le bill No 5, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu pour la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Graham.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 10 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mitchell.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 58 de l'après-midi, jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 10 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De James William McDonald, de Ville St-Pierre, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jean McKenzie Redfern McDonald, de Ville St-Pierre, P.Q., actuellement domiciliée à Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

De Maude May Frances Adlam Clare, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Kenneth Ernest Clare, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacInnis.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 12 FÉVRIER 1943

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Alice Bernadette Choinière Horner, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Percy Léon Horner, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des règlements adoptés et approuvés en vertu des dispositions de la loi d'assurance-chômage, 1940, du 13 novembre 1941, au 8 février 1943.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission canadienne de radiodiffusion pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1942. (Version anglaise et française).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C. 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1141, approuvé le 11 février 1943: modifiant l'ordonnance du contrôle des prix en temps de guerre relativement à la composition du conseil national du travail de guerre.

M. Fournier (Hull), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1943.

M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler:

1. Que des sommes n'excédant pas en tout un milliard de dollars ($1,000,000,000) soient accordées à Sa Majesté dans le but de mettre des approvisionnements de guerre à la disposition de l'une des Nations Unies.

2. Que le Gouverneur en conseil peut déterminer les termes et conditions selon lesquels ces approvisionnements de guerre sont mis à la disposition de l'une des Nations Unies, et peut réclamer en certains cas payement ou remboursement en nature ou en biens ou en mesure réciproque ou en fourniture d'approvisionnements ou en tout autre bénéfice direct ou indirect comme il sera jugé convenable.

3. Que soit instituée une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre pour mettre à exécution le but de cette résolution, et que ladite Commission soit autorisée à retenir les services des officiers, commis et autres employés nécessaires à la bonne administration de ses affaires.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, telle somme ou sommes d'argent ne dépassant pas la somme totale d'un milliard de dollars ($1,000,000,000) qui puissent être nécessaires afin de défrayer les dépenses mentionnées plus haut et afin d'acheter ou d'acquérir autrement ou d'obtenir des approvisionnements de guerre au Canada, le principal et les intérêts dudit prêt devant être imputés sur le revenu consolidé du Canada et payables à même ce fonds.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur une motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône le lundi 15 février courant, afin de permettre à la Chambre de passer immédiatement à l'examen de la résolution et du bill ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session,

et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (Calgary-est).

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 hrs p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 15 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 12 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

D'Alexander Morgan, de Riverbend, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Elizabeth Ann Thompson Morgan, de Riverbend, P.Q., domiciliée actuellement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:

No 1
Privilèges et Elections

Messieurs

Abbott,	Gladstone,	McDonald *(Pontiac)*,
Anderson,	Gray,	Mutch,
Claxton,	Gregory,	O'Brien,
Diefenbaker,	Hill,	Pinard,
Douglas *(Weyburn)*,	Kirk,	Pouliot,
Dupuis,	Lalonde,	Power,
Evans,	Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,	Roy,
Fair,	MacNicol,	Slaght,
Gershaw,	McCuaig,	Telford,
Gibson,		Weir—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Authier,
Bence,
Bertrand *(Terrebonne)*,
Black *(Cumberland)*,
Bourget,
Breithaupt,
Chevrier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Douglas *(Queens)*,
Dupuis,
Emmerson,
Eudes,
Factor,
Farquhar,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Fulford,
Golding,
Gregory,
Hanson *(Skeena)*,
Harris *(Danforth)*,
Hatfield,
Healy,
Howden,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston *(Bow River)*,
Kirk,
Knowles,
LaCroix *(Québec-Montmorency)*,
Laflamme,
Little,
Lizotte,
Lockhart,
MacKinnon, *(Kootenay-Est)*,
McCulloch,
McIvor,
McKinnon *(Kenora-Rainy-River)*,
McNiven *(Ville de Regina)*,
Maybank,
Mills,
Mullins,
Nicholson,
Nielsen (Mme),
Nixon,
O'Brien,
O'Neill,
Poirier,
Pouliot,
Roebuck,
Ross *(Calgary-Est)*,
Ross *(Souris)*,
Shaw,
Sissons,
Turner,
White,
Whitman.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Bonnier,
Boucher,
Castleden,
Chambers,
Cleaver,
Cloutier,
Côté,
d'Anjou,
Donnelly,
Douglas *(Queens)*,
Dubois,
Durocher,
Factor,
Fauteux,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Graham,
Harris *(Grey-Bruce)*,
Hazen,
Healy,
Hlynka,
Hoblitzell,
Howden,
Jutras,
Knowles,
Lacombe,
Lafontaine,
Lockhart,
Macdonald *(Halifax)*,
Macdonald *(Ville de Brantford)*
MacKenzie *(Lambton-Kent)*,
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
McGregor,
McIlraith,
Marier,
Matthews,
Mayhew,
Parent,
Poirier,
Ross *(St-Paul's)*,
Roy,
Senn,
Shaw,
Stokes,
Telford,
Tomlinson,
Veniot,
Wood.—50.

(Quorum 15)

No 4

Banques et Commerce

Messieurs

Authier,
Black *(Cumberland)*,
Blackmore,
Blair,
Breithaupt,
Claxton,
Cleaver,
Coldwell,
Donnelly,
Dubuc,
Eudes,
Fontaine,
Fraser *(Northumberland)*,
Fraser *(Peterborough-Ouest)*,
Graham,
Gray,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Harris *(Danforth)*,
Hazen,
Hill,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Kinley,
Laflamme,
Lafontaine,
Leclerc,
Macdonald *(Halifax)*,
Macdonald *(Brantford-Cité)*,
MacInnis,
MacKenzie *(Neepawa)*,
Macmillan,
McCann,
McGeer,
McGibbon,
McIlraith,
McNevin *(Victoria, Ont.)*,
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Moore,
Perley,
Picard,
Ross *(St-Paul's)*,
Ross *(Calgary-Est)*,
Ryan,
Slaght,
Tucker,
Ward.—50.

(Quorum 15)

No 5

Comptes Publics

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Authier,
Black *(Yukon)*,
Black *(Chateauguay-Huntingdon)*,
Booth,
Boucher,
Bourget,
Brooks,
Casselman (Mme),
Church,
Clark,
Coté,
Cruickshank,
Denis,
Desmond,
Ferland,
Fontaine,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*
Fraser *(Northumberland)*,
Fulford,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Graydon,
Henderson,
Homuth,
Isnor,
Johnston *(Bow River)*
Leader,
McCubbin,
McDonald *(Pontiac)*
McGeer,
McIvor,
McNiven,
Marshall,
Mullins,
Mulock,
Noseworthy,
Purdy,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross *(Hamilton-Est)*,
Slaght,
Tripp,
Thauvette,
Veniot,
Winkler,
Wright—50.

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Authier,
Aylesworth,
Bertrand *(Prescott)*,
Black *(Chateauguay-Huntingdon)*,
Blair,
Bourget,
Cardiff,
Clark,
Cloutier,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas *(Weyburn)*,
Douglas *(Queens)*,
Dubois,
Evans,
Fair,
Ferron,
Fontaine,
Furniss,
Gardiner,
Golding,
Gregory,
Hatfield,
Henderson,
Kirk,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Leger,
Lizotte,
MacDiarmid,
MacKenzie *(Lambton-Kent)*,
McCuaig,
McCubbin,
McNevin *(Victoria, Ont.)*
Matthews,
Mullins,
Nielsen (Mme),
Perley,
Poirier,
Quelch,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross *(Souris)*,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Ross *(Moose Jaw)*,
Rowe,
Senn,
Soper,
Tustin,
Ward,
Weir,
Whitman,
Wright—60.

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Bertrand *(Prescott)*,
Brunelle,
Cardiff,
Denis,
Douglas *(Weyburn)*,
Dupuis,
Edwards,
Eudes,
Golding,
Graydon,
Jaques,
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Marier,
Marshall,
McLarty,
McLean *(Simcoe-Est)*,
O'Neill,
Rennie,
Ross *(Moose Jaw)*,
Stokes—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et Pêcheries

Messieurs

Bradette,
Brooks,
Brunelle,
Crète,
Dechêne,
Farquhar,
Ferron,
Gillis,
Green,
Hanson *(Skeena)*,
Hazen,
Hill,
Kinley,
Kuhl,
Lafontaine,
Lapointe *(Matapedia-Matane)*
Leduc,
Macdonald *(Kingston City)*,
MacInnis,
MacKenzie *(Neepawa)*,
Macmillan,
McLean *(Simcoe-Est)*,
Neill,
Poirier,
Pottier,
Reid,
Roy,
Ryan,
Stirling,
Telford,
Tomlinson,
Tripp,
Tustin,
Veniot,
Warren—35.

(Quorum 10)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,
Authier,
Bence,
Black *(Yukon)*,
Blanchette,
Bourget,
Bradette,
Crerar,
d'Anjou,
Edwards,
Esling,
Evans,
Furniss
Grant,
Hansell,
Hurtubise,
Johnston *(Bow River)*,
Lafontaine,
Leduc,
Little,
MacNicol,
McCann,
McCulloch,
McDonald *(Pontiac)*,
McGibbon,
McKinnon *(Kenora-Rainy River)*,
Nielsen (Mme),
Parent,
Sanderson,
Sinclair,
Tripp,
Turner,
Ward,
Warren,
White—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles et internationales

Messieurs

Abbott,
Blackmore,
Bruce,
Church,
Cloutier,
Coté,
Dubuc,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Gingues,
Goulet,
Hanson *(Skeena)*,
Homuth,
Jean,
Lafontaine,
Léger,
MacKenzie *(Neepawa)*,
Macmillan,
MacNicol,
McCann,
McGarry,
McNiven *(Regina City)*,
Massey,
Mills,
Mutch,
Neill,
Nixon,
Noseworthy,
Pottier,
Roebuck,
Ross *(Calgary-Est)*,
Ross *(Hamilton-Est)*,
Sanderson,
Stirling,
Taylor,
Turgeon—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Blanchette,
Claxton,
Esling,
Hlynka,
Jutras,
Pinard,
Pouliot,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rowe,
Shaw,
Sinclair.—12.

(Quorum 7)

No 12

Impressions

Messieurs

Bertrand *(Terrebonne)*,
Bonnier,
Bourget,
Casselman,
(Grenville-Dundas),
Chambers,
Chevrier,
Corman,
Crete,
D'Anjou,
Denis,
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Fauteux,
Ferland,
Fraser
(Peterborough-Ouest),
Furniss,
Gillis,
Goulet,
Grant,
Green,
Healy,
Hlynka,
Hoblitzell,
Hurtubise,
Kuhl,
Leader,
MacDiarmid,
MacKinnon
(Kootenay-Est),
MacLean *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
McGregor,
McNevin
(Victoria, Ont.),
Mills,
Moore,
Mulock,
Nicholson,
Purdy,
Rhéaume,
Ross *(St. Paul's)*,
Sinclair,
Sissons,
Soper,
Tripp,
Tucker,
Tustin,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood—54.

No 13

Bibliothèque

Messieurs

Adamson,
Aylesworth,
Black *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Bruce,
Cardiff,
Casselman
(Grenville-Dundas),
Castleden,
Coldwell,
Emmerson,
Eudes,
Factor,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Gershaw,
Goulet,
Graham,
Green,
Hansell,
Henderson,
Howden,
Hurtubise,
Jaques,
Jean,
Lizotte,
Macdonald *(Halifax)*,
MacKenzie *(Neepawa)*,
MacKenzie
(Lambton-Kent),
Macmillan,
Marier,
Martin,
Mayhew,
Moore,
Poirier,
Pouliot,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rickard,
Ross *(St. Paul's)*,
Thauvette,
Warren,
Winkler,
Wood.—44.

Sur une motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est agréé.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Sur une motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que Messieurs Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, Macdonald (Ville de Brantford), MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin, soient nommés pour aider Son Honneur M. l'Orateur à diriger le restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour administrer le restaurant, et qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1943,—Copie de tous les mandats de Son Excellence le Gouverneur général émis depuis le 1er janvier 1942.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Après la lâche attaque du Japon contre Pearl Harbour, a-t-on enlevé aux Japonais de la Colombie-Britannique les appareils de radio qu'ils avaient en leur possession?

2. Depuis cet évènement, a-t-on remis ces appareils aux Japonais de la Colombie-Britannique?

3. Dans l'affirmative, sur quelle recommandation, et combien d'appareils a-t-on remis?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre M. Elliott Little et le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire du ministère du Travail, le Premier ministre ou quelque membre de son personnel ou le Greffier du Conseil privé, relativement à la démission de M. Little du poste de Directeur du service sélectif.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Copie de toute la correspondance échangée entre le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire de son ministère, et les représentants des ouvriers et des patrons relativement à la grève dans les aciéries.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1943,—Copie du rapport de la Commission, présidée par M. le juge Barlow, chargée de faire enquête sur les conditions de travail dans les aciéries, ainsi que la copie du rapport minoritaire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Relevé indiquant le nombre de particuliers inscrits comme chômeurs aux cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national aux dates suivantes: 1er novembre 1942, 15 novembre 1942, 1er décembre 1942, 15 décembre 1942, 1er janvier 1943, 15 janvier 1943.

M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Michaud,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Copie des conclusions de l'enquête faite par M. le juge Archibald, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, sur le naufrage du bateau transbordeur *Charlottetown* au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1941.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, ainsi que les états de compte pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

Par consentement les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bruce—1. Le gouvernement a-t-il reçu, en 1940, de M. C. L. Burton, de Toronto, un mémoire présentant quelques projets pour l'écoulement du surplus de blé canadien?

2. Dans l'affirmative, a-t-on pris quelques mesures pour donner suite à ces projets?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bruce—1. Quel était le nombre total des effectifs des forces canadiennes outre-mer au 1er décembre 1942?

2. Au 1er décembre 1942 combien d'hommes avait-on licenciés dans toutes les divisions des forces armées postées en service actif outre-mer?

3. Quel pourcentage de ces hommes a-t-on licenciés parce qu'ils étaient atteints de syphilis?

4. Au 1er décembre 1942, combien d'hommes prenaient du service: (*a*) dans l'armée active, (*b*) dans l'armée de réserve au Canada? Parmi ces derniers, combien sont passés à l'armée active et sont en disponibilité pour service en tout lieu?

5. Au 1er décembre 1942 combien a-t-on licencié de membres des forces armées en service au Canada seulement?

6. Quel pourcentage de ces hommes l'a été pour cause de syphilis?

7. Avant d'être admises dans les forces armées, les recrues doivent-elles subir le test de Wasserman ou tout autre test contre la syphilis? Si non, pourquoi n'a-t-on pas recours à ce test?

8. Combien parmi ceux qui se sont enrôlés dans les forces armées sont à terminer leurs études de science, de médecine et d'art dentaire?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Au cours de 1942 a-t-on servi dans quelque camp de l'armée de la province d'Ontario des navets en provenance de Farnham, Québec?

2. Si oui, combien a-t-on payé le boisseau ou la tonne pour ces navets?

3. Pourquoi n'a-t-on pas fait l'achat de ces légumes en Ontario?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de quelques pigeons-voyageurs pour l'envoi de message?

2. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises pour encourager l'élevage des pigeons-voyageurs?

Par M. Stokes—1. A quels endroits situés en dehors des frontières du Canada le ministre de la Défense nationale a-t-il été autorisé à envoyer les hommes appelés pour l'instruction, du service ou des fonctions en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. A quelles dates a-t-il été autorisé à envoyer ces hommes à chacun de ces endroits?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stokes—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de personnes ont fait une demande d'enrôlement dans (*a*) la marine, (*b*) l'armée et (*c*) l'aviation?

2. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?

3. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

4. Quel est le nombre total des personnes qui ont été appelées pour du service et de l'instruction militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

5. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?

6. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

Par M. Reid—1. Quel est le personnel total actuel à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, en en donnant le nom, la position et le salaire de chaque personne?

2. Où se trouvent les membres de ce personnel, et combien y en a-t-il, (*a*) à Vancouver, et (*b*) ailleurs?

3. Quelle réduction a-t-on effectuée dans le personnel depuis la fin de l'évacuation des Japonais des régions côtières?

4. Quel besoin existe-t-il à l'heure actuelle de maintenir tout le personnel employé?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Le gouvernement fédéral possède-t-il quelques pépinières?

2. Si oui, où sont-elles situées?

3. Fournissent-elles des arbres aux cultivateurs pour servir de brise-vent, etc.?

4. Combien d'arbres le gouvernement fédéral a-t-il plantés en reboisement au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

Par M. Blackmore—1. Quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensée, au cours de 1942, pour l'effort de guerre? (*a*) Combien de marchés a-t-on adjugés pour des fournitures de guerre? (*b*) Combien a-t-on adjugé de marchés pour des fournitures de guerre dans chacune des neuf provinces? (*c*) Quelle somme d'argent a-t-on dépensée en marchés de guerre dans chacune des neuf provinces? (*d*) A quelles sociétés principales a-t-on adjugé les marchés? (*e*) A quels sous-traitants ces sociétés ont-elles accordé des marchés? (*f*) Quel principe a présidé à l'octroi de ces marchés principaux et de seconde main?

2. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour renseigner les contribuables canadiens sur l'affectation des impôts?

Par M. Kirk—1. (*a*) Quelle quantité de beurre de beurrerie a-t-on produit (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942? (*b*) Quelle quantité de beurre de laiterie a-t-on produit (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement?

2. (*a*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant toute l'année? (*b*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant une partie de l'année seulement? (*c*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, produisent du beurre de laiterie pendant toute l'année?

3. (*a*) Quelle quantité de lait entier a-t-on produit, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement? (*b*) Quelle quantité de lait entier a-t-on livré aux fromageries, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de la même période? (*c*) Quelle quantité de lait entier, produit au Canada, a-t-on vendu pour l'usage domestique, au cours de la même période, (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province? (*d*) Quelle quantité de lait entier, produit au Canada,

a-t-on vendu, au cours de la même période, pour toutes fins autres que celles mentionnées dans (*b*) et (*c*), (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Wright—Quels sont les noms, avec leurs salaires, frais de voyage et allocations de subsistance, (*a*) des enquêteurs, (*b*) des inspecteurs embauchés, du 16 février 1942 au 31 janvier 1943, sous l'autorité de la loi de la réduction des emblavures, de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies et des règlements sur le revenu des fermes des Prairies?

Par M. Coldwell—1. Le gouvernement s'est-il porté acquéreur de terrains à Matsqui, à Delta et à Sea Island en Colombie-Britannique?

2. Si oui, quelle est (*a*) la description, (*b*) l'étendue et (*c*) l'évaluation de chacun de ces terrains?

3. Quel prix a-t-on payé pour chaque terrain, et de qui en a-t-on fait l'achat?

4. Relativement au terrain de Matsqui, quelle en était l'évaluation en avril 1942?

Par M. Nicholson—1. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour expédier de la bière en Egypte ou dans le Moyen-Orient?

2. Combien de caisses de bière a-t-on expédiées outre-mer pendant chacune des années 1941 et 1942?

3. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour l'achat de fournitures expédiées en Russie?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—Afin d'assurer la protection de la santé des femmes qui font partie de nos forces armées, combien y a-t-il de femmes médecins dans, (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) le service naval?

Par M. Roy—1. Le gouvernement a-t-il acheté de particuliers, depuis 1940, des maisons situées dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) à quelles conditions et (*b*) à quel prix chacune, (*c*) de qui, (*d*) sur quelles rues et à quels numéros se trouvent ces maisons et (*e*) à quelle fin chacune a-t-elle été affectée?

Par M. Roy—1. Le gouvernement a-t-il acheté de sociétés ou compagnies, depuis 1940, quelque édifice ou édifices situés dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) de qui, (*b*) à quelles conditions et (*c*) à quel prix ont-ils été achetés, (*d*) quels sont ces édifices et où se trouvent-ils situés, et (*e*) à quelle fin chacun a-t-il été affecté?

Par M. Black (Cumberland)—1. Depuis septembre 1939, le ministère de la Défense nationale a-t-il fait l'acquisition de quelque propriété à ou près de Windsor, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelles fins?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, en donnant l'étendue, la valeur estimative et le montant versé ou offert à chaque propriétaire?

4. A quelles dates et à qui a-t-on accordé les contrats premiers de construction et d'amélioration sur cette propriété, en donnant les noms des entrepreneurs, la description des travaux et des matériaux de l'entreprise et le montant total de chaque marché?

5. A-t-on autorisé des marchés supplémentaires ou des prolongations de contrats, en donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux, et les dépenses totales ou estimatives engagées dans le marché supplémentaire ou la prolongation du contrat?

6. A-t-on conclu quelques marchés "en régie intéressée" ou basée sur "les jours de travail" ou de toute autre espèce, donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le coût total du marché dans chaque cas?

7. Quelles ont été (1) les dépenses totales au 31 janvier 1943 et (2) l'estimation du coût total et final pour (*a*) le terrain, (*b*) le système d'écoulement des eaux et des égouts, (*c*) la distribution de l'eau (*d*) l'aménagement et le remblayage du terrain, (*e*) les travaux de chaussée, (*f*) les édifices, (*g*) le gravelage, (*h*) les autres travaux de construction et (*i*) l'équipement?

8. Quelles ont été (*a*) les dépenses totales faites pour cette entreprise au 31 janvier 1943, et (*b*) quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise lorsqu'elle sera terminée sans compter les frais d'administration?

Par M. Aylesworth—1. Le gouvernement a-t-il acheté de M. Harvey quelque partie du verger Glen Lawrence à Kingston?

2. Si oui, quel en a été le prix d'achat?

3. Combien d'arpents a-t-on achetés?

Par M. Reid—1. Quelles sommes a-t-on payées en loyer pour l'espace requis par les bureaux des divers ministères du gouvernement au cours de 1942, en faisant voir les montants versés dans chaque province?

2. Quelles sommes a-t-on versées en loyer pour des bureaux, au cours de 1942, dans les villes de Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Fort-William, Régina, Moose Jaw, Calgary, Edmonton et Vancouver?

3. Quel a été le total de l'espace requis pour les bureaux loués par la commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou en son nom, dans les villes ci-haut mentionnées pour l'année 1942, et quelles sommes a-t-on payées en loyer?

4. Quel a été le total des montants payés en loyer pour l'espace requis pour des bureaux dans la ville de Vancouver pour chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

5. Quelles sommes la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle payées en loyers dans la ville de Vancouver pour chacune des années ci-haut mentionnées?

Par M. Blackmore—1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on embauché de gardes spéciaux à travers le Canada pour aider à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

2. Quelle rétribution alloue-t-on à ces gardes?

3. Quelle rémunération accorde-t-on aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Quel est le nombre de ces gardes spéciaux qui portent l'uniforme?

5. Quel est le nombre de ceux qui, ne portant pas l'uniforme, reçoivent une allocation de vêtement?

6. De ces gardes spéciaux, quel est le nombre des anciens combattants, (*a*) de la première grande guerre, (*b*) de la guerre actuelle?

7. Accorde-t-on des billets de tramways à ces gardes spéciaux lorsqu'ils sont postés à une distance de plus d'un mille de leurs quartiers-généraux?

8. Lors de leur licenciement, ces gardes spéciaux reçoivent-ils quelques secours en vertu de la Loi d'assurance-chômage?

Par consentement les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents.

Par M. Coldwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous contrats, ententes, correspondance et autres documents que possède le gouvernement, datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant à quelques arrangements relatifs à l'érection de quelques nouvelles centrales

hydrauliques nécessitées par la production de guerre dans les provinces d'Ontario, de Québec, d'Alberta et de Colombie-Britannique, ainsi que tous arrêtés en conseil, contrats, ententes ou arrangements sur la dépréciation ou les remises allouées par le gouvernement sur les montants autrement dus en vertu de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou de toute autre mesure fiscale. Aussi, copie de toutes ententes relatives à l'assistance financière accordée par le gouvernement dans l'érection de ces usines, et de tous contrats, ententes ou arrangements régissant les conditions ou termes de la vente de cette force motrice aux compagnies ou corporations au Canada ou destinée à être exportée aux Etats-Unis.

Par M. Shaw—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous arrêtés en conseil et règlements, édictés depuis le commencement de la guerre actuelle, relativement à l'enrôlement des aubains ennemis dans les effectifs du service actif ou de la défense territoriale de l'armée canadienne.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents que possède le gouvernement et échangés entre quelque particulier ou particuliers et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le ministère des munitions et approvisionnements relativement à la perte de pneus lors de l'incendie du garage Einarson à Wynyard, Saskatchewan.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Copie des rapports des groupes d'inspecteurs qui ont travaillé sous la juridiction du ministère de l'Agriculture dans la vallée de la rivière Qu'Appelle au cours des années 1941 et 1942.

Par M. Coldwell, pour M. Wright—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, correspondance et autres documents que possède le gouvernement relativement à la construction de cargos ou d'autres navires par la St. John Drydock Company, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toutes ententes relatives aux réparations conclues du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1943.

Du consentement de la Chambre M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme aujourd'hui même en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à accorder à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $858,000,000 pour la défense et la sécurité nationale.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme ensuite immédiatement en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure, intitulée Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1942, afin de stipuler, *inter alia,*

1. Que des sommes d'au plus $858,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en plus des sommes allouées par la Loi de 1942 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1943 pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou prêter les deniers reçus en remboursements ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses sous le régime de la Loi de 1939 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1940 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1941 sur les crédits de guerre, de la Loi sur les crédits de guerre No 1, 1942, de la Loi sur les crédits de guerre No 2, 1942, et de la Loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1942.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 6, loi ayant pour objet d'accorder à Sa Majesté de l'aide pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu pour la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui pour en reprendre l'étude.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Quelch.

Le bill No 6, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacKinnon (Kootenay-Est).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 16 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 15 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Mary Tocki, Clara Hutek, et d'Alphonsa Grabowska, de Grandview, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*.—M. *Howden*.

De Frederick Hubert Fairbanks, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Grace Lilian Vallance Fairbanks, de Montréal, P.Q., domiciliée actuellement à Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De David Joseph Kennedy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Blanche Chatelle Kennedy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 16 février 1943.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman Poore Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se

rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, mardi, à 5 heures 55 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les Membres du comité mixte des Impressions, savoir:—Messieurs Bertrand (Terrebonne), Bonnier, Bourget, Casselman (Grenville-Dundas), Chambers, Chevrier, Crête, Corman; D'Anjou, Denis, Dubois, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Fauteux, Ferland, Fraser (Peterborough-ouest), Furniss, Gillis, Goulet, Grant, Green, Healy, Hlynka, Hoblitzell, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (Kootenay-est), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McGregor, McNevin (Victoria, Ont.), Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (St-Paul's), Sinclair, Sissons, Soper, Tripp, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront, de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé son Honneur l'Orateur ainsi que Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (Châteauguay-Huntingdon), Bruce, Cardiff, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Coldwell, Emmerson, Eudes, Factor, Farquhar, Fontaine, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Hansell, Henderson Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (Halifax), Mackenzie (Neepawa), MacKenzie (Lambton-Kent), MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Ross (St-Paul's), Thauvette, Warren, Winkler et Wood, pour former un comité chargé d'aider son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre d'un comité mixte de la bibliothèque.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies des décisions rendues par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique concernant des appels interjetés dans des causes criminelles, en vertu des dispositions de l'article 1021, de la Partie XIX, du Code criminel, approuvées le 2 février 1943.—Appels d'un jugement de culpabilité ou d'une sentence.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

Par consentement, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message l'informant que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 6, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte qu'il s'est adressé au très honorable substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales."

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Picard.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m. demain.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 17 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 16 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Marion Catherine Bremner, du canton de Hull-sud, P.Q., présentement domiciliée à Ottawa, Ont., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Donald Edward William Bremner, du canton de Hull-sud, P.Q., présentement membre des forces armées de Sa Majesté, et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars 1942, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'Etat, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi d'aide à l'agriculture et de secours aux chômeurs, Loi de formation de la jeunesse, ainsi que sur le programme de formation, 1941-42; l'organisation internationale du travail; la main-d'œuvre et la commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur

72540—6

général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposé par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blanchette.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi, jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 18 FÉVRIER 1943

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 17 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Charles B. Lang, de Beaurepaire, P.Q., et d'autres personnes, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Montreal Shriners' Hospital Foundation*.—M. *Abbott*.

De Violet Victoria Green Auclair, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Charles Emile Auclair, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De Norma Mady Albert Chamandy, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Garson Mine, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Elias George Chamandy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Zina Sarah Fletcher Tannenbaum, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hyman Tannenbaum, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Gray*.

D'Eileen Grace Shearer Taylor, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Richard Nutting Taylor, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

D'Arthur Charles Duffy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Grace Winifred Hockley Duffy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Gray*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Maude May Frances Adlam Clare, de Montréal, P.Q., épouse de Kenneth Ernest Clare.

De Frederick Hubert Fairbanks, de Mont Royal, P.Q., époux de Grace Lillian Vallance Fairbanks.

De Frances Helen Shand Howell, de Montréal, P.Q., épouse de George Edward Howell.

D'Alice Bernadette Choiniere Horner, de Montréal, P.Q., épouse de Percy Leon Horner.

De Muriel Chapman Longmore, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Longmore.

De James William McDonald, de Ville St. Pierre, P.Q., époux de Jean McKenzie Redfern McDonald.

D'Alexander Morgan, de Riverbend, P.Q., époux d'Elizabeth Ann Thompson Morgan.

De Joseph Fernand St. Louis, de Hull, P.Q., époux de Phyllis Steele St. Louis.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues au cours de l'année 1942, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la loi des élections fédérales, 1938. (Version anglaise et française).

Et aussi,—Rapport du directeur général des élections en vertu des dispositions de l'article 58 de la loi des élections fédérales, 1938.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil sur les positions exclues du fonctionnement de la loi du service civil pendant l'année civile 1942, en conformité de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Le Domaine de l'Esterel à Ste-Marguerite est-il occupé pour des fins d'administration militaire?

2. Dans l'affirmative, l'est-il en tout ou en partie?

3. Quelles sont ces fins, et depuis quand?

4. Quelles sont les conditions du bail et à qui ce loyer est-il payé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. A quels intervalles le gouvernement règle-t-il ses comptes avec la General Motors of Canada ou ses filiales?

2. Quel taux d'intérêt la General Motors charge-t-elle pour ses comptes redevables envers le gouvernement?

3. Quel était le solde mensuel moyen dû à la General Motors au cours de l'année 1942?

4. Quel taux d'intérêt la General Motors reçoit-elle sur les avances que lui consentent la Banque Dominion du Canada ou toute autre banque à charte?

5. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé sur ses emprunts à court terme ou sur les billets du Trésor en 1942?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Et aussi,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux promulgués et émis à l'intention des forces navales canadiennes, en date du 6 février 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce), appuyée par M. Hallé:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable major-général comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion de M. Graydon, appuyé par M. Green, en amendement à ladite motion;

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:—

"Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: (*a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; (*b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; (*c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays".

Et sur le projet de motion de M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, en sous-amendement à ladite motion:

Que la motion soit encore modifiée par l'addition des mots suivants à la suite de l'amendement:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires".

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,
Castleden,
Coldwell,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Gillis,
Hansell,
Hlynka,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
MacInnis,
Marshall,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Noseworthy,
Quelch,
Shaw,
Wright—20.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Anderson,
Authier,
Aylesworth,
Bence,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bruce,
Brunelle,
Cardiff,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Church,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
Crerar,
Cruickshank,
D'Anjou,
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Donnelly,
Dorion,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Furniss,
Gardiner,
Gauthier,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Homuth,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
King, Mackenzie
Kirk,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
Lizotte,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,

MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Neill,
Nixon,
O'Brien,
O'Neill,
Perley,
Picard,
Pinard,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Roy,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Sissons,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood—182.

Et la motion d'amendement, mise aux voix;

M. Cardin propose en sous-amendement, appuyé par M. Dubuc: Que tous les mots après le mot "Que" dans la première ligne de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les Conseillers de votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays".

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 19 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 18 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Doris Mae Sangster Webster, de Toronto, Ontario, présentement domiciliée à Québec, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jack Meredith Webster, de Toronto, Ontario, membre des forces armées de Sa Majesté, et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

De Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Eugene Wallace Willard, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre, combien de commissions a-t-on nommées et combien d'entre elles opèrent-elles actuellement sous l'autorité des ministères suivants: (*a*) Munitions et approvisionnements, (*b*) Commerce, (*c*) Agriculture, (*d*) Finances, (*e*) Pensions et Santé publique, (*f*) Travail et (*g*) Services nationaux de guerre?

2. Combien d'employés a-t-on nommés dans chaque commission dans chacune des neuf provinces?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, dossier, mémoires et autres documents, datés depuis le 31 mars 1942, envoyés ou présentés par quelque représentant de quelque syndicat ouvrier national au Premier ministre, au ministre du Travail ou à quelque fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à la politique ouvrière du gouvernement et, en particulier, relativement aux relations existant entre le ministre du Travail et le travail syndiqué.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Au cours de 1942 a-t-on servi dans quelques camps de l'armée de la province d'Ontario des navets en provenance de Farnham, Québec?

2. Si oui, combien a-t-on payé le boisseau ou la tonne pour ces navets?

3. Pourquoi n'a-t-on pas fait l'achat de ces légumes en Ontario?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de quelques pigeons-voyageurs pour l'envoi de message?

2. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises pour encourager l'élevage des pigeons-voyageurs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—Afin d'assurer la protection de la santé des femmes qui font partie de nos forces armées, combien y a-t-il de femmes médecins dans, (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) le service naval?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1942. (Version française).

Aussi,—Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Cardin.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

Sur une motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende jusqu'à mardi, le 23 février courant, l'ordre adopté le 28 janvier 1943, donnant préséance au débat sur l'adresse.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 6 heures 05 de l'après-midi jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 22 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 19 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Max Shulman, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ray Hymovitch Shulman, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De William James Chafe, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Judith May Dooley Chafe, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Et aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents que possède le ministère des Postes, datés depuis le 1er janvier 1941, relativement au changement du maître de postes à Endeavour, Saskatchewan.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le personnel total actuel à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, en en donnant le nom, la position et le salaire de chaque personne?

2. Où se trouvent les membres de ce personnel, et combien y en a-t-il, (*a*) à Vancouver, et (*b*) ailleurs?

3. Quelle réduction a-t-on effectuée dans le personnel depuis la fin de l'évacuation des Japonais des régions côtoères?

4. Quel besoin existe-t-il à l'heure actuelle de maintenir tout le personnel employé?

Par consentement les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Combien de maisons de personnel la Wartime Housing Company a-t-elle construites et en quels endroits?

2. Quel a été, dans chaque cas, le coût (*a*) du terrain, (*b*) des égouts, (*c*) des fournitures de cuisine et (*d*) de salle à dîner, (*e*) de l'installation frigorifique et (*f*) des autres services?

3. Quel a été le coût à forfait de chaque maison de personnel?

4. Quel a été le coût de l'ameublement de chaque maison?

5. Qu'en coûte-t-il chaque mois pour le personnel de chaque maison?

6. Quel est le coût mensuel total d'entretien de chaque maison?

7. Quelle somme mensuelle verse-t-on au gérant de chaque maison?

8. Combien d'hommes ou de femmes paient loyer pour des chambres dans chaque maison de personnel?

Par M. Douglas (Weyburn)—Au 31 décembre 1942, combien d'hommes, dans chaque district militaire, (*a*) ont été appelés pour le service militaire, (*b*) ont demandé un sursis et (*c*) ont reçu un sursis de six mois ou plus?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat d'un bateau à gazoline, portant auparavant le nom de *"The Kawartha"*, et ayant son port d'attache à Bobcaygeon, Ontario?

2 Si oui, de qui en a-t-il fait l'achat?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. Quelles dépenses a-t-on faites pour réparer ou restaurer ce bateau?

Par M. Bence—1. Le gouvernement se propose-t-il d'ériger quelque nouvel édifice temporaire dans Ottawa ou Hull ou dans les environs de ces deux villes?

2. Si oui, (*a*) quelle est l'estimation du coût du terrain et de l'édifice, et (*b*) l'usage spécial auquel sera affecté cet édifice?

Par M. Coldwell—1. A-t-on donné suite à la recommandation du comité spécial chargé de faire l'étude des règlements concernant la défense du Canada, soumise dans le quatrième et dernier rapport du comité, présenté le mercredi 4 juin 1941, et proposant de grouper dans des centres distincts de détention les diverses catégories de personnes détenues en vertu de l'article 21 des règlements?

2. Une grave émeute s'est-elle produite parmi les civils internés au camp de détention de Fredericton le ou vers le 6 février?

3. Quelles catégories de civils sont détenus dans ce camp?

4. Combien d'entre eux ont été blessés?

5. Combien d'entre eux ont dû se faire soigner à l'hôpital?

6. Quelle a été la cause de cette émeute?

7. Avant l'émeute, des détenus ont-ils porté à l'attention du commandant du camp des causes possibles de désordre?

8. Quelles mesures prendra-t-on pour faire disparaître les causes d'émeute à l'avenir?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. A-t-on accordé une attention spéciale à la lutte contre les maladies vénériennes parmi les membres de nos forces armées?

2. Donne-t-on à toutes les personnes qui se sont enrôlées des cours ou des renseignements de même nature sur ce sujet?

3. Si oui, prend-on des mesures pour s'assurer que toute personne qui s'enrôle reçoive un cours ou davantage sur ce sujet ou quelque autre renseignement?

4. Fournit-on des brochures sur ce sujet à toutes les personnes qui se sont enrôlées?

Par M. Hazen—1. Quel est le total des dépenses faites par la commission nationale du cinématographe pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942?

2. Quel est le total des dépenses faites par cette commission jusqu'aujourd'hui pour l'année financière courante?

3. Quels films la commission nationale du cinématographe a-t-elle produits depuis le 31 mars 1942?

4. Quel a été le coût total de chacun de ces films?

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Etudiera-t-on l'à-propos d'abroger le règlement restreignant à cinquante milles le trajet en autobus en tant qu'il s'applique aux soldats subissant l'instruction militaire au pays ou en congé dans leurs familles?

2. Quel est le texte de ce statut ou règlement, pour quelle raison a-t-il été promulgué et par qui?

3. A-t-on révoqué ou suspendu la défense faite aux soldats de solliciter leur transport le long de la route?

4. Si non, ce règlement s'applique-t-il aux trois divisions de nos forces armées?

5. Qui a émis ce règlement?

Par M. Church—1. Quels sont les règlements adoptés par le gouvernement relativement à l'inscription des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Quels sont les termes ou conditions imposés pour suivre ces cours universitaires?

3. Les particuliers ainsi inscrits reçoivent-ils quelque instruction militaire et portent-ils l'uniforme du soldat canadien?

4. Si oui, en vertu de quels statuts et règlements?

Par M. Church—1. Les autorités civiles ou autres ont-elles requis des soldats du district militaire No 2 pour faire l'enlèvement de la neige dans les rues de Toronto au cours de cet hiver?

2. Si oui, en quel nombre, de quel endroit, et ces soldats ont-ils reçu quelque compensation ou rémunération de la part de la ville?

3. Quelle pratique a-t-on suivie dans le passé et au cours de la dernière guerre à ce sujet?

4. Quelles sont les dispositions (*a*) du code criminel, et (*b*) de la Loi de la milice, relativement au pouvoir de l'autorité civile à réquisitionner les militaires pour quelque service?

5. Qui a autorisé l'affectation de ces troupes à l'enlèvement de la neige, et ce service a-t-il été volontaire ou obligatoire?

6. A-t-on affecté à ce travail des soldats venant du camp Borden? Si oui, en quel nombre?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—1. Quelle était la population de Halifax, Nouvelle-Ecosse, aux recensements de 1931 et 1941?

2. A combien estimait-on la population de Halifax pour les années 1939 et 1942?

3. Cette augmentation dans la population est-elle principalement causée par la concentration de personnes affectées à des services essentiels de guerre?

4. Le gouvernement est-il au courant du rapport sensationnel sur les conditions hygiéniques dans Halifax présenté par le Dr D. Bruce Wilson et le Dr W. A. McIntosh, de l'Institut Rockfeller?

5. Si oui, le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de se prévaloir des pouvoirs que lui confère la Loi des mesures de guerre pour assurer une protection suffisante aux personnes postées à cet endroit pour y accomplir des devoirs essentiels de guerre?

Par M. Johnston (Bow-River)—1. Quel a été le coût total de l'aéroport de Shepard, près de Calgary?

2. De qui a-t-on acheté ce terrain?

3. Combien l'a-t-on payé l'arpent?

4. Combien de puits a-t-on creusés sur cette propriété?

5. S'est-on servi de quelques-uns de ces puits, et si non, pourquoi?

6. A-t-on construit des conduites d'eau pour faire venir l'eau de Calgary?

7. Si oui, (*a*) à quel prix et (*b*) combien en coûte-t-il par année pour ce service?

8. Quel a été le coût du canal d'écoulement des égouts?

9. Quel est le propriétaire du terrain sur lequel passe ce canal?

10. Qu'en coûte-t-il pour le loyer ou pour l'achat de ce terrain?

Par M. MacKinnon (Kootenay-est)—1. A quel endroit est situé le bureau de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Quel est le propriétaire de cet édifice, et quel montant paie-t-on en loyer?

3. Quels sont les noms, adresses permanentes, emplois antérieurs et fonctions actuelles de tous les particuliers qui sont à l'emploi de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire?

Par M. Hazen—1. Quels versements en argent le gouvernement fédéral a-t-il faits à chacune des provinces au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

2. A quels titres, et pour quels montants chacun de ces versements a-t-il été fait?

Par M. Green—1. De quelles mines le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il pris possession depuis le 1er janvier 1942?

2. Où sont situées ces mines?

3. A quelles conditions a-t-on pris possession de ces mines?

4. Lesquelles de ces mines sont exploitées, et quelle sorte de produit obtient-on de chacune de ces mines?

Par M. Castleden—1. Le bac transbordeur "Caribou", torpillé le 16 octobre 1942, se rendait-il à Terreneuve en service régulier?

2. Quelle escorte accordait-on à ce bateau au moment où il a été torpillé?

3. Avait-on éteint les lumières sur le "Caribou" au moment où il a été torpillé?

4. Quelles mesures de précaution avait-on prises pour que les canots et les radeaux de sauvetage soient prêts en cas de désastre?

Par M. Blackmore—1. Combien d'arpents de tabac a-t-on cultivés au Canada l'an dernier?

2. Combien de tonnes d'engrais a-t-on utilisées pour cette culture?

3. Combien d'ouvriers a-t-on embauchés pour la production d'une telle récolte de tabac?

4. Les engrais employés dans la production du tabac auraient-ils pu servir pour la culture (*a*) des pommes de terre propres à la déshydratation et destinées à être expédiées en Angleterre, et (*b*) de la betterave à sucre?

5. A-t-on à faire face au Canada à une pénurie de pommes de terre propres à la déshydratation?

6. Y a-t-il eu au cours de 1942 une pénurie d'engrais pour la production des pommes de terre dans les provinces maritimes?

Par M. Adamson—1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il remplacé la Dufferin Shipbuilding Company à l'administration des établissements actuellement occupés par les Toronto Shipbuilding Yards?

2. Quel prix a-t-on payé à la Toronto Shipbuilding Company?

3. Quel montant a-t-on alloué pour (*a*) le titre de la propriété foncière des terrains, (*b*) les terrains loués à bail, (*c*) l'outillage, (*d*) l'achalandage, (*e*) les contrats du gouvernement actuellement en voie d'exécution et (*f*) l'usage de l'équipement au cours de 1941 et 1942?

4. A quelle société a-t-on accordé le contrat du pavage des chantiers?

5. M. Franceschini a-t-il quelque mise de fonds dans la société?

6. Quel a été le montant du contrat?

7. Quand a-t-on exécuté les travaux prévus dans ce contrat?

8. Combien de navires la Toronto Shipbuilding Company a-t-elle construits?

9. Combien de ces navires le gouvernement a-t-il reçus?

10. A quelles dates a-t-on livré ces navires?

11. Quels sont les salaires de plus de $30,000 par année que paie la Toronto Shipbuilding Company, et à quels particuliers?

Par M. Noseworthy—1. En quelle quantité et sous quelle forme importe-t-on au Canada du Congo Belge et de la Rhodésie le cobalt destiné à l'affinage?

2. Combien existe-t-il d'établissements au Canada où l'on pratique l'affinage du cobalt?

3. Où sont-ils situés?

4. Quelles sociétés possèdent et exploitent ces établissements?

5. Le gouvernement canadien a-t-il reçu du gouvernement britannique une requête de recherche de gisements de cobalt au Canada?

6. Si oui, a-t-on entrepris ces recherches, et à quelle date?

7. Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer de l'existence de gisements de cobalt au Canada?

8. Quels efforts ne s'épargne-t-on pour faire l'exploitation du cobalt au Canada?

9. Dans quelle mesure le gouvernement canadien a-t-il tiré parti de l'aide du gouvernement des Etats-Unis dans l'exploitation du cobalt au Canada?

Par M. Noseworthy—1. Pourquoi a-t-on cessé les travaux de construction du champ de pratique des chars d'assaut à Meaford?

2. Quand ces travaux reprendront-ils?

3. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée jusqu'aujourd'hui pour cette entreprise?

4. Quelle est l'évaluation du coût total de l'entreprise?

5. Maintient-on un bureau sur cette propriété pendant qu'on ne procède pas aux travaux?

6. Pourquoi fait-on faire à ces chars d'assaut le trajet entre Borden et Meaford pour les exercices hebdomadaires de pratique?

7. N'atteindrait-on pas le même but en laissant les chars d'assaut à Meaford, et en faisant effectuer le transport des mitrailleurs entre ces deux endroits dans les voitures de l'armée?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Quel a été, de 1935 à 1942, le nombre des immigrants venus au Canada en provenance (*a*) de l'Angleterre, (*b*) de l'Irlande, (*c*) de l'Ecosse, (*d*) du pays de Galles, (*e*) des Etats-Unis et (*f*) du continent européen?

2. Combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis depuis 1935?

3. De 1900 à 1942 combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, d'après les chiffres du Bureau de la Statistique?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour encourager l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, après la guerre et pour y donner son appui financier?

Par M. Church—1. Quelles mesures de prévoyance, nécessitées par un très rigoureux hiver, le gouvernement a-t-il prises pour assurer la santé, le soin et le bien-être des hommes et des femmes qui font partie des forces armées de Sa Majesté et qui sont postés dans les centres d'instruction militaire au Canada?

2. A-t-on restreint, en conséquence du froid, les services des gardes de corvée ou de faction, ou des sentinelles, ainsi que les exercices de rassemblement ou les travaux en plein air?

3. Les camps possèdent-ils un personnel et un outillage médical et hospitalier suffisants?

4. A-t-on suspendu tous les congés jusqu'au 28 février en vertu d'une ordonnance du régisseur du transport ou d'autres particuliers?

5. Pourquoi, au cours de la même période de temps, met-on des trains, en fin de semaine, à la disposition des civils et non des soldats?

Par M. Knowles—1. Au cours de chacun des mois suivants: août, septembre, octobre, novembre et décembre 1942, et janvier 1943, combien de particuliers se sont inscrits pour obtenir un emploi, y compris ceux dont l'avis de congé de travail avait été donné par leurs patrons, dans chacun des cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national?

2. Au cours de la même période de temps, combien de particuliers ont obtenu du travail par l'entremise de chacun de ces cinq bureaux régionaux?

3. Au cours de la même période de temps, parmi les particuliers qui ont obtenu du travail par l'entremise du bureau de Winnipeg, combien ont été assignés à un emploi dans la province du Manitoba, et combien à l'extérieur de la province?

Par M. Church—1. Quels sont les membres de la Commission canadienne de la marine marchande relevant du ministère du Commerce?

2. Quels en sont les principaux officiers, et où ont-ils résidé depuis le commencement de la guerre?

3. Quelle position M. MacDonald occupe-t-il ou a-t-il occupée dans cette commission à titre de fonctionnaire, et quels postes a-t-il occupés au ministère du Commerce, à quels endroits, et que reçoit-il en traitement et autres allocations?

4. A-t-il déjà été secrétaire de la Commission en charge des départs de navires des ports de l'Atlantique et du Pacifique?

5. A-t-il quelque parenté avec M. Ristelhueber, qui était ministre du gouvernement de Vichy au Canada? Si oui, quelle est cette parenté?

6. Quels sont les divers postes qu'à occupés M. MacDonald au ministère depuis le commencement de la guerre?

7. Est-il un ancien combattant, et a-t-il quelque expérience ou quelque connaissance des problèmes de la marine marchande ou militaire?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacroix (Beauce)—1. Quel est le montant de la rémunération mensuelle ou annuelle accordée aux membres de la Garde des Vétérans du Canada, (*a*) en solde et en allocations, (*b*) de logement, (*c*) d'entretien, (*d*) de vêtements?

2. Ces allocations sont-elles versées régulièrement à chaque quinzaine ou chaque mois?

3. Les membres de la Garde des Vétérans ont-ils droit à l'augmentation de vingt cents octroyée aux autres soldats?

4. Si oui, pourquoi n'ont-ils pas reçu cette augmentation depuis le 1er janvier?

Par M. Boucher—1. Le gouvernement a-t-il pris possession de l'usine de la National Steel Car Company à Malton?

2. Si oui, quels arrangements le gouvernement canadien a-t-il conclus avec la National Steel Car à ce sujet?

3. Au cours des années 1940, 1941 et 1942, quel montant a-t-on alloué à la compagnie au compte de la dépréciation et de la dépréciation anticipée sur, (*a*) les immeubles, (*b*) l'outillage?

4. Quels montants a-t-on permis à la compagnie d'imputer, à ce titre, au coût de la production des avions qu'elle a construits et livrés?

Par M. Boucher—1. Quels bénéfices la National Steel Company a-t-elle réalisés jusqu'au moment où le gouvernement a assumé l'administration de ses usines?

2. Ce bénéfice comprend-il quelques montants des sommes allouées pour la dépréciation ou la dépréciation anticipée?

3. Quels arrangements le gouvernement a-t-il conclus relativement à l'utilisation ou à la liquidation que l'on fera après la guerre de l'usine de Malton?

4. Quels impôts la National Steel Car a-t-elle payés sur les surplus des bénéfices réalisés à son usine de Malton?

Par M. Boucher—1. De combien de capitaux disposait la Noorduyn Aircraft Corporation de Montréal lorsque le gouvernement lui a adjugé un premier contrat?

2. Quel est le propriétaire des établissements exploités par cette compagnie?

3. A-t-on versé quelque commission de vente ou quelque compensation à quelque particulier?

4. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement avec la Noorduyn Company approuvant le versement d'une commission de vente ou de quelque compensation à quelque particulier?

5. Si oui, quelle est cette entente?

6. Quelle aide financière le gouvernement a-t-il accordée à cette compagnie jusqu'aujourd'hui?

Par M. Boucher—1. Quelle aide financière, s'il en est, le gouvernement a-t-il accordée à la Noorduyn Aircraft Corporation pour lui permettre d'obtenir des emprunts à la banque ou ailleurs?

2. Quand a-t-on accordé cette aide financière? Ces emprunts ou créances ont-ils été acquittés?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée jusqu'aujourd'hui pour des outils, des machines et de l'outillage pour cette compagnie?

4. Quel capital d'exploitation le gouvernement a-t-il accordé à cette compagnie?

Par M. Bruce—1. Combien de nouveaux départements du gouvernement a-t-on fondés depuis juin 1939: (*a*) quels en sont les noms; (*b*) combien de nouveaux édifices a-t-on construits pour loger ces départements; (*c*) quel espace ces nouveaux édifices ont-ils fourni pour des bureaux; (*d*) quel a été le coût de ces édifices; (*e*) combien a-t-on acheté ou loué d'anciens immeubles pour loger ces départements et quel espace a-t-on fourni pour servir de bureaux à chacun de ces départements, et (*f*) quel a été le coût de chacun des édifices que l'on a achetés?

2. Vu l'encombrement du logement dans Ottawa, le gouvernement a-t-il effectué une décentralisation de quelques-uns de ces départements et, si oui, quels sont-ils?

3. Quelques-uns de ces départements de l'administration pourraient-ils fonctionner tout aussi bien dans quelque autre ville si on pouvait y trouver de l'espace pour des bureaux ou y ériger des immeubles?

4. Le gouvernement a-t-il songé à acquérir et à terminer l'immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Bay et Yonge à Toronto?

5. Cet immeuble ne pourrait-il pas être rapidement terminée, afin d'y loger quelque département de l'administration et diminuer l'encombrement qui existe à Ottawa?

6. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'adopter le système de décentralisation des départements de l'administration qui prévaut à Washington et à Londres?

7. Si non, pourquoi?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell, pour M. Noseworthy—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée, du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère des Postes ou l'un de ses fonctionnaires et les propriétaires directeurs ou représentants du "London Echo".

Par M. Rennie, pour M. Cleaver—Ordre de la Chambre—Dossier comprenant (*a*) une liste des noms des propriétaires des terrains, (*b*) les détails complets sur les prix d'achat des terrains acquis, (*c*) une copie du rapport de l'estimateur indépendant, J. J. Swanson & Company, de Winnipeg, (*d*) une copie du rapport soumis par le représentant de la division d'achats de terrains des chemins de fer nationaux, de Winnipeg, transmettant ou accompagnant le rapport des estimateurs indépendants, et (*e*) une copie de toutes les attestations récemment obtenues des propriétaires particuliers des terrains, faisant voir le coût de ces terrains à leurs propriétaires, relativement à l'achat des terrains requis pour la construction de l'aéroport de Gimli, Manitoba.

M. Mackenzie King propose,—Que le lundi, 22 février 1943, et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion sur cette motion, cette dernière est mise aux voix et agréée.

M. Mackenzie King propose,—Qu'à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada qui, le 29 juin 1942, a annulé l'élection de Robert Craig Davidson à la circonscription électorale de Stanstead, à cause d'actions illégales de la part des agents électoraux, et en conformité de l'article 71 de la loi des élections fédérales contestées, le Comité permanent des Privilèges et Elections soit prié d'étudier l'opportunité pour la Chambre, d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

Après discussion sur cette motion, cette dernière est mise aux voix et agréée.

M. St-Laurent propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre, formé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Dupuis, Hansell, Hazen, McKinnon (Kenora-Rainy-River), Martin, Maybank, Michaud, McGeer, Noseworthy, Ross (Calgary), Slaght et Stirling, pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada (Codification) 1941, et leurs amendements; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers, à interroger des témoins sous serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

Et un débat s'élevant;

M. Green, appuyé par M. Bence, propose en amendement:—Que la motion soit modifiée par l'addition des mots suivants dans la sixième ligne immédiatement après le mot "amendements": "et la loi concernant la naturalisation et la déportation".

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est accepté.

Et ladite motion, mise aux voix, telle que modifiée, est agréée.

Comme il est passé onze heures p.m., exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 23 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—Au 31 décembre 1942, quel était le total de la somme impliquée dans l'évacuation des Japonais des régions côtières canadiennes?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce), appuyée par M. Hallé:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada :

A Son Excellence le très honorable major-général comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion de M. Graydon, appuyé par M. Green, en amendement à ladite motion;

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:—

"Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: (*a*) de proposer un plan susceptible de

tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; (*b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; (*c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays".

Et sur le projet de sous-amendement proposé par M. Cardin, appuyé par M. Dubuc:

Que tous les mots après le mot "Que" dans la première ligne de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les Conseillers de votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays".

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Bertrand (Terrebonne),
Cardin,
Crête,
d'Anjou,
Dorion,
Dubois,
Dubuc,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Lizotte,
Pouliot,
Roy—15.

CONTRE:

Messieurs:

Abbott,
Adamson,
Anderson,
Authier,
Bence,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brunelle,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Chevrier,
Church,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Coté,
Crerar,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Douglas (Weyburn),
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Fair,
Farquhar,
Fauteux,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Gray,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Healy,
Henderson,
Hill,
Hlynka,
Hoblitzell,
Homuth,
Howden,

Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Kirk,
Knowles,
Kuhl,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marier,
Marshall,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Neill,
Nicholson,
Nixon,
Noseworthy,
O'Neill,
Perley,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Power,
Purdy,
Quelch,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Shaw,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Stirling,
Stokes,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Tustin,
Veniot,
Ward,
Warren,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood,
Wright—195.

Et comme on met aux voix ledit projet d'amendement;

M. Roy propose, appuyé par M. Dorion, en amendement audit projet d'amendement:

Que tous les mots après les mots: "Que vos conseillers n'aient pas" dans l'amendement, soient biffés et remplacés par les suivants: "...pris les mesures nécessaires pour faire cesser la propagande anti-catholique qui sévit actuellement et empêcher la diffusion de certaines publications injurieuses dont l'esprit vient en conflit avec les buts énoncés lors de nos déclarations de guerre, et est en même temps contraire à celui du pacte confédératif et de la charte de l'Atlantique, et aussi, que les populations rurales et ouvrières n'ont pas une représentation adéquate dans le conseil des ministres de Votre Excellence, cette déficience étant la cause de l'application inéquitable de la loi de Mobilisation des Ressources nationales."

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

d'Anjou,
Dorion,
Gauthier,
Lacombe,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Pouliot,
Roy—8.

Contre:

Messieurs:

Abbott, Adamson, Anderson, Authier, Aylesworth, Bence, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Blanchette, Boucher, Bradette, Breithaupt, Bruce, Brunelle, Cardiff, Cardin, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Chevrier, Church, Clark, Claxton, Cleaver, Coldwell, Corman, Coté, Crerar, Cruickshank, Dechêne, Denis, Desmond, Diefenbaker, Donnelly, Douglas (Queens), Douglas (Weyburn), Dubuc, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Eudes, Evans, Fair, Farquhar,

Fauteux, Ferland, Ferron, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser (Northumberland, Ont.), Fraser (Peterborough West), Fulford, Furniss, Gardiner, Gershaw, Gibson, Gillis, Gingues, Gladstone, Golding, Goulet, Graham, Graydon, Green, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Healy, Henderson, Hill, Hlynka, Hoblitzell, Homuth, Howden, Howe, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jackman, Jean, Johnston (Bow-River), King, Mackenzie Kinley, Knowles, Kuhl, Laflamme, LaFlèche, Lafontaine, Leader, Leduc, Léger, Little, Lizotte, Lockhart,

McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Brantford City), Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McGibbon, McGregor, McIlraith, MacInnis, McIvor, MacKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Michaud, Mills, Mitchell, Moore, Mullins, Mulock,

Mutch, Neill, Nicholson, Nixon, Noseworthy, O'Neill, Perley, Picard, Pinard, Poirier, Pottier, Power, Purdy, Quelch, Ralston, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (Middlesex-Est), Ross (Moose-Jaw), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Ryan, St-Laurent, Sanderson, Senn, Shaw, Sissons, Slaght, Soper, Stirling, Taylor, Telford, Thauvette, Tremblay, Tripp, Turgeon, Turner, Tustin, Veniot, Ward, Warren, Weir, White, Whitman, Winkler, Wood, Wright—194.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 24 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 23 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Adèle LeRoy Fuller Hardy, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Cowansville, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Errol Drysdace Hardy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

De Constance Maxine Keating Noseworthy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry Clarence Noseworthy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement s'est-il porté acquéreur de terrains à Matsqui, à Delta et à Sea Island en Colombie-Britannique?

2. Si oui, quelle est (*a*) la description, (*b*) l'étendue et (*c*) l'évaluation de chacun de ces terrains?

3. Quel prix a-t-on payé pour chaque terrain, et de qui en a-t-on fait l'achat?

4. Relativement au terrain de Matsqui, quelle en était l'évaluation en avril 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté de sociétés ou compagnies, depuis 1940, quelque édifice ou édifices situés dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) de qui, (*b*) à quelles conditions et (*c*) à quel prix ont-ils été achetés, (*d*) quels sont ces édifices et où se trouvent-ils situés, et (*e*) à quelle fin chacun a-t-il été acheté?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943, —Etat montrant:—1. Quel a été le coût total de l'aéroport de Shepard, près de Calgary?

2. De qui a-t-on acheté ce terrain?
3. Combien l'a-t-on payé l'arpent?
4. Combien de puits a-t-on creusés sur cette propriété?
5. S'est-on servi de quelques-uns de ces puits, et si non, pourquoi?
6. A-t-on construit des conduites d'eau pour faire venir l'eau de Calgary?
7. Si oui, (*a*) à quel prix et (*b*) combien en coûte-t-il par année pour ce service?
8. Quel a été le coût du canal d'écoulement des égouts?
9. Quel est le propriétaire du terrain sur lequel passe ce canal?
10. Qu'en coûte-t-il pour le loyer ou pour l'achat de ce terrain?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943, —Etat montrant:—1. Quel a été, de 1935 à 1942, le nombre des immigrants venus au Canada en provenance (*a*) de l'Angleterre, (*b*) de l'Irlande, (*c*) de l'Ecosse, (*d*) du pays de Galles, (*e*) des Etats-Unis et (*f*) du continent européen?

2. Combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis depuis 1935?
3. De 1900 à 1942 combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, d'après les chiffres du Bureau de la Statistique?
4. Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour encourager l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, après la guerre et pour y donner son appui financier?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Transport, pour l'année terminée le 31 mars 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Trente-huitième rapport du Bureau des commissaires du Transport du Canada (anciennement la commision des chemins de fer), pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

Et aussi,—Rapport du Bureau des commissaires du Transport du Canada, en date du 17 février 1943, à Ottawa, sur le tamponnement survenu à Almonte, Ontario, le 27 décembre 1942, alors qu'un train spécial de passagers portant le numéro 2802 du Pacifique canadien entra en collision avec l'arrière du train de passagers régulier portant le numéro 550 du Pacifique canadien, pendant que ce dernier stationnait en face de la gare d'Almonte, et qui eut comme résultat la mort de trente-six personnes et des blessures graves infligées à deux cent sept autres.

M. Howe, du consentement de la Chambre, présente le bill No 7, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce) pour présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Graydon.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lockhart.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 25 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Geraldine Charlotte Wrangel, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Cyrille Wrangel, de Montréal, P.Q., actuellement domicilié à Lausanne, Suisse, et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel en français du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du ministre des Finances et Etat des comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1942. Statut du Canada de 1939, chapitre 40, article 26.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1941.—Compagnies de prêts et de fiducie.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelle était la population de Halifax, Nouvelle-Ecosse, aux recensements de 1931 et 1941?

2. A combien estimait-on la population de Halifax pour les années 1939 et 1942?

3. Cette augmentation dans la population est-elle principalement causée par la concentration de personnes affectées à des services essentiels de guerre?

4. Le gouvernement est-il au courant du rapport sensationnel sur les conditions hygiéniques dans Halifax présenté par le Dr D. Bruce Wilson et le Dr W. A. McIntosh, de l'Institut Rockfeller?

5. Si oui, le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de se prévaloir des pouvoirs que lui confère la Loi des mesures de guerre pour assurer une protection suffisante aux personnes postées à cet endroit pour y accomplir des devoirs essentiels de guerre?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Harris (Grey-Bruce), appuyée par M. Hallé:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable major-général comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé da Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'ordre royal Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides-de-camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion de M. Graydon, appuyé par M. Green, en amendement à ladite motion;

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:—

"Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: (*a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; (*b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; (*c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays".

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Anderson,
Aylesworth,
Bence,
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
Coldwell,
Diefenbaker,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Hlynka,
Homuth,
Jackman,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
Lockhart,
McGregor,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Nicholson,
Noseworthy,
Perley,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Stirling,
Stokes,
White,
Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Authier,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Bonnier,
Bradette,
Breithaupt,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
Crerar,
Crête,
Cruickshank,
d'Anjou,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Dorion,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dubuc,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gauthier,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Healy,
Henderson,
Hill,
Hoblitzell,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
King, Mackenzie
Kinley,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
Lizotte,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross(Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Roy,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Slaght,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tomlinson,
Tremblay,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—150.

Le débat reprend et comme on met aux voix la motion principale, elle est adoptée, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, aujourd'hui même, pour examiner les Subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, aujourd'hui même, pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsides nécessaires à Sa Majesté.

M. Mackenzie King, propose,—Que Joseph Arthur Bradette, écuyer, représentant du district électoral de Cochrane, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1944, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 24 février 1943.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et crédits, sont transmis pour étude au comité des crédits.

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven (Ville de Régina), Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White, et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Martin.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 26 FÉVRIER 1943

PRIÈRES.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Violet Victoria Green Auclair, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Emile Auclair.

De Marion Catherine Bremner, de Hull Sud, P.Q., épouse de Donald Edward William Bremner.

De Norma Mady Albert Chamandy, de Garson Mine, Ontario, épouse d'Elias George Chamandy.

De William James Chafe, de Montréal, P.Q., époux de Judith May Dooley Chafe.

De David Joseph Kennedy, de Montréal, P.Q., époux de Marie Blanche Chatelle Kennedy.

De Max Shulman, de Montréal, P.Q., époux de Ray Hymovitch Shulman.

De Zina Sarah Fletcher Tannenbaum, de Montréal, P.Q., épouse de Hyman Tannenbaum.

De Doris Mae Sangster Webster, de Québec, P.Q., épouse de Jack Meredith Webster.

De Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard, de Montréal, P.Q., épouse d'Eugene Wallace Willard.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la Défense du Canada.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance, pour étudier le projet suivant de résolution:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia,*

1. Que des sommes d'au plus $3,890,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1944, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $3,890,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941, 1942 et 1943.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven (Ville de Régina), Marshall, Martin, Matthews, May-

bank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White, et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wood.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 1ER MARS 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Marie Béatrice Arsenault Thériault, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henri Georges Joseph Thériault, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

De Celia Lazarowitz Cohen, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edgar Horace Cohen, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De Gertrude Mantha Hore, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alfred Edmund Hore, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Fulford.*

D'Eva Pearl Gilbert, de Verdun, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harold Emerson Gilbert, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Samuel William Simon, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Celia Glasberg Simon, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Fulford.*

De Bella Lerner Efros, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frank Efros, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De Sam Hadis, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sprinta Glasser Hadis, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Fulford.*

De Leo Guay, de Henrysburg, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pauline Rémillard Guay, de Henrysburg, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Tomlinson.*

De Feodor Karpenko, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Akulina Lambutski Karpenko, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Fulford.*

D'Emma Cowsill Hill, de Verdun, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Albert Hill, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Fulford.*

De Walter Preston, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Thelia Stefaniw Preston, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Tomlinson.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total du dernier Emprunt de la Victoire de 1942?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées pour annonces, solliciteurs, employés à salaire, émissions radiophoniques, pavoisement, commissions, frais d'hôtel, loyer, frais de déplacement, réceptions, banquets et pour toutes autres fins?

3. Le ministre pourrait-il donner un fractionnement du coût de cet emprunt?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le montant total souscrit lors du dernier emprunt de la Victoire?

2. De ce montant, quelle somme a été souscrite (*a*) par des particuliers, (*b*) par des compagnies?

3. Quel a été le coût total de la campagne du dernier emprunt de la Victoire?

4. De ce montant, combien a-t-on dépensé (*a*) en commissions, (*b*) en réclame, (*c*) en programmes radiophoniques, (*d*) en salaires, allocations de subsistance et frais de déplacement, (*e*) en loyer de locaux et (*f*) pour les réunions publiques ou les autres démonstrations publiques tenues en faveur de l'emprunt?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Un exemplaire du graphique descriptif des cadres du ministère des Munitions et approvisionnements, y compris une nomenclature des diverses subdivisions de ce ministère, et de certains fonctionnaires supérieurs qui y sont attachés.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral possède-t-il quelques pépinières?

2. Si oui, où sont-elles situées?

3. Fournissent-elles des arbres aux cultivateurs pour servir de brise-vent, etc.?

4. Combien d'arbres le gouvernement fédéral a-t-il plantés en reboisement au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté de particuliers, depuis 1940, des maisons situées dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) à quelles conditions et (*b*) à quel prix chacune, (*c*) de qui, (*d*) sur quelles rues et à quels numéros se trouvent ces maisons et (*e*) à quelle fin chacune a-t-elle été affectée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté de M. Harvey quelque partie du verger Glen Lawrence à Kingston?

2. Si oui, quel en a été le prix?

3. Combien d'arpents a-t-on achetés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943, —Etat montrant:—1. Le bac transbordeur "Caribou", torpillé le 16 octobre 1942, se rendait-il à Terre-Neuve en service régulier?

2. Quelle escorte accordait-on à ce bateau au moment où il a été torpillé?

3. Avait-on éteint les lumières sur le "Caribou" au moment où il a été torpillé?

4. Quelles mesures de précaution avait-on prises pour que les canots et les radeaux de sauvetage soient prêts en cas de désastre?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—Quels sont les noms, avec leurs salaires, frais de voyage et allocations de subsistance, (*a*) des enquêteurs, (*b*) des inspecteurs embauchés, du 16 février 1942 au 31 janvier 1943, sous l'autorité de la loi de la réduction des emblavures, de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies et des règlements sur le revenu des fermes des Prairies?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Copie de toute la correspondance échangée, du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère des Postes ou l'un de ses fonctionnaires et les propriétaires directeurs ou représentants du "London Echo".

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. A quels membres des deux Chambres du Parlement la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle accordé des émissions gratuites du 1er janvier 1935 à la fin de janvier 1942, dans quel but et en vertu de quelle autorité, ou conformément à quels statuts ou règlements de la Commission?

2. A-t-on soumis ces discours à la censure?

3. La Commission leur a-t-elle accordé des émissions gratuites pour des comptes rendus de discours prononcés devant des clubs municipaux ou d'autres auditoires civils ou militaires?

4. Quel nombre de ces discours la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle imprimés et distribués et à quel coût?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quel est le montant des sommes dépensées pour des travaux d'irrigation, d'assèchement et d'approvisionnement d'eau dans la province de l'Alberta depuis le début de ces entreprises?

2. Quel est le montant des sommes dépensées à ces fins au cours de chaque année financière depuis le début de ces travaux?

3. Quel est, par année financière, le montant des sommes dépensées (*a*) en travaux de construction et (*b*) en subventions ou autre aide financière semblable, en donnant dans chaque cas le nom de l'entreprise?

Par M. Purdy—1. Au 1er janvier 1943, et par le district militaire où chacun s'est inscrit en premier lieu, combien y avait-il, dans les forces armées, de recrues appelées en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales qui n'étaient pas disponibles pour service en quelque lieu que ce soit?

2. Depuis l'entrée en vigueur du service continu, combien de recrues a-t-on demandées dans chaque district militaire, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et combien ont répondu à l'appel dans chacun de ces districts?

Par M. Hoblitzell—1. Quel est le nombre des officiers dans les services administratifs du Corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la proportion de ces officiers (*a*) aux officiers du service navigant, (*b*) aux officiers de toutes les autres divisions du service sédentaire?

3. Des officiers attachés aux services administratifs combien (*a*) appartiennent au service permanent ou au service auxiliaire, (*b*) ont été nommés directement, et (c) ont été promus de la troupe?

4. Combien d'officiers nommés directement à des services administratifs prennent du service, (*a*) outre-mer ou dans des unités mises sur un pied de guerre en territoire canadien, en Alaska et à Terre-Neuve, (*b*) dans des unités d'entraînement, aux quartiers-généraux des régions aériennes et au quartier-général du corps d'aviation royal canadien?

5. Combien d'officiers attachés aux services administratifs, (*a*) ont dépassé l'âge de 32 ans fixé pour l'acceptation du personnel navigant, (*b*) ont moins de 32 ans?

6. Combien d'officiers attachés aux services administratifs sont des diplômés, (*a*) d'universités, (*b*) de collèges secondaires, (*c*) ont fait leur cours dans des établissements d'enseignement inférieurs aux collèges secondaires?

7. Quelle proportion d'entre eux détenait dans la vie civile des postes comportant des fonctions administratives?

8. Combien d'entre eux (*a*) sont des anciens combattants de la dernière guerre, (b) auraient pu prendre du service au cours de la dernière guerre, en tenant compte de leur âge, (*c*) ont pris du service dans la réserve des forces des trois armes depuis la dernière guerre et sont des anciens combattants de la dernière guerre, (*d*) ont permuté des forces de l'active de quelque autre arme?

9. Combien de divisions comporte le service sédentaire du corps d'aviation royal canadien?

10. Quel est le nombre des officiers, (*a*) dans les services administratifs de la section féminine du corps d'aviation royal canadien, (*b*) dans toutes les autres divisions?

11. Existe-t-il un service navigant dans la section féminine du corps d'aviation royal canadien?

12. Combien d'officiers faisant partie des effectifs attachés, (*a*) au quartier général du corps d'aviation royal canadien, (*b*) aux quartiers-généraux des régions aériennes ont accompli plus de cent heures de vol au cours des années (1) 1941 et (2) 1942?

13. Quels sont les noms de ces officiers?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Combien de bureaux de rationnement a-t-on établis au Canada?

2. Où sont-ils situés?

3. De combien d'hommes et de femmes se compose le personnel de chaque bureau?

Par M. Fraser (Peterboruogh-ouest)—1. Y a-t-il quelques aumôniers de l'Armée du Salut dans les forces armées?

2. Si non, pourquoi?

Par M. Diefenbaker—1. M. Slocomb fait-il partie du personnel de la division du régisseur des huiles à Winnipeg? Si oui, à quel titre?

2. Si non, à quelle date a-t-il cessé d'en faire partie, et pour quelle raison?

3. Les régisseurs régionaux des huiles sont-ils autorisés à intenter des poursuites pour contraventions?

4. Combien de poursuites ce particulier a-t-il recommandées et combien en a-t-on intentées?

Par M. Diefenbaker—1. Combien d'hommes, par province, district militaire et/ou division administrative, ont été réformés depuis le commencement de la guerre?

2. De ce nombre, combien ont fait du service (*a*) outre-mer, (*b*) au Canada?

3. De ce nombre combien, (*a*) appartenaient à l'armée active, (*b*) étaient des recrues appelées en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

4. (*a*) De ces particuliers ainsi licenciés combien reçoivent une pension? (*b*) Combien de cas sont encore à l'étude?

Par M. Deifenbaker—1. Par province, depuis le 15 juillet 1942, (*a*) combien de poursuites pour contraventions aux règlements sur les huiles les régisseurs régionaux ou d'autres fonctionnaires ont-ils recommandées, (*b*) combien de poursuites a-t-on intentées?

2. Combien de condamnations a-t-on obtenues par province?

3. Quelles ont été les peines les plus élevées et les plus petites qui ont été imposées?

Par M. Casselman—1. Depuis le 28 février 1942, quelles sommes le peuple canadien a-t-il placées mensuellement dans l'achat des timbres et des certificats d'épargne de guerre?

2. Quelle est la somme ainsi placée par les citoyens de chaque province?

3. Depuis le 28 février 1942, quel montant de certificats d'épargne de guerre a-t-on rachetés mensuellement?

4. Quel montant de timbres d'épargne de guerre non rachetés le public possède-t-il?

Par M. Fair—1. Quel montant a-t-on souscrit en assurance-vie au Canada dans (*a*) les compagnies canadiennes, (*b*) les compagnies britanniques, (*c*) les autres compagnies, au cours des années civiles 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel est le montant versé en primes pour ces contrats au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont cessé d'être en vigueur ou ont été rachetées?

4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurances qui ont cessé d'être en vigueur ou qui ont été rachetées?

Par M. Fair—1. Quels sont les noms des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Combien parmi ces particuliers ont un intérêt direct ou indirect dans des entreprises d'approvisionnement en alimentation ou de restaurant?

3. La Commission avait-elle reçu quelques demandes d'augmentation dans le prix du thé et du café servis, (*a*) avec le repas, (*b*) sans le repas?

4. Si oui, en quel nombre et de la part de quels particuliers?

5. Les propriétaires de restaurants ont-ils profité de la subvention pour le thé et le café récemment annoncée par le ministre des Finances?

6. La Commission a-t-elle autorisé l'augmentation dans le prix du lait servi comme breuvage au cours d'un repas?

7. Si oui, quand a-t-on accordé cette autorisation?

8. Quel est le pourcentage de l'augmentation du coût des repas qui est réparti entre les employés des restaurants?

9. L'augmentation dans le coût des repas aura-t-elle quelque répercussion sur l'indice du coût de la vie?

10. Le gouvernement pourvoira-t-il immédiatement à la fixation d'un boni de vie chère de $4.50 par mois pour contre-balancer l'augmentation dans le coût des repas?

11. Le gouvernement considère-t-il cette augmentation comme un cas d'inflation des prix?

Par M. Boucher—1. Combien y a-t-il d'étudiants qui sont des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Ces aubains ennemis sont-ils obligés de prêter le serment d'allégeance avant de faire partie du corps-école des officiers canadiens et de porter l'uniforme du Roi?

3. L'aubain ennemi qui a manqué aux termes de son élargissement conditionnel à Toronto et a été repris par les autorités suit-il encore les cours de l'Université de Toronto et porte-t-il encore l'uniforme du Roi?

4. Ces étudiants, qui sont des aubains ennemis, inscrits dans les universités canadiennes sont-ils autorisés à travailler dans les usines de munitions et sur les fermes durant leurs vacances?

5. Combien y a-t-il d'étudiants suivant le cours des arts dans chacune des universités canadiennes? Combien, parmi eux, sont âgés de dix-huit ans ou plus?

6. Les étudiants inscrits à ces cours reçoivent-ils des leçons qui leur permettent d'apporter un concours plus efficace à l'effort de guerre?

7. Ces étudiants sont-ils sujets à être appelés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et, si oui, reçoivent-ils quelque sursis?

8. Dans les cas où l'on accorde un sursis, pour quelle période de temps est-il octroyé?

Par M. Isnor—1. Le ministère des Pêcheries a-t-il une division à Halifax portant le nom de laboratoire de pisciculture de la côte de l'Atlantique? Si oui, (*a*) où est-il situé, (*b*) quand a-t-il été construit, (*c*) quel en a été le coût de la construction, (*d*) de l'outillage, (*e*) le but pour lequel il a été construit, (*f*) depuis combien de temps fonctionne-t-il et (*g*) le considère-t-on comme essentiel au développement des pêcheries sur la côte de l'Atlantique?

2. Le ministère de la Défense nationale étudie-t-il quelque projet de prendre possession de cet édifice? Si oui, dans quel but?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il (*a*) un terrain et des immeubles en bordure de la partie sud de l'édifice des Pêcheries, (*b*) un terrain libre et de vieux édifices inemployés sur la partie nord?

4. Quelles mesures a-t-on prises dans le but de tirer parti des terrains et des édifices libres situés au nord au lieu de prendre possession de la propriété du laboratoire de pisciculture?

5. Le ministère de la Défense nationale a-t-il demandé au ministère des Pêcheries l'autorisation d'utiliser la propriété du laboratoire de pisciculture? Si oui, le ministère des Pêcheries y a-t-il donné son approbation et son autorisation?

Par M. Black (Cumberland)—1. Impose-t-on aux membres du personnel naval en séjour dans un port et ayant à se faire soigner, l'obligation d'avoir recours au médecin du port?

2. Conduit-on les membres du service naval à ce médecin particulier et, si oui, qui accomplit ce service?

3. Qui fait la nomination de ce médecin de port ou particulier qui doit soigner les membres du service naval?

4. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins résidant et faisant l'exercice de leur profession dans ces ports de prendre leur part des services de santé en temps de guerre?

5. Le médecin du port qui s'occupe de soigner les membres du personnel naval reçoit-il un traitement ou des honoraires, et quel est le montant et la base de cette rétribution?

6. A quel fonds ou crédit impute-t-on ces versements au compte du service naval, (*a*) canadien, (*b*) britannique et (*c*) américain?

Par M. Diefenbaker—1. Combien y a-t-il (i) de célibataires ou de veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou de veufs avec des enfants, âgés de 18 à 45 ans, (*a*) dans chaque province, (*b*) dans chaque district militaire, (*c*) dans chaque division administrative des services nationaux?

2. Par province, district militaire et/ou division administrative, combien de particuliers (*a*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) ont été trouvés inaptes au service après leur examen médical, (*c*) ont demandé l'ajournement de leur service militaire, (*d*) ont obtenu ce sursis, (*e*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'inspection militaire, (*f*) combien a-t-on expédié d'avis de se présenter à l'examen médical, (*g*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés, (*h*) combien a-t-on expédié d'appels au service militaire, (*i*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés?

3. (*a*) Combien de poursuites a-t-on intentées, dans chaque division administrative, pour des infractions aux règlements de la Loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) combien de condamnations a-t-on effectuées?

4. Quel est le nombre des changements d'adresse qui ont été notifiés aux divers registraires des division administratives?

Par M. Winkler—1. Les hommes embauchés sur les navires qui font du service transocéanique tombent-ils sous le coup de la loi sur les accidents de travail de la province dans laquelle leur navire est enregistré?

2. Le cas échéant, ces employés, sans tenir compte de leur nationalité, ont-ils droit à ces indemnités?

3. Qui s'acquitte des frais de leur hospitalisation en cas d'accident maritime?

4. Dans le cas d'accident, assure-t-on une pension aux dépendants?

5. L'assurance-chômage pourrait-elle être invoquée au lieu d'une pension dans le cas d'invalidité résultant d'un accident maritime?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Combien de navires marchands ou autres appartenant à des particuliers le gouvernement a-t-il achetés depuis le commencement de la guerre?

2. Quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et de qui a-t-on acheté ces navires?

Par M. Fair—1. Combien de cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu chaque année depuis 1930 jusqu'aujourd'hui?

2. Quel est le montant de cet impôt versé chaque année au cours de ladite période?

3. Combien de cultivateurs ont exploité leurs fermes à perte au cours de la période de 1930 à 1942?

4. Combien de cultivateurs ont été obligés de louer leurs fermes au cours desdites années?

Par M. Fair—1. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons, établis en vertu du plan de la commission d'établissement des soldats, ont signé des actes de renonciation ?

2. Combien de terrains la commission d'établissement des soldats a-t-elle à vendre ou à louer à l'heure actuelle?

3. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons ont obtenu le titre de propriété de leurs fermes?

4. Au cours de la même période, quelles sommes les soldats-colons ont-ils versées (*a*) en principal, (*b*) en intérêt?

5. Quel a été le montant des frais d'administration de la commission au cours de chacune des années dont il est parlé plus haut?

Par M. Knowles—1. A-t-on donné l'ordre aux membres des forces de Sa Majesté d'aider à l'enlèvement de la neige dans les cours du Pacifique-Canadien, dans la ville de Winnipeg, au cours des premiers jours de février 1943?

2. Si oui, en vertu de quelle autorisation?

3. Quel montant, le cas échéant, le Pacifique-Canadien a-t-il payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ce montant, le cas échéant?

5. A-t-on accordé quelque rétribution supplémentaire aux hommes qui ont accompli ce travail et, si oui, sur quelle base a-t-elle été calculée?

6. A-t-on donné l'ordre à des membres des forces de Sa Majesté de prêter leur concours, en toute autre occasion, à des compagnies particulières pour l'accomplissement de certaines tâches déterminées?

7. Quelle est la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale à ce sujet?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—Quels traitements accorde-t-on aux hommes et aux femmes qui travaillent dans chaque bureau de rationnement du Canada?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest)—1. Y a-t-il quelques soldats attachés à la Légation du Canada à Washington?

2. Si oui, quel en est le nombre et quels grades détiennent-ils?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Reçoivent-ils quelque rétribution supplémentaire à la solde attachée à leur grade?

5. Si oui, quelle somme reçoivent-ils?

6. Pratique-t-on quelques déductions sur cette rétribution supplémentaire? Si oui, pour quelle fin?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Black (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1941 et 1942, entre M. A. S. Nicholson, qui a récemment abandonné le poste de régisseur du bois, et le Premier Ministre, le ministre des Munitions et approvisionnements, le ministre des Finances, le sous-régisseur du bois ou ses successeurs comme régisseur du bois.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Copie de toutes ententes conclues entre la Commission canadienne du blé et (*a*) les compagnies exploitant des élévateurs intérieurs et terminus, (*b*) les minoteries, (*c*) les coopératives de blé, (d) les exportateurs et (*e*) les courtiers, relativement à l'écoulement et la manutention des récoltes de 1942-1943 et de 1943-1944.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du conseil privé du roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

M. Nicholson propose, appuyé par M. White,—Qu'un ordre de la Chambre soit adopté pour la production d'une copie des plans et devis des logements permanents dont la Wartime Housing Limited projette la construction à Hamilton, Ontario.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

M. Nicholson propose, appuyé par M. White,—Qu'un ordre de la Chambre soit adopté pour la production d'une copie des plans, devis et tous autres documents que possède la Wartime Housing Limited relativement au projet de construction d'un hôtel destiné aux femmes à St. Catherines.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Adamson,
Bence,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Coldwell,
Diefenbaker,
Dorion,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Graydon,
Green,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Hlynka,
Homuth,
Jackman,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Leader,
McGregor,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Noseworthy,
O'Brien,
Perley,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Roy,
Senn,
Shaw,
Stirling,
Wright—46.

CONTRE:

Messieurs:

Abbott,
Bertrand (Prescott),
Blair,
Blanchette,
Bradette,
Brunelle,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Corman,
Crerar,
Dechêne,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Edwards,
Evans,
Fournier (Hull),
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Henderson,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
King, Mackenzie
Kinley.
LaFlèche,
Léger,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
McLean (Simcoe-Est),
McNiven (Regina City),
Martin,
Matthews,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mulock,
Neill,
O'Neill,
Pinard,
Pottier,
Power,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Moose-Jaw),
St. Laurent,
Sissons,
Taylor,
Telford,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Veniot,
Ward,
Weir,
Whitman,
Winkler—85.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, demandes, lettres, rapports et tous autres documents et correspondance, datés de janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, que possède le ministère des Postes ou tout autre ministère du gouvernement relativement à la nomination d'un maître de postes à Wainwright, Alberta.

Par M. Quelch—Ordre de la Chambre—Copie des derniers rapports ou des enquêtes sur, (*a*) le plan de William Pearce sur l'emmagasinement des eaux, ou l'une de ses modifications, (*b*) l'exhaussement du niveau du Lac Buffalo et (*c*) l'emplacement d'un barrage sur la rivière Red Deer relativement à l'un ou l'autre de cesdits plans.

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents reçus par le ministre du Travail ou par M. MacNamara en réponse à la lettre No 1, datée de février 1943, donnant une interprétation de la loi de la mobilisation?

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et l'emplacement de toutes les usines canadiennes où fonctionnent, à l'heure actuelle, les comités composés de représentants des patrons et des ouvriers.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven (Ville de Régina), Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middlesex-est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White, et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et le débat se poursuivant;

M. Noseworthy propose en amendement à ladite motion, appuyé par M. Castleden: Que cette motion soit modifiée en insérant après le mot "comités", à la cinquième ligne les mots suivants: "y compris un sous-comité sur l'éducation".

Et le débat se poursuivant de nouveau;

M. l'Orateur déclare ledit amendement irrecevable, parce que la motion autorise déjà le comité à former les sous-comités qu'il jugera nécessaires, et l'adoption de l'amendement constituerait un ordre donné au comité ce qui ne saurait être fait vu que le comité n'a pas encore été institué.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 2 MARS 1943

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 1er courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Mary Sophia Viora St. Pierre Mayotte, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leo B. Mayotte, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitons suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Celia Lazarowitz Cohen, de Montréal, P.Q., épouse d'Edgar Horace Cohen.

De Bella Lerner Efros, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Efros.

D'Eva Pearl Gilbert, de Verdun, P.Q., épouse de Harold Emerson Gilbert.

De Leo Guay, de Henrysburg, P.Q., époux de Pauline Rémillard Guay.

De Sam Hadis, de Montréal, P.Q., époux de Sprinta Glasser Hadis.

D'Emma Cowsill Hill, de Verdun, P.Q., épouse de William Albert Hill.

De Feodor Karpenko, de Montréal, P.Q., époux d'Akulina Lambutski Karpenko.

De Walter Preston, de Montréal, P.Q., époux de Thelia Stefaniw Preston.

De Marie Beatrice Arsenault Theriault, de Montréal, P.Q., épouse d'Henri Georges Joseph Theriault.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le plan de nutrition élaboré par le gouvernement pour le temps de la guerre?

2. Quelle est, par personne, la ration de bœuf, de bacon, d'œufs, de lait, de beurre et de fromage dans les forces armées postées au Canada?

3. A-t-on dressé des plans pour assurer un approvisionnement ininterrompu de ces produits alimentaires aux civils comme aux membres des forces armées?

4. Dans l'affirmative, quels sont ces plans?

5. Existe-t-il un plafond des prix pour les légumes frais importés?

6. Si non, le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour empêcher qu'on ne charge un prix exorbitant au consommateur?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des membres de la Commission d'information en temps de guerre?

2. Quelle est la profession ordinaire de chaque membre de la Commission, et quelle partie de son temps, à peu près, chaque membre de la Commission consacre-t-il à l'exercice de ses fonctions?

3. Quelle expérience chaque membre de la Commission possède-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

4. Combien de séances la commission a-t-elle tenues depuis sa création?

5. A combien de séances de la commission chacun des membres a-t-il assisté?

6. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres?

7. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en frais de déplacement?

8. Quels sont les noms de tous les particuliers attachés au personnel de la commission?

9. Quelle était l'occupation antérieure de chacun de ces particuliers et quelle expérience chacun a-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

10. Quels salaires, honoraires, allocations de subsistance ou autre verse-t-on à chacun de ces particulicrs? Lorsque le versement est effectué en devises étrangères, faire connaître le montant en argent canadien?

11. Combien a-t-on payé en frais de déplacement à chacun de ces particuliers depuis sa nomination?

12. Quelles sont les fonctions exigées de chacun de ces particuliers?

13. Quelques particuliers nommés à des charges administratives de la Commission ont-ils donné leur démission?

14. Le cas échéant, quels sont leurs noms, quels postes occupaient-ils, et que recevaient-ils en salaires, honoraires ou allocations de subistance?

15. Quelles raisons chacun de ces particuliers a-t-il données pour sa démission?

16. Quel est le total des dépenses de la commission d'information en temps de guerre, depuis sa création, en: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) réclame, (*e*) émissions radiophoniques, (*f*) loyer de bureaux ou d'autres locaux et (*g*) pour tous autres frais?

17. Quels bureaux la commission dirige-t-elle à l'extérieur du Canada?

18. Où sont-ils situés?

19. Quels ont été les dépenses totales pour chacun de ces bureaux depuis leur établissement?

20. La commission se charge-t-elle de faire la distribution d'exemplaires des discours prononcés par le premier ministre et les membres du gouvernement?

21. Le cas échéant, quels discours a-t-on distribués et à combien d'exemplaires chacun?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Copie de tous les documents que possède le gouvernement et échangés entre quelque particulier ou particuliers et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le ministère des Munitions et approvisionnements relativement à la perte de pneus lors de l'incendie du garage Einarson à Wynyard, Saskatchewan.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le montant de la rémunération mensuelle ou annuelle accordée aux membres de la Garde des Vétérans du Canada, (*a*) en solde et en allocations, (*b*) de logement, (*c*) d'entretien, (*d*) de vêtements?

2. Ces allocations sont-elles versées régulièrement à chaque quinzaine ou chaque mois?

3. Les membres de la Garde des Vétérans ont-ils droit à l'augmentation de vingt cents octroyée aux autres soldats?

4. Si oui, pourquoi n'ont-ils pas reçu cette augmentation depuis le 1er janvier?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février, 1943,—Etat montrant:—1. M. D. C. Mackenzie est-il au service de la division des contrats du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, (*a*) quelles sont ses fonctions, (*b*) qu'a-t-il reçu en salaire et en dépenses, (*c*) quand a-t-il été nommé, (*d*) quelle est sa compétence, (*e*) quels postes a-t-il occupés avant sa nomination au ministère, et (*f*) quelles recommandations le ministre a-t-il reçues relativement à sa nomination, et de la part de qui?

M. St. Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on embauché de gardes spéciaux à travers le Canada pour aider à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

2. Quelle rétribution alloue-t-on à ces gardes?

3. Quelle rémunération accorde-t-on aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Quel est le nombre de ces gardes spéciaux qui portent l'uniforme?

5. Quel est le nombre de ceux qui, ne portant pas l'uniforme, reçoivent une allocation de vêtement?

6. De ces gardes spéciaux, quel est le nombre des anciens combattants, (*a*) de la première grande guerre, (*b*) de la guerre actuelle?

7. Accorde-t-on des billets de tramways à ces gardes spéciaux lorsqu'ils sont postés à une distance de plus d'un mille de leurs quartiers-généraux?

8. Lors de leur licenciement, ces gardes spéciaux reçoivent-ils quelques secours en vertu de la Loi d'assurance-chômage?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Isley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Maskenzie (Vancouver-centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven (Ville de Régina), Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middlesex-est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White, et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de Mme Nielsen.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Harris (Danforth).

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Appendice à l'exposé budgétaire 1943-44. (*Ce document se trouve à la fin des Procès-Verbaux d'aujourd'hui*).

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre),—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven (Ville de Régina), Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Mid-

dlesex-Est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White; et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Michaud propose,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes, relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre, pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède, exploite et contrôle auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien, dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsides; et que ledit Comité se compose de: MM. Donnelly, Dubuc, Durocher, Emmerson, Ferland, Gray, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Hazen, Howden, Howe, Jackman, Lockhart, McCulloch, Maybank, Nicholson, Parent, Pouliot, Roebuck, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Shaw et Sissons.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 3 MARS 1943

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Patrick John Shanahan, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Irja Alina Agnès Vaisanen Shanahan, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Carmel Hilda Olesker Gold, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Solomon Gold, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Laurette Jobin Lalumière, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Armand Lalumière, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Charles Joseph Wilfrid Rousseau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Gerarda Beatrice Gariépy Rousseau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

D'Evelyn Margaret Cooke Phippard, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Joseph Phippard. de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Margaret Varga Csabi, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stephen Csabi, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis*.

De Kathleen Ena Ball Royer, d'Austin, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Earl James Royer, d'Austin, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De Katherine Scott Thacher, de Coaticook, P.Q., présentement domiciliée à Hull, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Lewis Carlton Thacher, de Coaticook, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Diefenbaker.*

De Beatrice Ashwell Dyson, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Amsdale, comté de Lancaster, Angleterre, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son marige d'avec Percy Brooks Dyson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

De John A. Harris, et autres, de Vancouver, C.-B., qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation *The Church of God.*—M. *Reid.*

De Wasyl Dowhanyk, et autres, de Winnipeg, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation *The Ukrainian Fraternal Society of Canada.*—M. *Hlynka.*

De Freda Sybil Nisbet Baldwin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Walter Baldwin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

M. Ralston, membre du conseil privé du roi, dépose, sur la table,—Copies des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada en date du 13 février, 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Michaud, membre du conseil privé du roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1942, en même temps que les dépenses prévues pour 1943, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

M. Mulock, membre du conseil privé du roi, dépose pour M. McLarty,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1943,—Etat montrant:—1. Si l'on étudiera l'à-propos d'abroger le règlement restreignant à cinquante milles le trajet en autobus en tant qu'il s'applique aux soldats subissant l'instruction militaire au pays ou en congé dans leurs familles?

2. Quel est le texte de ce statut ou règlement, pour quelle raison a-t-il été promulgué et par qui?

3. A-t-on révoqué ou suspendu la défense faite aux soldats de solliciter leur transport le long de la route?

4. Si non, ce règlement s'applique-t-il aux trois divisions de nos forces armées?

5. Qui a émis ce règlement?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bence—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat d'une propriété, connue sous le nom de "The Marketorium", dans la ville de Windsor?

2. Si oui, pour quelle fin a-t-il fait cet achat?

3. De qui a-t-il acheté cette propriété?

4. A quelle date?

5. Quel est le montant du prix d'achat de cette propriété?

6. A-t-on eu recours à quelque intermédiaire dans ce marché?

7. Si oui, quel est le nom de cet agent, et quelle somme lui a-t-on versée en rémunération?

8. Doit-on faire subir quelques transformations à cette propriété afin de la rendre propre au but pour lequel elle a été achetée?
9. Si oui, quelle est l'évaluation du coût de ces transformations?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Quels sont les noms de tous les particuliers servant à titre d'officiers dans la Marine royale canadienne au 1er septembre 1939, et quel grade détenaient-ils à cette même date?
2. Quel était le total de la solde et des allocations que recevait chacun de ces officiers à cette date?
3. Quel grade détient actuellement chacun de ces officiers?
4. Quel est le total de la solde et des allocations que reçoit actuellement chacun de ces officiers?

Par M. Shaw—1. Quand la Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle été instituée?
2. Quels sont les membres de cette commission?
3. Quelles sont les attributions de la commission?
4. La commission de recrutement du personnel médical a-t-elle fait un relevé national pour obtenir une idée exacte de la situation relativement au nombre et à la répartition du personnel médical?
5. Sinon, a-t-on confié ce relevé à quelque autre organisme?
6. Rendra-t-on public le résultat de ce relevé?
7. A-t-on dressé quelque plan dans le but d'immobiliser les médecins à leurs postes actuels et d'effectuer le transfert de médecins dans les centres qui en sont dépourvus?
8. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de faire un relevé du nombre et de la répartition des dentistes?
9. A-t-on adopté quelque plan pour faire face à la pénurie de dentistes dans quelques centres canadiens?

Par M. Shaw—1. Quelle a été la production totale du lait condensé au Canada au cours de 1942?
2. Quelle part de la production canadienne de 1942 du lait condensé le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministères a-t-il achetée à l'usage, (*a*) des forces armées, (*b*) d'autres que les forces armées?
3. Quelque partie de la production canadienne du lait condensé a-t-elle été exportée aux Etats-Unis au cours de 1942? Si oui, en quelle quantité?
4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour favoriser l'augmentation de la production du lait condensé au Canada? Si oui, quelle a été la nature de ces mesures?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, datés des trois dernières années et que possède le gouvernement, relatifs à l'octroi d'une pension aux membres survivants du corps expéditionnaire du nord-ouest (1885) ; ainsi que la copie de tous rapports et délibérations de tout comité sur ce sujet.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution destinée à octroyer à Sa Majesté une somme d'argent n'excédant pas $3,890,000,000.00 pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Graydon.

M. Mackenzie King propose,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire une étude et préparer un rapport sur un plan national d'assurances sociales qui constituerait une Charte de sécurité sociale pour tout le Canada, et, à cette fin,

Que ce Comité s'enquière et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certains aspects déterminés des problèmes mentionnés plus haut, à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à faire imprimer au jour le jour les écrits et les témoignages qu'il ordonnera pour l'usage des membres du comité et de la Chambre; que le Comité fasse rapport à la Chambre de temps à autre; et, que ce Comité se compose des députés suivants: MM. Adamson, Blanchette, Bourget, Breithaupt, Bruce, Mme Casselman (Edmonton-Est), MM. Claxton, Cleaver, Coté, Diefenbaker, Donnelly, Fauteux, Gershaw, Gregory, Hatfield, Howden, Hurtubise, Johnston (Bow-River), Kinley, Lalonde, Leclerc, Lockhart, MacInnis, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Kootenay-Est), Macmillan, McCann, McGarry, McGregor, McIlraith, Mayhew, Mitchell, Picard, Shaw, Slaght, Telford, Veniot, Warren, Wood et Wright; et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Church.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 4 MARS 1943

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 3 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Maitland Richardson Silvester, de Georgeville, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jessie Eileen Bronson Silvester, de Georgeville, P.Q., présentement domiciliée à Beebe, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

D'Helen Alissamon Wheeler Baker Macoun, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Bruce Frederick Macoun, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

De Marie Fernande Broca Taisne, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Léonard Auguste Maurice Taisne, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St. Paul's).

De Claire MacLaren Hunter Barlow, de Cartierville, P.Q., présentement domiciliée à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Elder Barlow, de Cartierville, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St. Paul's).

De Charles Cardin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Blanche-Eva Cloutier Cardin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St. Paul's).

D'Agnès May Jack Jackson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Cameron P. Jackson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Ross* (St. Paul's).

De Bernice Evelyn Berman Sholomenko, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Isedor Sholomenko, aussi connu sous le nom de Joseph Smith, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Frederick Charles Shankland, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maude Josephine Cecilia Jones Shankland, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

De Sonia Litvak Shalinsky, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ephraim Shalinsky, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Mollie Jaslow Mitnick, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Isaac Mitnick, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

De Gladys Irene Harrison Mathers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Willie Mathers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

De J. Aloysius Lavigueur, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Elaine Bourdon Lavigueur, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

D'Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sam Yanofsky, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Marion Ellen Topp Doré, de Cookshire, P.Q., présentement domiciliée à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Walter J. Doré, de Cookshire, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

D'Alvina Antoinette Bouchard Winterson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Wesley Winterson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Nettye Steinberg Litner, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec David Litner, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Pierre J. Perrin, de Montréal, P.Q., et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation "The Canadian Alliance Insurance Company", et, en français, "La Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne".—M. *Chevrier.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Freda Sybil Nisbet Baldwin, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Walter Baldwin.

De Margaret Varga Csabi, de Montréal, P.Q., épouse de Stephen Csabi.

De Béatrice Ashwell Dyson, de Montréal, P.Q., épouse de Percy Brooks Dyson.

De Carmen Hilda Olesker Gold, de Montréal, P.Q., épouse de Solomon Gold.

De Laurette Jobin Lalumière, de Montréal, P.Q., épouse d'Armand Lalumière.

De Mary Sophia Viora St. Pierre Mayotte, de Montréal, P.Q., épouse de Leo B. Mayotte.

D'Evelyn Margaret Cooke Phippard, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Joseph Phippard.

De Kathleen Ena Ball Royer, de Austin, P.Q., épouse d'Earl James Royer.

De Patrick John Shanahan, de Montréal, P.Q., époux d'Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique renouvelant l'accord supplémentaire de 1940 relatif au transport aérien, datées le 4 mars 1943. (Versions anglaise et française).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, chapitre 2, article 8, Statuts du Canada, 1940-41.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1941. Volume I. Compagnies d'assurance autre que sur la vie.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. A quels endroits sont situés chacun des centres de recrutement et d'instruction de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne?

2. Quel est le total des enrôlements dans chacun de ces centres depuis le commencement de la guerre?

3. Quel est le total des contrats adjugés pour les fins suivantes, dans chacun de ces centres: (*a*) achat de terrains et d'édifices, (*b*) construction de nouveaux immeubles et (*c*) transformations aux anciens édifices?

4. Dans chaque centre quelles sommes a-t-on dépensées pour ces fins en plus de celles prévues dans chacun des contrats?

5. Quelles dépenses supplémentaires se propose-t-on de faire à ces fins, et dans quels centres?

Par M. Church—1. Le service naval a-t-il pris possession d'une résidence sur le Crescent Road à Toronto?

2. Si oui, pour quelle fin et à quel prix?

3. Combien d'officiers et de matelots sont logés dans cette maison?

4. Quels sont les termes du bail, et quel est, pour la première année, le coût des réparations et de l'entretien de cette maison?

5. Quelle sorte de charbon y utilise-t-on, de qui l'a-t-on acheté, et a-t-on fait un appel de soumissions?

6. Qui a conduit les pourparlers pour le choix de cet emplacement?

7. Quel personnel y a-t-il dans cette maison, et combien d'entre eux ont fait du service en mer au cours de la guerre actuelle?

8. Combien sont les officiers recevant une solde, quel est leur âge et quel service naval possèdent-ils?

Par M. Marshall—Quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il dépensées en réparations ou en autres améliorations sur les bureaux de poste au cours de l'année 1942?

Par M. Nicholson—Quel est le montant total versé par le gouvernement fédéral à l'honorable J. G. Taggart (*a*) en traitement, (*b*) en frais de voyage et (*c*) en allocations de subsistance?

Par M. Dorion—1. Quel est le nombre de personnes du sexe féminin actuellement en service, (*a*) dans l'Armée de terre, (*b*) dans l'Armée de mer, (*c*) dans l'Armée de l'air?

2. (*a*) Combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

3. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin actuellement employées dans les usines de guerre, (*a*) combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

4. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin embauchées par la Commission du Service Civil depuis 1939 au 31 décembre 1942?

Par M. Roy—1. Le gouvernement paie-t-il à ceux généralement désignés sous le nom de "One dollar a year man", des allocations de subsistance ou de dépenses de voyages sur une base quotidienne ou autre?

2. Si oui, (*a*) quels sont les minimum et maximum de ces allocations, (*b*) sont-elles sujettes à impôt et depuis quand?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire une étude et préparer un rapport sur un plan national d'assurances sociales qui constituerait une Charte de sécurité sociale pour tout le Canada, et, à cette fin,

Que ce Comité s'enquière et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et les diverses législatures provinciales, des régimes d'asurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certains aspects déterminés des problèmes mentionnés plus haut, à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à faire imprimer au jour le jour les écrits et les témoignages qu'il ordonnera pour l'usage des membres du comité et de la Chambre; que le Comité fasse rapport à la Chambre de temps à autre; et, que ce Comité se compose des députés suivants: MM. Adamson, Blanchette, Bourget, Breithaupt, Bruce, Mme Casselman (Edmonton-Est), MM. Claxton, Cleaver, Coté, Diefenbaker, Donnelly, Fauteux, Gershaw, Gregory, Hatfield, Howden, Hurtubise, Johnston (Bow-River), Kinley, Lalonde, Leclerc, Lockhart, MacInnis, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Kootenay-Est), Macmillan, McCann, McGarry, McGregor, McIlraith, Mayhew, Mitchell, Picard, Shaw, Slaght, Telford, Veniot, Warren, Wood et Wright; et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hlynka.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 5 MARS 1943

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Alexander Harris et autres, de Vancouver, C.-B., pour une loi constituant en corporation *"The Church of God"*.

De Pierre J. Perrin, de Montréal, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation *Canadian Alliance Insurance Company,* en français, la "Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne".

De Mary Tocki, Clara Hutek et Alphonsa Grabowska, de Grandview, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *"The Felician Sisters of Winnipeg"*.

De Charles B. Lang, de Beaurepaire, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation *"Montreal Shriners' Hospital Foundation"*.

De Wasyl Dowhanyk et autres, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *"Ukrainian Fraternal Society of Canada"*.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de bureaux de rationnement a-t-on établis au Canada?

2. Où sont-ils situés?

3. De combien d'hommes et de femmes se compose le personnel de chaque bureau?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. A quel endroit est situé le bureau de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Quel est le propriétaire de cet édifice, et quel montant paie-t-on en loyer?

3. Quels sont les noms, adresses permanentes, emplois antérieurs et fonctions actuelles de tous les particuliers qui sont à l'emploi de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelles mesures de prévoyance, nécessités par un très rigoureux hiver, le gouvernement a-t-il prises pour assurer la santé, le soin et le bien-être des hommes et des femmes qui font partie des forces armées de Sa Majesté et qui sont postés dans les centres d'instruction militaire au Canada?

2. A-t-on restreint, en conséquence du froid, les services des gardes de corvée ou de faction, ou des sentinelles, ainsi que les exercices de rassemblement ou les travaux en plein air?

3. Les camps possèdent-ils un personnel et un outillage médical et hospitalier suffisants?

4. A-t-on suspendu tous les congés jusqu'au 28 février en vertu d'une ordonnance du régisseur du transport ou d'autres particuliers?

5. Pourquoi, au cours de la même période de temps, met-on des trains, en fin de semaine, à la disposition des civils et non des soldats?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu chaque année depuis 1930 jusqu'aujourd'hui?

2. Quel est le montant de cet impôt versé chaque année au cours de ladite période?

3. Combien de cultivateurs ont exploité leurs fermes à perte au cours de la période de 1930 à 1942?

4. Combien de cultivateurs ont été obligés de louer leurs fermes au cours desdites années?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire une étude et préparer un rapport sur un plan national d'assurances sociales qui constituerait une Charte de sécurité sociale pour tout le Canada, et, à cette fin,

Que ce Comité s'enquière et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certains aspects déterminés des problèmes mentionnés plus haut, à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à faire imprimer au jour le jour les écrits et les témoignages qu'il ordonnera pour l'usage des membres du comité et de la Chambre; que le Comité fasse rapport à la Chambre de temps à autre; et, que ce Comité se compose des députés suivants: MM. Adamson, Blanchette, Bourget, Breithaupt, Bruce, Mme Casselman (Edmonton-Est), MM. Claxton, Cleaver, Coté, Diefenbaker, Donnelly, Fauteux, Gershaw, Gregory, Hatfield, Howden, Hurtubise, Johnston (Bow-River), Kinley,

Lalonde, Leclerc, Lockhart, MacInnis, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Kootenay-Est), Macmillan, McCann, McGarry, McGregor, McIlraith, Mayhew, Mitchell, Picard, Shaw, Slaght, Telford, Veniot, Warren, Wood et Wright; et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

6 heures p.m.

Par consentement, la Chambre prolonge la séance après 6 heures p.m.

Et après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne ensuite à 7 heures 10 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 8 MARS 1943

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 5 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Fannie Rubin Segal, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec David Segal, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De May Gertrude Russell McCarthy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leonard David McCarthy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

D'Elias Shapiro, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Toba Mariam Blitz Shapiro, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De Pierre Henri Honoré Paré, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Jeanne Simonne Durocher Paré, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce

et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Marion Ellen Topp Dore, de Montréal, P.Q., épouse de Walter J. Dore.

D'Adèle Le Roy Furrel Hardy, de Cowansville, P.Q., épouse d'Errol Drysdace Hardy.

De Nettye Steinsberg Litner, de Montréal, P.Q., épouse de David Litner.

De J. Aloysius Lavigueur, de Montréal, P.Q., époux d'Elaine Bourdon Lavigueur.

De Mollie Jaslow Mitnick, de Montréal, P.Q., épouse d'Isaac Mitnick.

D'Helen Alissamon Wheeler Baker Macoun, de Westmount, P.Q., épouse de Bruce Frederick Macoun.

De Sonia Litvack Shalinsky, de Montréal, P.Q., épouse d'Ephraim Shalinsky.

De Maitland Richardson Silvester, de Georgeville, P.Q., époux de Jessie Eileen Bronson Silvester.

De Bernice Evelyn Berman Sholomenko, de Montréal, P.Q., épouse d'Isedor Sholomenko, autrement dit Joseph Smith.

De Frederick Charles Shankland, de Montréal, P.Q., époux de Maude Josephine Cecilia Jones Shankland.

D'Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky, de Montréal, P.Q., épouse de Sam Yanofsky.

M. Mackenzie King propose,—Que les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1942, soient transmis pour étude au comité permanent des comptes publics.

Et une discussion s'élevant;

M. Douglas (Weyburn) propose, appuyé par M. Noseworthy, en amendement à cette motion: Que l'on modifie la motion par l'addition des mots suivants: "et que le comité soit chargé de faire l'examen des comptes jusqu'à la fin de février 1943, et de s'enquérir du travail accompli par la division du contrôle des économies de bureau de l'administration".

Et la discussion se prolongeant;

M. l'Orateur déclare cet amendement irrecevable parce qu'il a comme objet la tenue d'une enquête, ce qui constitue un projet de grave importance et ne saurait être proposé sous forme d'amendement à une affaire de routine, mais plutôt sous forme de motion substantielle après en avoir donné avis, en vertu des dispositions de l'article 45 du Règlement.

Et la discussion se poursuivant sur la motion principale;

M. MacInnis propose, appuyé par M. Gillis, en amendement à cette motion: Que l'on modifie la motion par l'addition des mots suivants: "et que le comité soit chargé de faire l'examen des comptes vérifiés jusqu'à la fin de février 1943".

M. l'Orateur déclare cet amendement irrecevable parce qu'il constitue une motion substantielle et que les comptes proposés à l'examen n'étant pas entre les mains de la Chambre il est impossible de les soumettre à l'étude du comité permanent des comptes publics.

De cette décision M. MacInnis en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur soumet alors la motion à la Chambre sous la forme suivante: La décision de l'Orateur est-elle maintenue; elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Black (Yukon), Bradette, Brunelle, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Cleaver, Corman, Crerar, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Dubois, Edwards, Emmerson, Evans, Farquhar, Fournier (Hull), Furniss, Gardiner, Gershaw, Gibson, Gladstone, Golding, Goulet, Graham, Grant, Gregory, Hanson (Skeena), Henderson, Howden, Hurtubise, Ilsley, King, Mackenzie Kinley, Kirk, LaFlèche, McCann, McCubbin, Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McGibbon, McIlraith, McIvor, MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), McNiven (Regina City), Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Mulock, Nixon, O'Neill, Pinard, Poirier, Ralston, Reid, Rennie, Ross (Calgary-Est), Ross (Moose-Jaw), Sanderson, Sissons, Slaght, Taylor, Tripp, Turgeon, Veniot, Ward, Weir, Whitman, Winkler—78.

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Bence, Black (Cumberland), Blackmore, Boucher, Bruce, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Coldwell, Desmond, Diefenbaker, Dorion, Douglas (Weyburn), Fair, Gillis, Graydon, Green, Harris (Danforth), Hatfield, Hazen, Hlynka, Jackman, Johnston (Bow-River), Knowles, Lacombe, Leader, MacInnis, MacKinnon (Kootenay-Est), MacNicol, Marshall, Neill, Noseworthy, Perley, Quelch, Ross (Souris), Senn, Shaw, Stirling, Stokes, Wright—40.

Et après plus ample discussion, ladite motion principale est soumise à la Chambre et elle est agréée.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les règlements adoptés par le gouvernement relativement à l'inscription des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Quels sont les termes ou conditions imposés pour suivre ces cours universitaires?

3. Les particuliers ainsi inscrits reçoivent-ils quelque instruction militaire et portent-ils l'uniforme du soldat canadien?

4. Si oui, en vertu de quels statuts et règlements?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat d'un bateau à gazoline, portant auparavant le nom de "*The Kawartha*", et ayant son port d'attache à Bobcaygeon, Ontario?

2. Si oui, de qui en a-t-il fait l'achat?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. Quelles dépenses a-t-on faites pour réparer et restaurer ce bateau?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février, 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement se propose-t-il d'ériger quelque nouvel édifice temporaire dans Ottawa ou Hull ou dans les environs de ces deux villes?

2. Si oui, (*a*) quelle est l'estimation du coût du terrain et de l'édifice, et (*b*) l'usage spécial auquel sera affecté cet édifice?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1943,—Etat montrant:—1. Les hommes embauchés sur les navires qui font du service transocéanique tombent-ils sous le coup de la loi sur les accidents de travail de la province dans laquelle leur navire est enregistré?

2. Le cas échéant, ces employés, sans tenir compte de leur nationalité, ont-ils droit à ces indemnités?

3. Qui s'acquitte des frais de leur hospitalisation en cas d'accident maritime?

4. Dans le cas d'accident, assure-t-on une pension aux dépendants?

5. L'assurance-chômage pourrait-elle être invoquée au lieu d'une pension dans le cas d'invalidité résultant d'un accident maritime?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1943,—Etat montrant:—1. M. Slocomb fait-il partie du personnel de la division du régisseur des huiles à Winnipeg? Si oui, à quel titre?

2. Si non, à quelle date a-t-il cessé d'en fait partie, et pour quelle raison?

3. Les régisseurs régionaux des huiles sont-ils autorisés à intenter des poursuites pour contraventions?

4. Combien de poursuites ce particulier a-t-il recommandées et combien en a-t-on intenté?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1943,—Etat montrant:—1. Impose-t-on aux membres du personnel naval en séjour dans un port et ayant à se faire soigner, l'obligation d'avoir recours au médecin du port?

2. Conduit-on les membres du service naval à ce médecin particulier et, si oui, qui accomplit ce service?

3. Qui fait la nomination de ce médecin de port ou particulier qui doit soigner les membres du service naval?

4. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins résidant et faisant l'exercice de leur profession dans ces ports de prendre leur part des services de santé en temps de guerre?

5. Le médecin du port qui s'occupe de soigner les membres du personnel naval reçoit-il un traitement ou des honoraires, et quel est le montant et la base de cette rétribution?

6. A quel fonds ou crédit impute-t-on ces versements au compte du service naval, (*a*) canadien, (*b*) britannique et (*c*) américain?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada du 20 février au 27 du même mois, 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Knowles—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que détenait autrefois le Winter Club dans la ville de Winnipeg?
2. Si oui, à quelle date a-t-on fait cet achat, et quel en a été le prix d'achat?
3. A la date de l'achat, quel était le montant de l'évaluation de ce terrain et de ses améliorations?
4. Combien d'actions le Winter Club, de Winnipeg, a-t-il émises?
5. A la date de cet achat, quelle était la valeur marchande de cesdites actions?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Brunelle—1. Quel a été le montant de la production canadienne du papier-journal au cours des années 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?
2. Au cours des mêmes années, quel a été le montant de la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec?
3. Quelle a été, en tonnes, la réduction approximative dans la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec, à la suite de certaines ordonnances fédérales?
4. Quelles usines d'Ontario et de Québec ont été atteintes par cette réduction dans la production du papier-journal?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hanson (York-Sunbury)—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété qu'occupait autrefois le Winter Club dans la ville de Montréal?
2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?
3. A la date de l'achat de cette propriété, quelle était l'évaluation, (*a*) du terrain et (*b*) des améliorations?
4. Quel était le capital social émis par le Winter Club?
5. A la date de l'achat de cette propriété, lesdites actions avaient-elles quelque valeur marchande?

Par M. Hanson (York-Sunbury)—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que possédait et occupait autrefois M. J. K. L. Ross, à Montréal?
2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?
3. Quelle était l'évaluation, (*a*) du terrain et (*b*) des améliorations de cette propriété?
4. Cette propriété servait-elle à quelque fin avant qu'on en fasse l'achat, et si elle était inhabitée, depuis combien de temps l'était-elle?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général ainsi que l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Wright, pour M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Etat indiquant: —1. Les noms de tous les architectes enregistrés dont la Wartime Housing Limited a retenu les services; 2. le montant total versé en salaire et pour leurs dépenses à ces architectes, et 3. les noms et les adresses des architectes du Canada dont les services ont été retenus par Wartime Housing Limited, et les sommes qui ont été versées à chacun en salaire et pour ses dépenses.

Par M. Bence—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Harris (Danforth).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 9 MARS 1943

PRIÈRES.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 8 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Vera Venning Prestt, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Rowland Gaskell Presst, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

D'Irène Maud Pardellian Wright, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Robert Dron Wright, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De Freda Altman Scheien, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frank-P. Scheien, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis.*

De Dora Platt Vaz, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Morton Vaz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De Marjorie Florence Gray Lever, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Percy James Cliff Lever, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De Sheila Joan Milligan Hodgson, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Peart Hodgson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

M. Bertrand (Laurier), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport d'un comité, présidé par l'honorable juge Sidney A. Smith, de Vancouver, nommé par l'arrêté en conseil C.P. 288, le 13 janvier 1942, pour décider du sort des navires immobilisés et de l'outillage possédés ou utilisés par des personnes de race japonaise en Colombie-Britannique.

M. Turgeon, du comité spécial de la restauration et du rétablissement, soumet le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité recommande de plus que son quorum soit fixé à dix membres.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. La société Harrison & Crosfield Ltd., du Canada, remplit-elle les fonctions de courtiers pour la commission de stabilisation des prix des denrées?

2. La corporation retient-elle les services de cette société à quelque autre titre?

3. Depuis combien de temps cette société remplit-elle ces fonctions ou quelques autres auprès de la corporation, et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

4. Cette société est-elle le seul courtier de la corporation, et, si non, combien d'autres personnes ou de sociétés sont à son emploi à ce titre, et quels sont leurs noms et adresses?

5. Quelle rémunération cette société reçoit-elle de la corporation pour ses services, quels services lui a-t-elle rendus jusqu'aujourd'hui, et combien a-t-elle reçu dans chaque cas?

6. Quel est le total des montants versés à la société jusqu'aujourd'hui pour services rendus à la corporation?

7. Cette société est-elle, à quelque autre titre, à l'emploi du gouvernement ou de quelque commission ou de quelque autre corporation instituée par le gouvernement, et, le cas échéant, de quel ministère, commission ou autre corporation, et à quel titre, et combien a-t-elle reçu jusqu'aujourd'hui pour ses services?

Sur motion de M. Turgeon, le premier rapport du comité spécial de la reconstruction et du rétablissement, présenté aujourd'hui même, est adopté.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion, mise aux voix;

M. Blackmore propose en amendement, appuyé par M. Quelch:

Que tous les mots placés après "Que" soient biffés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre exprime le regret que le gouvernement néglige encore de mettre à contribution les usages possibles d'une monnaie nationale créée par l'Etat, et comme les impôts et les emprunts provenant des épargnes du peuple ne suffisent plus à faire face aux dépenses de la nation, ce système de monnaie nationale permettrait au gouvernement:

(*a*) d'alléger le fardeau de dettes qui menace la propriété et le contrôle d'un grand nombre d'entreprises, de fabriques, de fermes et autres sources de production;

(*b*) de verser aux cultivateurs et aux autres producteurs de première main des prix raisonnables qui stimuleraient la production des vivres;
(*c*) de mettre aux mains des ouvriers un pouvoir d'achat convenable;
(*d*) de soulager la misère des vieillards et autres personnes nécessiteuses;
(*e*) de prévenir l'inflation causée par les octrois consentis aux industries où le coût échappe au contrôle, en adoptant, suivant les cas, un régime de rationnement plus énergique et plus cohérent".

Et le débat se poursuivant:

M. Coldwell propose en amendement à l'amendement, appuyé par M. Gillis: Que tous les mots placés après "Que" dans l'amendement soient biffés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'étatiser le système bancaire afin de tirer tout le profit possible de la Banque du Canada pour le financement des besoins de guerre;

"Et que la Chambre exprime, en plus, le regret que le gouvernement n'ait pas cru bon de pourvoir à l'augmentation des sommes versées aux vieillards et aux aveugles pensionnés par l'Etat, ou de prendre les mesures suffisantes en faveur des vétérans du dernier ou du présent conflit, ou de leurs épouses ou de ceux qui en dépendent;

"Et que la Chambre exprime enfin le regret que le gouvernement ait déposé entre les mains des industries et de la finance érigées en monopole le contrôle de l'économie nationale".

Et le débat étant en cours:

Comme M. Coldwell vient de parler pendant quarante minutes, M. l'Orateur décide qu'il ne peut pas prolonger ses remarques bien qu'il soit l'auteur du sous-amendement, parce qu'il est impossible d'interpréter les dispositions de l'article 37 du Règlement comme une autorisation de discuter en même temps plus d'une motion de défiance contre le gouvernement. La Chambre ne pourra prendre une décision finale sur la question de défiance qu'au moment où les députés auront voté sur le principal amendement soit sous sa forme modifiée, soit sous sa forme originale. Le droit de parler plus de quarante minutes appartenait donc à M. Blackmore qui a proposé l'amendement principal; il n'appartient pas à M. Coldwell dont le sous-amendement ajoute simplement aux motifs qui, à son avis, devraient inciter la Chambre à voter contre le gouvernement.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bence.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 10 MARS 1943

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 9 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Margaret Heddrick Lieth Gauld, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Grand Gauld, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

De John Preble Macintosh, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Agnès McCulloch Macintosh, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

De William Taffert, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Annie (aussi connue sous le prénom d'Amy) Gross Taffert, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

De Pearl Anita Benn Russell, d'Outremont, P.Q., présentement domiciliée à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Joseph Russell, d'Outremont, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

De Marion Mathilda Heversage Jost Hooper, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stanley Watson Hooper, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De Glendon Malcolm Robert MacCallum, de Noyan, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alma Elizabeth Bagsley MacCallum, de Noyan, P.Q., présentement domiciliée à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

De Phyllis Beatrice Barnett Woodham, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sidney James Valentine Woodham, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

D'Elaine Alice McCormick Desrosiers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Paul Hervé Desrosiers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill.*

De Brigitte Marchand Vanasse, de Louiseville, P.Q., présentement domiciliée à Trois-Rivières, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Paul Napoléon Vanasse, de Louiseville, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

De Gilberte Piché Ouimet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Georges Ouimet, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

D'Uuno Ojalammi, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lydia Ojalammi, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à South Porcupine, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. De combien de maisons de rapport, d'hôtels et d'autres résidences le ministère de la Défense nationale a-t-il pris possession à Halifax du 1er novembre 1942 au 31 janvier 1943?

2. (*a*) Combien de ces édifices ont-ils été achetés sur le champ? (*b*) Dans combien de cas a-t-on fait des arrangements d'occupation pour la durée de la guerre?

3. Quel est le nombre de chaque catégorie d'édifices dont on a pris possession?

4. A quelles divisions du ministère de la Défense nationale ces édifices ont-ils été attribués?

5. Quel usage fera-t-on de chacun de ces édifices?

6. Combien de personnes ont dû chercher résidence ou refuge ailleurs à la suite de cette occupation?

7. Le gouvernement a-t-il dédommagé la ville de Halifax pour la perte de revenus provenant des taxes que lui a causée la prise de possession de ces édifices?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons, établis en vertu du plan de la commission d'établissement des soldats, ont signé des actes de renonciation?

2. Combien de terrains la commission d'établissement des soldats a-t-elle à vendre ou à louer à l'heure actuelle?

3. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons ont obtenu le titre de propriété de leurs fermes?

4. Au cours de la même période, quelles sommes les soldats-colons ont-ils versées (*a*) en principal, (*b*) en intérêt?

5. Quel a été le montant des frais d'administration de la commission au cours de chacune des années dont il est parlé plus haut?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Johnston (Bow-River)—Quelle quantité de rebut de fer et/ou d'acier a-t-on expédiée de la province de l'Alberta au cours des années 1941 et 1942?

Par M. Hanson (York-Sunbury)—1. Le gouvernement a-t-il exproprié la réserve des pêcheurs située près du quai de Meteghan dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelle fin?

3. S'il y a eu expropriation, a-t-on loué ou vendu cette propriété à la Clark Shipbuilding Company Limited? Si oui, à quels termes?

4. En est-on venu à quelque règlement avec les propriétaires de la région dont on a exproprié le terrain? Si oui, quels sont les termes de ce règlement?

5. Avec combien de propriétaires en est-on venu à un règlement, et combien en reste-t-il avec qui il faut en venir à un règlement?

6. Est-ce la politique du gouvernement de se servir de son pouvoir d'expropriation à l'égard de quelque particulier et de céder la propriété ainsi expropriée à quelque autre particulier ou corporation?

Par M. Reid—1. Combien d'immeubles ou de propriétés le gouvernement a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin de février 1943?

2. Pour quelle division spéciale du gouvernement ou d'un ministère de guerre a-t-on fait l'acquisition de ces immeubles ou propriétés?

3. Quelle somme d'argent a-t-on payée pour chaque immeuble ou propriété?

4. Combien d'immeubles ou de propriétés, à l'exception d'aéroports ou de camps militaires, a-t-on achetés dans chaque province depuis septembre 1939 jusqu'à la fin de février 1943? (*a*) Quel est le total du coût de tous ces immeubles ou propriétés?

Par M. Bruce—1. Le lieutenant Ian Eisenhardt a-t-il proposé un plan pour procéder à un programme de récréation?

2. Si oui, à quelle date?

3. Ce plan a-t-il été approuvé par le directeur du service sélectif?

4. Ce plan a-t-il été approuvé par le ministère des Pensions et de la Santé publique comme mesure d'hygiène?

5. Ce plan a-t-il été soumis à l'approbation du ministre du Travail?

6. Si oui, à quelle date, et le ministre y a-t-il donné son approbation?

7. Le ministre du Travail a-t-il pris quelque mesure pour donner suite à ce plan et, si oui, quelle mesure?

8. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour permettre au directeur de la division de la récréation d'établir des services de santé et de nutrition pour les ouvriers de guerre?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents et autres communications échangés, du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministère ou l'un de ses fonctionnaires, et les gouvernements des diverses provinces du Canada, relativement aux sujets suivants: (*a*) augmentation du montant de la pension de vieillesse, (*b*) abaissement de l'âge où la pension s'applique et (*c*) modifications à la loi des pensions de vieillesse.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Church.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 MARS 1943

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vint-et-unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 10 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Jean Sylvia Murley, d'Argyle Shore, Ile du Prince-Edouard, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Archibald Daniel Murley, d'Argyle Shore, Ile du Prince-Edouard, et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher.*

D'Ethel Wendman Lebenstein (aussi connue sous le nom de Levett), de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Lebenstein, (aussi connu sous le nom de Levett), de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher.*

De Robert Gordon Shaw, de Brackley Beach, Ile du Prince-Edouard, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Muriel Claudine Shaw, de Brackley Beach, Ile du Prince-Edouard, présentement domiciliée à Vancouver, C.-B., et pour en obtenir son divorce.—M. *Macmillan.*

De John Whitehead Casement, de Verdun, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Faith Catherine Collins (Davies) Casement, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Emmerson.*

De Joseph Henri Veaudry, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Rose Eva Bouchard Veaudry, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

D'Ada Lahn Corber, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Julius Corber, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des délibérations de la Commission de Régie interne de la Chambre pour les années 1940-42, inclusivement.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 mars 1943,—Copie de tous arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, datés des trois dernières années et que possède le gouvernement, relatifs à l'octroi d'une pension aux membres survivants du corps expéditionnaire du nord-ouest (1885) ainsi que la copie de tous rapports et délibérations de tout comité sur ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total versé par le gouvernement fédéral à l'honorable J. G. Taggart (*a*) en traitement, (*b*) en frais de voyage et (*c*) en allocations de subsistance?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Au cours de chacun des mois suivants: août, septembre, octobre, novembre et décembre 1942, et janvier 1943, combien de particuliers se sont inscrits pour obtenir un emploi, y compris ceux dont l'avis de congé de travail avait été donné par leurs patrons, dans chacun des cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national?

2. Au cours de la même période de temps, combien de particuliers ont obtenu du travail par l'entremise de chacun de ces cinq bureaux régionaux?

3. Au cours de la même période de temps, parmi les particuliers qui ont obtenu du travail par l'entremise du bureau de Winnipeg, combien ont été assignés à un emploi dans la province du Manitoba, et combien à l'extérieur de la province?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il quelques aumôniers de l'Armée du Salut dans les forces armées?

2. Si non, pourquoi?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. Le dépôt d'effectifs du corps d'aviation royal canadien à Toronto a-t-il été mis en quarantaine?

2. Si oui, pour quelle raison, par qui et pour quelle période de temps?

3. Combien de particuliers sont en quarantaine?

4. A combien de reprises ce dépôt d'effectifs a-t-il été placé en quarantaine depuis le commencement de la guerre, et à quelles dates?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans ce dépôt?

Par M. Pouliot—1. Le colonel John Thompson a-t-il été, (*a*) membre du bureau des commissaires des pensions, (*b*) président de ce bureau, (*c*) président de la commission canadienne des pensions?

2. Si oui, pour quelle période de temps a-t-il détenu chacune de ces charges?

3. Quelle somme lui a-t-on payée chaque année, (*a*) en traitement et (*b*) pour ses dépenses de voyage?

4. A-t-il aussi été nommé commissaire du cens électoral fédéral, et pour quelle période de temps? Si oui, quel traitement recevait-il par année, et quelle somme totale lui a-t-on payée pour ses dépenses de voyage?

5. Quel était le nombre des membres du personnel de son bureau et le montant total des traitements qui leur ont été versés au cours de la période de temps mentionnée à la question précédente?

6. Qu'en a-t-il coûté pour, (*a*) l'ameublement et (*b*) les fournitures, y compris la papeterie, des bureaux du colonel John Thompson, commissaire du cens électoral fédéral, et des membres de son personnel?

7. A titre de commissaire du cens électoral fédéral a-t-il présenté quelques rapports à l'Honorable Président de la Chambre des Communes et, si oui, combien?

8. Quand ces rapports ont-ils été publiés dans les procès-verbaux de la Chambre, et quel nombre de pages couvrent ces rapports?

9. Avait-il droit à une pension, (*a*) comme membre ou comme président du bureau des commissaires des pensions, (*b*) comme président de la commission des pensions, (*c*) comme commissaire du cens électoral fédéral? Si oui, quel en était le montant en 1919, en 1933, et à la date de l'abolition du poste de commissaire du cens électoral fédéral?

10. Lui a-t-on octroyé une pension annuelle de $5,000? Si oui, quand, pourquoi et en vertu de quelle autorisation?

11. Quel est le total des sommes versées au colonel Thompson, (*a*) en divers traitements, (*b*) pour ses dépenses de voyage et (*c*) en pensions, depuis 1919?

12. A-t-il été nommé à un autre poste en 1942 ou en 1943? Si oui, à quel poste?

Par M. Diefenbaker—1. Combien a-t-on exporté de bois aux Etats-Unis, en quelle quantité et pour quelle valeur au cours de chaque mois depuis janvier 1942?

2. Existe-t-il à l'heure actuelle quelque ordonnance prohibant une telle exportation? Si oui, quand cette ordonnance a-t-elle été passée et quelle en est la nature et la portée?

3. A-t-on fait quelques exceptions à cette ordonnance afin de permettre à quelques corporations ou particuliers de faire des exportations et, si oui, quels sont les noms et les adresses de ces exportateurs et quelle est la valeur du bois qui a été ainsi exporté par chacun d'entre eux?

Par M. Black (Cumberland)—1. De combien de vaisseaux de guerre, de navires marchands, de chalands d'atterissage ou d'autres bâtiments en bois a-t-on ordonné la construction au Canada pour le compte du gouvernement britannique?

2. Quels sont les noms des compagnies qui ont obtenu les contrats de construction, quel est l'emplacement des chantiers, le nombre, l'espèce ou la classe et la valeur des navires, chalands, etc., adjugés dans chaque contrat?

3. Quelles sont les dates de l'adjudication des contrats et de la livraison fixée dans les contrats?

4. A-t-on fait un appel de soumissions? Sinon, de quelle façon a-t-on procédé à l'adjudication des contrats?

5. De combien de navires de bois, de chalands ou d'autres bâtiments a-t-on ordonné la construction pour le compte du gouvernement canadien depuis le commencement de la guerre, en faisant connaître les détails?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gray.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 12 MARS 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le 28 février 1942, quelles sommes le peuple canadien a-t-il placées mensuellement dans l'achat des timbres et des certificats d'épargne de guerre?
2. Quelle est la somme ainsi placée par les citoyens de chaque province?
3. Depuis le 28 février 1942, quel montant de certificats d'épargne de guerre a-t-on rachetés mensuellement?
4. Quel montant de timbres d'épargne de guerre non rachetés le public possède-t-il?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété qu'occupait autrefois le Winter Club dans la ville de Montréal?
2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?
3. A la date de l'achat de cette propriété, quelle était l'évaluation, (*a*) du terrain et (*b*) des améliorations?
4. Quel était le capital social émis par le Winter Club?
5. A la date de l'achat de cette propriété, lesdites actions avaient-elles quelque valeur marchande?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Perley.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne ensuite à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 15 MARS 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Le ministère des Pêcheries a-t-il une division à Halifax portant le nom de laboratoire de pisciculture de la côte de l'Atlantique? Si oui, (*a*) où est-il situé, (*b*) quand a-t-il été construit, (*c*) quel en a été le coût de la construction, (*d*) de l'outillage, (*e*) le but pour lequel il a été construit, (*f*) depuis combien de temps fonctionne-t-il et (*g*) le considère-t-on comme essentiel au développement des pêcheries sur la côte de l'Atlantique?

2. Le ministère de la Défense nationale étudie-t-il quelque projet de prendre possession de cet édifice? Si oui, dans quel but?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il (*a*) un terrain et des immeubles en bordure de la partie sud de l'édifice des Pêcheries, (*b*) un terrain libre et de vieux édifices inemployés sur la partie nord?

4. Quelles mesures a-t-on prises dans le but de tirer parti des terrains et des édifices libres situés au nord au lieu de prendre possession de la propriété du laboratoire de pisciculture?

5. Le ministère de la Défense nationale a-t-il demandé au ministère des Pêcheries l'autorisation d'utiliser la propriété du laboratoire de pisciculture? Si oui, le ministère des Pêcheries y a-t-il donné son approbation et son autorisation?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le colonel John Thompson a-t-il été, (*a*) membre du bureau des commissaires des pensions, (*b*) président de ce bureau, (*c*) président de la commission canadienne des pensions?

2. Si oui, pour quelle période de temps a-t-il détenu chacune de ces charges?

3. Quelle somme lui a-t-on payée chaque année, (*a*) en traitement et (*b*) pour ses dépenses de voyage?

4. A-t-il aussi été nommé commissaire du cens électoral fédéral, et pour quelle période de temps? Si oui, quel traitement recevait-il par année, et quelle somme totale lui a-t-on payée pour ses dépenses de voyage?

5. Quel était le nombre des membres du personnel de son bureau et le montant total des traitements qui leur ont été versés au cours de la période de temps mentionnée à la question précédente?

6. Qu'en a-t-il coûté pour, (*a*) l'ameublement et (*b*) les fournitures, y compris la papeterie, des bureaux du colonel John Thompson, commissaire du cens électoral fédéral, et des membres de son personnel?

7. A titre de commissaire du cens électoral fédéral a-t-il présenté quelques rapports à l'Honorable Président de la Chambre des communes et, si oui, combien?

8. Quand ces rapports ont-ils été publiés dans les procès-verbaux de la Chambre, et quel nombre de pages couvrent-ils?

9. Avait-il droit à une pension, (*a*) comme membre ou comme président du bureau des commissaires des pensions, (*b*) comme président de la commission des pensions, (*c*) comme commissaire du cens électoral fédéral? Si oui, quel en était le montant en 1919, en 1933, et à la date de l'abolition du poste de commissaire du cens électoral fédéral?

10. Lui a-t-on octroyé une pension annuelle de $5,000? Si oui, quand, pourquoi et en vertu de quelle autorisation?

11. Quel est le total des sommes versées au colonel Thompson, (*a*) en divers traitements, (*b*) pour ses dépenses de voyage et (*c*) en pensions, depuis 1919?

12. A-t-il été nommé à un autre poste en 1942 ou en 1943? Si oui, à quel poste?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Copie des rapports des groupes d'inspecteurs qui ont travaillé sous la juridiction du ministère de l'Agriculture dans la vallée de la rivière Qu'Appelle au cours des années 1941 et 1942.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'arpents de tabac a-t-on cultivés au Canada l'an dernier?

2. Combien de tonnes d'engrais a-t-on utilisées pour cette culture?

3. Combien d'ouvriers a-t-on embauchés pour la production d'une telle récolte de tabac?

4. Les engrais employés dans la production du tabac auraient-ils pu servir pour la culture (*a*) des pommes de terre propres à la déshydratation et destinées à être expédiées en Angleterre, et (*b*) de la betterave à sucre?

5. A-t-on à faire face au Canada à une pénurie de pommes de terre propres à la déshydratation?

6. Y a-t-il eu au cours de 1942 une pénurie d'engrais pour la production des pommes de terre dans les provinces maritimes?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que possédait et occupait autrefois M. J. K. L. Ross, à Montréal?

2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?

3. Quelle était l'évaluation, (a) du terrain et (b) des améliorations de cette propriété?

4. Cette propriété servait-elle à quelque fin avant qu'on en fasse l'achat, et si elle était inhabitée, depuis combien de temps l'était-elle?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—(*a*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, à la plus récente date possible; (*b*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui sont assermentés pour service militaire en tous lieux, mais sont actuellement en service au Canada à la plus

récente date possible; (*c*) le nombre total d'hommes, par district militaire, en service dans l'armée canadienne de réserve, à la plus récente date possible; (*d*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, qui ont été appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, à la plus récente date possible; (*e*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, appelés à l'entraînement et au service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et qui se sont engagés pour service en tous lieux, et (*f*) le nombre total d'hommes qui ont été licenciés de l'armée active du Canada (1) pour mauvaise santé, (2) pour mauvaise conduite et (3) pour toutes les autres raisons.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux navals promulgués pour les forces navales canadiennes le 6 mars 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le service naval a-t-il pris possession d'une résidence sur le Crescent Road à Toronto?

2. Si oui, pour quelle fin et à quel prix?

3. Combien d'officiers et de matelots sont logés dans cette maison?

4. Quels sont les termes du bail, et quel est, pour la première année, le coût des réparations et de l'entretien de cette maison?

5. Quelle sorte de charbon y utilise-t-on, de qui l'a-t-on acheté, et a-t-on fait un appel de soumissions?

6. Qui a conduit les pourparlers pour le choix de cet emplacement?

7. Quel personnel y a-t-il dans cette maison, et combien d'entre eux ont fait du service en mer au cours de la guerre actuelle?

8. Combien d'officiers y reçoivent une solde, quel est leur âge et quel service naval possèdent-ils?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Knowles,—1. A quelles compagnies d'impressions l'Imprimeur du Roi ou quelque ministère du gouvernement ont-ils accordé des contrats dans la province du Manitoba entre le 1er avril 1941 et aujourd'hui?

2. Quels sont les montants de ces contrats et à quelles dates ont-ils été adjugés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. A quelle date le colonel John Thompson a-t-il été nommé directeur des économies de bureau de l'Administration?

2. Ses attributions s'étendent-elles à tous les ministères du gouvernement? Sinon, quels ministères ne relèvent pas de sa juridiction?

3. Depuis sa nomination, quelle est la valeur, (*a*) de l'ameublement, (*b*) des tapis, (*c*) des autres fournitures que l'on a achetés pour des bureaux du gouvernement dans la ville d'Ottawa?

4. Quelle est la valeur des achats ou des dépenses, (*a*) en ameublement, (*b*) en tapis, (*c*) en autres fournitures qui n'ont pas été approuvés par ledit directeur ou dont l'achat a été effectué sans que la demande ait été soumise tout d'abord à son approbation?

Par M. Shaw,—1. Depuis le 31 octobre 1942, combien de cultivateurs et d'ouvriers agricoles ont été autorisés à accepter du travail dans des usines de guerre?

2. Combien parmi ceux qui ont reçu cette autorisation ont réellement pris du travail dans des usines de guerre?

3. Permettra-t-on à quelques-uns de ceux qui ont obtenu cette autorisation de continuer à travailler dans les usines après le 1er avril 1943?

4. Qui décidera en définitive si, oui ou non, un cultivateur ou un ouvrier agricole qui a été autorisé à accepter un emploi autre que le travail sur la ferme, est essentiel au travail qui s'accomplit dans une usine de guerre?

5. Combien d'applications a-t-on reçues de la part de ces ouvriers demandant l'autorisation de continuer à travailler dans les usines de guerre?

6. Combien d'applications a-t-on reçues de la part des patrons de ces ouvriers demandant de laisser ces employés à leur travail dans les usines de guerre?

7. Combien de cultivateurs ou d'ouvriers agricoles, qui ont pris du travail dans des usines de guerre depuis le 31 octobre 1942, ont été autorisés à continuer à travailler dans cesdites usines après le 1er avril 1943?

Par M. McCulloch,—Est-ce que les soldats, les matelots et les membres de l'aviation postés, (*a*) en Grande-Bretagne, (*b*) aux Bermudes, (*c*) dans les Antilles anglaises, (*d*) à Terre-Neuve, (*e*) en Islande, ou (*f*) en tout autre endroit à l'extérieur du Canada, doivent payer quelques droits ou quelques autres frais sur les colis qui leur son envoyés affranchis du Canada?

Par Mme Nielsen,—1. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements sur les agissements de H. M. McMaster et de l'Association nationale des marins, dont il prétend être le directeur?

2. Combien de marins canadiens a-t-on internés sur l'île Riker à la suite de représentations faites par ladite association?

3. Le gouvernement fera-t-il une enquête sur les agissements de ce particulier et de cette association?

Par M. Boucher—1. Quel est, dans les industries privées, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

2. Quel est, dans les entreprises de l'Etat, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

3. Quel est, dans le service civil, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

4. Quelles sont les raisons de ces différences, s'il y a lieu?

Par M. Noseworthy,—1. Qui engage et paie les gardes à la raffinerie Eldorado à Port Hope?

2. Quel est le nombre de gardes que l'on emploie à cette usine?

3. Sont-ils tous des soldats licenciés?

4. Quelques-uns de ces gardes sont-ils sujets au service militaire actuel?

5. Le gouvernement a-t-il accordé quelques prêts ou donné quelque aide financière à cette compagnie pour construire quelque édifice ou pour l'achat d'outillage ou pour quelque autre fin?

Par M. Black (Cumberland)—1. A-t-on fait l'acquisition d'une propriété près de Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, pour le compte du ministère de la Défense nationale pour le service naval?

2. Si oui, pour quelles fins a-t-on acquis cette propriété?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, quelle était la superficie des terrains et quels prix a-t-on versés ou offerts à chaque propriétaire?

4. A-t-on conclu des marchés pour les améliorations et les édifices et, si oui, quels sont les noms des particuliers ou des compagnies qui ont présenté des soumissions et quels étaient les montants des diverses soumissions?

5. A qui a-t-on adjugé les contrats, quelles ont été les bases des contrats, la somme de ces contrats et la nature du travail de l'entreprise?

6. Quel est le total des dépenses au 1er mars 1943, ainsi que l'estimation du coût total de l'entreprise terminée imputable aux titres suivants: (*a*) terrains, (*b*) immeubles, (*c*) nivellement et chaussée, (*d*) écoulement et distribution des eaux, (*e*) services d'électricité, (*f*) quais, (*g*) dragage, (*h*) ameublements et fournitures, (*i*) autres dépenses, (*j*) total des dépenses?

7. Au 1er mars 1943, y avait-il des particuliers à l'instruction à Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, et combien y en avait-il sur le personnel d'administration?

8. Combien de particuliers compte-t-on y mettre à l'instruction à un moment donné lorsque l'entreprise sera terminée, et de combien de particuliers se composera le personnel d'administration?

9. Quelle est l'estimation du coût annuel d'administration une fois l'entreprise terminée?

Par M. Stokes—1. D. R. Townsend est-il l'administrateur des approvisionnements pour les navires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. D. R. Townsend est-il un officier ou un actionnaire de *Townsend Company Limited,* de Montréal, marchands d'approvisionnements pour les navires?

3. *Townsend Company Limited* a-t-elle fourni tous les approvisionnements, pour le pont, la chambre de chauffe et les stewards, aux six navires suédois qui sont partis de Saint-Jean à destination de la Grèce, cette année, chargés d'approvisionnements fournis par la Croix Rouge?

4. L'agent de ces navires, à Saint-Jean, N.-B., a-t-il donné des instructions à l'effet qu'aucune firme ne devait présenter aux maîtres de ces navires de soumission pour les approvisionnements requis pour le navire et la division des stewards, pendant que les navires étaient au port, et si oui, en vertu de quelle autorisation a-t-on donné ces instructions?

5. *Townsend Company Limited* a-t-elle été la seule compagnie qui ait été autorisée à fournir les approvisionnements à ces navires pendant leurs séjours antérieurs à Montréal?

6. En vertu d'une décision du régisseur des métaux, *Townsend Company Limited* a-t-elle le privilège exclusif de la vente, à Montréal, des plaques de zinc utilisées dans les chaudières à vapeur servant dans le commerce et sur les navires?

Par M. Roy—1. Quelle est l'allocation de subsistance versée aux membres de chacune des branches de l'armée, de la marine et de l'aviation, selon leurs rangs respectifs, et qui sont cantonnés dans la ville d'Ottawa?

2. Cette allocation est-elle la même dans toutes les parties du Canada?

Par M. Neill—1. Le comité de vente des navires de pêche japonais a-t-il dépensé ou engagé des sommes d'argent dépassant $80,000 autorisés par l'arrêté en conseil C.P. 3737 du 5 mai 1942 pour le paiement des réclamations présentées au gouvernement pour des avaries subies par des navires appartenant à des personnes d'origine japonaise?

2. Si oui, dans quelle mesure, et comment a-t-on autorisé ces paiements?

3. Y a-t-il encore des réclamations à régler ou dont on envisage le paiement, ou le travail du comité est-il terminé?

4. S'il a été nécessaire de dépenser d'aussi fortes sommes pour mettre ces navires dans un état convenable de vente, a-t-on fait le partage de ces dépenses entre chaque propriétaire et a-t-on imputé ces frais sur la vente de chaque navire et sinon, pourquoi?

5. L'arrêté en conseil C.P. 6787, du 31 juillet 1942, pourvoyait au paiement des réclamations présentées pour les esquifs, chaloupes de sauvetage, ustensiles de cuisine et effets personnels: pourquoi a-t-il fallu effectuer des paiements pour

la perte de certains de ces articles, si ces articles ne se trouvaient pas réellement dans les navires au moment de leur confiscation, et alors que les navires étaient sous le contrôle et la surveillance complète du gouvernement jusqu'à leur vente?

6. Quel est le montant des réclamations allouées en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6787?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que possède le gouvernement, datés des deux dernières années, relativement à la construction d'une route sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre Tadoussac et les postes militaires situés sur la côte du Labrador.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés, du 1er novembre 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail ou l'un de ses fonctionnaires et le ministère du Travail de la province du Manitoba, le conseil régional du Travail en temps de guerre pour le Manitoba, le conseil national du Travail en temps de guerre, le ministère de la Justice et tous autres ministères ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement à des taux inférieurs de salaires relevés et soulignés par le ministère du Travail de la province du Manitoba dans les entreprises suivantes ayant des contrats avec le gouvernement fédéral: Claydon Company Limited, Rayner Construction Company Limited, Tomlinson Construction Company Limited et Duff Construction Company Limited. Aussi, la copie de la correspondance et des documents, datés du 1er novembre 1942 jusqu'aujourd'hui, relativement à tout autre cas de taux inférieurs de salaires dans les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral dont on aurait pu faire rapport au gouvernement.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes correspondances et réquisitions présentées au ministère des Travaux publics par le colonel John Thompson en sa qualité, (*a*) de président du bureau des commissaires des pensions, et aussi, de la Commission canadienne des Pensions, de 1919 à 1934, et (*b*) de commissaire du cens électoral fédéral, premièrement pour ses bureaux et ceux de son personnel; deuxièmement, pour ses meubles et accessoires, papeterie, etc., depuis 1919, ainsi que la copie de toute la correspondance et des mémoires que possède le ministère des Travaux publics à ce sujet.

Par M. Bence—Ordre de la Chambre,—1. Une liste de tous les immeubles achetés par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, depuis le commencement de la guerre, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente, (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété acquise, (*e*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*f*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville de Regina et (*g*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement?

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout autre espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel, (*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation fixée par la ville de Regina et (*g*) la durée du bail, et s'il y a une clause relative à l'expiration du bail?

Par M. Bence—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de M. E. M. Little, autrefois directeur du service sélectif national, au moment où il a démissionné des services de l'administration.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents que possèdent, (*a*) le ministère des Services nationaux de guerre, (*b*) le ministère du Travail au sujet d'un projet d'amnistie aux fils de cultivateurs d'âge militaire.

A l'appel de l'ordre du jour:

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur:

Il convient de signaler aux honorables députés que l'habitude se répand de poser de vive voix, à l'appel de l'ordre du jour, des questions qui devraient être inscrites au Feuilleton.

Or il ne faut pas perdre de vue qu'aucune règle de la Chambre n'autorise les honorables députés à poser des questions aux ministres à ce stade des délibérations. Aux communes anglaises, on réserve une heure aux questions, et cela en vertu d'un article spécial du Règlement qui exige en outre que "l'avis de toute question de cette nature figure, au plus tard, au Feuilleton de la veille du jour où on désire obtenir une réponse."

Sur ce point, à la page 243, May dit:

> "Quand les questions d'intérêt privé ont été discutées, et au plus tard à trois heures les lundis, mardis, mercredis et jeudis, l'Orateur appelle les noms des membres qui ont donné avis de questions auxquelles une réponse orale est désirée, mais aucune question ne peut être posée après 3 heures 45, sauf celles auxquelles on n'a pas répondu en raison de l'absence du ministre intéressé, et les questions qui n'ont pas été inscrites au Feuilleton mais qui sont d'un caractère urgent et visant un sujet important d'intérêt public ou le programme de la Chambre. A l'appel de son nom, le député se lève et pose sa question inscrite à son nom; mais si le député ne répond pas à l'appel de son nom par l'Orateur, un ministre peut se lever et faire sur la question une déclaration conforme à l'intérêt public."

Tant que le Règlement ne sera pas modifié, les seules questions permises à l'appel de l'ordre du jour doivent viser des sujets très urgents, une explication sur un fait personnel, une erreur dans le compte rendu, la réfutation d'une accusation, le retard apporté dans le dépôt d'un document et autres questions ayant directement trait à la routine de la Chambre. Ces questions doivent être brèves et libres de considérants.

L'article 44 du Règlement accorde à tous les membres de la Chambre ample liberté d'inscrire au Feuilleton autant de questions qu'ils le désirent au sujet des affaires publiques.

La lecture de télégrammes, de lettres ou d'extraits de journaux comme préambules à une question lorsque l'appel à l'ordre du jour a été fait est contraire au Règlement. Le fait de communiquer des allégations écrites à la Chambre, puis de demander aux ministres de les confirmer ou de les nier, n'est pas de bonne pratique parlementaire. Il incombe au député de s'assurer de la véracité d'une déclaration avant de porter celle-ci à l'attention du Parlement. Ce point a été tranché depuis longtemps aux Communes du Royaume-Uni. Le 14 juin 1882, M. l'Orateur Brand, en empêchant un député de lire un télégramme

tiré d'un journal à l'appui d'une question, a fait ressortir l'extrême inconvenance de fonder des questions sur chaque télégramme qui paraîtra dans les journaux. "Je me vois contraint de dire, a-t-il ajouté, qu'un député, avant de poser des questions d'une telle gravité, devrait s'assurer de la véracité de ce télégramme." (Cette citation est tirée des Décisions de Denison et Brand, à la page 230.)

Il est de mon devoir d'expliquer à la Chambre la procédure à suivre au sujet des questions et j'espère que dans son application je recevrai la coopération de tous les membres de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (Moose-Jaw).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 16 MARS 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Sheila Joan Milligan Hodgson, de Westmount, P.Q., épouse de John Peart Hodgson.

D'Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis, de Montréal, P.Q., épouse de Herbert Edward Lewis.

D'Uuno Ojalammi, de Montréal, P.Q., époux de Lydia Ojalammi.

De Marie Fernande Broca Taisne, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard Auguste Maurice Taisne.

M. Macmillan, du comité spécial de la sécurité sociale, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que le quorum du Comité soit de douze membres.

De son siège en Chambre, M. Green exprime le désir, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et il expose ainsi son sujet:

"Le besoin pressant que le gouvernement prenne des mesures immédiates et énergiques pour empêcher que le peuple canadien ait à souffrir d'une pénurie de combustible".

Il remet alors à l'Orateur l'exposé écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur pose la question: "Le député est-il autorisé à continuer"?

Comme il ne s'élève aucune objection;

L'Orateur invite le député à présenter sa motion.

M. Green, appuyé par M. White, propose alors,—Que la Chambre ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à onze heures du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 17 MARS 1943

Prières.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. De combien de capitaux disposait la *Noorduyn Aircraft Corporation* de Montréal, lorsque le gouvernement lui a adjugé un premier contrat?

2. Quel est le propriétaire des établissements exploités par cette compagnie?

3. A-t-on versé quelque commission de vente ou quelque compensation à quelque particulier?

4. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement avec la *Noorduyn Company* approuvant le versement d'une commission de vente ou de quelque compensation à quelque particulier?

5. Si oui, quelle est cette entente?

6. Quelle aide financière le gouvernement a-t-il accordée à cette compagnie jusqu'aujourd'hui?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelle aide financière, s'il en est, le gouvernement a-t-il accordée à la *Noorduyn Aircraft Corporation* pour lui permettre d'obtenir des emprunts à la banque ou ailleurs?

2. Quand a-t-on accordé cette aide financière? Ces emprunts ou créances ont-ils été acquittés?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée jusqu'aujourd'hui pour des outils, des machines et de l'outillage pour cette compagnie?

4. Quel capital d'exploitation le gouvernement a-t-il accordé à cette compagnie?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il remplacé la *Dufferin Shipbuilding Company* à l'administration des établissements actuellement occupés par les *Toronto Shipbuilding Yards*?

2. Quel prix a-t-on payé à la *Toronto Shipbuilding Company*?

3. Quel montant a-t-on alloué pour (*a*) le titre de la propriété foncière des terrains, (*b*) les terrains loués à bail, (*c*) l'outillage, (*d*) l'achalandage, (*e*) les contrats du gouvernement actuellement en voie d'exécution et (*f*) l'usage de l'équipement au cours de 1941 et 1942?

4. A quelle société a-t-on accordé le contrat du pavage des chantiers?

5. M. Franceschini a-t-il quelque mise de fonds dans la société?

6. Quel est le montant du contrat?

7. Quand a-t-on exécuté les travaux prévus dans ce contrat?

8. Combien de navires la *Toronto Shipbuilding Company* a-t-elle construits?

9. Combien de ces navires le gouvernement a-t-il reçus?

10. A quelles dates a-t-on livré ces navires?

11. Quels sont les salaires de plus de $30,000 par année que paie la *Toronto Shipbuilding Company*, et à quels particuliers?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Par province, depuis le 15 juillet 1942, (*a*) combien de poursuites pour contraventions aux règlements sur les huiles les régisseurs régionaux ou d'autres fonctionnaires ont-ils recommandées, (*b*) combien de poursuites a-t-on intentées?

2. Combien de condamnations a-t-on obtenues par province?

3. Quelles ont été les peines les plus élevées et les plus petites qui ont été imposées?

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. En quelle quantité et sous quelle forme importe-t-on au Canada du Congo Belge et de la Rhodésie le cobalt destiné à l'affinage?

2. Combien existe-t-il d'établissements au Canada où l'on pratique l'affinage du cobalt?

3. Où sont-ils situés?

4. Quelles sociétés possèdent et exploitent ces établissements?

5. Le gouvernement canadien a-t-il reçu du gouvernement britannique une requête de recherche de gisements de cobalt au Canada?

6. Si oui, a-t-on entrepris ces recherches, et à quelle date?

7. Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer de l'existence de gisements de cobalt au Canada?

8. Quels efforts ne s'épargne-t-on pour faire l'exploitation du cobalt au Canada?

9. Dans quelle mesure le gouvernement canadien a-t-il tiré parti de l'aide du gouvernement des Etats-Unis dans l'exploitation du cobalt au Canada?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, de la loi du ministère des Munitions et approvisionnements, et de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1752, en date du 5 mars 1943: transfert des fonctions de la commission nationale du combustible au Contrôleur du charbon et des fonctions du ministre des Finances relatives à ce sujet au ministre des Munitions et approvisionnements.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Maybank et Fulford remplacent ceux de MM. MacKenzie (Neepawa) et Telford comme membres du comité spécial de sécurité sociale.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Edwards remplace celui de M. Ross (Calgary-Est) comme membre du comité spécial sur les règlements de la défense du Canada.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Hanson (York-Sunbury) remplace celui de M. Hazen comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine contrôlés par l'Etat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Bence, Ross (Calgary-Est) et MacKenzie (Neepawa) remplacent ceux de MM. Stirling, Gershaw et Maybank comme membres du comité spécial de reconstruction et du rétablissement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui en relève, dans chacun des ministères?

2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?

3. Combien chacun reçoit-il en salaires, frais de subsistance et de déplacement et autres dépenses?

4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?

5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?

6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1943,—Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1941 et 1942, entre M. A. S. Nicholson, qui a récemment abandonné le poste de régisseur du bois, et le Premier ministre, le ministre des Munitions et approvisionnements, le ministre des Finances, le sous-régisseur du bois ou ses successeurs comme régisseur du bois.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements sur les agissements de H. M. McMaster et de l'Association nationale des marins, dont il prétend être le directeur?

2. Combien de marins canadiens a-t-on internés sur l'île Riker à la suite de représentations faites par ladite association?

3. Le gouvernement fera-t-il une enquête sur les agissements de ce particulier et de cette association?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Le dépôt d'effectifs du corps d'aviation royal canadien à Toronto a-t-il été mis en quarantaine?

2. Si oui, pour quelle raison, par qui et pour quelle période de temps?

3. Combien de particuliers sont en quarantaine?

4. A combien de reprises ce dépôt d'effectifs a-t-il été placé en quarantaine depuis le commencement de la guerre, et à quelles dates?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans ce dépôt?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars, 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on donné l'ordre aux membres des forces de Sa Majesté d'aider à l'enlèvement de la neige dans les cours du Pacifique-Canadien, dans la ville de Winnipeg, au cours des premiers jours de février 1943?

2. Si oui, en vertu de quelle autorisation?

3. Quel montant, le cas échéant, le Pacifique-Canadien a-t-il payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ce montant, le cas échéant?

5. A-t-on accordé quelque rétribution supplémentaire aux hommes qui ont accompli ce travail et, si oui, sur quelle base a-t-elle été calculée?

6. A-t-on donné l'ordre à des membres des forces de Sa Majesté de prêter leur concours, en toute autre occasion, à des compagnies particulières pour l'accomplissement de certaines tâches déterminées?

7. Quelle est la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale à ce sujet?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les particuliers servant à titre d'officiers dans la Marine royale canadienne au 1er septembre 1939, et quel grade détenaient-ils à cette même date?

2. Quel était le total de la solde et des allocations que recevait chacun de ces officiers à cette date?

3. Quel grade détient actuellement chacun de ces officiers?

4. Quel est le total de la solde et des allocations que reçoit actuellement chacun de ces officiers?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars, 1943, —Etat montrant:—1. A quels endroits sont situés chacun des centres de recrutement et d'instruction de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne?

2. Quel est le total des enrôlements dans chacun de ces centres depuis le commencement de la guerre?

3. Quel est le total des contrats adjugés pour les fins suivantes, dans chacun de ces centres: (*a*) achat de terrains et d'édifices, (*b*) construction de nouveaux immeubles et (*c*) transformations aux anciens édifices?

4. Dans chaque centre quelles sommes a-t-on dépensées pour ces fins en plus de celles prévues dans chacun des contrats?

5. Quelles dépenses supplémentaires se propose-t-on de faire à ces fins, et dans quels centres?

M. Church, appuyé par M. Green, présente le bill No 8, loi modifiant la loi des juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Raymond,—1. Quels sont les noms des employés du ministère des Finances dans les divers départements, y compris le Sénat et la Chambre des Communes, et quelles sont les années de service de chacun?

2. Quel est le traitement de chacun?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. Les officiers et soldats allemands et italiens retirent-ils quelque solde de notre gouvernement pendant qu'ils sont dans des camps de prisonniers au Canada?

2. Si oui, quel est le taux de la solde des soldats, des officiers non brevetés et des officiers brevetés?

3. Les gouvernements allemand, italien et japonais versent-ils quelque solde aux officiers et soldats canadiens prisonniers dans leurs pays?
4. Si oui, reçoivent-ils le taux de la solde ordinairement versée aux officiers et soldats canadiens?

Par M. Hanson (Skeena),—1. Quel est le montant total de l'aide financière accordée par le gouvernement, au cours de 1942, sous le régime d'une loi ou sous forme de subvention ou autre, à l'industrie des pêcheries, (y compris celles des coquillages), (*a*) sur la côte de l'Atlantique, (*b*) sur la côte du Pacifique, (*c*) à l'intérieur du pays, s'il y a lieu?
2. Quel a été le montant accordé à l'industrie de la pêche des coquillages?

Par M. Perley,—1. Le gouvernement a-t-il fait l'acquisition de tout l'édifice Gilmour, situé sur la rue Scarth, dans la ville de Régina, ou de quelqu'une de ses parties?
2. Le gouvernement a-t-il loué cet édifice ou quelqu'une de ses parties? Si oui, à quels termes?
3. Pour quelle fin?
4. Sera-t-il nécessaire d'y faire quelques changements? Si oui, quel en sera le coût, et quel montant en sera recouvrable à l'expiration du bail?
5. Quelques locataires ont-ils dû déménager de l'édifice afin de permettre au gouvernement d'en prendre possession? Si oui, combien d'entre eux?
6. A-t-on permis à un monsieur T. H. Wood, photographe, de continuer à occuper son atelier dans cet édifice?
7. Si oui, a-t-on agi avec lui autrement qu'avec les autres locataires, et pourquoi lui a-t-on permis de demeurer dans cet édifice?
8. T. H. Wood est-il dans une situation privilégiée pour vendre des accessoires pour la photographie au gouvernement canadien?

Par M. Perley,—1. Le gouvernement canadien va-t-il acquérir ou a-t-il acquis, par achat, bail ou autrement, tout l'édifice Hamilton, situé à l'angle des rues Hamilton et Railway, dans la ville de Regina, ou quelqu'une de ses parties?
2. Si oui, de quel ou quels particuliers?
3. De quelle superficie se porte-t-il acquéreur, et à quels termes?
4. Procède-t-on à quelques changements? Si oui, à quel coût et qui en acquitte les frais?
5. Quels changements y apporte-t-on, et si le gouvernement en acquitte une partie des frais en vertu du bail, quelle somme en sera recouvrable à l'expiration du bail?
6. M. L. Fitzgerald est-il à l'emploi de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Regina?
7. Si oui, quelles sont ses fonctions?
8. Qui l'a recommandé pour cette position?
9. Quel est le taux de sa rémunération?
10. Ledit M. L. Fitzgerald a-t-il déjà habité l'édifice mentionné plus haut?
11. A-t-il quelque parenté ou est-il associé avec quelques-uns des propriétaires de l'édifice que le gouvernement a acheté?
12. A quelle fin particulière a-t-on affecté cet édifice?

Par M. Blackmore,—1. Quel est, dans tout le pays, le nombre total des positions permanentes dans le département de l'assurance-chômage?
2. En faisant ces nominations permanentes, la Commission du service civil a-t-elle interdit à tout particulier qui ne fait pas partie du service civil de prendre part aux concours d'examen?
3. Qui a autorisé la Commission du service civil à interdire aux candidats qui ne font pas partie du service civil de prendre part à ces examens?

4. Les fonctionnaires temporaires relevant du bureau du directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs ont-ils été nommés en groupe aux positions permanentes de la commission de l'assurance-chômage? Si oui, en quel nombre, et pourquoi?

5. Quel est le nom et quelle est la position actuelle au service civil de l'ancien directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs?

Par M. Wright—1. Des $76,150 que la province de la Colombie-Britannique a recouvrés de la succession de particuliers ayant retiré des pensions de vieillesse, au cours de l'année civile 1942, quel montant a été versé au gouvernement fédéral?

2. Quel montant de cet argent, s'il y a lieu, est recouvrable par le gouvernement fédéral?

3. Des sommes d'argent perçues de la succession de particuliers ayant reçu des pensions de vieillesse, quel montant, s'il y a lieu, chacune des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard a-t-elle versé au gouvernement fédéral au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement fédéral exige-t-il des provinces qu'elles enregistrent opposition à la propriété détenue par des particuliers recevant des pensions de vieillesse?

Par M. Douglas (Weyburn)—1. Combien a-t-on installé de chauffeurs automatiques à l'aéroport d'Uplands?

2. Combien a coûté chacun de ces chauffeurs, et quel en a été le coût total, y compris l'installation?

3. De qui a-t-on acheté ces chauffeurs automatiques et qui en a fait l'installation?

4. A-t-on reçu quelques plaintes sur le rendement de ces chauffeurs automatiques?

Par M. Lacombe—1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu des copies de résolutions adoptées par des conseils municipaux de la province de Québec, demandant la libération de Monsieur Camillien Houde d'un camp d'internement?

2. Dans l'affirmative, quels sont les conseils municipaux qui ont adopté de telles résolutions et quels sont ceux qui ont adressé copie desdites résolutions au ministre de la Justice?

3. Combien de conseils municipaux ont adressé copie de ces résolutions au ministre de la Justice?

4. Le ministre de la Justice a-t-il reçu d'autres requêtes ou résolutions semblables de la part de certaines associations ou corps publics de la province de Québec?

5. Dans l'affirmative, quelles sont ces associations ou corps publics, et quel en est le nombre?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents que possède le ministère de l'Agriculture relativement aux subsides versés, depuis 1939, à la *Trenton Cold Storage Limited*, de Trenton, Ontario.

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents reçus du comité consultatif de la Commission du blé, des sociétés agricoles et coopératives relativement à l'organisation du marché de la récolte de blé de 1943-1944.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi de la Commission du District Fédéral, 1927, et à autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, d'une somme annuelle de $200,000, pour une période de dix années à compter du 1er avril 1943.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 18 MARS 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—Quels traitements accorde-t-on aux hommes et aux femmes qui travaillent dans chaque bureau de rationnement du Canada?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1943,—Etat montrant:—1. Les noms de tous les architectes enregistrés dont la *Wartime Housing Limited* a retenu les services; 2. le montant total versé en salaire et pour leurs dépenses à ces architectes, et 3. les noms et les adresses des architectes du Canada dont les services ont été retenus par *Wartime Housing Limited,* et les sommes qui ont été versées à chacun en salaire et pour ses dépenses.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1943,—Etat montrant:—Quelle quantité de rebut de fer et/ou d'acier a-t-on expédiée de la province de l'Alberta au cours des années 1941 et 1942?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelle mesure a-t-on prise pendant l'intersession parlementaire pour apporter quelque solution au problème du logement au Canada?

2. Combien de logements pour le temps de la guerre la *Wartime Housing Limited* a-t-elle construits, à quels endroits, et quelles sont les dépenses totales jusqu'aujourd'hui?

3. Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de nommer un comité spécial de la Chambre pour étudier les problèmes de construction, de réfection et de logement?

4. Quelle mesure a-t-on prise pour résoudre le problème du logement à la ville, dans les banlieues et à la campagne pour les vétérans de la guerre?

Aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on donné l'ordre aux membres des forces de Sa Majesté d'aider à l'enlèvement de la neige dans les cours du Pacifique-Canadien, dans la ville de Winnipeg, au cours des premiers jours de février 1943?

2. Si oui, en vertu de quelle autorisation?

3. Quel montant, le cas échéant, le Pacifique-Canadien a-t-il payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ce montant, le cas échéant?

5. A-t-on accordé quelque rétribution supplémentaire aux hommes qui ont accompli ce travail et, si oui, sur quelle base a-t-elle été calculée?

6. A-t-on donné l'ordre à des membres des forces de Sa Majesté de prêter leur concours, en toute autre occasion, à des compagnies particulières pour l'accomplissement de certaines tâches déterminées?

7. Quelle est la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale à ce sujet?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le lieutenant Ian Eisenhardt a-t-il proposé un plan pour procéder à un programme de récréation?

2. Si oui, à quelle date?

3. Ce plan a-t-il été approuvé par le directeur du service sélectif?

4. Ce plan a-t-il été approuvé par le ministère des Pensions et de la Santé publique comme mesure d'hygiène?

5. Ce plan a-t-il été soumis à l'approbation du ministre du Travail?

6. Si oui, à quelle date, et le ministre y a-t-il donné son approbation?

7. Le ministre du Travail a-t-il pris quelque mesure pour donner suite à ce plan et, si oui, quelle mesure?

8. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour permettre au directeur de la division de la récréation d'établir des services de santé et de nutrition pour les ouvriers de guerre?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le 31 octobre 1942, combien de cultivateurs et d'ouvriers agricoles ont été autorisés à accepter du travail dans des usines de guerre?

2. Combien parmi ceux qui ont reçu cette autorisation ont réellement pris du travail dans des usines de guerre?

3. Permettra-t-on à quelques-uns de ceux qui ont obtenu cette autorisation de continuer à travailler dans les usines après le 1er avril 1943?

4. Qui décidera en définitive si, oui ou non, un cultivateur ou un ouvrier agricole qui a été autorisé à accepter un emploi autre que le travail sur la ferme, est essentiel au travail qui s'accomplit dans une usine de guerre?

5. Combien d'applications a-t-on reçues de la part de ces ouvriers demandant l'autorisation de continuer à travailler dans les usines de guerre?

6. Combien d'applications a-t-on reçues de la part des patrons de ces ouvriers demandant de laisser ces employés à leur travail dans les usines de guerre?

7. Combien de cultivateurs ou d'ouvriers agricoles, qui ont pris du travail dans des usines de guerre depuis le 31 octobre 1942, ont été autorisés à continuer à travailler dans cesdites usines après le 1er avril 1943?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de M. E. M. Little, autrefois directeur du service sélectif national, au moment où il a démissionné des services de l'administration.

M. Macmillan propose,—Que le premier rapport du comité spécial de la sécurité sociale, présenté le 16 mars, soit agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield—1. Quelle somme d'argent la commission de stabilisation des denrées a-t-elle payée depuis son établissement jusqu'aujourd'hui?
2. Pour quelles denrées a-t-elle accordé des subsides, et quelle somme a-t-elle versée pour chaque denrée?

Par M. Knowles—De quelles denrées tient-on compte en établissant le barème du prix de la vie qui sert à calculer le montant de l'indemnité de vie chère?
M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bence—1. Au cours des mois de (*a*) janvier et (*b*) février 1943, a-t-on exporté du Canada de la graine de lin servant à la fabrication de l'huile de graine de lin et de produits destinés à l'alimentation des animaux?
2. Si oui, quelle quantité a-t-on exportée au cours de chaque mois?
3. Du 1er janvier au 15 mars de l'année 1943, y a-t-il eu quelque usine où l'on pratique la transformation du lin qui n'a pas fonctionné à cause du manque de graine de lin?
4. Si oui, pendant quelle ou quelles périodes de temps cette ou ces usines n'ont-elles pas fonctionné, et quels sont les noms et l'emplacement de chacune desdites usines?
5. Quelle était la raison de ce manque de graine de lin?
6. Quelle est l'estimation de la quantité totale de graine de lin au Canada?
7. Le gouvernement a-t-il reçu quelques représentations à l'effet qu'il y a un marché pour les tourteaux de lin et les autres produits servant à l'alimentation des animaux provenant de la transformation de la graine de lin, pour les besoins du bétail?
8. Y a-t-il une pénurie de tourteaux de lin et d'autres produits servant à l'alimentation des animaux provenant de la transformation de la graine de lin et destinés au nourrissage du bétail?

Par M. Lacombe—1. Combien d'heures les gardiens, (*a*) du pénitencier de Kingston, (*b*) du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils par jour?
2. Quels sont les noms des gardiens employés à titre permanent au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?
3. Depuis combien de temps chacun de ces gardiens permanents est-il employé?
4. Les gardiens du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils les jours de fêtes religieuses et légales?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Castleden.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 19 MARS 1943

PRIÈRES.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu des copies de résolutions adoptées par des conseils municipaux de la province de Québec, demandant la libération de Monsieur Camillien Houde d'un camp d'internement?

2. Dans l'affirmative, quels sont les conseils municipaux qui ont adopté de telles résolutions et quels sont ceux qui ont adressé copie desdites résolutions au ministre de la Justice?

3. Combien de conseils municipaux ont adressé copie de ces résolutions au ministre de la Justice?

4. Le ministre de la Justice a-t-il reçu d'autres requêtes ou résolutions semblables de la part de certaines associations ou corps publics de la province de Québec?

5. Dans l'affirmative, quelles sont ces associations ou corps publics, et quel en est le nombre?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement de la Monnaie royale du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

Aussi,—Revue du fonctionnement de la Commission de contrôle du change étranger, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1942.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 17-1280, en date du 17 février 1943, modifiant les règlements mis en force par l'arrêté en conseil C.P. 1-3050, en date du 9 décembre 1937, en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, article 20 (2), chapitre 156, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie d'un accord conclu en vertu de la Loi sur la conservation des changes, 1940, article 8 (2), chapitre 2, Statuts du Canada 1940-41.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien de maisons de personnel la *Wartime Housing Company* a-t-elle construites et en quels endroits?

2. Quel a été, dans chaque cas, le coût (*a*) du terrain, (*b*) des égouts, (*c*) des fournitures de cuisine et (*d*) de salle à dîner, (*e*) de l'installation frigorifique et (*f*) des autres services?

3. Quel a été le coût à forfait de chaque maison de personnel?

4. Quel a été le coût de l'ameublement de chaque maison?

5. Qu'en coûte-t-il chaque mois pour le personnel de chaque maison?

6. Quel est le coût mensuel total d'entretien de chaque maison?

7. Quelle somme mensuelle verse-t-on au gérant de chaque maison?

8. Combien d'hommes ou de femmes paient loyer pour des chambres dans chaque maison de personnel?

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 11693, approuvé le 31 décembre 1942, groupant certains accords conclus avec la *Steep Rock Iron Mines Limited* au sujet de l'exploitation de minerai de fer canadien.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 2198, approuvé le 18 mars 1943; acceptation de la démission du colonel John Thompson comme directeur de la division du contrôle des économies du gouvernement.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ilsley.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne ensuite à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 22 MARS 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le ministre de la Couronne responsable pour les nombreux propos publics de M. Donald Gordon et des membres de son personnel et de ses bureaux de régisseurs ou de sous-régisseurs et de tous autres de ses employés au Canada, et ces discours sont-ils d'abord soumis à chacun des ministères?

2. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle coûté, par année, depuis ses débuts?

3. Quels sont les salaires, allocations de subsistance, frais de voyage et autres allocations de chaque officier ou fonctionnaire des quartiers généraux de ladite Commission depuis sa nomination, et quelle était l'occupation antérieure de chacun?

4. De qui chacun reçoit-il des instructions dans l'accomplissement de ses fonctions?

5. Quel est le nombre des officiers relevant de chaque division de contrôle, et quelles sont les listes totales de salaires de la Commission et de ses fonctionnaires pour la dernière année où l'on peut obtenir ces renseignements?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Combien parmi ces particuliers ont un intérêt direct ou indirect dans des entreprises d'approvisionnement en alimentation ou de restaurant?

3. La Commission avait-elle reçu quelques demandes d'augmentation dans le prix du thé et du café servis, (*a*) avec le repas, (*b*) sans le repas?

4. Si oui, en quel nombre et de la part de quels particuliers?

5. Les propriétaires de restaurants ont-ils profité de la subvention pour le thé et le café récemment annoncée par le ministre des Finances?

6. La Commission a-t-elle autorisé l'augmentation dans le prix du lait servi comme breuvage au cours d'un repas?

7. Si oui, quand a-t-on accordé cette autorisation?

8. Quel est le pourcentage de l'augmentation du coût des repas qui est réparti entre les employés des restaurants?

9. L'augmentation dans le coût des repas aura-t-elle quelque répercussion sur l'indice du coût de la vie?

10. Le gouvernement pourvoira-t-il immédiatement à la fixation d'un boni de vie chère de $4.50 par mois pour contre-balancer l'augmentation dans le coût des repas?

11. Le gouvernement considère-t-il cette augmentation comme un cas d'inflation des prix?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur l'aide financière versée aux industries canadiennes par les gouvernements canadien et britannique, jusqu'au 31 décembre 1942.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—Que représentent en placement de capital, en prêts ou en tout autre montant les redressements de taxes ou tout autre secours financier accordés aux industries canadiennes de guerre, qu'elles soient des entreprises nationales ou particulières, consentis ou convenus par (*a*) le Canada, (*b*) le Royaume-Uni, (*c*) les Etats-Unis et (*d*) d'autres gouvernements entre le 1er janvier 1938 et le 31 janvier 1943?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels versements en argent le gouvernement fédéral a-t-il faits à chacune des provinces au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

2. A quels titres, et pour quels montants chacun de ces versements a-t-il été fait?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quelle a été la production totale du lait condensé au Canada au cours de 1942?

2. Quelle part de la production canadienne de 1942 du lait condensé le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministères a-t-il achetée à l'usage, (*a*) des forces armées, (*b*) d'autres que les forces armées?

3. Quelque partie de la production canadienne du lait condensé a-t-elle été exportée aux Etats-Unis au cours de 1942? Si oui, en quelle quantité?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour favoriser l'augmentation de la production du lait condensé au Canada? Si oui, quelle a été la nature de ces mesures?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement canadien va-t-il acquérir ou a-t-il acquis, par achat, bail ou autrement, tout l'édifice Hamilton, situé à l'angle des rues Hamilton et Railway-sud, dans la ville de Regina, ou quelqu'une de ses parties?

2. Si oui, de quel ou quels particuliers?

3. De quelle superficie se porte-t-il acquéreur, et à quels termes?

4. Procède-t-on à quelques changements? Si oui, à quel coût et qui en acquitte les frais?

5. Quels changements y apporte-t-on, et si le gouvernement en acquitte une partie des frais en vertu du bail, quelle somme en sera recouvrable à l'expiration du bail?

6. M. L. Fitzgerald est-il à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Regina?

7. Si oui, quelles sont ses fonctions?

8. Qui l'a recommandé pour cette position?
9. Quel est le taux de sa rémunération?
10. Ledit M. L. Fitzgerald a-t-il déjà habité l'édifice mentionné plus haut?
11. A-t-il quelque parenté ou est-il associé avec quelques-uns des propriétaires de l'édifice que le gouvernement a acheté?
12. A quelle fin particulière a-t-on affecté cet édifice?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—Est-ce que les soldats, les matelots et les membres de l'aviation postés, (*a*) en Grande-Bretagne, (*b*) aux Bermudes, (*c*) dans les Antilles anglaises, (*d*) à Terre-Neuve, (*e*) en Islande, ou (*f*) en tout autre endroit à l'extérieur du Canada, doivent payer quelques droits ou quelques autres frais sur les colis qui leur sont envoyée affranchis du Canada?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Les officiers et soldats allemands et italiens retirent-ils quelque solde de notre gouvernement pendant qu'ils sont dans des camps de prisonniers au Canada?

2. Si oui, quel est le taux de la solde des soldats, des officiers non brevetés et des officiers brevetés?

3. Les gouvernements allemand, italien et japonais versent-ils quelque solde aux officiers et soldats canadiens prisonniers dans leurs pays?

4. Si oui, reçoivent-ils le taux de la solde ordinairement versée aux officiers et soldats canadiens?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février, 1943,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la province de l'Alberta ou de quelque autre province ou l'un de leurs fonctionnaires relativement à la législation sur les dettes adoptée par la Législature de l'Alberta, ainsi que la copie de tous les dossiers soumis à la Cour Suprême du Canada et au comité judiciaire du Conseil Privé et des jugements rendus sur ces mesures législatives.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'heures les gardiens, (a) du pénitencier de Kingston, (*b*) du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils par jour?

2. Quels sont les noms des gardiens employés à titre permanent au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?

3. Depuis combien de temps chacun de ces gardiens permanents est-il employé?

4. Les gardiens du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils les jours de fêtes religieuses et légales?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales canadiennes en date du 13 mars, 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—1. Le ministère des Mines et ressources a-t-il conduit des enquêtes approfondies ou d'autre nature sur l'abondance des gisements de charbon et de minerai de fer dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Si oui, quelle quantité de charbon pouvant être converti en coke le ministère estime-t-il qu'il existe ou qu'il y ait en réserve dans les bassins houillers de la Colombie-Britannique, y compris ceux de la région de Comox?

3. Quelle quantité de minerai de fer le ministère estime-t-il qu'il y ait de disponible ou en existence dans la Colombie-Britannique?

4. Dans quels districts se trouvent les divers gisements de minerai de fer, et (*a*) quelle est l'estimation de la quantité du minerai de fer dans chaque district, (*b*) quelle est l'analyse des divers minerais de fer?

5. Comment l'estimation faite par le ministère de la quantité du charbon pouvant être converti en coke et du minerai de fer existant dans la province de la Colombie-Britannique, concorde-t-elle avec l'estimation préparée par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et par les compagnies privées?

6. A quelles dates les fonctionnaires du ministère des Mines et ressources ont-ils conduit ces enquêtes sur les gisements de minerai de fer et de charbon pouvant être converti en coke dans la province de la Colombie-Britannique?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Combien de tonnes de navets a-t-on cultivés au camp de concentration de Farnham, P.Q.?

2. A-t-on cultivé d'autres légumes à ce camp?

3. Si oui, quelles espèces de légumes, et en quelle quantité pour chacun, y a-t-on cultivés?

4. A qui a-t-on vendu ces navets et les autres légumes?

5. A quel prix ont-ils été vendus?

6. Le gouvernement a-t-il reçu les profits provenant de la vente de ces légumes?

7. Sinon, qui a reçu ces profits?

Par M. Brunelle—1. Quels sont les noms de tous les régisseurs nommés par le gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?

2. Où est le siège de chaque régisseur, sur quelles sources de la production ou de la consommation chacun exerce-t-il son contrôle, et où sont situées, dans tout le pays, les agences de chaque régisseur?

Par M. Stirling—1. Combien a-t-on exploité de stations baleinières sur la côte du Pacifique, au cours de 1939, 1940, 1941 et 1942, où étaient-elles situées?

2. Combien de navires a-t-on affectés à la pêche de la baleine dans ces postes au cours de chacune de ces années?

3. Combien de baleines a-t-on tuées dans ces expéditions de pêche au cours de chacune de ces années?

4. Combien d'hommes a-t-on employés, (*a*) dans les stations baleinières, (*b*) sur les navires, au cours de chacune de ces années?

5. Le gouvernement étudie-t-il les moyens d'accroître l'industrie baleinière à cause de la valeur de la chair, du lard, de l'huile et de l'ossature que l'on en peut tirer?

Par M. Cruickshank—1. Combien paie-t-on en loyer pour le camp japonais de Tashme?

2. Quelle est l'évaluation de la propriété?

3. Quel est le montant des taxes?

4. Qui acquitte ces taxes?

5. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour des changements ou des agrandissements aux édifices permanents?

6. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'aqueduc?

7. A-t-on installé des radiateurs de calorifères et, si oui, dans quel but et à quel coût?

8. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour le combustible: (*a*) le charbon, (*b*) le bois?

9. Quelle entente a-t-on conclue relativement à l'affectation des travaux d'amélioration aux édifices permanents et au système d'aqueduc à l'expiration du bail?

Par M. Hazen—1. Quel est, dans chaque province, le montant total que le ministère des Munitions et approvisionnements a accordé en aide financière, (*a*) aux industries privées, (*b*) aux corporations relevant entièrement du gouvernement, depuis le commencement de la guerre?

2. Quel est le montant total des commandes accordées à toute l'industrie canadienne par le ministère des Munitions et approvisionnements?

3. Quel est le montant de toutes les commandes de guerre accordées à l'industrie privée dans chaque province?

Par M. Diefenbaker—1. Depuis décembre 1942, a-t-on accordé ou promis aux fabricants de salaison quelques versements d'indemnité ou de subvention pour le bœuf?

2. Quel prix l'armée paie-t-elle, la livre, pour le bœuf acheté des fabricants de salaison, à Vancouver, à Regina, à Winnipeg, à Toronto et à Montréal?

Par M. Church—1. A qui incombe la responsabilité de voir à l'entretien, l'hiver, des chemins et des trottoirs autour et aux abords des Chambres du Parlement?

2. A qui est confié ce soin, et quel en est le coût?

3. Qui est responsable du mauvais état de ces chemins et trottoirs?

4. Le gouvernement ou la Couronne assument-ils la responsabilité des dommages envers les personnes qui ont été ou qui peuvent être l'objet d'accidents par suite de ce mauvais état?

Par M. Marshall—1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour restreindre la publication des publications non-essentielles et essentielles émises par le gouvernement au Canada?

2. Quelles publications ont totalement cessé de paraître au cours de l'année 1942?

Par M. Marshall—1. Quel est le mémoire de frais spécifié pour les services juridiques rendus par MM. Pender & West approuvé par le conseil du Trésor, en date du 5 février 1943, (décision T.202571B), et quel est le total du montant versé pour ces services?

2. Le gouvernement a-t-il nommé des conseillers juridiques pour aider au directeur général du plébiscite lors du plébiscite fédéral tenu en 1942?

3. Si oui, quels sont leurs noms et qu'ont-ils reçu en traitement ou autres émoluments?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall—Quelles sommes, autres que celles allouées comme traitement et en allocation pour automobile, a-t-on payées aux ministres du gouvernement au cours de l'année terminée le 31 décembre 1942, et quels services ont été rendus pour donner lieu à ces versements?

Par M. Fair—1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on nommé de commissions intéressant directement les cultivateurs du Canada?

2. Quels sont les noms de ces commissions, et quels en sont les membres?

3. Quels sont les noms des véritables cultivateurs faisant partie de chacune de ces commissions?

4. Quels sont les noms des membres de ces commissions qui ont été recommandés par des organisations agricoles?

5. Qui a recommandé les autres membres, et quels sont leurs titres justificatifs?

Par M. Black (Yukon)—1. Les vendeurs de bois de chauffage, au Yukon, recevront-ils une subvention pour la vente de chaque corde de bois de chauffage?

2. Si oui, quelle subvention, et pour le bois coupé jusqu'à quelle date?

3. Le gouvernement exigera-t-il le versement du droit de coupe pour le bois sujet à cette subvention et, si oui, quel sera le droit de coupe sur chaque corde de bois?

4. Quelle preuve exige-t-on pour établir la quantité du bois et légitimer le paiement d'une subvention?

5. Par l'entremise de quels organismes versera-t-on cette subvention et quand?

Par M. Black (Cumberland)—Au 1er mars 1943, quelles quantités a-t-on importées des denrées suivantes, et quelles subventions a-t-on payées ou reste-t-il à payer sur ces importations: (*a*) oranges, (*b*) jus d'orange, (*c*) autres produits dérivés du jus d'orange, (*d*) pamplemousses, (*e*) jus de pamplemousse, (*f*) pruneaux et (*g*) tous autres fruits séchés?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents.

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, plaidoyers et autres documents présentés au gouvernement fédéral, depuis le 30 juin 1942, par la conférence des gouvernements provinciaux de l'ouest sur les dettes.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Lockhart—Ordre de la Chambre—1. Une liste de tous les immeubles achetés, depuis le commencement de la guerre, par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente, (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*e*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville d'Ottawa et (*f*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement.

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel, (*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation de la propriété et (*g*) la durée du bail, et, s'il y a lieu, la clause relative à l'expiration du bail.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 16 décembre 1942, entre E. P. Taylor, des *Canadian Breweries Limited,* H. W. Molson, des *Molson's Breweries Limited,* Norman Dawes, des *National Breweries Limited,* et le Premier ministre relativement aux règlements sur les boissons alcooliques édictés par le gouvernement.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre précité.

Par M. Isnor—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche

pour la côte de l'Atlantique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

Par M. Isnor—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche pour la côte du Pacifique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondance, rapports et autres documents échangés entre M. M. M. Rosten et la ministre de l'Agriculture ou tous fonctionnaires de ce ministère ou tous fonctionnaires du ministère des Munitions et approvisionnements, relativement à l'utilisation du blé et d'autres produits agricoles dans la production de l'alcool pouvant servir de combustible, ou du caoutchouc synthétique, ou dans et pour la production de tout produit subséquemment utilisé dans la fabrication du caoutchouc.

Par M. Coldwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les contrats, ententes et autres documents que possède le gouvernement, et datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant aux engagements relatifs à l'érection de quelque nouvelles usines d'aluminium, ou d'agrandissements à ces usines au Canada, ainsi que de tous les arrêtés en conseil, contrats, ententes ou accords relatifs à la dépréciation ou au remboursement alloués par le gouvernement sur les montants autrement payables aux termes de la loi sur les surplus des bénéfices ou de toute autre mesure fiscale; aussi, copie de toutes ententes se rapportant à l'aide financière accordée, ou aux engagements pris, par le gouvernement du Canada pour l'érection desdites usines, ou de toute entente semblable, dont le gouvernement est au courant, conclue entre la compagnie et tout autre gouvernement.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Graydon.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 23 MARS 1943

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il exproprié la réserve des pêcheurs située près du quai de Meteghan dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelle fin?

3. S'il y a eu expropriation, a-t-on loué ou vendu cette propriété à la *Clark Shipbuilding Company Limited*? Si oui, à quels termes?

4. En est-on venu à quelque règlement avec les propriétaires de la région dont on a exproprié le terrain? Si oui, quels sont les termes de ce règlement?

5. Avec combien de propriétaires en est-on venu à un règlement, et combien en reste-t-il avec qui il faut en venir à un règlement?

6. Est-ce la politique du gouvernement de se servir de son pouvoir d'expropriation à l'égard de quelque particulier et de céder la propriété ainsi expropriée à quelque autre particulier ou corporation?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on exporté de bois aux Etats-Unis, en quelle quantité et pour quelle valeur au cours de chaque mois depuis janvier 1942?

2. Existe-t-il à l'heure actuelle quelque ordonnance prohibant une telle exportation? Si oui, quand cette ordonnance a-t-elle été passée et quelle en est la nature et la portée?

3. A-t-on fait quelques exceptions à cette ordonnance afin de permettre à quelques corporations ou particuliers de faire des exportations et, si oui, quels sont les noms et les adresses de ces exportateurs et quelle est la valeur du bois qui a été ainsi exporté par chacun d'entre eux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. D. R. Townsend est-il l'administrateur des approvisionnements pour les navires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. D. R. Townsend est-il un officier ou un actionnaire de *Townsend Company Limited*, de Montréal, marchands d'approvisionnements pour les navires?

3. *Townsend Company Limited* a-t-il fourni tous les approvisionnements, pour le pont, la chambre de chauffe et les stewards, aux six navires suédois qui sont partis de Saint-Jean à destination de la Grèce, cette année, chargés d'approvisionnements fournis par la Croix Rouge?

4. L'agent de ces navires, à Saint-Jean, N.-B., a-t-il donné des instructions à l'effet qu'aucune firme ne devait présenter aux maîtres de ces navires de soumission pour les approvisionnements requis pour le navire et la division des stewards, pendant que les navires étaient au port, et si oui, en vertu de quelle autorisation a-t-on donné ces instructions?

5. *Townsend Company Limited* a-t-elle été la seule compagnie qui ait été autorisée à fournir les approvisionnements à ces navires pendant leurs séjours antérieurs à Montréal?

6. En vertu d'une décision du régisseur des métaux, *Townsend Company Limited* a-t-elle le privilège exclusif de la vente, à Montréal, des plaques de zinc utilisées dans les chaudières à vapeur servant dans le commerce et sur les navires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est, dans tout le pays, le nombre total des positions permanentes dans le département de l'assurance-chômage?

2. En faisant ces nominations permanentes, la Commission du service civil a-t-elle interdit à tout particulier qui ne fait pas partie du service civil de prendre part aux examens de concours?

3. Qui a autorisé la Commission du service civil à interdire aux candidats qui ne font pas partie du service civil de prendre part à ces examens?

4. Les fonctionnaires temporaires relevant du bureau du directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs ont-ils été nommés en groupe aux positions permanentes de la commission de l'assurance-chômage? Si oui, en quel nombre, et pourquoi?

5. Quel est le nom et quelle est la position actuelle au service civil de l'ancien directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales canadiennes en date du 20 mars, 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 24 MARS 1943

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Michaud remplace celui de M. Howe comme membre du comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, contrôle et exploite.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Graham remplace celui de M. Michaud comme membre du comité spécial des règlements de la défense du Canada.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Douglas (Weyburn) remplace celui de M. Wright comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1942,—(Versions anglaise et française).

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que le rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1942, déposé aujourd'hui, soit transmis au comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, contrôle et exploite.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. De quelles mines le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il pris possession depuis le 1er janvier 1942?

2. Où sont situées ces mines?

3. A quelles conditions a-t-on pris possession de ces mines?

4. Lesquelles de ces mines sont exploitées, et quelle sorte de produit obtient-on de chacune de ces mines?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, applications, lettres, rapports et tous autres documents et correspondance, datés de janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, que possède le ministère des Postes, la Commission du service civil, ou tout autre ministère du gouvernement relativement à la nomination d'un maître de postes à Wainwright, Alberta.

M. Bertrand (Laurier), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total de l'aide financière accordée par le gouvernement, au cours de 1942, sous le régime d'une loi ou sous forme de subvention ou autre, à l'industrie des pêcheries, (y compris celle des coquillages), (*a*) sur la côte de l'Atlantique, (*b*) sur la côte du Pacifique, (*c*) à l'intérieur du pays, s'il y a lieu?

2. Quel a été le montant accordé à l'industrie de la pêche des coquillages?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1943,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre total des effectifs des forces canadiennes outre-mer au 1er décembre 1942?

2. Au 1er décembre 1942 combien d'hommes avait-on licenciés dans toutes les divisions des forces armées postées en service actif outre-mer?

3. Quel pourcentage de ces hommes a-t-on licenciés parce qu'ils étaient atteints de syphilis?

4. Au 1er décembre 1942, combien d'hommes prenaient du service: (*a*) dans l'armée active, (*b*) dans l'armée de réserve au Canada? Parmi ces derniers, combien sont passés à l'armée active et sont en disponibilité pour service en tout lieu?

5. Au 1er décembre 1942 combien a-t-on licencié de membres des forces armées en service au Canada seulement?

6. Quel pourcentage de ces hommes l'ont été pour cause de syphilis?

7. Avant d'être admises dans les forces armées, les recrues doivent-elles subir le test de Wasserman ou tout autre test contre la syphilis? Si non, pourquoi n'a-t-on pas recours à ce test?

8. Combien parmi ceux qui se sont enrôlés dans les forces armées sont à terminer leurs études de science, de médecine et d'art dentaire?

Il dépose aussi, sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour l'armée canadienne entre le 19 décembre 1942, et le 4 février 1943, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C. 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Tustin—1. Quel est le personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Brockville?

2. Quel traitement reçoit chaque membre du personnel?

3. A quelle date chaque membre a-t-il été nommé, et sur quelle recommandation?

4. Quel est le personnel de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Pembroke?

5. Quel traitement reçoit chaque membre du personnel?

6. A quelle date chaque membre a-t-il été nommé, et sur quelle recommandation?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Qu'est-ce que l'enquête dite "Gallup Pool", et à quel contrôle public est-elle soumise?

2. Où est le siège de cette agence d'enquêtes et quels en sont les officiers?

Par M. Fair—1. Combien de fonctionnaires civils (*a*) temporaires, (*b*) permanents, le gouvernement fédéral employait-il, (*c*) à Ottawa, (*d*) dans tout le Canada, (1) au 1er septembre 1939, (2) au 1er janvier 1943?

2. A combien de ces fonctionnaires, (*a*) temporaires, (*b*) permanents, domiciliés, (1) à Ottawa, (2) à l'extérieur d'Ottawa, restera-t-il un traitement net de $660, après le paiement de l'impôt de la Défense nationale, de l'impôt sur le revenu, de la contribution à la caisse des retraites et des autres déductions?

Par M. Bence—Combien d'exemplaires, et à quel coût total, le gouvernement a-t-il fait imprimer des discours et déclarations suivantes: (*a*) "Après trois années de guerre", discours prononcé à la radio par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (*b*) "Esclavage ou Liberté", discours prononcé devant les *Canadian Clubs* d'Ottawa par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (*c*) "Le Travail et la guerre", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., au congrès de la Fédération américaine du Travail tenu en 1942, (*d*) "Rien ne compte plus maintenant que la victoire", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., à l'occasion de l'ouverture de la campagne de 1942 pour l'emprunt de la Victoire, (*e*) déclarations faites par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., sur "L'occupation militaire de l'Afrique septentrionale française" et sur "Le retrait de la reconnaissance du gouvernement de Vichy", (*f*) "La défense de nos libertés communes", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., devant la société *The Pilgrims* des Etats-Unis, (*g*) "Un effort total de guerre et la tempérance", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et (*h*) les discours prononcés par le Très Honorable Sir George Henry Wilkinson, le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et le Très Honorable Winston S. Churchill, C.H., M.P., lors du déjeuner offert par le Lord-Maire en l'honneur du Premier ministre du Canada.

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux autorités compétentes:

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs à la nomination du major-général Vanier au poste nouveau qu'il détient à Londres.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat du Canada pour les Affaires extérieures et le Secrétaire d'Etat britannique pour les Affaires des Dominions, relativement à la transmission ou à l'envoi de l'exemplaire relié des lois adoptées lors de la quatrième session du dix-huitième Parlement, comprenant les neuf lois auxquelles Sa Majesté le Roi "du royaume du Canada' a donné la sanction le 19 mai 1939?

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et le greffier des Parlements relativement à l'établissement "de la coutume actuelle d'après laquelle le greffier des Parlements fait parvenir l'exemplaire visé des lois au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui la transmet au Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions", nonobstant l'article six de la Loi de la publication des lois.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au greffier des Parlements pour les exemplaires visés et reliés des lois adoptés à

chaque session du Parlement destinés au Secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions, ainsi que la copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat britannique pour les Affaires des Dominions au Secrétaire d'Etat du Canada pour les Affaires extérieures, pour chaque exemplaire de ces lois, depuis le 1er juillet 1927.

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de l'ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre autorisant les restaurants à augmenter le prix des breuvages.

Par M. Black (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de toutes correspondances, avis de soumissions, soumissions, marchés ou ententes spéciales, datés au cours des années 1941, 1942 et 1943, relativement au transport du courrier entre Inverness et Margaree Harbour, et Margaree Harbour et Cheticamp, en Nouvelle-Ecosse, y compris la copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur et les autres fonctionnaires des postes de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et le ministère des Postes à Ottawa.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant encore, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Nicholson.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 25 MARS 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Ada Lahn Corber, de Montréal, P.Q., épouse de Julius Corber.

De Gertrude Mantha Hore, de Montréal, P.Q., épouse d'Alfred Edmund Hore.

De Constance Maxime Keating Noseworthy, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry Clarence Noseworthy.

De Charles Joseph Wilfrid Rousseau, de Montréal, P.Q., époux de Gérarda Béatrice Gariépy Rousseau.

De Samuel William Simon, de Montréal, P.Q., époux de Celia Glasberg Simon.

D'Alvina Antoinette Bouchard Winterson, de Montréal, P.Q., épouse de John Wesley Winterson.

M. Fraser (Northumberland, Ont.) du comité permanent des comptes publics, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que ses attributions soient étendues de façon à permettre la convocation du Colonel John Thompson afin de l'interroger et de recueillir son témoignage sur l'accomplissement de ses fonctions de directeur du Contrôle des économies de bureau dans l'Administration durant l'exercice financier 1942-1943.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Hanson (York-Sunbury), Green, Ross (Souris), Ward, Matthews et Dechêne remplacent ceux de Mme Casselman (Edmonton-Est), et de MM. Anderson, Church, Brooks, Leader et Booth comme membre du comité permanent des comptes publics.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Les vendeurs de bois de chauffage, au Yukon, recevront-ils une subvention pour la vente de chaque corde de bois de chauffage?

2. Si oui, quelle subvention, et pour le bois coupé jusqu'à quelle date?

3. Le gouvernement exigera-t-il le versement du droit de coupe pour le bois sujet à cette subvention et, si oui, quel sera le droit de coupe sur chaque corde de bois?

4. Quelle preuve exigera-t-on pour établir la quantité du bois et légitimer le paiement d'une subvention?

5. Par l'entremise de quels organismes versera-t-on cette subvention et quand?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1943,—Copie de tous contrats, correspondance et autres documents que possède le gouvernement relativement à la construction de cargos ou d'autres navires par la St. John Drydock Company, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toutes ententes relatives aux réparations conclues du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1943.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, répose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février, 1943,—Etat montrant:—1. Quels édifices le gouvernement a-t-il construits dans la ville d'Ottawa depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le total du coût de chacun de ces édifices?

3. Quelle a été l'estimation première du coût de construction de chacun de ces édifices?

4. Quel est le nom de l'entrepreneur qui a construit chacun de ces édifices?

5. A-t-on fait un appel de soumissions avant d'accorder le contrat de construction de chacun de ces édifices?

6. Si oui, quels ont été les soumissionnaires éliminés dans chaque cas et quel était le montant de leur soumission?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février, 1943,—Etat montrant:—1. Depuis septembre 1939 le ministère de la Défense nationale a-t-il fait l'acquisition de quelque propriété à ou près de Windsor, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelles fins?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, en donnant l'étendue, la valeur estimative et le montant versé ou offert à chaque propriétaire?

4. A quelles dates et à qui a-t-on accordé les contrats premiers de construction et d'amélioration sur cette propriété, en donnant les noms des entrepreneurs, la description des travaux et des matériaux de l'entreprise et le montant total de chaque marché?

5. A-t-on autorisé des marchés supplémentaires ou des prolongations de contrats, en donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux, et les dépenses totales ou estimatives engagées dans le marché supplémentaire ou la prolongation du contrat?

6. A-t-on conclu quelques marchés "en régie intéressée" ou basée sur "les jours de travail" ou de toute autre espèce, donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le coût total du marché dans chaque cas?

7. Quelles ont été (1) les dépenses totales au 31 janvier 1943 et (2) l'estimation du coût total et final pour (*a*) le terrain, (*b*) le système d'écoulement des eaux et des égouts, (*c*) la distribution de l'eau, (*d*) l'aménagement et le remblayage du terrain, (*e*) les travaux de chaussée, (*f*) les édifices, (*g*) le gravelage, (*h*) les autres travaux de construction et (*i*) l'équipement?

8. Quelles ont été (a) les dépenses totales faites pour cette entreprise au 31 janvier 1943, et (*b*) quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise lorsqu'elle sera terminée sans compter les frais d'administration?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on exploité de stations baleinières sur la côte du Pacifique, au cours de 1939, 1940, 1941 et 1942, où étaient-elles situées?

2. Combien de navires a-t-on affectés à la pêche de la baleine dans ces postes au cours de chacune de ces années?

3. Combien de baleines a-t-on tuées dans ces expéditions de pêche au cours de chacune de ces années?

4. Combien d'hommes a-t-on employés, (*a*) dans les stations baleinières, (*b*) sur les navires, au cours de chacune de ces années?

5. Le gouvernement étudie-t-il les moyens d'accroître l'industrie baleinière à cause de la valeur de la chair, du lard, de l'huile et de l'ossature que l'on en peut tirer?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien paie-t-on en loyer pour le camp japonais de Tashme?

2. Quelle est l'évaluation de la propriété?

3. Quel est le montant des taxes?

4. Qui acquitte ces taxes?

5. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour des changements ou des agrandissements aux édifices permanents?

6. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'aqueduc?

7. A-t-on installé des radiateurs de calorifères et, si oui, dans quel but et à quel coût?

8. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour le combustible: (*a*) le charbon, (*b*) le bois?

9. Quelle entente a-t-on conclue relativement à l'affectation des travaux d'amélioration aux édificces permanents et au système d'aqueduc à l'expiration du bail?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents reçus par le ministre du Travail ou par M. MacNamara en réponse à la lettre No 1, datée de février 1943, donnant une interprétation de la loi de mobilisation.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre circulaire émise par le ministère de la Défense nationale (armée) en date du 17 mars 1943, au sujet du congé accordé pour fins agricoles au cours du printemps 1943.

Les questions suivantes incrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy—1. Y a-t-il eu, au cours du mois de décembre, un certain nombre de soldats appartenant à la 7ème division et occupés à la construction

d'un camp à Medicine Hat, Alberta, qui ont laissé le travail un dimanche matin, pour se rendre à l'église accomplir leur devoir religieux?

2. Si oui, (*a*) sont-ils retournés au travail au retour de l'office religieux, (*b*) y a-t-il eu des punitions imposées à la suite de cet incident, (*c*) quelles ont été ces punitions, (*d*) quels sont les noms des militaires concernés dans cette affaire, (*e*) quel officier commandait ces hommes à ce temps?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Brunelle—1. Sur quels articles se base-t-on pour établir le barème du coût de la vie?

2. A quelles sources de renseignements a-t-on recours de temps à autre pour déterminer le prix de ces articles?

3. Combien de fois demande-t-on des renseignements à ces sources?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall—1. Combien de bétail a-t-on élevé au Canada au cours des années 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Combien de ces animaux a-t-on rapportés comme souffrant de la fièvre aphteuse au cours de chacune de ces années?

3. Combien de ces bêtes ont-elles été abattues, au cours de chacune de ces années, sur les ordres du ministère de l'Agriculture?

Par M. Tustin—1. A-t-on fait quelque nomination à la position de gardien de phare, grade sept, à Burlington Beach, Ontario?

2. Si oui, à quelle date a-t-on fait cette nomination?

3. Quel est le nom du titulaire de cette position, et quelle expérience antérieure possède-t-il pour ce genre de travail?

4. Sur quelle recommandation a-t-il été nommé?

5. A-t-on annoncé cette position et a-t-on tenu un examen de concours?

6. Quels étaient les noms des autres candidats?

7. Quelle expérience possédait chacun des autres candidats dans ce genre de travail?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Green—1. Quels particuliers, dans chaque province du Canada, recevant un salaire mensuel du comité national des finances de guerre pour la vente des certificats d'épargne de guerre, des timbres d'épargne de guerre et/ou des obligations de l'emprunt de la Victoire, sont engagés sur la base d'un service partiel et peuvent vaquer à quelque affaire ou à quelque occupation supplémentaire?

2. Quel salaire reçoit chacun de ces particuliers?

Par M. Hazen—Quelles sommes d'argent les ministères suivants ont-ils dépensée dans chacune des provinces depuis le commencement de la guerre: 1. le ministère des Munitions et approvisionnements: (*a*) en valeur des contrats en dollars, (*b*) en dépenses en immobilisations; 2. le ministère de la Défense nationale pour l'armée; 3. le ministère de la Défense nationale pour le service naval; 4. le ministère des Transports: (*a*) la division des aéroports, (*b*) la division des marins, (*c*) la commission nationale des ports et (*d*) les chemins de fer nationaux du Canada; 5. le ministère des Travaux publics?

Par M. Tustin—1. A quelle date l'honorable T. C. Davis, a-t-il été nommé Haut-commissaire canadien en Australie?

2. Quelle somme annuelle reçoit-il, à ce titre, (*a*) en traitement, (*b*) pour ses dépenses, (*c*) en autres allocations et pour le logement?

3. Est-il juge à la Cour d'appel de la Saskatchewan?

4. A quelle date a-t-il été nommé juge de cette cour?
5. Quel est le traitement annuel d'un membre de cette cour?
6. Combien de membres de cette cour remplissent leurs fonctions de juge à l'heure actuelle?
7. De combien de membres se compose cette cour?
8. L'honorable T. C. Davis a-t-il démissionné comme membre de cette cour?
9. L'honorable T. C. Davis a-t-il été pendant quelque temps président de la commission d'appel pour la Saskatchewan?
10. Si oui, pour quelle période de temps, et quelles sommes a-t-il reçues en allocations quotidiennes pour ce travail, en plus de son traitement comme juge?
11. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement et pour ses autres dépenses pendant qu'il occupait cette position?
12. L'honorable T. C. Davis a-t-il été sous-ministre des Services nationaux de guerre dans le gouvernement fédéral?
13. Si oui, pendant combien de temps a-t-il été sous-ministre et quelles sommes a-t-il reçues, à ce titre, en allocations quotidiennes en plus de son traitement comme juge?
14. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement pendant qu'il occupait ce poste?

Par M. Reid—Combien de permis la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle accordés pour l'importation de la machinerie agricole au cours de 1942, et quels sont les détails des diverses espèces de machines agricoles pour lesquelles on a accordé des permis, quels sont les noms des diverses compagnies de qui on a importé ces machines, et quel est le nombre et la valeur de ces machines achetées de chaque compagnie?

Par M. Perley—Combien a-t-on loué d'élévateurs intérieurs et terminus appartenant au gouvernement, à des compagnies particulières s'occupant de la vente des grains ou à des sociétés privées, et quels sont, dans chaque cas, les termes et les détails du bail?

Par M. Bruce—1. L'administration a-t-elle fait une étude du besoin des facilités d'alimentation pour le personnel supplémentaire travaillant pour le gouvernement à Ottawa pour la durée de la guerre?
2. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur les avantages qu'offre l'exploitation de grands restaurants au point de vue (*a*) d'une meilleure nutrition pour les employés, (*b*) d'une plus grande propreté de service due à l'outillage moderne, (*c*) d'une économie du temps des employés et, (*d*) d'une plus grande économie de combustible et d'approvisionnements?
3. Le gouvernement a-t-il établi des restaurants ou caféterias à l'usage des employés dans les divers édifices du gouvernement à Ottawa?
4. Quelles mesures prend-on à ce sujet à l'heure actuelle?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour

l'exercice expirant le 31 mars 1943, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 25 mars, 1943.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des subsides.

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Blackmore, et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas aujourd'hui à onze heures du soir.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Blackmore: Que tous les mots placés après "Que" soient biffés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre exprime le regret que le gouvernement néglige encore de mettre à contribution les usages possibles d'une monnaie nationale créée par l'Etat, et comme les impôts et les emprunts provenant des épargnes du peuple ne suffisent plus à faire face aux dépenses de la nation, ce système de monnaie nationale permettrait au gouvernement:

(*a*) d'alléger le fardeau de dettes qui menace la propriété et le contrôle d'un grand nombre d'entreprises, de fabriques, de fermes et autres sources de production;
(*b*) de verser aux cultivateurs et aux autres producteurs de première main des prix raisonnables qui stimuleraient la production des vivres;
(*c*) de mettre aux mains des ouvriers un pouvoir d'achat convenable;
(*d*) de soulager la misère des vieillards et autres personnes nécessiteuses;
(*e*) de prévenir l'inflation causée par les octrois consentis aux industries où le coût échappe au contrôle, en adoptant, suivant les cas, un régime de rationnement plus énergique et plus cohérent".

Et sur le projet de motion en sous-amendement de M. Coldwell: Que tous les mots placés après "Que" dans l'amendement soient biffés et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'étatiser le système bancaire afin de tirer tout le profit possible de la Banque du Canada pour le financement des besoins de guerre;

"Et que la Chambre exprime, en plus, le regret que le gouvernement n'ait pas cru bon de pourvoir à l'augmentation des sommes versées aux vieillards et aux aveugles pensionnés par l'Etat, ou de prendre les mesures suffisantes en faveur des vétérans du dernier ou du présent conflit, ou de leurs épouses ou de ceux qui en dépendent;

"Et que la Chambre exprime enfin le regret que le gouvernement ait déposé entre les mains des industries et de la finance érigées en monopole le contrôle de l'économie nationale".

Et après plus ample discussion, ledit projet de motion de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Blackmore, Castleden, Coldwell, d'Anjou, Dorion, Douglas (Weyburn), Gillis, Hansell, Kuhl, LaCroix (Québec-Montmorency), MacInnis, Nicholson, Nielsen, Mme Quelch, Roy, Wright—16.

CONTRE:

Messieurs:

Abbott, Adamson, Anderson, Authier, Aylesworth, Bence, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blair, Blanchette, Bonnier, Boucher, Bradette, Brunelle, Cardiff, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Casselman (Grenville-Dundas), Chevrier, Clark, Claxton, Cleaver, Cloutier, Corman, Coté, Cruickshank, Dechêne, Denis, Diefenbaker, Donnelly, Durocher, Edwards, Emmerson, Eudes, Evans, Farquhar, Fauteux, Ferland, Ferron, Fontaine, Fournier (Hull), Fraser (Northumberland, Ont.), Fraser (Peterborough-Ouest), Fulford, Furniss, Gauthier, Gershaw, Gibson, Gingues, Gladstone, Golding, Goulet, Graham, Grant, Graydon, Hanson (Skeena), Hanson (York-Sunbury), Hatfield, Hazen, Healy, Henderson, Hill, Homuth, Howden, Howe, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jackman, Jean, King, Mackenzie Kinley, Kirk, Lacroix (Beauce), Laflamme, LaFlèche, Lafontaine, Lalonde, Leader, Leduc, Léger, Little, Lizotte, Lockhart, McCann, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Brantford City), Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McGibbon, McIvor, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Mullins, Mulock, Neill, Nixon, O'Brien, O'Neill, Perley, Picard, Pinard, Poirier, Pottier, Purdy, Ralston, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (Calgary-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Senn, Sissons, Soper, Stirling, Taylor, Telford, Thauvette, Tripp, Turgeon, Tustin, Ward, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Wood—155.

Et ledit projet de motion en amendement mis aux voix est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Blackmore,
Hansell,
Kuhl,
Quelch—4.

CONTRE:

Messieurs:

Abbott,
Adamson,
Anderson,
Authier,
Aylesworth,
Bence,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bradette,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Coté,
Cruickshank,
d'Anjou,
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Donnelly,
Dorion,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gauthier,
Gershaw,
Gibson,
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Grant,
Graydon,
Hanson (Skeena),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hill,
Homuth,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
King, Mackenzie,
Kinley,
Kirk,
Lacroix (Beauce),
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leduc,
Léger,
Little,
Lizotte,
Lockhart,
McCann,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGeer,
McGibbon,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNiven (Regina City),
MacNicol,
Marier,
Martin,
Matthews,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Neill,
Nicholson,
Nixon,
O'Brien,
O'Neill,
Perley,
Picard,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross (Calgary-Est)
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Roy,
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Senn,
Sissons,
Soper,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tripp,
Turgeon,
Tustin,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—160.

Et après plus ample discussion, la motion principale conçue dans les termes suivants est mise aux voix: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est adoptée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Abbott, Anderson, Authier, Bence, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blair, Blanchette, Bonnier, Bradette, Brunelle, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Casselman (Grenville-Dundas), Chevrier, Clark, Claxton, Cleaver, Cloutier, Corman, Coté, Cruickshank, Dechêne, Denis, Donnelly, Durocher, Edwards, Emmerson, Eudes, Evans, Farquhar, Fauteux, Ferland, Ferron, Fontaine, Fournier (Hull), Fraser (Northumberland, Ont.), Fraser (Peterborough-Ouest), Fulford, Furniss, Gershaw, Gibson, Gingues, Gladstone, Golding, Goulet, Graham, Grant, Graydon, Hanson (Skeena), Hazen, Healy, Henderson, Hill, Homuth, Howden, Howe, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jackman, Jean, King, Mackenzie Kinley, Kirk, Laflamme, LaFlèche, Lafontaine, Lalonde, Leduc, Léger, Little, Lizotte, McCann, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McGibbon, McIvor, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Mullins, Mulock, Neill, Nixon, O'Brien, O'Neill, Perley, Picard, Pinard, Poirier, Pottier, Purdy, Ralston, Reid, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (Calgary-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Senn, Sissons, Soper, Stirling, Taylor, Telford, Thauvette, Tripp, Turgeon, Ward, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Wood—142.

CONTRE:

Messieurs:

Blackmore, Castleden, Coldwell, d'Anjou, Dorion, Douglas (Weyburn), Gauthier, Gillis, Hansell, Kuhl, Lacroix (Beauce), LaCroix (Québec-Montmorency), MacInnis, Roy—14.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 26 MARS 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

Membres de la Chambre des communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse à mon Discours à l'ouverture du Parlement, et je désire vous en remercier sincèrement.

ATHLONE

Ce 24 mars 1943.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars 1943,—Copie de l'ordre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre autorisant les restaurants à augmenter le prix des breuvages.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie corrigée du rapport sur l'aide financière versée aux industries canadiennes par les gouvernements canadien et britannique, jusqu'au 31 décembre 1942.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre de personnes du sexe féminin actuellement en service, (*a*) dans l'Armée de terre, (*b*) dans l'Armée de mer, (*c*) dans l'Armée de l'air?

2. (*a*) Combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

3. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin actuellement employées dans les usines de guerre, (*a*) combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

4. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin embauchées par la Commission du Service civil depuis 1939 au 31 décembre 1942?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Crédits principaux 1943-44

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $40,314,665.57, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1944, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1944.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui même.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1944, la somme de $40,314,665.57, soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui même.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 9, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier certain projet de résolution pourvoyant à ce qu'une somme d'argent soit octroyée à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à octroyer à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $648,333,333.33 pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances et prêts qui peuvent être consentis, par et sous l'autorité du gouverneur en conseil, au cours de l'année se terminant le trente-et-unième jour de mars 1944, aux fins et sous réserve des termes, conditions et limitations énoncés dans la résolution présentement inscrite sur l'Ordre du jour, en vue d'accorder à Sa Majesté des sommes ne dépassant pas $3,890,000,000. soit un sixième dudit montant de $3,890,000,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley obtient alors le consentement de la Chambre pour présenter le bill No 10, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, lequel est lu pour la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Ralston, la Chambre s'ajourne alors à six heures et neuf minutes de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 29 MARS 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:—

De Sonia Libenstein Kolber, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry Kolber, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

De la *Canada North-West Land Company Limited,* Toronto, Ont., qui demande l'adoption d'une loi pour modifier sa loi la constituant en corporation.—M. *McIlraith.*

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Que son quorum soit réduit de 12 à 8 membres.
3. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Howden propose alors,—Que ledit rapport soit maintenant agréé.

Après discussion, ladite motion reste au feuilleton.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1941,—Vol. II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Certaines ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, comme suit:

Ordonnance No 247—Produits du porc.

Ordonnance No 252—Bœuf.

Ordonnance No 253—Prix maximum de détail pour les morceaux de bœuf dans les régions de Toronto et de Winnipeg.

Ordonnance de l'Administrateur No A-650—Prix maximum de gros pour les morceaux de bœuf.

Et aussi,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels bénéfices la *National Steel Company* a-t-elle réalisés jusqu'au moment où le gouvernement a assumé l'administration de ses usines?

2. Ce bénéfice comprend-il quelques montants des sommes allouées pour la dépréciation ou la dépréciation anticipée?

3. Quels arrangements le gouvernement a-t-il conclus relativement à l'utilisation ou à la liquidation que l'on fera après la guerre de l'usine de Malton?

4. Quels impôts la *National Steel Car* a-t-elle payés sur les surplus des bénéfices réalisés à son usine de Malton?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est, dans chaque province, le montant total que le ministère des Munitions et approvisionnements a accordé en aide financière, (*a*) au industries privées, (*b*) aux corporations relevant entièrement du gouvernement, depuis le commencement de la guerre?

2. Quel est le montant total des commandes accordées à toute l'industrie canadienne par le ministère des Munitions et approvisionnements?

3. Quel est le montant de toutes les commandes de guerre accordées à l'industrie privée dans chaque province?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1943,—Etat montrant:—1. De combien de vaisseaux de guerre, de navires marchands, de chalands d'atterrissage ou d'autres bâtiments en bois a-t-on ordonné la construction au Canada pour le compte du gouvernement britannique?

2. Quels sont les noms des compagnies qui ont obtenu les contrats de construction, quel est l'emplacement des chantiers, le nombre, l'espèce ou la classe et la valeur des navires, chalands, etc., adjugés dans chaque contrat?

3. Quelles sont les dates de l'adjudication des contrats et de la livraison fixée dans les contrats?

4. A-t-on fait un appel de soumissions? Sinon, de quelle façon a-t-on procédé à l'adjudication des contrats?

5. De combien de navires de bois, de chalands ou d'autres bâtiments a-t-on ordonné la construction pour le compte du gouvernement canadien depuis le commencement de la guerre, en faisant connaître les détails?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, ont réclamé l'exemption du service militaire à titre d'objecteurs de conscience?

2. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, a-t-on reconnus comme objecteurs de conscience?

3. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, à qui on a accordé ce titre, accomplissent un service alternatif?

4. Parmi les particuliers, dans chaque district militaire, qui ont réclamé une exemption du service militaire comme objecteurs de conscience et à qui on n'a pas accordé ce titre, combien ont négligé de se présenter pour leur service militaire, et combien ont été mis en état d'arrestation par les autorités?

5. Combien de camps a-t-on établis au Canada pour les objecteurs de conscience accomplissant un service alternatif, et où sont situés ces camps?

6. Quel est le nombre total du personnel attaché à ces camps, au 31 décembre 1942, et quelle est la nature du travail accompli dans chacun de ces camps?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'étudiants qui sont des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Ces aubains ennemis sont-ils obligés de prêter le serment d'allégeance avant de faire partie du corps-école des officiers canadiens et de porter l'uniforme du Roi?

3. L'aubain ennemi qui a manqué aux termes de son élargissement conditionnel à Toronto et a été repris par les autorités suit-il encore les cours de l'Université de Toronto et porte-t-il encore l'uniforme du Roi?

4. Ces étudiants, qui sont des aubains ennemis, inscrits dans les universités canadiennes sont-ils autorisés à travailler dans les usines de munitions et sur les fermes durant leurs vacances?

5. Combien y a-t-il d'étudiants suivant le cours des arts dans chacune des universités canadiennes? Combien, parmi eux, sont âgés de dix-huit ans ou plus?

6. Les étudiants inscrits à ces cours reçoivent-ils des leçons qui leur permettent d'apporter un concours plus efficace à l'effort de guerre?

7. Ces étudiants sont-ils sujets à être appelés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et, si oui, reçoivent-ils quelque sursis?

8. Dans le cas où l'on accorde un sursis, pour quelle période de temps est-il octroyé?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de navires marchands ou autres appartenant à des particuliers le gouvernement a-t-il achetés depuis le commencement de la guerre?

2. Quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et de qui a-t-on acheté ces navires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Qui engage et paie les gardes à la raffinerie Eldorado à Port Hope?

2. Quel est le nombre de gardes que l'on emploie à cette usine?

3. Sont-ils tous des soldats licenciés?

4. Quelques-uns de ces gardes sont-ils sujets au service militaire actuel?

5. Le gouvernement a-t-il accordé quelques prêts ou donné quelque aide financière à cette compagnie pour construire quelque édifice ou pour l'achat d'outillage ou pour quelque autre fin?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est l'allocation de subsistance versée aux membres de chacune des divisions de l'armée, de la marine et de l'aviation, selon leurs rangs respectifs, et qui sont cantonnés dans la ville d'Ottawa?

2. Cette allocation est-elle la même dans toutes les parties du Canada?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1943,—Etat montrant:—1. Qu'est-ce que l'enquête dite *Gallup Poll,* et à quel contrôle public est-elle soumise?

2. Où est le siège de cette agence d'enquêtes et quels en sont les officiers?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice conformément au paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la défense du Canada.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du réseau des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel relatif au fonds de garantie des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1942. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, vérificateurs, des comptes du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, du fonds de garantie du même réseau, des lignes aériennes Trans-Canada, de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

Et aussi,—Budget financier des chemins de fer nationaux du Canada et de la *Canadian National Steamships,* (*West Indies*) *Limited,* pour l'année civile 1943.

Sur motion de M. Michaud, il est ordonné,—Que le budget financier des chemins de fer nationaux du Canada et de la *Canadian National Steamships* (*West Indies*), *Limited,* déposé aujourd'hui, en même temps que les rapports les concernant, soit transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, avec les item suivants du budget des dépenses de 1943-44:

Vote No 385—Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes.—Chemins de fer canadiens nationaux.

Vote No 386—Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes.—Chemins de fer autres que le Canadien National.

Vote No 405—*Canadian National Steamships,* (*West Indies*), *Limited*—Aide financière.

Vote No 406—Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Déficit, 1943.

Et que la résolution adoptée par la Chambre, le 25 février, 1943, transmettant l'étude de certaines dépenses au comité des subsides, soit annulée en tant qu'elle s'applique aux votes Nos 385, 386, 405 et 406.

M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars, 1943,—Copie de toutes correspondances et réquisitions présentées au ministère des Travaux publics par le colonel John Thompson en sa qualité, (*a*) de président du bureau des commissaires des pensions, et aussi, de la Commission canadienne des Pensions, de 1919 à 1934, et (*b*) de commissaire du cens électoral fédéral, premièrement pour ses bureaux et ceux de son personnel; deuxièmement, pour ses meubles et accessoires, papeterie, etc., depuis 1919, ainsi que la copie de toute la correspondance et des mémoires que possède le ministère des Travaux publics à ce sujet.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Black (Cumberland)—1. Le gouvernement fédéral possède-t-il la propriété sise à l'angle des rues Gottingen et Prince-William, à Halifax, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, (*a*) quand a-t-elle été achetée et pour quelle fin, (*b*) de qui, (*c*) combien a-t-on payé à chaque propriétaire, (*d*) quelles dépenses a-t-on faites pour cette propriété depuis son achat, et (*e*) quel en a été le coût total?

3. Quelle est la superficie de cette propriété?

4. Quels immeubles trouve-t-on sur cette propriété?

5. (*a*) A qui le gouvernement loue-t-il cette propriété, (*b*) quels loyers en retire-t-on chaque mois et (*c*) à qui le locataire paie-t-il loyer?

6. Le locataire jouit-il du privilège de sous-location? Si oui, (*a*) à qui a-t-il sous-loué, (*b*) quels loyers les sous-locataires paient-ils chaque mois?

7. Quelles taxes le gouvernement verse-t-il annuellement à la ville de Halifax pour cette propriété?

8. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes à l'effet d'utiliser cette propriété pour les services de guerre? Si oui, quelle mesure a-t-on prise?

Par M. Green—1. Combien de particuliers ayant été acceptés dans les effectifs de l'armée canadienne comme appartenant à la catégorie "A" ont été licenciés subséquemment parce que classés dans la catégorie "E"?

2. De ce nombre, combien ont été assignés à la catégorie "E" pendant qu'ils faisaient du service outre-mer?

3. A combien de ces derniers a-t-on accordé une pension?

4. A combien de ceux qui ont été assignés à la catégorie "E" pendant qu'ils faisaient du service au Canada a-t-on accordé une pension?

Par M. Diefenbaker—1. Combien y a-t-il de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements, et qui sont-ils?

2. Quels de ces régisseurs ont institué des commissions ou des comités consultatifs?

3. Quels sont les noms des membres de chacun de ces comités ou commissions, et quelles rétributions chacun reçoit-il?

4. Combien de séances ces comités ou commissions ont-ils tenues au cours des douze derniers mois?

5. Quels de ces comités ou commissions jouissent, (*a*) de pouvoirs administratifs, (*b*) du pouvoir d'édicter des règlements et (*c*) du pouvoir de rendre des décisions?

6. Les personnes lésées peuvent-elles en appeler ou avoir recours aux tribunaux contre les décisions rendues par ces comités ou commissions?

Par M. Lockhart—1. Le gouvernement a-t-il quelques bureaux de recrutement aux Etats-Unis?

2. Si oui, où sont-ils situés?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût total de chacun de ces bureaux?

4. Quel est le salaire du personnel de chacun de ces bureaux à l'heure actuelle, et quel a été, jusqu'aujourd'hui, le montant total versé en salaires et pour leurs autres dépenses aux membres du personnel de chacun de ces bureaux?

5. Combien de recrues a-t-on obtenues, jusqu'aujourd'hui, dans chaque bureau?

Par M. Black (Yukon)—1. Y a-t-il un bureau ou un représentant de la corporation de stabilisation du prix des denrées dans le territoire du Yukon?

2. A quels endroits trouve-t-on les bureaux de cette corporation au Canada?

3. Avec quel fonctionnaire de ladite corporation les vendeurs de bois du Yukon peuvent-ils communiquer, de plein droit, relativement à la subvention sur le bois, et où demeure ce fonctionnaire?

4. Accordera-t-on une subvention aux vendeurs qui sont également des producteurs de bois de chauffage et qui en font la vente comme d'un article produit par eux ou par leurs employés?

Par M. Ross (Souris)—1. Quelle quantité de charbon a-t-on fourni à l'aéroport de Gimli avant le 15 mars 1943?

2. Quel a été le coût total de ces fournitures?

3. Quelle espèce de charbon a-t-on fourni?

4. A-t-on utilisé quelque autre sorte de combustible?

5. Si oui, en quelle quantité?

Par M. Ross (Souris)—1. Au 15 mars 1943, quel était le nombre total de particuliers employés ou engagés, à quelque titre que ce soit, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou dans quelqu'un de ses organismes?

2. A quelle date la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle été instituée?

3. Combien de ces employés étaient des hommes?

4. Quel a été le montant total payé à ces particuliers?

Par M. Ross (Souris)—Depuis son établissement jusqu'au 15 mars 1943, quelle somme d'argent la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensée: (*a*) en loyer pour des locaux, (*b*) en achat de locaux, (*c*) en fournitures de bureau, (*d*) en papeterie et autres accessoires de bureau?

Par M. O'Brien—1. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Munitions et approvisionnements depuis septembre 1939? (*b*) Quelle est la valeur totale des avances de capitaux faites par le même ministère depuis septembre 1939? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux accordées aux adjudicataires?

2. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés, depuis septembre 1939, par le ministère de la Défense nationale, (1) pour l'armée, (2) la marine, (3) l'aviation? (*b*) Ledit ministère a-t-il fait quelques avances de capitaux? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats?

3. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Transports, depuis septembre 1939 pour (1) les aéroports, (2) la division de la marine marchande, (3) la Commission des ports nationaux, (4) les chemins de fer nationaux du Canada? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

4. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Travaux publics, depuis septembre 1939? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

Par M. Blackmore—1. Entre le 1er janvier 1942 et le 1er janvier 1943, a-t-on envoyé outre-mer des jeunes gens de l'Alberta âgés de moins de vingt ans?

2. Si oui, en quel nombre?

3. Combien avaient reçu une instruction militaire, (*a*) de moins de six mois, (*b*) de moins de cinq mois, (*c*) de moins de quatre mois?

Par M. Black (Cumberland)—1. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total des contrats adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers,* de New-Glasgow, pour la construction de maisons à demi montées d'avance, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

2. Quel est, pour la même période, le montant total des contrats supplémentaires adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers,* de New-Glasgow, pour la construction de maisons de personnel, d'immeubles et pour d'autres travaux, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

3. Quel est le montant total des contrats, en en faisant connaître le nombre et la valeur de chacun, adjugés par *Eastern Woodworkers* pour la construction, (*a*) de chalands de débarquement, (*b*) d'autres navires pour la marine marchande et la marine de guerre?

4. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quelle quantité de bois et d'autres matériaux, et à quel prix l'unité et à quel coût, la *Eastern Woodworkers* a-t-elle fournis au gouvernement pour la construction du centre d'instruction militaire de New-Glasgow?

5. Quel est le montant total de tous les contrats adjugés et de tous les matériaux fournis par *Eastern Woodworkers,* (*a*) à la suite d'appel de soumissions, (*b*) sans un appel de soumissions, du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quels ministères du gouvernement ont acheté des exemplaires ou ont pris un abonnement au magazine publié par la *Canadian Geographical Society,* (*a*) au cours de l'année financière 1941-42, (*b*) au cours de l'année financière 1942-43?

2. Quel est le nombre global d'exemplaires de ce magazine achetés par tous les ministères, et quel en a été le coût total?

3. Comment et à quels endroits s'est faite la distribution de ces exemplaires par les divers ministères?

4. Les achats ou les abonnements ont-ils été effectués directement ou par l'entremise d'agents?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Tustin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous arrêtés en conseil, correspondance et autres documents échangés entre le Premier ministre, et/ou tout membre du gouvernement, et le colonel John Thompson, avant et après la nomination de ce dernier comme directeur des économies du bureau de l'administration, et jusqu'au 20 mars 1943 inclusivement.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents ou correspondance échangés, depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et le gouvernement du Manitoba, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, les fonctionnaires de l'hôpital Deer Lodge, les fonctionnaires de l'hôpital Général de Winnipeg et les fonctionnaires du Collège des médecins du Manitoba, relativement au projet d'agrandissement de l'hôpital Deer Lodge et à tout autre moyen d'augmenter les installations des hôpitaux militaires dans Winnipeg et sa banlieue.

Par M. Hansell—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, communications et des autres documents que possède le ministère relativement à la vente ou à l'utilisation du tout ou d'une partie des matériaux, propriété, machinerie, outillage ou de toute autre chose de quelque nature que ce soit provenant de la construction ou de la récupération entreprises à l'école

d'instruction aérienne de Vulcan, Alberta, ainsi que la copie d'un relevé indiquant: 1. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations ayant fait une offre d'achat de ces matériaux, propriété, etc., ainsi que le montant offert; 2. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations à qui ces matériaux et propriété ont été vendus, ainsi que le prix déboursé; 3. les noms de tous les adjudicataires et sous-adjudicataires, ainsi que la nature du travail exécuté par chacun.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Wright propose en amendement, appuyé par M. Douglas (Weyburn):
Que l'on biffe tous les mots placés après "Que" dans la motion et qu'on les remplace par les suivants:
"la Chambre désire exprimer l'opinion qu'avant de mettre en œuvre les mesures annoncées par le ministre du commerce, le 29 janvier, pour organiser le marché de la récolte de 1943-44, on revise ce programme pour l'adapter aux besoins de l'agriculture, de façon à permettre à cette industrie de participer pleinement à l'effort de guerre".

Et un débat s'élevant sur ce projet d'amendement;

M. l'Orateur décide que ledit amendement est irrecevable parce que la politique gouvernementale du grain a déjà été étudiée par la Chambre qui a repoussé l'amendement du chef de l'opposition à l'Adresse en réponse au discours du trône; et qu'en plus ledit programme permet de payer deux dollars pour chaque acre de terre qui, ensemencé en blé en 1940, ne l'aura pas été en 1943, ce qui constitue un projet financier qu'une simple motion de député ne peut pas infirmer.

Le débat reprend sur la motion principale et il est ajourné sur une motion de M. Douglas (Weyburn).

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils recommandent à l'approbation de la Chambre, à savoir:
Bill No 11 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson".
Bill No 12 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline".
Bill No 13 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James William McDonald".
Bill No 14 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Chafe".
Bill No 15 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner".
Bill No 16 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick".
Bill No 17 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky".
Bill No 18 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 19 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".

Bill No 20 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner".

Bill No 21 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Feodor Karpenko".

Bill No 22 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz".

Bill No 23 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Dore".

Bill No 24 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen".

Bill No 25 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks".

Bill No 26 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare".

Bill No 27 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis".

Bill No 28 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Shulman".

Bill No 29 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston".

Bill No 30 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky".

Bill No 31 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard".

Bill No 32 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Anna Chapman Longmore".

Bill No 33 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis".

Bill No 34 (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Morgan".

Bill No 35 (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour fare droit à Norma Mady Albert Chamandy".

Bill No 36 (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Clarkin".

Bill No 37 (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron".

Bill No 38 (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner".

Bill No 39 (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert".

Bill No 40 (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill".

Bill No 41 (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy".

Bill No 42 (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leopold Boucher".

Bill No 43 (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Ashwell Dyson".

Bill No 44 (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin".

Bill No 45 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Hadis".

Bill No 46 (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold".

Bill No 47 (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo René Doré".

Bill No 48 (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte".

Bill No 49 (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair".

Bill No 50 (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière".

Bill No 51 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling".

Bill No 52 (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce mentionnées plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 30 MARS 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Agnes May Jack Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de Cameron P. Jackson.

De May Gertrude Russell McCarthy, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard David McCarthy.

D'Eileen Grace Shearer Taylor, de Montréal, P.Q., épouse de Richard Nutting Taylor.

De Dora Platt Vaz, d'Outremont, P.Q., épouse de Frederick Morton Vaz.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1943,—Etat montrant:—Combien d'exemplaires, et à quel coût total, le gouvernement a-t-il fait imprimer des discours et déclarations suivantes: (*a*) "Après trois années de guerre", discours prononcé à la radio par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (*b*) "Esclavage ou Liberté", discours prononcé devant les *Canadian Clubs* d'Ottawa par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (*c*) "Le Travail et la guerre", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., au congrès de la Fédération américaine du Travail tenu en 1942, (*d*) "Rien ne compte plus maintenant que la victoire", discours prononcé par le Très Hono-

rable W. L. Mackenzie King, M.P., à l'occasion de l'ouverture de la campagne de 1942 pour l'emprunt de la Victoire, (*e*) déclarations faites par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., sur "L'occupation militaire de l'Afrique septentrionale française" et sur "Le retrait de la reconnaissance du gouvernement de Vichy", (*f*) "La défense de nos libertés communes", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., devant la société *The Pilgrims* des Etats-Unis, (*g*) "Un effort total de guerre et la tempérance", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et (*h*) les discours prononcés par le Très Honorable Sir George Henry Winkinson, le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et le Très Honorable Winston Churchill, C.H., M.P., lors du déjeuner offert par le Lord-Maire en l'honneur du Premier ministre du Canada.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel montant a-t-on souscrit en assurance-vie au Canada dans (*a*) les compagnies canadiennes, (*b*) les compagnies britanniques, (*c*) les autres compagnies, au cours des années civiles 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel est le montant versé en primes pour ces contrats au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont cessé d'être en vigueur ou ont été rachetées?

4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurances qui ont cessé d'être en vigueur ou qui ont été rachetées?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on accordé une attention spéciale à la lutte contre les maladies vénériennes parmi les membres de nos forces armées?

2. Donne-t-on à toutes les personnes qui se sont enrôlées des cours ou des renseignements de même nature sur ce sujet?

3. Si oui, prend-on des mesures pour s'assurer que toute personne qui s'enrôle reçoive un cours ou davantage sur ce sujet ou quelque autre renseignement?

4. Fournit-on des brochures sur ce sujet à toutes les personnes qui se sont enrôlées?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quand la Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle été instituée?

2. Quels sont les membres de cette Commission?

3. Quelles sont les attributions de la Commission?

4. La Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle fait un relevé national pour obtenir une idée exacte de la situation relativement au nombre et à la répartition du personnel médical?

5. Sinon, a-t-on confié ce relevé a quelque autre organisme?

6. Rendra-t-on public le résultat de ce relevé?

7. A-t-on dressé quelque plan dans le but d'immobiliser les médecins à leurs postes actuels et d'effectuer le transfert de médecins dans les centres qui en sont dépourvus?

8. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de faire un relevé du nombre et de la répartition des dentistes?

9. A-t-on adopté quelque plan pour faire face à la pénurie de dentistes dans quelques centres canadiens?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Dossier comprenant (*a*) une liste des noms des propriétaires des terrains, (*b*) les détails complets sur les prix d'achat des terrains acquis, (*c*) une copie du rapport de l'estimateur indépendant, J. J. Swanson & Company, de Winnipeg, (*d*) une copie du rapport soumis par le représentant de la division d'achats de terrains des chemins de fer nationaux, de Winnipeg, transmettant ou accompagnant le rapport des estimateurs indépendants, et (*e*) une copie de toutes les attestations récemment obtenues des propriétaires particuliers des terrains, faisant voir le coût de ces terrains à leurs propriétaires, relativement à l'achat des terrains requis pour la construction de l'aéroport de Gimli, Manitoba.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois sur division, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 11, (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson".—M. *Abbott.*

Bill No 12, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline".—M. *Hill.*

Bill No 13, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James William McDonald".—M. *Hill.*

Bill No 14, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Chafe".—M. *Emmerson.*

Bill No 15, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner".—M. *McIlraith.*

Bill No 16, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 17, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky".—M. *McIlraith.*

Bill No 18, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".—M. *McIlraith.*

Bill No 19, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".—M. *Boucher.*

Bill No 20, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner".—M. *McIlraith.*

Bill No 21, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Feodor Karpenko". —M. *Fulford.*

Bill No 22, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz".—M. *Whitman.*

Bill No 23, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Doré".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 24, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen".—M. *Whitman.*

Bill No 25, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks".—M. *Hill.*

Bill No 26, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare".—M. *Hill.*

Bill No 27, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis".—M. *Emmerson.*

Bill No 28, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Shulman". —M. *Emmerson.*

Bill No 29, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston".—M. *Tomlinson.*

Bill No 30, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky".—M. *McIlraith.*

Bill No 31, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 32, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Anna Chapman Longmore".—M. *MacInnis.*

Bill No 33, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis".—M. *MacInnis.*

Bill No 34 (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Morgan".—M. *Whitman.*

Bill No 35, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mady Albert Chamandy".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 36, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Clarkin".—M. *Emmerson.*

Bill No 37, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron".—M. *Emmerson.*

Bill No 38, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner".—M. *Abbott.*

Bill No 39, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert".—M. *McIlraith.*

Bill No 40, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill".—M. *Fulford.*

Bill No 41, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy".—M. *Hill.*

Bill No 42, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léopold Boucher".—M. *Emmerson.*

Bill No 43, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Ashwell Dyson".—M. *Abbott.*

Bill No 44, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin".—M. *McIlraith.*

Bill No 45 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Hadis".—M. *Fulford.*

Bill No 46, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 47, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo René Doré".—M. *Hill.*

Bill No 48, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte".—M. *Whitman.*

Bill No 49, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair".—M. *Abbott.*

Bill No 50, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 51, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling".—M. *Claxton.*

Bill No 52, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros".—M. *Whitman.*

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides.

Et le débat se poursuivant:

M. Douglas (Weyburn) propose en amendement, appuyé par M. Wright,—Que l'on biffe tous les mots placés après "Que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

"la Chambre désire exprimer l'opinion que la politique gouvernementale du grain nuit à l'intérêt public et qu'il faudrait prendre des mesures pour abolir

les échanges sur la Bourse des grains de Winnipeg, afin de mettre fin à la spéculation et à l'agiotage au détriment des cultivateurs".

Et le débat se poursuivant;

M. Perley propose en amendement à l'amendement, appuyé par M. Ross (Souris): Que l'on biffe tous les mots placés après "Que" dans l'amendement et qu'on les remplace par les suivants:

"la politique du gouvernement pour disposer de la récolte canadienne est préjudiciable à l'intérêt public, et que des mesures devraient être prises immédiatement pour organiser l'écoulement des céréales secondaires, en même temps que du blé, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, dans les limites de la loi de la Commission canadienne du blé, 1935, et de ses amendements; et que des dispositions devraient être prises sans retard pour abolir les échanges sur la Bourse des grains de Winnipeg, afin de mettre fin à la spéculation et à l'agiotage au détriment des cultivateurs".

M. l'Orateur déclare le sous-amendement irrecevable parce qu'en établissant que le gouvernement devrait agir "immédiatement" et "sans retard", le dit amendement à l'amendement implique un ordre direct qui, s'il est adopté par la Chambre, obligerait le gouvernement à passer des lois occasionnant la dépense de deniers publics, et qu'un tel amendement ne peut pas être présenté par un député.

Après plus ample discussion, le projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Aylesworth,
Bence,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Castleden,
Coldwell,
Diefenbaker,
Dorion,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Hlynka,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
Lacombe,
McGregor,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Nicholson,
Noseworthy,
Perley,
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Stirling,
Stokes,
White,
Wright—35.

CONTRES

Messieurs:

Abbott,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Brunelle,
Cardin,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Corman,
Crète,
Cruickshank,
Denis,
Donnelly,
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Evans,
Ferland,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Fulford,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Goulet,
Graham,
Gray,
Hanson (Skeena),
Healy,
Henderson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Kinley,
Kirk,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Leclerc,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),

McDonald (Pontiac),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacLean (Cap Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Matthews,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Nixon,
Parent,
Pottier,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ryan,
St-Laurent,
Sissons,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tomlinson,
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—108.

Et ladite motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL, 1942-43

FINANCES

Généralités

417	Pour pourvoir, sous réserve de répartition par le Conseil du Trésor, à l'indemnité de vie chère—Crédit supplémentaire..	$ 745,000 00

TRAVAIL

421	Administration—Crédit supplémentaire..	$ 12,500 00
422	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire..	3,500 00
423	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire..	8,000 00

SERVICE LEGISLATIF

Chambre des communes

424	Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire..	30,000 00
425	Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	13,200 00

REVENU NATIONAL

Division de l'impôt sur le revenu

426	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi—Crédit supplémentaire..	$ 16,298 00
427	Bureau de district—Crédit supplémentaire..	350,686 00

POSTES

429	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses de bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire.. .. ..$	20,000 00
430	Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste—Crédit supplémentaire..	80,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 9, loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public au cours de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1944.

Bill No 10, loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et dix-neuf minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 31 MARS 1943

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 53 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Fondation hospitalière des Shriners de Montréal".

Bill No 54 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne".

Sur motion de M. Howden, le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, déposé en Chambre le lundi, 29 mars 1943, est agréé.

Sur motion de M. Fraser (Northumberland, Ont.), le premier rapport du comité permanent des comptes publics, déposé en Chambre le jeudi, 25 mars, 1943, est agréé.

Sur motion de M. McIlraith, il est ordonné,—Que la pétition de la *Canada North-West Land Company, Limited*, présentée le 26 mars 1943, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soit transmise au comité permanent du Règlement pour juger de l'opportunité de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1943,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on installé de chauffeurs automatiques à l'aéroport d'Uplands?

2. Combien a coûté chacun de ces chauffeurs, et quel en a été le coût total, y compris l'installation?

3. De qui a-t-on acheté ces chauffeurs automatiques et qui en a fait l'installation?

4. A-t-on reçu quelques plaintes sur le rendement de ces chauffeurs automatiques?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quelle quantité de charbon a-t-on fourni à l'aéroport de Gimli avant le 15 mars 1943?

2. Quel a été le coût total de ces fournitures?

3. Quelle espèce de charbon a-t-on fourni?

4. A-t-on utilisé quelque autre sorte de combustible?

5. Si oui, en quelle quantité?

Sur motion de M. Whitman, il est ordonné,—Que la pétition de Sonia Libenstein Kolber, présentée le 26 mars 1943, demandant l'adoption d'une loi pour annuler son mariage, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement pour qu'il juge de l'opportunité de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelles sommes a-t-on payées en loyer pour l'espace requis par les bureaux des divers ministères du gouvernement au cours de 1942, en faisant voir les montants versés dans chaque province?

2. Quelles sommes a-t-on versées en loyer pour des bureaux, au cours de 1942, dans les villes de Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Fort-William, Regina, Moose Jaw, Calgary, Edmonton et Vancouver?

3. Quel a été le total de l'espace requis pour les bureaux loués par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou en son nom, dans les villes ci-haut mentionnées pour l'année 1942, et quelles sommes a-t-on payées en loyer?

4. Quel a été le total des montants payés en loyer pour l'espace requis pour des bureaux dans la ville de Vancouver pour chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

5. Quelles sommes la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle payées en loyers dans la ville de Vancouver pour chacune des années ci-haut mentionnées?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1943,—Etat montrant:—1. Au cours des mois de (*a*) janvier et (*b*) février 1943, a-t-on exporté du Canada de la graine de lin servant à la fabrication de l'huile de graine de lin et de produits destinés à l'alimentation des animaux?

2. Si oui, quelle quantité a-t-on exportée au cours de chaque mois?

3. Du 1er janvier au 15 mars de l'année 1943, y a-t-il eu quelque usine où l'on pratique la transformation du lin qui n'a pas fonctionné à cause du manque de graine de lin?

4. Si oui, pendant quelle ou quelles périodes de temps cette ou ces usines n'ont-elles pas fonctionné, et quels sont les noms et l'emplacement de chacune desdites usines?

5. Quelle était la raison de ce manque de graine de lin?

6. Quelle est l'estimation de la quantité totale de graine de lin au Canada?

7. Le gouvernement a-t-il reçu quelques représentations à l'effet qu'il y a un marché pour les tourteaux de lin et les autres produits servant à l'alimentation des animaux provenant de la transformation de la graine de lin, pour les besoins du bétail?

8. Y a-t-il une pénurie de tourteaux de lin et d'autres produits servant à l'alimentation des animaux provenant de la transformation de la graine de lin et destinés au nourrissage du bétail?

M. Bertrand (Laurier), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le comité de vente des navires de pêche japonais a-t-il dépensé ou engagé des sommes d'argent dépassant les $80,000 autorisés par l'arrêté en conseil C.P. 3737 du 5 mai 1942 pour le paiement des réclamations présentées au gouvernement pour des avaries subies par des navires appartenant à des personnes d'origine japonaise?

2. Si oui, dans quelle mesure, et comment a-t-on autorisé ces paiements?

3. Y a-t-il encore des réclamations à régler ou dont on envisage le paiement, ou le travail du comité est-il terminé?

4. S'il a été nécessaire de dépenser d'aussi fortes sommes pour mettre ces navires dans un état convenable de vente, a-t-on fait le partage de ces dépenses entre chaque propriétaire et a-t-on imputé ces frais sur la vente de chaque navire et sinon, pourquoi?

5. L'arrêté en conseil C.P. 6787, du 31 juillet 1942, pourvoyait au paiement des réclamations présentées pour les esquifs, chaloupes de sauvetage, ustensiles de cuisine et effets personnels: pourquoi a-t-il fallu effectuer des paiements pour la perte de certains de ces articles, si ces articles ne se trouvaient pas réellement dans les navires au moment de leur confiscation, et alors que les navires étaient sous le contrôle et la surveillance complète du gouvernement jusqu'à leur vente?

6. Quel est le montant des réclamations allouées en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6787?

M. Fair, appuyé par M. Kuhl, avec le consentement de la Chambre, présente le bill No 55, loi modifiant la loi de la Commission canadienne du blé, 1935, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait l'achat de tapis pour des bureaux du gouvernement en 1942 et en 1943?

2. Si oui, (*a*) combien en a-t-il acheté, (*b*) de qui en a-t-il fait l'achat, (*c*) de quelles dimensions et de quelle marque étaient ces tapis, (*d*) combien a-t-il payé pour chacun d'entre eux et, (*e*) où se trouve à l'heure actuelle chacun de ces tapis?

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est)—1. Quels sont les commandants des divers postes de recrutement de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne au Canada?

2. Quel grade détient chacun de ces commandants?

3. Que reçoit chacun d'entre eux, (*a*) en solde, (*b*) en allocation familiale et (*c*) en indemnité de logement?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Blackmore—1. Quel a été le prix moyen, la livre, payé pour la laine au producteur canadien au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel sera le prix moyen pour la tonte de la saison de 1943?

3. Quel en a été le prix moyen au cours de la période de 1934 à 1939?

4. A qui incombe la responsabilité de fixer le prix de la laine pour le producteur canadien?

5. Qui fait la recommandation de ces prix?

Par M. Dubois—1. Quel a été le coût du dernier emprunt de la victoire, en 1942, dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet-Yamaska?

2. Quelles sommes ont été payées dans chaque comté respectif pour annonces, commissions, salaires, frais d'hôtels, frais de voyages et réunions publiques?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Quels sont les noms ou le nom social des concessionnaires qui voient à l'alimentation dans les divers maisons de personnel de la *Wartime Housing*, au Canada, mentionnées dans le document parlementaire 122E?

2. A quelles conditions leur a-t-on laissé l'usage des maisons de personnel?

3. Pourvoient-ils au paiement, (*a*) des dégâts aux installations et à leur réparation, (*b*) des gages du personnel employé dans la salle à manger et à la cuisine?

4. Quels revenus la *Wartime Housing* a-t-elle retirés de chaque maison de personnel?

5. Quel est le revenu mensuel, par service, provenant de chaque maison de personnel?

Par M. Diefenbaker—1. Le ministère du Travail a-t-il donné des directives aux diverses Commission des services nationaux à l'effet de permettre aux hommes appelés au service militaire et classés dans des catégories médicales inférieures à A-1 et A-2 de retourner dans leurs foyers?

2. Si oui, quand s'est opéré ce changement d'attitude?

3. Combien d'hommes enrôlés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales sont-ils classés dans des catégories inférieures à A-2?

Par M. Stirling—1. A quels produits agricoles, importés ou produits au Canada, le gouvernement s'est-il engagé à octroyer des subventions?

2. A quelles dates a-t-on commencé à payer ces subventions?

3. Quel est le taux de ces subventions?

4. A qui accorde-t-on ces subventions?

5. Quelle assurance le bénéficiaire possède-t-il de la durée de ces subventions?

Par M. Noseworthy—1. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide financière à la *National Steel Car Company* pour la construction, l'agrandissement ou l'outillage de l'usine de la compagnie à Malton avant de procéder à son expropriation? Si oui, pour quels montants, à quelles dates, pour quelles fins et à quelles conditions a-t-on accordé cette aide financière?

2. Le gouvernement avait-il fourni quelque machinerie ou quelque outillage à cette usine avant qu'elle soit expropriée? Si oui, quelle est la valeur de la machinerie ainsi fournie?

3. Qui solde les frais de la machinerie neuve posée depuis l'expropriation?

4. A qui revient le financement du programme de construction entrepris depuis l'expropriation?

5. Quelles dépenses de capital le gouvernement a-t-il entreprises pour la construction et l'outillage de cette usine depuis son expropriation?

6. Quels sont les termes et les conditions intervenus jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement et la *National Steel Car Company* dans l'expropriation de l'usine et de l'outillage?

Par M. Pouliot—1. Combien y a-t-il d'inspecteurs dans chaque division de chacun des ministères?

2. Quel en est le nombre total?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme immédiatement en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 1ER AVRIL 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 31 mars, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:

De Théodore Panos, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Evelyn Frances Field Panos, d'Outremont, P.Q., présentement domiciliée à New-York, Etats-Unis d'Amérique, et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

De Mary Constance Keys Bates, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Stanley Bates, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Claxton.*

La Chambre est appelée à l'ordre et, par consentement, la séance est immédiatement suspendue jusqu'à 8 heures du soir, aujourd'hui, et la masse d'armes est déposée sous la Table.

A huit heures du soir, la Chambre reprend sa séance.

M. Ilsley propose, appuyé par M. Graydon,—Que le discours prononcé par le très honorable Anthony Eden, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et leader de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada réunis dans la salle des séances de la Chambre, ce jeudi, 1er avril 1943, soit consigné dans les Débats de la Chambre et fasse partie des archives permanentes du Parlement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, a-t-on nommés à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. De ces personnes, (*a*) combien ont fourni la preuve de leur incapacité à servir dans les forces armées, (*b*) combien ont été nommés après l'émission d'un certificat déclarant que leur nomination était nécessaire dans l'intérêt public?

3. Quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun des individus dont il est fait mention à la question 2 (*b*)?

5. A-t-on nommé à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre quelques individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, qui ne sont pas compris dans les questions 2 (*a*) et 2 (*b*)?

5. Si oui, quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—Combien de permis la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle accordés pour l'importation de la machinerie agricole au cours de 1942, et quels sont les détails des diverses espèces de machines agricoles pour lesquelles on a accordé des permis, quels sont les noms des diverses compagnies de qui on a importé ces machines, et quel est le nombre et la valeur de ces machines achetées de chaque compagnie?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies entièrement sous le contrôle de l'état constituées depuis le commencement de la guerre pour exécuter quelque programme du gouvernement en rapport avec l'effort de guerre?

2. Quelles sont, en détail, les attributions de chacune de ces compagnies?

3. Quels sont les noms des directeurs et des officiers de chacune de ces compagnies, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire, honoraires, allocations ou autres appointements?

4. Quels sont les noms de tous les employés de chacune de ces compagnies recevant des salaires, honoraires, allocations ou autres appointements supérieurs à $5,000, et quel est le montant de leur salaire dans chaque cas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'hommes, par province, district militaire et/ou division administrative, ont été réformés depuis le commencement de la guerre?

2. De ce nombre, combien ont fait du service (*a*) outre-mer, (*b*) au Canada?

3. De ce nombre combien, (*a*) appartenaient à l'armée active, (*b*) étaient des recrues appelées en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

4. (*a*) De ces particuliers ainsi licenciés combien reçoivent une pension? (*b*) Combien de cas sont encore à l'étude?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les régisseurs nommés par le gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?

2. Où est le siège de chaque régisseur, sur quelles sources de la production ou de la consommation chacun exerce-t-il son contrôle, et où sont situées, dans tout le pays, les agences de chaque régisseur?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensée, au cours de 1942, pour l'effort de guerre? (*a*) Combien de marchés a-t-on adjugés pour des fournitures de guerre? (*b*) Combien a-t-on adjugé de marchés pour des fournitures de guerre dans chacune des neuf provinces? (*c*) Quelle somme d'argent a-t-on dépensée en marchés de guerre dans chacune des neuf provinces?

(*d*) A quelles sociétés principales a-t-on adjugé les marchés? (*e*) A quels sous-traitants ces sociétés ont-elles accordé des marchés? (*f*) Quel principe a présidé à l'octroi de ces marchés principaux et de seconde main?

2. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour renseigner les contribuables canadiens sur l'affectation des impôts?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 février 1943,—Copie de tous contrats, ententes, correspondance et autres documents que possède le gouvernement, datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant à quelques arrangements relatifs à l'érection de quelques nouvelles centrales hydrauliques nécessitées par la production de guerre dans les provinces d'Ontario, de Québec, d'Alberta et de Colombie-Britannique, ainsi que tous arrêtés en conseil, contrats, ententes ou arrangements sur la dépréciation ou les remises allouées par le gouvernement sur les montants autrement dus en vertu de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou de toute autre mesure fiscale. Aussi, copie de toutes ententes relatives à l'assistance financière accordée par le gouvernement dans l'érection de ces usines, et de tous contrats, ententes ou arrangements régissant les conditions ou termes de la vente de cette force motrice aux compagnies ou corporations au Canada ou destinée à être exportée aux Etats-Unis.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 53, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporations la *Fondation Hospitalière des Shriners de Montréal*".—M. *Abbott*.

Bill No 54, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne*".—M. *Chevrier*.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Howden—1. Combien a-t-on reçu de demandes, de la part de particuliers résidant au Manitoba, pour l'examen de concours No 42-1441, "Administrateurs de district—Hommes, Ministère des Pensions et de la Santé nationale", tenu par la Commission du Service civil?

2. Quels sont les noms et adresses de ces particuliers?

3. Combien de ces candidats ont été appelés à un examen oral?

4. Quelles étaient les qualités requises des candidats appelés à l'examen oral?

5. Combien, parmi ces derniers, ont été candidats, (*a*) au poste de la classe 3, (*b*) au poste de la classe 2, (*c*) au poste de la classe 1, (*d*) aux postes des classes 1, 2 et 3?

6. Quels sont les noms des candidats reçus pour remplir les postes des classes 3, 2 et 1?

7. Qui a fait passer les examens oraux?

8. Où ces examens ont-ils été tenus?

Par M. Lacombe—1. Quelle est la quantité d'or produite par les mines canadiennes, entre les années 1911 et 1931 inclusivement?

2. Quelle est la quantité d'or produite par les mines canadiennes, entre les années 1931 et 1942 inclusivement?

3. Quelle est la valeur, au pair, du dollar canadien, et quelle est sa valeur actuelle?

4. Quelle est la valeur, au pair, de la livre sterling, et quelle est sa valeur actuelle?

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 2 AVRIL 1943

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils recommandent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 56 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui en relève, dans chacun des ministères?

2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?

3. Combien chacun reçoit-il en salaires, frais de subsistance et de déplacement et autres dépenses?

4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?

5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?

6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 mars 1943,—Copie de tous les contrats, ententes et autres documents que possède le gouvernement, et datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant aux engagements relatifs à l'érection de quelques nouvelles usines d'aluminium, ou d'agrandissements à ces usines au Canada, ainsi

que de tous les arrêtés en conseil, contrats, ententes ou accords relatifs à la dépréciation ou aux remboursements alloués par le gouvernement sur les montants autrement payables aux termes de la loi sur les surplus des bénéfices ou de toute autre mesure fiscale; aussi, copie de toutes ententes se rapportant à l'aide financière accordée, ou aux engagements pris, par le gouvernement du Canada pour l'érection desdites usines, ou de toute entente semblable, dont le gouvernement est au courant, conclue entre la compagnie et tout autre gouvernement.

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents reçus du comité consultatif de la Commission du blé, des sociétés agricoles et coopératives relativement à l'organisation du marché de la récolte de blé 1943-1944.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Copie des derniers rapports ou des enquêtes sur, (*a*) le plan de William Pearce sur l'emmagasinement des eaux, ou l'une de ses modifications, (*b*) l'exhaussement du niveau du Lac Buffalo et (*c*) l'emplacement d'un barrage sur la rivière Red Deer relativement à l'un ou l'autre de cesdits plans.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents que possède le ministère de l'Agriculture relativement aux subsides versés, depuis 1939, à la *Trenton Cold Storage Limited,* de Trenton, Ontario.

Sur motion de M. Claxton, il est ordonné,—Que les pétitions de Théodore Panos et de Mary Constance Keys Bates, présentées le 31 mars 1943, demandant toutes deux l'adoption d'une loi pour annuler le mariage des pétitionnaires, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmises pour étude au comité permanent du Règlement pour qu'il juge de l'opportunité de suspendre à leur sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

2 avril 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le comité permanent du Règlement soit requis d'étudier l'à-propos d'exempter les pétitionnaires pour la présentation du bill No 53 (C du Sénat), "Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne"*, des frais exigés pour le capital-actions et des autres frais déjà payés au cours de la dernière session du Parlement, tels qu'exigés par les Règlements de la Chambre, lesdits frais ayant été versés pendant la session dernière pour le bill No 116 (A-4 du Sénat), "Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne"*, qui a été lu la deuxième fois et qui attendait d'être soumis à l'étude du comité plénier, lorsque la prorogation s'est produite en janvier 1943.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de 1942 sur la réduction des emblavures, en précisant, à certains égards, la base suivant laquelle on effectuera le versement de la prime à la réduction d'emblavures pour 1942, et en permettant d'accorder une prime pour la réduction d'emblavures en 1943.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL

FINANCES

416 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais—Crédit supplémentaire. . . . .$ 16,630 00

AGRICULTURE

Service technique

412 Entomologie—Crédit supplémentaire. 4,500 00

Crédit spécial

413 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire. 160,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

414 Pour pourvoir à l'hospitalité envers les visiteurs étrangers—Crédit supplémentaire. 5,000 00

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures

415 Partie des dépenses du Conseil international du blé. 2,775 00

PÊCHERIES

418 Quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis, pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord—Crédit supplémentaire.. .. .. 2,100 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Crédit spécial

DÉFICITS

Transbordeur de wagons et terminus de l'Ile du Prince-Edouard

445 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1942-43 à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur les demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, et devant être appliquée par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du transbordeur de wagons et des terminus de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile—Crédit supplémentaire.. .. .. 191,095 36

PÊCHERIES

419 Quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon dans le Pacifique, en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser—Crédit supplémentaire.. .. .. 2,000 00

420 Quote-part canadienne dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries du saumon du Pacifique pour des inspections de génie et biologiques sur lesquelles se baseront des recommandations pour obvier aux obstructions du saumon sockeye au Hell's Gate Canyon ou à d'autres points du bassin du fleuve Fraser; aussi pour des mesures temporaires, en attendant une décision permanente, pour faire disparaître ces obstructions—Crédit supplémentaire.. .. .. 850 00

SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

(Autres que les crédits de guerre)

428 Office national du film, y compris le Bureau de cinématographie—Crédit supplémentaire.. .. .. 75,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

431 *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire.. .. .. 22,000 00

432 Distribution des documents officiels—Crédit supplémentaire. 2,100 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'Architecte en chef

Construction, réparations et améliorations—édifices publics

Ontario

433	Edifice de l'Ouest, Ottawa—laboratoires d'essais—réaménagement et agencements..	12,000 00

Division de l'Ingénieur en chef

Construction, réparations et améliorations—ports et rivières

Colombie-Britannique

434	Rivière Harrison—Améliorations..	9,500 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

435	Administration générale—Crédit supplémentaire..	3,300 00
436	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses accessoires—Crédit supplémentaire..	95,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

437	Loi de tempérance du Canada—Crédit supplémentaire.. ..	519 00
438	Bureau des Traductions—Crédit supplémentaire..	2,000 00

COMMERCE

Subventions aux paquebots-postes et aux navires

Services locaux

439	Achat du vapeur *Pelée* pour maintenir le service entre l'île Pelée et la terre ferme..	40,000 00
440	Service entre l'île Pelée et la terre ferme—Crédit supplémentaire..	1,424 00

TRANSPORTS

Service de la marine

441	Pour payer au ministère du Revenu national la taxe de vente sur le coût de construction d'un brise-glace servant aussi au transport—Capital..	55,717 36
442	Service de sauvetage, y compris des récompenses pour sauvetage de vie humaine—Crédit supplémentaire..	250 00

Service des chemins de fer

443	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital—Crédit supplémentaire..	26,556 00
444	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Pour autoriser par les présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1942-43, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des	

comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées pendant l'année civile 1942, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnées à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire.. .. .. 684,861 04

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois, et agréées, et le comité des subsides obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

M. Ilsley propose,—Que les résolutions rapportées du comité des subsides le 30 mars 1943, soient reçues, lues la deuxième fois et acceptées.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et acceptées, comme suit:

MARDI, 30 mars 1943.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL, 1942-43

FINANCES

GÉNÉRALITÉS

417	Pour pourvoir, sous réserve de répartition par le Conseil du Trésor, à l'indemnité de vie chère—Crédit supplémentaire..	$ 745,000 00

TRAVAIL

421	Administration—Crédit supplémentaire..	12,500 00
422	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire..	3,500 00
423	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire..	8,000 00

SERVICE LÉGISLATIF

CHAMBRE DES COMMUNES

424	Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire..	30,000 00
425	Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	13,200 00

REVENU NATIONAL

Division de l'impôt sur le revenu

426	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi—Crédit supplémentaire..................$	16,298 00
427	Bureau de district—Crédit supplémentaire..........	350,686 00

POSTES

429	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses de bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire........................$	20,000 00
430	Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste—Crédit supplémentaire.:................	80,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL, 1942-43

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943, la somme de $2,694,361.76 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 57, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1943, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et dix minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 5 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande possédés, administrés et contrôlés par l'Etat, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les item suivants du budget des dépenses qui lui furent renvoyés le 29 mars 1943, et il y donne son approbation:

Crédit No 385—Loi des taux de transports des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer Nationaux du Canada	$3,350,000 00
Crédit No 386—Loi des taux de transports des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer autres que le Canadien-National	900,000 00
Crédit No 405—*Canadian National Steamships* (*West Indies*) *Limited*—Aide financière	20,000 00
Crédit No 406—Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Déficit de 1943	475,000 00

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quels particuliers, dans chaque province du Canada, recevant un salaire mensuel du comité national des finances de guerre pour la vente des certificats d'épargne de guerre, des timbres d'épargne de guerre et/ou des obligations de l'emprunt de la Victoire, sont engagés sur la base d'un service partiel et peuvent vaquer à quelque affaire ou à quelque occupation supplémentaire?

2. Quel salaire reçoit chacun de ces particuliers?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les Offices, commissions ou corporations d'Etat institués depuis le commencement de la guerre?

2. Quels sont les noms de tous les membres ou directeurs de ces Offices, commissions ou corporations?

3. Quel est le représentant, (*a*) du Travail et (*b*) de l'Agriculture au sein de chacun de ces Offices, commissions ou corporations?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le prix moyen, la livre, payé pour la laine au producteur canadien au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel sera le prix moyen pour la tonte de la saison de 1943?

3. Quel en a été le prix moyen au cours de la période de 1934 à 1939?

4. A qui incombe la responsabilité de fixer le prix de la laine pour le producteur canadien?

5. Qui fait la recommandation de ces prix?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Au 1er janvier 1943, et par le district militaire où chacun s'est inscrit en premier lieu, combien y avait-il, dans les forces armées, de recrues appelées en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales qui n'étaient pas disponibles pour service en quelque lieu que ce soit?

2. Depuis l'entrée en vigueur du service continu, combien de recrues a-t-on demandées dans chaque district militaire, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et combien ont répondu à l'appel dans chacun de ces districts?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—Au 31 décembre 1942, combien d'hommes, dans chaque district militaire, (*a*) ont été appelés pour le service militaire, (*b*) ont demandé un sursis et (*c*) ont reçu un sursis de six mois ou plus?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il (i) de célibataires ou de veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou de veufs avec des enfants, âgés de 18 à 45 ans, (*a*) dans chaque province, (*b*) dans chaque district militaire, (*c*) dans chaque division administrative des services nationaux?

2. Par province, district militaire et/ou division administrative, combien de particuliers, (*a*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) ont été trouvés inaptes au service après leur exament médical, (*c*) ont demandé l'ajournement de leur service militaire, (*d*) ont obtenu ce sursis, (*e*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'inspection militaire, (*f*) combien a-t-on expédié d'avis de se présenter à l'examen médical, (*g*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés, (*h*) combien a-t-on expédié d'appels au service militaire, (*i*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés?

3. (*a*) Combien de poursuites a-t-on intentées, dans chaque division administrative, pour des infractions aux règlements de la Loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) combien de condamnations a-t-on effectuées?

4. Quel est le nombre des changements d'adresse qui ont été notifiés aux divers registraires des divisions administratives?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 mars 1943,—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs à la nomination du major-général Vanier au poste nouveau qu'il détient à Londres.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 mars 1943,—Copie de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat du Canada pour les Affaires extérieures et le Secrétaire d'Etat

britannique pour les Affaires des Dominions, relativement à la transmission ou à l'envoi de l'exemplaire relié des lois adoptées lors de la quatrième session du dix-huitième Parlement, comprenant les neuf lois auxquelles Sa Majesté le Roi "du royaume du Canada" a donné la sanction le 19 mai 1939.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 mars 1943,—Copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au greffier des Parlements pour les exemplaires visés et reliés des lois adoptées à chaque session du Parlement destinés au Secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions, ainsi que la copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat britannique pour les Affaires des Dominions au Secrétaire d'Etat du Canada pour les Affaires extérieures, pour chaque exemplaire de ces lois, depuis le 1er juillet 1927.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 mars 1943—Copie de tous documents ou correspondance échangés, depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et le gouvernement du Manitoba, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, les fonctionnaires de l'hôpital Deer Lodge, les fonctionnaires de l'hôpital Général de Winnipeg et les fonctionnaires du Collège des médecins du Manitoba, relativement au projet d'agrandissement de l'hôpital Deer Lodge et à tout autre moyen d'augmenter les installations des hôpitaux militaires dans Winnipeg et sa banlieue.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de tonnes de navets a-t-on cultivés au camp de concentration de Farnham, P.Q.?

2. A-t-on cultivé d'autres légumes à ce camp?

3. Si oui, quelles espèces de légumes, et en quelle quantité pour chacun, y a-t-on cultivés?

4. A qui a-t-on vendu ces navets et les autres légumes?

5. A quel prix ont-ils été vendus?

6. Le gouvernement a-t-il reçu les profits provenant de la vente de ces légumes?

7. Sinon, qui a reçu ces profits?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour la marine royale canadienne, en date du 27 mars 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que les Votes Nos 385, 386, 405 et 406 du budget des dépenses, approuvés et rapportés par le comité des chemins de fer et de la marine marchande possédés, administrés et contrôlés par l'Etat, soient transmis au comité des subsides.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 56 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".—M. *Howden*.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Corman —Quel est le prix maximum imposé sur les récipients servant à empaqueter les fruits et les légumes, y compris les corbeilles, paniers, etc., et peut-on fabriquer et vendre ces récipients sans perte d'argent?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Dorion—1. Quel est, dans chaque province, le nombre de personnes, (hommes et femmes), faisant partie des trois armes de la Défense nationale?

2. Quel est le nombre de familles dans chaque province, d'après le recensement de 1941?

Par M. Breithaupt—1. Quelle est l'estimation du coût, (*a*) de la propriété immobilière, (*b*) de la construction, (*c*) de l'ameublement du nouvel édifice temporaire que doit ériger la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans la ville d'Ottawa?

2. Installera-t-on un extincteur automatique d'incendie dans cet édifice, et quelle est l'estimation du coût de l'assurance contre les incendies?

3. Combien en coûtera-t-il au gouvernement pour résilier les baux des autres édifices qu'occupent actuellement les divers départements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

4. L'économie réalisée sur les montants versés en loyer et la centralisation des bureaux légitiment-elles la dépense de l'érection d'un nouvel édifice?

5. Résultera-t-il quelque diminution du personnel de la centralisation et de la réunion dans un même édifice de toutes les divisions de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre établies à Ottawa?

Par M. Diefenbaker—1. Le gouvernement a-t-il acheté l'Hôtel de Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique?

2. Si oui, quand, de qui et à quel prix?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson—1. Au 31 décembre 1942, combien d'unités de logement la *Wartime Housing*, (*a*) avait-elle terminées, (*b*) était-elle à construire?

2. Quel est le coût moyen estimatif de l'unité, y compris les services?

3. Combien y a-t-il de chambres à coucher dans les diverses maisons de personnel construites par la *Wartime Housing Limited?*

4. Quel est le coût moyen estimatif de chaque chambre à coucher?

Par M. Black (Cumberland)—1. Qui est médecin du port à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse?

2. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

3. Quels traitement, honoraires ou autres versements le docteur G. A. Barss, de Rose Bay, Nouvelle-Ecosse, a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

4. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-on payés à d'autres médecins de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche ou de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

Par M. Hanson (York-Sunbury)—1. Quelques-uns des particuliers suivants, tous de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils actuellement, ou ont-ils été à quelque moment, à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de quelque organisme du gouvernement, à savoir: George H. Barbour, John P. Gordon, T. Gordon Ives, P. W. Turner, Ewen Nicholson, Bruce Wonnacott, Guy Scott, James Walker, Arthur Henry et Donald Stewart?

2. Si oui, combien chacun reçoit-il en traitement et allocations, ou en indemnité tenant lieu de salaire?

3. Quelques particuliers de l'Ile du Prince-Edouard ont-ils été nommés par quelque fonctionnaire fédéral aux opérations de la défense passive?

4. Si oui, qui sont ces fonctionnaires et quelle rémunération, s'il y a lieu, reçoivent-ils?

5. Morton Dew, R. S. McBeth, H. H. Cox et W. H. Poole sont-ils les fonctionnaires préposés aux opérations de la défense passive pour la province de l'Ile du Prince-Edouard?

6. Si oui, quels traitements, s'il y a lieu, reçoivent-ils, et s'ils ne reçoivent pas de traitement, verse-t-on quelques allocations de déplacement ou quelque autre rémunération à l'un ou l'autre d'entre eux?

7. L'honorable H. L. Palmer et J. P. Hooper, de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils, à quelque titre, à l'emploi de la division du service sélectif national?

8. Si oui, quel traitement ou quelles allocations quotidiennes, s'il y a lieu, chacun reçoit-il, ou quelle autre rémunération, s'il y a lieu, l'un ou l'autre de ces particuliers reçoit-il?

Par M. Roy—Quels ont été, au cours de chacune des années financières de 1937-38 à 1941-42 inclusivement, les subsides, se rapportant à l'agriculture, versés au gouvernement ainsi qu'aux individus, compagnies et sociétés de chaque province, par le Gouvernement fédéral, directement ou par l'entremise d'organismes fédéraux?

Par M. Roy—1. Au cours de l'année financière 1942-43, le Canada a-t-il expédié quelque produits directement à l'Australie et à quelqu'autre pays?

2. Si oui, ces expéditions, en tout ou en partie, ont-elles été faites sous l'empire de la Loi Georges VI, chapitre 8, 1942, intitulée: "Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales."?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Knowles—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents et correspondance échangés, depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le ministère du Travail, ou l'un de ses fonctionnaires, y compris le Conseil national du travail en temps de guerre ou l'un de ses fonctionnaires, ou, tout autre ministère du gouvernement ou l'un de ses fonctionnaires, et le ministère du Travail de chacune des provinces du Canada ou l'un de ses fonctionnaires, les conseils régionaux du travail en temps de guerre ou l'un de leurs fonctionnaires, ou tout autre ministère ou fonctionnaire des divers gouvernements provinciaux, relativement au statut du taux minimum des salaires dans les provinces et dans le Canada et aux règlements édictés à cet effet par l'arrêté ministériel C.P. 8253 du 24 octobre 1941, modifié par plusieurs arrêtés en conseil subséquents, y compris l'arrêté en conseil C.P. 5963, du 10 juillet 1942, et de toutes leurs modifications subséquentes, ainsi que de tout projet de modification destiné à changer le statut précité.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie des plans et devis des maisons permanentes que la *Wartime Housing Limited* se propose de construire à Sarnia, Ontario.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 57, loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public durant l'année financière terminée le 31 mars 1943.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

5 avril 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, lundi, le 5 avril, à cinq heures et 45 de l'après-midi, pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Après quelque temps de discussion, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

L'honorable Orateur de la Chambre des communes rapporte qu'il s'est adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre reprend sa séance en comité des Voies et Moyens;

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur chaque lettre et carte postale transmises par la poste soit porté de 1c. à 2c.

2. Que le droit d'accise sur les cigarettes soit porté de 1c. à 2c. pour chaque quantité de cinq cigarettes ou chaque fraction de cette quantité de cinq cigarettes contenues dans tout paquet de cigarettes manufacturées ou importées au Canada.

3. Que le droit d'accise sur le tabac manufacturé de toute description soit porté de 1c. à 2c. par once ou fraction d'once de poids réel, à l'exception des cigares ou des cigarettes manufacturés ou importés au Canada.

4. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu un droit d'accise de ½c. par once ou fraction d'once de poids réel sur le tabac canadien en feuille vendu pour la consommation au Canada.

5. Que le droit d'accise sur le papier à cigarettes soit porté de 6c. à 8c. par 100 feuilles ou fraction de 100 feuilles.

6. Que le droit d'accise sur les tubes de papier à cigarettes soit porté de 12c. à 14c. par 100 tubes de papier à cigarettes ou fraction de 100 tubes.

7. Que la taxe d'accise sur le prix d'admission à certains lieux d'amusement soit portée de 20 p. 100 à 25 p. 100.

8. Que les alinéas (*a*), (*b*), (*c*), (*d*) et (*e*) de l'article 1 de l'Annexe II de la présente loi soient abrogés et remplacés par les suivants:

1. Cigares:—

(*a*) évalués à quarante dollars au plus le millier, par millier. . .. . six dollars et vingt-cinq cents;

(*b*) évalués à plus de quarante dollars le millier et à cent dollars au plus le millier, par millier. . .. . Treize dollars et cinquante cents;

(*c*) évalués à plus de cent dix dollars le millier et à cent cinquante dollars au plus le millier, par millier. . .. . Vingt-cinq dollars;

(*d*) évalués à plus de cent cinquante dollars le millier et à deux cents dollars au plus le millier, par millier.................. Trente-cinq dollars;
(*e*) évalués à plus de deux cents dollars le millier, par millier...................... Cinquante-cinq dollars;

9. Que toute disposition basée sur le paragraphe 1 des présentes résolutions entrera en vigueur le premier jour d'avril mil neuf cent quarante-trois.

10. Que toute disposition basée sur les paragraphes numérotés de 2 à 8 inclusivement des présentes résolutions entrera en vigueur le troisième jour de mars mil neuf cent quarante-trois.

LOI DE L'ACCISE, 1934

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier l'annexe de la loi de l'accise de 1934 et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de neuf à onze dollars par gallon de preuve; toutefois, les spiritueux sur lesquels le droit avait été acquitté et qui appartenaient à un distillateur lors de la clôture des affaires le deuxième jour de mars mil neuf cent quarante-trois seront assujettis au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve: deux dollars, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins et pour toute quantité inférieure à un gallon.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien (eau de vie) soit porté de sept à neuf dollars par gallon de preuve; toutefois, le brandy canadien sur lequel le droit avait été acquitté et qui appartenait à un distillateur lors de la clôture des affaires le deuxième jour de mars mil neuf cent quarante-trois sera assujetti au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve; deux dollars, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins et pour toute quantité inférieure à un gallon.

3. Que toute disposition basée sur la résolution ci-dessus entre en vigueur le troisième jour de mars mil neuf cent quarante-trois.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont respectivement lus la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 58, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Bill No 59, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à dix heures et 50 du soir, jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 6 AVRIL 1943

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Heddrick Lieth Gauld, de Montréal, P.Q., épouse de James Grant Gauld.

De Gladys Irene Harrison Mathers, de Montréal, P.Q., épouse de Willie Mathers.

De Katherine Scott Thacher, de Hull, P.Q., épouse de George Lewis Carlton Thacher.

De Joseph Henri Veaudry, de Montréal, P.Q., époux de Rose-Eva Bouchard Veaudry.

M. Fraser (Northumberland, Ont.) du comité permanent des Comptes publics, présente le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité sollicite:

1. L'autorisation de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et il recommande que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

2. La faculté de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Au 15 mars 1943, quel était le nombre total de particuliers employés ou engagés, à quelque titre que ce soit, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou dans quelqu'un de ses organismes?

2. A quelle date la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle été instituée?

3. Combien de ces employés étaient des hommes?

4. Quel a été le montant total payé à ces particuliers?

M. Fraser (Northumberland, Ont.) propose,—Que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté aujourd'hui, soit maintenant agréé.

Après discussion, il est décidé de laisser au feuilleton ladite motion.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

TARIF DES DOUANES

Résolu,—1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée en rayant des numéros tarifaires suivants: 105a, 156, 156a, 197c, 232, 355, 440i, 563, 696a et 704, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
105a	Ecorces de citrons, d'oranges, de pamplemousses, et de cédrats, fraîches, gelées, séchées, sulfurées ou en saumure..........	En franchise	En franchise	En franchise
156	Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou d'esprit-de-vin, n.d.; genièvre (gin) de toute espèce, n.d.; rhum, whisky et toutes boissons alcooliques ou spiritueuses, n.d.; alcool amylique ou huile lourde ou toute substance désignée sous le nom d'esprit ou huile de pomme de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou tout produit désigné sous le nom d'esprit de bois ou de spiritueux, méthylés, absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n.d.; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.d.; suc d'agave fermenté (mescal), pulque, extrait de punch au rhum (rum shrub), genièvre de Hollande (schiedam) et			

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d.; renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve........ ....le gallon de preuve	$5.00	$10.00	$10.00
	Toutefois, (1) lorsque les articles dénommés au numéro 156 sont d'une force supérieure ou inférieure à la force de preuve, leur mesurage et le chiffre du droit à acquitter sur ces articles doivent être majorés ou réduits en proportion pour toute force supérieure ou inférieure à la force de preuve.			
	Toutefois, (2) les bouteilles, flacons et récipients de genièvre, rhum, whisky et eau-de-vie de toute sorte et leurs imitations sont réputés contenir les quantités suivantes (subordonnément aux dispositions relatives à la majoration ou à la réduction d'après le degré de force), savoir:			
	Les bouteilles, flacons et récipients ne contenant pas plus de trois quarts d'un gallon la douzaine, représentent trois quarts d'un gallon la douzaine........			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois quarts d'un gallon mais au plus un gallon la douzaine, représentent un gallon la douzaine......			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon mais au plus un gallon et demi la douzaine, représentent un gallon et demi la douzaine..........			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon et demi mais au plus deux gallons la douzaine, représentent deux gallons la douzaine..............			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine, représentent deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine....................			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons et quatre cinquièmes mais au plus trois gallons la douzaine, représentent trois gallons la douzaine........................			
	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois gallons mais au plus trois gallons et un cinquième la douzaine, représentent trois gallons et un cinquième la douzaine..........................			
	Toutefois, (3) les bouteilles ou les fioles de liqueurs pour des fins spéciales, telles que les échantillons non destinés à être vendus dans le commerce, peuvent être déclarées en douane suivant le mesurage réel, subordonnément aux règlements établis par le Ministre.			
197c	(i) Papier à cigarettes, non gommé, en rouleaux........	10 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	(ii) Papier à cigarettes, non gommé, en feuilles d'au moins trente-deux pouces carrés..................	10 p.c.	15¾ p.c.	25 p.c.
232	Colle forte et gélatine, n.d............................	17½ p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	et la livre	2c.	5c.	5c.
355	Nickel et alliages contenant soixante pour cent ou plus de poids en nickel, n.d.; savoir: lingots, blocs et billes; formes ou sections, lopins, barres et tringles, laminés refoulés ou étirés (à l'exclusion du nickel ouvré pour servir d'anodes); rubans, feuilles et plaques (polis ou non); tube sans soudure............	En franchise	En franchise	En franchise
440i	Les articles et matériaux suivants lorsqu'ils sont importés pour servir uniquement à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation de bouées et de balises automatiques à gaz ou de bouées et de balises automatiques à électricité, pour le gouvernement canadien, pour le service des signaux de marine ou pour l'exportation, d'après les règlements prescrits par le Ministre, savoir: couvertures d'acier à rebords recourbés, faites de tôles d'acier à chaudières, et de plus de cinq pieds de diamètre; fanaux à gaz acétylène et leurs pièces; phares électriques à éclair et leurs pièces..............................	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
563	Toile à blutoir, de toute fibre textile, non finie, importée uniquement pour servir au blutage ou au tamisage de matériaux..................................	En franchise	En franchise	En franchise
696a	Films cinématographiques, sonores ou silencieux, pistes sonores distinctes, clichés de projection rigides ou flexibles, positifs ou négatifs; disques, bandes sonores et transcriptions, lorsqu'ils sont certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du Gouvernement du pays de production, comme étant d'un caractère éducationnel international; sous réserve des règlements que le ministre peut prescrire..................................	En franchise	En franchise	En franchise
704	Vêtements et autres effets personnels ou mobiliers, à l'exception des marchandises appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais domiciliés au Canada; livres, tableaux (pictures), argenterie ou meubles de familles, effets personnels et objets laissés par testament (heirlooms) à un résident du Canada, ou acquis par un résident du Canada à la suite de la mort d'une personne résidant à l'extérieur, ou comme cadeau en prévision de la mort de toute personne; comme susdit; tous lesdits biens ou objets quand ils sont donnés en cadeau par un résident du Canada; le ministre devant être seul à juger si les biens ou objets importés doivent être classés comme ayant droit aux avantages de ce numéro ou non..................................	En franchise	En franchise	En franchise

2. Que l'Annexe A du tarif des douanes, telle que modifiée soit de nouveau modifiée en rayant de la loi modificatrice du tarif des douanes, 1939, modifiée par le chapitre vingt-neuf des Statuts de 1940, le chapitre treize des Statuts de 1941 et le chapitre vingt-trois des Statuts de 1942, les énumérations suivantes de marchandises et des taux de droits additionnels de douanes:

Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre et autres marchandises spécifiées aux Nos 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes.................... $5.00 le gallon, de la force de preuve.

et en y substituant les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels de douanes:

Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre et autres marchandises spécifiées aux Nos 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes.................... $7.00 le gallon, de la force de preuve.

3. Que toute législation fondée sur les résolutions susdites sera censée être entrée en vigueur le troisième jour de mars mil neuf cent quarante-trois, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées et importées ou sorties d'entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 60, loi modifiant la loi du tarif des douanes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 61 (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer".

Bill No 62 (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Lieth Gauld".

Bill No 63 (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis".

Bill No 64 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce mentionnées plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 7 AVRIL 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Fair, appuyé par M. Kuhl, propose, avec le consentement de la Chambre, le bill No 65, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 61, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer".—M. *Abbott.*

Bill No 62, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Lieth Gauld".—M. *Claxton.*

Bill No 63, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis".—M. *Emmerson.*

Bill No 64, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Tustin—Quels sont tous les détails des contrats, se chiffrant à $34,723, adjugés pour des réparations aux édifices permanents servant au *H.M.C.S. Chippawa,* à Winnipeg, Manitoba, dont il est fait mention dans le document parlementaire No 221 déposé en Chambre en 1943?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell—1. Quelles sont les diverses catégories dans lesquelles on place les hommes appelés au service militaire?

2. Ces mêmes catégories s'appliquent-elles à ceux qui s'enrôlent volontairement?

3. Lesquelles de ces catégories enrôle-t-on dans les services militaires, et auxquelles permet-on de retourner chez eux?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Qui est l'officier recruteur en chef pour l'armée dans Ottawa?

2. A-t-il juridiction au delà des limites de la ville? Si oui, sur quels districts?

3. Quel grade détient-il, et quelles sont la solde et les allocations attachées à ce grade?

4. Reçoit-il des frais de déplacement? Si oui, combien a-t-il reçu en frais de déplacement au cours de chaque mois de 1942?

5. Consacre-t-il tout son temps aux fonctions que requiert son grade d'officier? Sinon, quel autre travail accomplit-il, et reçoit-il quelque rémunération pour ce travail?

6. A combien de formules d'enrôlement, (*a*) dans l'armée active, (*b*) dans l'armée de réserve, au cours de 1942, cet officier a-t-il apposé sa signature?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Dorion—1. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er septembre 1939, les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

2. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er mars 1943, les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux, et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

Par M. Castleden—1. Accorde-t-on une permission, après six mois de service, aux hommes qui se sont enrôlés dans l'armée?

2. Permet-on d'ajouter la durée du trajet à ces permissions?

3. A quelles restrictions a-t-on assujetti l'octroi du congé d'embarquement ou de la permission accordée après six mois de service?

4. Les règlements et restrictions régissant le congé d'embarquement et les permissions accordées après six mois de service sont-ils les mêmes dans chacune des trois armes des forces armées?

Par M. Laflamme—1. Un ordre a-t-il été émis ou un règlement a-t-il été passé permettant à un membre des forces armées d'obtenir une allocation d'assistance pour une femme qu'il entretient en outre de son épouse?

2. Si oui, quel est cet ordre ou ce règlement, et quand est-il entré en vigueur pour la première fois?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. Combien fonctionne-t-il d'écoles élémentaires d'aviation au Canada?

2. Où ces écoles sont-elles situées?

3. Le gouvernement ou le corps d'aviation royal canadien régissent-ils ou exploitent-ils quelques-unes de ces écoles?

4. Quelle est la mise de fonds de chacune des compagnies qui exploitent ces écoles?

5. Quand chacune de ces écoles a-t-elle été ouverte?

6. Qui est le gérant, le gérant adjoint et le secrétaire-trésorier, et/ou le trésorier de chacune de ces écoles, et quel traitement touchent-ils?

7. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'administration, et combien chacune a-t-elle dépensé, chaque mois lunaire, pour les mêmes fins, depuis le commencement de ses opérations jusqu'aujourd'hui?

8. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'exploitation et d'entretien, durant chaque période de 24 semaines, depuis le commencement de ses opérations, et combien chacune a-t-elle déboursé durant chaque dite période pour les mêmes fins?

9. Quel pourcentage des fonds en caisse sous la rubrique des "frais d'exploitation et d'entretien" la compagnie exploitante touche-t-elle à l'expiration de son contrat?

10. Quels ont été les bénéfices réalisés, avant le paiement des impôts, par chacune desdites sociétés, au cours de chaque période de 24 semaines, (*a*) en tenant compte des économies réalisées par chaque société au chapitre Exploitation et entretien, (*b*) en ne tenant pas compte de ces économies?

11. Quel est le bénéfice par heure de vol stipulé au contrat conclu entre le gouvernement et chacune desdites sociétés, (*a*) à l'heure actuelle, (*b*) au commencement de ses opérations; et a-t-on effectué quelque réduction de ce bénéfice, et depuis quand?

12. (*a*) Lesquelles desdites sociétés font remise de tous leurs bénéfices au gouvernement? (*b*) Lesquelles desdites sociétés versent un dividende à leurs actionnaires? (*c*) A qui doivent être versés les bénéfices réalisés par chacune des autres sociétés à l'expiration de son contrat ou à la fin de la guerre?

Par M. Church—1. Est-ce que les restrictions apportées à la vente des billets spéciaux de fin de semaine pour les voyages en chemins de fer s'appliqueront aux soldats en permission?

2. Quel est le tarif actuel sur les chemins de fer canadiens pour les soldats de toutes classes voyageant en permission?

3. Quelle réduction dans le prix des repas a-t-on accordée aux soldats voyageant sur les chemins de fer au Canada ou mangeant dans les restaurants sur les chemins de fer?

Par M. Church—Quel est, jusqu'à la fin de 1942, et avec l'affiliation religieuse inscrite sur leurs certificats d'acceptation le nombre des officiers et soldats faisant partie des forces actives de l'armée, de la marine et de l'aviation?

Par M. Church—1. A-t-on libéré de l'internement quelque deux cent trente réfugiés étrangers pour leur permettre de suivre les cours dans les universités canadiennes?

2. Le cas échéant, à quelles conditions, pour combien de temps et qu'adviendra-t-il d'eux à la fin de l'année universitaire?

3. Qui a autorisé cet élargissement?

4. Retourneront-ils au camp de concentration?

5. Le gouvernement britannique a-t-il demandé une éducation universitaire pour ces particuliers?

6. Sinon, qui a fait cette demande?

7. A-t-on conféré avec les directeurs des universités canadiennes sur ce sujet?

8. Ces étudiants sont-ils assujettis à quelque surveillance publique ou à quelques règlements?

9. Fait-on la censure de leur courrier?

Par M. Church—1. Quels sont les officiers, juridiques ou autres, chargés de la mise en vigueur des ordonnances de la Commission des prix et du commerce à Toronto?

2. Quels sont leurs noms, que reçoivent-ils en traitement et autres émoluments, et combien sont des anciens soldats?

3. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour rétablir le maximum des amendes imposées par les tribunaux de police, à Toronto, pour les infractions d'importance secondaire, d'ordre technique ou autre, aux ordonnances de la Commission?

4. Par province, combien a-t-on intenté de poursuites au cours de 1942 et, en 1943, jusqu'à la fin de février?

5. Loge-t-on ceux qui sont trouvés coupables dans les prisons municipales ou provinciales, et, par province, combien ont été emprisonnés?

6. Accorde-t-on un délai pour le paiement de ces amendes?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Marshall—Ordre de la Chambre—Etat montrant la situation financière, au 31 décembre 1942, (*a*) des cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires de l'armée, (*b*) des cantines exploitées par les unités et formations de l'armée, (*c*) des cantines exploitées par les organisations, des Services auxiliaires de la marine, (*d*) des cantines exploitées par le corps d'aviation royal canadien.

Par M. Hazen—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires et autres documents relatifs à la vente et/ou à la livraison du lait à Saint-Jean, N.-B., et échangés du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et la Commission de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le Comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 8 AVRIL 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 7 courant, et constate que le délait étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Ruth Usher Garson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Benjamin Alexander Garson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott.*

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Quels sont leurs noms?

3. Quels sont leurs titres officiels?

4. Pour qui travaillaient-ils avant d'avoir accepté des postes au ministère?

5. Combien d'entre eux occupent d'autres positions et avec quelles sociétés?

6. Quels salaires reçoivent-ils des sociétés qui leur ont permis d'offrir leurs services au gouvernement?

7. Quels salaires reçoivent-ils du gouvernement?

8. Quelles allocations de subsistance et de dépenses reçoivent-ils (*a*) du gouvernement, (*b*) de sociétés ou corporations?

9. Quelques-uns d'entre eux sont-ils membres de conseils d'administration de quelques corporations? Si oui, de quelles corporations?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le montant des sommes dépensées pour des travaux d'irrigation, d'assèchement et d'approvisionnement d'eau dans la province de l'Alberta depuis le début de ces entreprises?

2. Quel est le montant des sommes dépensées à ces fins au cours de chaque année financière depuis le début de ces travaux?

3. Quel est, par année financière, le montant des sommes dépensées (*a*) en travaux de construction et (*b*) en subventions ou autre aide financière semblable, en donnant dans chaque cas le nom de l'entreprise?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 mars 1943,—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et le greffier des Parlements relativement à l'établissement "de la coutume actuelle d'après laquelle le greffier des Parlements fait parvenir l'exemplaire visé des lois au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui la transmet au Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions", nonobstant l'article six de la Loi de la publication des lois.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de bétail a-t-on élevé au Canada au cours des années 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Combien de ces animaux a-t-on rapportés comme souffrant de la fièvre aphteuse au cours de chacune de ces années?

3. Combien de ces bêtes ont-elles été abattues, au cours de chacune de ces années, sur les ordres du ministère de l'Agriculture?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il un bureau ou un représentant de la corporation de stabilisation du prix des denrées dans les territoires du Yukon?

2. A quels endroits trouve-t-on les bureaux de cette corporation au Canada?

3. Avec quel fonctionnaire de ladite corporation les vendeurs de bois du Yukon peuvent-ils communiquer, de plein droit, relativement à la subvention sur le bois, et où demeure ce fonctionnaire?

4. Accordera-t-on une subvention aux vendeurs qui sont également des producteurs de bois de chauffage et qui en font la vente comme d'un article produit par eux ou par leurs employés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1943,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on reçu de demandes, de la part de particuliers résidant au Manitoba, pour l'examen de concours No 42-1441, "Administrateurs de district—Hommes, Ministère des Pensions et de Santé nationale", tenu par la Commission du Service civil?

2. Quels sont les noms et adresses de ces particuliers?

3. Combien de ces candidats ont été appelés à un examen oral?

4. Quelles étaient les qualités requises des candidats appelés à l'examen oral?

5. Combien, parmi ces derniers, ont été candidats, (*a*) au poste de la classe 3, (*b*) au poste de la classe 2, (*c*) au poste de la classe 1, (*d*) aux postes des classes 1, 2 et 3?

6. Quels sont les noms des candidats reçus pour remplir les postes des classes 3, 2 et 1 ?

7. Qui a fait passer les examens oraux?

8. Où ces examens ont-ils été tenus?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des secours aux chômeurs et de l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 2770, approuvé le 6 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,938,881.59, consenti à la province de la Colombie-Britannique, et acceptation d'un bon du Trésor de ladite province en garantie avec intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Copie de tous mémoires, plaidoyers et autres documents présentés au gouvernement fédéral, depuis le 30 juin 1942, par la conférence des gouvernements provinciaux de l'ouest sur les dettes.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on fait l'acquisition d'une propriété près de Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, pour le compte du ministère de la Défense nationale pour le service naval?

2. Si oui, pour quelles fins a-t-on acquis cette propriété?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, quelle était la superficie des terrains et quels prix a-t-on versés ou offerts à chaque propriétaire?

4. A-t-on conclu des marchés pour les améliorations et les édifices et, si oui, quels sont les noms des particuliers ou des compagnies qui ont présenté des soumissions, et quels étaient les montants des diverses soumissions?

5. A qui a-t-on adjugé les contrats, quelles ont été les bases des contrats, la somme de ces contrats et la nature du travail de l'entreprise?

6. Quel est le total des dépenses au 1er mars 1943, ainsi que l'estimation du coût total de l'entreprise terminée imputable aux titres suivants: (*a*) terrains, (*b*) immeubles, (*c*) nivellement et chaussée, (*d*) écoulement et distribution des eaux, (*e*) services d'électricité, (*f*) quais, (*g*) dragage, (*h*) ameublements et fournitures, (*i*) autres dépenses, (*j*) total des dépenses?

7. Au 1er mars 1943, y avait-il des particuliers à l'instruction à Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, et combien y en avait-il sur le personnel d'administration?

8. Combien de particuliers compte-t-on y mettre à l'instruction à un moment donné lorsque l'entreprise sera terminée, et de combien de particuliers se composera le personnel d'administration?

9. Quelle est l'estimation du coût annuel d'administration une fois l'entreprise terminée?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales canadiennes, en date du 3 avril 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Green—1. Quels permis relatifs au bois et quelles étendues de bois et scieries de la Colombie-Britannique, ou quels intérêts dans l'un ou l'autre, le Séquestre des biens ennemis a-t-il vendus?

2. Quels sont les noms et adresses des divers acheteurs et quels ont été, dans chaque cas, le prix d'achat et les autres conditions de vente?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Green—1. A quelles personnes de race japonaise a-t-on permis de rester dans une zone protégée en Colombie-Britannique?

2. Pour quelle raison a-t-on accordé un permis à ces diverses personnes, et où résident actuellement ces particuliers?

Par M. Knowles—1. Les compagnies d'assurance, faisant affaires au Canada, mettent-elles fin aux polices prises par des particuliers sous le régime de l'assurance collective, lorsque ces particuliers, dans le but de s'enrôler dans les services armés, obtiennent un congé et laissent l'emploi qui leur avait permis de participer à cette assurance collective?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour empêcher cette coutume?

3. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour sauvegarder les intérêts des particuliers atteints par cette pratique?

Par M. Blackmore—1. Des 462 postes permanents, créés par la Commission du service civil dans la division de l'assurance-chômage des services de l'Administration, combien en a-t-on assigné à chacune des neuf provinces et à combien a-t-on pourvu dans chacune des neuf provinces?

2. A quelles date ou dates la Commission du service civil a-t-elle tenu des examens de concours pour pourvoir à ces postes, et l'examen a-t-il été restreint à ceux qui faisaient déjà partie du service civil, ou les examens ont-ils été ouverts, dans l'intérêt public, à tous et à chacun de ceux qui désiraient y concourir?

3. A-t-on nommé, en groupe, au département de l'assurance-chômage des services de l'Administration quelques membres du personnel de l'ancien directeur de l'inscription à la Commission nationale de placement, (Commission Purvis), édifice Jackson, et du directeur de l'inscription nationale, 193, rue Sparks, Ottawa?

4. Le cas échéant, en quel nombre, et quels sont leurs noms, leur position et leurs fonctions antérieures, leur position et leurs fonctions actuelles, leurs traitement ou traitements antérieurs, et leurs traitement ou traitements actuels?

5. Quels sont le nom et les fonctions actuelles de l'ancien directeur de l'inscription à la Commission nationale de placement, (Commission Purvis), et du directeur de l'inscription nationale, 193, rue Sparks, Ottawa? Quel traitement touchait-il en 1937, et quel traitement touche-t-il actuellement?

Par M. Marshall—Quels arrêts a-t-on rendus en vertu de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre trente-quatre des Statuts revisés du Canada, au cours de l'année 1942?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 9 AVRIL 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

D'Anne Marie Garon Brown, de Westmount, P.Q., présentement domiciliée à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Miller Brown, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce. —M. *Claxton.*

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il pris possession de l'usine de la *National Steel Car Company* à Malton?

2. Si oui, quels arrangements le gouvernement canadien a-t-il conclus avec la *National Steel Car* à ce sujet?

3. Au cours des années 1940, 1941 et 1942, quel montant a-t-on alloué à la compagnie au compte de la dépréciation et de la dépréciation anticipée sur, (*a*) les immeubles, (*b*) l'outillage?

4. Quels montants a-t-on permis à la compagnie d'imputer, à ce titre, au coût de la production des avions qu'elle a construits et livrés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Des $76,150 que la province de la Colombie-Britannique a recouvrés de la succession de particuliers ayant retiré des pensions de vieillesse, au cours de l'année civile 1942, quel montant a été versé au gouvernement fédéral?

2. Quel montant de cet argent, s'il y a lieu, est recouvrable par le gouvernement fédéral?

3. Des sommes d'argent perçues de la succession de particuliers ayant reçu des pensions de vieillesse, quel montant, s'il y a lieu, chacune des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard a-t-elle versé au gouvernement fédéral au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement fédéral exige-t-il des provinces qu'elles enregistrent opposition à la propriété détenue par des particuliers recevant des pensions de vieillesse?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est l'estimation du coût, (*a*) de la propriété immobilière, (*b*) de la construction, (*c*) de l'ameublement du nouvel édifice temporaire que doit ériger la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans la ville d'Ottawa?

2. Installera-t-on un extincteur automatique d'incendie dans cet édifice, et quelle est l'estimation du coût de l'assurance contre les incendies?

3. Combien en coûtera-t-il au gouvernement pour résilier les baux des autres édifices qu occupent actuellement les divers départements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

4. L'économie réalisée sur les montants versés en loyer et la centralisation des bureaux légitiment-elles la dépense de l'érection d'un nouvel édifice?

5. Résultera-t-il quelque diminution du personnel de la centralisation et de la réunion dans un même édifice de toutes les divisions de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre établies à Ottawa?

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que la pétition de Ruth Usher Garson, présentée le 7 avril 1943, demandant l'adoption d'une loi pour annuler son mariage, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement pour qu'il juge de l'opportunité de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif à la loi de 1942 sur la réduction des emblavures.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de 1942 sur la réduction des emblavures, en précisant, à certains égards, la base suivant laquelle on effectuera le versement de la prime à la réduction d'emblavures pour 1942, et en permettant d'accorder une prime pour la réduction d'emblavures en 1943.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le Bill No 66, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réduction des emblavures, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit Bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements:

M. Howe propose,—Que ledit Bill soit lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant; ladite discussion est ajournée sur une motion de M. Pouliot.

Sur motion de M. Howe, la Chambre s'ajourne alors à 8 heures et 55 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 12 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Qui est médecin du port à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse?

2. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

3. Quels traitement, honoraires ou autres versements le docteur G. A. Barss, de Rose Bay, Nouvelle-Ecosse, a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

4. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-on payés à d'autres médecins de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche ou de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût du dernier emprunt de la victoire, en 1942, dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet-Yamaska?

2. Quelles sommes ont été payées dans chaque comté respectif pour annonces, commissions, salaires, frais d'hôtels, frais de voyages et réunions publiques?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—Quel est le montant total versé par le gouvernement fédéral à l'honorable J. G. Taggart (*a*) en traitement, (*b*) en frais de voyage et (*c*) en allocations de subsistance?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er septembre 1939,

les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

2. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er mars 1943, les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux, et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il quelques soldats attachés à la Légation du Canada à Washington?

2. Si oui, quel en est le nombre et quels grades détiennent-ils?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Reçoivent-ils quelque rétribution supplémentaire à la solde attachée à leur grade?

5. Si oui, quelle somme reçoivent-ils?

6. Pratique-t-on quelques déductions sur cette rétribution supplémentaire? Si oui, pour quelle fin?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil et des proclamations adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, entre le 6 janvier 1943, et le 31 mars 1943, sous forme dactylographiée, en anglais et en français, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 9214, approuvé le 14 janvier 1943: Autorisant les priorités pour l'achat des matériaux et l'embauchage de la main-d'œuvre nécessaires aux hôpitaux sous la régie du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Arrêté en conseil C.P. 11792, approuvé le 7 janvier 1943: Autorisant une subvention en espèces à la *Shawinigan Water and Power Company,* de Montréal (installation de Rapide Blanc).

Arrêté en conseil C.P. 11793, approuvé le 7 janvier 1943: Autorisant une subvention en espèces à la *Shawinigan Water and Power Company,* de Montréal (installation de La Tuque).

Arrêté en conseil C.P. 82, approuvé le 7 janvier 1943: Nommant A. E. Pequegnat au poste de codirecteur du Service sélectif national (général) et C. F. Needham au poste de codirecteur du Service sélectif national (civil); révocation de C.P. 9466 du 16 octobre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 36/84, approuvé le 6 janvier 1943: Etablissant des fonds renouvelables au ministère des Munitions et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 44/84, approuvé le 6 janvier 1943: Libérant le Commandement de livraison de tous frais relatifs au transport des marchandises, voyageurs et courriers, de Montréal à l'aérodrome de Goose, Labrador.

Arrêté en conseil C.P. 77/84, approuvé le 6 janvier 1943: Autorisant le drawback des droits et/ou des taxes sur le café torréfié au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 123, approuvé le 19 janvier 1943: Modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2448 du 8 avril 1941, la Division des Licences d'Exportation.

Arrêté en conseil C.P. 124, approuvé le 7 janvier 1943: Nommant R. J. Dinning et Arthur A. Carpenter à la Commission de mobilisation dans la division "N".

Arrêté en conseil C.P. 127, approuvé le 7 janvier 1943: Exemptant du droit de douane et de la taxe de guerre sur le change les importations de ferromanganèse.

Arrêté en conseil C.P. 129, approuvé le 7 janvier 1943: Modifiant la liste des personnes signalées—Revision n° 35.

Arrêté en conseil C.P. 132, approuvé le 26 janvier 1943: Interdisant l'exportation de certaines variétés de poisson d'eau douce, sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 182, approuvé le 12 janvier 1943: Autorisant la création d'une réserve d'officiers désignée sous le nom de "Réserve d'officiers de l'Armée active du Canada (Liste générale)".

Arrêté en conseil C.P. 217, approuvé le 12 janvier 1943: Prorogeant le délai pour le dépôt des états semestriels des compagnies canadiennes d'assurance-vie.

Arrêté en conseil C.P. 222, approuvé le 12 janvier 1943: Stipulant la disposition des fonds appartenant au Gouvernement français et détenus par la Banque du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 246, approuvé le 19 janvier 1943: Etablissant les Règlements sur le Service sélectif national (emplois civils).

Arrêté en conseil C.P. 250, approuvé le 14 janvier 1943: Nommant S. A. Cudmore, statisticien fédéral, membre de la Commission des Prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 254, approuvé le 14 janvier 1943: Révoquant la nomination de Roy T. Wise au poste de régisseur du commerce, de l'entreprise des affaires et des opérations de l'usine de la *Whitehall Machine and Tools, Limited.*

Arrêté en conseil C. P. 14/275, approuvé le 13 janvier 1943: Accordant une indemnité de guerre aux officiers et aux équipages des navires de protection des pêcheries dans une zone de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 311, approuvé le 14 janvier 1943: Nommant John Schofield au poste de régisseur de la construction, en remplacement de C. Blake Jackson, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 312, approuvé le 14 janvier 1943: Etablissant des règlements d'application de la Loi de naturalisation.

Arrêté en conseil C.P. 319, approuvé le 14 janvier 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 4428 du 18 août 1942 relatif au contrôle des économies de bureau de l'Administration.

Arrêté en conseil C.P. 350, approuvé le 14 janvier 1943: Exemptant les importations d'anthracite de la taxe de guerre sur le change, à compter du 9 janvier 1943.

Arrêté en conseil C.P. 352, approuvé le 14 janvier 1943: Décrétant le séquestre de la propriété de l'Etat français à une compagnie de fiducie devant être désignée.

Arrêté en conseil C.P. 354, approuvé le 19 janvier 1943: Etablissant la Commission des inventions, au quartier-général des troupes canadiennes en Grande-Bretagne.

Arrêté en conseil C.P. 362, approuvé le 19 janvier 1943: Permettant de verser aux services des hôpitaux et des unités du Service de santé de l'Armée royale canadienne à Terre-Neuve (y compris le Labrador) les personnes appelées en vertu de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Arrêté en conseil C.P. 384, approuvé le 19 janvier 1943: Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à servir de représentant du Gouvernement de Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C.P. 429, approuvé le 19 janvier 1943: Révoquant la nomination de A. S. Nicholson au poste de corégisseur du bois.

Arrêté en conseil C.P. 430, approuvé le 16 janvier 1943: Autorisant les conditions de ventes des actions de l'Aluminum Company of Canada.

Arrêté en conseil C.P. 455, approuvé le 19 janvier 1943: Modifiant les Règlements sur le Service sélectif national (Mobilisation), C.P. 10924 du 1er décembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 456, approuvé le 19 janvier 1943: Autorisant le ministre de la Défense nationale à décréter le changement de désignation de toute unité ou de tout corps de la Milice active.

Arrêté en conseil C.P. 457, approuvé le 19 janvier 1943: Exemptant de la taxe de guerre sur le change les collections de timbres-poste importées.

Arrêté en conseil C.P. 466, approuvé le 19 janvier 1943: Autorisant la publication dans les Décrets, Ordonnances et Règlements canadiens de guerre de divers arrêtés en conseil adoptés sous le régime de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Arrêté en conseil C.P. 467, approuvé le 19 janvier 1943: Révoquant la nomination de Roy T. Wise au poste de régisseur de la *Whitehall Machine and Tools Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 468, approuvé le 19 janvier 1943: Autorisant le commandant d'escadre J. A. R. Mason, A.F.C., à exercer et à accomplir à l'égard du Corps d'Aviation royal canadien (outre-mer) les pouvoirs, devoirs et fonctions du juge-avocat général.

Arrêté en conseil C.P. 469, approuvé le 19 janvier 1943: Révoquant les arrêtés en conseil C.P. 5523 du 29 juin 1942 et C.P. 6885 du 20 juillet 1942—transférant au séquestre les biens des personnes de race japonaise évacuées des zones protégées de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 496, approuvé le 19 janvier 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 4020 du 6 juin 1941—le ministre du Travail peut nommer un conseil d'enquête en matière de différends industriels dans certaines situations.

Arrêté en conseil C.P. 36/500, approuvé le 20 janvier 1943: Le ministère de la Défense nationale chargé de l'internement et de la garde des prisonniers de guerre des étrangers ennemis, internés et réfugiés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 61/500, approuvé le 20 janvier 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 8110 du 11 septembre 1942 relatif à l'indemnisation pour blessures des engagés de la défense passive.

Arrêté en conseil C.P. 77/500, approuvé le 20 janvier 1943: Accordant un congé aux fonctionnaires qui s'enrôlent dans les armées de la France combattante.

Arrêté en conseil C.P. 78/500, approuvé le 20 janvier 1943: Accordant un congé aux fonctionnaires qui s'enrôlent dans les armées des Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 504, approuvé le 23 janvier 1943: Transférant l'autorité, la juridiction et le pouvoir, à l'égard des "approvisionnements" à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 528, approuvé le 23 janvier 1943: Nommant le juge L. Lewis membre de la Commission de mobilisation de la division "I", Charlottetown, le juge C. Gavan Duffy devant agir en qualité de membre "ad hoc".

Arrêté en conseil C.P. 529, approuvé le 22 janvier 1943: Autorisant le paiement d'intérêts sur les indemnités payables en vertu de la Loi de 1940 sur les indemnités (Défense), ces intérêts étant calculés, au taux de 3 p. 100, de la date d'exigibilité à la date du paiement.

Arrêté en conseil C.P. 539, approuvé le 23 janvier 1943: Interdisant l'exportation des articles énumérés, à moins d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 544, approuvé le 23 janvier 1943: Nommant le juge Allan MacDonald membre de la Commission de mobilisation de la division "G", à Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 2584, approuvé le 23 janvier 1943: Etablissant un Comité consultatif de direction du personnel de l'Administration publique du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 602, approuvé le 23 janvier 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 5036 du 3 juillet 1942 autorisant l'octroi de secours aux pêcheurs qui ont subi des dommages de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 605, approuvé le 23 janvier 1943: Nommant M. Arthur G. Baalim membre de la Commission de mobilisation, division "N", Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 608, approuvé le 23 janvier 1943: Etablissant un comité consultatif de politique économique; révocation des arrêtés C.P. 2698 du 14 septembre 1939 et C.P. 767 du 23 février 1940.

Arrêté en conseil C.P. 609, approuvé le 23 janvier 1943: Instituant un comité consultatif de restauration; révocation des arrêtés C.P. 1218 du 17 février 1941 et C.P. 6874 du 2 septembre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 629, approuvé le 26 janvier 1943: 1er Corps de service spécial—Troupes du Canada et des Etats-Unis—Commandement unique.

Arrêté en conseil C.P. 639, approuvé le 26 janvier 1943—Conférant le pouvoir d'inclure dans le contrat autorisé par l'arrêté C.P. 7042 les termes énoncés dans l'arrêté C.P. 11793.

Arrêté en conseil C.P. 640, approuvé le 26 janvier 1943: Conférant le pouvoir d'inclure dans le contrat autorisé par l'arrêté C.P. 7038 les termes énoncés dans l'arrêté C.P. 11792.

Arrêté en conseil C.P. 651, approuvé le 26 janvier 1943: Autorisant un contrat pour la mise en valeur de forces hydrauliques de la rivière Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 14/653, approuvé le 27 janvier 1943: Modifiant les règlements concernant l'émission et le contrôle de chèques, les comptes de banque des ministères et les cautionnements et engagements.

Arrêté en conseil C.P. 27/653, approuvé le 27 janvier 1943: Autorisant le paiement des frais de transport, etc., des travailleurs, des personnes à leurs charges et de leurs effets, alors qu'ils sont en route du lieu d'emploi vers le lieu de recrutement.

Arrêté en conseil C.P. 684, approuvé le 26 janvier 1943: Exemptant des diverses taxes les importations de noir animal.

Arrêté en conseil C.P. 689, approuvé le 26 janvier 1943: Autorisant la mise à effet de l'accord de conciliation intervenu dans le différend de l'industrie de l'acier du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 690, approuvé le 26 janvier 1943: Autorisant le règlement intervenu avec la *National Steel Car Corporation* aux termes énoncés.

Arrêté en conseil C.P. 691, approuvé le 26 janvier 1943: Interdisant l'importation, sauf moyennant licence, de filés et de tissus de laine.

Arrêté en conseil C.P. 740, approuvé le 28 janvier 1943: Modifiant les Règlements sur le Service sélectif national (Mobilisation) (C.P. 10924 du 1er décembre 1942).

Arrêté en conseil C.P. 741, approuvé le 28 janvier 1943: Autorisant la Revision n° 36 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 742, approuvé le 28 janvier 1943: Règlementant la concession, sous permis, des droits au pétrole et gaz naturel.

Arrêté en conseil C.P. 787, approuvé le 29 janvier 1943: Autorisant la procédure à l'égard des mines au Canada dont le rendement est tout juste égal ou inférieur aux frais d'exploitation.

Arrêté en conseil C.P. 131, approuvé le 8 février 1943: Approuvant l'entente entre le ministère des Munitions et approvisionnements et la *Wartime Salvage Limited* concernant les rebuts d'acier et les métaux de rebut.

Arrêté en conseil C.P. 545, approuvé le 9 février 1943: Autorisant le taux de la taxe d'accise à imposer, prélever et percevoir sur le sucre.

Arrêté en conseil C.P. 649, approuvé le 1er février 1943: Constituant un comité pour faire un relevé de l'emplacement de tous les services d'alimentation, y compris les cantines, cafetérias, etc., utilisés par les employés de l'Etat à Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 705, approuvé le 15 février 1943: Autorisant le paiement de primes aux producteurs de farine de luzerne.

Arrêté en conseil C.P. 753, approuvé le 5 février 1943: Prolongeant la durée des fonctions de Charles P. Hébert comme membre de la Commission du Tarif.

Arrêté en conseil C.P. 757, approuvé le 2 février 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1942—port d'appareils photographiques, etc.

Arrêté en conseil C.P. 788, approuvé le 1er février 1943: Exemptant de la taxe de vente ou de consommation les machines et les appareils pour le forage de puits ainsi que leurs pièces et organes.

Arrêté en conseil C.P. 789, approuvé le 1er février 1943: Exonérant de diverses taxes les importations de machines et d'appareils pour le forage de puits, ainsi que de leurs pièces et organes.

Arrêté en conseil C.P. 808, approuvé le 1er février 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1942—article 38D.

Arrêté en conseil C.P. 809, approuvé le 1er février 1943: Autorisant la publication d'une proclamation dans la *Gazette du Canada*—Application des Règlements du service sélectif national (Mobilisation) à tous les hommes nés en 1924.

Arrêté en conseil C.P. 818, approuvé le 5 février 1943: Autorisant le traitement médical, l'hospitalisation et les soins dans le cas de femmes ci-devant membres des forces navales, militaires et aériennes.

Arrêté en conseil C.P. 8/897, approuvé le 2 février 1943: Modifiant les Règlements de l'Office de ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil C.P. 40/897, approuvé le 2 février 1943: Autorisant la construction d'un vaisseau de pêche à moteur à lignes longues pour l'industrie de la pêche sur le littoral atlantique du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 57/897, approuvé le 2 février 1943: Etablissant le "Décret de 1942 sur les menues réclamations relatives à la Défense nationale (Instruction militaire)".

Arrêté en conseil C.P. 901, approuvé le 5 février 1943: Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à passer un contrat avec la *Victory Aircraft Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 902, approuvé le 5 février 1943: Autorisant un accord avec la ville de Montréal-Est relativement à des terrains contigus à l'usine de la *Canada Wire and Cable Company.*

Arrêté en conseil C.P. 907, approuvé le 5 février 1943: Autorisant l'envoi de militaires appelés pour l'instruction, du service ou des fonctions en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, pour service à Terre-Neuve (y compris le Labrador).

Arrêté en conseil C.P. 910, approuvé le 5 février 1943: L'administration de la discipline peut être confiée au commandant en second d'un centre d'instruction, dépôt ou autre établissement semblable.

Arrêté en conseil C.P. 911, approuvé le 5 février 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1942—Evacuation de zones conformément aux articles 32 et 32A.

Arrêté en conseil C.P. 918, approuvé le 4 février 1943: Etablissant et confirmant la mobilisation de l'industrie du papier-journal.

Arrêté en conseil C.P. 1/945, approuvé le 5 février 1943: Autorisant les taux d'impôt à l'égard des personnes de l'extérieur occupées à des travaux de guerre essentiels au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 946, approuvé le 5 février 1943: Etablissant des règlements d'administration concernant le placement, la surveillance et l'entretien à l'avenir, des personnes de race japonaise au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 949, approuvé le 8 février 1943: Interdisant l'achat pour importation ou l'importation des marchandises énumérées sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 951, approuvé le 5 février 1943: Nommant M. P. R. Bengough membre du Comité consultatif de restauration.

Arrêté en conseil C.P. 1004, approuvé le 8 février 1943: Etablissant les Règlements de 1942 pour l'indemnisation des employés de l'Etat canadien à Terre-Neuve; abrogation de l'arrêté en conseil C.P. 992 du 9 février 1942.

Arrêté en conseil C.P. 1024, approuvé le 8 février 1943: Autorisant l'achat de semences de luzerne de l'Ouest pour approvisionnements commerciaux d'ingrédients à protéine.

Arrêté en conseil C.P. 1027, approuvé le 8 février 1943: Nommant le docteur D. B. Finn, sous-ministre des Pêcheries, membre du Comité consultatif de politique économique.

Arrêté en conseil C.P. 1034, approuvé le 9 février 1943: Exemptant de la taxe de vente ou de consommation les machines et les appareils, etc., pour le forage de puits; révocation de l'arrêté en conseil C.P. 788 du 1er février 1943.

Arrêté en conseil C.P. 1035, approuvé le 9 février 1943: Exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations de ressorts et de mouvements de montres, finis ou non finis.

Arrêté en conseil C.P. 1036, approuvé le 9 février 1943: Réduisant la redevance pour passage d'eau—Rivière Restigouche entre Cross Point, P.Q., et Campbellton, N.-B.

Arrêté en conseil C.P. 1/1050, approuvé le 10 février 1943: Autorisant la continuation du programme de production des graines de semence..

Arrêté en conseil C.P. 3/1050, approuvé le 10 février 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 4/4171 du 18 mai 1942—Revente, lorsque nécessaire des légumes crus achetés pour la déshydratation.

Arrêté en conseil C.P. 25/1050, approuvé le 10 février 1943: Modifiant l'arrêté C.P. 1/1569 du 19 avril 1940—Employés temporaires.

Arrêté en conseil C.P. 40/1050, approuvé le 10 février 1943: Les réclamations contre la Couronne en vertu de l'arrêté C.P. 50/6954 du 6 septembre 1941 étendues de façon à viser tous les accidents de circulation où sont impliqués des véhicules de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation militaire du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1122, approuvé le 11 février 1943: Renouvelant la nomination de membres du Conseil consultatif national des Caisses de Services de Guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1138, approuvé le 12 février 1943: Recommandant les modifications à l'administration des droits d'exploitation de pétrole et de gaz naturel, appartenant à la Couronne, dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 1139, approuvé le 12 février 1943: Interdisant la sollicitation et la perception de redevances par d'autres que les agences ou services de placement authentiques.

Arrêté en conseil C.P. 1140, approuvé le 12 février 1943: Nommant le juge C. Gavan Duffy membre régulier de la Commission de mobilisation, à Charlottetown.

Arrêté en conseil C.P. 1141, approuvé le 11 février 1943: Modifiant le Décret régissant les salaires en temps de guerre (C.P. 5963 du 10 juillet 1942).

Arrêté en conseil C.P. 1181, approuvé le 15 février 1943: Autorisant l'observation des jours désignés comme jours fériés ou jours non juridiques, en tout ce qui a trait aux lettres de change.

Arrêté en conseil C.P. 1205, approuvé le 12 février 1943: Acceptant la démission de Charles McL. Vining du poste de président de la Commission d'information en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1206, approuvé le 12 février 1943: Nommant Norman A. M. Mackenzie président de la Commission de l'information en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1207, approuvé le 12 février 1943: Nommant H. J. Carmichael membre de la Commission de l'information en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1208, approuvé le 15 février 1943: Exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations de succédanés de caoutchouc des types Buna-S et butylique.

Arrêté en conseil C.P. 1209, approuvé le 15 février 1943: Modifiant les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 8487 du 31 octobre 1941—Compilation des listes de priorités de transport maritime.

Arrêté en conseil C.P. 1210, approuvé le 15 février 1943: Interdisant l'exportation de certaines denrées, sauf moyennant une licence.

Arrêté en conseil C.P. 1243, approuvé le 16 février 1943: Autorisant la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée, à exercer son pouvoir de garantir le remboursement des billets à ordre relatifs aux achats de combustible durant l'été de 1943.

Arrêté en conseil C.P. 1266, approuvé le 15 février 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1942—Inscription des sujets de pays ennemis âgés de seize ans et plus; membres des organismes illégaux; assistance à des réunions dans un but de pratique ou d'instruction religieuse.

Arrêté en conseil C.P. 72/1280, approuvé le 17 février 1943: Prolongeant le délai fixé pour avertir le percepteur des douanes et de l'accise de l'infériorité de marchandises importées.

Arrêté en conseil C.P. 90/1280, approuvé le 17 février 1943: Etablissant l'"Ordonnance sur l'indemnisation et la protection du personnel de la défense passive".

Arrêté en conseil C.P. 1367, approuvé le 19 février 1943: Nommant F. H. Black, C.A., vice-président et J. G. Fogo, membre de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1374, approuvé le 19 février 1943: Autorisant le Bureau fédéral de la statistique à mettre certains renseignements à la disposition de l'Office du ravitaillement en produits agricoles, de la Commission du bacon, de l'Office des produits laitiers et de l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 1421, approuvé le 22 février 1943: Interdisant l'importation de la laque, sauf moyennant un permis.

Arrêté en conseil C.P. 1422, approuvé le 23 février 1943: Permettant d'employer les personnes d'origine asiatique dans les industries forestières de la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 1450, approuvé le 23 février 1943: Etablissant un décret sur l'inspection des compteurs en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1452, approuvé le 22 février 1943: Autorisant la revision n° 37 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 1453, approuvé le 22 février 1943: Nommant R. T. Donald au poste de secrétaire et M. C. Tillotson au poste de secrétaire adjoint du ministère des Munitions et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 1458, approuvé le 26 février 1943: Modifiant le Décret de 1942 sur les boissons alcooliques en temps de guerre (C.P. 11374).

Arrêté en conseil C.P. 1/1481, approuvé le 24 février 1943: Approuvant des dispositions pour la production et l'achat de semences de certaines récoltes des champs et des jardins.

Arrêté en conseil C.P. 94/1481, approuvé le 24 février 1943: Indemnités relatives aux employés décédés de la Commission d'assurance-chômage.

Arrêté en conseil C.P. 1525, approuvé le 26 février 1943: Etablissant les Règlements sur les demandes d'indemnités pour services de sauvetage rendus par des navires canadiens de Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 1559, approuvé le 26 février 1943: Nommant M. James B. Thomson membre de la Commission de la mobilisation de Vancouver, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 1562, approuvé le 26 février 1943: Etablissant un comité consultatif de l'agriculture.

Arrêté en conseil C.P. 1312, approuvé le 1er mars 1943: Autorisant la présentation du vapeur de l'Etat *Montcalm* à titre de cadeau au gouvernement russe.

Arrêté en conseil C.P. 1513, approuvé le 1er mars 1943: Nommant M. N. D. Wilson au poste de sous-régisseur de la circulation.

Arrêté en conseil C.P. 1517, approuvé le 1er mars 1943: Exemptant les importations de briquettes de charbon des droits de douane et de la taxe de guerre sur le change à Port-Arthur ou à tout port à l'ouest de la frontière Saskatchewan-Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 1523, approuvé le 9 mars 1943: Autorisant une subvention à la ville d'Halifax, en vue d'améliorer les conditions hygiéniques municipales.

Arrêté en conseil C.P. 1563, approuvé le 1er mars 1943: Etablissant un Office du ravitaillement en produits alimentaires agricoles.

Arrêté en conseil C.P. 1569, approuvé le 1er mars 1943: Autorisant des paiements au Gouvernement du Royaume-Uni pour lui permettre de financer ses dépenses au Canada pour fins de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1576, approuvé le 1er mars 1943: Autorisant le transfert de machines et outillages d'une usine de munitions à une autre.

Arrêté en conseil C.P. 1604, approuvé le 1er mars 1943: Maintenant les privilèges spéciaux des bateaux de pêche des Etats-Unis dans les ports de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 1660, approuvé le 1er mars 1943: Eliminant les bananes de la liste des importations interdites en vertu de la Loi de 1940 sur la conservation des changes.

Arrêté en conseil C.P. 1665, approuvé le 1er mars 1943: Autorisant l'*Algoma Steel Corporation Ltd,* à employer des ouvrières.

Arrêté en conseil C.P. 1676, approuvé le 1er mars 1943: Abolissant le poste de secrétaire de la section canadienne du Comité conjoint de la production du matériel de défense du Canada et des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 1683, approuvé le 2 mars 1943: Autorisant à aider par des subventions le mouvement du charbon de la Nouvelle-Ecosse à Saint-Jean, N.-B., à destination de la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 1685, approuvé le 2 mars 1943: Modifiant les Règlements sur les licences d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 1690, approuvé le 4 mars 1943: Autorisant des paiements à la *Canadien Furnace Limited* pour le port relatif au coke.

Arrêté en conseil C.P. 1691, approuvé le 4 mars 1943: Autorisant le paiement d'une indemnité à la *Canadian Furnace Ltd.,* sur le coût du coke utilisé dans la production de la fonte en gueuses.

Arrêté en conseil C.P. 1713, approuvé le 4 mars 1943: Modifiant les Règlements sur le service sélectif national (mobilisation).

Arrêté en conseil C.P. 1788, approuvé le 5 mars 1943: Reconstituant la Commission consultative du Service sélectif national; nomination de membres.

Arrêté en conseil C.P. 1826, approuvé le 15 mars 1943: Déclarant que le Décret régissant les salaires en temps de guerre ne s'applique pas aux commissaires du havre de Toronto, à titre d'employeurs.

Arrêté en conseil C.P. 1836, approuvé le 8 mars 1943: Modifiant les Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation)—prolongeant le délai dans lequel certains hommes sont tenues de se présenter.

Arrêté en conseil C.P. 1841, approuvé le 8 mars 1943: Autorisant l'achat d'un terrain pour l'approvisionnement d'eau de la colonie japonaise, à Roseberry, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 1857, approuvé le 12 mars 1943: Autorisant l'envoi en Jamaïque de militaires appelés pour l'instruction, du service ou des fonctions en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1868, approuvé le 9 mars 1943: Nommant Arthur James MacNamara membre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1869, approuvé le 9 mars 1943: Interdisant l'importation d'asphalte et de certains produits de l'asphalte, sauf avec permis.

Arrêté en conseil C.P. 1875, approuvé le 16 mars 1943: Suspendant temporairement le paragraphe 3 de l'article 23 de la Loi des Postes—surcharge sur la partie publicitaire des journaux et périodiques.

Arrêté en conseil C.P. 1880, approuvé le 9 mars 1943: Exonérant des droits de douane les importations de serviettes, de toile à serviettes, de nappes et de serviettes de table.

Arrêté en conseil C.P. 1882, approuvé le 8 mars 1943: Interdisant l'exportation des denrées énumérées sauf avec une licence.

Arrêté en conseil C.P. 1893, approuvé le 16 mars 1943: Modifiant les Règlements de la Commission du contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6/1950, approuvé le 13 mars 1943: Autorisant l'achat de graines de trèfle rouge et de trèfle alsike.

Arrêté en conseil C.P. 33/1950, approuvé le 13 mars 1943: Concernant les arrérages de contributions au fonds de pension—acceptation par des radiotélégraphistes prêtés au Commandement de livraison de la Royal Air Force.

Arrêté en conseil C.P. 127/1950, approuvé le 13 mars 1943: Concernant les surveillants du Service auxiliaire—disposition relative aux frais d'un entrepositaire.

Arrêté en conseil C.P. 148/1950, approuvé le 13 mars 1943: Accordant un permis au ministère des Munitions et des approvisionnements à titre d'entrepositaire.

Arrêté en conseil C.P. 1980, approuvé le 12 mars 1943: Nommant Robert James Pinchin au poste de régisseur de la *Sutton-Horsley Company, Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 1986, approuvé le 12 mars 1943: Autorisant l'enrôlement de membres de n'importe quelle race dans le service naval.

Arrêté en conseil C.P. 2002, approuvé le 12 mars 1943: Exemptant de taxes diverses les importations de ferro-vanadium et d'oxyde de vanadium.

Arrêté en conseil C.P. 2003, approuvé le 12 mars 1943: Autorisant l'envoi à Terre-Neuve (y compris le Labrador), de militaires appelés pour instruction, service ou fonctions en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

Arrêté en conseil C.P. 2012, approuvé le 12 mars 1943: Autorisant les compagnies de chemins de fer à mettre en service des trains à voyageurs et à marchandises mixtes pour fins militaires.

Arrêté en conseil C.P. 2039, approuvé le 15 mars 1943: Approuvant la continuation du programme de formation professionnelle en temps de guerre, en conformité des dispositions de la Loi sur la coordination de la formation professionnelle.

Arrêté en conseil C.P. 2044, approuvé le 15 mars 1943: Etablissant la Section canadienne du Comité mixte de l'agriculture du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 2082, approuvé le 16 mars 1943: Autorisant la constitution en corporation de la *North-West Purchasing Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 2084, approuvé le 16 mars 1943: Abrogeant la nomination de Byron D. Snell comme sous-régisseur des machines-outils.

Arrêté en conseil C.P. 2/2105, approuvé le 16 mars 1943: Autorisant le paiement de subventions aux producteurs de tomates, maïs, pois et haricots.

Arrêté en conseil C.P. 53/2105, approuvé le 16 mars 1943: Autorisant le ministère de la Défense nationale pour les Services nationaux à agir comme agent de l'U.R.S.S. jusqu'à concurrence de $25,000.00.

Arrêté en conseil C.P. 80/2105, approuvé le 16 mars 1943: Autorisant la remise de la taxe de vente et de la taxe de guerre sur le change sur les machines importées pour une raffinerie à Saint-Hilaire, Québec.

Arrêté en conseil C.P. 85/2105, approuvé le 16 mars 1943: Exemption du droit de douane et des taxes d'accise—application—de l'arrêté C.P. 53/8097, du 9 septembre 1942, à la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2107, approuvé le 18 mars 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification), 1942—Article 15.

Arrêté en conseil C.P. 2174, approuvé le 18 mars 1943: Autorisant l'assurance des grains contre le risque ou les dommages de guerre—modifiant l'arrêté C.P. 10229, du 19 novembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 2193, approuvé le 18 mars 1943: Autorisant le ministre des Munitions et des approvisionnements à donner des commandes de locomotives de chemins de fer à être livrées au Gouvernement de l'Inde.

Arrêté en conseil C.P. 2200, approuvé le 18 mars 1943: Déclarant qu'il ne sera pas accordé d'autres lettres patentes en vertu de la Loi des compagnies aux compagnies exploitant des services aériens.

Arrêté en conseil C.P. 2201, approuvé le 18 mars 1943: Interdisant l'importation de récipients et de fermetures de métal, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 2205, approuvé le 18 mars 1943: Nommant J.-L.-S. Roberge membre de la Commission de mobilisation, à Québec.

Arrêté en conseil C.P. 2227, approuvé le 19 mars 1943: Révoquant la nomination de Clarence Welford Marshall comme sous-régisseur des métaux.

Arrêté en conseil C.P. 2279, approuvé le 22 mars 1943: Nommant le lieutenant-colonel G. S. Dempster, à la Commission de mobilisation de la Division "M".

Arrêté en conseil C.P. 2299, approuvé le 22 mars 1943: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942)—inspecteurs ou ajusteurs relativement à l'assurance contre les risques de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2300, approuvé le 22 mars 1943: Etablissant le Comité des modalités de la compensation prévue par la Loi sur l'assurance contre les risques de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2324, approuvé le 23 mars 1943: Exemptant de la taxe de guerre sur le change et de la taxe spéciale d'accise les importations de riz.

Arrêté en conseil C.P. 2325, approuvé le 23 mars 1943: Propriété de l'Etat français—bureaux consulaires—entretien ou disposition de ces propriétés.

Arrêté en conseil C.P. 2331, approuvé le 23 mars 1943: Exemptant les importations de fibre de coton de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 2/2340, approuvé le 24 mars 1943: Autorisant des subventions concernant les fournitures de chaux pour les engrais.

Arrêté en conseil C.P. 2367, approuvé le 26 mars 1943: Autorisant la passation d'un contrat avec l'*Electro Metallurgical Co. of Canada Limited,* relativement à la production du ferro-manganèse.

Arrêté en conseil C.P. 2370, approuvé le 23 mars 1943: Modifiant le décret régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2378, approuvé le 26 mars 1943: Permettant aux personnes d'un certain âge qui demandent un brevet de capitaine ou second, de l'obtenir après avoir satisfait à un examen écrit d'un niveau inférieur au niveau normal.

Arrêté en conseil C.P. 2385, approuvé le 26 mars 1943: Autorisant la revision n° 38 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 2447, approuvé le 26 mars 1943: Etendant l'application des Règlements spéciaux concernant le pétrole et le gaz naturel (C.P. 742 du 28 janvier 1943) aux territoires décrits.

Arrêté en conseil C.P. 1/2519, approuvé le 29 mars 1943: Autorisant une prime concernant la tonte de 1943.

Arrêté en conseil C.P. 2552, approuvé le 30 mars 1943: Autorisant l'achat de graines de trèfle et de trèfle alsike.

Arrêté en conseil C.P. 2555, approuvé le 30 mars 1943: Autorisant le service de la prestation d'assurance-chômage à des personnes résidant aux Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 2557, approuvé le 30 mars 1943: Etablissant une période d'essai—réduction du trafic-voyageurs-civils par la suppression des encouragements à voyager.

Arrêté en conseil C.P. 1/2590, approuvé le 31 mars 1943: Autorisant des subventions concernant la production du lait.

Arrêté en conseil C.P. 123/2590, approuvé le 31 mars 1943: Autorisant l'indemnisation des pêcheurs en eau salée et des membres de la marine marchande canadienne.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil suivants:

Arrêté en conseil C.P. 2899, approuvé le 8 avril 1943: déclaration de l'autorité et des pouvoirs exercés par le corps diplomatique et consulaire canadien à l'étranger.

Arrêté en conseil C.P. 2900, approuvé le 8 avril 1943: pourvoyant à l'établissement d'un consulat général canadien dans la ville de New-York, aux Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 2986, approuvé le 12 avril 1943: pourvoyant à la nomination de l'officier d'aviation Paul-Emile Morin, D.F.M., comme vice-consul du consulat général du Canada dans la ville de New-York.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fair—1. Depuis son établissement, de combien d'articles devant servir, de toute nécessité, au cultivateur, pour les fins de la production, la Commission des prix et du commerce a-t-elle ordonné l'augmentation des prix?

2. Au cours de la même période, sur quels produits de la ferme a-t-on élevé le plafond des prix?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy—Quels ont été, au cours de chacune des années financières de 1937-38 à 1941-42 inclusivement, les subsides, se rapportant aux pêcheries, versés au gouvernement ainsi qu'aux individus, compagnies et sociétés de chaque province par le Gouvernement fédéral directement ou par l'entremise d'organismes fédéraux?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Parent—1. Combien y a-t-il, au Canada, de vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest?

2. Sont-ils assimilés aux vétérans de la Grande Guerre et reçoivent-ils une pension identique?

3. Sinon, prendra-t-on des mesures pour les assimiler aux vétérans de la Grande Guerre de 1914-1918 et de la présente guerre, avec les même droits et privilèges?

Par M. Coté—1. A-t-on constitué des compagnies d'Etat depuis le 1er janvier 1943?

2. Le cas échéant, quelles sont-elles et quel est le but particulier assigné à chacune d'elles?

3. Quelles sont les adresses de leur bureau d'affaires et/ou de leur usine?

4. De quel ministère fédéral relève chacune d'entre elles?

5. Quels sont les noms et adresse des directeurs de chacune de ces compagnies?

Par M. Castleden—1. Y a-t-il quelques chantiers de construction maritime, au Canada où les travaux ne se poursuivent pas sans interruption pendant vingt-quatre heures?

2. Le cas échéant, quelles raisons y a-t-il pour ne pas y travailler à pleines journées?

3. Quel est le chiffre total des jours complets de travail perdus, dans les chantiers de construction maritime, au cours de 1942?

4. Quelle est la moyenne du temps requis pour la construction d'une corvette dans les chantiers canadiens de construction maritime?

5. Combien faut-il d'heures-hommes de travail pour construire une corvette dans les chantiers canadiens de construction maritime?

Par M. Castleden—1. Combien a-t-on nommé de particuliers par arrêtés en conseil dans chacun des ministères du gouvernement, au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel a été, pour chacune de ces nominations, le taux du traitement, des dépenses ou de toute autre rémunération?

Par M. McGregor—1. Au 31 mars 1943, quel était le nombre des fonctionnaires, et permanents et temporaires, au service de l'Etat, y compris ceux qui sont à l'emploi des commissions instituées pour le temps de guerre?

2. Quel en était le nombre au 31 mars 1942?

Par M. McGregor—1. Quel a été le nombre, (*a*) de fauteuils, capitonnés ou non, (*b*) d'ameublements Chesterfield, complets ou partiels, (*c*) de sofas ou canapés, achetés par chacun des ministères, au cours de chacune des années de 1939 à 1942 inclusivement?

2. Quel a été le total des dépenses faites pour ces achats au cours de chacune de ces années?

Par M. Reid—1. Au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942, combien de gallons d'essence a-t-on utilisés en tout, dans chacune des neuf provinces, (*a*) pour les besoins de la population civile, (*b*) pour les besoins du commerce, pour les camions et les autobus?

2. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, ou sont-elles dues, aux diverses provinces pour toutes les pertes subies dans leurs revenus par suite de l'imposition des taxes fédérales sur l'essence, en donnant la période de temps pour laquelle ces sommes sont dues ou payables aux diverses provinces?

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Combien d'immeubles la *Wartime Housing Limited* occupe-t-elle?

2. Quel est l'emplacement de chacun de ces immeubles?

3. Quelle est l'aire de chacun de ces immeubles?

4. Quel en est le prix du loyer?

5. De qui les a-t-on loués?

6. Quelle est la durée de chaque bail?

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Quel était, au 31 mars de chacune des années 1941, 1942 et 1943, le nombre total des employés de la *Wartime Housing Limited*, y compris les directeurs?

2. Quel a été le montant total payé en salaires ou en gages aux dates ci-haut mentionnées?

3. Quel a été le montant total versé en allocations à chacune des dates plus haut mentionnées?

4. Quel a été le montant total versé en frais de déplacement aux dates mentionnées plus haut?

5. Quel était le nombre de ceux qui ont reçu des gages ou un salaire de $3,000 et plus?

6. Quels sont leurs noms et positions, et quelle position occupaient-ils avant d'entrer au service de la *Wartime Housing Limited*?

7. Quelle rémunération a-t-on payée à chacun en salaire, gages, allocations de subsistance et frais de déplacement?

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Quel était, au 1er septembre 1942 et au 1er mars 1943, le nombre total des employés nommés par le gouvernement du Canada, y compris les employés des Offices et des Commissions?

2. Quel a été le montant total payé en traitements, salaires et allocations à ces employés pour chacun des mois portant la date suivante: au 1er septembre 1942 et au 1er mars 1943?

3. Depuis le 1er septembre 1942, quel est le nombre total des employés nommés, (*a*) à des travaux qui n'ont pas directement trait à la guerre, (*b*) à des travaux relevant directement de la guerre?

Par M. Ross (St. Paul's)—1. A quels endroits la *Wartime Housing Limited* a-t-elle entrepris la construction de logements?

2. Combien de maisons a-t-on construites à chaque endroit?

3. Quelle est la description de ces logements, en indiquant le nombre de chambres, le type de construction, les matériaux, etc.?

4. Quels services, tels que l'aqueduc, les égouts, etc., trouve-t-on à chaque endroit?

5. Quelle a été l'estimation du coût de construction de chaque unité à chaque endroit?

6. Quel a été le prix du contrat adjugé pour chaque endroit?

7. Le contrat a-t-il été accordé à forfait, en régie intéressée ou à l'entreprise?

8. Quel a été le coût réel de l'entreprise à chaque endroit?

9. Quel a été le coût réel de chaque unité à chaque endroit?

10. Quels ont été les frais d'administration à chaque endroit?

Par M. Ross (Souris)—Quel est, pour chaque mois, du 1er janvier 1942 au 1er janvier 1943, le montant total des frais d'appels téléphoniques, (*a*) au quartier-général, (*b*) dans chaque quartier-général de district, au ministère de la Défense nationale?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—Combien la *Wartime Housing Limited* charge-t-elle, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre dans ses maisons de personnel?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Y a-t-il quelques hôtels pour les employés du gouvernement à Ottawa?

2. Le cas échéant, combien y en a-t-il, et quel ministère en a l'administration?

3. Combien charge-t-on, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Kowles—Ordre de la Chambre—Copie des modèles de soumission, ainsi que des ententes ou mémoires qui leur sont annexés ou qui en font partie, dont se sert le gouvernement ou l'un de ses ministères dans l'adjudication des contrats d'impression aux sociétés particulières.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall—Ordre de la Chambre—Copie du mémoire, portant la date du 15 février 1943, adressé au ministère des Munitions et approvisionnements par un groupe de quarante-sept firmes et industries du Canada et portant sur la politique d'achat et d'établissement des prix de revient du ministère.

Par M. Green—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes les ententes conclues et de toutes les lettres échangées entre le Gouvernement du Canada et/ou la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et tout gouvernement provincial relativement à l'évacuation des personnes de race japonaise de leurs provinces respectives.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Roy propose en amendement, appuyé par M. Dorion: Que l'on biffe tous les mots placés après "Que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre est d'avis qu'il serait urgent pour le gouvernement de prendre des mesures afin de faire disparaître, parmi les ouvriers canadiens, les causes de mécontentement légitime produites par la politique ministérielle sur l'immobilisation des salaires, les méthodes injustes d'impôt de guerre sur le revenu et le rationnement de certains produits alimentaires".

Après discussion, ledit projet d'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 13 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2896, approuvé le 9 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,861,500.00 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms ou le nom social des concessionnaires qui voient à l'alimentation dans les diverses maisons de personnel de la *Wartime Housing,* au Canada, mentionnées dans le document parlementaire 122E?

2. A quelles conditions leur a-t-on laissé l'usage des maisons de personnel?

3. Pourvoient-ils au paiement, (*a*) des dégâts aux installations et à leur réparation, (*b*) des gages du personnel employé dans la salle à manger et à la cuisine?

4. Quels revenus la *Wartime Housing* a-t-elle retirés de chaque maison de personnel?

5. Quel est le revenu mensuel, par service, provenant de chaque maison de personnel?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au 31 décembre 1942, combien d'unités de logement la *Wartime Housing,* (*a*) avait-elle terminées, (*b*) était-elle à construire?

2. Quel est le coût moyen estimatif de l'unité, y compris les services?

3. Combien y a-t-il de chambres à coucher dans les diverses maisons de personnel construites par la *Wartime Housing Limited?*

4. Quel est le coût moyen estimatif de chaque chambre à coucher?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1942. (Versions anglaise et française).

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Président du bureau des gouverneurs de Radio-Canada ou quelque membre du bureau ou quelque fonctionnaire de la corporation, et le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le Greffier du Conseil Privé, le ministre des Services nationaux de guerre ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Munitions et approvisionnements ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Transports ou quelque fonctionnaire de son ministère, relativement à la démission du major Gladstone Murray du poste de gérant-général de Radio-Canada, de sa nomination comme directeur des émissions radiophoniques de cette corporation, de la nomination du Révérend J. S. Thompson pour lui succéder comme gérant-général, et relativement aux traitements à verser à cesdites personnes et au gérant-général adjoint de ladite corporation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Depuis décembre 1942, a-t-on accordé ou promis aux fabricants de salaison quelques versements d'indemnité ou de subvention pour le bœuf? Le cas échéant, quels en sont les détails?

2. Quel prix l'armée paie-t-elle, la livre, pour le bœuf acheté des fabricants de salaison, à Vancouver, à Regina, à Winnipeg, à Toronto et à Montréal?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 11397, approuvé le 19 décembre 1942, concernant les matelots des navires marchands, 1941. (Versions française et anglaise).

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 14 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il quelques hôtels pour les employés du gouvernement à Ottawa?

2. Le cas échéant, combien y en a-t-il, et quel ministère en a l'administration?

3. Combien charge-t-on, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des règlements promulgués par la commission d'assurance-chômage en vertu des dispositions de la Loi d'assurance-chômage, 1940, et approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 2587, en date du 1er avril 1943.

Sur motion de M. Claxton, il est ordonné,—Que la pétition de Anne-Marie Garon Brown, présentée le 8 avril 1943, demandant l'adoption d'une loi pour annuler son mariage, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement pour qu'il juge de l'opportunité de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents ent on été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot—1. Quels sont les inspecteurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, (*a*) pour la province de Québec, (*b*) pour chacune des autres provinces?

2. A quelle classe chacun appartient-il, et que reçoit-il en traitement?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. Qui est le directeur actuel du service sélectif national au Canada?

2. A-t-on nommé quelques directeurs associés ou directeurs adjoints à ce service? S'il y a lieu, combien et quels sont leurs noms?

3. Quelque directeur, directeur associé ou directeur adjoint détient-il quelque autre emploi public et, s'il y a lieu, quel est cet emploi?

4. Combien y a-t-il de divisions administratives relevant du département du service sélectif national du Canada?

5. Quels officiers, professionnels ou autres, et quels autres employés a-t-on engagés dans chaque division administrative au Canada, et dans la ville d'Ottawa?

6. Combien d'enquêteurs et/ou d'officiers chargés d'imposer le respect de ses règlements ce service a-t-il engagés?

7. Qu'a-t-on payé en traitement ou autre rémunération, en allocations et/ou en frais de dépenses à chacun des particuliers dont il est fait mention dans les six questions précédentes?

Par M. Shaw—1. Quelle a été la production réelle de la houille domestique au Canada au cours des périodes suivantes: (*a*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1941, (*b*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1942, (*c*) du 1er janvier au 31 mars 1943?

2. Quel a été le nombre réel de mineurs occupés à la production de la houille domestique au Canada au cours des périodes mentionnées à la première question?

3. Quelles sont les attributions de la Commission de la production du charbon en période de crise?

4. Quelles mesures le gouvernement et/ou la Commission de la production du charbon en temps de crise ont-ils prises pour assurer à la production de la houille domestique son plus haut rendement possible?

Par M. Pouliot—1. Est-il vrai que—dans les trois districts militaires de Toronto, Kingston et Montréal—des recrues d'âge militaire, à l'emploi soit de l'un quelconque des trois ministères de la Défense nationale, soit du ministère du Commerce ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de n'importe quelle autre commission, bureau ou mission sous le contrôle du ministère du Commerce, étant physiquement aptes à l'entraînement militaire, ont demandé à l'une quelconque des Commissions de mobilisation un ajournement qui leur a été refusé, et, après ce refus, se sont enrôlées volontairement, et ont obtenu des autorités militaires un congé pour la durée de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est, (*a*) le nom, (*b*) le lieu de naissance, (*c*) l'âge, (*d*) le numéro régimentaire, (*e*) le régiment, (*f*) le salaire et (*g*) l'occupation dans chaque ministère, commission, bureau ou mission de chacun de ces soldats en congé?

Par M. Knowles—1. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gouvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série A ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5 ou moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10,000; de plus de $10,000.

2. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

3. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

4. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gouvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série B ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5

ou moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10,000; de plus de $10,000?

5. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

6. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Cruickshank—Ordre de la Chambre—Copie de l'entente ou du bail relatifs à la location du camp japonais de Tashme, en Colombie-Britannique, ainsi qu'un état indiquant la quantité de tuyauterie de fer achetée pour ce camp et le prix payé pour cet achat.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à l'ordonnance No 251, émise par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et reçus par le gouvernement ou par la Commission des prix et du commere du 22 mars 1943 jusqu'aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des documents suivants relatifs aux plans de monnaie internationale:

Texte d'un Mémoire formulant des propositions faites par des experts britanniques pour la création d'une union de compensations internationales.

Texte d'un Rapport sur la stabilisation internationale des monnaies soumis aux comités du Sénat américain par le secrétaire Morganthau, le 5 avril 1943.

Projet préliminaire définissant la proposition de créer un Fonds de stabilisation pour les Nations Unies et Associées.

Sur une motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des documents ci-haut mentionnés soient imprimés sans délai, et que les dispositions de l'article 64 du Règlement relatives à ce sujet soient suspendues.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 14 avril 1943, la séance de la Chambre sera, à tous égards, régie par les mêmes règlements que les autres jours.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

ou moins; de $5,001 à $25,000; de $25,001 à $50,000; de $50,001 à $100,000; de $100,001 à $1,000,000; de $1,000,001 à $10,000,000; de plus de $10,000,000?

6. A combien s'élève, en tout, le total du bénéfice des catégories susmentionnées?

7. A la même date, à quel montant s'élevait le remboursement des dépenses relevant de l'impôt sur les [illegible] des catégories susmentionnées [illegible]?

Les ordres suivants de la Chambre sont révoqués et les motions sont retirées, comme portées:

(28) M. Coldwell,—Ordre de la Chambre.—Copie de [illegible] relative à la [illegible] des [illegible] à l'Angleterre, ainsi qu'un état indiquant la quantité de [illegible] pour la [illegible].

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

(?) M. [illegible],—Ordre de la Chambre.—Copie de toute la correspondance, échangée depuis le [illegible], entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et [illegible] par la Commission des prix [illegible] 1942 pour [illegible].

Sur autorisation de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de documents se rapportant aux [illegible]:

Texte d'un Mémoire [illegible] pour la création d'une union [illegible].

Texte d'un Rapport sur la stabilisation [illegible] le 6 avril 1943, [illegible] la proposition de [illegible] de stabilisation pour les Nations Unies et Associées.

Sur motion de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), il est ordonné, Que ces documents soient imprimés en appendice au compte rendu des Débats de ce jour, et que les dispositions de [illegible] soient suspendues à cet égard.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Il est ordonné, Que le [illegible] 1943, la séance de la Chambre soit [illegible] les autres jours.

Un Message du Sénat annonce que le Sénat a [illegible] de la Chambre:

M. [illegible]—[illegible].

Le bill est lu [illegible].

La Chambre, en conformité de l'ordre du jour, se forme en comité [illegible] le projet de [illegible].

[illegible], M. [illegible] la résolution [illegible].

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 15 AVRIL 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 67 (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)*".

Bill No 68 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Société fraternelle ukrainienne du Canada*".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Précis d'un rapport intérimaire de la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada* sur l'enquête qu'elle a faite sur les sables bitumineux de l'Athabaska.—Travail accompli jusqu'au 31 janvier 1943.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—Quelles sommes, autres que celles allouées comme traitement et en allocation pour automobile, a-t-on payées aux ministres du gouvernement au cours de l'année terminée le 31 décembre 1942, et quels services a-t-on rendus pour donner lieu à ces versements?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—1. L'administration a-t-elle fait une étude du besoin des facilités d'alimentation pour le personnel supplémentaire travaillant pour le gouvernement à Ottawa pour la durée de la guerre?

2. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur les avantages qu'offre l'exploitation de grands restaurants au point de vue (*a*) d'une meilleure nutrition pour les employés, (*b*) d'une plus grande propreté de service due à l'outillage moderne, (*c*) d'une économie du temps des employés et, (*d*) d'une plus grande économie de combustible et d'approvisionnements?

3. Le gouvernement a-t-il établi des restaurants ou caféterias à l'usage des employés dans les divers édifices du gouvernement à Ottawa?

4. Quelles mesures prend-on à ce sujet à l'heure actuelle?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre),—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il au Canada, de vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest?

2. Sont-ils assimilés aux vétérans de la Grande Guerre et reçoivent-ils une pension identique?

3. Sinon, prendra-t-on des mesures pour les assimiler aux vétérans de la Grande Guerre de 1914-1918 et de la présente guerre, avec les mêmes droits et privilèges?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat donnant les noms et l'emplacement de toutes les usines canadiennes où fonctionnent, à l'heure actuelle, des comités composés de représentants des patrons et des ouvriers.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on donné suite à la recommandation du comité spécial chargé de faire l'étude des règlements concernant la défense du Canada, soumise dans le quatrième et dernier rapport du comité, présenté le mercredi 4 juin 1941, et proposant de grouper dans des centres distincts de détention les diverses catégories de personnes détenues en vertu de l'article 21 des règlements?

2. Une grave émeute s'est-elle produite parmi les civils internés au camp de détention de Fredericton le ou vers le 6 février?

3. Quelles catégories de civils sont détenus dans ce camp?

4. Combien d'entre eux ont été blessés?

5. Combien d'entre eux ont dû se faire soigner à l'hôpital?

6. Quelle a été la cause de cette émeute?

7. Avant l'émeute, les détenus ont-ils porté à l'attention du commandant du camp des causes possibles de désordre?

8. Quelles mesures prendra-t-on pour faire disparaître les causes d'émeute à l'avenir?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il quelques bureaux de recrutement aux Etats-Unis?

2. Si oui, où sont-ils situés?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût total de chacun de ces bureaux?

4. Quel est le salaire du personnel de chacun de ces bureaux à l'heure actuelle, et quel a été, jusqu'aujourd'hui, le montant total versé en salaires et pour leurs autres dépenses aux membres du personnel de chacun de ces bureaux?

5. Combien de recrues a-t-on obtenues, jusqu'aujourd'hui, dans chaque bureau?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Johnston (Bow-River)—1. Où était postée la sixième division de l'Intendance militaire royale canadienne avant le 4 novembre 1942?

2. Quels étaient les officiers à la tête de cette division?

3. Quels étaient les effectifs de cette division?

4. De quel équipement motorisé se servait-elle?

5. Cette division a-t-elle été déplacée vers le 4 novembre 1942, et pour quelles fins? Le cas échéant, dans quelle partie du Canada a-t-elle été envoyée?
6. Qui a ordonné ce déplacement?
7. Quel est le nombre d'officiers et/ou de soldats qui ont été déplacés?
8. De combien de wagons et de locomotives a-t-on eu besoin pour effectuer ce déplacement?
9. Pendant combien de temps cette division est-elle restée à ce nouveau poste?
10. Cette division a-t-elle été licenciée peu de temps après son arrivée à son nouveau poste et, le cas échéant, pourquoi?
11. Cette division a-t-elle été envoyée de nouveau, en corps ou en partie, au premier endroit où elle avait été postée?
12. Quel a été le coût total de tout ce déplacement?

Par M. Pouliot—1. Qui a ordonné l'obscuration des édifices parlementaires pratiquée au cours de la soirée de vendredi dernier, le 9 avril?
2. A quel moment précis a-t-on pris une décision à ce sujet?
3. Par qui et de quelle façon le ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il été prévenu de cette obscuration?
4. A quel moment précis, (*a*) a été rédigé, (*b*) a été signé un décret du conseil afin de permettre au ministère des Munitions et approvisionnements de continuer d'exister pendant toute la durée de la présente session parlementaire, et à quel endroit ce décret a-t-il été signé?

Par M. Johnston (Bow-River)—1. Quelques-uns des ouvriers mis en chômage forcé aux usines Ogden, de Calgary, au cours de 1942 et en 1943, jusqu'aujourd'hui, ont-ils reçu une prestation d'assurance contre le chômage?
2. Le cas échéant, combien d'ouvriers ont reçu une prestation, et combien chacun a-t-il reçu en payements?
3. A combien de ces ouvriers la Commission du service sélectif a-t-elle trouvé un emploi approprié à leur compétence?

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés:
Bill No 58, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Bill No 59, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
Bill No 60, Loi modifiant le Tarif des douanes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:
Bill No 66, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réduction des emblavures.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

72540—19½

[illegible]

6. Qui a [illegible]?

7. Quel est le [illegible]?

[illegible]

9. [illegible]?

10. [illegible] à son [illegible]

11. [illegible] ou en partie, [illegible]

12. Quel a été le coût total de tout ce déplacement?

Par M. [illegible]—

[illegible]

2. Par qui et de quelle [illegible]

6. À quel [illegible]

Par M. [illegible]

[illegible]

7. [illegible] a-t-il reçu en personne?

8. À combien de [illegible] a-t-il été [illegible]?

[illegible]

Bill No 48. Loi modifiant la Loi [illegible].

Bill No 59. Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 60. Loi modifiant le Tarif des douanes.

[illegible]

[illegible] la Chambre.

[illegible]

Bill No 60. Loi modifiant la Loi de 1952 [illegible].

À onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 16 AVRIL 1943

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 15 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Margaret Ann Richards Johnstone, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Toronto, Ont., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Norman Johnstone, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman.*

M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral possède-t-il la propriété sise à l'angle des rues Gottingen et Prince-William, à Halifax, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, (*a*) quand a-t-elle été achetée et pour quelle fin, (*b*) de qui, (*c*) combien a-t-on payé à chaque propriétaire, (*d*) quelles dépenses a-t-on faites pour cette propriété depuis son achat, et (*e*) quel en a été le coût total?

3. Quelle est la superficie de cette propriété?

4. Quels immeubles trouve-t-on sur cette propriété?

5. (*a*) A qui le gouvernement loue-t-il cette propriété, (*b*) quels loyers en retire-t-on chaque mois et (*c*) à qui le locataire paie-t-il loyer?

6. Le locataire jouit-il du privilège de sous-location? Si oui, (*a*) à qui a-t-il sous-loué, (*b*) quels loyers les sous-locataires paient-ils chaque mois?

7. Quelles taxes le gouvernement verse-t-il annuellement à la ville de Halifax pour cette propriété?

8. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes à l'effet d'utiliser cette propriété pour les services de guerre? Si oui, quelle mesure a-t-on prise?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait l'achat de tapis pour des bureaux du gouvernement en 1942 et en 1943?

2. Si oui, (*a*) combien en a-t-il achetés, (*b*) de qui en a-t-il fait l'achat, (*c*) de quelles dimensions et de quelle marque étaient ces tapis, (*d*) combien a-t-il payé pour chacun d'entre eux et, (*e*) où se trouve à l'heure actuelle chacun de ces tapis?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que les restrictions apportées à la vente des billets spéciaux de fin de semaine pour les voyages en chemins de fer s'appliqueront aux soldats en permission?

2. Quel est le tarif actuel sur les chemins de fer canadiens pour les soldats de toutes classes voyageant en permission?

3. Quelle réduction dans le prix des repas a-t-on accordée aux soldats voyageant sur les chemins de fer au Canada ou mangeant dans les restaurants sur les chemins de fer?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—1. A quelle date l'honorable T. C. Davis, a-t-il été nommé Haut-commissaire canadien en Australie?

2. Quelle somme annuelle reçoit-il, à ce titre, (*a*) en traitement, (*b*) pour ses dépenses, (*c*) en autres allocations et pour le logement?

3. Est-il juge à la Cour d'appel de la Saskatchewan?

4. A quelle date a-t-il été nommé juge de cette cour?

5. Quel est le traitement annuel d'un membre de cette cour?

6. Combien de membres de cette cour remplissent leurs fonctions de juge à l'heure actuelle?

7. De combien de membres se compose cette cour?

8. L'honorable T. C. Davis a-t-il démissionné comme membre de cette cour?

9. L'honorable T. C. Davis a-t-il été pendant quelque temps président de la Commission d'appel pour la Saskatchewan?

10. Si oui, pour quelle période de temps, et quelles sommes a-t-il reçues en allocations quotidiennes pour ce travail, en plus de son traitement comme juge?

11. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement et pour ses autres dépenses pendant qu'il occupait cette position?

12. L'honorable T. C. Davis a-t-il été sous-ministre des Services nationaux de guerre dans le gouvernement fédéral?

13. Si oui, pendant combien de temps a-t-il été sous-ministre et quelles sommes a-t-il reçues, à ce titre, en allocations quotidiennes en plus de son traitement comme juge?

14. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement pendant qu'il occupait ce poste?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1943,—Etat montrant:—1. A quelles personnes de race japonaise a-t-on permis de rester dans une zone protégée en Colombie-Britannique?

2. Pour quelle raison a-t-on accordé un permis à ces diverses personnes, et où résident actuellement ces particuliers?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1943,—Quels arrêts a-t-on rendus en vertu de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre trente-quatre des Statuts revisés du Canada, au cours de l'année 1942?

Sur motion de M. Whitman, il est ordonné,—Que la pétition de Margaret Ann Richards Johnstone, présentée le 15 avril 1943, demandant l'adoption d'une loi pour annuler son mariage, en même temps que le rapport du greffier

des pétitions s'y rapportant, soit transmise pour étude au comité permanent du Règlement pour qu'il juge de l'à-propos de suspendre à ce sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*).

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 68 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Société fraternelle ukrainienne du Canada*".—M. Hlynka.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que, pour l'année de taxation 1942, l'impôt sur le revenu payable par les contribuables autres que les corporations et les fidéicommissaires assujettis à l'impôt dans le cas de revenus s'accumulant pour des personnes indéterminées ou des personnes ayant un intérêt éventuel, ou de revenus se capitalisant entre les mains des fidéicommissaires sous l'empire du paragraphe 1 de l'article 9 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, quant au revenu en salaire et au revenu provenant de placements jusqu'à concurrence de $3,000, sera égal à la moitié du montant calculé conformément aux barèmes y indiqués;

2. Que, pour l'année de taxation 1942, la moitié du montant payable par les contribuables autres que les corporations sous l'empire du paragraphe 1 de l'article 9 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, quant au revenu de placement excédant $3,000, sera différée et ne deviendra due qu'à la date de la mort du contribuable; pourvu toutefois, qu'il lui soit loisible d'acquitter cette dette de son vivant, en une somme globale, avant le 30 avril 1944, à un escompte calculé au taux de 2 p. 100 l'an d'après une table de longévité approuvée par le ministre.

3. Que les déclarations de revenu pour l'année de taxation 1942 pour les contribuables autres que les corporations devront être produites le 30 juin 1943 avec le paiement d'un tiers du montant payable par le contribuable à titre d'impôt sur le revenu et non autrement visé ici, les deux autres tiers devenant dus et payables le 31 décembre 1943;

4. Que la date de la production des déclarations annuelles de revenu par les contribuables autres que les corporations sera le 30e jour d'avril de l'année subséquente à l'encaissement du revenu;

5. Que la date de la production des déclarations annuelles de revenu par les corporations sera six mois après le clôture de l'exercice financier de la corporation:

6. Que, pour l'année de taxation 1943 et pour toute autre année subséquente, les propriétaires indivis (autres que les cultivateurs) et les contribuables dont le revenu provenant de sources autres que le salaire ou les gages excède 25 p. 100 de leur revenu total, devront payer l'impôt par versements trimestriels répartis de la façon suivante:

20 p. 100 le 31 mars,
25 p. 100 le 30 juin,
25 p. 100 le 30 septembre, et
30 p. 100 le 31 décembre;

7. Que les contribuables dont l'occupation principale est l'agriculture devront, pour l'année 1943 et pour chaque année subséquente, payer les deux tiers du montant qu'ils doivent comme impôt sur le revenu pour l'année courante le ou avant le 31 décembre et l'autre tiers le 30 avril suivant;

8. Que les contribuables dont l'occupation principale est l'agriculture pourront reporter sur deux années toutes pertes subies par eux dans l'agriculture en 1942 ou durant toute année subséquente;

9. Que, dans le cas d'une personne célibataire, ou dont le statut est équivalent, dont le revenu imposable est inférieur à $820, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers du montant représentant l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de $660;

10. Que, dans le cas d'une personne mariée ou de toute personne jouissant d'un statut équivalent en vertu de la loi et dont le revenu est inférieur à $1,570, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers de l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de $1,200;

11. Que dans le cas d'une vente de biens faite entre personnes ayant des intérêts en commun, la déduction totale pour dépréciation qui a été et peut être accordée à l'égard desdits biens détenus à la fois par le cédant et par le cessionnaire ne devra pas dépasser 100 p. 100 du coût primitif des biens avant que ladite vente ait eu lieu;

12. Que dans le cas où des biens immobiliers (à l'exclusion des articles d'équipement ou des machines) à l'égard desquels une déduction pour dépréciation spéciale ou accélérée a été accordée seraient ultérieurement vendus à un prix excédant la valeur résiduelle non dépréciée, ledit excédent servira à réduire proportionnellement chaque année la déduction pour la dépréciation spéciale ou accélérée précédemment accordée au cédant. Toutefois, ledit contribuable ne devra pas être privé de la déduction pour dépréciation ordinaire qui, si aucune dépréciation spéciale n'avait été accordée, aurait été permise à titre de déduction sur le revenu;

13. Que tous les employés, célibataires ou mariés, de compagnies canadiennes, envoyés temporairement en dehors du Canada pour y travailler pour le compte desdites compagnies, seront assujettis à l'impôt sur le revenu pendant qu'ils seront ainsi occupés en dehors du Canada;

14. Que l'impôt payable par une corporation devra être acquitté en douze versements mensuels à partir du sixième mois précédant l'expiration de son exercice financier

(*a*) pour chacun des onze premiers mois, un douzième de l'impôt estimatif, eu égard au revenu de l'année précédente ou au revenu prévu de l'année courante, les taux de l'année courante étant applicables, et

(*b*) pour le douzième mois, le reliquat de l'impôt dû, eu égard au revenu, les taux de l'année fiscale étant applicables;

Toutefois, si un versement effectué chaque mois, depuis le septième jusqu'au onzième inclusivement, représente moins d'un douzième de l'impôt effectivement reconnu comme étant dû, le montant manquant portera intérêt au taux de 5 p. 100 par an à compter de l'expiration de l'exercice financier de la compagnie;

15. Que les paiements effectués par un contribuable sur le principal d'une hypothèque ou d'un contrat de vente concernant une maison d'habitation, ladite hypothèque ou ledit contrat de vente ayant été enregistré ou étant entré en vigueur avant le 23 juin 1942, mais constituant une obligation de la part de l'époux ou de l'épouse du contribuable, pourront néanmoins être déduits de la partie remboursable de l'impôt payable sur le revenu;

16. Que tous les frais de forage des puits dont le forage aura été entrepris au cours de la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945, et qui auront été abandonnés dans les six mois suivant l'achèvement du forage,

de même que tous les frais d'exploration y compris les frais des études géologiques et géophysiques en général encourues entre lesdites dates, pourront être admis comme déduction sur le revenu des compagnies dont les principales opérations consistent à produire et/ou à raffiner et/ou à vendre du pétrole et/ou des dérivés du pétrole. Toutefois, la réduction d'impôt permissible en vertu de la présente disposition sera limitée à 40 p. 100 desdits frais;

17. Que les frais d'exploration et de forage encourus durant la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945, par des compagnies, associations, syndicats ou sociétés d'exploration, constitués en vue de faire des explorations et des forages pour la découverte du pétrole ou du gaz naturel, puissent être accumulés et déduits comme dépenses sur le rendement de tout puits découvert subséquemment par l'un quelconque de ces organismes; toutefois, cette déduction d'impôt devra se limiter à 40 p. 100 des dépenses ainsi encourues.

18. Que les paiements de redevances pétrolières soient assujettis à une déduction au taux de 7 p. 100 à la source;

19. Que toutes les compagnies exploitant des mines métallifères ou des gisements de métaux servant à la guerre soient autorisées à déduire les frais d'exploration qu'elles ont encourus à la recherche de métaux de base et de minéraux servant à la guerre, lorsqu'elles dresseront le bilan des dépenses encourues durant la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945; toutefois cette déduction d'impôt ne devra pas dépasser 40 p. 100 des dépenses ainsi encourues;

20. Que les versements contractuels effectués du fait de tout contrat de rentes viagères de l'Etat puissent être considérés comme une déduction de la partie remboursable de l'impôt à acquitter sur le revenu;

21. Que les impôts payables et payés à une municipalité conformément aux dispositions des paragraphes 6, 9 et 11 de l'article 39 de la loi dite "Assessment Act (Ontario) R.S.O. 1937, chapitre 272", qui sont censés être des impôts sur des biens immeubles, soient acceptés comme une déduction sur le revenu de toute compagnie minière; toutefois ladite loi désignée sous le nom de Assessment Act devra être modifiée de manière à porter qu'en déterminant le montant desdits impôts à verser à la municipalité, une compagnie minière ne sera pas autorisée à compter comme déductions les impôts qu'elle doit payer en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation des surplus de bénéfices;

22. Que la solde et les allocations des membres des forces navales, militaires et aériennes du Canada en activité de service dans l'hémisphère occidental ailleurs qu'au Canada, soient assujetties à l'impôt sur le revenu à la moitié du taux effectivement applicable à chaque contribuable, ledit taux devant être arrêté en calculant le total de l'impôt sur le revenu global de chaque contribuable, en déterminant le taux effectif de l'impôt en regard dudit revenu total et en accordant un crédit imputable sur l'impôt payable de la moitié du taux en vigueur sur cette solde et ces allocations; pourvu, toutefois, que les exemptions et les crédits imputables sur l'impôt des membres des forces armées, tel que spécifié dans la résolution No 24 qui suit, s'appliquent proportionnellement aux membres des forces visés par cette résolution; et de plus les membres desdites forces dont les fonctions sont de telle nature que normalement ils sont tenus de les accomplir à bord d'un bateau ou d'un avion ne seront pas obligés d'acquitter des impôts sur leurs soldes et leurs allocations.

23. Que la solde et les allocations de tout membre des forces navales, militaires et aériennes du Canada, faisant partie de l'armée active du Canada et qui a servi outre-mer dans les effectifs d'une unité en dehors de l'hémisphère occidental soient exemptées de l'impôt sur la solde et les allocations reçues par lui pendant les six premiers mois qui suivront son retour au Canada; toutefois, la durée de cette exemption ne devra pas dépasser la durée de son service dans une unité d'outre-mer en dehors de l'hémisphère occidental;

24. Que les membres des forces navales, militaires et aériennes du Canada, faisant partie de l'armée active du Canada et recevant une solde et des allocations de $1,600 ou plus par année (à l'exclusion des allocations de subsistance ne dépassant pas $1.70 par jour et des allocations accordées aux gens mariés et des allocations familiales), aient droit à un crédit, sur l'impôt autrement exigible, égal à l'impôt payable sur $1,600 (plus les allocations familiales qu'il convient et les allocations appropriées accordées aux gens mariés; mais ne comprenant aucune allocation pour plus de six enfants);

Toutefois, si ladite solde et lesdites allocations dépassent $1,600 par année (plus les allocations familiales qu'il convient et les allocations appropriées accordées aux gens mariés), ledit impôt sera réduit proportionnellement au montant dont ledit revenu dépasse $1,600 (plus les allocations familiales qu'il convient et les allocatons appropriées accordées aux gens mariés); et

Toutefois, la solde et les allocations touchées par les membres desdites forces ne seront pas un revenu imposable, si le montant de la solde et des allocations touchées par lesdits membres de ces forces à l'exclusion des allocations de subsistance ne dépassant pas $1.70 par jour et des allocations accordées aux gens mariés et des allocations familiales est inférieur à $1,600 par année; et

Toutefois, dans le cas des membres des divisions féminines desdites forces, le chiffre de $1,200 sera substitué à celui de $1,600.

25. Que toute disposition fondée sur

(*a*) les résolutions 4, 5, 9, 10, 11, 14, 18, 22, 23 et 24 s'applique au revenu de la période fiscale 1943 et aux périodes financières se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes;
(*b*) la résolution 12 s'applique à toute vente effectuée après le 2 mars 1943;
(*c*) les résolutions 13, 15 et 20 s'applique au revenu de la période fiscale 1942 et aux périodes financières se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes;
(*d*) la résolution 21 entre en vigueur par proclamation du gouverneur en conseil et s'applique à la période financière y désignée ainsi qu'à toutes les périodes subséquentes.
(*e*) que la résolution 28 s'applique au revenu de la période fiscale 1942 et aux périodes financières se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes.
(*f*) que la résolution 30 s'applique au revenu de la période fiscale 1943 et des années subséquentes.

26. Que tout paiement fait à ou pour toute personne relativement à toute fonction, que ce soit comme allocation quotidienne, allocation de subsistance ou remboursement de dépenses, allocation à l'époux ou aux personnes à charge (allocation autre que les octrois supplémentaires payés par le bureau des syndics des ayants droit) ou autrement, quand il est constaté et qu'il peut être calculé (sauf les frais de voyage prévus par la loi et les frais de voyage prévus par la loi et les frais de voyage payés aux membres des forces armées au Canada), soit considéré comme le salaire de telle personne pour les fins de l'impôt. Toutefois, l'allocation de subsistance versée à un employé du gouvernement fédéral ou à un membre des forces armées du Canada qui sert en dehors du Canada dans l'hémisphère occidental mais qui maintient un établissement domestique d'un seul tenant au Canada, ne sera censée être un revenu imposable de telle personne que quant à la partie dépassant un certain montant que le ministre pourra, à sa discrétion, déterminer.

Que cette résolution soit applicable au revenu des années 1940 et subséquentes, mais n'atteigne aucune imposition dont il a été interjeté appel antérieurement au 16 avril 1943.

27. Que l'article 32A de ladite loi soit modifiée de manière à empêcher de réduire et d'éluder l'impôt.

28. Que, dans le but de rendre possible l'usage d'une formule simplifiée et de faciliter le calcul de l'impôt par tous les individus (à l'exception des propriétaires et associés d'une manufacture, d'un commerce ou d'un établissement de marchandises), dont le revenu pour 1942 provenant de toutes les sources ne dépasse pas $3,000, et dont les revenus sur placements ne dépassent pas $1,500, ces individus seront sujets à l'imposition pour un montant déterminé par une échelle approuvée par le Gouverneur en conseil. Ladite échelle déterminera l'impôt applicable aux revenus qui tombent sous des classifications ne dépassant pas $10, et la somme de l'impôt à verser sur les revenus tombant sous chaque classification sera ce montant d'impôt en dollars (à l'exclusion des cents) qui tombera approximativement à mi-chemin entre les montants à verser sur le plus haut et le plus bas revenus de chaque classification, calculés d'après les règlements fixés par la première Annexe de la loi et réduits de moitié suivant les dispositions de la première résolution plus haut mentionnée.

29. Que la déclaration que les employeurs sont tenus de soumettre pour indiquer le montant du salaire ou des autres rémunérations versées à leurs employés pendant l'année civile précédente ainsi que le montant de l'impôt déduit à la source conformément aux dispositions de la loi soit, à l'égard de la période de taxation de 1942, soumise le ou avant le 31 mai 1943 et, à l'égard de toutes périodes de taxation postérieures à 1942, le ou avant le dernier jour de février de chaque année.

30. Que toute somme reçue par un officier ou un matelot de la marine marchande comme compensation de risque de guerre autorisée suivant l'usage de la marine marchande, et toute allocation reçue comme représentant la valeur de la pension ou du logement à bord d'un navire par une telle personne alors qu'elle remplit des devoirs auxquels sont attachés des risques de guerre, ne soient sujettes à l'imposition en vertu des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices et de statuer:

1. Que la définition de l'expression "bénéfices normaux" soit modifiée de manière à prescrire que les "bénéfices normaux" des compagnies filiales contrôlées constituées en corporation durant les années 1940, 1941 ou 1942, ou par la suite, ne dépasseront pas globalement $5,000 quand la somme du capital utilisé par la maison mère et lesdites filiales prises ensemble n'est pas sensiblement supérieure au capital utilisé par la maison mère antérieurement à l'incorporation desdites filiales;

Pourvu que cette disposition ne s'applique pas aux compagnies filiales constituées en corporation pour parfaire une entreprise transigée par le ministre des Munitions et approvisionnements et si ces filiales reçoivent des honoraires d'administration ou autres revenus semblables du ministère des Munitions et approvisionnements.

2. Que, lorsqu'un ajustement par voie de majoration des bénéfices normaux a été effectué par le ministre par suite d'une augmentation du capital utilisé durant la "période normale", un ajustement par voie de diminution sera effectué pour les diminutions subséquentes du capital utilisé qui n'ont pas été accompagnées d'une réduction équivalente du capital-actions, mais non dans une proportion supérieure audit ajustement par voie de majoration.

3. Que tout amendement basé sur la résolution 1 s'applique aux profits de la période fiscale 1942 et aux périodes fiscales se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes fiscales subséquentes, et que tout amendement basé sur la résolution 2 soit censé entrer en vigueur dès la mise en force de ladite loi.

4. Que l'article 15 de ladite loi soit modifié de manière à empêcher de réduire ou d'éluder ledit impôt.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe portant deuxième lecture du bill No 7, loi modifiant la loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et vingt minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 19 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2586, approuvé le 1er avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils, disposition pour conserver les avantages de l'assurance en groupe et du régime de services médicaux.

Arrêté en conseil C.P. 2665, approuvé le 2 avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils,—transfert des employés à des besognes essentielles.

Arrêté en conseil C.P. 2907, approuvé le 12 avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils,—transfert à des emplois essentiels.

Arrêté en conseil C.P. 3097, approuvé le 15 avril 1943: pourvoyant à la mise en vigueur le 1er mai 1943, des règlements concernant la mobilisation du service sélectif national et des règlements concernant le service sélectif national des civils, tels que définis par l'arrêté en conseil C.P. 2821, adopté le 7 avril 1943.

Arrêté en conseil C.P. 2821, approuvé le 7 avril 1943: modifiant les règlements concernant la mobilisation du service national sélectif et concernant le service sélectif national des civils,—Service des Doukhobors, des Mennonites et des objecteurs de conscience.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. Accorde-t-on une permission, après six mois de service, aux hommes qui se sont enrôlés dans l'armée?

2. Permet-on d'ajouter la durée du trajet à ces permissions?

3. A quelles restrictions a-t-on assujetti l'octroi du congé d'embarquement ou de la permission accordée après six mois de service?

4. Les règlements et restrictions régissant le congé d'embarquement et les permissions accordées après six mois de service sont-ils les mêmes dans chacune des trois armes des forces armées?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1943,—Etat montrant:—1. Où était postée la sixième division de l'Intendance militaire royale canadienne avant le 4 novembre 1942?

2. Quels étaient les officiers à la tête de cette division?

3. Quels étaient les effectifs de cette division?

4. De quel équipement motorisé se servait-elle?

5. Cette division a-t-elle été déplacée vers le 4 novembre 1942, et pour quelles fins? Le cas échéant, dans quelle partie du Canada a-t-elle été envoyée?

6. Qui a ordonné ce déplacement?

7. Quel est le nombre d'officiers et/ou de soldats qui ont été déplacés?

8. De combien de wagons et de locomotives a-t-on eu besoin pour effectuer ce déplacement?

9. Pendant combien de temps cette division est-elle restée à ce nouveau poste?

10. Cette division a-t-elle été licenciée peu de temps après son arrivée à son nouveau poste et, le cas échéant, pourquoi?

11. Cette division a-t-elle été envoyée de nouveau, en corps ou en partie, au premier endroit où elle avait été postée?

12. Quel a été le coût total de tout ce déplacement?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1941—Compagnie de petits prêts et de prêteurs d'argent.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les officiers juridiques ou autres, chargés de la mise en vigueur des ordonnances de la Commission des prix et du commerce à Toronto?

2. Quels sont leurs noms, que reçoivent-ils en traitement et autres émoluments, et combien sont des anciens soldats?

3. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour rétablir le maximum des amendes imposées par les tribunaux de police, à Toronto, pour les infractions d'importance secondaire, d'ordre technique ou autre, aux ordonnances de la Commission?

4. Par province, combien a-t-on intenté de poursuites au cours de 1942 et, en 1943, jusqu'à la fin de février?

5. Loge-t-on ceux qui sont trouvés coupables dans les prisons municipales ou provinciales, et, par province, combien ont été emprisonnés?

6. Accorde-t-on un délai pour le paiement de ces amendes?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Copie du mémoire, portant la date du 15 février 1943, adressé au ministère des Munitions et approvisionnements par un groupe de quarante-sept firmes et industries du Canada et portant sur la politique d'achat et d'établissement des prix de revient du ministère.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on institué des compagnies d'Etat depuis le 1er janvier 1943?

2. Le cas échéant, quelles sont-elles et quel est le but particulier assigné à chacune d'elles?

3. Quelles sont les adresses de leur bureau d'affaires et/ou de leur usine?

4. De quel ministère fédéral relève chacune d'entre elles?

5. Quels sont les noms et adresse des directeurs de chacune de ces compagnies?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. McLarty,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quel est, dans les industries privées, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

2. Quel est, dans les entreprises de l'Etat, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

3. Quel est, dans le service civil, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

4. Quelles sont les raisons de ces différences, s'il y a lieu?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Copie de tous mémoires, correspondance, rapports et autres documents échangés entre M. M. M. Rosten et le ministre de l'Agriculture ou tous fonctionnaires de ce ministère ou tous fonctionnaires du ministère des Munitions et approvisionnements, relativement à l'utilisation du blé et d'autres produits agricoles dans la production de l'alcool pouvant servir de combustible, ou du caoutchouc synthétique, ou dans et pour la production de tout produit subséquemment utilisé dans la fabrication du caoutchouc.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quel est, dans chaque province, le nombre de personnes, (hommes et femmes), faisant partie des trois armes de la Défense nationale?

2. Quel est le nombre de familles dans chaque province, d'après le recensement de 1941?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, du 10 avril au 17 du même mois 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—1. Combien d'édifices a-t-on acquis pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où se trouve chacun de ces édifices; (*b*) de qui a-t-on acheté chacun de ces édifices; (*c*) quel prix a-t-on payé pour chacun; (*d*) à quelle fin chacun est-il utilisé; (*e*) comment a-t-on déterminé ce prix, et (*f*) le ministère a-t-il une commission d'évaluateurs?

2. Combien d'immeubles le ministère de la Défense nationale pour le service naval a-t-il construits au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où se trouve chacun d'entre eux; (*b*) combien chacun a-t-il coûté; (*c*) quel a été, dans chaque cas, l'entrepreneur, et quel a été le prix du contrat; (*d*) à quel usage sert chacun de ces immeubles et, (*e*) a-t-on fait un appel de soumission pour la construction de chacun de ces immeubles et, sinon, dans quels cas a-t-on fait appel à des soumissions?

3. Combien d'édifices ou combien d'espace dans des édifices le ministère de la Défense nationale pour le service naval a-t-il loués au cours de l'année financière actuelle: (*a*) à quel endroit se trouve chacun de ces édifices, (*b*) quel en est le propriétaire, (*c*) quel loyer paye-t-on et quel est, dans chaque cas, la durée du bail; (*d*) quel usage fait-on de chacun de ces édifices et, (*e*) a-t-on l'intention d'abandonner quelqu'un de ces baux, ou seront-ils renouvelés pour l'année financière qui commence?

4. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) quelles sont les dimensions de chaque terrain, (*b*) quel en a été le vendeur dans chaque cas, (*c*) quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et (*d*) à quelle fin a-t-on utilisé chacun?

5. Combien de terrains a-t-on loués pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où est situé chaque terrain, (*b*) quelles sont les dimensions de chacun de ces terrains, (*c*) quel en est le propriétaire de chacun, (*d*) quel loyer paie-t-on pour chacun et (*e*) quel usage fait-on de chacun?

Par M. Castleden—1. Au cours du mois de février 1943, a-t-on retiré du service des wagons à marchandises par suite de leur utilisation comme magasins d'effets ou de fournitures?

2. Le cas échéant, quel en a été le nombre?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement en droits de stationnement pour l'utilisation de ces wagons, sur chacune des lignes de chemins de fer, au cours de l'année 1942?

Par M. Lacombe—1. Quel est le montant respectif du boni de vie chère payé à toute catégorie d'ouvriers au Canada?

2. Ce boni est-il égal pour chacune des catégories d'ouvriers?

3. Dans le cas contraire, quelle en est la raison?

Par M. Lacombe—1. Le ministre de la Justice a-t-il frappé d'interdiction une assemblée qui devait être tenue à Longueuil, en faveur de la libération de M. Camillien Houde d'un camp d'internement?

2. Dans l'affirmative, le ministère avait-il reçu les textes des discours qui devaient être prononcés à cette réunion?

3. Dans le cas contraire, le ministre de la Justice ou les officiers de son département possédaient-ils une connaissance officielle des allocutions qui devaient être prononcées à cette assemblée?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacombe—1. La commission, nommée aux fins d'entendre les objections des internés, a-t-elle un pouvoir judiciaire ou est-elle simplement une commission d'enquête qui laisse au ministre le soin de juger en dernier ressort?

2. Le ministre a-t-il suivi les recommandations de cette commission dans les cas relatifs aux internés qui lui ont été soumis?

3. Au moment de son arrestation, a-t-on fait savoir à M. Camillien Houde en vertu de quelle mesure il a été arrêté?

4. Les agents, qui ont opéré l'arrestation de M. Camillien Houde, étaient-ils munis d'un mandat ou d'un ordre écrit quelconque?

5. Dans l'affirmative, qui avait signé ce mandat ou cet ordre?

6. M. Houde a-t-il formulé, lui-même ou par l'entremise de son épouse, le désir d'être détenu dans la province de Québec?

7. Pourquoi M. Houde n'est-il pas détenu dans la province de Québec?

8. La Commission consultative accorde-t-elle aux internés-requérants le droit de faire entendre des témoins et de fournir des preuves légales par l'entremise de leurs avocats?

Par M. Lacombe—1. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour empêcher la fermeture presque complète de la voie du fleuve St-Laurent à la navigation?

2. Dans le cas contraire, pour quelle raison la voie du St-Laurent serait-elle presque fermée à la navigation?

3. Au cours de la dernière saison de navigation, quel a été le pourcentage des pertes de transport, par mille tonnes, sur le St-Laurent?

4. Quelles ont été les pertes, par mille tonnes, concernant l'expédition par les autres ports du Canada?

5. Le Gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour employer à sa pleine capacité la navigation sur le St-Laurent, et pour faire usage des ports du St-Laurent, durant la prochaine saison de navigation?

Par M. Corman—1. Quelle est, en détail, l'assistance financière accordée au cultivateur canadien par le gouvernement au cours des années 1941 et 1942?

2. Quelle est, en détail, l'assistance financière qui a été approuvée, jusqu'ici, pour l'année 1943?

3. Quelle est, en détail, l'estimation du montant total que l'on accordera en assistance financière aux cultivateurs canadiens au cours de 1943?

Par M. Diefenbaker—Quelle est la valeur des, (*a*) carpettes, (*b*) tapis, (*c*) linoléums, et (*d*) autres articles de tous genres servant à recouvrir les plancher, qui ont été commandés, et/ou achetés, qu'ils aient été livrés ou non, pour chaque ministère du gouvernement, y compris les établissements affectés à l'armée, à la marine et à l'aviation, (1) dans la ville d'Ottawa, (2) ailleurs au Canada, depuis le 1er janvier 1942?

Par M. Knowles—1. Combien d'employés à traitement nominal sont, ou ont été, au service du gouvernement, ou de l'un de ses ministères, depuis le commencement de la guerre actuelle?

2. Quels sont leurs noms, adresses et titres de compétence, et à quelle date chacun d'entre eux a-t-il été nommé?

3. A quelle société ou compagnie chacun de ces employés était-il attaché avant d'entrer au service du gouvernement?

4. Quels sont, parmi ces employés, ceux qui sont encore au service de ces sociétés ou compagnies?

5. Quels sont, parmi ces employés, ceux qui retirent encore un traitement ou sont directeurs de ces sociétés ou compagnies?

6. L'une quelconque de ces sociétés ou compagnies a-t-elle obtenu des contrats du gouvernement depuis le commencement de la guerre actuelle?

7. Le cas échéant, à quelle ou quelles dates et pour quel ou quels montants dans chacun des cas?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux autorités compétentes:

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'arrêté en conseil permettant au ministère des Munitions et approvisionnements de continuer d'exister pendant la durée de la présente session parlementaire.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Blanchette, pour M. Lalonde—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes soumis à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, payés par elle et relatifs aux frais de voyage, d'hôtel et aux autres dépenses encourus par M. Alphonse Forget pendant qu'il était à l'emploi de ladite commission.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas) pour M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats actuellement en vigueur entre tout ministère du gouvernement et toute compagnie d'huile pour la fourniture de l'essence propre aux besoins de l'aviation, ainsi que des dossiers indiquant la quantité totale et le coût de l'essence que le gouvernement a achetée et/ou a reçue de chacune de ces compagnies en vertu desdits contrats.

Le Bill No 7, Loi modifiant la Loi du ministère des Munitions et des approvisionnements, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. Howe propose alors: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé.

M. Ralston présente, pour M. Ilsley, avec le consentement de la Chambre, le bill No 69, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les surplus de bénéfices, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui même.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme alors en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1943.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois, et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Fournier (Hull), présente alors le bill No 70, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 59

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 20 AVRIL 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dns chaque cas, savoir:—

De Charles Cardin, de Montréal, P.Q., époux de Marie Blanche Eva Cloutier Cardin.

D'Arthur Charles Duffy, de Montréal, P.Q., époux de Grace Winifred Hockley Duffy.

De Marjorie Florence Gray Lever, d'Outremont, P.Q., épouse de Percy James Cliff Lever.

De John Preble Macintosh, de Montréal, P.Q., époux de Mary Agnes McCulloch Macintosh.

De Robert Gordon Shaw, de Brackley Beach, Ile du Prince-Edouard, époux de Muriel Claudine Shaw.

De William Taffert, de Montréal, P.Q., époux d'Annie (autrement dite Amy) Gross Taffert.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire relatif à un accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le gouvernement de Sa Majesté en Canada quant aux dispositions financières relatives au personnel de la force aérienne royale du Canada qui sert dans les rangs de la force aérienne royale ou qui collabore avec elle. (Versions anglaise et française).

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. McLarty,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942, combien de gallons d'essence a-t-on utilisés en tout, dans chacune des neuf provinces, (*a*) pour les besoins de la population civile, (*b*) pour les besoins du commerce, pour les camions et les autobus?

2. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, ou sont-elles dues, aux diverses provinces pour toutes les pertes subies dans leurs revenus par suite de l'imposition des taxes fédérales sur l'essence, en donnant la période de temps pour laquelle ces sommes sont dues ou payables aux diverses provinces?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. A qui incombe la responsabilité de voir à l'entretien, l'hiver, des chemins et des trottoirs autour et aux abords des Chambres du Parlement?

2. A qui est confié ce soin, et quel en est le coût?

3. Qui est responsable du mauvais état de ces chemins et trottoirs?

4. Le Gouvernement ou la Couronne assument-ils la responsabilité des dommages envers les personnes qui ont été ou qui peuvent être l'objet d'accidents par suite de ce mauvais état?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1942.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Fournier (Hull) remplace celui de M. Mackenzie (Vancouver-Centre) comme membre du comité permanent des privilèges et élections.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destinée à confirmer le transfert de certains terrains aux gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario, transfert effectué en vertu de l'arrêté en conseil adopté le 26 janvier 1943.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le 21 avril courant, elle reste ajournée jusqu'au jeudi, 6 mai prochain.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée;

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée (*moins la somme déjà votée en crédits intérimaires*).

SERVICE LEGISLATIF

CHAMBRE DES COMMUNES

116 Pour pourvoir au paiement à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le Gouverneur en Conseil comme adjoint parlementaire pour aider un ministre de la Couronne, et pour représenter le ministère à la Chambre des communes, en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, d'un traitement de quatre mille dollars par année, et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année:

Pourvu, toutefois, que nonobstant les dispositions de toute loi ou de toute législation contraire, les paiements ainsi versés ne puissent pas rendre cette personne, si elle est membre de la Chambre des communes, passible d'une peine ou inhabile à siéger, ou la priver de son titre de membre de la Chambre des communes ou de la rendre inéligible ou incapable de voter dans ladite Chambre, et toute personne récipiendaire de ces paiements ne sera pas, par le fait même, empêchée de se porter candidate à toute élection fédérale.. .. .. .. $40,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir aujourd'hui, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendements:

Bill No 58, Loi modifiant la loi spéciale du revenu de guerre.

Bill No 59, loi modifiant la loi de l'accise de 1934.

Bill No 60, loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 70, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la loi de la Commission du district fédéral, 1927.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi de la Commission du District Fédéral, 1927, et à autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, d'une somme annuelle de $200,000. pour une période de dix années à compter du 1er avril 1943.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 71, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente ensuite le bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, qui est lu la première fois.

Par consentement, M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill subisse immédiatement sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, la résolution adoptée en comité des subsides, pendant la journée, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, comme suit:

SERVICE LEGISLATIF

Chambre des communes

116 Pour pourvoir au paiement à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le Gouverneur en Conseil comme adjoint parlementaire pour aider un ministre de la Couronne, et pour représenter le ministère à la Chambre des communes, en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, d'un traitement de quatre mille dollars par année, et au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année:

Pourvu, toutefois, que nonobstant les dispositions de toute loi ou de toute législation contraire, les paiements ainsi versés ne puissent pas rendre cette personne, si elle est membre de la Chambre des communes, passible d'une peine ou inhabile à siéger, ou la priver de son titre de membre de la Chambre des communes ou de la rendre inéligible ou incapable de voter dans ladite Chambre, et toute personne récipiendaire de ces paiements ne sera pas, par le fait même, empêchée de se porter candidate à toute élection fédérale.. .. .. $40,000 00

La Chambre de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face au subside voté à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1944, la somme de $33,333.33 soit octroyée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1944, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, M. Mackenzie King propose,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce soir elle reste ajournée jusqu'à deux heures demain après-midi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures vingt minutes p.m., M. l'Orateur, lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures de l'après-midi, demain.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 21 AVRIL 1943

---

2 heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

21 avril 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi le 21 avril 1943, à 5 heures 45 p.m., pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3208, approuvé le 19 avril 1943: modifiant les règlements du service national sélectif pour les civils,—disposition pour désigner certains employés qui jouiront du droit d'administrer les serments et de prendre des affidavits sous serment.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 2819, approuvé le 7 avril 1943: approuvant un rapport du ministre de la Justice à son Excellence le Gouverneur général au sujet de la Loi sur la prohibition de vendre des terrains, loi passée par la législature de la province de l'Alberta, le 19 mars 1942.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2820, approuvé le 7 avril 1943: désavouant la Loi suivante passée par la législature de la province de l'Alberta:—

"Loi sur la prohibition de vendre des terrains" (Chapitre 16, 6 Georges VI).

Il dépose aussi, sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre:

Arrêté en conseil C.P. 3243, approuvé le 20 avril 1943: autorisant certains règlements relatifs aux accords quant aux dettes dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. McLarty,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement paie-t-il à ceux généralement désignés sous le nom de "One dollar a year man", des allocations de subsistance ou de dépenses de voyages sur une base quotidienne ou autre?

2. Si oui, (*a*) quels sont les minimum et maximum de ces allocations, (*b*) sont-elles sujettes à impôt et depuis quand?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que possède le gouvernement, datés des deux dernières années, relativement à la construction d'une route sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre Tadoussac et les postes militaires de l'Atlantique situés sur la côte du Labrador.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait l'acquisition de tout l'édifice Gilmour, situé sur la rue Scarth, dans la ville de Regina, ou de quelqu'une de ses parties?

2. Le gouvernement a-t-il loué cet édifice ou quelqu'une de ses parties? Si oui, à quels termes?

3. Pour quelle fin?

4. Sera-t-il nécessaire d'y faire quelques changements? Si oui, quel en sera le coût, et quel montant en sera recouvrable à l'expiration du bail?

5. Quelques locataires ont-ils dû déménager de l'édifice afin de permettre au gouvernement d'en prendre possession? Si oui, combien d'entre eux?

6. A-t-on permis à un monsieur T. H. Wood, photographe, de continuer à occuper son atelier dans cet édifice?

7. Si oui, a-t-on agi avec lui autrement qu'avec les autres locataires, et pourquoi lui a-t-on permis de demeurer dans cet édifice?

8. T. H. Wood est-il dans une situation privilégiée pour vendre des accessoires pour la photographie au gouvernement canadien?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—Depuis son établissement jusqu'au 15 mars 1943, quelle somme d'argent la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensée: (*a*) en loyer pour des locaux, (*b*) en achat de locaux, (*c*) en fournitures de bureau, (*d*) en papeterie et autres accessoires de bureau?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, les arrêtés en conseil suivants:

Arrêté en conseil C.P. 3167, approuvé le 19 avril 1943: décidant que la Couronne ne peut inscrire aucune réclamation dans le cas de blessures subies par des membres des forces armées lorsqu'ils voyagent gratuitement comme passagers à bord de véhicules automobiles.

Arrêté en conseil, C.P. 3168, approuvé le 19 avril 1943: établissant des règlements au sujet des réclamations contre la Couronne, causées par la négligence de membres des forces navales, aériennes ou militaires de Sa Majesté.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3238, approuvé le 20 avril 1943: au sujet de l'envoi de troupes canadiennes en Alaska.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Jaques—1. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on intenté au Canada des poursuites pour les violations de la loi qui exige la désignation de l'imprimeur et de la société sur les imprimés que l'on distribue et qui traitent de sujets politiques, sociaux et religieux?

2. Le cas échéant, combien de poursuites a-t-on intentées, et quels sont les noms de ceux qui ont été l'objet de ces poursuites?

3. De combien d'imprimés s'agissait-il dans chaque poursuite?

4. A-t-on intenté des poursuites pour toutes les violations de cette loi?

5. A-t-on fait quelques exceptions? Le cas échéant, quelles sont-elles?

Par M. Neill—1. Quelle est, pour les forces armées postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque homme?

2. Quelle est, pour les forces auxiliaires postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque femme?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents, correspondance, mémoires et arrêtés en conseil relatifs à la désignation de la *Winnipeg Electric Company* comme une entreprise périclitante, datés depuis le commencement de la guerre?

Par M. Castleden, pour M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance et de tous les autres documents que possède, depuis juillet 1940, le ministère des Postes relativement à la nomination du maître de postes à Handsworth, Saskatchewan.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie du rapport soumis au ministère du Travail, en décembre 1942, par M. Bernard Rose, relativement au différend industriel survenu entre l'*Aluminum Company of Canada* et ses ouvriers d'Arvida, P.Q., ainsi que copie de la transcription des témoignages entendus au cours de cette enquête.

Le Bill No 73, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 73, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements, avec l'amendement suivant:

Page 7, ligne 38. Au mot "sept", substituer "huit".

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements, est étudié et agréé.

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Après y avoir consacré quelque temps, M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Un message est reçu du Très Honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le substitut du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réduction des emblavures.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.

A ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills".

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut du Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944".

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner".

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Gouverneur général, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill".

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié.

M. Ilsley propose,—Que ledit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors, à 6 heures et 15 minutes de l'après-midi, jusqu'à jeudi, le 6 mai 1943, à 3 heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le 20 avril 1943.

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le Suppléant du Gouverneur général, dans les termes suivants:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur,

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"[illegible] allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 19[illegible].

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner".

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Suppléant du Gouverneur général, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Suppléant du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets [illegible], accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors, en comité général, l'étude du bill [illegible], Loi [illegible], le rapport, qui est [illegible] amendements, [illegible].

M. [illegible] propose que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors, à 6 heures et 10 minutes de l'après-midi, jusqu'à [illegible], à [illegible] heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre adopté le [illegible] avril 19[illegible].

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 6 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi du ministères des Pensions et de la Santé nationale par l'arrêté en conseil C.P. 3/3241, approuvé le 20 avril 1943,—hospitalisation.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la défense du Canada.—(Détention de personnes).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et les secours aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3231, approuvé le 29 avril 1943: renouvellement de la garantie d'un prêt pour une période d'un an à partir du 1er mai 1943, pour une somme de $4,805,722.62 consenti à la province du Manitoba, afin de répondre pour des prêts s'élevant à $5,894,127.49 avancés par la Banque Royale du Canada qui ont permis à ladite province de faire face à ses obligations échues à New-York.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—Quel est, pour chaque mois, du 1er janvier 1942 au 1er janvier 1943, le montant total des frais d'appels téléphoniques, (*a*) au quartier-général, (*b*) dans chaque quartier-général de district, au ministère de la Défense nationale?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le ministère du Travail a-t-il donné des directives aux diverses Commissions des services nationaux à l'effet de permettre aux hommes appelés au service militaire et classés dans des catégories médicales inférieures à A-1 et A-2 de retourner dans leurs foyers?

2. Si oui, quand s'est opéré ce changement d'attitude?

3. Combien d'hommes enrôlés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales sont-ils classés dans des catégories inférieures à A-2?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quels ministères du gouvernement ont acheté des exemplaires ou ont pris un abonnement au magazine publié par la *Canadian Geographical Society*, (*a*) au cours de l'année financière 1941-42, (*b*) au cours de l'année financière 1942-43?

2. Quel est le nombre global d'exemplaires de ce magazine achetés par tous les ministères, et quel en a été le coût total?

3. Comment et à quels endroits s'est faite la distribution de ces exemplaires par les divers ministères?

4. Les achats ou les abonnements ont-ils été effectués directement ou par l'entremise d'agents?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Entre le 1er janvier 1942 et le 1er janvier 1943, a-t-on envoyé outre-mer des jeunes gens de l'Alberta âgés de moins de vingt ans?

2. Si oui, en quel nombre?

3. Combien avaient reçu une instruction militaire, (*a*) de moins de six mois, (*b*) de moins de cinq mois, (*c*) de moins de quatre mois?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'immeubles ou de propriétés le gouvernement a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin de février 1943?

2. Pour quelle division spéciale du gouvernement ou d'un ministère de guerre a-t-on fait l'acquisition de ces immeubles ou propriétés?

3. Quelle somme d'argent a-t-on payée pour chaque immeuble ou propriété?

4. Combien d'immeubles ou de propriétés, à l'exception d'aéroports ou de camps militaires, a-t-on achetés dans chaque province depuis septembre 1939 jusqu'à la fin de février 1943? (*a*) Quel est le total du coût de tous ces immeubles ou propriétés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement pour l'exploitation des sables bitumineux de la région de McMurray par la *Abasand Oils Limited*?

2. Dans l'affirmative, quels arrangements a-t-il conclus avec cette compagnie ou quelque autre pour l'exploitation de ces sables bitumineux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1943,—Etat montrant:—1. Est-il vrai que—dans les trois districts militaires de Toronto, Kingston et Montréal—des recrues d'âge militaire, à l'emploi soit de l'un quelconque des trois ministères de la Défense nationale, soit du ministère du Commerce ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de n'importe quelle autre commission, bureau ou mission sous le contrôle du ministère du Commerce, étant physiquement aptes à l'entraînement militaire, ont demandé à l'une quelconque des Commissions de mobilisation un ajournement qui leur a été refusé, et, après ce refus, se sont enrôlées volontairement, et ont obtenu des autorités militaires un congé pour la durée de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est, (*a*) le nom, (*b*) le lieu de naissance, (*c*) l'âge, (*d*) le numéro régimentaire, (*e*) le régiment, (*f*) le salaire et (*g*) l'occupation dans chaque ministère, commission, bureau ou mission de chacun de ces soldats en congé?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—1. La commission, nommée aux fins d'entendre les objections des internés, a-t-elle un pouvoir judiciaire ou est-elle simplement une commission d'enquête qui laisse au ministre le soin de juger en dernier ressort?

2. Le ministre a-t-il suivi les recommandations de cette commission dans les cas relatifs aux internés qui lui ont été soumis?

3. Au moment de son arrestation, a-t-on fait savoir à M. Camillien Houde en vertu de quelle mesure il a été arrêté?

4. Les agents, qui ont opéré l'arrestation de M. Camillien Houde, étaient-ils munis d'un mandat ou d'un ordre écrit quelconque?

5. Dans l'affirmative, qui avait signé ce mandat ou cet ordre?

6. M. Houde a-t-il formulé, lui-même ou par l'entremise de son épouse, le désir d'être détenu dans la province de Québec?

7. Pourquoi M. Houde n'est-il pas détenu dans la province de Québec?

8. La commission consultative accorde-t-elle aux internés-requérants le droit de faire entendre des témoins et de fournir des preuves légales par l'entremise de leurs avocats?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est, pour les forces armées postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque homme?

2. Quelle est, pour les forces auxiliaires postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque femme?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour restreindre la publication des publications non-essentielles et essentielles émises par le gouvernement au Canada?

2. Quelles publications ont totalement cessé de paraître au cours de l'année 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—Combien a-t-on loué d'élévateurs intérieurs et terminus appartenant au gouvernement, à des compagnies particulières s'occupant de la vente des grains ou à des sociétés privées, et quels sont, dans chaque cas, les termes et les détails du bail?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Copie de toutes les lettres, communications et des autres documents que possède le ministère relativement à la vente ou à l'utilisation du tout ou d'une partie des matériaux, propriété, machinerie, outillage ou de toute autre chose de quelque nature que ce soit provenant de la construction ou de la récupération entreprises à l'école d'instruction aérienne de Vulcan, Alberta, ainsi que la copie d'un relevé indiquant: 1. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations ayant fait un offre d'achat de ces matériaux, propriété, etc., ainsi que le montant offert; 2. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations à qui ces matériaux et propriété ont été vendus, ainsi que le prix déboursé; 3. les noms de tous les adjudicataires et sous-adjudicataires, ainsi que la nature du travail exécuté par chacun.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'inspecteurs dans chaque division de chacun des ministères?

2. Quel en est le nombre total?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien de nouveaux départements du gouvernement a-t-on fondés depuis juin 1939: (*a*) quels en sont les noms; (*b*) combien de nouveaux édifices a-t-on construits pour loger ces départements; (*c*) quel espace ces

nouveaux édifices ont-ils fourni pour des bureaux; (*d*) quel a été le coût de ces édifices; (*e*) combien a-t-on acheté ou loué d'anciens immeubles pour loger ces départements et quel espace a-t-on fourni pour servir de bureaux à chacun de ces départements, et (*f*) quel a été le coût de chacun des édifices que l'on a achetés?

2. Vu l'encombrement du logement dans Ottawa, le gouvernement a-t-il effectué une décentralisation de quelques-uns de ces départements et, si oui, quels sont-ils?

3. Quelques-uns de ces départements de l'administration pourraient-ils fonctionner tout aussi bien dans quelque autre ville si on pouvait y trouver de l'espace pour des bureaux ou y ériger des immeubles?

4. Le gouvernement a-t-il songé à acquérir et à terminer l'immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Bay et Yonge à Toronto?

5. Cet immeuble ne pourrait-il pas être rapidement terminé, afin d'y loger quelque département de l'administration et diminuer l'encombrement qui existe à Ottawa?

6. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'adopter le système de décentralisation des départements de l'administration qui prévaut à Washington et à Londres?

7. Si non, pourquoi?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1943,—Copie de toutes correspondances, avis de soumissions, soumissions, marchés ou ententes spéciales, datés au cours des années 1941, 1942 et 1943, relativement au transport du courrier entre Inverness et Margaree Harbour, et Margaree Harbour et Cheticamp, en Nouvelle-Ecosse, y compris la copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur et les autres fonctionnaires des postes de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et le ministère des Postes à Ottawa.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1943,—Copie de la correspondance et de tous les autres documents que possède, depuis juillet 1940, le ministère des Postes relativement à la nomination du maître de postes à Handsworth, Saskatchewan.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1943,—Copie du rapport soumis au ministère du Travail, en décembre 1942, par M. Bernard Rose, relativement au différend industriel survenu entre l'*Aluminum Company of Canada* et ses ouvriers d'Arvida, P.Q., ainsi que copie de la transcription des témoignages entendus au cours de cette enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelques-uns des ouvriers mis en chômage forcé aux usines Ogden, de Calgary, au cours de 1942 et en 1943, jusqu'aujourd'hui, ont-ils reçu une prestation d'assurance contre le chômage?

2. Le cas échéant, combien d'ouvriers ont reçu une prestation, et combien chacun a-t-il reçu en payements?

3. A combien de ces ouvriers la Commission du service sélectif a-t-elle trouvé un emploi approprié à leur compétence?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 avril 1943,—Copie de toutes les ententes conclues et de toutes les lettres échangées entre le Gouvernement du Canada et/ou la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et tout gouvernement provincial relativement à l'évacuation des personnes de race japonaise de leurs provinces respectives.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 avril 1943,—Copie de tous documents et correspondance échangés, depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le ministère du Travail, ou l'un de ses fonctionnaires, y compris le Conseil national du travail en temps de guerre ou l'un de ses fonctionnaires, ou, tout autre ministère du gouvernement ou l'un de ses fonctionnaires, et le ministère du Travail de chacune des provinces du Canada ou l'un de ses fonctionnaires, les conseils régionaux du travail en temps de guerre ou l'un de leurs fonctionnaires, ou tout autre ministère ou fonctionnaire des divers gouvernements provinciaux, relativement au statut du taux minimum des salaires dans les provinces et dans le Canada et aux règlements édictés à cet effet par l'arrêté ministériel C.P. 8253 du 24 octobre 1941, modifié par plusieurs arrêtés en conseil subséquents, y compris l'arrêté en conseil C.P. 5963, du 10 juillet 1942, et de toutes leurs modifications subséquentes, ainsi que de tout projet de modification destiné à changer le statut précité.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. Combien fonctionne-t-il d'écoles élémentaires d'aviation au Canada?

2. Où ces écoles sont-elles situées?

3. Le gouvernement ou le corps d'aviation royal canadien régissent-ils ou exploitent-ils quelques-unes de ces écoles?

4. Quelle est la mise de fonds de chacune des compagnies qui exploitent ces écoles?

5. Quand chacune de ces écoles a-t-elle été ouverte?

6. Qui est le gérant, le gérant adjoint et le secrétaire-trésorier, et/ou le trésorier de chacune de ces écoles, et quel traitement touchent-ils?

7. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'administration, et combien chacune a-t-elle dépensé, chaque mois lunaire, pour les mêmes fins, depuis le commencement de ses opérations jusqu'aujourd'hui?

8. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'exploitation et d'entretien, durant chaque période de 24 semaines, depuis le commencement de ses opérations, et combien chacune a-t-elle déboursé durant chaque dite période pour les mêmes fins?

9. Quel pourcentage des fonds en caisse sous la rubrique des "frais d'exploitation et d'entretien" la compagnie exploitante touche-t-elle à l'expiration de son contrat?

10. Quels ont été les bénéfices réalisés, avant le paiement des impôts, par chacune desdites sociétés, au cours de chaque période de 24 semaines, (*a*) en tenant compte des économies réalisées par chaque société au chapitre Exploitation et entretien, (*b*) en ne tenant pas compte de ces économies?

11. Quel est le bénéfice par heure de vol stipulé au contrat conclu entre le gouvernement et chacune desdites sociétés, (*a*) à l'heure actuelle, (*b*) au commencement de ses opérations; et a-t-on effectué quelque réduction de ce bénéfice, et depuis quand?

12. (*a*) Lesquelles desdites sociétés font remise de tous leurs bénéfices au gouvernement? (*b*) Lesquelles desdites sociétés versent un dividende à leurs actionnaires? (*c*) A qui doivent être versés les bénéfices réalisés par chacune des autres sociétés à l'expiration de son contrat ou à la fin de la guerre?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, du 24 avril au 1er mai 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. St-Laurent, du consentement de la Chambre, présente le bill No 74, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Knowles, appuyé par M. Douglas (Weyburn), du consentement de la Chambre, présente le bill No 75, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, (communication de renseignements), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—Quels sont les détails ou quel est le fractionnement des item suivants, fournis dans le rapport parlementaire No 170, présenté le 1er mars 1943, relatifs au dernier emprunt de la Victoire: (*a*) salaires, (*b*) frais de déplacement, y compris les frais d'hôtels, (*c*) dépenses des séances d'organisation, y compris les montants dépensés pour les réceptions et les banquets, (*d*) réclame et publicité, y compris les sommes dépensées pour les émissions radiophoniques et pour le pavoisement, (*e*) commission aux solliciteurs, et (*f*) rémunération aux vendeurs autorisés?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency)—1. Quel est le montant total payé pour l'achat des terres ou terrains dont le gouvernement a eu besoin pour la construction de l'aéroport de l'Ancienne Lorette, près de Québec?

2. Quel est le montant payé à chacun de ces propriétaires et quel était également le montant de l'option obtenue de chaque propriétaire?

3. Quelle est la personne qui a été chargée par le gouvernement de prendre des options sur ces terrains?

4. Quelle est la personne qui a été chargée d'acheter ces propriétés?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Est-ce que les particuliers qui sont internés sont sujets au rationnement du beurre, du sucre, du thé et du café?

2. Le cas échéant, la ration qui leur est accordée est-elle la même que celle des civils?

3. Sinon, à quelle ration ont-ils droit?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St-Paul's)—1. Dans la division de Brockville de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, a-t-on accordé à des véhicules commerciaux privés, en vertu de l'ordonnance d'administrateur numéro A-314, une exemption leur permettant d'opérer au-delà de la distance de trente-cinq milles de route?

2. Le cas échéant, combien en a-t-on accordé, quels sont les noms des particuliers à qui on a permis de dépasser cette limite, et quels sont les détails des trajets?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Knowles—1. Est-ce que les hommes qui prennent du service dans les forces armées sont renseignés avec précision, au moment de leur enrôlement, sur toutes les questions relatives à la délégation de la solde et aux allocations familiales?

2. Le cas échéant, par qui et de quelle façon?

3. Les hommes qui s'enrôlent sont-ils mis au courant, avec précision, que, pour avoir droit à une allocation familiale, il faut faire, chaque mois, sujet à certaines conditions déterminées dans les règlements relatifs à la délégation de la solde et aux allocations familiales—la délégation de la solde versée à chacun pour une période de pas moins de quinze jours?

4. Est-ce que l'on prévient avec précision les hommes qui s'enrôlent qu'aucune allocation familiale ne peut être accordée pour toute période de temps qui n'est pas comprise dans cette délégation de solde?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lalonde—1. Le certificat d'engagement émis par la Commission du Service civil en faveur de M. A. Forget, gérant local du bureau de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Mont-Laurier, a-t-il été révoqué ou annulé ou remis ou renouvelé? Dans l'affirmative, à quelle date?

2. Le certificat d'engagement émis par la Commission du Service civil en faveur de Mlle Lucille Forget, commis, classe 1, au bureau de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Mont-Laurier, a-t-il été révoqué ou annulé ou remis ou renouvelé? Dans l'affirmative, à quelle date?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'examen d'un certain projet de résolution destiné à octroyer la somme d'un milliard de dollars ($1,000,000,000) dans le but de mettre des approvisionnements de guerre à la disposition des Nations Unies et d'instituer, à cet effet, une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'examen de ladite résolution.

Et le débat se poursuivant en comité;

Une objection est soulevée en comité contre une décision du président (M. Bradette) sur un point d'ordre, et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

"Le Président a fait rapport qu'au cours de la discussion sur une résolution destinée à instituer une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre et à octroyer un crédit de $1,000,000,000 dans le but de mettre des approvisionnements de guerre à la disposition de l'une quelconque des Nations Unies, et comportant le prélèvement de cette somme par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification,

M. Dorion a proposé que cette somme soit prélevée sur les particuliers, les compagnies, les firmes et les sociétés dont l'actif net dépasse $500,000.

Le président a rejeté cette proposition d'amendement parce qu'elle tendait à vouloir remplacer par un contre-projet le plan approuvé par le Gouverneur général.

Sur ce, M. Dorion en a appelé de la décision du président".

La question est alors posée par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Abbott, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Blackmore, Blanchette, Bonnier, Boucher, Cardin, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Chevrier, Cleaver, Coldwell, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dubois, Durocher, Emmerson, Fair, Ferron, Fontaine, Fournier (Hull), Fraser (Peterborough-Ouest), Fulford, Gardiner, Gibson, Gillis, Gingues, Golding, Goulet, Graydon, Hanson (Skeena), Hanson (York-Sunbury), Hazen, Hill, Hlynka, Hoblitzell, Howe, Ilsley, Isnor, Jaques, Jean, Johnston (Bow-River), Knowles, Kuhl, Laflamme, LaFlèche, Lafontaine, Lizotte, McCann, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Halifax), McDonald (Pontiac), McGregor, McIlraith, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McNevin (Victoria, Ont.), MacNicol, Marier, Martin, Michaud, Mullins, Mulock, Neill, Noseworthy, O'Neill, Power, Quelch, Ralston, Rhéaume, Ross (St. Paul's), St-Laurent, Senn, Shaw, Stirling, Stokes, Telford, Thauvette, Tomlinson, Tustin, Whitman—88.

CONTRE:

Messieurs:

d'Anjou, Dorion, Lacombe, Pouliot, Roy—5.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est alors adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler:

1. Que des sommes n'excédant pas en tout un milliard de dollars ($1,000,000,000) soient accordées à Sa Majesté dans le but de mettre des approvisionnements de guerre à la disposition de l'une quelconque des Nations Unies.

2. Que le Gouverneur en conseil peut déterminer les termes et conditions selon lesquels ces approvisionnements de guerre sont mis à la disposition de l'une quelconque des Nations Unies, et peut réclamer en certains cas payement ou remboursement en nature ou en biens ou en mesure réciproque ou en fourniture d'approvisionnements ou en tout autre bénéfice direct ou indirect comme il sera jugé convenable..

3. Que soit instituée une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre pour mettre à exécution le but de cette résolution, et

que ladite Commission soit autorisée à retenir les services des officiers, commis et autres employés nécessaires à la bonne administration de ses affaires.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, telle somme ou sommes d'argent ne dépassant pas la somme totale d'un milliard de dollars ($1,000,000,000) qui puissent être nécessaires afin de défrayer les dépenses mentionnées plus haut et afin d'acheter ou d'acquérir autrement ou d'obtenir des approvisionnements de guerre au Canada, le principal et les intérêts dudit prêt devant être imputés sur le revenu consolidé du Canada et payables à même ce fonds.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est alors rapportée, lue pour la deuxième fois, et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes, qui est lu pour la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 7 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et les secours aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3528, approuvé le 30 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1943,—Copie de tous les documents et autres communications échangés, du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministère ou l'un de ses fonctionnaires, et les gouvernements des diverses provinces du Canada, relativement aux sujets suivants: (*a*) augmentation du montant de la pension de vieillesse, (*b*) abaissement de l'âge où la pension s'applique et (*c*) modifications à la loi des pensions de vieillesse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gouvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série A ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5 ou moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10,000; de plus de $10,000.

2. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

3. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

4. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gouvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série B ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5 ou

moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10,000; de plus de $10,000?

5. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

6. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Copie de tous les comptes soumis à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, payés par elle et relatifs aux frais de voyage, d'hôtel et aux autres dépenses encourus par M. Alphonse Forget pendant qu'il était à l'emploi de ladite commission.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943:—1. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement fédéral pour soumettre aux tribunaux la législation sur les dettes adoptée par la province de l'Alberta?

2. Quels honoraires a-t-on versés à chacun de ces avocats-conseils?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour expédier de la bière en Egypte ou dans le Moyen-Orient?

2. Combien de caisses de bière a-t-on expédiées outre-mer pendant chacune des années 1941 et 1942?

3. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour l'achat de fournitures expédiées en Russie?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelques-uns des particuliers suivants, tous de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils actuellement, ou ont-ils été à quelque moment, à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de quelque organisme du gouvernement, à savoir: George H. Barbour, John P. Gordon, T. Gordon Ives, P. W. Turner, Ewen Nicholson, Bruce Wonnacott, Guy Scott, James Walker, Arthur Henry et Donald Stewart?

2. Si oui, combien chacun reçoit-il en traitement et allocations, ou en indemnité tenant lieu de salaire?

3. Quelques particuliers de l'Ile du Prince-Edouard ont-ils été nommés par quelque fonctionnaire fédéral aux opérations de la défense passive?

4. Si oui, qui sont ces fonctionnaires et quelle rémunération, s'il y a lieu, reçoivent-ils?

5. Morton Dew, R. S. McBeth, H. H. Cox et W. H. Poole sont-ils les fonctionnaires préposés aux opérations de la défense passive pour la province de l'Ile du Prince-Edouard?

6. Si oui, quels traitements, s'il y a lieu, reçoivent-ils, et s'ils ne reçoivent pas de traitement, verse-t-on quelques allocations de déplacement ou quelque autre rémunération à l'un ou l'autre d'entre eux?

7. L'honorable H. L. Palmer et J. P. Hooper, de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils, à quelque titre, à l'emploi de la division du service sélectif national?

8. Si oui, quel traitement ou quelles allocations quotidiennes, s'il y a lieu, chacun reçoit-il, ou quelle autre rémunération, s'il y a lieu, l'un ou l'autre de ces particuliers reçoit-il?

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du conseil des administrateurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1942, (Editions française et anglaise).

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943:—Etat montrant la situation financière, au 31 décembre 1942, (*a*) des cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires de l'armée, (*b*) des cantines exploitées par les unités et formations de l'armée, (*c*) des cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires de la marine, (*d*) des cantines exploitées par le corps d'aviation royal canadien.

M. LaFlèche propose,—Que soit institué un comité spécial de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Commission de radiodiffusion du Canada, reviser les méthodes et les objets de la Commission, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce comité étant nanti du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport, à l'occasion, de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit comité se compose des députés suivants: MM. Bertrand (Prescott), Boucher, Mme Casselman (Edmonton-Est), MM. Chevrier, Coldwell, Diefenbaker, Douglas (Queens), Durocher, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Hansell, Hanson (Skeena), Hazen, Isnor, LaFlèche, Laflamme, McCann, Matthews, Mullins, Rennie, Ross (St. Paul's), Telford, Tripp et Veniot; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce comité.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 69, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 3. Au mot "L'article", substituer "Le premier paragraphe de l'article".
2. Page 1, lignes 7 et 8. Aux mots "à l'égard du revenu défini au", substituer "sous l'autorité du".
3. Page 2, ligne 15. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 18. Supprimer les mots "(seconde session)".
2. Page 3, ligne 2. Au mot ";toutefois", substituer ".Toutefois,".
3. Page 3, ligne 9. Aux mots "en outre", substituer ".De plus".
4. Page 3, ligne 22. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
5. Page 3, ligne 32. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
6. Page 3, ligne 48. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
7. Page 4, lignes 9 et 10. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
8. Page 5, ligne 19. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
9. Page 5, ligne 27. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
10. Page 5, ligne 48. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
11. Page 6, ligne 6. Au chiffre "1943", substituer "l'année mil neuf cent quarante-trois".
12. Page 8, ligne 13. Au mot "neuf", substituer "douze".
13. Page 8, ligne 14. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
14. Page 7, ligne 45. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
15. Page 8, ligne 23. Au point final, substituer un point et virgule.
16. Page 8, ligne 26. Au chiffre "1933", substituer "1932-33".

17. Page 10, ligne 22. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
18. Page 11, ligne 17. Supprimer les mots "(seconde session)".
19. Page 12, ligne 34. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
20. Page 12, ligne 45. Aux mots "1940 (seconde session)", substituer "1940-41".
21. Page 13, ligne 7. Au chiffre "1942,", substituer "1942-43,".
22. Page 14, ligne 22. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
23. Page 18, ligne 20. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
24. Page 17, ligne 1. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
25. Page 17, ligne 7. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
26. Page 19, lignes 22 et 23. Aux mots "Est modifié l'article quatre-vingt-quatre de ladite loi par l'addition du paragraphe suivant:", substituer "L'article quatre-vingt-quatre de ladite loi, tel qu'édicté par l'article seize du chapitre quarante et un des statuts de 1942-43, et tel que modifié par l'article vingt-sept du chapitre vingt-huit des statuts de 1942-43, est en outre modifié par l'addition du paragraphe suivant:".
27. Page 19, ligne 30. Au chiffre "1942", substituer, "1942-43".
28. Page 19, ligne 36. Aux mots "les paragraphes deux et neuf", substituer "le paragraphe deux, tel qu'édicté par l'article trente et un du chapitre vingt-huit des statuts de 1942-43, et le paragraphe neuf".
29. Page 20, lignes 16 et 17. Aux mots "Est modifié l'alinéa (*a*) du paragraphe onze dudit article quatre-vingt-douze", substituer "L'alinéa (*a*) du paragraphe onze dudit article quatre-vingt-douze, tel qu'édicté par l'article trente et un du chapitre vingt-huit des statuts de 1942-43, est modifié".
30. Page 21, ligne 25. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
31. Page 22, ligne 14. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
32. Page 22, ligne 45. Au chiffre "1942", substituer "1942-43".
33. Page 23, lignes 33-34-35. Aux mots "cette solde et ces allocations (à l'exclusion des allocations de subsistance jusqu'à concurrence de $1.70 par jour et des allocations conjugales et familiales)", substituer "la solde et les allocations imposables d'un tel membre".
34. Page 24, lignes 7, 8 et 9. Aux mots "(à l'exclusion des allocations de subsistance jusqu'à concurrence de $1.70 par jour et des allocations conjugales et familiales)", substituer "imposables à un taux qui dépasse $1,600.00 par année".
35. Page 24, ligne 34. Après le mot "vingt-deux", insérer "de la présente loi".
36. Page 24, ligne 36. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
37. Page 24, ligne 38. Après le mot "trente-deux", insérer "de la présente loi".
38. Page 24, ligne 47. Après les mots "trente et un", insérer "de la présente loi".
39. Page 23, ligne 20. Un amendement a été apporté qui concerne seulement la version anglaise du bill.
40. Page 25, ligne 20. Au mot "L'article", substituer "Le paragraphe cinq de l'article huit de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, tel qu'édicté par l'article".

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures et cinq minutes de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 10 MAI 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant de dissoudre le mariage du pétitionnaire et de lui accorder son divorce, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Claire MacLaren Hunter Barlow, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Elder Barlow.

De John Whitehead Casement, de Verdun, P.Q., époux de Faith Catherine Collins (Davies) Casement.

D'Elaine Alice McCormick Desrosiers, de Montréal, P.Q., épouse de Paul Hervé Desrosiers.

De Marion Mathilda Heversage Jost Hooper, de Montréal, P.Q., épouse de Stanley Watson Hooper.

D'Ethel Wendman Lebenstein (autrement dit Levett), de Montréal, P.Q., épouse de Louis Lebenstein (autrement dit Levett).

De Jean Sylvia Murley, de Toronto, Ont., épouse d'Archibald Daniel Murley d'Argyle Shore, Ile du Prince-Edouard.

De Pierre Henri Honoré Paré, de Montréal, P.Q., époux de Marie Jeanne Simonne Durocher Paré

De Vera Venning Prestt, de Montréal, P.Q., épouse de Royland Gaskell Prestt.

De Fannie Ruban Segal, de Montréal, P.Q., épouse de David Segal.

D'Elias Shapiro, de Montréal, P.Q., époux de Toba Mariam Blitz Shapiro.
De Phyllis Beatrice Barnett Woodham, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney James Valentine Woodham.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Graydon, propose la résolution suivante:

"Nous, membres de la Chambre des communes du Canada, en une séance du Parlement, désirons exprimer la profonde satisfaction que nous cause la victoire décisive par laquelle les Nations Unies ont rompu l'emprise de l'Axe sur le continent africain.

"Nous voulons dire aussi combien nous admirons le courage et l'habileté des armées de mer, de terre et de l'air des Nations Unies qui ont su si admirablement coordonner leur action pour ne former qu'une seule armée combattante.

"Nous désirons également offrir au premier ministre de Grande-Bretagne, au président des Etats-Unis, au commandant en chef, le général Eisenhower, ainsi qu'aux commandants alliés, et à tous les officiers et soldats placés sous leurs ordres, nos félicitations pour les résultats décisifs obtenus grâce à la préparation soigneuse et à la coordination efficace des efforts alliés en Afrique".

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, *nemine contradicente.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C. 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3758, approuvé le 6 mai 1943: nomination du brigadier W. W. Foster, D.S.O., V.D., comme commissaire spécial pour les travaux de défense dans le nord-ouest canadien.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 avril 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires et autres documents relatifs à la vente et/ou à la livraison du lait à Saint-Jean, N.-B., et échangés du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et la Commission de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à l'ordonnance No 251, émise par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et reçus par le gouvernement ou par la Commission des prix et du commerce du 22 mars 1943 jusqu'aujourd'hui.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1943,—Copie du rapport soumis au ministère du Travail, en décembre 1942, par M. Bernard Rose, relativement au différend industriel survenu entre l'*Aluminum Company of Canada* et ses ouvriers d'Arvida, P.Q., ainsi que copie de la transcription des témoignages entendus au cours de cette enquête.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre et de la loi de mobilisation des ressources nationales, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3620, approuvé le 4 mai 1943: autorisant les accords conclus avec les provinces canadiennes au sujet de l'emploi plus efficace des ressources humaines au point de vue agricole dans chacune des provinces.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 77, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.—M. *Michaud.*

Bill No 78, Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.—M. *Crerar.*

La question suivante inscrite au feuilleton est adoptée par la Chambre comme ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 4 du Règlement, et cet ordre est transmis aux officiers compétents:

Par M. Black (Cumberland)—1. Admet-on aux bénéfices gratuits, (*a*) de services médicaux, (*b*) d'hospitalisation, (*c*) d'une pension ou d'autre compensation, le soldat prenant du service dans l'armée de réserve et qui reçoit des blessures au cours de son instruction militaire hebdomadaire, ou dans l'exercice de ses devoirs militaires ou de propagande, qu'ils soient rémunérés ou non?

2. Le soldat de l'armée de réserve blessé ou devenu invalide pendant qu'il est de service peut-il être soigné, sans frais, par tout médecin? Sinon, qui désigne le médecin exigé et qui détermine le tarif des honoraires?

3. Quelle solde verse-t-on aux soldats, sous-officiers et officiers de l'armée de réserve pour, (*a*) les exercices militaires hebdomadaires pratiqués le soir, (*b*) les manœuvres tenues en fin de semaine, (*c*) la période de séjour annuel au camp?

4. Quel est, au 1er avril 1943, pour chacun des districts militaires, le nombre total des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée de réserve?

5. Quel est le nombre total desdits particuliers qui ont cessé d'en faire partie?

6. Quel est, au 1er avril 1943, pour chacun des districts militaires, le nombre total de ceux qui, après s'être enrôlés dans l'armée de réserve, se sont engagés comme volontaires pour servir dans n'importe quel théâtre de guerre?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier intéressé:

Par M. Diefenbaker, Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes soumis par le Docteur Aimé Chartier, de Montréal, pour les services professionnels qu'il a rendus en vertu de la loi sur les accidents de travail survenus aux fonctionnaires du gouvernement, et de toutes les lettres et communications échangées entre lui et les ministères des Transports et des Finances relativement à ces comptes.

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destinée à modifier la Loi de l'assurance-chômage dans le but d'en faciliter l'application et de faire bénéficier de ses dispositions les employés qui reçoivent une rémunération, jusqu'à concurrence de $2,400 par année, en vertu d'un contrat de service simple ou multiple élevant ainsi la limite actuelle de $2,000 jusqu'au montant mentionné plus haut.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Les amendements apportés par le Sénat aux bill suivants sont étudiés à tour de rôle et adoptés, à savoir:

Bill No 69, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 72, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Et une discussion s'élevant;

M. Roy propose en amendement, appuyé par M. Dorion:

Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture, mais qu'il soit résolu que ce Parlement n'a pas reçu de mandat pour l'autoriser à adopter une mesure qui reconnait le principe d'offrir à d'autres pays des cadeaux en effets ou en argent et que, par conséquent, un tel acte de sa part est contraire aux saines doctrines de la démocratie.

Après plus ample débat, ladite motion d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bertrand (Terrebonne),
Cardin,
d'Anjou,
Dorion,
Dubois,
Lacombe,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Lizotte,
Pouliot,
Roy—10.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bradette,
Cardiff,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas (Queens),
Douglas (Weyburn),
Dupuis,
Durocher,
Emmerson,
Esling,
Eudes,
Evans,
Fauteux,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Furniss,
Gardiner,
Gillis,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Graydon,
Green.
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Hazen,
Healy,
Hlynka,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston (Bow-River),
King, Mackenzie
Kinley,
Knowles,
Kuhl,
LaFlèche,
Lalonde,
Léger,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGibbon,
MacInnis,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
MacKinnon (Kootenay-Est),
McLarty,

MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Mills, Mitchell, Mulock, Neill, Nicholson, Nielsen, Mme Noseworthy, O'Neill, Perley, Picard, Pinard, Poirier, Power, Purdy, Ralston, Reid, Rennie, Rickard, Roebuck, Ross (Calgary-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (Souris), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Senn, Sissons, Slaght, Soper, Stirling, Stokes, Taylor, Telford, Tripp, Turner, Weir, White, Whitman, Winkler, Wright—135.

Et comme on met aux voix la motion principale, M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. LaCroix (Québec-Montmorency):

Que le mot "maintenant" soit biffé et qu'on ajoute les mots suivants à la fin de la motion: "à six mois de ce jour".

Après plus ample discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bertrand (Terrebonne), Cardin, d'Anjou, Dorion, Dubois, Lacombe, LaCroix (Québec-Montmorency), Lizotte, Pouliot, Roy—10.

CONTRE:

Messieurs

Abbott, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Blackmore, Blair, Blanchette, Bonnier, Boucher, Bradette, Casselman, Mme (Edmonton-Est), Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Chevrier, Cloutier, Coldwell, Corman, Crerar, Cruickshank, Dechêne, Diefenbaker, Douglas (Queens), Dupuis, Durocher, Emmerson, Eudes, Evans, Fauteux, Fraser (Peterborough-Ouest), Fulford, Furniss, Gardiner, Gillis, Gladstone, Golding, Graham, Graydon, Green, Hansell, Hanson (Skeena), Hazen, Healy, Hlynka, Howden, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jackman, Jean, Johnston (Bow-River), King, Mackenzie Kinley, Knowles, Kuhl, LaFlèche, Lalonde, Léger, Little, McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Halifax), Macdonald (Kingston City), McDonald (Pontiac), McGibbon, MacInnis, McIvor, MacKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina City), MacNicol, Marier, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Mills, Mitchell,

Mulock,	Power,	Ross (Souris),	Taylor,
Neill,	Purdy,	Ryan,	Telford,
Nicholson,	Ralston,	St-Laurent,	Tripp,
Nielsen, Mme	Reid,	Sanderson,	Turner,
Noseworthy,	Rennie,	Senn,	Weir,
O'Neill,	Rickard,	Sissons,	White,
Perley,	Roebuck,	Slaght,	Whitman,
Picard,	Ross (Calgary-Est),	Soper,	Winkler,
Pinard,	Ross (Hamilton-Est),	Stirling,	Wright—127.
Poirier,		Stokes,	

Et ladite motion principale est alors mise aux voix dans les termes suivants: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, et elle est agréée, sur division.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier qui, après avoir rapporté le progrès accompli, obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 64

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 11 MAI 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 10 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Béatrice Belodubrofsky Schiller, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Norman Schiller, de Montréal, et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith.*

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire d'une convention conclue le 26 janvier 1943, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pourvoyant à l'administration, au contrôle et à la disposition de tous les minéraux et des concessions minières dans, sur ou sous les terrains de toutes les réserves indiennes de la province de la Colombie-Britannique.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on nommé de commissions intéressant directement les cultivateurs du Canada?

2. Quels sont les noms de ces commissions, et quels en sont les membres?

3. Quels sont les noms des véritables cultivateurs faisant partie de chacune de ces commissions?

4. Quels sont les noms des membres de ces commissions qui ont été recommandés par des organisations agricoles?

5. Qui a recommandé les autres membres, et quels sont leurs titres justificatifs?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 mars 1943,—Copie de tous arrêtés en conseil, correspondance et autres documents échangés entre le Premier ministre, et/ou tout membre du gouverne-

ment, et le colonel John Thompson, avant et après la nomination de ce dernier comme directeur des économies du bureau de l'administration, et jusqu'au 20 mars 1943 inclusivement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on libéré de l'internement quelque deux cent trente réfugiés étrangers pour leur permettre de suivre les cours dans les universités canadiennes?

2. Le cas échéant, à quelles conditions, pour combien de temps et qu'adviendra-t-il d'eux à la fin de l'année universitaire?

3. Qui a autorisé cet élargissement?

4. Retourneront-ils au camp de concentration?

5. Le gouvernement britannique a-t-il demandé une éducation universitaire pour ces particuliers?

6. Sinon, qui a fait cette demande?

7. A-t-on conféré avec les directeurs des universités canadiennes sur ce sujet?

8. Ces étudiants sont-ils assujettis à quelque surveillance publique ou à quelques règlements?

9. Fait-on la censure de leur courrier?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des procès-verbaux de la commission nationale du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague.—Vol. 1. (Séance préliminaire tenue à Ottawa, les 15 et 16 avril 1943).

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Etat montrant:—1. A quels membres des deux Chambres du Parlement la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle accordé des émissions gratuites du 1er janvier 1935 à la fin de janvier 1942, dans quel but et en vertu de quelle autorité, ou conformément à quels statuts ou règlements de la Commission?

2. A-t-on soumis ces discours à la censure?

3. La Commission leur a-t-elle accordé des émissions gratuites pour des comptes rendus de discours prononcés devant des clubs municipaux ou d'autres auditoires civils ou militaires?

4. Quel nombre de ces discours la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle imprimés et distribués et à quel coût?

Sur motion de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), il est ordonné,—Que le rapport de la commission canadienne du blé pour l'année récolte 1941-1942 soit transmis pour étude au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Sur motion de M. McIlraith, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Béatrice Belodubrofsky Schiller, présentée le 10 courant, et qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage de la pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions qui la concerne, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'opportunité de suspendre à son sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

Le Bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre le motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 12 MAI 1943

PRIÈRES.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. Le gouvernement regarde-t-il ou juge-t-il comme une industrie privilégiée l'exploitation et la distribution du charbon et des autres sortes de combustibles?

2. Qu'offre le gouvernement fédéral en assistance financière ou en primes, en subvention ou en subside pour aider à l'augmentation de la production du charbon et du combustible au Canada?

Par M. Church—1. Au cours de 1942, et en 1943, jusqu'au 31 mars, combien de particuliers, occupés à la distribution ou à la livraison du charbon au Canada, a-t-on appelés au service militaire actif?

2. Par district militaire, combien a-t-on fait de demandes d'ajournement ou de congé temporaire pour aider à la distribution ou à la livraison du charbon?

3. Combien de ces demandes ont-elles été accordées?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous documents, mémoires, correspondance et arrêtés en conseil, datés depuis le commencement de la guerre, relatifs à l'établissement et/ou à la construction d'usines de caoutchouc synthétique au Canada.

Le Bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 13 MAI 1943

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 79, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Alissamon Wheeler Baker Macoun".

Bill No 80, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy".

Bill No 81, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy".

Bill No 82, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson".

Bill No 83, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko".

Bill No 84, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever".

Bill No 85, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw".

Bill No 86, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".

Bill No 87, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi".

Bill No 88, (L13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Guay".

Bill No 89, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault".

Bill No 90, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi".

Bill No 91, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell".

Bill No 92, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Cardin".

Bill No 93, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers".

Bill No 94, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, toutes demandant l'adoption de lois de divorce, ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil et des proclamations adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, du 1er avril 1943 au 30 du même mois, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2587 approuvé le 1er avril 1943—Modifiant les Règlements concernant l'assurance-chômage.

Arrêté en conseil C.P. 2589 approuvé le 1er avril 1943—Augmentant la limite financière de l'inventaire des approvisionnements du ministère des Transports.

Arrêté en conseil C.P. 2605 approuvé le 1er avril 1943—Suspendant le service du passage d'eau entre Morrisburg, Ontario, et Waddington, N.Y., pour la durée de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2637 approuvé le 1er avril 1943—Portant que diverses additions à la Pharmacopée britannique ne seront pas considérées comme des modifications pour l'application de la Loi des aliments et drogues.

Arrêté en conseil C.P. 2641 approuvé le 1er avril 1943—Autorisant le ministre des Finances à prendre en location divers immeubles dans la ville d'Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 2644 approuvé le 1er avril 1943—Autorisant divers paiements au Gouvernement du Royaume-Uni pour immobilisation dans les usines de munitions au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2645 approuvé le 1er avril 1943—Autorisant divers paiements au Gouvernement du Royaume-Uni pour munitions de guerre et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 2667 approuvé le 2 avril 1943—Nommant le juge Léon Lajoie président suppléant de la Commission de mobilisation, à Montréal.

Arrêté en conseil C.P. 2678 approuvé le 2 avril 1943—Affranchissant de diverses taxes les importations de cire d'abeilles inépurée et révoquant l'arrêté C.P. 9057 du 6 octobre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 2680 approuvé le 5 avril 1943—Autorisant la conclusion d'un accord avec la Laminated Papers, Limited, de Montréal au sujet de la production de dorure métallique.

Arrêté en conseil C.P. 2681 approuvé le 5 avril 1943—Nommant J. G. Godsoe membre de la Commission de la production du charbon en période de crise.

Arrêté en conseil C.P. 2709 approuvé le 2 avril 1943—Autorisant un programme pour la production du beurre, du lait liquide et du lait entier.

Arrêté en conseil C.P. 2715 approuvé le 5 avril 1943—Prohibant l'importation de l'acide ascorbique ou cévitamique et de l'acide isoascarbique, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 2717 approuvé le 5 avril 1943—Rayant les marchandises énumérées des Annexes de la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1/2722 approuvé le 2 avril 1943—Modifiant l'échelonnement des heures d'arrivée et de départ des employés du Service public du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2746 approuvé le 5 avril 1943—Ordonnant que les articles 1 à 16 inclusivement de la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements resteront en vigueur pour une nouvelle période.

Arrêté en conseil C.P. 2813 approuvé le 6 avril 1943—Désignant les Etats-Unis comme puissance étrangère sous le régime de l'Arrêté de 1941 sur les forces étrangères.

Arrêté en conseil C.P. 1/2814 approuvé le 7 avril 1943—Autorisant le paiement d'une subvention couvrant les pertes possibles de poudre d'œufs séchés.

Arrêté en conseil C.P. 77/2814 approuvé le 7 avril 1943—Prolongeant le délai des demandes de remboursement de l'impôt de défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 2862 approuvé le 8 avril 1943—Interdisant l'exportation des produits énumérés sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 2867 approuvé le 29 avril 1943—Autorisant la rectification des dettes des colons en vertu du plan d'établissement de trois mille familles britanniques et du plan d'établissement de cinq cents familles britanniques au Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil C.P. 2894 approuvé le 9 avril 1943—Etablissant des règlements pour la production de la graine de tournesol et la graine de colza en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2899 approuvé le 8 avril 1943—Enonçant l'autorité et les pouvoirs des représentants diplomatiques ou consulaires, canadiens, à l'étranger.

Arrêté en conseil C.P. 2931 approuvé le 9 avril 1943—Autorisant une référence à la Cour suprême—question des relations entre les autorités et tribunaux du Canada et les forces militaires et navales des Etats-Unis stationnées au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2933 approuvé le 12 avril 1943—Interdisant l'importation, sauf moyennant permis, de l'acide citrique.

Arrêté en conseil C.P. 2938 approuvé le 12 avril 1943—Autorisant le ministère de la Défense nationale à agir en qualité d'agent du Gouvernement de la Yougoslavie.

Arrêté en conseil C.P. 2939 approuvé le 12 avril 1943—Etablissant des règlements visant la nomination de commissaires pour prendre des dépositions relativement aux procès d'officiers et soldats poursuivis sous l'empire de l'Army Act.

Arrêté en conseil C.P. 2988 approuvé le 13 avril 1943—Exemptant de diverses taxes les importations de mélasse de maïs pour la nourriture des animaux.

Arrêté en conseil C.P. 2989 approuvé le 13 avril 1943—Exemptant de diverses taxes les importations de riz nettoyé, sauf le riz employé dans la fabrication du malt.

Arrêté en conseil C.P. 75/2993 approuvé le 13 avril 1943—Autorisant M. Alan B. Coulter à occuper le poste de sous-ministre adjoint suppléant de la Défense nationale (Service naval).

Arrêté en conseil C.P. 1/3004 approuvé le 22 avril 1943—Formation du Corps de cadets de l'Air en tant que partie constituante du C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 3005 approuvé le 13 avril 1943—Retranchant le pétrole et les produits du pétrole de la Première Annexe de la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3045 approuvé le 15 avril 1943—Autorisant la constitution de la "Defence Communications, Limited".

Arrêté en conseil C.P. 3056 aprouvé le 15 avril 1943—Officiers d'état-major du Service de surveillance de la marine à terre, grands prévôts de l'Armée et de l'Aviation militaire—pouvoirs relatifs aux troupes des trois services.

Arrêté en conseil C.P. 3064 approuvé le 20 avril 1943—Suspendant pour la durée de la guerre certaines prescriptions concernant les expéditions de charbon.

Arrêté en conseil C.P. 3098 approuvé le 15 avril 1943—Nommant le colonel G. H. Kirkpatrick membre du Conseil régional du travail en temps de guerre, Vancouver, C.-B.,

Arrêté en conseil C.P. 3099 approuvé le 15 avril 1943—Nommant A. R. Welsh et E. F. Browning membres de la Commission de mobilisation, Division "J".

Arrêté en conseil C.P. 3131 approuvé le 19 avril 1943—Ordonnant le lancement d'une proclamation relative aux classes et parties de classes d'hommes appelés au service.

Arrêté en conseil C.P. 3135 approuvé le 16 avril 1943—Réglementant les livraisons et les ventes de grain, année de récolte 1943.

Arrêté en conseil C.P. 3161 approuvé le 19 avril 1943—Modifiant les Règlements concernant la construction, les matériaux de construction et l'installation d'outillage.

Arrêté en conseil C.P. 3164 approuvé le 29 avril 1943—Nommant Walter S. Woods membre du Comité consultatif de politique économique.

Arrêté en conseil C.P. 3171 approuvé le 19 avril 1943—Nommant R. W. Scott membre de la Commission de mobilisation, Division "B".

Arrêté en conseil C.P. 3206 approuvé le 22 avril 1943—Modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3207 approuvé le 22 avril 1943—Modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3212 approuvé le 29 avril 1943—Maintenant en vigueur le plan d'assurance-vie collectif à l'avionnerie de Malton, Ont.

Arrêté en conseil C.P. 1/3233 approuvé le 19 avril 1943—Approuvant les règlements concernant les droits de douane et les taxes sur les munitions et les approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1/3241 approuvé le 20 avril 1943—Autorisant l'octroi d'allocations supplémentaires sous le régime de la Loi des allocations aux anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 2/3241 approuvé le 20 avril 1943—Modifiant les dispositions de l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement.

Arrêté en conseil C.P. 3242 approuvé le 22 avril 1943—Conférant certains pouvoirs au ministre des Munitions et approvisionnements sur la tenure par bail.

Arrêté en conseil C.P. 3244 approuvé le 22 avril 1943—Approuvant l'accord intervenu avec la Nova Scotia Apple Marketing Board, Limited.

Arrêté en conseil C.P. 3294 approuvé le 22 avril 1943—Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Règlements relatifs au service des colombiers.

Arrêté en conseil C.P. 3296 approuvé le 22 avril 1943—Autorisant la disposition des reliquats de gages dus aux marins défunts des navires à vapeur "Montrolite" et "Victolite".

Arrêté en conseil C.P. 3297 approuvé le 22 avril 1943—Modifiant les Règlements concernant la construction de nouveaux bateaux de pêche (C.P. 7580 du 16 août 1942).

Arrêté en conseil C.P. 3300 approuvé le 22 avril 1943—Exemptant les importations de glace de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 3301 approuvé le 22 avril 1943—Exemptant les importations de débris de fonte de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 3302 approuvé le 22 avril 1943—Exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations d'articles et de matériaux à employer dans la construction de bateaux de pêche.

Arrêté en conseil C.P. 3330 approuvé le 22 avril 1943—Nommant Birt Showler membre du Conseil régional du travail de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3365 approuvé le 29 avril 1943—Modifiant les dispositions relatives à la "Commission des inventions"—C.P. 354 du 19 janvier 1943.

Arrêté en conseil C.P. 3438 approuvé le 29 avril 1943—Modifiant les dispositions concernant les paiements aux minotiers pour la farine ou les autres aliments destinés à la consommation humaine.

Arrêté en conseil C.P. 3439 approuvé le 29 avril 1943—Approuvant un accord entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et l'Ordre vénérable de Saint-Jean de Jérusalem au Canada, en ce qui concerne le soin des malades à domicile et les soins d'urgence aux blessés.

Arrêté en conseil C.P. 3440 approuvé le 29 avril 1943—Autorisant la revision N° 39 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 3448 approuvé le 29 avril 1943—Appliquant les dispositions de la Loi de 1943 sur les forces en visite (Commonwealth britannique) aux unités de la R.A.F. en garnison aux Bermudes et aux Antilles.

Arrêté en conseil C.P. 3464 approuvé le 29 avril 1943—Etablissant la procédure concernant les forces militaires du Canada servant ou agissant de concert avec les forces navales, militaires ou aériennes du Commonwealth britannique, hors du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3465 approuvé le 29 avril 1943—Autorisant le paiement d'une prime aux commerçants de bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 3516 approuvé le 29 avril 1943—Ratifiant la nomination de M. James Matson au poste de Directeur de l'assurance contre les dommages de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3523 approuvé le 29 avril 1943—Nommant M. le député D. C. Abbott, C.R., adjoint parlementaire du ministre des Finances.

Arrêté en conseil C.P. 3524 approuvé le 29 avril 1943—Nommant M. le député W. C. Macdonald, C.R., adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 3525 approuvé le 29 avril 1943—Nommant l'honorable Cyrus Macmillan, député, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'Air.

Arrêté en conseil C.P. 3526 approuvé le 29 avril 1943—Nommant M. le député Lionel Chevrier, C.R., adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 3541 approuvé le 29 avril 1943—Autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à conclure un engagement relatif à l'achat du charbon importé.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public:

Arrêté en conseil C.P. 70-3303, approuvé le 23 avril 1943: transfert du personnel de la Commission fédérale du combustible de la juridiction de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ministère des Finances, au Contrôleur du combustible.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le total des sommes versées en subventions par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou par la Corporation de stabilisation du prix des denrées?

2. A quelles denrées a-t-on accordé des subventions et quel est le total de la subvention versée pour chacune de ces denrées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1943,—Etat montrant:—1. Quelle somme d'argent la Commission de stabilisation des denrées a-t-elle payée depuis son établissement jusqu'aujourd'hui?

2. Pour quelles denrées a-t-elle accordé des subsides, et quelle somme a-t-elle versée pour chaque denrée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—Au 1er mars 1943, quelles quantités a-t-on importées des denrées suivantes, et quelles subventions a-ton payées ou reste-t-il à payer sur ces importations: (*a*) oranges, (*b*) jus d'orange, (*c*) autres produits dérivés du jus d'orange, (*d*) pamplemqusses, (*e*) jus de pamplemousse, (*f*) pruneaux et (*g*) tous autres fruits séchés?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Combien de nouveaux employés le gouvernement a-t-il pris à son service depuis qu'on a déposé le document parlementaire du 1er août 1942?

2. Quel est le chiffre total des employés actuellement au service du gouvernement? Combien y a-t-il d'hommes et combien de femmes?

3. Combien y a-t-il d'employés dans chaque ministère?

4. Combien y a-t-il d'employés à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le total des sommes dépensées ou engagées par le gouvernement en mise de fonds dans les entreprises particulières?

2. Quel est le nom de chaque entreprise à laquelle le gouvernement a accordé une mise de fonds?

3. Quel est le montant total accordé à chacune de ces entreprises?

4. Quelle a été la destination de chacun de ces octrois?

5. A quels termes et à quelles conditions a-t-on accordé ces octrois?

6. Le gouvernement s'est-il engagé à accorder, à l'avenir, des octrois sous forme de mise de fonds à quelqu'une de ces entreprises?

7. Si oui, quelle est la somme supplémentaire ainsi engagée dans chaque cas, et quelle est la destination de cet octroi supplémentaire?

8. Le gouvernement a-t-il fait à quelque entreprise des versements autres que ces octrois de mise de fonds dans le but d'augmenter la production de cette entreprise ou pour quelque autre destination?

9. Si oui, quels sont les noms de ces entreprises à qui on a fait ces versements?

10. Quel a été le montant de chacun de ces versements?

11. Quelle a été la destination de chacun de ces versements?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat montrant:—1. Une liste de tous les immeubles achetés par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, depuis le commencement de la guerre, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente, (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*e*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville de Regina et (*f*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement.

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout autre espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel,

(*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation fixée par la ville de Regina et (*g*) la durée du bail, et s'il y a une clause relative à l'expiration du bail?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. A quels produits agricoles, importés ou produits au Canada, le gouvernement s'est-il engagé à octroyer des subventions?

2. A quelles dates a-t-on commencé à payer ces subventions?

3. Quel est le taux de ces subventions?

4. A qui accorde-t-on ces subventions?

5. Quelle assurance le bénéficiaire possède-t-il de la durée de ces subventions?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2326, approuvé le 10 mai 1943: autorisant le ministre du Travail à utiliser les services des prisonniers de guerre, y compris les membres, internés au pays, des forces armées ou de la marine marchande de toute puissance en guerre avec le Canada, et des internés civils tels que décrits dans l'arrêté en conseil C.P. 36-500, en date du 20 janvier 1943, à des travaux agricoles ou autres occupations essentielles.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport officiel des Procès-Verbaux de la Commission nationale du Travail en temps de guerre, sous la présidence du juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada.—Vol. II. (Renseignements de statistiques; déclarations et mémoires), séances tenues à Ottawa, les 4 et 5 mai 1943.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quelle est la période qui sert de base à la fixation des prix par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. A-t-on exclu certaines denrées du principe du plafonnement des prix? Le cas échéant, (*a*) quelles sont ces denrées, et quand a-t-on établi ces exceptions, (*b*) quelle en a été la raison dans chaque cas?

3. Depuis la mise en vigueur du principe du plafonnement des prix, la commission a-t-elle autorisé des augmentations dans le prix de quelques denrées? Le cas échéant, quand et pour quelles denrées? Quelle a été l'augmentation du prix de chaque denrée à la suite de ce changement?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Noseworthy—1. Les départements indépendants qui sont chargés des achats et qui relèvent de la division générale des achats au ministère des Munitions et approvisionnements, sont-ils assujettis, dans chacun de leurs achats, au plafonnement des prix établi par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Sinon, quels départements ont payé un prix plus élevé que le prix maximum dans l'achat de marchandises?

3. Pour l'achat de quelles catégories de marchandises a-t-on dépassé le prix maximum?

4. De quelles compagnies ces départements ont-ils fait l'achat de marchandises à un prix supérieur au prix maximum?

Par M. Coldwell—1. Y a-t-il des dispositions facultatives d'achat dans les contrats conclus par le gouvernement avec les sociétés privées relativement aux placements de capitaux dans quelque industrie ou quelque usine?

2. Le cas échéant, avec quelles compagnies le gouvernement a-t-il conclu de ces ententes comprenant des dispositions facultatives d'achat?

3. Quels sont les termes de toutes ces ententes intervenues avec le gouvernement?

4. Y a-t-il, de plus, quelques conventions ou ententes verbales relatives à l'utilisation des immeubles qui appartiennent au gouvernement?

Par M. Black (Cumberland)—1. Le gouvernement a-t-il acheté ou loué la propriété de l'hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse?

2. Le cas échéant, de qui a-t-on acquis cette propriété, et, s'il s'agit d'une compagnie, quels en sont les noms des directeurs et du gérant?

3. Quand a-t-on fait l'acquisition de cette propriété, et dans quel but?

4. Quel a été le prix d'achat ou la compensation, (*a*) pour la propriété immobilière, (*b*) pour l'ameublement et l'outillage, (*c*) pour les agents et vendeurs, et à qui cette somme doit-elle être payée et quel en sera le montant à chacun?

5. A combien la propriété était-elle évaluée par la ville, (*a*) comme immeuble, (*b*) comme établissement commercial, (*c*) combien versait-on chaque année pour ces taxes et, (*d*) le gouvernement continuera-t-il à acquitter ces taxes?

6. A combien évalue-t-on le coût d'adapter cette propriété au but auquel le gouvernement la destine?

7. A combien évalue-t-on le coût annuel d'entretien et d'exploitation de cette propriété?

Par M. Diefenbaker—1. Quels sont les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Qu'a-t-on payé en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres et pour ses dépenses de voyage à chaque membre depuis sa nomination à la commission?

3. Combien d'employés compte-t-on à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans chacune des classes comportant les salaires suivants: (*a*) de $2,001 à $3,000; (*b*) de $3,001 à $4,000; (*c*) de $4,001 à $5,000; (*d*) de plus de $5,000?

4. Quelles ont été les dépenses totales de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou les dépenses totales faites par elle ou pour elle, depuis sa création, aux titres suivants: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) publicité, (*e*) programmes radiophoniques, (*f*) loyer, et (*g*) à tous les autres titres?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Des hommes et des femmes qui ont subi un examen médical pour l'armée, la marine ou l'aviation, combien en a-t-on trouvés qui étaient atteints de syphilis?

2. Ceux qui ont été refusés pour cause de syphilis ont-ils été traités?

3. Le cas échéant, combien ont été traités?

4. Combien ont été autorisés à reprendre la vie civile?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Quelque ministère ou organisme du gouvernement a-t-il entrepris des recherches, au cours de l'année dernière, sur quelque procédé permettant de régénérer, par la filtration ou par quelque méthode semblable, l'huile de moteur usagée?

2. Le cas échéant, quels ont été les résultats de ces recherches?

3. Quelque ministère ou organisme du gouvernement a-t-il fait l'achat d'outillage destiné à servir à la régénération de l'huile?

4. Le cas échéant, quel a été le nombre d'appareils qui ont été achetés?

5. Quel est le pourcentage de la quantité totale d'huile utilisée par le gouvernement qui puisse être régénérée à l'aide de cet outillage?

6. Le gouvernement envisage-t-il l'achat de quelque outillage additionnel pour cette fin?

7. A quoi sert, s'il y a lieu, l'huile usagée qui n'a pas été filtrée ou régénérée de quelque autre façon?

Par M. Desmond—1. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé à M. Gérald Fauteux, C.R., procureur de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, pour ses services professionnels?

2. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé, pour ses services professionnels, à l'honorable Philippe Brais, C.R., de Montréal, et à quelque firme dont il est membre?

Le bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $3,241,666,666.67 (ce qui représente les cinq-sixièmes de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 14 MAI 1943

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Bradette, président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du Règlement qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a été saisi d'un ordre de la Chambre, en date du 2 avril 1943, à savoir:

> Que le Comité permanent du Règlement soit requis d'étudier l'à-propos d'exempter les pétitionnaires pour la présentation du bill No 54 (C du Sénat), "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne", des frais exigés pour le capital-actions et des autres frais déjà payés au cours de la dernière session du Parlement, tel qu'exigés par les Règlements de la Chambre, lesdits frais ayant été versés pendant la session dernière pour le bill No 116 (A-4 du Sénat), "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne", qui a été lu la deuxième fois et qui attendait d'être soumis à l'étude du comité plénier, lorsque la prorogation s'est produite en janvier 1943".

Votre Comité a constaté que la somme de $700 avait été payée à la Chambre des communes par les pétitionnaires, au cours de la dernière session, savoir: $400 en frais exigés pour le capital-action projeté, et $300 en amende imposée pour cause de présentation tardive de la pétition à la Chambre des communes.

A la suite de circonstances indépendantes de leur volonté, les pétitionnaires n'ont pas réussi, au cours de la dernière session, à obtenir la loi qu'ils désiraient, et il en est résulté qu'ils sont obligés de renouveler leur demande durant la présente session.

En raison de ces faits, votre Comité recommande que les pétitionnaires soient exemptés de verser les $700 déjà payés au cours de la dernière session, et que ce montant soit réparti comme suit:

La somme de $400 en paiement des frais exigés pour le capital-actions tel que requis pour le bill présenté au cours de la présente session, à savoir: Bill No 54 (C du Sénat);

La somme de $300 à être remboursée à Me Jean Genest, C.R., d'Ottawa, agent parlementaire des pétitionnaires.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application de certains articles du Règlement à l'égard des pétitions introductives des bills privés suivants:

(1) *The Canada North-West Land Company Limited*

Par suite d'un oubli de la part des avocats, cette pétition n'a pas été déposée dans le délai prescrit par l'article 92 du Règlement. Des représentations ont été faites à l'effet que plusieurs des membres de la firme légale intéressée s'étaient enrôlés pour service militaire créant ainsi un surcroît de travail pour les membres restants.

A l'égard de cette pétition, votre Comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendue et que la pétition soit lue et reçue. Cette recommandation, si elle est adoptée, entraînera une amende de $200.00.

Les pétitions discutées ci-après se rapportent toutes à des bills de divorce.

(2) *Sonia Libenstein Kolber*

Le délit allégué a été commis le 21 février 1943 et des procédures en divorce ont été intentées immédiatement après. L'avocat dans la cause est tombé malade le 25 février, ce qui a retardé les procédures sans que la pétitionnaire en soit cause.

(3) *Théodore Panos*

Un oubli de la part de l'avocat a été cause du délai apporté à déposer cette pétition. Des difficultés furent aussi éprouvées à signifier les procédures à l'intimé.

(4) *Mary Constance Keys Bates*

Le délit allégué a été commis le 6 mars 1943 et l'intimé n'a pu être repéré avant le 18 mars 1943. Les procédures nécessaires ont été intentées immédiatement après.

(5) *Ruth Usher Garson*

La difficulté à se procurer la preuve du délit allégué et le délai qui en est résulté ont été cause du retard apporté à déposer cette pétition.

(6) *Anne Marie Garon Brown*

La preuve de culpabilité ne fut obtenue que le 20 février 1943 et la pétitionnaire fut dans l'impossibilité de prendre les dispositions légales et financières assez tôt pour lui permettre de déposer sa pétition dans le délai prescrit par l'article 92 du Règlement.

(7) *Margaret Ann Richards Johnstone*

Le délit allégué fut commis le ou vers le 8 février 1943; les documents étaient prêts pour signification le 11 février, mais l'intimé ne fut repéré que le 17 mars 1943.

(8) *Beatrice Belodubrofsky Schiller*

La maladie a empêché la pétitionnaire d'instituer les procédures dans le délai prescrit.

Votre Comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement à l'égard de toutes les pétitions susmentionnées et que celles-ci soient lues et reçues.

A l'égard de la pétition (2) Sonia Libenstein Kolber, votre Comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement, établissant ainsi un non-lieu d'amende.

A l'égard des autres pétitions de divorce énumérées dans le présent rapport, votre Comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) (*c*) et que l'article 93 (3) (*a*) du Règlement ne soit pas applicable à cette suspension. Cette recommandation, si elle est adoptée, impliquera une amende de $100.00 dans chaque cas.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, pour la période qui s'étend du 3 septembre 1939 au 31 mars 1943.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Qu'a-t-on payé en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres et pour ses dépenses de voyage à chaque membre depuis sa nomination à la commission?

3. Combien d'employés compte-t-on à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans chacune des classes comportant les salaires suivants: (*a*) de $2,001 à $3,000; (*b*) de $3,001 à $4,000; (*c*) de $4,001 à $5,000; (*d*) de plus de $5,000?

4. Quelles ont été les dépenses totales de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou les dépenses totales faites par elle ou pour elle, depuis sa création, aux titres suivants: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) publicité, (*e*) programmes radiophoniques, (*f*) loyer, et (*g*) à tous les autres titres?

Il dépose aussi sur la Table,—Précis de la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée, fournissant un exposé des subsides versés depuis sa fondation jusqu'au 31 mars 1943, pour le lait, les chaussures et les importations.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. McLarty,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelques-uns des particuliers suivants, tous de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils actuellement, ou ont-ils été à quelque moment, à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de quelque organisme du gouvernement, à savoir; George H. Barbour, John P. Gordon, T. Gordon Ives, P. W. Turner, Ewen Nicholson, Bruce Wonnacott, Guy Scott, James Walker, Arthur Henry et Donald Stewart?

2. Si oui, combien chacun reçoit-il en traitement et allocations, ou en indemnité tenant lieu de salaire?

3. Quelques particuliers de l'Ile du Prince-Edouard ont-ils été nommés par quelque fonctionnaire fédéral aux opérations de la défense passive?

4. Si oui, qui sont ces fonctionnaires et quelle rémunération, s'il y a lieu, reçoivent-ils?

5. Morton Dew, R. S. McBeth, H. H. Cox et W. H. Poole sont-ils les fonctionnaires préposés aux opérations de la défense passive pour la province de l'Ile du Prince-Edouard?

6. Si oui, quels traitements, s'il y a lieu, reçoivent-ils, et s'ils ne reçoivent pas de traitement, verse-t-on quelques allocations de déplacement ou quelque autre rémunération à l'un ou l'autre d'entre eux?

7. L'honorable H. L. Palmer et J. P. Hooper, de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils, à quelque titre, à l'emploi de la division du service sélectif national?

8. Si oui, quel traitement ou quelles allocations quotidiennes, s'il y a lieu, chacun reçoit-il, ou quelle autre rémunération, s'il y a lieu, l'un ou l'autre de ces particuliers reçoit-il?

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture est inscrite au feuilleton pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 79, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Alissamon Wheeler Baker Macoun".—M. *Claxton.*

Bill No 80, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy".—M. *Hill.*

Bill No 81, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy".—M. *Abbott.*

Bill No 82, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson".—M. *McIlraith.*

Bill No 83, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko".—M. *McIlraith.*

Bill No 84, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever".—M. *Whitman.*

Bill No 85, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw".—M. *Macmillan.*

Bill No 86, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".—M. *McIlraith.*

Bill No 87, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi".—M. *McIlraith.*

Bill No 88, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Guay".—M. *Tomlinson.*

Bill No 89, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault".—M. *Abbott.*

Bill No 90, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi".—M. *MacInnis.*

Bill No 91, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell".—M. *MacInnis.*

Bill No 92, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Cardin".—M. *Ross* (St. Paul's).

Bill No 93, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 94, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $3,241,666,666.67 (ce qui représente les cinq-sixièmes de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ralston, la Chambre s'ajourne alors à six heures de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 17 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Golding propose,—Que soit adopté le premier rapport du comité permanent du Règlement, rapport déposé vendredi, le 14 courant.

Après délibération, il est décidé de laisser cette motion au feuilleton.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4091, approuvé le 17 mai 1943; pour autoriser l'émission d'une proclamation déclarant qu'un état d'urgence nationale existe au Canada dans le cas de la production houillère.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'immeubles la *Wartime Housing Limited* occupe-t-elle?
2. Quel est l'emplacement de chacun de ces immeubles?
3. Quelle est l'aire de chacun de ces immeubles?
4. Quel est le prix du loyer?
5. De qui les a-t-on loués?
6. Quelle est la durée de chaque bail?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quel était, au 31 mars de chacune des années 1941, 1942 et 1943, le nombre total des employés de la *Wartime Housing Limited,* y compris les directeurs?
2. Quel a été le montant total payé en salaires ou en gages aux dates ci-haut mentionnées?
3. Quel a été le montant total versé en allocations à chacune des dates plus haut mentionnées?
4. Quel a été le montant total versé en frais de déplacement aux dates mentionnées plus haut?
5. Quel était le nombre de ceux qui ont reçu des gages ou un salaire de $3,000 et plus?

6. Quels sont leurs noms et positions, et quelle position occupaient-ils avant d'entrer au service de la *Wartime Housing Limited*?

7. Quelle rémunération a-t-on payée à chacun en salaire, gages, allocations de subsistance et frais de déplacement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. A quels endroits la *Wartime Housing Limited* a-t-elle entrepris la construction de logements?

2. Combien de maisons a-t-on construites à chaque endroit?

3. Quelle est la description de ces logements, en indiquant le nombre de chambres, le type de construction, les matériaux, etc.?

4. Quels services, tels que l'aqueduc, les égouts, etc., trouve-t-on à chaque endroit?

5. Quelle a été l'estimation du coût de construction de chaque unité à chaque endroit?

6. Quel a été le prix du contrat adjugé pour chaque endroit?

7. Le contrat a-t-il été accordé à forfait, en régie intéressée ou à l'entreprise?

8. Quel a été le coût réel de l'entreprise à chaque endroit?

9. Quel a été le coût réel de chaque unité à chaque endroit?

10. Quels ont été les frais d'administration à chaque endroit?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—Combien la *Wartime Housing Limited* charge-t-elle, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre dans ses maisons de personnel?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1943,—Etat montrant:—1. Qui a ordonné l'obscuration des édifices parlementaires pratiquée au cours de la soirée de vendredi dernier, le 9 avril?

2. A quel moment précis a-t-on pris une décision à ce sujet?

3. Par qui et de quelle façon le ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il été prévenu de cette obscuration?

4. A quel moment précis, (*a*) a été rédigé, (*b*) a été signé un décret du conseil afin de permettre au ministère des Munitions et approvisionnements de continuer d'exister pendant toute la durée de la présente session parlementaire, et à quel endroit ce décret a-t-il été signé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Etat montrant:—1. Une liste de tous les immeubles achetés, depuis le commencement de la guerre, par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente, (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*e*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville d'Ottawa et (*f*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement.

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel, (*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation de la propriété et (*g*) la durée du bail, et, s'il y a lieu, la clause relative à l'expiration du bail.

M. Fournier (Hull), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1943,—Etat montrant:—Quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il dépensées en réparations ou en autres améliorations sur les bureaux de postes au cours de l'année 1942?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 8 mai 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 19-2590, approuvé le 31 mars 1943; modifiant les règlements adoptés en vertu des dispositions de l'article 20 (2), chapitre 156, S.R.C., 1927, Loi des pensions de vieillesse.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—1. Quel est le pourcentage des membres des équipages de bord, diplômés du plan d'entraînement aérien du Commonwealth, à qui on n'a pas accordé un brevet d'officier au moment de la collation des diplômes?

2. Quel est le pourcentage des diplômés à qui on accorde, plus tard, un brevet d'officier?

3. Quel est le pourcentage des membres canadiens des équipages de bord, tués au feu, ou manquant à l'appel et considérés comme morts, qui n'ont pas reçu de brevet d'officier?

4. Parmi les membres du personnel de l'aviation faits prisonniers de guerre, accorde-t-on un traitement spécial aux officiers brevetés?

5. Quels sont les règlements sur l'octroi des brevets aux membres des équipages de bord actuellement engagés dans des opérations de vol en territoires ennemis?

6. L'octroi des brevets aux membres des équipages de bord du corps d'aviation royal canadien relève-t-il du ministère de la Défense nationale pour l'Air?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Dorion—1. Quel a été le total des importations provenant de l'Angleterre pour les douze mois finissant le 1er avril 1943?

2. Ces importations ont-elles été payées?

3. Le cas échéant, de quelle façon?

4. Sinon, quels arrangements a-t-on conclus?

Par M. Knowles—1. Depuis le commencement de la guerre actuelle, quel est le total des sommes que le gouvernement du Royaume-Uni a dépensées, au Canada, pour l'achat et/ou la construction de manufactures, usines, etc.?

2. Depuis le commencement de la guerre, quel est le total des sommes que le gouvernement du Canada a payées au gouvernement du Royaume-Uni pour l'achat de ce dernier, des manufactures, usines, etc., dont il est question ci-dessus?

3. La propriété de toutes ces usines dont on a fait l'achat, et dont il est fait mention précédemment, est-elle dévolue au gouvernement du Canada? Sinon, quel est le statut de ces usines?

4. Quelle partie de la somme mentionnée à la première question garde encore le caractère d'un placement du gouvernement du Royaume-Uni dans des usines, manufactures, etc., du Canada?

Par Mme Nielsen—1. En excluant, dans chaque cas, les céréales, est-ce que les stocks de denrées dont on dispose au Canada, tant ceux qui sont prêts à être expédiés que ceux que l'on est à préparer ou à transformer, sont suffisants aux besoins prévus que créeront l'ouverture d'un deuxième front et l'invasion imminente de l'Europe par les Nations Unies?

2. Sinon, quels sont ces denrées et ces produits alimentaires particuliers qui sont inférieurs au contingentement prévu, et quelle en est, en livres ou en tonnes, la quantité?

3. Est-ce que les stocks de denrées dont on dispose, et qui sont prêts à être expédiés ou sont actuellement en voie de préparation ou de transformation, sont supérieurs ou inférieurs aux stocks dont on disposait, (*a*) en mai 1942, (*b*) en mai 1941?

4. De mai 1942 à mai 1943, quel pourcentage des denrées et des produits alimentaires suivants, à savoir: viandes, beurre, bacon et produits du porc, œufs, fromage, saindoux et graisse animale, a-t-on consommés, au Canada, de plus ou de moins que la consommation des mêmes produits pendant la période de mai 1941 à mai 1942?

Par M. Church—1. Le gouvernement a-t-il fait une enquête sur la pénurie des logements, (*a*) pour les civils, (*b*) pour les anciens combattants et (*c*) pour les ouvriers des industries de guerre, dans la ville de Toronto?

2. Au cours de la guerre actuelle, quelle somme a-t-on dépensée jusqu'ici, dans cette ville, pour des logements de guerre?

3. Prend-on quelque mesure pour subvenir à la pénurie de maisonnettes?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Roy, pour M. Dorion—Ordre de la Chambre—Copie des règlements de la censure empêchant le gouvernement de faire connaître les chiffres donnant, par pays, le commerce d'exportation du Canada.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements édictés depuis le 1er novembre 1942 et relatifs à l'octroi des augmentations de solde au personnel de l'armée canadienne.

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense Nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Marshall—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, demandes, lettres, rapports, pétitions et autres documents, que possèdent le ministère des Postes ou tout autre ministère du gouvernement, relatifs à la nomination d'un maître de postes à Halkirk, Alberta.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi pour autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal n'excédera pas $6,046,300, afin de lui procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses de capital effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1943, prescrire l'achat ou le remboursement des obligations de capital de la Compagnie ou de toute autre compagnie comprise dans le réseau des chemins de fer Nationaux au cours de ladite année civile et l'émission, à cette fin, de valeurs substituées, autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et les fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite, autoriser, en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires, gagés sur ces valeurs, et dont le principal n'excédera pas $6,046,300, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir ces dépenses et ces dettes, autoriser une assistance et une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX 1943-44

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $40,307,998.90 représentant un sixième de chacun des différents item à être votés (moins Vote 116) tels qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1944, présenté à la Chambre des Communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1944.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, du consentement de la Chambre, lue la deuxième fois et agréée, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1944, la somme de $40,307,998.90 soit octroyée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant; qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 95, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et dix minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 18 MAI 1943

PRIÈRES.

Sur motion de M. Crerar, il est ordonné,—Que le nom de M. Fontaine remplace celui de M. Lafontaine sur le comité permanent des bills privés.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés, du 1er novembre 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail ou l'un de ses fonctionnaires et le ministère du Travail de la province du Manitoba, le conseil régional du Travail en temps de guerre pour le Manitoba, le conseil national du Travail en temps de guerre, le ministère de la Justice et tous autres ministères ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement à des taux inférieurs de salaires relevés et soulignés par le ministère du Travail de la province du Manitoba dans les entreprises suivantes ayant des contrats avec le gouvernement fédéral: *Claydon Company Limited, Rayner Construction Company Limited, Tomlinson Construction Company Limited* et *Duff Construction Company Limited.* Aussi, la copie de la correspondance et des documents, datés du 1er novembre 1942 jusqu'aujourd'hui, relativement à tout autre cas de taux inférieurs de salaires dans les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral dont on aurait pu faire rapport au gouvernement.

M. Golding, propose,—Que le premier rapport du comité permanent du Règlement, rapport déposé vendredi, le 14 courant, soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur une motion de M. Golding, le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, déposé le vendredi, 14 mai 1943, est adopté.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4092, approuvé le 17 mai 1943: modification des règlements du service sélectif national pour les civils (C.P. 246, approuvé le 19 janvier 1943), pour augmenter le nombre des mineurs à cause de l'état d'urgence nationale de la production houillère.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution pourvoyant à ce qu'une somme d'argent soit octroyée à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à octroyer à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $648,333,333.33 pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances et prêts qui peuvent être consentis, par et sous l'autorité du gouverneur en conseil, au cours de l'année se terminant le trente-unième jour de mars 1944, aux fins et sous réserve des termes, conditions et limitations énoncés dans la résolution présentement inscrite sur l'Ordre du jour, en vue d'accorder à Sa Majesté des sommes ne dépassant pas $3,890,000,000 soit un sixième dudit montant de $3,890,000,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley obtient alors le consentement de la Chambre pour présenter le bill No 96, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, lequel est lu pour la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification.

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,333,-333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 19 MAI 1943

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De la *Canada North-West Land Company Limited*, de Toronto, Ontario, pour une loi tendant à modifier sa Loi de constitution en corporation.

M. Fraser (Northumberland) propose,—Que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mardi, 6 avril 1943, soit maintenant adopté.

Et un débat s'élevant;

M. Green propose en amendement, appuyé par M. Ross (Souris),—Que le rapport dudit comité ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de faire enquête sur les dépenses imputables à la publicité, ou pour des fins connexes, par divers ministères et/ou commissions du gouvernement, après le 31 mars 1942.

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur déclare l'amendement inacceptable parce qu'il aurait comme effet d'élargir la portée de l'ordre de renvoi ce qui constitue une motion substantielle, ce qui ne saurait être proposé que sous forme d'instruction après avoir donné les avis d'usage.

M. Green en appelle à la Chambre de cette décision.

Et M. l'Orateur pose la question à la Chambre dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue; et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Casselman ,Mme (Edmonton-Est),
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
Crerar,
d'Anjou,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferland,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Golding,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Healy,
Hill,
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Kinley,
Kirk,
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Leclerc,
Léger,
Little,
Lizotte,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
Macdonald (Brantford-ville),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston-ville),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McGibbon,
McIlraith,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina-ville),
Martin,
Matthews,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Nixon,
O'Neill,
Parent,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette.
Tripp,
Turgeon,
Turner,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—119.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Anderson,
Bence,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
Diefenbaker,
Dorion,
Douglas (Weyburn),
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gauthier,
Gillis,
Green,
Hazen,
Hlynka,
Jackman,
Knowles,
Kuhl,
Lacombe,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Neill,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Noseworthy,
Perley,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Roy,
Senn,
Shaw,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
White,
Wright—47.

Et la motion principale de nouveau proposée à la Chambre;

M. Black (Yukon) propose en amendement, appuyé par M. Rowe: Que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit remis au comité des comptes publics avec instruction de modifier ledit rapport de façon à recommander que ledit comité soit nanti du pouvoir de faire enquête sur les dépenses imputables à la publicité ou à des fins connexes par la Commission de l'information en temps de guerre ou par divers ministères ou commissions du gouvernement, après le 31 mars 1942.

Une discussion s'élève sur cette question, et ledit débat est ajourné sur une motion de M. Diefenbaker.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 97, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester".

Bill No 98, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson".

Bill No 99, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Fernande Broca Taisne".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel William Simon".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Scott Thacher".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Shapiro".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rubin Segal".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Joseph-Wilfrid Rousseau".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre les témoignages déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, toutes demandant l'adoption de lois de divorce, ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 95, Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1944.

Bill No 96, Loi octroyant de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 20 MAI 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 19 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Norma Segal Katz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Israel Katz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis*.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

20 mai 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 20 mai 1943, à 5 heures 45 p.m., pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

M. McCuaig, du comité permanent des Privilèges et Elections, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité a été saisi d'un ordre de la Chambre en date du 22 février 1943, savoir:

> Qu'à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada qui, le 29 juin 1942, a annulé l'élection de Robert Greig Davidson à la circonscription électorale de Stanstead, à cause d'actions illégales de la part des agents électoraux, et en conformité de l'article 71 de la Loi des élections fédérales contestées, le Comité permanent des privilèges et élections soit prié d'étudier l'opportunité pour la Chambre d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

Votre Comité recommande que la Chambre ordonne l'émission d'un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale de Stanstead.

A cet égard, votre Comité désire rappeler à la Chambre que les savants juges de la Cour suprême du Canada ont, dans les motifs de leur jugement, constaté à l'unanimité que les agents du candidat s'étaient rendus coupables de manœuvres frauduleuses lors de l'élection mais que ni l'intimé ni son agent officiel n'y avaient pris part.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Fraser (Northumberland, Ont.)—Que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mardi, 6 avril 1943, soit maintenant adopté, et sur la proposition d'amendement de M. Black (Yukon).

Et le débat se poursuivant;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 76, Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes.

Un message est reçu du Très Honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le substitut du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

A ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills".

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut du Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour mettre à la disposition des Nations Unies les fournitures de guerre canadiennes.

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner".

A ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Gouverneur général, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces Bills".

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Fraser (Northumberland, Ont.),—Que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre, le mardi, 6 avril 1943, soit maintenant adopté.

Et sur le projet d'amendement de M. Black (Yukon): Que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit remis au comité des comptes publics avec instruction de modifier ledit rapport de façon à recommander que ledit comité soit nanti du pouvoir de faire enquête sur les dépenses imputables à la publicité ou à des fins connexes par la Commission de l'information en temps de guerre ou par divers ministères ou commissions du gouvernement, après le 31 mars 1942.

Après plus ample délibération, ledit amendement est mis aux voix, et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,
Aylesworth,
Bence,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Church,
d'Anjou,
Diefenbaker,
Dorion,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Hazen,
Jackman,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Neill,
Nicholson,
Nielsen, Mme
Noseworthy,
Perley,
Pouliot,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Roy,
Senn,
Shaw,
Tustin,
Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brunelle,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Cleaver,
Cloutier,
Crerar,
Dechêne,
Denis,
Donnelly,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Eudes,
Evans,
Fauteux,
Ferland,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fulford,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,

Golding, Graham, Grant, Gregory, Hanson (Skeena), Hill, Howden, Hurtubise, Ilsley, Isnor, Jean, Kinley, Kirk, Laflamme, LaFlèche, Lafontaine, Léger, McCuaig, McCulloch, MacDiarmid, Macdonald (Halifax), McDonald (Pontiac), McGarry, McIlraith, McIvor, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), Macmillan, McNevin (Victoria, Ont.), McNiven (Regina-ville), Matthews, Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Mullins, Mulock, Power, Purdy, Reid, Rennie, Rickard, Ross (Calgary-Est), Ross (Hamilton-Est), Ryan, St-Laurent, Sanderson, Sissons, Soper, Taylor, Telford, Thauvette, Tripp, Turgeon, Ward, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Wood—93.

Et la motion principale, mise aux voix: Que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics, déposé en Chambre, le mardi, 6 avril 1943, soit maintenant adopté; elle est agréée, sur division.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire sur un accord, en date du 1er avril 1943, entre le Dominion du Canada et l'*Abasand Oils Limited*, concernant l'agrandissement de l'usine pour le traitement des sables bitumineux, près de McMurray, Alberta.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté ou loué la propriété de l'hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse

2. Le cas échéant, de qui a-t-on acquis cette propriété, et, s'il s'agit d'une compagnie, quels en sont les noms des directeurs et du gérant?

3. Quand a-t-on fait l'acquisition de cette propriété, et dans quel but?

4. Quel a été le prix d'achat ou la compensation, (*a*) pour la propriété immobilière, (*b*) pour l'ameublement et l'outillage, (*c*) pour les agents et vendeurs, et à qui cette somme doit-elle être payée et quel en sera le montant à chacun?

5. A combien la propriété était-elle évaluée par la ville, (*a*) comme immeuble, (*b*) comme établissement commercial, (*c*) combien versait-on chaque année pour ces taxes et, (*d*) le gouvernement continuera-t-il à acquitter ces taxes?

6. A combien évalue-t-on le coût d'adapter cette propriété au but auquel le gouvernement la destine?

7. A combien évalue-t-on le coût annuel d'entretien et d'exploitation de cette propriété?

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture est inscrite au feuilleton pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 67, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada* (*à responsabilité limitée*)".—M. *McIlraith.*

Bill No 97, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester".—M. *Claxton.*

Bill No 98, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson".—M. *Ross* (St. Paul's).

Bill No 99, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Fernande Broca Taisne".—M. *Ross* (St. Paul's).

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel William Simon".—M. *Fulford.*

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt".—M. *MacInnis.*

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Scott Thacher".—M. *Diefenbaker.*

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Shapiro". —M. *MacInnis.*

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Rubin Segal".—M. *MacInnis.*

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster".—M. *Abbott.*

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Joseph-Wilfrid Rousseau".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. Tiendra-t-on une enquête civile sur les désordres récemment survenus au camp militaire de Sussex, Nouveau-Brunswick?

2. Le gouvernement a-t-il invité le Procureur général du Nouveau-Brunswick ou les autorités municipales de l'endroit à tenir une enquête civile?

3. Les autorités civiles ont-elles été invitées à ne pas tenir d'enquête ou ont-elles été empêchées de le faire?

4. Les autorités provinciales ont-elles demandé, dans l'intérêt public, l'autorisation de tenir une enquête de préférence à l'enquête militaire à huis-clos?

5. Un soldat, en s'enrôlant, perd-il son statut et ses droits civils?

6. Depuis le commencement de la guerre, combien d'enquêtes civiles a-t-on tenues, au Canada, à la suite de la mort de membres des forces de Sa Majesté survenue pendant leur entraînement au pays?

7. Une enquête du coroner sera-t-elle tenue dans le cas de la mort de ce soldat survenue à Sussex; un coroner a-t-il fait l'examen du corps, et quelle action a été prise par celui-ci ou par toute autre autorité civile?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle édicté une ordonnance défendant à l'Association des manufacturiers de tabac et de cigarettes de faire subir des changements à la classification qu'elle a faite, en 1934 ou en 1935, des marchands qui font l'achat de ses produits (grossistes, grossistes et détaillants, détaillants seulement)?

2. Le cas échéant, quelle est cette ordonnance?

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. Est-ce que quelque ministère du gouvernement fédéral a un service de télétype entre Washington et Ottawa, et/ou entre Washington et New-York?

2. Le cas échéant, combien en a-t-il coûté jusqu'aujourd'hui pour, (*a*) l'installation, (*b*) le fonctionnement complet de ce service?

3. Quels sont les ministères du gouvernement qui font usage de ce service?

4. La Commission de l'information en temps de guerre a-t-elle droit de faire usage de ce service de télétype suivant des droits de priorité ou non?

5. Quels sont les fonctionnaires ou les membres du personnel qui sont affectés à l'exploitation ou à la mise en œuvre de ce service?

6. Calcule-t-on les frais d'exploitation de ce service d'après la longueur des lignes du réseau ou sur son utilisation à tant de l'heure?

7. Le cas échéant, quel en a été le total des frais d'exploitation, (*a*) d'après la longueur des lignes du réseau, (*b*) suivant l'utilisation du service à l'heure?

Par M. Winkler—1. Quelle quantité d'alcool de grain a-t-on fabriqué au Canada au cours de chacune des années 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité d'alcool de grain a-t-on importé au Canada, et quelle quantité a-t-on exportée du Canada?

Par M. Knowles—1. Est-ce que l'*Aluminium Limited* est constituée en société d'après les lois du Dominion du Canada? Le cas échéant, quand a-t-elle été constituée légalement?

2. Est-ce que ladite société remplit une fonction autre que celle de compagnie détentrice? Le cas échéant, quelles sont ces fonctions?

3. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle au Canada ou y a-t-elle comme filiales?

4. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle à l'extérieur du Canada ou y a-t-elle comme filiales?

5. Quelles sont les relations entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminium Limited*, et entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminum Company of Canada*?

6. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminium Limited,* et quelle est l'adresse de chacun?

7. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminum Company of Canada*?

Par M. Knowles—1. Le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou divisions, a-t-il mis à l'étude le problème de reviser le tracé de la ligne du Pacifique-Canadien à Souris dans le but de faciliter l'agrandissement, dans sa partie nord, de l'aéroport de Stevenson, à Winnipeg?

2. Le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou divisions, a-t-il reçu quelques représentations à ce sujet et, le cas échéant, de la part de qui?

Par M. Knowles—1. L'un ou l'autre des membres du Cabinet ou l'un ou l'autre des adjoints parlementaires des ministres sont-ils directeurs de quelques sociétés, compagnies, etc.?

2. Le cas échéant, quels sont ces ministres ou ces adjoints, et de quelles sociétés ou compagnies sont-ils directeurs?

3. Est-ce que, depuis leur assermentation, l'un ou l'autre de ces ministres se sont démis de leurs fonctions de directeurs, comme il est fait mention plus haut, et, le cas échéant, quels sont ces ministres, à quelles dates l'ont-ils fait, et de quelles sociétés ou compagnies?

4. Est-ce que, depuis leur nomination, l'un ou l'autre de ces adjoints parlementaires se sont démis de leurs fonctions de directeurs, comme il est fait mention plus haut, et, le cas échéant, quels sont ces adjoints parlementaires, à quelles dates l'ont-ils fait, et de quelles sociétés ou compagnies?

Par M. Dorion—1. Quelles sont, au pays, les trente cités ou villes qui ont la plus forte population, et quelle est la population de chacune d'entre elles?

2. Quel était, pour chacune d'elles, l'objectif à atteindre pour le quatrième emprunt de la Victoire?

3. Quel a été dans chacune de ces villes le montant souscrit?

4. Quel a été, pour chacune d'elles, le pourcentage des souscriptions en regard de leurs objectifs?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. L'hôpital de la rue Christie, à Toronto, est-elle à l'usage exclusif des membres des forces armées?

2. Quels sont les hôpitaux réservés aux membres des sections féminines des forces armées?

Par M. Hatfield—Est-ce que le ministère des Munitions et approvisionnements, l'Office du ravitaillement en produits agricoles et l'Office des fournitures de guerre ont à acquitter les tarifs spéciaux à certains produits ou les tarifs particuliers à certaine classification de marchandises pour le transport des munitions et des autres fournitures de guerre?

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 21 MAI 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mary Constance Keys Bates, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Stanley Bates.

De Margaret Ann Richards Johnstone, de Toronto, Ontario, épouse de Norman Johnstone, de Montréal, P.Q.

De Sonia Libenstein Kolber, d'Outremont, P.Q., épouse de Harry Kolber.

De Théodore Panos, d'Outremont, P.Q., époux d'Evelyn Frances Field Panos.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—Quels ont été, au cours de chacune des années financières de 1937-38 à 1941-42 inclusivement, les subsides, se rapportant à l'agriculture, versés au gouvernement ainsi qu'aux individus, compagnies et sociétés de chaque province, par le Gouvernement fédéral, directement ou par l'entremise d'organismes fédéraux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est, en détail, l'assistance financière accordée au cultivateur canadien par le gouvernement au cours des années 1941 et 1942?

2. Quelle est, en détail, l'assistance financière qui a été approuvée, jusqu'ici, pour l'année 1943?

3. Quelle est, en détail, l'estimation du montant total que l'on accordera en assistance financière aux cultivateurs canadiens au cours de 1943?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le total des importations provenant de l'Angleterre pour les douze mois finissant le 1er avril 1943?

2. Ces importations ont-elles été payées?

3. Le cas échéant, de quelle façon?

4. Sinon, quels arrangements a-t-on conclus?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du Travail en temps de guerre, sous la présidence du juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada.—Vol. III. (Déclarations et mémoires), séances tenues à Ottawa les 6 et 13 mai 1943.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 15 mai 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Sur motion de M. MacInnis, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Norma Segal Katz, présentée le 19 mai 1943, et qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage de la pétitionnaire, ainsi que le rapport du greffier des pétitions qui la concerne, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il étudie l'opportunité de suspendre à son sujet l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 24 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 mai 1943,—Copie de tous documents, mémoires, correspondance et arrêtés en conseil, datés depuis le commencement de la guerre, relatifs à l'établissement et/ou à la construction d'usines de caoutchouc synthétique au Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide financière à la *National Steel Car Company* pour la construction, l'agrandissement ou l'outillage de l'usine de la compagnie à Malton avant de procéder à son expropriation? Si oui, pour quels montants, à quelles dates, pour quelles fins et à quelles conditions a-t-on accordé cette aide financière?

2. Le gouvernement avait-il fourni quelque machinerie ou quelque outillage à cette usine avant qu'elle soit expropriée? Si oui, quelle est la valeur de la machinerie ainsi fournie?

3. Qui solde les frais de la machinerie neuve posée depuis l'expropriation?

4. A qui revient le financement du programme de construction entrepris depuis l'expropriation?

5. Quelles dépenses de capital le gouvernement a-t-il entreprises pour la construction et l'outillage de cette usine depuis son expropriation?

6. Quels sont les termes et les conditions intervenus jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement et la *National Steel Car Company* dans l'expropriation de l'usine et de l'outillage?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1943,—Etat montrant:—Quels sont les détails ou quel est le fractionnement des item suivants fournis dans le rapport parlementaire No 170, présenté le 1er mars 1943, relatifs au dernier emprunt de la Victoire: (*a*) salaires, (*b*) frais de déplacement, y compris les frais d'hôtels, (*c*) dépenses des séances d'organisation, y compris les montants dépensés pour les réceptions et les banquets, (*d*) réclame et publicité, y compris les sommes

dépensées pour les émissions radiophoniques et pour le pavoisement, (*e*) commission aux solliciteurs, et (*f*) rémunération aux vendeurs autorisés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1943,—Etat montrant:—1. Du 1er septembre 1939 au 31 décembre 1942, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il payées en redevances, droits sur les brevets, etc., sur le matériel de guerre fabriqué au Canada?

2. Quels sont les noms et adresses des sociétés qui ont reçu ces versements, et quel montant a-t-on payé à chacune ?

3. Quel a été le montant total versé à des particuliers et à des compagnies à l'extérieur du Canada?

4. Que fait-on des redevances et droits sur les brevets, etc., dus à des particuliers et à des sociétés résidant en pays ennemis ou en pays occupés par l'ennemi?

5. Quel est le total du montant dû à des particuliers ou à des sociétés résidant en pays ennemis ou dans les pays occupés par l'ennemi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelle quantité d'alcool de grain a-t-on fabriqué au Canada au cours de chacune des années 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité d'alcool de grain a-t-on importée au Canada, et quelle quantité a-t-on exportée du Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année financière 1942-43, le Canada a-t-il expédié quelques produits directement à l'Australie et à quelqu'autre pays?

2. Si oui, ces expéditions, en tout ou en partie, ont-elles été faites sous l'empire de la Loi Georges VI, chapitre 8, 1942, intitulée: "Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales"?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelle a été la production réelle de la houille domestique au Canada au cours des périodes suivantes: (*a*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1941, (*b*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1942, (*c*) du 1er janvier au 31 mars 1943?

2. Quel a été le nombre réel de mineurs occupés à la production de la houille domestique au Canada au cours des périodes mentionnées à la première question?

3. Quelles sont les attributions de la Commission de la production du charbon en période de crise?

4. Quelles mesures le gouvernement et/ou la Commission de la production du charbon en temps de crise ont-ils prises pour assurer à la production de la houille domestique son plus haut rendement possible?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement regarde-t-il ou juge-t-il comme une industrie privilégiée l'exploitation et la distribution du charbon et des autres sortes de combustibles?

2. Qu'offre le gouvernement fédéral en assistance financière ou en primes, en subvention ou en subside pour aider à l'augmentation de la production du charbon et du combustible au Canada?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mai 1943,—Etat montrant:—1. En excluant, dans chaque cas, les céréales, est-ce que les stocks de denrées dont on dispose au Canada, tant ceux qui sont prêts à être expédiés que ceux que l'on est à préparer ou à transformer, sont suffisants aux besoins prévus que créeront l'ouverture d'un deuxième front et l'invasion imminente de l'Europe par les Nations Unies?

2. Sinon, quels sont ces denrées et ces produits alimentaires particuliers qui sont inférieurs au contingentement prévu, et quelle en est, en livres ou en tonnes, la quantité?

3. Est-ce que les stocks de denrées dont on dispose, et qui sont prêts à être expédiés ou sont actuellement en voie de préparation ou de transformation, sont supérieurs ou inférieurs aux stocks dont on disposait, (*a*) en mai 1942, (*b*) en mai 1941?

4. De mai 1942 à mai 1943, quel pourcentage des denrées et des produits alimentaires suivants, à savoir: viandes, beurre, bacon et produits du porc, œufs, fromage, saindoux et graisse animale, a-t-on consommés, au Canada, de plus ou de moins que la consommation des mêmes produits pendant la période de mai 1941 à mai 1942?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du Travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations du travail et sur les échelles des salaires au Canada.—Vol. IV (Etats et dépositions), séance tenue à Ottawa, le 14 mai 1943.

Il dépose aussi, sur la Table,—Copie du rapport sur le fonctionnement de la Loi de coordination de l'enseignement professionnel, 1942, y compris le programme d'entraînement de la jeunesse sous le plan fédéral-provincial, et le programme d'entraînement d'urgence de guerre fédéral-provincial, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1943.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 avril 1943,—Copie de tous documents, correspondance, mémoires et arrêtés en conseil relatifs à la désignation de la *Winnipeg Electric Company* comme une entreprise périclitante, datés depuis le commencement de la guerre?

Sur motion de M. McCuaig, le premier rapport du Comité des Privilèges et Elections, présenté à la Chambre, le 20 mai 1943, est adopté.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Est-ce que l'on emploie, (*a*) à Ottawa, (*b*) outre-mer, sur le personnel du quartier-général du ministère de la Défense nationale, des officiers ou des soldats en bonne santé et âgés de 30 à 35 ans?

2. Le cas échéant, quel en est le nombre?

3. Quels sont leurs noms et quel est leur grade?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid—1. M. E. G. Osborn, de Londres, Angleterre, a-t-il fait la demande d'un permis de séjour au Canada pour les mois de juin, juillet, août et septembre 1942?

2. Le cas échéant, lui a-t-on octroyé un permis de séjour?

3. Sinon, comment a-t-on motivé le refus de lui accorder ce permis?

Par M. Hatfield—1. Le gouvernement possède-t-il ou dirige-t-il l'usine de caoutchouc synthétique de Sarnia?

2. Le cas échéant, quels sont les noms des directeurs de cette usine, et quels sont les noms des chimistes employés à cette usine?

3. Quelles connaissances pratiques possèdent-ils sur ce qui a trait au caoutchouc?

4. Où étaient-ils employés auparavant?

5. Qui les a recommandés?

Par M. Gauthier—Quels sont les noms des sous-ministres, et la durée de leur terme d'office, depuis 1867, pour les ministères de la Marine, des Transports, des Travaux publics, de la Défense nationale, de l'Agriculture, de la Justice, du Secrétariat d'Etat?

Par M. Roy—1. Est-ce que M. Fernand Choquette, avocat, de Montmagny, P.Q., a été à l'emploi du gouvernement de 1941 à 1942 inclusivement?

2. Le cas échéant, (*a*) à quel titre et, (*b*) quelle somme lui a-t-on versée au cours de chacune de ces années?

Par M. Roy—1. Le gouvernement a-t-il acheté, à l'usage des hommes de nos forces armées, quelque quantités des articles visés par l'ordonnance No A-317?

2. Le cas échéant, en quelle quantité et à quel prix?

Par M. MacInnis—1. Au cours de chacun des mois de janvier, février, mars et avril 1943, quelles sommes les compagnies de papier-journal ont-elles versées au fonds commun de stabilisation ou ont-elles retirées de ce même fonds?

2. (*a*) Quelles restrictions le gouvernement a-t-il imposées relativement à l'utilisation des sommes maintenues dans ce fonds commun? (*b*) Ce fonds est-il assujetti à l'imposition fiscale?

3. Pendant combien de temps continuera-t-on à verser des bénéfices aux compagnies qui ont cessé la production, en vertu des dispositions réglementant ce fonds commun de stabilisation?

4. (*a*) Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises à l'égard des employés qui cessent de travailler à la suite de la fermeture des usines de fabrication de papier-journal? (*b*) Quelles sommes a-t-on versées aux employés qui ont été assignés à d'autres industries?

Par M. Bruce—1. Combien y a-t-il de centres de recrutement au Canada?

2. De quel personnel a-t-on besoin pour prendre charge de ces postes?

Par M. Dorion—1. Combien de fois, au cours des douze derniers mois, le Comité interministériel a-t-il été convoqué par le Directeur de la censure?

2. Qui a assisté aux séances de ce comité?

3. A quelles dates ces séances ont-elles été tenues?

4. Qui a présidé ces séances?

5. Qui a élu ou choisi le président de ces séances?

6. Quand a été adopté le décret du conseil constituant le directorat de la censure?

7. Ce comité a-t-il présenté quelques rapports?

8. Le cas échéant, à qui?

9. Consigne-t-on par écrit les délibérations de ce Comité?

10. Tient-on un procès-verbal des séances de ce Comité?

Par M. Bence—1. Depuis le commencement de la guerre, quels sont les discours prononcés par le Premier ministre et/ou par des membres du cabinet que l'on a fait imprimer aux frais du gouvernement, à l'exception de ceux dont on a fait mention à la question 21 du document parlementaire No 176?

2. Combien d'exemplaires de ces discours a-t-on fait imprimer dans chaque cas, à quel coût, et de combien d'exemplaires a-t-on fait la distribution?

3. Qui a fait l'impression de ces discours et en vertu de quelle autorité?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Combien d'examens de concours la Commission du service civil ou le ministère des Affaires extérieures ont-ils tenus, au cours des deux dernières années, pour des positions au ministère des Affaires extérieures?

2. A-t-on fait annoncer publiquement ces positions? Le cas échéant, où et comment?

3. Pendant combien de temps, avant la tenue des examens, a-t-on fait annoncer ces positions?
4. Combien d'hommes et de femmes ont été candidats à ces examens?
5. Combien d'hommes et de femmes ont réussi ces examens?
6. Quel est le nombre de ces particuliers à qui on a donné une position au ministère des Affaires extérieures?
7. Quel est le nombre de ceux qui parlent l'espagnol, parmi ceux qui ont obtenu une position?
8. Quel est le nombre de ceux qui parlent le portugais, parmi ceux qui ont obtenu une position?

Par M. Nicholson—1. La *Wartime Housing Limited* construit-elle des logements permanents à Sarnia, Ontario?
2. Le cas échéant, quelles sont les termes de l'entente régissant la construction de ces logements?
3. Combien de logements y construit-on?
4. Quel est le coût, l'unité, de ces logements?

Par M. Nicholson—Du 1er décembre 1942 ou 30 avril 1943, dans chacune des divisions administratives, créées en vertu de la Loi de Mobilisation des ressources nationales—1. Combien a-t-on envoyé d'avis d'appel à l'examen médical?
2. Combien a-t-il été retourné d'avis d'appel médical qui n'avaient pu être remis aux destinataires?
3. Combien a-t-il été retourné de ces avis avec le renseignement que le destinataire s'était enrôlé?
4. Combien a-t-il été retourné de ces avis avec le renseignement que le destinataire avait été porté comme manquant à l'appel ou tué au combat?
5. Combien a-t-on fait d'examens médicaux?
6. Combien de sujets examinés ont été assignés à la catégorie "A"?
7. Combien d'ajournements a-t-on accordés?
8. Combien a-t-on envoyé d'avis d'avoir à se présenter à un centre d'instruction militaire?
9. Combien a-t-il été retourné de ces avis qui n'avaient pu être remis aux destinataires?
10. Quel a été le nombre de ceux qui se sont présentés aux centres d'instruction militaire?
11. Quel a été le nombre de ceux qui n'ont pas été acceptés aux centres d'instruction militaire?
12. Combien ont été acceptés comme recrues en vertu de la Loi de Mobilisation des ressources nationales?

Par M. Reid—1. De combien de propriétés ou de salles publiques, que possèdent ou contrôlent des particuliers de naissance ou de nationalité ukrainienne, le Séquestre des biens ennemis a-t-il pris possession, en donnant la liste par province, et en faisant connaître, pour chaque cas, le montant de l'évaluation?
2. Le Séquestre des biens ennemis a-t-il disposé de quelqu'une de ces propriétés ou salles publiques?
3. Le cas échéant, combien ont été vendues, à qui et à quel prix?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quel est le nombre des officiers de liaison, de publicité ou de relations publiques qui sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale pour le Service naval, ou à l'emploi du ministère des Services nationaux de guerre pour le compte du service naval?
2. Quel est le nom, l'âge, le grade de tous ces particuliers, ainsi que le traitement reçu et les dépenses encourues par chacun depuis la date de son entrée en fonctions?
3. Quelles sont les attributions de chacun de ces particuliers, et où chacun exerce-t-il ses fonctions, que ce soit au Canada ou ailleurs?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quelles étaient, (*a*) pour l'Ile du Prince-Edouard, (*b*) pour le Nouveau-Brunswick, (*c*) pour la Nouvelle-Ecosse, les sommes dues au ministère de l'Agriculture, au 30 juin 1934, en frais d'inspection et de certificats par les expéditeurs de pommes de terre, de foin, de navets et de pommes, en donnant les noms et adresses de chacun de ces particuliers et les montants dus par chacun?

2. Ces arrérages ont-ils été acquittés depuis cette date? Sinon, quels montants reste-t-il à solder, en donnant les noms des particuliers intéressés et les montants dus par chacun?

3. Quel est le montant des sommes dues et encore impayées depuis le 30 juin 1934?

Par M. Fair—1. Quelle a été la valeur des importations de sucre à l'état brut, en provenance de Cuba, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Dispose-t-on encore d'emplacement dans les navires afin de faciliter l'importation, de ce pays, du sucre à l'état brut requis pour les besoins du Canada?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant est transmis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes les conventions et ententes relatives aux routes aériennes ou au transport aérien en général conclues, depuis janvier 1936, entre le Canada et d'autres nations, qu'elles appartiennent à l'Empire britannique ou qu'elles y soient étrangères, ainsi que de toutes les notes, échangées entre le Canada et d'autres nations, concernant le contrôle des routes aériennes internationales ou l'exploitation des lignes aériennes internationales ou commerciales à l'heure actuelle ou à la suite de la fin des hostilités.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. MacInnis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, relative à l'embauchage de la main-d'œuvre canadienne par les entrepreneurs américains sur la route de l'Alaska et les entreprises américaines connexes.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—La liste des noms et des adresses de toutes sociétés de l'industrie textile à qui on a adjugé des contrats au cours de l'année financière 1942-1943, ainsi que le montant de chacun de ces contrats.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant par $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 25 MAI 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Etat montrant:—1. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé à M. Gérald Fauteux, C.R., procureur de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, pour ses services professionnels?

2. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé, pour ses services professionnels, à l'honorable Philippe Brais, C.R., de Montréal, et à quelque firme dont il est membre?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 26 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

(1) Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;

(2) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;

(3) Que son quorum soit réduit de vingt à quinze membres et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*f*) du Règlement.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3870, approuvé le 17 mai 1943: établissement d'un conseil du travail de l'ouest avec juridiction sur les échelles de salaires, les hausses d'échelles de salaires, les allocations de vie chère et les heures de travail sur les entreprises de défense de l'ouest, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour empêcher la fermeture presque complète de la voie du fleuve St-Laurent à la navigation?

2. Dans le cas contraire, pour quelle raison la voie du St-Laurent serait-elle presque fermée à la navigation?

3. Au cours de la dernière saison de navigation, quel a été le pourcentage des pertes de transport, par mille tonnes, sur le St-Laurent?

4. Quelles ont été les pertes, par mille tonnes, concernant l'expédition par les autres ports du Canada?

5. Le Gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour employer à sa pleine capacité la navigation sur le St-Laurent, et pour faire usage des ports du St-Laurent, durant la prochaine saison de navigation?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Nicholson—1. Au 31 décembre 1942, quel était le nombre total de tous les groupements de logements construits par la *Wartime Housing Limited?*

2. Quel est le nombre total des chambres à coucher aménagées dans les divers hôtels du personnel?

3. Au 31 décembre 1942, quel était le total des dépenses encourues par la *Wartime Housing Limited,* (*a*) pour des groupements de logements, (*b*) pour des maisons du personnel, des salles à dîner, etc., (*c*) en frais d'administration?

Par M. Nicholson—Depuis la nomination d'un régisseur de la construction, combien a-t-on construit, au Canada, d'habitations privées de chacune des catégories suivantes, et quel a été le total des dépenses encourues pour chacune de ces catégories, à savoir: (*a*) d'une valeur de plus de $25,000, (*b*) d'une valeur de $15,000 à $25,000, (*c*) d'une valeur de $10,000 à $15,000, (*d*) d'une valeur de $5,000 à $10,000, (*e*) d'une valeur inférieure à $5,000?

Par M. Purdy—Au 30 avril dernier, quel était, par district militaire, le pourcentage des hommes, (*a*) requis et (*b*) acceptés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales par rapport, (1) à la population totale, de sexe masculin, comprise entre 19 et 45 ans, et (2) à la population totale, de sexe masculin, comprise dans les catégories mentionnées plus haut mais ne comprenant pas les enrôlés volontaires.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Wright, pour M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et l'occupation des membres des comités consultatifs locaux nommés par la *Wartime Housing Limited,* ainsi que les noms des organismes, s'il y a lieu, que représentent ces membres au sein de ces comités.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 27 MAI 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Munitions et approvisionnements depuis septembre 1939? (*b*) Quelle est la valeur totale des avances de capitaux faites par le même ministère depuis septembre 1939? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux accordées aux adjudicataires?

2. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés, depuis septembre 1939, par le ministère de la Défense nationale, (1) pour l'armée, (2) la marine, (3) l'aviation? (*b*) Ledit ministère a-t-il fait quelques avances de capitaux? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats?

3. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Transports, depuis septembre 1939 pour (1) les aéroports, (2) la division de la marine marchande, (3) la Commission des ports nationaux, (4) les chemins de fer nationaux du Canada? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

4. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Travaux publics, depuis septembre 1939? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mai 1943,—Copie de tous télégrammes, demandes, lettres, rapports, pétitions et autres documents, que possèdent le ministère des Postes ou toute autre ministère du gouvernement, relatifs à la nomination d'un maître de postes à Halkirk, Alberta.

72540—26

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1943,—Etat montrant:—Quel est, jusqu'à la fin de 1942, et avec l'affiliation religieuse inscrite sur leurs certificats d'acceptation le nombre des officiers et soldats faisant partie des forces actives de l'armée, de la marine et de l'aviation?

M. Bertrand (Laurier), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche pour la côte de l'Altnatique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche pour la côte du Pacifique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente le bill No 107, Loi modifiant le code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Noseworthy—1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque entente avec les représentants nationaux et internationaux du syndicats des *United Steel Workers* le 22 janvier 1943?

2. Immédiatement avant cette date, le gouvernement avait-il fait une offre initiale de cinquante-cinq cents de l'heure, l'indemnité de vie chère comprise, aux représentants de ce syndicat?

3. Les représentants du syndicat avaient-ils rejeté cette offre?

4. Au cours de toutes ces négociations, M. Arthur MacNamara, alors sous-ministre du Travail et vice-président du Conseil national du Travail en temps de guerre, a-t-il représenté, au su et au gré du gouvernement, le Premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre du Travail?

5. Dans le but d'en venir à un règlement de la grève dans les industries de l'acier, en janvier dernier, M. MacNamara a-t-il consenti, au nom du gouvernement, à considérer le paiement d'un salaire de cinquante-cinq cents de l'heure comme un taux minimum, et à faire déterminer le montant de l'indemnité de vie chère par le Conseil national du Travail en temps de guerre?

6. Le 22 janvier dernier, M. MacNamara en est-il venu à une entente avec les représentants du syndicat des *United Steel Workers* à l'effet que le Conseil national du Travail en temps de guerre désignerait comme industries nationales les usines de Sydney de la *Dominion Steel and Coal Corporation* et les usines de Sault Sainte-Marie de l'*Algoma Steel Corporation?*

7. En est-on venu à une entente, à la même date et entre les mêmes intéressés à l'effet que les instructions ou décisions du Conseil national du Travail en temps de guerre s'appliqueraient à une partie au moins des usines de Trenton?

8. A-t-on adopté un arrêté en conseil, le 26 janvier 1943, accordant pleine et entière autorité au ministre du Travail et au Conseil national du Travail en temps de guerre de donner suite à cette entente, nonobstant les dispositions contraires de tout autre règlement, ordonnance ou loi?

9. L'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, communiqué à la presse le 31 mars dernier, s'accorde-t-il avec les dispositions suivantes de l'entente intervenue entre le gouvernement et les représentants du syndicat des ouvriers des industries de l'acier le 22 janvier précédent: (*a*) la désignation de certaines sociétés de l'industrie de l'acier comme des industries nationales; (*b*) le taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure et, (*c*) l'application de certaines décisions aux usines de Trenton ou à quelques-unes de leurs parties?

10. Depuis qu'a été communiqué à la presse le 31 mars dernier, l'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, la *Steel Company of Canada* a-t-elle demandé au Comité régional ontarien du Travail en temps de guerre l'autorisation de payer un taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure avec l'indemnité régulière de vie chère?

Par M. Quelch—1. Combien de terres agricoles a-t-on saisies dans chacune des trois provinces des Prairies au cours de chacune des années de 1930 à 1942?

2. Quel était le pourcentage total des terres, (*a*) hypothéquées, (*b*) détenues sous promesse de vente, dans chacune des trois provinces des Prairies, au cours de chacune des années mentionnées ci-haut?

3. Quelle est l'étendue totale des terres agricoles détenues par des sociétés de prêts hypothécaires et de placements à la suite de mesures de saisie, dans chacune des trois provinces des Prairies?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 28 MAI 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que l'*Aluminium Limited* est constituée en société d'après les lois du Dominion du Canada? Le cas échéant, quand a-t-elle été constituée légalement?

2. Est-ce que ladite société remplit une fonction autre que celle de compagnie détentrice? Le cas échéant, quelles sont ces fonctions?

3. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle au Canada ou y a-t-elle comme filiales?

4. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle à l'extérieur du Canada ou y a-t-elle comme filiales?

5. Quelles sont les relations entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminium Limited*, et entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminum Company of Canada*?

6. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminium Limited*, et quelle est l'adresse de chacun?

7. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminum Company of Canada*?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque entente avec les représentants nationaux et internationaux du syndicat des *United Steel Workers* le 22 janvier 1943?

2. Immédiatement avant cette date, le gouvernement avait-il fait une offre initiale de cinquante-cinq cents de l'heure, l'indemnité de vie chère comprise, aux représentants de ce syndicat?

3. Les représentants du syndicat avaient-ils rejeté cette offre?

4. Au cours de toutes ces négociations, M. Arthur MacNamara, alors sous-ministre du Travail et vice-président du Conseil national du Travail en temps de guerre, a-t-il représenté, au su et au gré du gouvernement, le Premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre du Travail?

5. Dans le but d'en venir à un règlement de la grève dans les industries de l'acier, en janvier dernier, M. MacNamara a-t-il consenti, au nom du gouvernement, à considérer le paiement d'un salaire de cinquante-cinq cents de l'heure comme un taux minimum, et à faire déterminer le montant de l'indemnité de vie chère par le Conseil national du Travail en temps de guerre?

6. Le 22 janvier dernier, M. MacNamara en est-il venu à une entente avec les représentants du syndicat des *United Steel Workers* à l'effet que le Conseil national du Travail en temps de guerre désignerait comme industries nationales les usines de Sydney de la *Dominion Steel and Coal Corporation* et les usines de Sault Sainte-Marie de l'*Algoma Steel Corporation*?

7. En est-on venu à une entente, à la même date et entre les mêmes intéressés à l'effet que les instructions ou décisions du Conseil national du Travail en temps de guerre s'appliqueraient à une partie au moins des usines de Trenton?

8. A-t-on adopté un arrêté en conseil, le 26 janvier 1943, accordant pleine et entière autorité au ministre du Travail et au Conseil national du Travail en temps de guerre de donner suite à cette entente, nonobstant les dispositions contraires de tout autre règlement, ordonnance ou loi?

9. L'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, communiqué à la presse le 31 mars dernier, s'accorde-t-il avec les dispositions suivantes de l'entente intervenue entre le gouvernement et les représentants du syndicat des ouvriers des industries de l'acier le 22 janvier précédent: (*a*) la désignation de certaines sociétés de l'industrie de l'acier comme des industries nationales; (*b*) le taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure et, (*c*) l'application de certaines décisions aux usines de Trenton ou à quelques-unes de leurs parties.

10. Depuis qu'a été communiqué à la presse, le 31 mars dernier, l'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, la *Steel Company of Canada* a-t-elle demandé au Comité régional ontarien du Travail en temps de guerre l'autorisation de payer un taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure avec l'indemnité régulière de vie chère?

(*La réponse à cette question est publiée en Addendum à la suite des Procès-Verbaux d'aujourd'hui*)

Et aussi,—Copie d'une décision rendue par le Conseil national du Travail en temps de guerre au sujet du cas des employés de la *Montreal Tramways Company*, en date du 18 mai 1943,—Status des pétitionnaires.

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des dispositions facultatives d'achat dans les contrats conclus par le gouvernement avec les sociétés privées relativement aux placements de capitaux dans quelque industrie ou quelque usine?

2. Le cas échéant, avec quelles compagnies le gouvernement a-t-il conclu de ces ententes comprenant des dispositions facultatives d'achat?

3. Quels sont les termes de toutes ces ententes intervenues avec le gouvernement?

4. Y a-t-il, de plus, quelques conventions ou ententes verbales relatives à l'utilisation des immeubles qui appartiennent au gouvernement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 avril 1943,—Copie des plans et devis des maisons permanentes que la *Wartime Housing Limited* se propose de construire à Sarnia, Ontario.

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P 4265, approuvé le 24 mai 1943; renouvellement d'un prêt de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Sur motion de M. Donnelly, pour M. Weir, le premier rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, déposé en Chambre le mercredi, 26 mai 1943, est adopté.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à six heures et quatre minutes de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 31 MAI 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1943,—Etat montrant:—1. Les compagnies d'assurance, faisant affaires au Canada, mettent-elles fin aux polices prises par des particuliers sous le régime de l'assurance collective, lorsque ces particuliers, dans le but de s'enrôler dans les services armés, obtiennent un congé et laissent l'emploi qui leur avait permis de participer à cette assurance collective?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour empêcher cette coutume?

3. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour sauvegarder les intérêts des particuliers atteints par cette pratique?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. La *Wartime Housing Limited* construit-elle des logements permanents à Sarnia, Ontario?

2. Le cas échéant, quels sont les termes de l'entente régissant la construction de ces logements?

3. Combien de logements y construit-on?

4. Quel est le coût, l'unité, de ces logements?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total des contrats adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers,* de New-Glasgow, pour la construction de maisons à demi montées d'avance, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

2. Quel est, pour la même période, le montant total des contrats supplémentaires adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers,* de New-Glasgow, pour la construction de maisons de personnel, d'immeubles et pour d'autre travaux, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

3. Quel est le montant total des contrats, en faisant connaître le nombre et la valeur de chacun, adjugés par *Eastern Woodworkers* pour la construction, (*a*) de chalands de débarquement, (*b*) d'autres navires pour la marine marchande et la marine de guerre?

4. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quelle quantité de bois et d'autres matériaux, et à quel prix l'unité et à quel coût, la *Eastern Woodworkers* a-t-elle fournis au gouvernement pour la construction du centre d'instruction militaire de New-Glasgow?

5. Quel est le montant total de tous les contrats adjugés et de tous les matériaux fournis par *Eastern Woodworkers*, (*a*) à la suite d'appel de soumissions, (*b*) sans un appel de soumissions, du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements, et qui sont-ils?

2. Quels de ces régisseurs ont institué des commissions ou des comités consultatifs?

3. Quels sont les noms des membres de chacun de ces comités ou commissions, et quelles rétributions chacun reçoit-il?

4. Combien de séances ces comités ou commissions ont-ils tenues au cours des douze derniers mois?

5. Quels de ces comités ou commissions jouissent, (*a*) de pouvoirs administratifs, (*b*) du pouvoir d'édicter des règlements et (*c*) du pouvoir de rendre des décisions?

6. Les personnes lésées peuvent-elles en appeler ou avoir recours aux tribunaux contre les décisions rendues par ces comités ou commissions?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1943,—Etat montrant:—Quelles sommes d'argent les ministères suivants ont-ils dépensées dans chacune des provinces depuis le commencement de la guerre: 1. le ministère des Munitions et approvisionnements: (*a*) en valeur de contrats en dollars, (*b*) en dépenses en immobilisations; 2. le ministère de la Défense nationale pour l'armée; 3. le ministère de la Défense nationale pour le service naval; 4. le ministère des Transports: (*a*) la division des aéroports, (*b*) la division des marins, (*c*) la commission nationale des ports et (*d*) les chemins de fer nationaux du Canada; 5. le ministère des Travaux publics?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on intenté, au Canada, des poursuites pour les violations de la loi qui exige la désignation de l'imprimeur et de la société sur les imprimés que l'on distribue et qui traitent de sujets politiques, sociaux et religieux ?

2. Le cas échéant, combien de poursuites a-t-on intentées, et quels sont les noms de ceux qui ont été l'objet de ces poursuites?

3. De combien d'imprimés s'agissait-il dans chaque poursuite?

4. A-t-on intenté des poursuites pour toutes les violations de cette loi?

5. A-t-on fait quelques exceptions? Le cas échéant, quelles sont-elles?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Knowles—1. Quels sont les noms des directeurs de la *Polymer Corporation Limited*?

2. Quelques particuliers se sont-ils démis de leurs fonctions de directeurs depuis la constitution de cette société? Le cas échéant, quels sont leurs noms?

3. Relativement à chacun de ceux dont il est fait mention dans les questions 1 et 2, à l'emploi de quelles firmes ou corporations sont-ils actuellement, et à l'emploi de quelles firmes ou corporations ont-ils été, à l'occasion, depuis le 1er janvier 1942, de quelles firmes ou corporations sont-ils actuellement directeurs, et de quelles firmes ou corporations ont-ils été directeurs, à l'occasion, depuis le 1er janvier 1942?

4. Quels sont les noms des officiers et des directeurs de la *Citadel Merchandising Company Limited,* de Montréal?

Par M. Castleden—1. Quelle est la quantité des céréales secondaires détenues par la Commission canadienne du blé à l'heure actuelle?

2. Du 1er septembre 1942 au 30 avril 1943, quelle quantité de blé destiné à servir de nourriture aux animaux a-t-on expédiée aux cultivateurs de l'est du Canada par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé?

3. Quel est le total des dépenses encourues par le gouvernement pour aider à cette expédition de grains?

4. Quelle aide financière le gouvernement accorde-t-il pour mettre à la disposition des cultivateurs de l'est du Canada le blé destiné à la nourriture des animaux et les céréales secondaires?

5. Quel prix le cultivateur de l'Ontario paie-t-il, à London, Ontario, pour le blé destiné à la nourriture des animaux et pour l'avoine et l'orge No 2 de l'Ouest canadien?

Par M. Knowles—1. La *Winnipeg Electric Company* a-t-elle été désignée comme une entreprise périclitante à une date quelconque entre le 1er septembre 1941 et le 30 avril 1942? Le cas échéant, par quel ministère ou division ou commission du gouvernement et à quelle date?

2. Quelle a été la décision rendue par la Commission arbitrale, nommée sous le régime de la Loi sur la taxation des surplus de bénéfices, relative à la déclaration concernant les bénéfices normaux présentée par la *Winnipeg Electric Company,* dont il est fait mention dans la copie de la lettre datée du 13 avril 1942, consignée dans le document parlementaire No 348 déposé le 24 mai 1943?

3. La *Winnipeg Electric Company* s'est-elle réclamée de cette décision dans l'exposé qu'elle a présenté au Conseil régional du travail en temps de guerre du Manitoba relativement aux taux de salaires de quelques-uns de ses employés?

Par M. Knowles—1. Pour quelles entreprises ou pour quelles usines le gouvernement a-t-il versé des allocations supplémentaires de subsistance en conformité du paragraphe (3) de l'article 212 du décret du conseil C.P. 246, adopté le 19 janvier 1943?

2. A combien de particuliers a-t-on fait de ces versements?

3. Quel est le total des sommes versées à ce titre?

4. Pour quelles entreprises ou pour quelles usines, (*a*) le gouvernement, (*b*) les patrons ont-ils versé des allocations supplémentaires, en conformité du paragraphe (4) de l'article 212 du décret du conseil C.P. 246, adopté le 19 janvier 1943?

5. A combien de particuliers, (*a*) le gouvernement, (*b*) les patrons ont-ils fait de ces versements?

6. Quel est le total des sommes versées à ce titre, (*a*) par le gouvernement, (*b*) par les patrons d'industries?

Par M. Roy—1. Quel a été le nombre de chômeurs dans la province de Québec, pour chaque année de 1931 à 1942 inclusivement?

2. Quel a été le nombre de ces chômeurs remis au travail au cours de chacune des années susdites?

3. Quel a été le nombre de ceux qui ont reçu des secours pour chacune de ces années?

Par M. Dubois—1. Combien de fonctionnaires et employés du Conseil national des recherches, travaillant dans les districts connus sous le nom de District militaire No 3 et District militaire No 4, se sont-ils enrôlés volontairement au cours des douze mois se terminant le 1er mai 1943?

2. Ces enrôlements volontaires sont-ils portés au crédit de ces Districts militaires? Le cas échéant, quel en a été le nombre porté au crédit de chacun de ces Districts?

Par M. Cruickshank—1. Quelques compagnies ont-elles fait une demande d'aide financière pour aménager leurs usines ou pour construire des usines en vue de la déshydratation des pommes de terres et des autres légumes?

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces compagnies?

3. Quelles sont celles, s'il y a lieu, qui ont reçu une aide financière, et quel montant a-t-il été accordé dans chaque cas?

4. Quelles sociétés ont demandé à signer un contrat, et à quelle date?

5. A quelles sociétés a-t-on accordé des contrats, à quelle date et pour quelle somme dans chacun des cas?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quels ont été les médecins du port à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

2. Quels salaires, honoraires ou autres allocations a-t-on versés à ces médecins au cours de chacune de ces années?

3. Sur quelle recommandation et pour quelles raisons ces titulaires ont-ils été relevés de leurs fonctions et remplacés par d'autres?

4. Au cours de ces années, les pharmacies ont-elle fourni aux médecins du port et aux marins malades les produits pharmaceutiques et les autres articles médicaux nécessaires? A-t-on cessé de suivre cette ligne de conduite? Le cas échéant, pourquoi?

5. Quelles sommes a-t-on versées au fonds de maladie des marins par l'intermédiaire du bureau de la douane de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

6. Quel est le nombre des navires qui sont entrés dans ce port au cours de chacune de ces années, et quel était leur jaugeage et le nombre des membres de leur équipage?

7. Conseille-t-on aux hommes du service naval d'avoir recours aux soins médicaux du médecin du port de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse? Le cas échéant, en plus de son salaire, ce médecin du port reçoit-il une rémunération spéciale suivant un tarif fixé par le gouvernement?

8. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins de l'endroit d'avoir leur part de cette clientèle?

Par M. Lacombe—1. A-t-on intenté des poursuites contre la *Bruce Coal Company* d'Ottawa?

2. Le cas échéant, pour quelles raisons?

3. Y a-t-il eu ajournement de la cause?

4. Le cas échéant, à combien de reprises?

5. Le gouvernement entend-il procéder sérieusement contre cette compagnie?

Par M. Lacroix (Beauce)—Quelles ont été les sommes versées par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec sous forme d'octrois statutaires, de secours aux chômeurs, de contributions aux pensions aux vieillards et aux aveugles et sous toute autre forme, du 26 août 1936 au 8 novembre 1939?

Par M. Church—1. A combien de membres des forces armées de Sa Majesté, (*a*) postés outre-mer ou dans des pays avoisinant le Canada, (*b*) prenant du service au pays, a-t-on accordé l'indemnité de vie chère autorisée en vertu des nouveaux règlements relatifs à une aide financière à accorder aux anciens combattants?

2. Combien d'hommes des forces armées sont-ils affectés par ces nouveaux règlements?

3. A quelle date les hommes postés outre-mer ont-ils commencé à recevoir un relèvement de leur solde quotidienne de $1.30?

4. Ce relèvement est-il accordé à tous les hommes ou simplement à ceux qui ont été désignés par leurs officiers, ou en vertu de quels règlements?

5. A combien d'hommes a-t-on refusé ce relèvement de solde, qui le leur a refusé et pour quelle raison?

Par M. Castleden—1. Quelles dispositions le gouvernement prend-il dans le but de remédier à la gravité de la situation causée par le problème du logement dans plusieurs des plus grandes villes du Dominion, en particulier à Montréal?

2. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour prévenir les premières manifestations d'une épidémie qui pourrait subvenir à la suite de conditions défavorables de logement?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 1ER JUIN 1943

PRIÈRES.

M. McCann, du comité spécial de la Radiodiffusion, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. L'autorisation de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et il recommande que soit suspendue à cette fin l'application de l'article 64 du Règlement.

2. La faculté de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. McCann, et du consentement de la Chambre, ledit rapport est agréé.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. M. E. G. Osborn, de Londres, Angleterre, a-t-il fait la demande d'un permis de séjour au Canada pour les mois de juin, juillet, août et septembre 1942?

2. Le cas échéant, lui a-t-on octroyé un permis de séjour?

3. Sinon, comment a-t-on motivé le refus de lui accorder ce permis?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de personnes ont fait une demande d'enrôlement dans (*a*) la marine, (*b*) l'armée et (*c*) l'aviation?

2. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?

3. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

4. Quel est le nombre total des personnes qui ont été appelées pour du service et de l'instruction militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

5. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?
6. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'édifices a-t-on acquis pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où se trouve chacun de ces édifices; (*b*) de qui a-t-on acheté chacun de ces édifices; (*c*) quel prix a-t-on payé pour chacun; (*d*) à quelle fin chacun est-il utilisé; (*e*) comment a-t-on déterminé ce prix, et (*f*) le ministère a-t-il une commission d'évaluateurs?
2. Combien d'immeubles le ministère de la Défense nationale pour le service naval a-t-il construits au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où se trouve chacun d'entre eux; (*b*) combien chacun a-t-il coûté; (*c*) quel a été, dans chaque cas, l'entrepreneur, et quel a été le prix du contrat; (*d*) à quel usage sert chacun de ces immeubles et, (*e*) a-t-on fait un appel de soumission pour la construction de chacun de ces immeubles et, sinon, dans quels cas a-t-on fait appel à des soumissions?
3. Combien d'édifices ou combien d'espace dans des édifices le ministère de la Défense nationale pour le service naval a-t-il loués au cours de l'année financière actuelle: (*a*) à quel endroit se trouve chacun de ces édifices, (*b*) quel en est le propriétaire, (*c*) quel loyer paye-t-on et quel est, dans chaque cas, la durée du bail; (*d*) quel usage fait-on de chacun de ces édifices et, (*e*) a-t-on l'intention d'abandonner quelques-uns de ces baux, ou seront-ils renouvelés pour l'année financière qui commence?
4. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) quelles sont les dimensions de chaque terrain, (*b*) quel en a été le vendeur dans chaque cas, (*c*) quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et (*d*) à quelle fin a-t-on utilisé chacun?
5. Combien de terrains a-t-on loués pour l'usage du ministère de la Défense nationale pour le service naval au cours de l'année financière actuelle: (*a*) où est situé chaque terrain, (*b*) quelles sont les dimensions de chacun de ces terrains, (*c*) quel est le propriétaire de chacun, (*d*) quel loyer paie-t-on pour chacun et (*e*) quel usage fait-on de chacun?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 2 JUIN 1943

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sur motion de M. Mackenzie King, appuyé par M. Graydon, il est résolu.—Qu'une humble adresse soit envoyée à Sa Majesté le Roi George VI dans les termes suivants :

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très gracieux Souverain,

En ce jour consacré à la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté, nous, les membres de la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons présenter respectueusement nos loyaux hommages et nos vœux bien sincères à Votre Majesté.

Le dévouement remarquable et le haut courage que vous n'avez cessé de déployer dans la guerre actuelle ont été une source d'inspiration pour le peuple canadien et les peuples du commonwealth britannique et, aussi bien, pour les peuples de toutes les Nations Unies.

Nous prions la Divine Providence de continuer à guider et à protéger Votre Majesté, et de vous donner l'énergie voulue pour vous acquitter des lourdes responsabilités attachées à vos hautes fonctions.

Puissiez-vous être le témoin du triomphe prochain des forces de la liberté et partager longtemps avec vos peuples de partout les bienfaits d'une paix juste et durable.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est la quantité d'or produite par les mines canadiennes, entre les années 1911 et 1931 inclusivement?

2. Quelle est la quantité d'or produite par les mines canadiennes, entre les années 1931 et 1942 inclusivement?

3. Quelle est la valeur, au pair, du dollar canadien, et quelle est sa valeur actuelle?

4. Quelle est la valeur, au pair, de la livre sterling, et quelle est sa valeur actuelle?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que M. Fernand Choquette, avocat, de Montmagny, P.Q., a été à l'emploi du gouvernement de 1941 à 1942 inclusivement?

2. Le cas échéant, (*a*) à quel titre et, (*b*) quelle somme lui a-t-on versée au cours de chacune de ces années?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'examens de concours la Commission du service civil ou le ministère des Affaires extérieures ont-ils tenus, au cours des deux dernières années, pour des positions au ministère des Affaires extérieures?

2. A-t-on fait annoncer publiquement ces positions? Le cas échéant, où et comment?

3. Pendant combien de temps, avant la tenue des examens, a-t-on fait annoncer ces positions?

4. Combien d'hommes et de femmes ont été candidats à ces examens?

5. Combien d'hommes et de femmes ont réussi ces examens?

6. Quel est le nombre de ces particuliers à qui on a donné une position au ministère des Affaires extérieures?

7. Quel est le nombre de ceux qui parlent l'espagnol, parmi ceux qui ont obtenu une position?

8. Quel est le nombre de ceux qui parlent le portugais, parmi ceux qui ont obtenu une position?

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Combien de fois, au cours des douze derniers mois, le Comité interministériel a-t-il été convoqué par le Directeur de la censure?

2. Qui a assisté aux séances de ce comité?

3. A quelles dates ces séances ont-elles été tenues?

4. Qui a présidé ces séances?

5. Qui a élu ou choisi le président de ces séances?

6. Quand a été adopté le décret du conseil constituant le directorat de la censure?

7. Le comité a-t-il présenté quelques rapports?

8. Le cas échéant, à qui?

9. Consigne-t-on par écrit les délibérations de ce Comité?

10. Tient-on un procès-verbal des séances de ce Comité?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, du 22 au 29 mai 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cruickshank—1. Le gouvernement encourage-t-il la mise en conserves par les ménagères?

2. Quelles dispositions prend-on pour mettre une quantité suffisante de sucre à la disposition de ceux qui vivent dans les districts ruraux et qui ont pris l'habitude de mettre de grandes quantités de fruits en conserves?

3. Quelles mesures prend-on pour prévenir un emploi abusif de leur ration de sucre de la part de ceux qui ne mettent pas de fruits en conserves?

4. Quelles dispositions prend-on pour empêcher la perte des fruits périssables?

Par M. Blackmore—1. La *Golden Manitou Mines Limited* a-t-elle acquis de la *Quebec Manitou Mines Limited* les concessions minières de zinc d'où elle tire les concentrés de zinc expédiés, en vertu d'un contrat, à la *Metal Reserve Company* des Etats-Unis?

2. Quel est le nombre des concessions minières ainsi acquises par la *Golden Manitou Mines Limited?*

3. Quel prix la *Quebec Manitou Mines Limited* a-t-elle reçu pour ces concessions minières?

4. La transaction a-t-elle reçu l'approbation des actionnaires de la *Quebec Manitou Mines Limited?*

5. A quelle date a été tenue la séance des actionnaires au cours de laquelle on a accordé cette approbation?

6. Où cette séance a-t-elle été tenue?

7. A quelle date a-t-on fait tenir aux actionnaires l'avis de convocation de cette séance?

8. L'avis de convocation précisait-il que la séance était tenue dans le but de procéder à l'approbation du transfert de certaines concessions minières importantes de la *Quebec Manitou Mines Limited* à la *Golden Manitou Mines Limited?*

Par M. Blackmore—1. De combien de parts se compose le capital social autorisé de la *Golden Manitou Mines Limited*?

2. Combien de parts a-t-on émises?

3. Qui a fait l'acquisition de ces parts? (*a*) Quel en a été le nombre souscrit par le syndicat de souscriptions, MM. *Milner, Ross and Company?* (*b*) Quelques-unes de ces parts ont-elles été assignées à la *Quebec Manitou Mines Limited,* en paiement des concessions minières que cette société a transférées à la *Golden Manitou Mines Limited*? (*c*) Quel en est le nombre resté à la caisse de la *Golden Manitou Mines Limited*?

4. Combien la *Golden Manitou Mines Limited* a-t-elle reçu de *Milner, Ross and Company* et de *Draper, Dobie and Company* en retour de "la moitié du capital social autorisé de la Compagnie" reçue par ces sociétés?

Par M. Hurtubise—1. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour parer à la gravité de la situation existant à la crèmerie de Verner, Ontario, où la production du beurre atteint les 560,000 livres par année et que ses propriétaires menacent de fermer?

2. Peut-on s'attendre à ce que l'on supplée, dans un avenir rapproché, (*a*) à la restriction imposant que la crème ne soit ramassée que trois fois par quinzaine, (*b*) au manque de récipients en métal servant à ramasser la crème, (*c*) au manque d'essence, de pneus et de facilités de réparation des pneus?

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Black (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de tous comptes, versements, correspondance et autres documents datés des années 1941, 1942 et de 1943 jusqu'aujourd'hui, que possèdent le ministère de la Justice et la division des Affaires indiennes du ministère des Mines et des ressources relativement au procès intenté à Frank Knockwood, résidant de la réserve indienne de Scotchfort, à Lennox Island, Ile du Prince-Edouard; ainsi que la copie de toute la correspondance et des recommandations demandant que George J. Tweedy, C.R., de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, agisse comme repré-

sentant du gouvernement, ou du défendeur, Frank Knockwood, ou de la division des Affaires indiennes, ainsi qu'un état de tous comptes ou de tous paiements de salaire, de frais ou de dépenses présentés à ce sujet ou qui ont été payés à lui ou à quelque autre particulier.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, questionnaires et mémoires échangés entre le ministère du Travail et les Conseils régionaux du Travail en temps de guerre relativement à l'obtention de renseignements sur les comités composés de représentants du travail et des patrons dont il est fait mention dans le document parlementaire No 155A, déposé par le ministre du Travail, le 15 avril dernier.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 3 JUIN 1943

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante déposée le 2 courant:

De Georges Ouimette et de 122,282 autres personnes, y compris des membres de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, qui demandent:

(*a*) De prohiber le travail de nuit pour les femmes;
(*b*) D'interdire le travail des mères de famille qui ont des enfants de moins de seize ans;
(*c*) D'établir la journée de travail de huit heures et la semaine de quarante heures. —M. *LaCroix* (Québec-Montmorency);

Et il constate que cette pétition n'est pas conforme aux prescriptions de l'article 68 du Règlement sous les rapports suivants:

En plus d'être adressée à la Chambre des communes, elle est aussi adressée au Très Honorable Premier Ministre du Canada, à l'honorable ministre du Travail, à l'honorable ministre de la Justice, aux honorables membres du Sénat, au Premier ministre de la province de Québec et aux membres de son cabinet, aux honorables membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec.

Pour ces motifs, ladite pétition ne peut pas être reçue.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement à l'égard de la pétition de Norma Segal Katz demandant un bill de divorce.

La pétitionnaire et son avocat ont représenté, avec déclarations sous serment à l'appui, que la pétition était prête pour signification à l'intimé dans le délai prévu à l'article 92 du Règlement. Cependant, à l'époque il paraissait possible de tenter de reconcilier les deux parties avant de signifier la pétition et de la présenter à la Chambre. Pour cette raison, ladite pétition fut tenue en suspens jusqu'à ce qu'il devint évident qu'une reconciliation était sans espoir.

Votre Comité a aussi eu la preuve que la pétitionnaire est mère de deux enfants et que ses seules ressources consistent en une allocation hebdomadaire de $20 que lui verse son mari.

Pour les raisons ci-dessus, votre Comité recommande que soit suspendue, à l'égard de cette pétition, l'application des articles 92 et 93 (3) (*a*) et (*c*) du Règlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le discours prononcé aujourd'hui par Son Excellence M. Edouard Bénès, président de la république tchécoslovaque devant les membres du Sénat et de la Chambre des Communes, soit imprimé en appendice au rapport officiel des débats de la Chambre des Communes, et qu'il fasse partie des archives permanentes du Parlement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents que possèdent, (*a*) le ministère des Services nationaux de guerre, (*b*) le ministère du Travail au sujet d'un projet d'amnistie aux fils de cultivateurs d'âge militaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Copie de tous les contrats actuellement en vigueur entre tout ministère du gouvernement et toute compagnie d'huile pour la fourniture de l'essence propre aux besoins de l'aviation, ainsi que des dossiers indiquant la quantité totale et le coût de l'essence que le gouvernement a achetée et/ou a reçue de chacune de ces compagnies en vertu desdits contrats.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—Est-ce que le ministère des Munitions et approvisionnements, l'Office du ravitaillement en produits agricoles et l'Office des fournitures de guerre ont à acquitter les tarifs spéciaux à certains produits ou les tarifs particuliers à certaines classifications de marchandises pour le transport des munitions et des autres fournitures de guerre?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1943,—Etat donnant les noms et l'occupation des membres des comités consultatifs locaux nommés par la *Wartime Housing Limited*, ainsi que les noms des organismes, s'il y a lieu, que représentent ces membres au sein de ces comités.

De son siège en Chambre, M. Pouliot demande l'ajournement de la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, pour discuter une question définie d'urgence publique de première importance, et il déclare que son sujet est:

"La pénurie de main-d'œuvre agricole".

Il remet ensuite une déclaration écrite du sujet qu'il se propose de discuter entre les mains de l'Orateur qui pose alors la question: "Le député est-il autorisé à procéder?"

Des objections sont formulées: et comme plus de vingt députés se lèvent pour appuyer la motion, M. l'Orateur accorde, en conséquence, la permission au député de présenter sa motion.

M. Pouliot, appuyé par M. Dupuis, propose alors,—Que la Chambre soit maintenant ajournée.

Et un débat s'élevant et se poursuivant,

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

M. Pickersgill, appuyé par M. Dupuis, propose alors,—Que la Chambre soit maintenant ajournée.

Et le débat, s'élevant ... se poursuivant;

A cinq heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la question aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., demain.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 4 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il fait une enquête sur la pénurie des logements, (*a*) pour les civils, (*b*) pour les anciens combattants et (*c*) pour les ouvriers des industries de guerre, dans la ville de Toronto?

2. Au cours de la guerre actuelle, quelle somme a-t-on dépensée jusqu'ici, dans cette ville, pour des logements de guerre?

3. Prend-on quelque mesure pour subvenir à la pénurie de maisonnettes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. L'un ou l'autre des membres du Cabinet ou l'un ou l'autre des adjoints parlementaires des ministres sont-ils directeurs de quelques sociétés, compagnies, etc.?

2. Le cas échéant, quels sont ces ministres ou ces adjoints, et de quelles sociétés ou compagnies sont-ils directeurs?

3. Est-ce que, depuis leur assermentation, l'un ou l'autre de ces ministres se sont démis de leurs fonctions de directeurs, comme il est fait mention plus haut, et, le cas échéant, quels sont ces ministres, à quelles dates l'ont-ils fait, et de quelles sociétés ou compagnies?

4. Est-ce que, depuis leur nomination, l'un ou l'autre de ces adjoints parlementaires se sont démis de leurs fonctions de directeurs, comme il est fait mention plus haut, et, le cas échéant, quels sont ces adjoints parlementaires à quelles dates l'ont-ils fait, et de quelles sociétés ou compagnies?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1943,—Etat montrant:—1. Combien de terres agricoles a-t-on saisies dans chacune des trois provinces des Prairies au cours de chacune des années de 1930 à 1942?

2. Quel était le pourcentage total des terres, (*a*) hypothéquées, (*b*) détenues sous promesse de vente, dans chacune des trois provinces des Prairies, au cours de chacune des années mentionnées ci-haut?

3. Quelle est l'étendue totale des terres agricoles détenues par des sociétés de prêts hypothécaires et de placements à la suite de mesures de saisie, dans chacune des trois provinces des Prairies?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement encourage-t-il la mise en conserves par les ménagères?

2. Quelles dispositions prend-on pour mettre une quantité suffisante de sucre à la disposition de ceux qui vivent dans les districts ruraux et qui ont pris l'habitude de mettre de grandes quantités de fruits en conserves?

3. Quelles mesures prend-on pour prévenir un emploi abusif de leur ration de sucre de la part de ceux qui ne mettent pas de fruits en conserves?

4. Quelles dispositions prend-on pour empêcher la perte des fruits périssables?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du Travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Volume V. (Déclarations et mémoires), séances tenues à Ottawa, les 25 et 26 mai 1943.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4175, approuvé le 20 mai 1943,—Modifiant les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 4020, du 6 juin 1941, (tel que modifié) au sujet de la Commission d'enquête sur les différends industriels,—sanctions punitives pour ceux qui refusent d'observer un ordre ministériel.

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi du ministère des Munitions et approvisionnements et de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3045, approuvé le 15 avril 1943,—Pourvoyant à un contrat entre Sa Majesté le Roi et la *Defence Communications Limited* pour accroître les moyens actuels de communication nécessités par les besoins des forces armées dans l'est du Canada et à Terre-Neuve.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à six heures et cinq minutes de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 7 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mai 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre actuelle, quel est le total des sommes que le gouvernement du Royaume-Uni a dépensées, au Canada, pour l'achat et/ou la construction de manufactures, usines, etc.?

2. Depuis le commencement de la guerre, quel est le total des sommes que le gouvernement du Canada a payées au gouvernement du Royaume-Uni pour l'achat de ce dernier, des manufactures, usines, etc., dont il est question ci-dessus?

3. La propriété de toutes ces usines dont on a fait l'achat, et dont il est fait mention précédemment, est-elle dévolue au gouvernement du Canada? Sinon, quel est le statut de ces usines?

4. Quelle partie de la somme mentionnée à la première question garde encore le caractère d'un placement du gouvernement du Royaume-Uni dans des usines, manufactures, etc., du Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement possède-t-il ou dirige-t-il l'usine de caoutchouc synthétique de Sarnia?

2. Le cas échéant, quels sont les noms des directeurs de cette usine, et quels sont les noms des chimistes employés à cette usine?

3. Quelles connaissances pratiques possèdent-ils sur ce qui à trait au caoutchouc?

4. Où étaient-ils employés auparavant?

5. Qui les a recommandés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1943,—Etat montrant:—1. Au 31 décembre 1942, quel était le nombre total de tous les groupements de logements construits par la *Wartime Housing Limited*?

2. Quel est le nombre total des chambres à coucher aménagées dans les divers hôtels du personnel?

3. Au 31 décembre 1942, quel était le total des dépenses encourues par la *Wartime Housing Limited,* (*a*) pour des groupements de logements, (*b*) pour des maisons du personnel, des salles à dîner, etc., (*c*) en frais d'administration?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il quelques chantiers de construction maritime, au Canada où les travaux ne se poursuivent pas sans interruption pendant vingt-quatre heures?

2. Le cas échéant, quelles raisons y a-t-il pour ne pas y travailler à pleines journées?

3. Quel est le chiffre total des jours complets de travail perdus, dans les chantiers de construction maritime, au cours de 1942?

4. Quel est la moyenne du temps requis pour la construction d'une corvette dans les chantiers canadiens de construction maritime?

5. Combien faut-il d'heures-hommes de travail pour construire une corvette dans les chantiers canadiens de construction maritime?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. L'hôpital de la rue Christie, à Toronto, est-il à l'usage exclusif des membres des forces armées?

2. Quels sont les hôpitaux réservés aux membres des sections féminines des forces armées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. La *Winnipeg Electric Company* a-t-elle été désignée comme une entreprise périclitante à une date quelconque entre le 1er septembre 1941 et le 30 avril 1942? Le cas échéant, par quel ministère ou division ou commission du gouvernement et à quelle date?

2. Quelle a été la décision rendue par la Commission arbitrale, nommée sous le régime de la Loi sur la taxation des surplus de bénéfices, relative à la déclaration concernant les bénéfices normaux présentée par la *Winnipeg Electric Company,* dont il est fait mention dans la copie de la lettre datée du 13 avril 1942, consignée dans le document parlementaire No 348 déposé le 24 mai 1943?

3. La *Winnipeg Electric Company* s'est-elle réclamée de cette décision dans l'exposé qu'elle a présenté au Conseil régional du travail en temps de guerre du Manitoba relativement aux taux de salaires de quelques-uns de ses employés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin, 1943,—Etat montrant:—1. La *Golden Manitou Mines Limited* a-t-elle acquis de la *Quebec Manitou Mines Limited* les concessions minières de zinc d'où elle tire les concentrés de zinc expédiés, en vertu d'un contrat, à la *Metal Reserve Company* des Etats-Unis?

2. Quel est le nombre de concessions minières ainsi acquises par la *Golden Manitou Mines Limited*?

3. Quel prix la *Quebec Manitou Mines Limited* a-t-elle reçu pour ces concessions minières?

4. La transaction a-t-elle reçu l'approbation des actionnaires de la *Quebec Manitou Mines Limited*?

5. A quelle date a été tenue la séance des actionnaires au cours de laquelle on a accordé cette approbation?

6. Où cette séance a-t-elle été tenue?

7. A quelle date a-t-on fait tenir aux actionnaires l'avis de convocation de cette séance?

8. L'avis de convocation précisait-il que la séance était tenue dans le but de procéder à l'approbation du transfert de certaines concessions minières importantes de la *Quebec Manitou Mines Limited* à la *Golden Manitou Mines Limited?*

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1943,—Etat montrant:—1. De combien de parts se compose le capital social autorisé de la *Golden Manitou Mines Limited*?

2. Combien de parts a-t-on émises?

3. Qui a fait l'acquisition de ces parts? (*a*) Quel en a été le nombre souscrit par le syndicat de souscriptions, MM. *Milner, Ross and Company*? (*b*) Quelques-unes de ces parts ont-elles été assignées à la *Quebec Manitou Mines Limited,* en paiement des concessions minières que cette société a transférées à la *Golden Manitou Mines Limited?* (*c*) Quel en est le nombre resté à la caisse de la *Golden Manitou Mines Limited*?

4. Combien la *Golden Manitou Mines Limited* a-t-elle reçu de *Milner, Ross and Company* et de *Draper, Dobie and Company* en retour de "la moitié du capital social autorisé de la Compagnie" reçue par ces sociétés?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Ralston,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de centres de recrutement au Canada?

2. De quel personnel a-t-on besoin pour prendre charge de ces postes?

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la défense du Canada, (détention de personnes).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quels sont les opuscules et les brochures que la Commission de l'information en temps de guerre a publiés, (*a*) en anglais seulement, (*b*) en français seulement, (*c*) et en anglais et en français?

2. Combien d'exemplaires de chacune des publications a-t-on fait imprimer?

3. Quel est le rédacteur ou le compilateur de chacun de ces opuscules ou brochures?

4. Combien chacune de ces publications a-t-elle coûté?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fair—1. Quelle était la dette nationale brute du Canada à la fin des années financières suivantes: 1867-68, 1875-76, 1880-81, 1900-01, 1910-11, 1913-14, et à la fin de chaque année financière depuis cette dernière date?

2. A la fin de chacune de ces années, quel était le montant, (*a*) des intérêts accrus, (*b*) des autres commissions et frais connexes?

3. Quel pourcentage du revenu national total de chacune des années ci-haut mentionnées a-t-on affecté au paiement de ces intérêts, commissions et frais?

4. Comment a-t-on pourvu à l'amortissement de cette dette?

5. Si l'on persiste dans la ligne de conduite actuelle, pourra-t-on jamais acquitter cette dette?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell—Quel usage fait-on de la maison et de la grange qui ont été achetées avec la propriété qu'occupe actuellement l'école d'entraînement aérien à Vulcan, Alberta?

Par M. Ross (Souris)—1. Quelle est l'étendue totale du terrain que le gouvernement fédéral a acheté dans la municipalité de Cameron, à Hartney, Manitoba, pour servir d'aéroport secondaire?

2. Quel a été le prix d'achat que l'on a versé ou dont on a convenu pour cette propriété?

Par M. Dorion—A quel usage sont actuellement employés les immeubles appartenant au Gouvernement du Canada, situés à Grosse-Isle, dans le fleuve St-Laurent?

Par M. Dorion—1. Quelles étaient, avant le 1er septembre 1939, les unités de réserve qui existaient dans le district militaire No 5, et (*a*) quel était l'effectif de chacune, (*b*) depuis combien de temps existaient-elles?

2. Quelles étaient, le 15 mai 1943, les unités de réserve qui existaient dans le district militaire No 5?

Par M. Coldwell—1. Les censeurs ont-ils le pouvoir de détenir les lettres mises à la poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse ou dans les autres zones de défense et destinées à des endroits au Canada?

2. La censure comporte-t-elle des enquêtes, de la part de la Gendarmerie royale canadienne, sur les opinions personnelles émises entre amis et exprimant le désaccord avec la politique énoncée par le Secrétariat d'Etat des Etats-Unis relativement à la situation dans l'Afrique du nord et à sa reconnaissance des anciens adhérents ou membres du régime de Vichy?

3. Fait-on une transcription, complète ou partielle, des lettres personnelles censurant la politique du gouvernement, et les transmet-on, de façon régulière ou autrement, aux ministères intéressés?

4. A-t-on pratiqué la censure ou pris des mesures semblables à l'égard de lettres ou de télégrammes adressés à des membres du Parlement ou venant d'eux?

Par M. Diefenbaker—1. Combien a-t-on érigé d'édifices destinés à servir au recrutement depuis le commencement de la guerre?

2. Quel est l'emplacement et quel est le coût de chacun de ces édifices?

Par M. Diefenbaker—1. Combien de délinquants, qui jusqu'alors avaient négligé de répondre aux appels transmis en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, se sont-il présentés par suite de l'offre d'exemption de poursuites émises par le ministère du Travail il y a quelque trois mois?

2. Par district militaire, combien de délinquants a-t-on poursuivis jusqu'aujourd'hui?

3. Par district militaire, combien de délinquants a-t-on retracés, depuis le 22 mars 1943, par l'intermédiaire du service de la compagnie Hooper-Holmes, de Toronto, Ontario?

Par M. Diefenbaker—1. Depuis le 31 octobre 1942, quel est, par district militaire, le nombre d'hommes requis par le ministre de la Défenes nationale, en vue de l'appel au service militaire sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Combien d'avis d'appel a-t-on envoyés conformément à cette demande?

3. Quel est le nombre des hommes à qui on a fait tenir ces avis qui ont répondu à cet appel?

4. Combien, parmi ceux qui se sont présentés, ont passé l'examen médical, et, parmi ceux-ci, combien ont été trouvés aptes au service militaire?

5. Combien, parmi ceux à qui on a fait tenir des avis d'appel, ont été dûment enrôlés?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—Copie de tous avis, lettres ou circulaires émanant du Surintendant des agences indiennes à l'adresse des Indiens habitant sur les réserves de la Saskatchewan, leur demandant de renoncer temporairement à la distribution, totale ou partielle, des bénéfices provenant des intérêts et des autres deniers possédés en fiducie pour eux.

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—Copie de tous avis, lettres ou circulaires, émanant du Surintendant des agences indiennes à l'adresse des Indiens habitant sur les réserves de la Saskatchewan, relativement à leur admissibilité et à leur appel au service militaire.

M. McIlraith propose, appuyé par M. Corman,—Que l'ordre suivant de la Chambre soit adopté:—Copie du rapport présenté par le comité consultatif présidé par M. H. J. Coon, institué par le décret du Conseil C.P. 2-584, et de la correspondance, des recommandations et autres documents que possède le gouvernement à ce sujet.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Adamson,
Bence,
Bertrand (Terrebonne),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Castleden,
Coldwell,
Corman,
Cruickshank,
d'Anjou,
Dorion,
Douglas (Weyburn),
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Gauthier,
Gillis,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Hatfield,
Hazen,
Hlynka,
Homuth,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Kuhl,
Leader,
McIlraith,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacNicol,
Marshall,
Maybank,
Nicholson,
Nielsen, Mme
O'Neill,
Perley,
Pouliot,
Quelch,
Reid,
Roebuck,
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Souris),
Roy,
Senn,
Shaw,
Stirling—50.

CONTRE:

Messieurs:

Blair,
Bradette,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Cleaver,
Crerar,
Dechêne,
Donnelly,
Edwards,
Evans,
Fauteux,
Fournier (Hull),
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gladstone,
Goulet,
Graham,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Howden,
Howe,
Hurtubise,
Ilsley,
LaFlèche,
Léger,
McCann,
McCubbin,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McGarry,
McGeer,
McIvor,
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est).
Macmillan,
Martin,
Matthews,
Michaud,
Mitchell,
Mulock,
Neill,
Pottier,
Power,
Purdy,
Ross (Calgary-Est),
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Taylor,
Telford,
Tripp,
Turgeon,
Veniot,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—63.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi de la cour de l'Echiquier et à stipuler que, dans le but de déterminer la responsabilité dans toute poursuite ou autre procédure intentées par ou contre Sa Majesté, toute personne qui a été membre des forces navales, militaires et aériennes de Sa Majesté à quelque temps que ce soit depuis le vingt-quatre juin de l'année mil neuf-cent-trente-huit, sera censé avoir été fonctionnaire de la Couronne à ladite époque.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 8 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Bertrand (Laurier), du comité spécial sur les Règlements de la défense du Canada, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

(1) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;

(2) Que le compte rendu sténographié des délibérations soit pris au jour le jour par les sténographes officiels et que dix-sept exemplaires en soient transcrits pour l'usage confidentiel du Comité.

Du consentement de la Chambre, M. Bertrand (Laurier) propose,—Que ledit rapport soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Golding le troisième rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre jeudi, le 3 juin 1943, est adopté.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3205, approuvé le 31 mai 1943: approbation de l'ordonnance qui définit les conditions où les membres des forces armées peuvent se mêler de questions politiques.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1943,—Etat montrant:—1. Des 462 postes permanents, créés par la Commission du service civil dans la division de l'assurance-chômage des services de l'Administration, combien en a-t-on assigné à chacune des neuf provinces et à combien a-t-on pourvu dans chacune des neuf provinces?

2. A quelles date ou dates la Commission du service civil a-t-elle tenu des examens de concours pour pourvoir à ces postes, et l'examen a-t-il été restreint

à ceux qui faisaient déjà partie du service civil, ou les examens ont-ils été ouverts, dans l'intérêt public, à tous et à chacun de ceux qui désiraient y concourir?

3. A-t-on nommé, en groupe, au département de l'assurance-chômage des services de l'Administration quelques membres du personnel de l'ancien directeur de l'inscription à la Commission nationale de placement, (Commission Purvis), édifice Jackson, et du directeur de l'inscription nationale, 193, rue Sparks, Ottawa?

4. Le cas échéant, en quel nombre, et quels sont leurs noms, leur position et leurs fonctions antérieures, leur position et leurs fonctions actuelles, leurs traitement ou traitements antérieurs, et leurs traitement ou traitements actuels?

5. Quels sont le nom et les fonctions actuelles de l'ancien directeur de l'inscription à la Commission nationale de placement, (Commission Purvis), et du directeur de l'inscription nationale, 193, rue Sparks, Ottawa? Quel traitement touchait-il en 1937, et quel traitement touche-t-il actuellement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Combien de fonctionnaires et employés du Conseil national des recherches, travaillant dans les districts connus sous le nom de District militaire No 3 et District militaire No 4, se sont-ils enrôlés volontairement au cours des douze mois se terminant le 1er mai 1943?

2. Ces enrôlements volontaires sont-ils portés au crédit de ces Districts militaires? Le cas échéant, quel en a été le nombre porté au crédit de chacun de ces Districts?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au cours du mois de février 1943, a-t-on retiré du service des wagons à marchandises par suite de leur utilisation comme magasins d'effets ou de fournitures?

2. Le cas échéant, quel en a été le nombre?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement en droits de stationnement pour l'utilisation de ces wagons, sur chacune des lignes de chemins de fer, au cours de l'année 1942?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou divisions, a-t-il mis à l'étude le problème de reviser le tracé de la ligne du Pacifique-Canadien à Souris dans le but de faciliter l'agrandissement, dans sa partie nord, de l'aéroport de Stevenson, à Winnipeg?

2. Le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou divisions, a-t-il reçu quelques représentations à ce sujet et, le cas échéant, de la part de qui?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927 comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4187 approuvé le 3 juin 1943: révocation des règlements affectant la mise en vente et l'exportation du bacon et d'autres variétés de porc (Règlements sur le bacon), établis par l'arrêté en conseil C.P. 4076, approuvé le 13 décembre 1939, tel que modifié, et pourvoyant à l'institution d'une commission des viandes, et l'absorption de la commission du bacon par celle-ci, et l'approbation des règlements relatifs à la mise en vente et à l'exportation des viandes.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Vol. VI.—(Déclarations et témoignages),—séance tenue à Ottawa, le 27 mai 1943.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4566, approuvé le 4 juin 1943: pourvoyant à ce que le Conseil national du travail en temps de guerre puisse, nonobstant les dispositions des arrêtés en conseil C.P. 629 et C.P. 3471, enquêter sur les tarifs de salaires et le boni de vie chère de certains employés des chantiers maritimes.

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelle a été la valeur des importations de sucre à l'état brut, en provenance de Cuba, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Dispose-t-on encore d'emplacement dans les navires afin de faciliter l'importation, de ce pays, du sucre à l'état brut requis pour les besoins du Canada?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 9 JUIN 1943

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Norma Segal Katz, de Montréal, P.Q., épouse de d'Israel Katz.

De Gilberte Piché Ouimet, de Montréal, P.Q., épouse de Georges Ouimet.

De Géraldine Charlotte Wrangel, de Montréal, P.Q., épouse de Cyrille Wrangel.

D'Irene Maud Pardellian Wright, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Dron Wright, de Montréal, P.Q.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—Quels sont les noms des sous-ministres et la durée de leur terme d'office, depuis 1867, pour les ministère de la Marine, des Transports, des Travaux publics, de la Défense nationale, de l'Agriculture, de la Justice, du Secrétariat d'Etat?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour parer à la gravité de la situation existant à la crèmerie de Verner, Ontario, où la production du beurre atteint les 560,000 livres par année et que ses propriétaires menacent de fermer?

2. Peut-on s'attendre à ce que l'on supplée, dans un avenir rapproché, (*a*) à la restriction imposant que la crème ne soit ramassée que trois fois par quinzaine, (*b*) au manque de récipients en métal servant à ramasser la crème, (*c*) au manque d'essence, de pneus et de facilités de réparation des pneus?

M. Macmillan, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'air, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—Quel usage fait-on de la maison et de la grange qui ont été achetées avec la propriété qu'occupe actuellement l'école d'entraînement aérien à Vulcan, Alberta?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4705, approuvé le 8 juin 1943: définissant le programme du gouvernement pour les amusements et les divertissements des ouvriers des industries de guerre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot—1. Quel était l'adjudicataire du papier de rebut du gouvernement en 1921, quelle était la quantité du papier ainsi vendue et à quel prix?

2. A-t-on subséquemment fait appel à des soumissions publiques pour la vente de ce papier de rebut?

3. Le cas échéant, (*a*) à quelle date, (*b*) à qui a-t-on adjugé le contrat, (*c*) à quel prix et (*d*) pour quelle quantité de papier?

4. Quel est l'adjudicataire actuel, et depuis quand l'est-il?

5. (*a*) Quelle est la quantité de papier de rebut vendue en vertu du contrat actuel et (*b*) quel est le prix payé par l'adjudicataire?

6. A compter de 1921, combien a-t-on reçu, chaque année, pour le papier de rebut du gouvernement?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Pouliot—1. Le ministère des Services nationaux de Guerre a-t-il autorisé des sociétés à recevoir des subsides afin de s'occuper des cantines, loisirs, etc., de nos troupes?

2. Le cas échéant, (*a*) quelles sont ces sociétés, et (*b*) quelles sont les conditions exigées de ces sociétés pour être reconnues comme services auxiliaires de guerre?

3. Le ministère des Services nationaux de Guerre a-t-il subventionné lui-mêmes ces sociétés afin qu'elles n'aient plus recours aux souscriptions populaires? Le cas échéant, (*a*) depuis quand, et (*b*) quels montants chacune de ces sociétés a-t-elle reçus annuellement depuis le début de la guerre, premièrement par souscriptions populaires, et deuxièmement par octrois du gouvernement?

4. Chacune de ces sociétés a-t-elle l'autorisation de réserver un montant pour son entretien propre, (*a*) à même les souscriptions populaires, et (*b*) à même les octrois du gouvernement? Le cas échéant, quel est le pourcentage dans chaque cas?

Par M. Bertrand (Terrebonne)—1. Le gouvernement a-t-il eu recours ou recourt-il à des agences, organisations ou compagnies privées pour retracer les recrues qui ont refusé de se rapporter à l'entraînement ou qui ont déserté l'armée?

2. Le cas échéant, quelles sont ces organisations, ces compagnies ou ces agences, et quelle est leur adresse respective?

3. Sur quelle base ces organisations privées, agences ou compagnies sont-elles rémunérées?

4. Quel est le montant reçu à date par chacune d'elles?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées ainsi que les ordres suivants de la Chambre qui sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Gillis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère du Travail et qu'il a échangés, du 15 février au 31 mai 1943, avec le district No 26 des *United Mine Workers of America*, la *Dominion Coal Company*, la *Acadia Coal Company*, la *Nova Scotia Steel and Coal Company* et la *Cumberland Railway and Coal Company*, relativement aux pourparlers concernant les salaires versés aux ouvriers.

Par M. Black (Cumberland)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance et des ententes, datées du 1er janvier 1942 au 1er janvier 1943, échangées entre la Commission fédérale du combustible, le ministère des Munitions et des approvisionnements, le ministère des Mines et des Ressources, le ministère des Finances et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou le ministère des Mines, relativement à l'extraction et à l'écoulement du charbon provenant de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'Auditeur Général, daté d'avril 1932 et adressé au ministère de l'Agriculture, au sujet de la ferme expérimentale de Scott, en Saskatchewan, ainsi que des pièces justificatives.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'Auditeur général, daté de 1932, et adressé au ministère de l'Agriculture, au sujet de la ferme expérimentale de Summerland, Colombie-Britannique.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant par $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 10 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Ferland, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le premier rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre Comité a examiné la liste suivante des documents déposés sur les bureaux du Sénat et de la Chambre des communes au cours de la présente session. Il recommande de n'en faire imprimer aucun:—

2. Rapport des délibérations de la Commission de Régie interne de la Chambre pour les années 1940-42, inclusivement.

3. Rapport du directeur général des élections en vertu des dispositions de l'article 58 de la loi des élections fédérales, 1938.

6. Arrêté en conseil C.P. 1752, en date du 5 mars 1943: transfert des fonctions de la Commission nationale du combustible au Contrôleur du charbon et des fonctions du ministre des Finances relatives à ce sujet au ministre des Munitions et approvisionnements.

6a. Arrêté en conseil C.P. 70-3303, approuvé le 23 avril 1943: transfert du personnel de la Commission fédérale du combustible de la juridiction de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ministère des Finances, au Contrôleur du combustible.

9. Quels arrêts a-t-on rendus en vertu de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre trente-quatre des Statuts revisés du Canada, au cours de l'année 1942?

11. Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3, de l'article 21 des règlements de la défense du Canada. (Détention de personnes.)

11a. Etat montrant:
1. Combien de personnes sont-elles détenues en vertu des ordonnances édictées en exécution de l'article 21 des Règlements concernant la Défense du Canada?

2. De ce nombre, combien sont des sujets britanniques?
3. De ces sujets britanniques, combien le sont de naissance et combien par naturalisation?
4. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques-unes des personnes mentionnées aux questions deux et trois?
5. A-t-on révoqué les certificats de naturalisation de quelques personnes condamnées sous l'empire des Règlements concernant la Défense du Canada, et, si oui, combien?

11b. Rapport du ministre de la Justice en conformité du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la Défense du Canada.

11c. Rapport du ministre de la Justice conformément au paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la Défense du Canada.

11d. Etat montrant:
1. A-t-on donné suite à la recommandation du comité spécial chargé de faire l'étude des Règlements concernant la Défense du Canada, soumise dans le quatrième et dernier rapport du comité, présenté le mercredi 4 juin 1941, et proposant de grouper dans des centres distincts de détention les diverses catégories de personnes détenues en vertu de l'article 21 des règlements?
2. Une grave émeute s'est-elle produite parmi les civils internés au camp de détention de Fredericton le ou vers le 6 février?
3. Quelles catégories de civils sont détenus dans ce camp?
4. Combien d'entre eux ont été blessés?
5. Combien d'entre eux ont dû se faire soigner à l'hôpital?
6. Quelle a été la cause de cette émeute?
7. Avant l'émeute, les détenus ont-ils porté à l'attention du commandant du camp des causes possibles de désordre?
8. Quelles mesures prendra-t-on pour faire disparaître les causes d'émeute à l'avenir?

11e. Etat montrant:
Détention de personnes.

11f. Etat montrant:
1. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on intenté au Canada, des poursuites pour les violations de la loi qui exige la désignation de l'imprimeur et de la société sur les imprimés que l'on distribue et qui traitent de sujets politiques, sociaux et religieux?
2. Le cas échéant, combien de poursuites a-t-on intentées, et quels sont les noms de ceux qui ont été l'objet de ces poursuites?
3. De combien d'imprimés s'agissait-il dans chaque poursuite?
4. A-t-on intenté des poursuites pour toutes les violations de cette loi?
5. A-t-on fait quelques exceptions? Le cas échéant, quelles sont-elles?

20. Revue du fonctionnement de la Commission de contrôle du change étranger, l'année terminée le 31 décembre 1942.

21. Etat des dépenses tirées du vote pour dépenses imprévues, item 67, loi des appropriations 1942-43, Statuts du Canada, 1941, C. 3.

22. Copie de tous les mandats de Son Excellence le Gouverneur général émis depuis le 1er janvier 1942.

23. Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à charte du Canada, au 31 octobre 1942, conformément à l'article 144, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

24. Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 144, chapitre 24, 24-25 George V.

25. Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1942.

26. Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1942, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

27. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1942.

29. Cinquième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, terminée le 31 décembre 1942.

30. (A) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942.

(B) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942.

(C) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1942.

31. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la Loi d'assurance du service civil, pour l'année terminée le 31 mars 1942 en vertu de l'article 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

33. Rapport de l'auditeur sur l'état financier de la Commission canadienne du prêt agricole pour l'année terminée le 31 mars 1942, y compris le rapport de l'auditeur sur le fonctionnement de la loi canadienne du prêt aux pêcheurs pour l'année terminée le 31 mars 1942.

35a. Arrêté en conseil C.P. 23-11160, approuvé le 9 décembre 1942: modifiant les règlements adoptés en conformité de la Loi des pensions de vieillesse.

35b. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 17-1280, en date du 17 février 1943, modifiant les règlements mis en force par l'arrêté en conseil C.P. 1-3050, en date du 9 décembre 1937, en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, article 20 (2), chapitre 156, S.R.C., 1927.

35c. Etat montrant:

1. Des $76,150 que la province de la Colombie-Britanique a recouvrés de la succession de particuliers ayant retiré des pensions de vieillesse, au cours de l'année civile 1942, quel montant a été versé au gouvernement fédéral?

2. Quel montant de cet argent, s'il y a lieu, est recouvrable par le gouvernement fédéral?

3. Des sommes d'argent perçues de la succession de particuliers ayant reçu des pensions de vieillesse, quel montant, s'il y a lieu, chacune des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard a-t-elle versé au gouvernement fédéral au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement fédéral exige-t-il des provinces qu'elles enregistrent opposition à la propriété détenue par des particuliers recevant des pensions de vieillesse?

35d. Copie de tous les documents et autres communications échangés, du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministère ou l'un de ses fonctionnaires, et les gouvernements des diverses provinces du Canada, relativement aux sujets suivants: (*a*) augmentation du montant de la pension de vieillesse, (*b*) abaissement de l'âge où la pension s'applique et (*c*) modifications à la loi des pensions de vieillesse.

35e. Arrêté en conseil C.P. 19-2590, approuvé le 31 mars 1943; modifiant les règlements adoptés en vertu des dispositions de l'article 20 (2), chapitre 156, S.R.C., 1927, Loi des pensions de vieillesse.

36. Rapport annuel du ministre des Finances et Etat des comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1942. Statut du Canada de 1939, chapitre 40, article 26.

37. Etat du surintendant de l'Assurance sur le fonctionnement de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1942, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, c. 54, s. 19.

38. Rapport annuel du fonctionnement de la loi du concordat agricole pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1942.

39. Copies des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, chapitre 2, article 8, Statuts du Canada.

Nos 39a, 39b, 39c, 39d, 39e, 39f, 39g, 39h.

42. Rapport annuel des permis accordés au cours de l'année civile 1942, tel qu'exigé par le paragraphe 2, article 4 de la Loi d'immigration.

44. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", du 2 janvier 1942 au 19 décembre 1942.

45. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis l'élection du Parlement.

46. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

47. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

48. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulées par le département des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, du 1er janvier 1942 au 31 décembre 1942.

49. Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1942, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts revisés, 1927.

50. Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1942, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (*b*) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

51. Etat montrant le nombre de permis accordés pour faire entrer des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année qui

s'est écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1942, en conformité des dispositions des Statuts revisés, 1927, chapitre 142, article 93.

52. Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927,—Modification de l'ordonnance concernant la vente des métaux bruts; modification de l'ordonnance concernant le district d'administration locale; modification de la Loi relative à l'importation des liqueurs dans les Territoires.

53. Copie de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis l'élection du Parlement relatifs à la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs, chapitre 16. Statuts du Canada, 1932-33.

61. Rapport de la Commission du service civil sur les positions exclues du fonctionnement de la loi du service civil pendant l'année civile 1942, en conformité de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C., 1927.

64. Rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année régulière 1941.

66. Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

67. Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies durant l'année-récolte 1941-42.

67a. Etat montrant:—Quels sont les noms, avec leurs salaires, frais de voyage et allocations de subsistance, (*a*) des enquêteurs, (*b*) des inspecteurs embauchés, du 16 février 1942 au 31 janvier 1943, sous l'autorité de la loi de la réduction des emblavures, de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies et des règlements sur le revenu des fermes des Prairies?

68. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2586, approuvé le 1er avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils, dispositions pour conserver les avantages de l'assurance en groupe et du régime des services médicaux.

Arrêté en conseil, C.P. 2665, approuvé le 2 avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils,—transfert des employés à des besognes essentielles.

Arrêté en conseil C.P. 2907, approuvé le 12 avril 1943: modification des règlements concernant le service sélectif national des civils,—transfert à des emplois essentiels.

Arrêté en conseil C.P. 3027, approuvé le 15 avril 1943: pourvoyant à la mise en vigueur le 1er mai 1943, des règlements concernant la mobilisation du service sélectif national et des règlements concernant le service sélectif national des civils, tels que définis par l'arrêté en conseil C.P. 2821, adopté le 7 avril 1943.

Arrêté en conseil C.P. 2821, approuvé le 7 avril 1943: modifiant les règlements concernant la mobilisation du service national sélectif et concernant le service sélectif national des civils.—Service des Doukhobors, des Mennonites et des objecteurs de conscience.

68a. Arrêté en conseil C.P. 3208, approuvé le 19 avril 1943: modifiant les règlements du service national sélectif pour les civils,—disposition pour désigner certains employeurs qui jouiront du droit d'administrer les serments et de prendre des affidavits sous serment.

71. Arrêté en conseil C.P. 2770, approuvé le 6 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,938,881.59, consenti à la province de la Colombie-Britannique, et acceptation d'un bon du Trésor de ladite province en garantie avec intérêt au taux de 3 pour cent par année.

71a. Arrêté en conseil C.P. 2896, approuvé le 9 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,861,500.00 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent.

71b. Arrêté en conseil C.P. 3231, approuvé le 29 avril 1943: renouvellement de la garantie d'un prêt pour une période d'un an à partir du 1er mai 1943, pour une somme de $4,805,722.62 consenti à la province du Manitoba, afin de répondre pour des prêts s'élevant à $5,894,127.49 avancés par la Banque Royale du Canada qui ont permis à ladite province de faire face à ses obligations échues à New-York.

71c. Arrêté en conseil C.P. 3528, approuvé le 30 avril 1943: renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

71d. Arrêté en conseil C.P. 4265, approuvé le 24 mai 1943; renouvellement d'un prêt de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

72. Premier rapport de la Commission d'assurance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1942.

72a. Copies des règlements adoptés et approuvés en vertu des dispositions de la Loi d'assurance-chômage, 1940, du 13 novembre 1941, au 8 février 1943.

72b. Etat montrant:

1. Quel est, dans tout le pays, le nombre total des positions permanentes dans le département de l'assurance-chômage?
2. En faisant ces nominations permanentes, la Commission du service civil a-t-elle interdit à tout particulier qui ne fait pas partie du service civil de prendre part aux concours d'examen?
3. Qui a autorisé la Commission du service civil à interdire aux candidats qui ne font pas partie du service civil de prendre part à ces examens?
4. Les fonctionnaires temporaires relevant du bureau du directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs ont-ils été nommés en groupe aux positions permanentes de la Commission de l'assurance-chômage? Si oui en quel nombre, et pourquoi?
5. Quel est le nom et quelle est la position actuelle au service civil de l'ancien directeur de l'enregistrement national pour les secours aux chômeurs?

72c. Copie des règlements promulgués par la Commission d'assurance-chômage en vertu des dispositions de la Loi d'assurance-chômage 1940, et approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 2587, en date du 1er avril 1943.

76a. Copie de toutes ententes conclues entre la Commission canadienne du blé et (*a*) les compagnies exploitant des élévateurs intérieurs et terminus, (*b*) les minoteries, (*c*) les coopératives de blé, (*d*) les exportateurs et (*e*) les courtiers, relativement à l'écoulement et la manutention des récoltes de 1942-1943 et de 1943-1944.

76b. Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents reçus du comité consultatif de la Commission du blé, des sociétés agricoles et coopératives relativement à l'organisation du marché de la récolte de blé 1943-1944.

82. Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé Nationale (C.P. 11144 adopté le 8 décembre 1942). (Version anglaise et française.)

82a. Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi du ministère des Pensions et de la Santé nationale par l'arrêté en conseil C.P. 3/3241, approuvé le 20 avril 1943,—hospitalisation.

83. Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, depuis le 21 janvier 1942. (Anglais et français.)

84. Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant l'année financière terminée le 31 mars 1942. (Anglais et français.)

85. Etat relatif à la Loi de la Santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, depuis le 21 janvier 1942. (Anglais et français.)

92. Etat montrant les terrains vendus par la compagnie de chemin de fer du Pacifique canadien pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1942, avec le nom des acquéreurs, en vertu des dispositions de l'article 8, chapitre 9, Victoria 49.

100. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1942, en même temps que les dépenses prévues pour 1943, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

104. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 9468, approuvé le 20 octobre 1942: relatif à l'émission des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Agriculture pour l'achat de boëtte, glace, seines, lignes et autres agrès et approvisionnements.

105. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 1391, daté le 23 février 1942, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1935-36, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

106. Un exemplaire du graphique descriptif des cadres du ministère des Munitions et approvisionnements, y compris une nomenclature des diverses subdivisions de ce ministère, et de certains fonctionnaires supérieurs qui y sont attachés.

106a. Copie de l'arrêté en conseil permettant au ministère des Munitions et approvisionnements de continuer d'exister pendant la durée de la présente session parlementaire.

108. Arrêté en conseil C.P. 1141, approuvé le 11 février 1943: modifiant l'ordonnance du contrôle des prix en temps de guerre relativement à la composition du conseil national du travail de guerre.

108b. Arrêté en conseil C.P. 11397, approuvé le 19 décembre 1942, concernant les matelots des navires marchands, 1941.

108c. Copie des arrêtés en conseil et des proclamations adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, du 1er avril 1943 au 30 du même mois.

111. Etat montrant:

1. De combien de livres la consommation du beurre a-t-elle augmenté au Canada au cours des cinq derniers mois, comparativement à la même période de l'année dernière?

2. De combien de livres la production du beurre a-t-elle diminué au Canada au cours des cinq premiers mois de l'année actuelle, comparativement à la même période de l'année dernière?

3. Dans le cas d'une augmentation sensible dans la consommation et d'une diminution sensible dans la production, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir un prompt remède, avant la fin de la saison de grosse production, pour éviter une grave disette de beurre au Canada?

111a. Etat montrant:

1. (*a*) Quelle quantité de beurre de beurrerie a-t-on produit (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942; (*b*) Quelle quantité de beurre de laiterie a-t-on produit, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement?

2. (*a*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant toute l'année? (*b*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant une partie de l'année seulement? (*c*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, produisent du beurre de laiterie pendant toute l'année?

3. (*a*) Quelle quantité de lait entier a-t-on produit, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement? (b) Quelle quantité de lait entier a-t-on livré aux fromageries, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de la même période? (*c*) Quelle quantité de lait entier produit au Canada, a-t-on vendu pour l'usage domestique, au cours de la même période, (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province? (*d*) Quelle quantité de lait entier, produit au Canada, a-t-on vendu, au cours de la même période, pour toutes fins autres que celles mentionnées dans (*b*) et (*c*), (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province?

112. Etat montrant:

Jeudi le 14 mai 1942, le ministre des Munitions et approvisionnements a déclaré, à la page 2649 (v.a.) des Débats de la Chambre: "Il accomplit une tâche formidable, mais on constata bientôt qu'il avait gâché plus de $3,000 de matériel et n'avait produit aucune pièce qui pût servir dans un avion";

1. Quand cet incident est-il survenu?

2. Quel était le matériel utilisé?

3. Sous quelle forme était ce matériel lorsqu'il a été confié à cet apprenti?

4. Le cas échéant, quel système suivait-on pour l'inspection du travail en cours ou pour l'examen des pièces immédiatement après qu'elles étaient terminées?

5. Quelle pièce ou article cet apprenti essayait-il de produire?

6. Quel est le nom de l'usine?

7. Quels sont les noms du président et du gérant général de la compagnie?

113. Etat montrant:

1. Quel a été le coût total du plébiscite?

2. Quel a été le coût des émissions radiophoniques relatives au plébiscite (*a*) sur les réseaux et (*b*) sur les postes particuliers?

3. Combien M. J. H. Fitzgerald et les membres de sa firme ont-ils reçu pour leur travail relatif au plébiscite?

4. Quel a été le coût des impressions relatives au plébiscite?

5. Combien a coûté le travail relatif au plébiscite accompli par le ministère des services nationaux de guerre par l'entremise du bureau de l'information publique?

6. Quels sont les noms de toutes les personnes employées par la commission nationale du plébiscite?

7. Combien chacun a-t-il reçu (*a*) en salaire, (*b*) en dépenses et (*c*) en frais de voyage?

113a. Etat montrant:

1. Combien a coûté ou coûtera au trésor public la tenue du plébiscite du 27 avril dernier?

2. Quelle a été la rémunération et quels ont été les frais de déplacement des officiers-rapporteurs de chaque comté?

3. Quelle a été la rémunération des sous-officiers rapporteurs?

4. Quelle était la location des bureaux de votation?

5. Quelle a été la rémunération des greffiers de bureaux de scrutin?

113b. Copie des arrêtés en conseil C.P. 2112, et C.P. 2113, approbation des honoraires et frais accordés aux officiers du plébiscite, en conformité du paragraphe 43 (2) des règlements du plébiscite.

114. Etat montrant:—Quelle est l'échelle des salaires en vigueur pour les ouvriers-menuisiers, les peintres et les plombiers sur les travaux du département des Travaux publics et de la Défense nationale?

115. Copie des règlements adoptés en conformité de l'arrêté en conseil C.P. 11138, tel qu'exigé par l'article 37, paragraphe (2), de la Loi des terres des vétérans, 1942.

116. Etat montrant:

1. L'honorable ministre des Finances était-il à Ottawa le ou vers le 25 juin 1941?

2. Si non, y avait-il un ministre intérimaire des Finances à cette date?

3. Si oui, était-ce l'honorable ministre de la Défense nationale?

4. Si oui, a-t-il rencontré soit sir Edward Peacock, soit sir Arthur Salter ou les deux vers cette date?

5. A cette occasion ou en d'autres occasions, l'honorable ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il rencontré sir Edward Peacock et sir Arthur Salter aux Etats-Unis ou au Canada ou dans les deux pays?

117. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires, contrats et autres documents en la possession de quelque ministère du gouvernement relativement à l'achat d'un terrain pour l'établissement d'une école de métiers à Hamilton, et aussi relativement à la construction d'édifices sur cette propriété.

118. Etat montrant:

1. Quel était, au Canada, au 31 mars 1942, le nombre total disponible des effectifs, (*a*) en hommes, (*b*) en femmes?

2. Au 31 mars 1942, combien, (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes étaient engagés, (i) dans les forces armées, (ii) dans les industries affectées à la fabrication des produits finis destinés à la guerre, (iii) dans les industries affectées à la fabrication de produits essentiels à la guerre, (iv) dans l'agriculture et (v) dans les industries et les services non essentiels à la poursuite de la guerre?

3. Combien (*a*) d'hommes, (*b*) de femmes le gouvernement compte-t-il affecter à ces catégories susmentionnées, (i) au 31 décembre 1942, (ii) au 31 décembre 1943?

119. Etat montrant:—Combien d'hommes d'âge militaire faisant du travail de bureau emploie-t-on dans les bureaux (*a*) de l'armée, (*b*) de la marine, (*c*) de l'aviation dans la ville d'Ottawa?

119a. Relevé indiquant: 1. Le nombre d'hommes, âgés de 17 à 45 ans, d'âge militaire, actuellement employés dans chaque département du gouvernement, sous chaque ministère distinct, et sous chaque commission distincte sous le contrôle de chaque ministère. 2. Le nombre de ceux qui ont été libérés pour

s'enrôler dans les trois forces armées de Sa Majesté. 3. Le nombre de ceux qui ont été remplacés par des femmes ou par des membres de la division féminine de l'armée?

120. Etat montrant:

1. Le gouvernement doit-il fournir un quota de fromage pour l'Angleterre en 1942?

2. Le gouvernement peut-il dire quelle proportion de ce quota a été fournie à date?

3. Lorsque ce quota aura été atteint, le gouvernement a-t-il l'intention d'intensifier la production du beurre soit en enlevant le plafond des prix, soit en octroyant un bonus sur le gras du beurre?

121. Etat montrant:

1. Combien de juges des cours de comtés ont-ils été nommés à des commissions fédérales et provinciales en vertu des lois respectives d'enquête du fédéral et des provinces sur les affaires publiques, quels sont leurs noms, combien chacune de ces enquêtes fédérales a-t-elle coûté au gouvernement fédéral, et quels sont les détails du coût de chacune de ces enquêtes?

2. Combien de juges de la Cour Suprême du Canada, et des cours suprêmes ou des hautes cours des provinces ont-ils rempli des fonctions semblables, à quel endroit, et combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral et quel est le détail du coût total?

3. Quels sont les noms de ces juges, quelle est la durée de leur absence de la cour et combien a-t-on payé pour ces services spéciaux?

4. Qui accomplit les fonctions judiciaires de ces juges pendant leur absence?

122. Etat montrant:—Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la construction de logements dans les centres surpeuplés à cause des entreprises nécessitées par l'entraînement militaire?

122a. Etat montrant:—Quelle responsabilité, s'il y a lieu, le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du gouvernement a-t-il assumée pour assurer des facilités suffisantes de logements aux familles des membres des forces armées postés loin de chez eux?

122b. Etat montrant:

1. A-t-on institué un comité de coordination du logement?

2. Si oui, quels en sont les membres?

3. Quelles sont les fonctions et les devoirs de ce comité?

122c. Etat montrant:—1. Les noms de tous les architectes enregistrés dont la *Wartime Housing Limited* a retenu les services; 2. le montant total versé en salaire et pour leurs dépenses à ces architectes, et 3. les noms et les adresses des architectes du Canada dont les services ont été retenus par *Wartime Housing Limited,* et les sommes qui ont été versées à chacun en salaire et pour ses dépenses.

122d. Etat montrant:

1. Quelle mesure a-t-on prise pendant l'intersession parlementaire pour apporter quelque solution au problème du logement au Canada?

2. Combien de logements pour le temps de la guerre la *Wartime Housing Limited,* a-t-elle construits, à quels endroits, et quelles sont les dépenses totales jusqu'aujourd'hui?

3. Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de nommer un comité spécial de la Chambre pour étudier les problèmes de construction, de réfection et de logement.

4. Quelle mesure a-t-on prise pour résoudre le problème du logement à la ville, dans les banlieues et à la campagne pour les vétérans de la guerre?

122e. Etat montrant:

1. Combien de maisons de personnel la *Wartime Housing Company* a-t-elle construites et en quels endroits?

2. Quel a été, dans chaque cas, le coût (*a*) du terrain, (*b*) des égouts, (*c*) des fournitures de cuisine et (*d*) de salle à dîner, (*e*) de l'installation frigorifique et (*f*) des autres services?

3. Quel a été le coût à forfait de chaque maison de personnel?

4. Quel a été le coût de l'ameublement de chaque maison?

5. Qu'en coûte-t-il chaque mois pour le personnel de chaque maison?

6. Quel est le coût mensuel total d'entretien de chaque maison?

7. Quelle somme mensuelle verse-t-on au gérant de chaque maison?

8. Combien d'hommes ou de femmes paient loyer pour des chambres dans chaque maison de personnel?

122f. Etat montrant:

1. Quels sont les noms ou le nom social des concessionnaires qui voient à l'alimentation dans les diverses maisons de personnel de la *Wartime Housing, au Canada,* mentionnées dans le document parlementaire 122E?

2. A quelles conditions leur a-t-on laissé l'usage des maisons de personnel?

3. Pourvoient-ils au paiement, (*a*) des dégâts aux installations et à leur réparation, (*b*) des gages du personnel employé dans la salle à manger et à la cuisine?

4. Quels revenus la *Wartime Housing* a-t-elle retirés de chaque maison de personnel?

5. Quel est le revenu mensuel, par service, provenant de chaque maison de personnel?

122g. Etat montrant:

1. Au 31 décembre 1942, combien d'unités de logement la *Wartime Housing,* (*a*) avait-elle terminées, (*b*) était-elle à construire?

2. Quel est le coût moyen estimatif de l'unité, y compris les services?

3. Combien y a-t-il de chambres à coucher dans les diverses maisons de personnel construites par la *Wartime Housing Limited?*

4. Quel est le coût moyen estimatif de chaque chambre à coucher?

122h. Etat montrant:

1. Combien d'immeubles la *Wartime Housing Limited* occupe-t-elle?

2. Quel est l'emplacement de chacun de ces immeubles?

3. Quelle est l'aire de chacun de ces immeubles?

4. Quel est le prix du loyer?

5. De qui les a-t-on loués?

6. Quelle est la durée de chaque bail?

122i. Etat montrant:

1. Quel était, au 31 mars de chacune des années 1941, 1942 et 1943, le nombre total des employés de la *Wartime Housing Limited,* y compris les directeurs?

2. Quel a été le montant total payé en salaires ou en gages aux dates ci-haut mentionnées?

3. Quel a été le montant total versé en allocations à chacune des dates plus haut mentionnées?

4. Quel a été le montant total versé en frais de déplacement aux dates mentionnées plus haut?

5. Quel était le nombre de ceux qui ont reçu des gages ou un salaire de $3,000 et plus?

6. Quels sont leurs noms et positions, et quelle position occupaient-ils avant d'entrer au service de la *Wartime Housing Limited?*

7. Quelle rémunération a-t-on payée à chacun en salaire, gages, allocations de subsistance et frais de déplacement?

122j. Etat montrant:—Combien la *Wartime Housing Limited* charge-t-elle, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre dans ses maisons de personnel?

122k. Etat montrant:

1. A quels endroits la *Wartime Housing Limited* a-t-elle entrepris la construction de logements?
2. Combien de maisons a-t-on construites à chaque endroit?
3. Quelle est la description de ces logements, en indiquant le nombre de chambres, le type de construction, les matériaux, etc.?
4. Quels services, tels que l'aqueduc, les égouts, etc., trouve-t-on à chaque endroit?
5. Quelle a été l'estimation du coût de construction de chaque unité à chaque endroit?
6. Quel a été le prix du contrat adjugé pour chaque endroit?
7. Le contrat a-t-il été accordé à forfait, en régie intéressée ou à l'entreprise?
8. Quel a été le coût réel de l'entreprise à chaque endroit?
9. Quel a été le coût réel de chaque unité à chaque endroit?
10. Quels ont été les frais d'administration à chaque endroit?

122l. Copie des plans et devis des maisons permanentes que la *Wartime Housing Limited* se propose de construire à Sarnia, Ontario.

122m. Etat montrant:

1. La *Wartime Housing Limited* construit-elle des logements permanents à Sarnia, Ontario?
2 Ie cas échéant, quels sont les termes de l'entente régissant la construction de ces logements?
3. Combien de logements y construit-on?
4. Quel est le coût, l'unité, de ces logements.

123. Etat montrant:

1. Quels postes M. J. Borgus Coyne, C.R., actuellement d'Ottawa, autrefois de Winnipeg, a-t-il détenus au gouvernement ou à l'une de ses commissions?
2. Combien lui a-t-on versé, pour chacun de ces postes, en salaires, allocations de subsistance, frais de déplacement et toutes autres dépenses?
3. Quelques membres de sa famille travaillent-ils pour le gouvernement ou l'une de ses commissions? Si oui, combien, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en tout?
4. Quelques-uns d'entre eux sont-ils des anciens combattants, ou quelques-uns ont-ils pris du service lors de la Grande Guerre ou au cours de la guerre actuelle?

124. Etat montrant:

1. Quelle est la valeur totale des contrats accordés par le ministère des Munitions et approvisionnements pour le compte, (*a*) du Canada, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) des autres pays alliés?
2. Quel est le montant des engagements financiers pris par le Canada pour le compte du Royaume-Uni à cause de notre participation à la guerre et depuis une telle participation?
3. Quel est le montant des mêmes engagements pris par le Canada pour le compte des autres pays alliés?

124a. Etat montrant:

1. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Munitions et approvisionnements depuis septembre 1939? (*b*) Quelle est la valeur totale des avances de capitaux faites par le même ministère depuis septembre 1939? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux accordées aux adjudicataires?

2. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés, depuis septembre 1939, par le ministère de la Défense nationale, (1) pour l'armée, (2) la marine, (3) l'aviation? (*b*) Ledit ministère a-t-il fait quelques avances de capitaux? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats?

3. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Transports, depuis septembre 1939 pour (1) les aéroports, (2) la division de la marine marchande, (3) la Commission des ports nationaux, (4) les chemins de fer nationaux du Canada? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

4. (*a*) Quelle est, (à l'exception des dépenses ordinaires faites en temps de paix), la valeur totale des contrats adjugés par le ministère des Travaux publics, depuis septembre 1939? (*b*) Quelles sont, s'il y a lieu, les avances totales de capitaux faites par ledit ministère? (*c*) Quelle est, par province, la valeur totale de ces contrats et des avances de capitaux?

124b. Etat montrant:—Quelles sommes d'argent les ministères suivants ont-ils dépensés dans chacune des provinces depuis le commencement de la guerre: 1. le ministère des Munitions et approvisionnements: (*a*) en valeur de contrats en dollars, (*b*) en dépenses en immobilisations; 2. le ministère de la Défense nationale pour l'armée; 3. le ministère de la Défense nationale pour le service naval; 4. le ministère des Transports: (*a*) la division des aéroports, (*b*) la division des marins, (*c*) la Commission nationale des ports et (*d*) les chemins de fer nationaux du Canada; 5. le ministère des Travaux publics?

125. Etat montrant:

1. Quels sont les noms et adresses de ceux qui traitent les foies de morue, de merlan, d'églefin et de merluche en Nouvelle-Ecosse?

2. Combien de livres de foie de morue ces établissements ont-ils achetées ou traitées au cours de 1941 et, en 1942, jusqu'au 30 juin ou jusqu'à la période pour laquelle on a soumis un rapport?

3. Quel pourcentage de foies de morue propres à des fins médicinales, telles que déterminées par les formules de l'U.S.P., chacun de ces établissements a-t-il produit?

4. Quel pourcentage était à l'état naturel?

5. Quel pourcentage de foies à l'état naturel a été vendu pour servir à des fins médicinales?

6. Quel pourcentage était d'une qualité destinée aux fins de l'aviculture?

7. Quel prix a-t-on obtenu pour chaque qualité?

8. Quel pourcentage des produits de chaque qualité a été exporté aux Etats-Unis ou en d'autres pays?

9. Quel a été le prix payé pour les foies aux pêcheurs de Lunenburg, Halifax, Lockeport, Shelburne, Clark's Harbor, Port LaTour et Yarmouth?

10. Quels ont été les acheteurs à ces endroits?

11. Quels sont les divers prix demandés ou offerts par les acheteurs à ces endroits?

12. Quel est le nombre de ceux qui font l'achat des foies de morue, en Nouvelle-Ecosse, et qui ne les traitent pas?

13. Quels prix ces compagnies versent-elles aux pêcheurs et que reçoivent-elles de ceux qui les achètent pour les traiter?

14. Quels sont ceux, en Nouvelle-Ecosse, qui ont les installations voulues pour fabriquer de l'huile de foie de morue, propre à des fins médicinales, suivant les exigences de l'U.S.P.?

15. Quelle est la capacité de chacun de ces établissements et quel est le pourcentage de leur rendement actuel?

16. Quelle inspection ou surveillance exerce-t-on sur l'état des foies ainsi livrés?

17. Sur quelle base fixe-t-on les prix?

18. Est-ce que quelque marchand ou personne qui traite les foies a exercé quelque pression pour empêcher les pêcheurs de vendre ces foies?

19. Quel prix, (*a*) la *Lunenburg Sea Produce* et (*b*) la *Lockeport Cold Storage Company* accordent-elles pour les foies de morue, et laquelle de ces compagnies fabrique et vend de l'huile pouvant être utilisée pour des fins médicinales?

20. Quel pourcentage d'huile provenant des foies de morue doit être de qualité médicinale?

21. Les foies d'églefin, de merlan, de merluche et de morue ont-ils tous la même valeur?

22. Quel prix a-t-on versé aux pêcheurs faisant la vente des foies d'espadon dans l'Ile du Cap-Breton, au cours de 1941, et quels prix les marchands ont-ils reçus pour les mêmes produits?

125a. Etat montrant:

1. Quels prix verse-t-on aux pêcheurs pour les foies de morue, de flétan et d'espadon, aux endroits suivants: Westport, Freeport, Digby, Port Maitland, Yarmouth, Pubnico, Woods Harbor, Clark's Harbor, Shelburne, Lockeport, Liverpool, Lunenburg, Halifax, Sydney-nord, Glace Bay et à tout ou tous autres endroits de l'Ile du Cap-Breton où ceux qui achètent le poisson ou les foies de morue maintiennent des comptoirs d'achat?

2. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui font l'achat des foies de poisson à Clark's Harbor, Lunenburg et Halifax? Si quelques-uns ne traitent pas les foies de poisson, à qui font-il la vente de ces foies?

3. Quels sont les noms des compagnies ou des individus qui traitent les foies de morue ou d'autres poissons en Nouvelle-Ecosse?

4. Quel pourcentage de l'huile provenant des foies de ces poissons est de qualité médicinale? Quel pourcentage d'huile médicinale obtient chacun de ceux qui traitent les poissons? Quel pourcentage est considéré comme huile naturelle?

5. En tenant compte des procédés modernes, quel pourcentage des foies de morue doit être de qualité médicinale?

6. Quel pourcentage de l'huile de foie de morue fabriquée en Nouvelle-Ecosse est expédié aux Etats-Unis?

7. Quel pourcentage est vendu au Canada?

8. Quel pourcentage de l'huile naturelle de foie de morue fabriquée au Canada est vendu aux Etats-Unis?

9. Quel pourcentage est vendu au Canada?

10. Quel est le prix de l'huile de foie de morue pouvant servir à des fins médicinales au Canada?

11. Quel en est le prix aux Etats-Unis?

12. Quel est le prix de l'huile naturelle de foie de morue au Canada et aux Etats-Unis?

13. Le ministère a-t-il essayé, en vertu des règlements de conservation des aliments ou autrement, d'améliorer la qualité des foies de morue amenés dans des ports où l'on peut en faire la vente au comptant?

14. Le ministère a-t-il quelques renseignements au sujet d'acheteurs de poissons frais ou de foies de morue donnant à entendre qu'à moins d'avoir tout le poisson ils n'achèteraient pas les foies? Si oui, a-t-il pris quelque mesure pour protéger les pêcheurs?

15. Combien y a-t-il d'acheteurs dans Lunenburg? Quel prix verse-t-on par seau de vingt-cinq livres?

16. Quel prix a-t-on versé, la livre, pour les foies d'espadon, aux pêcheurs du Cap-Breton, en 1941? Où a-t-on vendu ces foies achetés des pêcheurs et quel prix ont-ils reçu par livre?

126. Etat montrant:

1. Combien de demandes d'utilisation de la main-d'œuvre japonaise la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle reçues de la part de compagnies ou sociétés de cette province?

2. Quelques-unes de ces requêtes ont-elles été accordées à des individus, compagnies ou sociétés dont l'établissement ou les établissements sont à l'intérieur des zones militaires prohibées de la Colombie-Britannique?

3. Combien de personnes de nationalité ou d'origine japonaises emploie-t-on actuellement dans la région de Vancouver et de sa banlieue, y compris le district de New-Westminster?

4. La Commission de sécurité de la Colombie-Britannique a-t-elle accordé des permis pour l'embauchage de personnes de nationalité ou d'origine japonaises dans les limites des deux districts dont il est parlé plus haut et, si oui, quels sont les noms des sociétés ou compagnies ayant à leur service ces personnes de nationalité japonaise?

126a. Etat montrant:

1. Après la lâche attaque du Japon contre Pearl Harbour, a-t-on enlevé aux Japonais de la Colombie-Britannique les appareils de radio qu'ils avaient en leur possession?

2. Depuis cet événement, a-t-on remis ces appareils aux Japonais de la Colombie-Britannique?

3. Dans l'affirmative, sur quelle recommandation, et combien d'appareils a-t-on remis?

126b. Etat montrant:

1. Quel est le personnel total actuel à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, en en donnant le nom, la position et le salaire de chaque personne?

2. Où se trouvent les membres de ce personnel, et combien y en a-t-il, (*a*) à Vancouver, et (*b*) ailleurs?

3. Quelle réduction a-t-on effectuée dans le personnel depuis la fin de l'évacuation des Japonais des régions côtières?

4. Quel besoin existe-t-il à l'heure actuelle de maintenir tout le personnel employé?

126c. Etat montrant:—Au 31 décembre 1942, quel était le total de la somme impliquée dans l'évacuation des Japonais des régions côtières canadiennes?

126d. Copie du rapport d'un comité, présidé par l'honorable juge Sidney A. Smith, de Vancouver, nommé par l'arrêté en conseil C.P. 288, le 13 janvier 1942, pour décider du sort des navires immobilisés et de l'outillage possédés ou utilisés par des personnes de race japonaise en Colombie-Britannique.

126e. Etat montrant:

1. Comment paie-t-on en loyer pour le camp japonais de Tachme?

2. Quelle est l'évaluation de la propriété?

3. Quel est le montant des taxes?

4. Qui acquitte ces taxes?

5. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour des changements ou des agrandissements aux édifices permanents?
6. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour l'aqueduc?
7. A-t-on installé des radiateurs de calorifères et, si oui, dans quel but et à quel coût?
8. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour le combustible: (*a*) le charbon, (*b*) le bois?
9. Quelle entente a-t-on conclue relativement à l'affectation des travaux d'amélioration aux édifices permanents et au système d'aqueduc à l'expiration du bail?

126f. Etat montrant:
1. Le comité de vente des navires de pêche japonais a-t-il dépensé ou engagé des sommes d'argent dépassant les $80,000 autorisés par l'arrêté en conseil C.P. 3737 du 5 mai 1942 pour le paiement des réclamations présentées au gouvernement pour des avaries subies par des navires appartenant à des personnes d'origine japonaise?
2. Si oui, dans quelle mesure, et comment a-t-on autorisé ces paiements?
3. Y a-t-il encore des réclamations à régler ou dont on envisage le paiement, ou le travail du comité est-il terminé?
4. S'il a été nécessaire de dépenser d'aussi fortes sommes pour mettre ces navires dans un état convenable de vente, a-t-on fait le partage de ces dépenses entre chaque propriétaire et a-t-on imputé ces frais sur la vente de chaque navire et sinon, pourquoi?
5. L'arrêté en conseil C.P. 6787, du 31 juillet 1942, pourvoyait au paiement des réclamations présentées pour les esquifs, chaloupes de sauvetage, ustensiles de cuisine et effets personnels: pourquoi a-t-il fallu effectuer des paiements pour la perte de certains de ces articles, si ces articles ne se trouvaient pas réellement dans les navires au moment de leur confiscation, et alors que les navires étaient sous le contrôle et la surveillance complète du gouvernement jusqu'à leur vente?
6. Quel est le montant des réclamations allouées en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6787?

126g. Etat montrant:—Copie de l'entente ou du bail relatifs à la location du camp japonais de Tachme, en Colombie-Britannique, ainsi qu'un état indiquant la quantité de tuyauterie de fer achetée pour ce camp et le prix payé pour cet achat.

126h. Etat montrant:
1. A quelles personnes de race japonaise a-t-on permis de rester dans une zone protégée en Colombie-Britannique?
2. Pour quelle raison a-t-on accordé un permis à ces diverses personnes, et où résident actuellement ces particuliers?

126i. Copie de toutes les ententes conclues et de toutes les lettres échangées entre le Gouvernement du Canada et/ou la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et tout gouvernement provincial relativement à l'évacuation des personnes de race japonaise de leurs provinces respectives.

127. Etat montrant:—Au 30 avril 1942, combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement du Canada pour maintenir les services suivants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre: (*a*) salaires et traitements des employés; (*b*) loyers, frais de déplacements, ameublement et aménagement des bureaux; (*c*) publicité; (*d*) subventions (i) aux produits domestiques, (ii) aux importations?

127a. Etat montrant:

1. A quel endroit est situé le bureau de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Quel est le propriétaire de cet édifice, et quel montant paie-t-on en loyer?

3. Quels sont les noms, adresses permanentes, emplois antérieurs et fonctions actuelles de tous les particuliers qui sont à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire?

127b. Copie de tous arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

127c. Etat montrant:

1. Quel est le ministre de la Couronne responsable pour les nombreux propos publics de M. Donald Gordon et des membres de son personnel et de ses bureaux de régisseurs ou de sous-régisseurs et de tous autres de ses employés au Canada, et ces discours sont-ils d'abord soumis à chacun des ministères?

2. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle coûté, par année, depuis ses débuts?

3. Quels sont les salaires, allocations de subsistance, frais de voyage et autres allocations de chaque officier ou fonctionnaire des quartiers généraux de ladite Commission depuis sa nomination, et quelle était l'occupation antérieure de chacun?

4. De qui chacun reçoit-il des instructions dans l'accomplissement de ses fonctions?

5. Quel est le nombre des officiers relevant de chaque division de contrôle, et quelles sont les listes totales de salaires de la Commission et de ses fonctionnaires pour la dernière année où l'on peut obtenir ces renseignements?

127d. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Combien parmi ces particuliers ont un intérêt direct ou indirect dans des entreprises d'approvisionnements en alimentation ou de restaurant?

3. La Commission avait-elle reçu quelques demandes d'augmentation dans le prix du thé et du café servis, (*a*) avec le repas, (*b*) sans le repas?

4. Si oui, en quel nombre et de la part de quels particuliers?

5. Les propriétaires de restaurants ont-ils profité de la subvention pour le thé et le café récemment annoncée par le ministre des Finances?

6. La Commission a-t-elle autorisé l'augmentation dans le prix du lait servi comme breuvage au cours d'un repas?

7. Si oui, quand a-t-on accordé cette autorisation?

8. Quel est le pourcentage de l'augmentation du coût des repas qui est réparti entre les employés des restaurants?

9. L'augmentation dans le coût des repas aura-t-elle quelque répercussion sur l'indice du coût de la vie?

10. Le gouvernement pourvoira-t-il immédiatement à la fixation d'un boni de vie chère de $4.50 par mois pour contre-balancer l'augmentation dans le coût des repas?

11. Le gouvernement considère-t-il cette augmentation comme un cas d'inflation des prix?

127e. Etat montrant:

1. Quel est le personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Brockville?

2. Quel traitement reçoit chaque membre du personnel?

3. A quelle date chaque membre a-t-il été nommé, et sur quelle recommandation?

4. Quel est le personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Pembroke?

5. Quel traitement reçoit chaque membre du personnel?

6. A quelle date chaque membre a-t-il été nommé, et sur quelle recommandation?

127f. Etat montrant:

1. Combien d'individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, a-t-on nommés à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. De ces personnes, (*a*) combien ont fourni la preuve de leur incapacité à servir dans les forces armées, (*b*) combien ont été nommés après l'émission d'un certificat déclarant que leur nomination était nécessaire dans l'intérêt public?

3. Quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun des individus dont il est fait mention à la question 2 (*b*)?

4. A-t-on nommé à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre quelques individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, qui ne sont pas compris dans les questions 2 (*a*) et 2 (*b*)?

5. Si oui, quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun?

127g. Etat montrant:

1. Au 15 mars 1943, quel était le nombre total de particuliers employés ou engagés, à quelque titre que ce soit, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou dans quelqu'un de ses organismes?

2. A quelle date la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle été instituée?

3. Combien de ces employés étaient des hommes?

4. Quel a été le montant total payé à ces particuliers?

127h. Etat montrant:

1. Quels sont les inspecteurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, (*a*) pour la province de Québec, (*b*) pour chacune des autres provinces?

2. A quelle classe chacun appartient-il, et que reçoit-il en traitement?

127i. Etat montrant:

1. Quels sont les officiers juridiques ou autres, chargés de la mise en vigueur des ordonnances de la Commission des prix et du commerce à Toronto?

2. Quels sont leurs noms, que reçoivent-ils en traitement et autres émoluments, et combien sont des anciens soldats?

3. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour rétablir le maximum des amendes imposées par les tribunaux de police, à Toronto, pour les infractions d'importance secondaire, d'ordre technique ou autre, aux ordonnances de la Commission?

4. Par province, combien a-t-on intenté de poursuites au cours de 1942 et, en 1943, jusqu'à la fin de février?

5. Loge-t-on ceux qui sont trouvés coupables dans les prisons municipales ou provinciales, et, par province, combien ont été emprisonnés?

6. Accorde-t-on un délai pour le paiement de ces amendes?

127j. Etat montrant:—Depuis son établissement jusqu'au 15 mars 1943, quelle somme d'argent la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle dépensée: (*a*) en loyer pour des locaux, (*b*) en achat de locaux, (*c*) en fournitures de bureau, (*d*) en papeterie et autres accessoires de bureau?

127k. Etat montrant:

1. Dans la division de Brockville de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, a-t-on accordé à des véhicules commerciaux privés, en vertu de l'ordonnance d'administrateur numéro A-314, une exemption leur permettant d'opérer au-délà de la distance de trente-cinq milles de route?

2. Le cas échéant, combien en a-t-on accordé, quels sont les noms des particuliers à qui on a permis de dépasser cette limite, et quels sont les détails des trajets?

127l. Etat montrant:

1. Le certificat d'engagement émis par la Commission du Service civil en faveur de M. A. Forget, gérant local du bureau de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Mont-Laurier, a-t-il été révoqué ou annulé ou remis ou renouvelé? Dans l'affirmative, à quelle date?

2. Le certificat d'engagement émis par la Commission du Service civil en faveur de Mlle Lucille Forget, commis, classe 1, au bureau de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Mont-Laurier, a-t-il été révoqué ou annulé ou remis ou renouvelé? Dans l'affirmative, à quelle date?

127m. Copie de tous les comptes soumis à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, payés par elle et relatifs aux frais de voyage, d'hôtel et aux autres dépenses encourus par M. Alphonse Forget pendant qu'il était à l'emploi de ladite commission.

127n. Etat montrant:

1. Quelques-uns des particuliers suivants, tous de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils actuellement, ou ont-ils été à quelque moment, à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de quelque organisme du gouvernement, à savoir: George H. Barbour, John P. Gordon, T. Gordon Ives, P. W. Turner, Ewen Nicholson, Bruce Wonnacott, Guy Scott, James Walker, Arthur Henry et Donald Stewart?

2. Si oui, combien chacun reçoit-il en traitement et allocations, ou en indemnité tenant lieu de salaire?

3. Quelques particuliers de l'Ile du Prince-Edouard ont-ils été nommés par quelque fonctionnaire fédéral aux opérations de la défense passive?

4. Si oui, qui sont ces fonctionnaires et quelle rémunération, s'il y a lieu, reçoivent-ils?

5. Morton Dew, R. S. McBeth, H. H. Cox et W. H. Poole sont-ils les fonctionnaires préposés aux opérations de la défense passive pour la province de l'Ile du Prince-Edouard?

6. Si oui, quels traitements, s'il y a lieu, reçoivent-ils, et s'ils ne reçoivent pas de traitement, verse-t-on quelques allocations de déplacement ou quelque autre rémunération à l'un ou l'autre d'entre eux?

7. L'honorable H. L. Palmer et J. P. Hooper, de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils, à quelque titre, à l'emploi de la division du service sélectif national?

8. Si oui, quel traitement ou quelles allocations quotidiennes, s'il y a lieu, chacun reçoit-il, ou quelle autre rémunération, s'il y a lieu, l'un ou l'autre de ces particuliers reçoit-il?

127o. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à l'ordonnance No 251, émise par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et reçus par le gouvernement ou par la Commission des prix et du commerce du 22 mars 1943 jusqu'aujourd'hui.

127p. Etat montrant:

1. Quelle est la période qui sert de base à la fixation des prix par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. A-t-on exclu certaines denrées du principe du plafonnement des prix? Le cas échéant, (*a*) quelles sont ces denrées, et quand a-t-on établi ces exceptions, (*b*) quelle en a été la raison dans chaque cas?

3. Depuis la mise en vigueur du principe du plafonnement des prix, la commission a-t-elle autorisé des augmentations dans le prix de quelques denrées? Le cas échéant, quand et pour quelles denrées? Quelle a été l'augmentation du prix de chaque denrée à la suite de ce changement?

127q. Etat montrant:

1. Quels sont les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Qu'a-t-on payé en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres et pour ses dépenses de voyage à chaque membre depuis sa nomination à la commission?

3. Combien d'employés compte-t-on à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans chacune des classes comportant les salaires suivants: (*a*) de $2,001 à $3,000; (*b*) de $3,001 à $4,000; (*c*) de $4,001 à $5,000; (*d*) de plus de $5,000?

4. Quelles ont été les dépenses totales de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou les dépenses totales faites par elle ou pour elle, depuis sa création, aux titres suivants: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) publicité, (*e*) programmes radiophoniques, (*f*) loyer, et (*g*) à tous les autres titres?

127r. Rapport de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, pour la période qui s'étend du 3 septembre 1939 au 31 mars 1943.

127s. Etat montrant:

1. Quelques-uns des particuliers suivants, tous de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils actuellement, ou ont-ils été à quelque moment, à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de quelque organisme du gouvernement, à savoir: George H. Barbour, John P. Gordon, T. Gordon Ives, P. W. Turner, Ewen Nicholson, Bruce Wonnacott, Guy Scott, James Walker, Arthur Henry et Donald Stewart?

2. Si oui, combien chacun reçoit-il en traitement et allocations, ou en indemnité tenant lieu de salaire?

3. Quelques particuliers de l'Ile du Prince-Edouard ont-ils été nommés par quelque fonctionnaire fédéral aux opérations de la défense passive?

4. Si oui, qui sont ces fonctionnaires et quelle rémunération, s'il y a lieu, reçoivent-ils?

5. Morton Dew, R. S. McBeth, H. H. Cox et W. H. Poole sont-ils les fonctionnaires préposés aux opérations de la défense passive pour la province de l'Ile du Prince-Edouard?

6. Si oui, quels traitements, s'il y a lieu, reçoivent-ils, et s'ils ne reçoivent pas de traitement, verse-t-on quelques allocations de déplacement ou quelque autre rémunération à l'un ou l'autre d'entre eux?

7. L'honorable H. L. Palmer et J. P. Hooper, de l'Ile du Prince-Edouard, sont-ils, à quelque titre, à l'emploi de la division du service sélectif national?

8. Si oui, quel traitement ou quelles allocations quotidiennes, s'il y a lieu, chacun reçoit-il, ou quelle autre rémunération, s'il y a lieu, l'un ou l'autre de ces particuliers reçoit-il?

128. Etat montrant:

1. Combien la division féminine du Corps d'aviation royal canadien compte-t-elle d'officiers et de membres?

2. Au 1er juin 1942, quels contrats a-t-on accordés, et pour quel nombre, (*a*) pour les uniformes d'hiver, au complet, (*b*) pour les costumes d'été, au complet?

3. A qui a-t-on accordé ces contrats, et pour quel montant?

4. Est-il question d'apporter maintenant quelques changements à l'uniforme d'hiver que portent, (*a*) les officiers, (*b*) les autres membres? (*c*) Dans l'affirmative, quels sont ces changements, (*d*) par qui sont-ils recommandés, (*e*) pourquoi, (*f*) quels tailleurs ou fournisseurs ont présenté des modèles ou ont été invités à le faire?

5. Si l'on apporte quelques changements, qu'en coûtera-t-il, (*a*) aux officiers, (*b*) aux autres membres et (*c*) au Trésor public pour ces nouveaux uniformes?

6. Qu'adviendra-t-il, (*a*) des uniformes en magasin, (*b*) des uniformes actuellement portés?

7. Les conditions relatives aux matériaux, aux effectifs humains et à la production générale permettent-elles de justifier à l'heure actuelle les changements proposés?

129. Etat montrant:

1. Quel pourcentage des hommes appelés à subir l'instruction militaire répondent à l'appel et se présentent comme recrues dans chaque district militaire?

2. Quel pourcentage de ces hommes s'enrôlent dans les forces armées avant de répondre à l'appel et de se présenter aux centres d'instruction?

3. Quel pourcentage de ces hommes se sont enrôlés pour le service actif après s'être présentés aux centres d'instruction?

4. A quel pourcentage de ces hommes a-t-on accordé un sursis pour l'instruction militaire?

129a. Etat montrant:

1. Quelles classes, par groupe d'âge, dans chacun des treize districts militaires, ont effectivement reçu l'ordre de se présenter, pour le 15 juillet 1942, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'instruction ou au service militaires en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Combien de chaque classe, par groupe d'âge, par district, ont reçu l'ordre de se présenter, (*a*) à l'examen médical, (*b*) à l'inspection ou au service militaires?

3. Combien a-t-on accordé d'exemptions dans chaque classe, par groupe d'âge, par district?

129b. Etat montrant:

1. Combien de Canadiens d'âge militaire a-t-on poursuivis sous l'empire de la Loi des services nationaux de guerre pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire ou à un autre service de guerre?

2. Quelle peine a-t-on imposée dans chaque cas?

3. Quelle ligne de conduite le gouvernement a-t-il adoptée à l'égard de ceux qui, après avoir subi la peine qui leur avait été imposée pour avoir négligé de se présenter à l'instruction militaire, ont été relâchés de prison?

129c. Etat montrant:

1. Le ministère du Travail a-t-il donné des directives aux diverses Commissions des services nationaux à l'effet de permettre aux hommes appelés au service militaire et classés dans des catégories médicales inférieures à A-1 et A-2 de retourner dans leurs foyers?

2. Si oui, quand s'est opéré ce changement d'attitude?

3. Combien d'hommes enrôlés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales sont-ils classés dans des catégories inférieures à A-2?

130. Etat montrant:

1. Combien de jours ou de période de temps a siégé la Commission Duff chargée de faire enquête sur Hong-Kong?

2. Quel a été, en détail, le coût total de cette enquête?

3. MM. George A. Campbell, R. L. Kellock et H. F. Fowler ont-ils présenté un compte spécifié pour leurs services et dépenses à l'enquête?

4. Dans l'affirmative, quels sont tous les détails de chaque compte qu'a soumis chacun desdits conseils?

5. Combien chacun des conseils a-t-il reçu, chaque jour, en frais d'avocat et allocations?

6. Quel fonctionnaire du ministère de la Justice a approuvé ces comptes et les a déclarés réguliers et acceptables?

7. L'un de ces trois conseils a-t-il été retenu pour d'autres enquêtes ou d'autres travaux du gouvernement au cours des quatre dernières années? Si oui, (*a*) pour quel travail particulier, (*b*) à quelle date, et (*c*) quels honoraires a-t-il chargés?

131. Etat montrant:

1. Le ministre de la Justice a-t-il ordonné des poursuites contre le colonel George A. Drew, de Toronto, sous forme d'acte d'accusation ou de dénonciation, et devant quel tribunal et sous quelle accusation?

2. Quel aviseur légal de la Couronne a recommandé ces poursuites?

3. A-t-on consulté le Procureur-Général de la province d'Ontario à propos de ces poursuites?

4. De quelle autorité relève la mise en vigueur des lois fédérales?

5. Qui dirige les poursuites dans cette cause?

6. Quel est, en détail, le coût total de l'enquête tenue, en vertu de la loi d'enquête sur les affaires publiques, dans cette affaire de Hong-Kong?

7. Qui a-t-on retenu comme avocat de la poursuite, et pourquoi n'a-t-on pas eu recours aux officiers légaux du ministère de la Justice?

8. Combien de poursuites, par province, a-t-on intentées, depuis le commencement de la guerre, pour préjudice causé au recrutement, en vertu de cet article des Règlements de la Défense du Canada ou en vertu de tout autre statut ou règlement?

132. Rapport des accords conclus en vertu de la loi de 1939 sur la mise sur le marché collective des produits agricoles, telle que modifiée, pour l'année terminée le 31 mars, 1942.

133. Etat montrant:

1. Combien y avait-il de services ruraux de transport des courriers au 1er juillet 1942?

2. Combien de services nouveaux a-t-on inaugurés au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

3. Quelles extensions a-t-on faites, s'il y en a eu, aux services actuels de transport au cours de (*a*) 1941, (*b*) 1942?

4. A-t-on fait quelque augmentation générale dans le tarif des contrats accordés pour le service postal rural, au cours de 1941 et 1942, par voie d'octroi de boni de vie chère? Si oui, quel a été le montant de cette augmentation?

5. Par province, combien de service postaux ruraux a-t-on mis en adjudication (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

6. Combien de ces services a-t-on mis en adjudication avant l'expiration du contrat actuel?

7. Combien de contrats a-t-on accordés, (1) en 1941, (2) en 1942, (*a*) à un prix inférieur à celui du contrat précédent, (*b*) au même prix que celui du contrat précédent, (*c*) à un prix plus élevé que celui du contrat précédent?

134. Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il payé des honoraires pour services professionnels à M. Fernand Choquette, avocat, de Montmagny, P.Q., au cours des années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement?

2. Dans l'affirmative, (*a*) pour quels services, (*b*) pour quels montants, et combien au cours de chaque année?

135. Etat montrant:

1. Dans la province du Manitoba, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont-elles été approuvées?

3. Combien de ces réclamations ont-elles été actuellement payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

4. Dans la province de la Saskatchewan, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

5. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

6. Combien de ces réclamations ont-elles été payées (*a*) en entier, (*b*) en partie?

7. Dans la province de l'Alberta, combien de demandes d'allocations a-t-on présentées en vertu, (*a*) des règlements sur la réduction des emblavures, (*b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (*c*) des règlements sur le revenu des fermes dans les Prairies?

8. Combien de ces demandes ont-elles été approuvées?

9. Combien de ces réclamations ont-elles été payées, (*a*) en entier, (*b*) en partie?

10. Quelles sommes a-t-on versées en allocations en vertu de chaque loi ou règlement, (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

11. Quelle est l'estimation des sommes redevables et à être versées en vertu de chaque loi ou règlement (*a*) au Manitoba, (*b*) en Saskatchewan, (*c*) en Alberta?

12. En est-on venu à une décision touchant le sens des mots, (*a*) propriétaire d'un ranch, (*b*) occupation principale?

13. Si oui, quelle est-elle?

14. Si non, quand sera-t-elle rendue?

15. En est-on venu à la décision de verser des allocations séparées au père et au fils demeurant ensemble sous un même toit mais faisant l'exploitation de leurs terres comme deux entreprises indépendantes et possédant chacun une part des instruments agricoles?

16. Quels sont les membres du Bureau de revision?

17. L'un ou l'autre d'entre eux est-il un agriculteur de métier?

18. Quels sont les membres du Bureau du Trésor?

19. La décision du Bureau de revision est-elle obligatoire pour le Bureau du Trésor?

136. Etat montrant:

1. Quel est le nombre des hommes, dans chaque district militaire, qui, appelés à l'instruction militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, ont négligé de se présenter aux camps d'entraînement?

2. Combien a-t-on intenté de poursuites, dans chaque district militaire, contre ceux qui ont négligé de se présenter aux centres d'instruction militaire?

3. Quel est, dans chaque district militaire, le pourcentage de ceux qui se sont abstenus de se présenter aux centres d'instruction militaire?

136a. Copie de tous les arrêtés en conseil autorisant à désigner pour servir en dehors des frontières du Canada des hommes appelés au service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

136b. Etat montrant:

1. A quels endroits situés en dehors des frontières du Canada le ministre de la Défense nationale a-t-il été autorisé à envoyer les hommes appelés pour l'instruction, du service ou des fonctions en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. A quelles dates a-t-il été autorisé à envoyer ces hommes à chacun de ces endroits?

136c. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents reçus par le ministre du Travail ou par M. MacNamara en réponse à la lettre No 1, datée de février 1943, donnant une interprétation de la Loi de mobilisation.

136d. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il (i) de célibataires ou de veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou de veufs avec des enfants, âgés de 18 à 45 ans, (*a*) dans chaque province, (*b*) dans chaque district militaire, (*c*) dans chaque division administrative des services nationaux?

2. Par province, district militaire et/ou division administrative, combien de particuliers, (*a*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) ont été trouvés inaptes au service après leur examen médical, (*c*) ont demandé l'ajournement de leur service militaire, (*d*) ont obtenu ce sursis, (*e*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'inspection militaire, (*f*) combien a-t-on expédié d'avis de se présenter à l'examen médical, (*g*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés, (*h*) combien a-t-on expédié d'appels au service militaire, (*i*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés?

3. (*a*) Combien de poursuites a-t-on intentées, dans chaque division administrative pour des infractions aux règlements de la Loi de mobilisation des ressources nationales, (*b*) combien de condamnations a-t-on effectuées?

4. Quel est le nombre des changements d'adresse qui ont été notifiés aux divers registraires des divisions administratives?

136e. Etat montrant:

1. Au 1er janvier 1943, et par le district militaire où chacun s'est inscrit en premier lieu, combien y avait-il, dans les forces armées, de recrues appelées en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales qui n'étaient pas disponibles pour service en quelque lieu que ce soit?

2. Depuis l'entrée en vigueur du service continu, combien de recrues a-t-on demandées dans chaque district militaire, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, et combien ont répondu à l'appel dans chacun de ces districts?

136f. Etat montrant:

Au 31 décembre 1942, combien d'hommes, dans chaque district militaire, (*a*) ont été appelés pour le service militaire, (*b*) ont demandé un sursis et (*c*) ont reçu un sursis de six mois ou plus?

136g. Etat montrant:

1. Quelles sont les diverses catégories dans lesquelles on place les hommes appelés au service militaire?

2. Ces mêmes catégories s'appliquent-elles à ceux qui s'enrôlent volontairement?

3. Lesquelles de ces catégories enrôle-t-on dans les services militaires, et auxquelles permet-on de retourner chez eux?

136h. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3238, approuvé le 20 avril 1943: au sujet de l'envoi de troupes oanadiennes en Alaska.

137. Etat montrant:

1. Le major J. S. Yuill est-il à l'emploi du gouvernement dans les bureaux de la censure?

2. Si oui, depuis combien de temps?

3. Quel est son traitement mensuel?

4. Quelles ont été ses dépenses mensuelles totales (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

5. Quelles ont été les dépenses supplémentaires nécessitées par ses fonctions?

6. Combien lui a-t-on versé en traitement et en frais de dépenses jusqu'aujourd'hui, en donnant la date de son entrée en fonctions?

138. Relevé indiquant:

1. Les noms, grades, soldes et autres émoluments des officiers, sous-officiers brevetés et maîtres aux quartiers-généraux du service naval et à la caserne maritime Fort York à Toronto;

2. Le nombre des civils qui y sont employés, leurs noms, salaires et autres émoluments, qui les a nommés et en vertu de quelle autorité;

3. Les noms des officiers qui ont fait du service outre-mer ou sur mer au cours de cette guerre, et pour quelle période;

4. Tous changements apportés récemment au personnel des quartiers-généraux, les positions nouvelles créées, dans quel but, et si ceux qui y seront assignés feront du service en mer comme officiers;

5. L'expérience navale réelle, au cours de cette guerre, des membres du personnel susmentionné des quartiers-généraux.

139. Etat montrant:

1. Combien a-t-on recruté d'hommes pour l'armée dans la province de la Saskatchewan au cours de la guerre actuelle?

2. Combien de soldats de l'armée active canadienne reçoivent-ils l'instruction militaire en Saskatchewan en 1942?

3. Quel a été le nombre maximum de soldats ayant reçu leur instruction militaire en Saskatchewan au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

139a. Etat montrant:—Quel a été, par centres d'instruction militaire le pourcentage des recrues de la réserve qui ont passé à l'active pendant la période d'instruction militaire dans chaque centre élémentaire, depuis mars 1941?

139b. Etat montrant:—(*a*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, à la plus récente date possible; (*b*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui sont assermentés pour service militaire en tous lieux, mais sont actuellement en service au Canada à la plus récente date possible; (*c*) le nombre total d'hommes, par district militaire, en service dans l'armée canadienne de réserve, à la plus récente date possible; (*d*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, qui ont été appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, à la plus récente date possible; (*e*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, appelés à l'entraînement et au service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et qui se sont engagés pour service en tous lieux, et (*f*) le nombre total d'hommes qui ont été licenciés de l'armée active du Canada (1) pour mauvaise santé, (2) pour mauvaise conduite et (3) pour toutes les autres raisons.

139c. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il quelques bureaux de recrutement aux Etats-Unis?

2. Si oui, où sont-ils situés?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût total de chacun de ces bureaux?

4. Quel est le salaire du personnel de chacun de ces bureaux à l'heure actuelle, et quel a été, jusqu'aujourd'hui, le montant total versé en salaires et pour leurs autres dépenses aux membres du personnel de chacun de ces bureaux?

5. Combien de recrues, a-t-on obtenues, jusqu'aujourd'hui, dans chaque bureau?

139d. Etat montrant:

1. Entre le 1er janvier 1942 et le 1er janvier 1943, a-t-on envoyé outre-mer des jeunes gens de l'Alberta âgés de moins de vingt ans?

2. Si oui, en quel nombre?

3. Combien avaient reçu une instruction militaire, (*a*) de moins de six mois, (*b*) de moins de cinq mois, (*c*) de moins de quatre mois?

140. Etat montrant:

1. Combien d'officiers de la force permanente de l'armée canadienne font-ils actuellement du service au Canada, et combien sont-ils en service outre-mer?

2. Quel est le nom de chaque officier de la force permanente de l'armée canadienne?

3. Quel rang détenait, et quelles soldes et allocations et/ou salaire recevait chacun de ces officiers au cours de l'année fiscale antérieure à l'ouverture des hostilités?

4. Quel rang détient actuellement chacun de ces officiers, et quelles sont la solde et les allocations totales et/ou le salaire de chacun à l'heure actuelle?

142. Etat montrant (du Sénat):

1. Quels sont les propriétés et immeubles situés dans la ville d'Ottawa, et dans le district environnant, que le gouvernement a acquis par achat, location et construction pour les services administratifs de guerre, depuis la déclaration des hostilités en 1939, en indiquant:

(*a*) l'emplacement de chaque propriété et immeuble,

(*b*) le coût de l'acquisition, de la construction, des réparations, des additions ou des restaurations en chaque cas,

(*c*) le coût de l'ameublement en chaque cas,

(*d*) les services administratifs de guerre installés dans ces immeubles respectivement et,

(*e*) le nombre de personnes employées dans chaque immeuble.

2. Quels sont les immeubles qui ont été construits dans la ville par le gouvernement, ont été utilisés ou devaient être utilisés pour des fins autres que l'administration de guerre, et ont été occupés par l'administration de guerre pour augmenter l'espace de ses bureaux; quels sont les services du gouvernement installés dans chacun de ces immeubles; quel est le coût de l'ameublement de chacun de ces immeubles et le nombre de personnes qui y sont employées.

3. L'information qui apparaît au premier paragraphe est aussi demandée à l'égard des propriétés et immeubles dont la construction a été adjugée par contrat et qui sont en voie de construction, de même qu'à l'égard des immeubles dont la construction n'est pas commencée.

144. Etat montrant:

1. Qu'en a-t-il coûté au gouvernement pour les agrandissements apportés aux élévateurs terminus de Fort-William au cours des années 1941 et 1942?

2. Quel a été le coût de ces agrandissements pour chaque élévateur terminus?

3. Quel a été le coût total de l'outillage installé dans lesdits élévateurs pendant la même période?

4. Quel a été le coût de l'outillage installé pour chaque élévateur?

144a. Etat montrant:—Combien a-t-on loué d'élévateurs intérieurs et terminus appartenant au gouvernement, à des compagnies particulières s'occupant de la vente des grains ou à des sociétés privées, et quels sont, dans chaque cas, les termes et les détails du bail?

145. Etat montrant:

1. A-t-on nommé une commission de la production du charbon en période de crise?

2. Si oui, quels sont les membres de cette commission?
3. Quels sont les devoirs et les fonctions de cette commission?

145a. Etat montrant:

1. Le ministère des Mines et ressources a-t-il conduit des enquêtes approfondies ou d'autre nature sur l'abondance des gisements de charbon et de minerai de fer dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Si oui, quelle quantité de charbon pouvant être converti en coke le ministère estime-t-il qu'il existe ou qu'il y ait en réserve dans les bassins houillers de la Colombie-Britannique, y compris ceux de la région de Comox?

3. Quelle quantité de minerai de fer le ministère estime-t-il qu'il y ait de disponible ou en existence dans la Colombie-Britannique?

4. Dans quels districts se trouvent les divers gisements de minerai de fer, et (*a*) quelle est l'estimation de la quantité du minerai de fer dans chaque district, (*b*) quelle est l'analyse des divers minerais de fer?

5. Comment l'estimation faite par le ministère de la quantité du charbon pouvant être converti en coke et du minerai de fer existant dans la province de la Colombie-Britannique, concorde-t-elle avec l'estimaton préparée par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et par les compagnies privées?

6. A quelles dates les fonctionnaires du ministère des Mines et ressources ont-ils conduit ces enquêtes sur les gisements de minerai de fer et de charbon pouvant être converti en coke dans la province de la Colombie-Britannique?

145b. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4091, approuvé le 17 mars 1943; pour autoriser l'émission d'une proclamation déclarant qu'un état d'urgence nationale existe au Canada dans le cas de la production houillère.

145c. Arrêté en conseil C.P. 4092, approuvé le 17 mai 1943; modification des règlements du service sélectif national pour les civils (C.P. 246, approuvé le 19 janvier 1943), pour augmenter le nombre des mineurs à cause de l'état d'urgence nationale de la production houillère.

145d. Etat montrant:

1. Quelle a été la production réelle de la houille domestique au Canada au cours des périodes suivantes: (*a*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1941, (*b*) du 1er janvier au 31 mars de l'année 1942, (*c*) du 1er janvier au 31 mars 1943?

2. Quel a été le nombre réel de mineurs occupés à la production de la houille domestique au Canada au cours des périodes mentionnées à la première question?

3. Quelles sont les attributions de la Commission de la production du charbon en période de crise?

4. Quelles mesures le gouvernement et/ou la Commission de la production du charbon en temps de crise ont-ils prises pour assurer à la production de la houille domestique son plus haut rendement possible?

145e. Etat montrant:

1. Le gouvernement regarde-t-il ou juge-t-il comme une industrie privilégiée l'exploitation et la distribution du charbon et des autres sortes de combustibles?

2. Qu'offre le gouvernement fédéral en assistance financière ou en primes, en subvention ou en subside pour aider à l'augmentation de la production du charbon et du combustible au Canada?

146. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il reçu, en 1940, de M. C. L. Burton, de Toronto, un mémoire présentant quelques projets pour l'écoulement du surplus de blé canadien?

2. Dans l'affirmative, a-t-on pris quelques mesures pour donner suite à ces projets?

147. Copie de toute la correspondance échangée entre le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire de son ministère, et les représentants des ouvriers et des patrons relativement à la grève dans les aciéries.

147a. Copie du rapport de la Commission, présidée par M. le juge Barlow, chargée de faire enquête sur les conditions de travail dans les aciéries, ainsi que la copie du rapport minoritaire.

148. Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre M. Elliott Little et le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire du ministère du Travail, le Premier ministre ou quelque membre de son personnel ou le Greffier du Conseil privé, relativement à la démission de M. Little du poste de Directeur du service sélectif.

148a. Etat montrant:—Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs aux attributions et aux pouvoirs de M. E. M. Little, autrefois directeur du service sélectif national, au moment où il a démissionné des services de l'administration.

149. Relevé indiquant le nombre de particuliers inscrits comme chômeurs aux cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national aux dates suivantes: 1er novembre 1942, 15 novembre 1942, 1er décembre 1942, 15 décembre 1942, 1er janvier 1943, 15 janvier 1943.

150. Copie des conclusions de l'enquête faite par M. le juge Archibald, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, sur le naufrage du bateau transbordeur *Charlottetown* au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1941.

151. Copies des décisions rendues par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique concernant des appels interjetés dans des causes criminelles, en vertu des dispositions de l'article 1021, de la Partie XIX, du Code criminel, approuvées le 2 février 1943.—Appels d'un jugement de culpabilité ou d'une sentence.

152. Etat montrant:

1. Le Domaine de l'Esterel à Ste-Marguerite est-il occupé pour des fins d'administration militaire?

2. Dans l'affirmative, l'est-il en tout ou en partie?

3. Quelles sont ces fins, et depuis quand?

4. Quelles sont les conditions du bail et à qui ce loyer est-il payé?

153. Etat montrant:

1. A quels intervalles le gouvernement règle-t-il ses comptes avec la General Motors of Canada ou ses filiales?

2. Quel taux d'intérêt la General Motors charge-t-elle pour ses comptes redevables envers le gouvernement?

3. Quel est le solde mensuel moyen dû à la General Motors au cours de l'année 1942?

4. Quel taux d'intérêt la General Motors reçoit-elle sur les avances que lui consentent la Banque Dominion du Canada ou toute autre banque à charte?

5. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé sur ses emprunts à court terme ou sur les billets du Trésor en 1942?

154. Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre, combien de commissions a-t-on nommées et combien d'entre elles opèrent-elles actuellement sous l'autorité des ministères suivants: (*a*) Munitions et approvisionnements, (*b*) Commerce, (*c*) Agriculture, (*d*) Finances, (*e*) Pensions et Santé publique, (*f*) Travail et (*g*) Services nationaux de guerre?

2. Combien d'employés a-t-on nommés dans chaque commission dans chacune des neuf provinces?

154a. Etat montrant:

1. Quels sont les noms de tous les Offices, commissions ou corporations d'Etat institués depuis le commencement de la guerre?

2. Quels sont les noms de tous les membres ou directeurs de ces Offices, commissions ou corporations?

3. Quel est le représentant, (*a*) du Travail et (*b*) de l'Agriculture au sein de chacun de ces Offices, commissions ou corporations?

154b. Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on nommé de commissions intéressant directement les cultivateurs du Canada?

2. Quels sont les noms de ces commissions, et quels en sont les membres?

3. Quels sont les noms des véritables cultivateurs faisant partie de chacune de ces commissions?

4. Quels sont les noms des membres de ces commissions qui ont été recommandés par des organisations agricoles?

5. Qui a recommandé les autres membres, et quels sont leurs titres justificatifs?

155. Copie de tous télégrammes, lettres, dossier, mémoires et autres documents, datés depuis le 31 mars 1942, envoyés ou présentés par quelque représentant de quelque syndicat ouvrier national au Premier ministre, au ministre du Travail ou à quelque fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à la politique ouvrière du gouvernement et, en particulier, relativement aux relations existant entre le ministre du Travail et le travail syndiqué.

155a. Etat donnant les noms et l'emplacement de toutes les usines canadiennes où fonctionnent, à l'heure actuelle, des comités composés de représentants des patrons et des ouvriers.

156. Etat montrant:

1. Au cours de 1942 a-t-on servi dans quelques camps de l'armée de la province d'Ontario des navets en provenance de Farnham, Québec?

2. Si oui, combien a-t-on payé le boisseau ou la tonne pour ces navets?

3. Pourquoi n'a-t-on pas fait l'achat de ces légumes en Ontario?

156a. Etat montrant:

1. Combien de tonnes de navets a-t-on cultivés au camp de concentration de Farnham, P.Q.?

2. A-t-on cultivé d'autres légumes à ce camp?

3. Si oui, quelles espèces de légumes, et en quelle quantité pour chacun, y a-t-on cultivés?

4. A qui a-t-on vendu ces navets et les autres légumes?

5. A quel prix ont-ils été vendus?

6. Le gouvernement a-t-il reçu les profits provenant de la vente de ces légumes?

7. Sinon, qui a reçu ces profits?

157. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de quelques pigeons-voyageurs pour l'envoi de message?

2. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises pour encourager l'élevage des pigeons-voyageurs?

158. Etat montrant:—Afin d'assurer la protection de la santé des femmes qui font partie de nos forces armées, combien y a-t-il de femmes médecins dans, (*a*) l'armée, (*b*) l'aviation et (*c*) le service naval?

159. Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents que possède le ministère des Postes, datés depuis le 1er janvier 1941, relativement au changement du maître de postes à Endeavour, Saskatchewan.

160. Etat montrant:

1. Quel est le total des dépenses faites par la commission nationale du cinématographique pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942?
2. Quel est le total des dépenses faites par cette commission jusqu'aujourd'hui pour l'année financière courante?
3. Quels films la commission nationale du cinématographe a-t-elle produits depuis le 31 mars 1942?
4. Quel a été le coût total de chacun de ces films?

161. Etat montrant:

1. Les autorités civiles ou autres ont-elles requis des soldats du district militaire No 2 pour faire l'enlèvement de la neige dans les rues de Toronto au cours de cet hiver?
2. Si oui, en quel nombre, de quel endroit, et ces soldats ont-ils reçu quelque compensation ou rémunération de la part de la ville?
3. Quelle pratique a-t-on suivie dans le passé et au cours de la dernière guerre à ce sujet?
4. Quelles sont les dispositions (*a*) du code criminel, et (*b*) de la Loi de la milice, relativement au pouvoir de l'autorité civile à réquisitionner les militaires pour quelque service?
5. Qui a autorisé l'affectation de ces troupes à l'enlèvement de la neige, et ce service a-t-il été volontaire ou obligatoire?
6. A-t-on affecté à ce travail des soldats venant du camp Borden? Si oui, en quel nombre?

161a. et b. Etat montrant:

1. A-t-on donné l'ordre aux membres des forces de Sa Majesté d'aider à l'enlèvement de la neige dans les cours du Pacifique-Canadien, dans la ville de Winnipeg, au cours des premiers jours de février 1943?
2. Si oui, en vertu de quelle autorisation?
3. Quel montant, le cas échéant, le Pacifique-Canadien a-t-il payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?
4. Sur quelle base a-t-on calculé ce montant, le cas échéant?
5. A-t-on accordé quelque rétribution supplémentaire aux hommes qui ont accompli ce travail et, si oui, sur quelle base a-t-elle été calculée?
6. A-t-on donné l'ordre à des membres des forces de Sa Majesté de prêter leur concours, en toute autre occasion, à des compagnies particulières pour l'accomplissement de certaines tâches déterminées?
7. Quelle est la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale à ce sujet?

162. Etat montrant:

1. Pourquoi a-t-on cessé les travaux de construction du champ de pratique des chars d'assaut à Meaford?
2. Quand ces travaux reprendront-ils?
3. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée jusqu'aujourd'hui pour cette entreprise?
4. Quelle est l'évaluation du coût total de l'entreprise?
5. Maintient-on un bureau sur cette propriété pendant qu'on ne procède pas aux travaux?
6. Pourquoi fait-on faire à ces chars d'assaut le trajet entre Borden et Meaford pour les exercices hebdomadaires de pratique?

7. N'atteindrait-on pas le même but en laissant les chars d'assaut à Meaford, et en faisant effectuer le transport des mitrailleurs entre ces deux endroits dans les voitures de l'armée?

163. Etat montrant:

1. Quels sont les membres de la Commission canadienne de la marine marchande relevant du ministère du Commerce?

2. Quels en sont les principaux officiers, et où ont-ils résidé depuis le commencement de la guerre?

3. Quelle position M. MacDonald occupe-t-il ou a-t-il occupée dans cette commission à titre de fonctionnaire, et quels postes a-t-il occupés au ministère du Commere, à quels endroits, et que reçoit-il en traitement et autres allocations?

4. A-t-il déjà été secrétaire de la Commission en charge des départs de navires des ports de l'Atlantique et du Pacifique?

5. A-t-il quelque parenté avec M. Ristelhueber, qui était ministre du gouvernement de Vichy au Canada? Si oui, quelle est cette parenté?

6. Quels sont les divers postes qu'a occupés M. MacDonald au ministère depuis le commencement de la guerre?

7. Est-il un ancien combattant, et a-t-il quelque expérience ou quelque connaissance des problèmes de la marine marchande ou militaire?

164. Etat montrant:

1. Le gouvernement s'est-il porté acquéreur de terrains à Matsqui, à Delta et à Sea Island en Colombie-Britannique?

2. Si oui, quelle est (*a*) la description, (*b*) l'étendue et (*c*) l'évaluation de chacun de ces terrains?

3. Quel prix a-t-on payé pour chaque terrain, et de qui en a-t-on fait l'achat?

4. Relativement au terrain de Matsqui, quelle en était l'évaluation en avril 1942?

165. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il acheté de sociétés ou compagnies, depuis 1940, quelque édifice ou édifices situés dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) de qui, (*b*) à quelles conditions et (*c*) à quel prix ont-ils été achetés, (*d*) quels sont ces édifices et où se trouvent-ils situés, et (*e*) à quelle fin chacun a-t-il été acheté?

165a. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il acheté de particuliers, depuis 1940, des maisons situées dans la ville d'Ottawa?

2. Si oui, (*a*) à quelles conditions et (*b*) à quel prix chacune, (*c*) de qui, (*d*) sur quelles rues et à quels numéros se trouvent ces maisons et (*e*) à quelle fin chacune a-t-elle été affectée?

165b. Etat montrant:

1. Le gouvernement se propose-t-il d'ériger quelque nouvel édifice temporaire dans Ottawa ou Hull ou dans les environs de ces deux villes?

2. Si oui, (*a*) quelle est l'estimation du coût du terrain et de l'édifice, et (*b*) l'usage spécial auquel sera affecté cet édifice?

165c. Etat montrant:

1. Quels édifices le gouvernement a-t-il construits dans la ville d'Ottawa depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le total du coût de chacun de ces édifices?

3. Quelle a été l'estimation première du coût de construction de chacun de ces édifices?

4. Quel est le nom de l'entrepreneur qui a construit chacun de ces édifices?

5. A-t-on fait un appel de soumissions avant d'accorder le contrat de construction de chacun de ces édifices?

6. Si oui, quels ont été les soumissionnaires éliminés dans chaque cas et quel était le montant de leur soumission?

165d. Etat montrant:

1. Quelle est l'estimation du coût, (*a*) de la propriété immobilière, (*b*) de la construction, (*c*) de l'ameublement du nouvel édifice temporaire que doit ériger la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans la ville d'Ottawa?

2. Installera-t-on un extincteur automatique d'incendie dans cet édifice, et quelle est l'estimation du coût de l'assurance contre les incendies?

3. Combien en coûtera-t-il au gouvernement pour résilier les baux des autres édifices qu'occupent actuellement les divers départements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

4. L'économie réalisée sur les montants versés en loyer et la centralisation des bureaux légitiment-elles la dépense de l'érection d'un nouvel édifice?

5. Résultera-t-il quelque diminution du personnel de la centralisation et de la réunion dans un même édifice de toutes les divisions de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre établies à Ottawa?

165e. Etat montrant:

1. Combien d'immeubles ou de propriétés le gouvernement a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin de février 1943?

2. Pour quelle division spéciale du gouvernement ou d'un ministère de guerre a-t-on fait l'acquisition de ces immeubles ou propriétés?

3. Quelle somme d'argent a-t-on payée pour chaque immeuble ou propriété?

4. Combien d'immeubles ou de propriétés, à l'exception d'aéroports ou de camps militaires, a-t-on achetés dans chaque province depuis septembre 1939 jusqu'à la fin de février 1943? (*a*) Quel est le total du coût de tous ces immeubles ou propriétés?

165f. Etat montrant:

1. Une liste de tous les immeubles achetés, depuis le commencement de la guerre, par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente, (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*e*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville d'Ottawa et (*f*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement.

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences, dans la ville d'Ottawa et dans un rayon de vingt milles, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel, (*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation de la propriété et (*g*) la durée du bail, et, s'il y a lieu, la clause relative à l'expiration du bail.

166. Etat montrant:

1. Quel a été le coût total de l'aéroport de Shepard, près de Calgary?

2. De qui a-t-on acheté ce terrain?

3. Combien l'a-t-on payé l'arpent?

4. Combien de puits a-t-on creusés sur cette propriété?

5. S'est-on servi de quelques-uns de ces puits, et si non, pourquoi?

6. A-t-on construit des conduites d'eau pour faire venir l'eau de Calgary?

7. Si oui, (*a*) à quel prix et (*b*) combien en coûte-t-il par année pour ce service?

8. Quel a été le coût du canal d'écoulement des égouts?

9. Quel est le propriétaire du terrain sur lequel passe ce canal?
10. Qu'en coûte-t-il pour le loyer ou pour l'achat de ce terrain?

167. Etat montrant:

1. Quel a été, de 1935 à 1942, le nombre des immigrants venus au Canada en provenance (*a*) de l'Angleterre, (*b*) de l'Irlande, (*c*) de l'Ecosse, (*d*) du pays de Galles, (*e*) des Etats-Unis et (*f*) du continent européen?
2. Combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis depuis 1935?
3. De 1900 à 1942 combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, d'après les chiffres du Bureau de la Statistique?
4. Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour encourager l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, après la guerre et pour y donner son appui financier?

168. Rapport du Bureau des commissaires du Transport du Canada, en date du 17 février 1943, à Ottawa, sur le tamponnement survenu à Almonte, Ontario, le 27 décembre 1942, alors qu'un train spécial de passagers portant le numéro 2802 du Pacifique Canadien entra en collision avec l'arrière du train de passagers régulier portant le numéro 550 du Pacifique Canadien, pendant que ce dernier stationnait en face de la gare d'Almonte et qui eut comme résultat la mort de trente-six personnes et des blessures graves infligées à deux cent sept autres.

169. Etat montrant:

1. Quelle était la population de Halifax, Nouvelle-Ecosse, aux recensements de 1931 et 1941?
2. A combien estimait-on la population de Halifax pour les années 1939 et 1942?
3. Cette augmentation dans la population est-elle principalement causée par la concentration de personnes affectées à des services essentiels de guerre?
4. Le gouvernement est-il au courant du rapport sensationnel sur les conditions hygiéniques dans Halifax présenté par le Dr D. Bruce Wilson et le Dr W. A. McIntosh, de l'Institut Rockefeller?
5. Si oui, le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de se prévaloir des pouvoirs que lui confère la Loi des mesures de guerre pour assurer une protection suffisante aux personnes postées à cet endroit pour y accomplir des devoirs essentiels de guerre?

170. Etat montrant:

1. Quel a été le coût total du dernier Emprunt de la Victoire de 1942?
2. Quelles sommes a-t-on dépensées pour annonces, solliciteurs, employés à salaire, émissions radiophoniques, pavoisement, commissions, frais d'hôtel loyer, frais de déplacement, spectacles, banquets et pour toutes autres fins?
3. Le ministre pourrait-il donner un fractionnement du coût de cet emprunt?

170a. Etat montrant:

1. Quel a été le montant total souscrit lors du dernier emprunt de la Victoire?
2. De ce montant, quelle somme a été souscrite (*a*) par des particuliers, (*b*) par des compagnies?
3. Quel a été le coût total de la campagne du dernier emprunt de la Victoire?
4. De ce montant, combien a-t-on dépensé (*a*) en commissions, (*b*) en réclame, (*c*) en programmes radiophoniques, (*d*) en salaires, allocations de subsistance et frais de déplacement, (*e*) en loyer de locaux et (*f*) pour les réunions publiques ou les autres démonstrations publiques tenues en faveur de l'emprunt?

170b. Etat montrant:

1. Quel a été le coût du dernier emprunt de la victoire, en 1942, dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet-Yamaska?

2. Quelles sommes ont été payées dans chaque comté respectif pour annonces, commissions, salaires, frais d'hôtels, frais de voyage et réunions publiques?

170c. Etat montrant:—Quels sont les détails ou quel est le fractionnement des item suivants fournis dans le rapport parlementaire No 170, présenté le 1er mars 1943, relatifs au dernier emprunt de la Victoire: (*a*) salaires, (*b*) frais de déplacement, y compris les frais d'hôtels, (*c*) dépenses des séances d'organisation, y compris les montants dépensés pour les réceptions et les banquets, (*d*) réclame et publicité, y compris les sommes dépensées pour les émissions radiophoniques et pour le pavoisement, (*e*) commission aux solliciteurs, et (*f*) rémunération aux vendeurs autorisés?

171. Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral possède-t-il quelques pépinières?

2. Si oui, où sont-elles situées?

3. Fournissent-elles des arbres aux cultivateurs pour servir de brise-vent, etc.?

4. Combien d'arbres le gouvernement fédéral a-t-il plantés en reboisement au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

172. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il acheté de M. Harvey quelque partie du verger Glen Lawrence à Kingston?

2. Si oui, quel en a été le prix?

3. Combien d'arpents a-t-on achetés?

173. Etat montrant:

1. Le bac transbordeur "Caribou", torpillé le 16 octobre 1942, se rendait-il à Terre-Neuve en service régulier?

2. Quelle escorte accordait-on à ce bateau au moment où il a été torpillé?

3. Avait-on éteint les lumières sur le "Caribou" au moment où il a été torpillé?

4. Quelles mesures de précaution avait-on prises pour que les canots et les radeaux de sauvetage soient prêts en cas de désastre?

174. Copie de toute la correspondance échangée, du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère des Postes ou l'un de ses fonctionnaires et les propriétaires directeurs ou représentants du "London Echo".

175. Etat montrant:

1. Quel est le plan de nutrition élaboré par le gouvernement pour le temps de la guerre?

2. Quelle est, par personne, la ration de bœuf, de bacon, d'œufs, de lait, de beurre et de fromage dans les forces armées postées au Canada?

3. A-t-on dressé des plans pour assurer un approvisionnement ininterrompu de ces produits alimentaires aux civils comme aux membres des forces armées?

4. Dans l'affirmative, quels sont ces plans?

5. Existe-t-il un plafond des prix pour les légumes frais importés?

6. Si non, le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour empêcher qu'on ne charge un prix exorbitant au consommateur?

175a. Etat montrant:

1. L'administration a-t-elle fait une étude du besoin des facilités d'alimentation pour le personnel supplémentaire travaillant pour le gouvernement à Ottawa pour la durée de la guerre?

2. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur les avantages qu'offre l'exploitation de grands restaurants au point de vue (*a*) d'une meilleure nutrition pour les employés, (*b*) d'une plus grande propreté de service due à l'outillage moderne, (*c*) d'une économie du temps des employés et, (*d*) d'une plus grande économie de combustible et d'approvisionnements?

3. Le gouvernement a-t-il établi des restaurants ou caféterias à l'usage des employés dans les divers édifices du gouvernement à Ottawa?

4. Quelles mesures prend-on à ce sujet à l'heure actuelle?

175b. Etat montrant:

1. Quelle est, pour les forces armées postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque homme?

2. Quelle est, pour les forces auxiliaires postées au Canada, la ration alimentaire quotidienne et complète allouée à chaque femme?

176. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des membres de la Commission d'information en temps de guerre?

2. Quelle est la profession ordinaire de chaque membre de la Commission, et quelle partie de son temps, à peu près, chaque membre de la Commission consacre-t-il à l'exercice de ses fonctions?

3. Quelle expérience chaque membre de la Commission possède-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

4. Combien de séances la commission a-t-elle tenues depuis sa création?

5. A combien de séances de la commission chacun des membres a-t-il assisté?

6. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres?

7. Combien chaque membre de la commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en frais de déplacement?

8. Quels sont les noms de tous les particuliers attachés au personnel de la commission?

9. Quelle était l'occupation antérieure de chacun de ces particuliers et quelle expérience chacun a-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?

10. Quels salaires, honoraires, allocations de subsistance ou autre verse-t-on à chacun de ces particuliers? Lorsque le versement est effectué en devises étrangères, faire connaître le montant en argent canadien?

11. Combien a-t-on payé en frais de déplacement à chacun de ces particuliers depuis sa nomination?

12. Quelles sont les fonctions exigées de chacun de ces particuliers?

13. Quelques particuliers nommés à des charges administratives de la Commission ont-ils donné leur démission?

14. Le cas échéant, quels sont leurs noms, quels postes occupaient-ils, et que recevaient-ils en salaires, honoraires ou allocations de subsistance?

15. Quelles raisons chacun de ces particuliers a-t-il données pour sa démission?

16. Quel est le total des dépenses de la commission d'information en temps de guerre, depuis sa création, en: (*a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions, (*d*) réclame, (*e*) émissions radiophoniques, (*f*) loyer de bureaux ou d'autres locaux et (*g*) pour tous autres frais?

17. Quels bureaux la commission dirige-t-elle à l'extérieur du Canada?

18. Où sont-ils situés?

19. Quels ont été les dépenses totales pour chacun de ces bureaux depuis leur établissement?

20. La commission se charge-t-elle de faire la distribution d'exemplaires des discours prononcés par le premier ministre et les membres du gouvernement?

21. Le cas échéant, quels discours a-t-on distribués et à combien d'exemplaires chacun?

177. Copie de tous les documents que possède le gouvernement et échangés entre quelque particulier ou particuliers et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le ministère des Munitions et approvisionnements relativement à la perte de pneus lors de l'incendie du garage Einarson à Wynyard, Saskatchewan.

178. Etat montrant:

1. Quel est le montant de la rémunération mensuelle ou annuelle accordée aux membres de la Garde des Vétérans du Canada, (*a*) en solde et en allocations, (*b*) de logement, (*c*) d'entretien, (*d*) de vêtements?

2. Ces allocations sont-elles versées régulièrement X chaque quinzaine ou chaque mois?

3. Les membres de la Garde des Vétérans ont-ils droit à l'augmentation de vingt cents octroyée aux autres soldats?

4. Si oui, pourquoi n'ont-ils pas reçu cette augmentation depuis le 1er janvier?

179. Etat montrant:

1. M. D. C. Mackenzie est-il au service de la division des contrats du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, (*a*) quelles sont ses fonctions, (*b*) qu'a-t-il reçu en salaire et en dépenses, (*c*) quand a-t-il été nommé, (*d*) quelle est sa compétence, (*e*) quels postes a-t-il occupés avant sa nomination au ministère, et (*f*) quelles recommandations le ministre a-t-il reçues relativement à sa nomination, et de la part de qui?

180. Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on embauché de gardes spéciaux à travers le Canada pour aider à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

2. Quelle rétribution alloue-t-on à ces gardes?

3. Quelle rémunération accorde-t-on aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

4. Quel est le nombre de ces gardes spéciaux qui portent l'uniforme?

5. Quel est le nombre de ceux qui, ne portant pas l'uniforme, reçoivent une allocation de vêtement?

6. De ces gardes spéciaux, quel est le nombre des anciens combattants, (*a*) de la première grande guerre, (*b*) de la guerre actuelle?

7. Accorde-t-on des billets de tramways à ces gardes spéciaux lorsqu'ils sont postés à une distance de plus d'un mille de leurs quartiers-généraux?

8. Lors de leur licenciement, ces gardes spéciaux reçoivent-ils quelques secours en vertu de la Loi de l'assurance-chômage?

182. Etat montrant:

1. Si l'on étudiera l'à-propos d'abroger le règlement restreignant à cinquante milles le trajet en autobus en tant qu'il s'applique aux soldats subissant l'instruction militaire au pays ou en congé dans leurs familles?

2. Quel est le texte de ce statut ou règlement, pour quelle raison a-t-il été promulgué et par qui?

3. A-t-on révoqué ou suspendu la défense faite aux soldats de solliciter leur transport le long de la route?

4. Si non, ce règlement s'applique-t-il aux trois divisions de nos forces armées?

5. Qui a émis ce règlement?

183. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat d'une propriété, connue sous le nom de "The Marketorium", dans la ville de Windsor?

2. Si oui, pour quelle fin a-t-il fait cet achat?

3. De qui a-t-il acheté cette propriété?

4. A quelle date?

5. Quel est le montant du prix d'achat de cette propriété?

6. A-t-on eu recours à quelque intermédiaire dans ce marché?

7. Si oui, quel est le nom de cet agent, et quelle somme lui a-t-on versée en rémunération?

8. Doit-on faire subir quelques transformations à cette propriété afin de la rendre propre au but pour laquelle elle a été achetée?

9. Si oui, quelle est l'évaluation du coût de ces transformations?

185. Etat montrant:

1. Combien de cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu chaque année depuis 1930 jusqu'aujourd'hui?

2. Quel est le montant de cet impôt versé chaque année au cours de ladite période?

3. Combien de cultivateurs ont exploité leurs fermes à perte au cours de la période de 1930 à 1942?

4. Combien de cultivateurs ont été obligés de louer leurs fermes au cours desdites années?

186. Etat montrant:

1. Combien de bureaux de rationnement a-t-on établis au Canada?

2. Où sont-ils situés?

3. De combien d'hommes et de femmes se compose le personnel de chaque bureau?

186a. Etat montrant:—Quels traitements accorde-t-on aux hommes et aux femmes qui travaillent dans chaque bureau de rationnement du Canada?

187. Etat montrant:

1. Quelles mesures de prévoyance, nécessitées par un très rigoureux hiver, le gouvernement a-t-il prises pour assurer la santé, le soin et le bien-être des hommes et des femmes qui font partie des forces armées de Sa Majesté et qui sont postés dans les centres d'instruction militaire au Canada?

2. A-t-on restreint, en conséquence du froid, les services des gardes de corvée ou de faction, ou des sentinelles, ainsi que les exercices de rassomblement ou les travaux en plein air?

3. Les camps possèdent-ils un personnel et un outillage médical et hospitalier suffisants?

4. A-t-on suspendu tous les congés jusqu'au 28 février en vertu d'une ordonnance du régisseur du transport ou d'autres particuliers?

5. Pourquoi, au cours de la même période de temps, met-on des trains, en fin de semaine, à la disposition des civils et non des soldats?

188. Etat montrant:

1. Quels sont les règlements adoptés par le gouvernement relativement à l'inscription des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Quels sont les termes ou conditions imposés pour suivre ces cours universitaires?

3. Les particuliers ainsi inscrits reçoivent-ils quelque instruction militaire et portent-ils l'uniforme du sôldat canadien?

4. Si oui, en vertu de quels statuts et règlements?

188a. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'étudiants qui sont des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Ces aubains ennemis sont-ils obligés de prêter le serment d'allégeance avant de faire partie du corps-école des officiers canadiens et de porter l'uniforme du Roi?

3. L'aubain ennemi qui a manqué aux termes de son élargissement conditionnel à Toronto et a été repris par les autorités suit-il encore les cours de l'Université de Toronto et porte-t-il encore l'uniforme du Roi?

4. Ces étudiants, qui sont des aubains ennemis, inscrits dans les universités canadiennes sont-ils autorisés à travailler dans les usines de munitions et sur les fermes durant leurs vacances?

5. Combien y a-t-il d'étudiants suivant le cours des arts dans chacune des universités canadiennes? Combien, parmi eux, sont âgés de dix-huit ans ou plus?

6. Les étudiants inscrits à ces cours reçoivent-ils des leçons qui leur permettent d'apporter un concours plus efficace à l'effort de guerre?

7. Ces étudiants sont-ils sujets à être appelés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et, si oui, reçoivent-ils quelques sursis?

8. Dans le cas où l'on accorde un sursis, pour quelle période de temps est-il octroyé?

188b. Etat montrant:

1. A-t-on libéré de l'internement quelque deux cent trente réfugiés étrangers pour leur permettre de suivre les cours dans les universités canadiennes?

2. Le cas échéant, à quelles conditions, pour combien de temps et qu'adviendra-t-il d'eux à la fin de l'année universitaire?

3. Qui a autorisé cet élargissement?

4. Retourneront-ils au camp de concentration?

5. Le gouvernement britannique a-t-il demandé une éducation universitaire pour ces particuliers?

6. Sinon, qui a fait cette demande?

7. A-t-on conféré avec les directeurs des universités canadiennes sur ce sujet?

8. Ces étudiants sont-ils assujettis à quelque surveillance publique ou à quelques règlements?

9. Fait-on la censure de leur courrier?

189. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat d'un bateau à gazoline, portant auparavant le nom de *"The Kawartha"*, et ayant son port d'attache à Bobcaygeon, Ontario?

2. Si oui, de qui en a-t-il fait l'achat?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. Quelles dépenses a-t-on faites pour réparer et restaurer ce bateau?

190. Etat montrant:

1. Les hommes embauchés sur les navires qui font du service transocéanique tombent-ils sous le coup de la loi sur les accidents de travail de la province dans laquelle leur navire est enregistré?

2. Le cas échéant, ces employés, sans tenir compte de leur nationalité, ont-ils droit à ces indemnités?

3. Qui s'acquitte des frais de leur hospitalisation en cas d'accident maritime?

4. Dans le cas d'accident, assure-t-on une pension aux dépendants?

5. L'assurance-chômage pourrait-elle être invoquée au lieu d'une pension dans le cas d'invalidité résultant d'un accident maritime?

191. Etat montrant:

1. M. Slocomb fait-il partie du personnel de la division du régisseur des huiles à Winnipeg? Si oui, à quel titre?

2. Si non, à quelle date a-t-il cessé d'en faire partie, et pour quelle raison?

3. Les régisseurs régionaux des huiles sont-ils autorisés à intenter des poursuites pour contraventions?

4. Combien de poursuites ce particulier a-t-il recommandées et combien en a-t-on intentées?

192. Etat montrant:

1. Impose-t-on aux membres du personnel naval en séjour dans un port et ayant à se faire soigner, l'obligation d'avoir recours au médecin du port?

2. Conduit-on les membres du services naval à ce médecin particulier et, si oui, qui accomplit ce service?

3. Qui fait la nomination de ce médecin de port ou particulier qui doit soigner les membres du service naval?

4. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins résidant et faisant l'exercice de leur profession dans ces ports de prandre leur part de services de santé en temps de guerre?

5. Le médecin du port qui s'occupe de soigner les membres du personnel naval reçoit-il un traitement ou des honoraires, et quel est le montant et la base de cette rétribution?

6. A quel fonds ou crédit impute-t-on ces versements au compte du service naval, (*a*) canadien, (*b*) britannique et (*c*) américain?

193. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que détenait autrefois le Winter Club dans la ville de Winnipeg?

2. Si oui, à quelle date a-t-on fait cet achat, et quel en a été le prix d'achat?

3. A la date de l'achat, quel était le montant de l'évaluation de ce terrain et de ses améliorations?

4. Combien d'actions le Winter Club, de Winnipeg, a-t-il émises?

5. A la date de cet achat, quelle était la valeur marchande de cesdites actions?

194. Etat montrant:

1. Quel a été le montant de la production canadienne du papier-journal au cours des années 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Au cours des mêmes années, quel a été le montant de la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec?

3. Quelle a été, en tonnes, la réduction approximative dans la production du papier-journal dans la province d'Ontario et dans la province de Québec, à la suite de certaines ordonnances fédérales?

4. Quelles usines d'Ontario et de Québec ont été atteintes par cette réduction dans la production du papier-journal?

195. Etat montrant:

1. La société Harrison & Crosfield Ltd., du Canada, remplit-elle les fonctions de courtiers pour la commission de stabilisation des prix des denrées?

2. La corporation retient-elle les services de cette société à quelque autre titre?

3. Depuis combien de temps cette société remplit-elle ces fonctions ou quelques autres auprès de la corporation, et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

4. Cette société est-elle le seul courtier de la corporation, et, si non, combien d'autres personnes ou de sociétés sont à son emploi à ce titre, et quels sont leurs noms et adresses?

5. Quelle rémunération cette société reçoit-elle de la corporation pour ses services, quels services lui a-t-elle rendus jusqu'aujourd'hui, et combien a-t-elle reçu dans chaque cas?

6. Quel est le total des montants versés à la société jusqu'aujourd'hui pour services rendus à la corporation?

7. Cette société est-elle, à quelque autre titre, à l'emploi du gouvernement ou de quelque commission ou de quelque autre corporation instituée par le gouvernement, et, le cas échéant, de quel ministère, commission ou autre corporation, et à quel titre, et combien a-t-elle reçu jusqu'aujourd'hui pour ses services?

196. Etat montrant:

1. De combien de maisons de rapports, d'hôtels et d'autres résidences le ministère de la Défense nationale a-t-il pris possession à Halifax du 1er novembre 1942 au 31 janvier 1943?

2. (*a*) Combien de ces édifices ont-ils été achetés sur le champ? (*b*) Dans combien de cas a-t-on fait des arrangements d'occupation pour la durée de la guerre?

3. Quel est le nombre de chaque catégorie d'édifices dont on a pris possession?

4. A quelles divisions du ministère de la Défense nationale ces édifices ont-ils été attribués?

5. Quel usage fera-t-on de chacun de ces édifices?

6. Combien de personnes ont dû chercher résidence ou refuge ailleurs à la suite de cette occupation?

7. Le gouvernement a-t-il dédommagé la ville de Halifax pour la perte de revenus provenant des taxes que lui a causée la prise de possession de ces édifices?

196a. Etat montrant:

1. Le gouvernement fédéral possède-t-il la propriété sise à l'angle des rues Gottingen et Prince-William, à Halifax, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, (*a*) quand a-t-elle été achetée et pour quelle fin, (*b*) de qui, (*c*) combien a-t-on payé à chaque propriétaire, (*d*) quelles dépenses a-t-on faites pour cette propriété depuis son achat, et (*e*) quel en a été le coût total?

3. Quelle est la superficie de cette propriété?

4. Quels immeubles trouve-t-on sur cette propriété?

5. (*a*) A qui le gouvernement loue-t-il cette propriété, (*b*) quels loyers en retire-t-on chaque mois et (*c*) à qui le locataire paie-t-il loyer?

6. Le locataire jouit-il du privilège de sous-location? Si oui, (*a*) à qui a-t-il sous-loué, (*b*) quels loyers les sous-locataires paient-ils chaque mois?

7. Quelles taxes le gouvernement verse-t-il annuellement à la ville de Halifax pour cette propriété?

8. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes à l'effet d'utiliser cette propriété pour les services de guerre? Si oui, quelle mesure a-t-on prise?

196b. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il acheté ou loué la propriété de l'hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse?

2. Le cas échéant, de qui a-t-on acquis cette propriété, et, s'il s'agit d'une compagnie, quels sont les noms des directeurs et du gérant?

3. Quand a-t-on fait l'acquisition de cette propriété, et dans quel but?

4. Quel a été le prix d'achat ou la compensation, (*a*) pour la propriété immobilière, (*b*) pour l'ameublement et l'outillage, (*c*) pour les agents et vendeurs, et à qui cette somme doit-elle être payée et quel en sera le montant à chacun?

5. A combien la propriété était-elle évaluée par la ville, (*a*) comme immeuble, (*b*) comme établissement commercial, (*c*) combien versait-on chaque année pour ces taxes et, (*d*) le gouvernement continuera-t-il à acquitter ces taxes?

6. A combien évalue-t-on le coût d'adapter cette propriété au but auquel le gouvernement la destine?

7. A combien évalue-t-on le coût annuel d'entretien et d'exploitation de cette propriété?

197. Etat montrant:

1. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons, établis en vertu du plan de la commission d'établissement des soldats, ont signé des actes de renonciation?

2. Combien de terrains la commission d'établissement des soldats a-t-elle à vendre ou à louer à l'heure actuelle?

3. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons ont obtenu le titre de propriété de leurs fermes?

4. Au cours de la même période, quelles sommes les soldats-colons ont-ils versées (*a*) en principal, (*b*) en intérêt?

5. Quel a été le montant des frais d'administration de la commission au cours de chacune des années dont il est parlé plus haut?

198. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, datés des trois dernières années et que possède le gouvernement, relatifs à l'octroi d'une pension aux membres survivants du corps expéditionnaire du Nord-Ouest (1885) ainsi que la copie de tous rapports et délibérations de tout comité sur ce sujet.

198a. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il, au Canada, de vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest?

2. Sont-ils assimilés aux vétérans de la Grande Guerre et reçoivent-ils une pension identique?

3. Sinon, prendra-t-on des mesures pour les assimiler aux vétérans de la Grande Guerre de 1914-1918 et de la présente guerre, avec les mêmes droits et privilèges?

199 et 199a. Etat montrant:

Quel est le montant total versé par le gouvernement fédéral à l'honorable J. G. Taggart (*a*) en traitement, (*b*) en frais de voyage et (*c*) en allocations de subsistance?

200. Etat montrant:

1. Au cours de chacun des mois suivants: août, septembre, octobre, novembre et décembre 1942, et janvier 1943, combien de particuliers se sont inscrits pour obtenir un emploi, y compris ceux dont l'avis de congé de travail avait été donné par leurs patrons, dans chacun des cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national?

2. Au cours de la même période de temps, combien de particuliers ont obtenu du travail par l'entremise de chacun de ces cinq bureaux régionaux?

3. Au cours de la même période de temps, parmi les particuliers qui ont obtenu du travail par l'entremise du bureau de Winnipeg, combien ont été assignés à un emploi dans la province du Manitoba, et combien à l'extérieur de la province?

201. Etat montrant:

1. Y a-t-il quelques aumôniers de l'Armée du Salut dans les forces armées?

2. Si non, pourquoi?

202. Etat montrant:

1. Depuis le 28 février 1942, quelles sommes le peuple canadien a-t-il placées mensuellement dans l'achat des timbres et des certificats d'épargne de guerre?

2. Quelle est la somme ainsi placée par les citoyens de chaque province?

3. Depuis le 28 février 1942, quel montant de certificats d'épargne de guerre a-t-on rachetés mensuellement

4. Quel montant de timbres d'épargne de guerre non rachetés le public possède-t-il?

202a. Etat montrant:

1. Quels particuliers, dans chaque province du Canada, recevant un salaire mensuel du comité national des finances de guerre pour la vente des certificats d'épargne de guerre, des timbres d'épargne de guerre et/ou des obligations de l'emprunt de la Victoire, sont engagés sur la base d'un service partiel et peuvent vaquer à quelque affaire ou à quelque occupation supplémentaire?

2. Quel salaire reçoit chacun de ces particuliers?

202b. Etat montrant:

1. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gouvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série A ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5 ou moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10.000; de plus de $10,000.

2. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

3. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

4. Au 31 mars 1943, quel est le montant total prêté au gourvernement par l'achat de certificats nominatifs de la série B ne portant pas intérêt et tombant sous chacune des catégories suivantes ou s'en rapprochant: certificats de $5 ou moins; de $5.01 à $25; de $25.01 à $50; de $50.01 à $100; de $100.01 à $1,000; de $1,000.01 à $10,000; de plus de $10,000?

5. Combien a-t-on émis, en tout, de certificats de chacune des catégories susmentionnées?

6. A la même date, à quel montant total s'élève le remboursement des certificats relevant de chacune des catégories susmentionnées, et combien de certificats représentent ces rachats?

203. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété qu'occupait autrefois le Winter Club dans la ville de Montréal?

2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?

3. A la date de l'achat de cette propriété, quelle était l'évaluation, (*a*) du terrain et (*b*) des améliorations?

4. Quel était le capital social émis par le Winter Club?

5. A la date de l'achat de cette propriété, lesdites actions avaient-elles quelque valeur marchande?

204. Etat montrant:

1. Le colonel John Thompson a-t-il été, (*a*) membre du bureau des commissaires des pensions, (*b*) président de ce bureau, (*c*) président de la commission canadienne des pensions?

2. Si oui, pour quelle période de temps a-t-il détenu chacune de ces charges?

3. Quelle somme lui a-t-on payée chaque année, (*a*) en traitement et (*b*) pour ses dépenses de voyage?

4. A-t-il aussi été nommé commissaire du cens électoral fédéral, et pour quelle période de temps? Si oui, quel traitement recevait-il par année, et quelle somme totale lui a-t-on payée pour ses dépenses de voyage?

5. Quel était le nombre des membres du personnel de son bureau et le montant total des traitements qui leur ont été versés au cours de la période de temps mentionnée à la question précédente?

6. Qu'en a-t-il coûté pour, (*a*) l'ameublement et (*b*) les fournitures, y compris la papeterie, des bureaux du colonel John Thompson, commissaire du cens électoral fédéral, et des membres de son personnel?

7. A titre de commissaire du cens électoral fédéral a-t-il présenté quelques rapports à l'Honorable Président de la Chambre des communes et, si oui, combien?

8. Quand ces rapports ont-ils été publiés dans les procès-verbaux de la Chambre, et quel nombre de pages couvrent ces rapports?

9. Avait-il droit à une pension, (*a*) comme membre ou comme président du bureau des commissaires des pensions, (*b*) comme président de la commission des pensions, (*c*) comme commissaire du cens électoral fédéral? Si oui, quel en était le montant en 1919, en 1933, et à la date de l'abolition du poste de commissaire du cens électoral fédéral?

10. Lui a-t-on octroyé une pension annuelle de $5,000? Si oui, quand, pourquoi et en vertu de quelle autorisation?

11. Quel est le total des sommes versées au colonel Thompson, (*a*) en divers traitements, (*b*) pour ses dépenses de voyage et (*c*) en pensions, depuis 1919?

12. A-t-il été nommé à un autre poste en 1942 ou en 1943? Si oui, à quel poste?

204a. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 2198, approuvé le 18 mars 1943; acceptation de la démission du colonel John Thompson comme directeur de la division du contrôle des économies du gouvernement.

204b. Copie de toutes correspondances et réquisitions présentées au ministère des Travaux publics par le colonel John Thompson en sa qualité, (*a*) de président du bureau des commissions des pensions, et aussi, de la Commission canadienne des Pensions, de 1919 à 1934, et (*b*) de commissaire du cens électoral fédéral, premièrement pour ses bureaux et ceux de son personnel; deuxièmement, pour ses meubles et accessoires, papeterie, etc., depuis 1919, ainsi que la copie de toute la correspondance et des mémoires que possède le ministère de Travaux publics à ce sujet.

204c. Copie de tous arrêtés en conseil, correspondance et autres documents échangés entre le Premier ministre, et/ou tout membre du gouvernement, et le colonel John Thompson, avant et après la nomination de ce dernier comme directeur des économies du bureau de l'administration, et jusqu'au 20 mars 1943 inclusivement.

205. Etat montrant:

1. A quelles compagnies d'impressions l'Imprimeur du Roi ou quelque ministère du gouvernement ont-ils accordé des contrats dans la province du Manitoba entre le 1er avril 1941 et aujourd'hui?

2. Quels sont les montants de ces contrats et à quelles dates ont-ils été adjugés?

205a. Etat montrant:

Copie des modèles de soumission, ainsi que des ententes ou mémoires qui leur sont annexés ou qui en font partie, dont se sert le gouvernement ou l'un de ses ministères dans l'adjudication des contrats d'impression aux sociétés particulières.

206. Etat montrant:

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il une division à Halifax portant le nom de laboratoire de pisciculture de la côte de l'Atlantique? Si oui, (*a*) où est-il situé, (*b*) quand a-t-il été construit, (*c*) quel en a été le coût de la construction, (*d*) de l'outillage, (*e*) le but pour lequel il a été construit, (*f*) depuis combien

de temps fonctionne-t-il et (*g*) le considère-t-on comme essentiel au développement des pêcheries sur la côte de l'Atlantique?

2. Le ministère de la Défense nationale étudie-t-il quelque projet de prendre possession de cet édifice? Si oui, dans quel but?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il (*a*) un terrain et des immeubles en bordure de la partie sud de l'édifice des Pêcheries, (*b*) un terrain libre et de vieux édifices inemployés sur la partie nord?

4. Quelles mesures a-t-on prises dans le but de tirer parti des terrains et des édifices libres situés au nord au lieu de prendre possession de la propriété du laboratoire de pisciculture?

5. Le ministère de la Défense nationale a-t-il demandé au ministère des Pêcheries l'autorisation d'utiliser la propriété du laboratoire de pisciculture? Si oui, le ministère des Pêcheries y a-t-il donné son approbation et son autorisation?

207. Copie des rapports des groupes d'inspecteurs qui ont travaillé sous la juridiction du ministère de l'Agriculture dans la vallée de la rivière Qu'Appelle au cours des années 1941 et 1942.

208. Etat montrant:

1. Combien d'arpents de tabac a-t-on cultivés au Canada l'an dernier?

2. Combien de tonnes d'engrais a-t-on utilisées pour cette culture?

3. Combien d'ouvriers a-t-on embauchés pour la production d'une telle récolte de tabac??

4. Les engrais employés dans la production du tabac auraient-ils pu servir pour la culture (*a*) des pommes de terre propres à la déshydratation et destinées à être expédiées en Angleterre, et (*b*) de la betterave à sucre?

5. A-t-on à faire face au Canada à une pénurie de pommes de terre propres à la déshydratation?

6. Y a-t-il eu au cours de 1942 une pénurie d'engrais pour la production des pommes de terre dans les provinces maritimes?

209. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il fait l'achat de la propriété que possédait et occupait autrefois M. J. K. L. Ross, à Montréal?

2. Si oui, à quelle date a-t-il fait cet achat, à quel prix et pour quelle fin?

3. Quelle était l'évaluation, (*a*) du terrain et (*b*) des améliorations de cette propriété?

4. Cette propriété servait-elle à quelque fin avant qu'on en fasse l'achat, et si elle était inhabitée, depuis combien de temps l'était-elle?

210. Etat montrant:

1. Le service naval a-t-il pris possession d'une résidence sur le Crescent Road à Toronto?

2. Si oui, pour quelle fin et à quel prix?

3. Combien d'officiers et de matelots sont logés dans cette maison?

4. Quels sont les termes du bail, et quel est, pour la première année, le coût des réparations et de l'entretien de cette maison?

5. Quelle sorte de charbon y utilise-t-on, de qui l'a-t-on acheté, et a-t-on fait un appel de soumissions?

6. Qui a conduit les pourparlers pour le choix de cet emplacement?

7. Quel personnel y a-t-il dans cette maison, et combien d'entre eux ont fait du service en mer au cours de la guerre actuelle?

8. Combien d'officiers y reçoivent une solde, quel est leur âge et quel service naval possèdent-ils?

211. Etat montrant:

1. De combien de capitaux disposait la *Noorduyn Aircraft Corporation* de Montréal, lorsque le gouvernement lui a adjugé un premier contrat?

2. Quel est le propriétaire des établissements exploités par cette compagnie?

3. A-t-on versé quelque commission de vente ou quelque compensation à quelque particulier?

4. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement avec la *Noorduyn Company* approuvant le versement d'une commission de vente ou de quelque compensation à quelque particulier?

5. Si oui, quelle est cette entente?

6. Quelle aide financière le gouvernement a-t-il accordée à cette compagnie jusqu'aujourd'hui?

211a. Etat montrant:

1. Quelle aide financière, s'il en est, le gouvernement a-t-il accordée à la *Noorduyn Aircraft Corporation* pour lui permettre d'obtenir les emprunts à la banque ou ailleurs?

2. Quand a-t-on accordé cette aide financière? Ces emprunts ou créances ont-ils été acquittés?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée jusqu'aujourd'hui pour des outils, des machines et de l'outillage pour cette compagnie?

4. Quel capital d'exploitation le gouvernement a-t-il accordé à cette compagnie?

212. Etat montrant:

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il remplacé la *Dufferin Shipbuilding Company* à l'administration des établissements actuellement occupés par les *Toronto Shipbuilding Yards?*

2. Quel prix a-t-on payé à la *Toronto Shipbuilding Company?*

3. Quel montant a-t-on alloué pour (*a*) le titre de la propriété foncière des terrains, (*b*) les terrains loués à bail, (*c*) l'outillage, (*d*) l'achalandage, (*e*) les contrats du gouvernement actuellement en voie d'exécution et (*f*) l'usage de l'équipement au cours de 1941 et 1942?

4. A quelle société a-t-on accordé le contrat du pavage des chantiers?

5. M. Franceschini a-t-il quelque mise de fonds dans la société?

6. Quel est le montant du contrat?

7. Quand a-t-on exécuté les travaux prévus dans ce contrat?

8. Combien de navires la *Toronto Shipbuilding Company* a-t-elle contruits?

9. Combien de ces navires le gouvernement a-t-il reçus?

10. A quelles dates a-t-on livré ces navires?

11. Quels sont les salaires de plus de $30,000 par année que paie la *Toronto Shipbuilding Company,* et à quels particuliers?

213. Etat montrant:

1. Par province, depuis le 15 juillet 1942, (*a*) combien de poursuites pour contraventions aux règlements sur les huiles les régisseurs régionaux ou d'autres fonctionnaires ont-ils recommandées, (*b*) combien de poursuites a-t-on intentées?

2. Combien de condamnations a-t-on obtenues par province?

3. Quelles ont été les peines les plus élevées et les plus petites qui ont été imposées?

213a. Etat montrant:

1. Au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942, combien de gallons d'essence a-t-on utilisés en tout, dans chacune des neuf provinces, (*a*) pour les besoins de la population civile, (*b*) pour les besoins du commerce, pour les camions et les autobus?

2. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, ou sont-elles dues, aux diverses provinces pour toutes les pertes subies dans leurs revenus par suite de l'imposition des taxes fédérales sur l'essence, en donnant la période de temps pour laquelle ces sommes sont dues ou payables aux diverses provinces?

214. Etat montrant:

1. En quelle quantité et sous quelle forme importe-t-on au Canada du Congo Belge et de la Rhodésie le cobalt destiné à l'affinage?

2. Combien existe-t-il d'établissements au Canada où l'on pratique l'affinage du cobalt?

3. Où sont-ils situés?

4. Quelles sociétés possèdent et exploitent ces établissements?

5. Le gouvernement canadien a-t-il reçu du gouvernement britannique une requête de recherche de gisements de cobalt au Canada?

6. Si oui, a-t-on entrepris ces recherches, et à quelle date?

7. Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer de l'existence de gisements de cobalt au Canada?

8. Quels efforts ne s'épargne-t-on pour faire l'exploitation du cobalt au Canada?

9. Dans quelle mesure le gouvernement canadien a-t-il tiré partie de l'aide du gouvernement des Etats-Unis dans l'exploitation du cobalt au Canada?

215. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des employés du ministère des Finances dans les divers départements, y compris le Sénat et la Chambre des communes, et quelles sont les années de service de chacun?

2. Quel est le traitement de chacun?

216. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui en relève, dans chacun des ministères?

2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?

3. Combien chacun reçoit-il en salaires, frais de subsistance et de déplacement et autres dépenses?

4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?

5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?

6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

216a. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui relève, dans chacun des ministères?

2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?

3. Combien chacun reçoit-il en salaires, frais de subsistance et de déplacements et autres dépenses?

4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?

5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?

6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

217. Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1941 et 1942, entre M. A. S. Nicholson, qui a récemment abandonné le poste de régisseur du bois, et le Premier ministre, le ministre des Munitions et approvisionnements, le ministre des Finances, le sous-régisseur du bois ou ses successeurs comme régisseur du bois.

218. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements sur les agissements de H. M. McMaster et de l'Association nationale des marins, dont il prétend être le directeur?

2. Combien de marins canadiens a-t-on internés sur l'île Riker à la suite de représentations faites par ladite association?

3. Le gouvernement fera-t-il une enquête sur les agissements de ce particulier et de cette association?

219. Etat montrant:

1. Le corps d'aviation royal canadien à Toronto a-t-il été mis en quarantaine?

2. Si oui, pour quelle raison, par qui et pour quelle période de temps?

3. Combien de particuliers sont en quarantaine?

4. A combien de reprises ce dépôt d'effectifs a-t-il été placé en quarantaine depuis le commencement de la guerre, et à quelles dates?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans ce dépôt?

220. Etat montrant:

1. Quels sont les noms de tous les particuliers servant à titre d'officiers dans la Marine royale canadienne au 1er septembre 1939, et quel grade détenaient-ils à cette même date?

2. Quel était le total de la solde et des allocations que recevait chacun de ces officiers à cette date?

3. Quel grade détient actuellement chacun de ces officiers?

4. Quel est le total de la solde et des allocations que reçoit actuellement chacun de ces officiers?

220a. Etat montrant:

1. Quels sont les commandants des divers postes de recrutement de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne au Canada?

2. Quel grade détient chacun de ces commandants?

3. Que reçoit chacun d'entre eux, (*a*) en solde, (*b*) en allocation familiale et (*c*) en indemnité de logement?

221. Etat montrant:

1. A quels endroits sont situés chacun des centres de recrutement et d'instruction de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne?

2. Quel est le total des enrôlements dans chacun de ces centres depuis le commencement de la guerre?

3. Quel est le total des contrats adjugés pour les fins suivantes, dans chacun de ces centres: (*a*) achat de terrains et d'édifices, (*b*) construction de nouveaux immeubles et (*c*) transformations aux anciens édifices?

4. Dans chaque centre quelles sommes a-t-on dépensées pour ces fins en plus de celles prévues dans chacun des contrats?

5. Quelles dépenses supplémentaires se propose-t-on de faire à ces fins, et dans quels centres?

221a. Etat montrant:

Quels sont tous les détails des contrats, se chiffrant à $34,723, adjugés pour des réparations aux édifices permanents servant au *H.M.C.S. Chippawa*, à Winnipeg, Manitoba, dont il est fait mention dans le document parlementaire N° 221 déposé en Chambre en 1943?

221b. Etat montrant:

1. A-t-on fait l'acquisition d'une propriété près de Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, pour le compte du ministère de la Défense nationale pour le service naval?

2. Si oui, pour quelles fins a-t-on acquis cette propriété?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, quelle était la superficie des terrains et quels prix a-t-on versés ou offerts à chaque propriétaire?

4. A-t-on conclu des marchés pour les améliorations et les édifices et, si oui, quels sont les noms des particuliers ou des compagnies qui ont présenté des soumissions, et quels étaient les montants des diverses soumissions?

5. A qui a-t-on adjugé les contrats, quelles ont été les bases des contrats, la somme de ces contrats et la nature du travail de l'entreprise?

6. Quel est le total des dépenses au 1er mars 1943, ainsi que l'estimation du coût total de l'entreprise terminée imputable aux titres suivants: (*a*) terrains, (*b*) immeubles, (*c*) nivellement et chaussée, (*d*) écoulement et distribution des eaux, (*e*) services d'électricité, (*f*) quais, (*g*) dragage, (*h*) ameublements et fournitures, (*i*) autres dépenses, (*j*) total des dépenses?

7. Au 1er mars 1943, y avait-il des particuliers à l'instruction à Deep Brook, Nouvelle-Ecosse, et combien y en avait-il sur le personnel d'administration?

8. Combien de particuliers compte-t-on y mettre à l'instruction à un moment donné lorsque l'entreprise sera terminée, et de combien de particuliers se composera le personnel d'administration?

9. Quelle est l'estimation du coût annuel d'administration une fois l'entreprise terminée?

222. Etat montrant:—Quelle quantité de rebut de fer et/ou d'acier a-t-on expédiée de la province de l'Alberta au cours des années 1941 et 1942?

223. Etat montrant:

1. Le lieutenant Ian Eisenhardt a-t-il proposé un plan pour procéder à un programme de récréation?

2. Si oui, à quelle date?

3. Ce plan a-t-il été approuvé par le directeur du service sélectif?

4. Ce plan a-t-il été approuvé par le ministère des Pensions et de la Santé publique comme mesure d'hygiène?

5. Ce plan a-t-il été soumis à l'approbation du ministre du Travail?

6. Si oui, à quelle date, et le ministre y a-t-il donné son approbation?

7. Le ministre du Travail a-t-il pris quelque mesure pour donner suite à ce plan et, si oui, quelle mesure?

8. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour permettre au directeur de la division de la récréation d'établir des services de santé et de nutrition pour les ouvriers de guerre?

224. Etat montrant:

1. Depuis le 31 octobre 1942, combien de cultivateurs et d'ouvriers agricoles ont été autorisés à accepter du travail dans des usines de guerre?

2. Combien parmi ceux qui ont reçu cette autorisation ont réellement pris du travail dans des usines de guerre?

3. Permettra-t-on à quelques-uns de ceux qui ont obtenu cette autorisation de continuer à travailler dans les usines après le 1er avril 1943?

4. Qui décidera en définitive si, oui ou non, un cultivateur ou un ouvrier agricole qui a été autorisé à accepter un emploi autre que le travail sur la ferme, est essentiel au travail qui s'accomplit dans une usine de guerre?

5. Combien d'applications a-t-on reçues de la part de ces ouvriers demandant l'autorisation de continuer à travailler dans les usines de guerre?

6. Combien d'applications a-t-on reçues de la part des patrons de ces ouvriers demandant de laisser ces employés à leur travail dans les usines de guerre?

7. Combien de cultivateurs ou d'ouvriers agricoles, qui ont pris du travail dans des usines de guerre depuis le 31 octobre 1942, ont été autorisés à continuer à travailler dans cesdites usines après le 1er avril 1943?

225. Etat montrant:

De quelles denrées tient-on compte en établissant le barème du prix de la vie qui sert à calculer le montant de l'indemnité de vie chère?

225a. Etat montrant:

1. Sur quels articles se base-t-on pour établir le barème du coût de la vie?

2. A quelles sources de renseignements a-t-on recours de temps à autre pour déterminer le prix de ces articles?

3. Combien de fois demande-t-on des renseignements à ces sources?

225b. Etat montrant:

1. Y a-t-il un bureau ou un représentant de la corporation de stabilisation du prix des denrées dans les territoires du Yukon?

2. A quels endroits trouve-t-on les bureaux de cette corporation au Canada?

3. Avec quel fonctionnaire de ladite corporation les vendeurs de bois du Yukon peuvent-ils communiquer, de plein droit, relativement à la subvention sur le bois, et où demeure ce fonctionnaire?

4. Accordera-t-on une subvention aux vendeurs qui sont également des producteurs de bois de chauffage et qui en font la vente comme d'un article produit par eux ou par leurs employés?

225c. Etat montrant:

1. Quel est, dans les industries privées, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

2. Quel est, dans les entreprises de l'Etat, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

3. Quel est, dans le service civil, le salaire maximum pour lequel le paiement du boni de vie chère est obligatoire?

4. Quelles sont les raisons de ces différences, s'il y a lieu?

226. Etat montrant:

1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu des copies de résolutions adoptées par des conseils municipaux de la province de Québec, demandant la libération de Monsieur Camillien Houde d'un camp d'internement?

2. Dans l'affirmative, quels sont les conseils municipaux qui ont adopté de telles résolutions et quels sont ceux qui ont adressé copie desdites résolutions au ministre de la Justice?

3. Combien de conseils municipaux ont adressé copie de ces résolutions au ministre de la Justice?

4. Le ministre de la Justice a-t-il reçu d'autres requêtes ou résolutions semblables de la part de certaines associations ou corps publics de la province de Québec?

5. Dans l'affirmative, quelles sont ces associations ou corps publics, et quel en est le nombre?

226a. Etat montrant:

1. Le ministre de la Justice a-t-il frappé d'interdiction une assemblée qui devait être tenue à Longueuil, en faveur de la libération de M. Camillien Houde d'un camp d'internement?

2. Dans l'affirmative, le ministère avait-il reçu les textes des discours qui devaient être prononcés à cette réunion?

3. Dans le cas contraire, le ministre de la Justice ou les officiers de son département possédaient-ils une connaissance officielle des allocutions qui devaient être prononcées à cette assemblée?

226b. Etat montrant:

1. La commission, nommée aux fins d'entendre les objections des internés, a-t-elle un pouvoir judiciaire ou est-elle simplement une commission d'enquête qui laisse au ministre le soin de juger en dernier ressort?

2. Le ministre a-t-il suivi les recommandations de cette commission dans les cas relatifs aux internés qui lui ont été soumis?

3. Au moment de son arrestation, a-t-on fait savoir à M. Camillien Houde en vertu de quelle mesure il a été arrêté?

4. Les agents, qui ont opéré l'arrestation de M. Camillien Houde, étaient-ils munis d'un mandat ou d'un ordre écrit quelconque?

5. Dans l'affirmative, qui avait signé ce mandat ou cet ordre?

6. M. Houde a-t-il formulé, lui-même ou par l'entremise de son épouse, le désir d'être détenu dans la province de Québec?

7. Pourquoi M. Houde n'est-il pas détenu dans la province de Québec?

8. La commission consultative accorde-t-elle aux internés-requérants le droit de faire entendre des témoins et de fournir des preuves légales par l'entremise de leurs avocats?

227.—Rapport sur le fonctionnement de la Monnaie royale du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

228. Arrêté en conseil, C.P. 11693, approuvé le 31 décembre 1942, groupant certains accords conclus avec la *Steep Rock Iron Mines Limited* au sujet de l'exploitation de minerai de fer canadien.

229. Etat montrant:

Est-ce que les soldats, les matelots et les membres de l'aviation postés, (*a*) en Grande-Bretagne, (*b*) aux Bermudes, (*c*) dans les Antilles anglaises, (*d*) à Terre-Neuve, (*e*) en Islande, ou (*f*) en tout autre endroit à l'extérieur du Canada, doivent payer quelques droits ou quelques autres frais sur les colis qui leur sont envoyés affranchis du Canada?

230. Etat montrant:

1. Les officiers et soldats allemands et italiens retirent-ils quelque solde de notre gouvernement pendant qu'ils sont dans des camps de prisonniers au Canada?

2. Si oui, quel est le taux de la solde des soldats, des officiers non brevetés et des officiers brevetés?

3. Les gouvernements allemand, italien et japonais versent-ils quelque solde aux officiers et soldats canadiens prisonniers dans leurs pays?

4. Si oui, reçoivent-ils le taux de la solde ordinairement versée aux officiers et soldats canadiens?

231. Etat montrant:

Que représentent en placement de capital, en prêts ou en tout autre montant les redressements de taxes ou tout autre secours financier accordés aux industries canadiennes de guerre, qu'elles soient des entreprises nationales ou particulières, consentis ou convenus par (*a*) le Canada, (*b*) le Royaume-Uni, (*c*) les Etats-Unis et (*d*) d'autres gouvernements entre le 1er janvier 1938 et le 31 janvier 1943?

231c. Etat montrant:

1. Quel est, dans chaque province, le montant total que le ministère des Munitions et approvisionnements a accordé en aide financière, (*a*) aux industries privées, (*b*) aux corporations relevant entièrement du gouvernement depuis le commencement de la guerre?

2. Quel est le montant total des commandes accordées à toute l'industrie canadienne par le ministère des Munitions et approvisionnements?

3. Quel est le montant de toutes les commandes de guerre accordées à l'industrie privée dans chaque province?

231d. Etat montrant:

1. Quel est le total des sommes dépensées ou engagées par le gouvernement en mise de fonds dans les entreprises particulières?

2. Quel est le nom de chaque entreprise à laquelle le gouvernement a accordé une mise de fonds?
3. Quel est le montant total accordé à chacune de ces entreprises?
4. Quelle a été la destination de chacun de ces octrois?
5. A quels termes et à quelles conditions a-t-on accordé ces octrois?
6. Le gouvernement s'est-il engagé à accorder, à l'avenir, des octrois sous forme de mise de fonds à quelqu'une de ces entreprises?
7. Si oui, quelle est la somme supplémentaire ainsi engagée dans chaque cas, et quelle est la destination de cet octroi supplémentaire?
8. Le gouvernement a-t-il fait à quelque entreprise des versements autres que ces octrois de mise de fonds dans le but d'augmenter la production de cette entreprise ou pour quelque autre destination?
9. Si oui, quel sont les noms de ces entreprises à qui on a fait ces versements?
10. Quel a été le montant de chacun de ces versements?
11. Quelle a été la destination de chacun de ces versements?

232. Etat montrant:
1. Quels versements en argent le gouvernement fédéral a-t-il faits à chacune des provinces au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?
2. A quels titres, et pour quels montants chacun de ces versements a-t-il été fait?

233. Etat montrant:
1. Quelle a été la production totale du lait condensé au Canada au cours de 1942?
2. Quelle part de la production canadienne de 1942 du lait condensé le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministères a-t-il achetée à l'usage, (*a*) des forces armées, (*b*) d'autres que les forces armées?
3. Quelque partie de la production canadienne du lait condensé a-t-elle été exportée aux Etats-Unis au cours de 1942? Si oui, en quelle quantité?
4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour favoriser l'augmentation de la production du lait condensé au Canada? Si oui, quelle a été la nature de ces mesures?

234. Etat montrant:
1. Le gouvernement canadien va-t-il acquérir ou a-t-il acquis, par achat, bail ou autrement, tout l'édifice Hamilton, situé à l'angle des rues Hamilton et Railway-sud, dans la ville de Regina, ou quelqu'une de ses parties?
2. Si oui, de quel ou quels particuliers?
3. De quelle superficie se porte-t-il acquéreur, et à quels termes?
4. Procède-t-on à quelques changements? Si oui, à quel coût et qui en acquitte les frais?
5. Quels changements y apporte-t-on, et si le gouvernement en acquitte une partie des frais en vertu du bail, quelle somme en sera recouvrable à l'expiration du bail?
6. M. L. Fitzgerald est-il à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à Regina?
7. Si oui, quelles sont ses fonctions?
8. Qui l'a recommandé pour cette position?
9. Quel est le taux de sa rémunération?
10. Ledit M. L. Fitzgerald a-t-il déjà habité l'édifice mentionné plus haut?
11. A-t-il quelque parenté ou est-il associé avec quelques-uns des propriétaires de l'édifice que le gouvernement a acheté?
12. A quelle fin particulière a-t-on affecté cet édifice?

234a. Etat montrant:
1. Le gouvernement a-t-il fait l'acquisition de tout l'édifice Gilmour, situé sur la rue Scarth, dans la ville de Regina, ou de quelqu'une de ses parties?

2. Le gouvernement a-t-il loué cet édifice ou quelqu'une de ses parties? Si oui, à quels termes?

3. Pour quelle fin?

4. Sera-t-il nécessaire d'y faire quelques changements? Si oui, quel en sera le coût, et quel montant en sera recouvrable à l'expiration du bail?

5. Quelques locataires ont-ils dû déménager de l'édifice afin de permettre au gouvernement d'en prendre possession? Si, oui, combien d'entre eux?

6. A-t-on permis à un monsieur T. H. Wood, photographe, de continuer à occuper son atelier dans cet édifice?

7. Si oui, a-t-on agi avec lui autrement qu'avec les autres locataires, et pourquoi lui a-t-on permis de demeurer dans cet édifice?

8. T. H. Wood est-il dans une situation privilégiée pour vendre des accessoires pour la photographie au gouvernement canadien?

234b. Etat montrant:

1. Une liste de tous les immeubles achetés par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, depuis le commencement de la guerre, ainsi que les renseignements suivants dans chaque cas: (*a*) le nom du vendeur, (*b*) le prix de vente (*c*) la description complète de la propriété acquise, (*d*) la fin à laquelle servait la propriété acquise, (*e*) la fin à laquelle servait la propriété immédiatement avant qu'elle soit achetée, (*f*) l'évaluation de l'immeuble fixée par la ville de Regina et (*g*) la fin à laquelle chacun de ces immeubles sert actuellement.

2. Une liste de tous les immeubles et de tout autre espace actuellement loués par le gouvernement ou ses agences dans la ville de Regina, avec les renseignements suivants: (*a*) le nom du propriétaire, (*b*) le but pour lequel chaque immeuble et tout autre espace sont actuellement utilisés, (*c*) la date du premier bail signé par le gouvernement ou ses agences, (*d*) le montant du loyer annuel, (*e*) la description complète de la propriété, (*f*) l'évaluation fixée par la ville de Regina et (*g*) la durée du bail, et s'il y a une clause relative à l'expiration du bail?

235. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la province de l'Alberta ou de quelque autre province ou l'un de leurs fonctionnaires relativement à la législation sur les dettes adoptées par la Législature de l'Alberta, ainsi que la copie de tous les dossiers soumis à la Cour Suprême du Canada et au comité judiciaire du Conseil privé et des jugements rendus sur ces mesures législatives.

235a. Copie de tous mémoires, plaidoyers et autres documents présentés au gouvernement fédéral, depuis le 30 juin 1942, par la conférence des gouvernements provinciaux de l'ouest sur les dettes.

235b. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2820, approuvé le 7 avril 1943: désavouant la Loi suivante passée par la législature de la province de l'Alberta:—

"Loi sur la prohibition de vendre des terrains" (Chapitre 16, 6 Georges VI).

Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre:

Arrêté en conseil C.P. 3243, approuvé le 20 avril 1943: autorisant certains règlements relatifs aux accords quant aux dettes dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

235c. Etat montrant:

1. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement fédéral pour soumettre aux tribunaux la législation sur les dettes adoptée par la province de l'Alberta?

2. Quels honoraires a-t-on versés à chacun de ces avocats-conseils?

236. Etat montrant:

1. Combien d'heures les gardiens, (*a*) du pénitencier de Kingston, (*b*) du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils par jour?

2. Quels sont les noms des gardiens employés à titre permanent au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?

3. Depuis combien de temps chacun de ces gardiens permanents est-il employé?

4. Les gardiens du pénitencier de Saint-Vincent de Paul travaillent-ils les jours de fêtes religieuses et légales?

237. Etat montant:

1. Quel est le mémoire de frais spécifié pour les services juridiques rendus par MM. Pender & West approuvé par le conseil du Trésor en date du 5 février 1943, (décision T.202571B), et quel est le total du montant versé pour ces services?

2. Le gouvernement a-t-il nommé des conseillers juridiques pour aider au directeur général du plébiscite lors du plébiscite fédéral tenu en 1942?

3. Si oui, quels sont leurs noms et qu'ont-ils reçu en traitement ou autres émoluments?

238. Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 16 décembre 1942, entre E. P. Taylor, des *Canadian Breweries Limited,* H. W. Molson, des *Molson's Breweries Limited,* Norman Dawes, des *National Breweries Limited,* et le Premier ministre relativement aux règlements sur les boissons alcooliques édictés par le gouvernement.

239. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il exproprié la réserve des pêcheurs située près du quai de Meteghan dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelle fin?

3. S'il y a eu expropriation, a-t-on loué ou vendu cette propriété à la *Clark Shipbuilding Company Limited*? Si oui, à quels termes?

4. En est-on venu à quelque règlement avec les propriétaires de la région dont on a exproprié le terrain? Si oui, quels sont les termes de ce règlement?

5. Avec combien de propriétaires en est-on venu à un règlement, et combien en reste-t-il avec qui il faut en venir à un règlement?

6. Est-ce la politique du gouvernement de se servir de son pouvoir d'expropriation à l'égard de quelque particulier et de céder la propriété ainsi expropriée à quelque autre particulier ou corporation?

240. Etat montrant:

1. Combien a-t-on exporté de bois aux Etats-Unis, en quelle quantité et pour quelle valeur au cours de chaque mois depuis janvier 1942?

2. Existe-t-il à l'heure actuelle quelque ordonnance prohibant une telle exportation? Si oui, quand cette ordonnance a-t-elle été passée et quelle en est la nature et la portée?

3. A-t-on fait quelques exceptions à cette ordonnance afin de permettre à quelques corporations ou particuliers de faire des exportations et, si oui, quels sont les noms et les adresses de ces exportateurs et quelle est la valeur du bois qui a été ainsi exporté par chacun d'entre eux?

241. Etat montrant:

1. D. R. Townsend est-il l'administrateur des approvisionnements pour les navires à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. D. R. Townsend est-il un officier ou un actionnaire de *Townsend Company Limited,* de Montréal, marchands d'approvisionnements pour les navires?

3. *Townsend Company Limited* a-t-il fourni tous les approvisionnements, pour le pont, la chambre de chauffe et les stewards, aux six navires suédois qui

sont partis de Saint-Jean à destination de la Grèce, cette année, chargés d'approvisionnements fournis par la Croix Rouge ?

4. L'agent de ces navires, à Saint-Jean, N.-B., a-t-il donné des instructions à l'effet qu'aucune firme ne devait présenter aux maîtres de ces navires de soumission pour les approvisionnements requis pour le navire et la division des stewards, pendant que les navires étaient au port, et si oui, en vertu de quelle autorisation a-t-on donné ces instructions?

5. *Townsend Company Limited* a-t-elle été la seule compagnie qui ait été autorisée à fournir les approvisionnements à ces navires pendant leurs séjours antérieurs à Montréal?

6. En vertu d'une décision du régisseur des métaux, *Townsend Company Limited* a-t-elle le privilège exclusif de la vente, à Montréal, des plaques de zinc utilisées dans les chaudières à vapeur servant dans le commerce et sur les navires?

242. Etat montrant:

1. De quelles mines le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il pris possession depuis le 1er janvier 1942?

2. Où sont situées ces mines?

3. A quelles conditions a-t-on pris possession de ces mines?

4. Lesquelles de ces mines sont exploitées, et quelle sorte de produit obtient-on de chacune de ces mines?

243. Etat montrant:

Copie de tous télégrammes, applications, lettres, rapports et tous autres documents et correspondance, datés de janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, que possède le ministère des Postes, la Commission du service civil, ou tout autre ministère du gouvernement relativement à la nomination d'un maître de postes à Wainwright, Alberta.

244. Etat montrant:

1. Quels est le montant total de l'aide financière accordée par le gouvernement, au cours de 1942, sous le régime d'une loi ou sous forme de subvention ou autre, à l'industrie des pêcheries, (y compris celle des coquillages), (*a*) sur la côte de l'Atlantique, (*b*) sur la côte du Pacifique, (*c*) à l'intérieur du pays, s'il y a lieu?

2. Quel a été le montant accordé à l'industrie de la pêche des coquillages?

244a. Etat montrant:—Quels ont été, au cours de chacune des années financières de 1937-38 à 1941-42 inclusivement, les subsides, se rapportant aux pêcheries, versés au gouvernement ainsi qu'aux individus, compagnies et sociétés de chaque province par le Gouvernement fédéral directement ou par l'entremise d'organismes fédéraux?

245. Etat montrant:

1. Quel était le nombre total des effectifs des forces canadiennes outre-mer au 1er décembre 1942?

2. Au 1er décembre 1942 combien d'hommes avait-on licenciés dans toutes les divisions des forces armées postées en service actif outre-mer?

3. Quel pourcentage de ces hommes a-t-on licenciés parce qu'ils étaient atteints de syphilis?

4. Au 1er décembre 1942, combien d'hommes prenaient du service: (*a*) dans l'armée active, (*b*) dans l'armée de réserve au Canada? Parmi ces derniers, combien sont passés à l'armée active et sont en disponibilité pour service en tout lieu?

5. Au 1er décembre 1942 combien a-t-on licencié de membres des forces armées en service au Canada seulement?

6. Quel pourcentage de ces hommes l'a été pour cause de syphilis?

7. Avant d'être admises dans les forces armées, les recrues doivent-elles subir le test de Wasserman ou tout autre test contre la syphilis? Si non, pourquoi n'a-t-on pas recours à ce test?

8. Combien parmi ceux qui se sont enrôlés dans les forces armées sont à terminer leurs études de science, de médecine et d'art dentaire?

245a. Etat montrant:

1. A-t-on accordé une attention spéciale à la lutte contre les maladies vénériennes parmi les membres de nos forces armées?

2. Donne-t-on à toutes les personnes qui se sont enrôlées des cours ou des renseignements de même nature sur ce sujet?

3. Si oui, prend-on des mesures pour s'assurer que toute personne qui s'enrôle reçoive un cours ou davantage sur ce sujet ou quelque autre renseignement?

4. Fournit-on des brochures sur ce sujet à toutes les personnes qui se sont enrôlées?

245b. Etat montrant:

1. Combien d'hommes, par province, district militaire et/ou division administrative, ont été réformés depuis le commencement de la guerre?

2. De ce nombre, combien ont fait du service (*a*) outre-mer, (*b*) au Canada?

3. De ce nombre combien, (*a*) appartenaient à l'armée active, (*b*) étaient des recrues appelées en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

4. (*a*) De ces particuliers ainsi licenciés combien reçoivent une pension? (*b*) Combien de cas sont encore à l'étude?

246. Etat montrant:

1. Combien a-t-on exploité de stations baleinières sur la côte du Pacifique, au cours de 1939, 1940, 1941 et 1942, où étaient-elles situées?

2. Combien de navires a-t-on affectés à la pêche de la baleine dans ces postes au cours de chacune de ces années?

3. Combien de baleines a-t-on tuées dans ces expéditions de pêche au cours de chacune de ces années?

4. Combien d'hommes a-t-on employés, (*a*) dans les stations baleinières, (*b*) sur les navires, au cours de chacune de ces années?

5. Le gouvernement étudie-t-il les moyens d'accroître l'industrie baleinière à cause de la valeur de la chair, du lard, de l'huile et de l'ossature que l'on en peut tirer?

247. Copie des contrats, correspondance et autres documents que possède le gouvernement relativement à la construction de cargos ou d'autres navires par la *St. John Drydock Company*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toutes ententes relatives aux réparations conclues du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1943.

248. Etat montrant:

1. Les vendeurs de bois de chauffage, au Yukon, recevront-ils une subvention pour la vente de chaque corde de bois de chauffage?

2. Si oui, quelle subvention, et pour le bois coupé jusqu'à quelle date?

3. Le gouvernement exigera-t-il le versement du droit de coupe pour le bois sujet à cette subvention et, si oui, quel sera le droit de coupe sur chaque corde de bois?

4. Quelle preuve exigera-t-on pour établir la quantité du bois et légitimer le paiement d'une subvention?

5. Par l'entremise de quels organismes versera-t-on cette subvention et quand?

249. Etat montrant:

1. Depuis septembre 1939 le ministère de la Défense nationale a-t-il fait l'acquisition de quelque propriété à ou près de Windsor, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, pour quelles fins?

3. De qui a-t-on acquis cette propriété, en donnant l'étendue, la valeur estimative et le montant versé ou offert à chaque propriétaire?

4. A quelles dates et à qui a-t-on accordé les contrats premiers de construction et d'amélioration sur cette propriété, en donnant les noms des entrepreneurs, la description des travaux et des matériaux de l'entreprise et le montant total de chaque marché?

5. A-t-on autorisé des marchés supplémentaires ou des prolongations de contrats, en donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux, et les dépenses totales ou estimatives engagées dans le marché supplémentaire ou la prolongation du contrat?

6. A-t-on conclu quelques marchés "en régie intéressée" ou basée sur "les jours de travail" ou de toute autre espèce, donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le coût total du marché dans chaque cas?

7. Quelles ont été (1) les dépenses totales au 31 janvier 1943 et (2) l'estimation du coût total et final pour (*a*) le terrain, (*b*) le système d'écoulement des eaux et des égouts, (*c*) la distribution de l'eau (*d*) l'aménagement et le remblayage du terrain, (*e*) les travaux de chaussée, (*f*) les édifices, (*g*) le gravelage, (*h*) les autres travaux de construction et (*i*) l'équipement?

8. Quelles ont été (*a*) les dépenses totales faites pour cette entreprise au 31 janvier 1943, (*b*) quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise lorsqu'elle sera terminée sans compter les frais d'administration?

250. Etat montrant:

1. Y a-t-il eu, au cours du mois de décembre, un certain nombre de soldats appartenant à la 7ème division et occupés à la construction d'un camp à Medicine Hat, Alberta, qui ont laissé le travail un dimanche matin, pour se rendre à l'église accomplir leur devoir religieux?

2. Si oui, (*a*) sont-ils retournés au travail au retour de l'office religieux, (*b*) y a-t-il eu des punitions imposées à la suite de cet incident, (*c*) quelles ont été ces punitions, (*d*) quels sont les noms des militaires concernés dans cette affaire, (*e*) quel officier commandait ces hommes à ce temps?

251. Etat montrant:

1. A-t-on fait quelque nomination à la position de gardien de phare, grade sept, à Burlington Beach, Ontario?

2. Si oui, à quelle date a-t-on fait cette nomination?

3. Quel est le nom du titulaire de cette position, et quelle expérience antérieure possède-t-il pour ce genre de travail

4. Sur quelle recommandation a-t-il été nommé?

5. A-t-on annoncé cette position et a-t-on tenu un examen de concours?

6. Quels étaient les noms des autres candidats?

7. Quelle expérience possédait chacun des autres candidats dans ce genre de travail?

253. Copie de l'ordre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre autorisant les restaurants à augmenter le prix des breuvages.

253a. Certaines ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, comme suit:

Ordonnance N° 247—Produits du porc.

Ordonnance N° 252—Bœuf.

Ordonnance N° 253—Prix maximum de détail pour les morceaux de bœuf dans les régions de Toronto et de Winnipeg.

Ordonnance de l'Administrateur N° A-650—Prix maximum de gros pour les morceaux de bœuf.

253b. Etat montrant:

Quel est le prix maximum imposé sur les récipients servant à empaqueter les fruits et les légumes, y compris les corbeilles, paniers, etc., et peut-on fabriquer et vendre ces récipients sans perte d'argent?

254. Etat montrant:

1. Quel est le nombre de personnes du sexe féminin actuellement en service, (*a*) dans l'Armée de terre, (*b*) dans l'Armée de mer, (*c*) dans l'Armée de l'air?

2. (*a*) Combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

3. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin actuellement employées dans les usines de guerre, (*a*) combien d'entre elles sont mariées, (*b*) combien sont célibataires?

4. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin embauchées par la Commission du Service civil depuis 1939 au 31 décembre 1942?

255. Etat montrant:

1. Quels bénéfices la *National Steel Company* a-t-elle réalisés jusqu'au moment où le gouvernement a assumé l'administration de ses usines?

2. Ce bénéfice comprend-il quelques montants des sommes allouées pour la dépréciation ou la dépréciation anticipée?

3. Quels arrangements le gouvernement a-t-il conclus relativement à l'utilisation ou à la liquidation que l'on fera après la guerre de l'usine de Malton?

4. Quels impôts la *National Steel Car* a-t-elle payés sur les surplus des bénéfices réalisés à son usine de Malton?

255a. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il pris possession de l'usine de la *National Steel Car Company* à Malton?

2. Si oui, quels arrangements le gouvernement canadien a-t-il conclus avec la *National Steel Car* à ce sujet?

3. Au cours des années 1940, 1941 et 1942, quel montant a-t-on alloué à la compagnie au compte de la dépréciation et de la dépréciation anticipée sur, (*a*) les immeubles, (*b*) l'outillage?

4. Quels montants a-t-on permis à la compagnie d'imputer, à ce titre, au coût de la production des avions qu'elle a construits et livrés?

255b. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il accordé quelque aide financière à la *National Steel Car Company* pour la construction, l'agrandissement ou l'outillage de l'usine de la compagnie à Malton avant de procéder à son expropriation? Si oui, pour quels montants, à quelles dates, pour quelles fins et à quelles conditions a-t-on accordé cette aide financière?

2. Le gouvernement avait-il fourni quelque machinerie ou quelque outillage à cette usine avant qu'elle soit expropriée? Si oui, quelle est la valeur de la machinerie ainsi fournie?

3. Qui solde les frais de la machinerie neuve posée depuis l'expropriation?

4. A qui revient le financement du programme de construction entrepris depuis l'expropriation?

5. Quelles dépenses de capital le gouvernement a-t-il entreprises pour la construction et l'outillage de cette usine depuis son expropriation?

6. Quels sont les termes et les conditions intervenus jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement et la *National Steel Car Company* dans l'expropriation de l'usine et de l'outillage?

256. Etat montrant:

1. De combien de vaisseaux de guerre, de navires marchands, de chalands d'atterrissage ou d'autres bâtiments en bois a-t-on ordonné la construction au Canada pour le compte du gouvernement britannique?

2. Quels sont les noms des compagnies qui ont obtenu les contrats de construction, quel est l'emplacement des chantiers, le nombre, l'espèce ou la classe et la valeur des navires, chalands, etc., adjugés dans chaque contrat?

3. Quelles sont les dates de l'adjudication des contrats et de la livraison fixées dans les contrats?

4. A-t-on fait un appel de soumissions? Sinon, de quelle façon a-t-on procédé à l'adjudication des contrats?

5. De combien de navires de bois, de chalands ou d'autres bâtiments a-t-on ordonné la construction pour le compte du gouvernement canadien depuis le commencement de la guerre, en faisant connaître les détails?

257. Etat montrant:

1. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, ont réclamé l'exemption du service militaire à titre d'objecteurs de conscience?

2. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, a-t-on reconnus comme objecteurs de conscience?

3. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, à qui on a accordé ce titre, accomplissent un service alternatif?

4. Parmi les particuliers, dans chaque district militaire, qui ont réclamé une exemption du service militaire comme objecteurs de conscience et à qui on n'a pas accordé ce titre, combien ont négligé de se présenter pour leur service militaire, et combien ont été mis en état d'arrestation par les autorités?

5. Combien de camps a-t-on établis au Canada pour les objecteurs de conscience accomplissant un service alternatif, et où sont situés ces camps?

6. Quel est le nombre total du personnel attaché à ces camps, au 31 décembre 1942, et quelle est la nature du travail accompli dans chacun de ces camps?

258. Etat montrant.

1. Combien de navires marchands ou autres appartenant à des particuliers le gouvernement a-t-il achetés depuis le commencement de la guerre?

2. Quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et de qui a-t-on acheté ces navires?

259. Etat montrant:

1. Qui engage et paie les gardes à la raffinerie Eldorado à Port Hope?

2. Quel est le nombre de gardes que l'on emploie à cette usine?

3. Sont-ils tous des soldats licenciés?

4. Quelques-uns de ces gardes sont-ils sujets au service militaire actuel?

5. Le gouvernement a-t-il accordé quelques prêts ou donné quelque aide financière à cette compagnie pour construire quelque édifice ou pour l'achat d'outillage ou pour quelque autre fin?

260. Etat montrant:

1. Quelle est l'allocation de subsistance versée aux membres de chacune des divisions de l'armée, de la marine et de l'aviation, selon leurs rangs respectifs, et qui sont cantonnés dans la ville d'Ottawa?

2. Cette allocation est-elle la même dans toutes les parties du Canada?

260a. Etat montrant:

1. Un ordre a-t-il été émis ou un règlement a-t-il été passé permettant à un membre des forces armées d'obtenir une allocation d'assistance pour une femme qu'il entretien en outre de son épouse?

2. Si oui, quel est cet ordre ou ce règlement, et quand est-il entré en vigueur pour la première fois?

260b. Etat montrant:

Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements édictés depuis le 1er novembre 1942 et relatifs à l'octroi des augmentations de solde au personnel de l'armée canadienne.

261. Etat montrant:

1. Qu'est-ce que l'enquête dite *Gallup Poll,* et à quel contrôle public est-elle soumise?

2. Où est le siège de cette agence d'enquêtes et quels en sont les officiers?

262. Etat montrant:

1. Quand la Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle été instituée?

2. Quels sont les membres de cette Commission?

3. Quelles sont les attributions de la Commission?

4. La Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle fait un relevé national pour obtenir une idée exacte de la situation relativement au nombre et à la répartition du personnel médical?

5. Sinon, a-t-on confié ce relevé à quelque autre organisme?

6. Rendra-t-on public le résultat de ce relevé?

7. A-t-on dressé quelque plan dans le but d'immobiliser les médecins à leurs postes actuels et d'effectuer le transfert de médecins dans les centres qui en sont dépourvus?

8. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de faire un relevé du nombre et de la répartition des dentistes?

9. A-t-on adopté quelque plan pour faire face à la pénurie de dentistes dans quelques centres canadiens?

263. Etat montrant:—Combien d'exemplaires, et à quel coût total, le gouvernement a-t-il fait imprimer des discours et déclarations suivantes: (*a*) "Après trois années de guerre", discours prononcé à la radio par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (b) "Esclavage ou Liberté", discours prononcé devant les *Canadian Clubs* d'Ottawa par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., (*c*) "Le Travail et la guerre", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., au congrès de la Fédération américaine du Travail tenu en 1942, (*d*) "Rien ne compte plus maintenant que la victoire", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., à l'occasion de l'ouverture de la campagne de 1942 pour l'emprunt de la Victoire, (*e*) déclarations faites par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., sur "L'occupation militaire de l'Afrique septentrionale française" et sur "Le trait de la reconnaissance du gouvernement de Vichy", (*f*) "La défense de nos libertés communes", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., devant la société *The Pilgrims* des Etats-Unis, (*g*) "Un effort total de guerre et la tempérance", discours prononcé par le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et (*h*) les discours prononcés par le Très Honorable Sir George Henry Winkinson, le Très Honorable W. L. Mackenzie King, M.P., et le Très Honorable Winston Churchill, C.H., M.P., lors du déjeuner offert par le Lord-Maire en l'honneur du Premier ministre du Canada.

264. Dossier comprenant (*a*) une liste des noms des propriétaires des terrains, (*b*) les détails complets sur les prix d'achat des terrains acquis, (*c*) une copie du rapport de l'estimateur indépendant, J. J. Swanson & Company, de Winnipeg, (*d*) une copie du rapport soumis par le représentant de la division d'achats de terrains des Chemins de fer nationaux, de Winnipeg, transmettant ou accompagnant le rapport des estimateurs indépendants, et (*e*) une copie de toutes les attestations récemment obtenues des propriétaires particuliers des terrains, faisant voir le coût de ces terrains à leurs propriétaires, relativement à l'achat des terrains requis pour la construction de l'aéroport de Gimli, Manitoba

264a. Etat montrant:

1. Quelle quantité de charbon a-t-on fourni à l'aéroport de Gimli, avant le 15 mars 1943?

2. Quel a été le coût total de ces fournitures?
3. Quelle espèce de charbon a-t-on fourni?
4. A-t-on utilisé quelque autre sorte de combustible?
5. Si oui, en quelle quantité?

265. Etat montrant:
1. Quel montant a-t-on souscrit en assurance-vie au Canada dans (*a*) les compagnies canadiennes, (*b*) les compagnies britanniques, (*c*) les autres compagnies, au cours des années civiles 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?
2. Quel est le montant versé en primes pour ces contrats au cours de chacune de ces années?
3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont cessé d'être en vigueur ou ont été rachetées?
4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurance qui ont cessé d'être en vigueur ou qui ont été rachetées?

265a. Etat montrant:
1. Les compagnies d'assurance, faisant affaires au Canada, mettent-elles fin aux polices prises par des particuliers sous le régime de l'assurance collective, lorsque ces particuliers, dans le but de s'enrôler dans les services armés, obtiennent un congé et laissent l'emploi qui leur avait permis de participer à cette assurance collective?
2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour empêcher cette coutume?
3. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour sauvegarder les intérêts des particuliers atteints par cette pratique?

266. Etat montrant:
1. Combien a-t-on installé de chauffeurs automatiques à l'aéroport d'Uplands?
2. Combien a coûté chacun de ces chauffeurs, et quel en a été le coût total, y compris l'installation?
3. De qui a-t-on acheté ces chauffeurs automatiques et qui en a fait l'installation?
4. A-t-on reçu quelques plaintes sur le rendement de ces chauffeurs automatiques?

267. Etat montrant:
1. Quelles sommes a-t-on payées en loyer pour l'espace requis par les bureaux des divers ministères du gouvernement au cours de 1942, en faisant voir les montants versés dans chaque province?
2. Quelles sommes a-t-on versé en loyer pour des bureaux, au cours de 1942, dans les villes de Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Fort-William, Regina, Moose-Jaw, Calgary, Edmonton et Vancouver?
3. Quel a été le total de l'espace requis pour les bureaux loués par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou en son nom, dans les villes ci-haut mentionnées pour l'année 1942, et quelles sommes a-t-on payées en loyer?
4. Quel a été le total des montants payés en loyer pour l'espace requis pour des bureaux dans la ville de Vancouver pour chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?
5. Quelles sommes la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle payées en loyers dans la ville de Vancouver pour chacune des années ci-haut mentionnées?

268. Etat montrant:
1. Au cours des mois de (*a*) janvier et (*b*) février 1943, a-t-on exporté du Canada de la graine de lin servant à la fabrication de l'huile de graine de lin et de produits destinés à l'alimentation des animaux?

2. Si oui, quelle quantité a-t-on exportée au cours de chaque mois?

3. Du 1er janvier au 15 mars de l'année 1943, y a-t-il eu quelque usine où l'on pratique la transformation du lin qui n'a pas fonctionné à cause du manque de graine de lin?

4. Si oui, pendant quelle ou quelles périodes de temps cette ou ces usines n'ont-elles pas fonctionné, et quels sont les noms et l'emplacement de chacune desdites usines?

5. Quelle était la raison de ce manque de graine de lin?

6. Quelle est l'estimation de la quantité totale de graine de lin au Canada?

7. Le gouvernement a-t-il reçu quelques représentations à l'effet qu'il y a un marché pour les tourteaux de lin et les autres produits servant à l'alimentation des animaux provenant de la transformation de la graine de lin, pour les besoins du bétail?

269. Etat montrant:

Combien de permis la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle accordés pour l'importation de la machinerie agricole au cours de 1942, et quels sont les détails des diverses espèces de machines agricoles pour lesquelles on a accordé des permis, quels sont les noms des diverses compagnies de qui on a importé ces machines, et quel est le nombre et la valeur de ces machines achetées de chaque compagnie?

269a. Etat montrant:

1. Depuis son établissement, de combien d'articles devant servir, de toute nécessité, au cultivateur, pour les fins de la production, la Commission des prix et du commerce a-t-elle ordonnée l'augmentation des prix?

2. Au cours de la même période, sur quels produits de la ferme a-t-on élevé le plafond des prix?

270. Etat montrant:

1. Quels sont les noms de toutes les compagnies entièrement sous le contrôle de l'Etat constituées depuis le commencement de la guerre pour exécuter quelque programme du Gouvernement en rapport avec l'effort de guerre?

2. Quelles sont, en détail, les attributions de chacune de ces compagnies?

3. Quels sont les noms des directeurs et des officiers de chacune de ces compagnies, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire, honoraires, allocations ou autres appointements?

4. Quels sont les noms de tous les employés de chacune de ces compagnies recevant des salaires, honoraires, allocations ou autres appointements supérieurs à $5,000, et quel est le montant de leur salaire dans chaque cas?

270a. Etat montrant:

1. A-t-on institué des compagnies d'Etat depuis le 1er janvier 1943?

2. Le cas échéant, quelles sont-elles et quel est le but particulier assigné à chacune d'elles?

3. Quelles sont les adresses de leur bureau d'affaires et/ou de leur usine?

4. De quel ministère fédéral relève chacune d'entre elles?

5. Quels sont les noms et adresse des directeurs de chacune de ces compagnies?

271. Etat montrant:

1. Quels sont les noms de tous les régisseurs nommés par le gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?

2. Où est le siège de chaque régisseur, sur quelles sources de la production ou de la consommation chacun exerce-t-il son contrôle, et où sont situées, dans tout le pays, les agences de chaque régisseur?

271a. Etat montrant:

1. Quel est le nombre de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements?
2. Quels sont leurs noms?
3. Quels sont leurs titres officiels?
4. Pour qui travaillaient-ils avant d'avoir accepté des postes au ministère?
5. Combien d'entre eux occupent d'autres positions et avec quelles sociétés?
6. Quels salaires reçoivent-ils des sociétés qui leur ont permis d'offrir leurs services au gouvernement?
7. Quels salaires reçoivent-ils du gouvernement?
8. Quelles allocations de subsistance et de dépenses reçoivent-ils (*a*) du gouvernement, (*b*) de sociétés ou corporations?
9. Quelques-uns d'entre eux sont-ils membres de conseils d'administration de quelques corporations? Si oui, de quelles corporations?

271b. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements, et qui sont-ils?
2. Quels de ces régisseurs ont institué des commissions ou des comités consultatifs?
3. Quels sont les noms des membres de chacun de ces comités ou commissions, et quelles rétributions chacun reçoit-il?
4. Combien de séances ces comités ou commissions ont-ils tenues au cours des douze derniers mois?
5. Quels de ces comités ou commissions jouissent, (*a*) de pouvoirs administratifs, (*b*) du pouvoir d'édicter des règlements et (*c*) du pouvoir de rendre des décisions?
6. Les personnes lésées peuvent-elles en appeler ou avoir recours aux tribunaux contre les décisions rendues par ces comités ou commissions?

272. Etat montrant:

1. Quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensé, au cours de 1942, pour l'effort de guerre? (*a*) Combien de marchés a-t-on adjugés pour des fournitures de guerre? (*b*) Combien a-t-on adjugés de marchés pour des fournitures de guerre dans chacune des neuf provinces? (*c*) Quelle somme d'argent a-t-on dépensée en marchés de guerre dans chacune des neufs provinces? (*d*) A quelles sociétés principales a-t-on adjugé les marchés? (*e*) A quels sous-traitants ces sociétés ont-elles accordé des marchés? (*f*) Quel principe a présidé à l'octroi de ces marchés principaux et de seconde main?
2. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour renseigner les contribuables canadiens sur l'affectation des impôts?

273. Copie de tous contrats, ententes, correspondance et autres documents que possèdent le gouvernement, datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant à quelques arrangements relatifs à l'érection de quelques nouvelles centrales hydrauliques nécessitées par la production de guerre dans les provinces d'Ontario, de Québec, d'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que tous arrêtés en conseil, contrats, ententes ou arrangements sur la dépréciation ou les remises allouées par le gouvernement sur les montants autrement dus en vertu de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou de toute autre mesure fiscale. Aussi, copie de toutes ententes relatives à l'assistance financière accordée par le gouvernement dans l'érection de ces usines, et de tous contrats, ententes ou arrangements régissant les conditions ou termes de la vente de cette force motrice aux compagnies ou corporations au Canada ou destinée à être exportée aux Etats-Unis.

274. Copie de tous les contrats, ententes et autres documents que possède le gouvernement, et datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant aux engagements relatifs à l'érection de quelques nouvelles usines d'aluminium, ou d'agrandissements à ces usines au Canada, ainsi que de tous les arrêtés en conseil, contrats, ententes ou accords relatifs à la dépréciation ou au remboursement alloués par le gouvernement sur les montants autrement payables aux termes de la loi sur les surplus des bénéfices ou de toute autre mesure fiscale; aussi, copie de toutes ententes se rapportant à l'aide financière accordée, ou aux engagements pris, par le gouvernement du Canada pour l'érection desdites usines, ou de toute entente semblable, dont le gouvernement est au courant, conclue entre la compagnie et tout autre gouvernement.

274a. Etat montrant:

1. Est-ce que l'*Aluminium Limited* est constituée en société d'après les lois du Dominion du Canada? Le cas échéant, quand a-t-elle été constituée légalement?
2. Est-ce que ladite société remplit une fonction autre que celle de compagnie détentrice? Le cas échéant, quelles sont ces fontions?
3. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle au Canada ou y a-t-elle comme filiales?
4. Quelles sociétés, usines, etc., l'*Aluminium Limited* possède-t-elle à l'extérieur du Canada ou y a-t-elle comme filiales?
5. Quelles sont les relations entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminium Limited,* et entre l'*Aluminum Company of America* et l'*Aluminum Company of Canada?*
6. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminium Limited,* et quelle est l'adresse de chacun?
7. Quels sont les officiers et directeurs de l'*Aluminum Company of Canada?*

275. Copie des derniers rapports ou des enquêtes sur, (*a*) le plan de William Pearce sur l'emmagasinement des eaux, ou l'une de ses modifications, (*b*) l'exhaussement du niveau du Lac Buffalo et (*c*) l'emplacement d'un barrage sur la rivière Red Deer relativement à l'un ou l'autre de cesdits plans.

275a. Etat montrant:

1. Quel est le montant des sommes dépensées pour des travaux d'irrigation, d'asséchement et d'approvisionnement d'eau dans la province de l'Alberta depuis le début de ces entreprises?
2. Quel est le montant des sommes dépensées à ces fins au cours de chaque année financière depuis le début de ces travaux?
3. Quel est, par année financière, le montant des sommes dépensées (*a*) en travaux de construction et (*b*) en subventions ou autre aide financière semblable, en donnant dans chaque cas le nom de l'entreprise?

276. Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents que possède le ministère de l'Agriculture relativement aux subsides versés, depuis 1939, à la *Trenton Cold Storage Limited,* de Trenton, Ontario.

277. Etat montrant:

1. Quel a été le prix moyen, la livre, payé pour la laine au producteur canadien au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?
2. Quel sera le prix moyen pour la tonte de la saison de 1943?
3. Quel en a été le prix moyen au cours de la période de 1934 à 1939?
4. A qui incombe la responsabilité de fixer le prix de la laine pour le producteur canadien?
5. Qui fait la recommandation de ces prix?

278. Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs à la nomination du major-général Vanier au poste nouveau qu'il détient à Londres.

279. Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et le greffier des Parlements relativement à l'établissement "de la coutume actuelle d'après laquelle le greffier des Parlements fait parvenir l'exemplaire visé des lois au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui la transmet au Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions", nonobstant l'article six de la Loi de la publication des lois.

279a. Copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au greffier des Parlements pour les exemplaires visés et reliés des lois adoptées à chaque session du Parlement destinés au Secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions, ainsi que la copie de tous les accusés de réception du Secrétaire d'Etat du Canada pour les Affaires extérieures, pour chaque exemplaire de ces lois, depuis le 1er juillet 1927.

279b. Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et le greffier des Parlements relativement à l'établissement "de la coutume actuelle d'après laquelle le greffier des Parlements fait parvenir l'exemplaire visé des lois au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui la transmet au Secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions", nonobstant l'article six de la Loi de la publication des lois.

280. Copie de tous documents ou correspondance échangés, depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et le gouvernement du Manitoba, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, les fonctionnaires de l'hôpital Deer Lodge, les fonctionnaires de l'hôpital Général de Winnipeg et les fonctionnaires du Collège des médecins du Manitoba, relativement au projet d'agrandissement de l'hôpital Deer Lodge et à tout autre moyen d'augmenter les installations des hôpitaux militaires dans Winnipeg et sa banlieue.

281. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il acheté l'Hôtel de Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique?
2. Si oui, quand, de qui et à quel prix?

282. Etat montrant:

1. Qui est l'officier recruteur en chef pour l'armée dans Ottawa?
2. A-t-il juridiction au delà des limites de la ville? Si oui, sur quels districts?
3. Quel grade détient-il et quelles sont la solde et les allocations attachées à ce grade?
4. Reçoit-il des frais de déplacement? Si oui, combien a-t-il reçu en frais de déplacement au cours de chaque mois de 1942?
5. Consacre-t-il tout son temps aux fonctions que requiert son grade d'officier? Sinon, quel autre travail accomplit-il, et reçoit-il quelque rémunération pour son travail?
6. A combien de formules d'enrôlement, (*a*) dans l'armée active, (*b*) dans l'armée de réserve, au cours de 1942, cet officier a-t-il apposé sa signature?

283. Etat montrant:

1. Combien de bétail a-t-on élevé au Canada au cours des années 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?
2. Combien de ces animaux a-t-on rapportés comme souffrant de la fièvre aphteuse au cours de chacune de ces années?
3. Combien de ces bêtes ont-elles été abattues, au cours de chacune de ces années, sur les ordres du ministère de l'Agriculture?

284. Etat montrant:

1. Combien a-t-on reçu de demandes, de la part de particuliers résidant au Manitoba, pour l'examen de concours No 42-1441, "Administrateurs de district—Hommes, Ministère des Pensions et de Santé nationale", tenu par la Commission du Service civil?

2. Quels sont les noms et adresses de ces particuliers?

3. Combien de ces candidats ont été appelés à un examen oral?

4. Quelles étaient les qualités requises des candidats appelés à l'examen oral?

5. Combien, parmi ces derniers, ont été candidats, (*a*) au poste de la classe 3, (*b*) au poste de la classe 2, (*c*) au poste de la classe 1, (*d*) aux postes des classes 1, 2 et 3?

6. Quels sont les noms des candidats reçus pour remplir les postes des classes 3, 2 et 1?

7. Qui a fait passer les examens oraux?

8. Où ces examens ont-ils été tenus?

285. Etat montrant:

1. Quels permis relatifs au bois et quelles étendues de bois et scieries de la Colombie-Britannique, ou quels intérêts dans l'un ou l'autre, le Séquestre des biens ennemis a-t-il vendus?

2. Quels sont les noms et adresses des divers acheteurs et quels ont été, dans chaque cas, le prix d'achat et les autres conditions de vente?

286. Etat montrant:

1. Qui est médecin du port à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse?

2. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

3. Quels traitement, honoraires ou autres versements le docteur G. A. Barss, de Rose Bay, Nouvelle-Ecosse, a-t-il reçus, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche et de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

4. Quels traitement, honoraires ou autres versements a-t-on payés à d'autres médecins de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1941 et 1942, pour services rendus relativement, (*a*) aux navires de commerce, de pêche ou de cabotage, (*b*) aux navires de guerre?

287. Etat montrant:

1. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er septembre 1939, les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

2. Quels étaient, durant les douze mois précédant le 1er mars 1943, les pays avec lesquels le Canada entretenait des échanges commerciaux, et quel a été le montant des exportations du Canada à chacun de ces pays, pendant la même période?

288. Etat montrant:

1. Y a-t-il quelques soldats attachés à la Légation du Canada à Washington?

2. Si oui, quel en est le nombre et quels grades détiennent-ils?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Reçoivent-ils quelque rétribution supplémentaire à la solde attachée à leur grade?

5. Si oui, quelle somme reçoivent-ils?

6. Pratique-t-on quelques déductions sur cette rétribution supplémentaire? Si oui, pour quelle fin?

289. Arrêté en conseil C.P. 2899, approuvé le 8 avril 1943: déclaration de l'autorité et des pouvoirs exercés par le corps diplomatique et consulaire canadien à l'étranger.

Arrêté en conseil C.P. 2900, approuvé le 8 avril 1943: pourvoyant à l'établissement d'un consulat général canadien dans la ville de New-York, aux Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 2986, approuvé le 12 avril 1943: pourvoyant à la nomination de l'officier d'aviation Paul-Emile Morin, D.F.M., comme vice-consul du consulat général du Canada dans la ville de New-York.

290. Etat montrant:

1. Depuis décembre 1942, a-t-on accordé ou promis aux fabricants de salaison quelques versements d'indemnité ou de subvention pour le bœuf?

2. Quel prix l'armée, paie-t-elle, la livre, pour le bœuf acheté des fabricants de salaison, à Vancouver, à Regina, à Winnipeg, à Toronto et à Montréal?

291. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Président du bureau des gouverneurs de Radio-Canada ou quelque membre du bureau ou quelque fonctionnaire de la corporation, et le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, le Greffier du Conseil Privé, le ministre des Services nationaux de guerre ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Munitions et approvisionnements ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Transports ou quelque fonctionnaire de son ministère, relativement à la démission du major Gladstone Murray du poste de gérant-général de Radio-Canada, de sa nomination comme directeur des émissions radiophoniques de cette corporation, de la nomination du Révérend J. S. Thompson pour lui succéder comme gérant-général, et relativement aux traitements à verser à cesdites personnes et au gérant-général adjoint de ladite corporation.

292. Etat montrant: (du Sénat):

1. Combien de gallons d'huile de morue crue ou ordinaire ont été extraits de foies de poissons par des pêcheurs et autres, pour chacune des années 1939 à 1942 inclusivement?

2. Combien de gallons d'huile de morue crue ou ordinaire ont été importés au Canada durant chacune des années ci-haut mentionnées?

3. Combien de gallons de ladite huile ont été raffinés pour fins médicinales ou autres durant chacune desdites années?

4. Combien de gallons d'huile de hareng ont été extraits pour chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

5. Combien de gallons d'huile ou d'autres produits ont été extraits de foies de flétan durant chacune des années ci-haut mentionnées?

6. Combien de gallons d'huile de phoque ont été importés ou apportés au Canada durant chacune des dites années?

7. Combien de gallons d'huile de baleine ont été importés ou apportés au Canada durant chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

8. Après leur production ou leur importation au Canada, quelle quantité des huiles ci-haut mentionnées, savoir: huile de morue, de hareng, de flétan, de phoque et de baleine a été exportée, durant lesdites années, aux Etats-Unis d'Amérique ou à d'autres pays, et quels sont ces pays?

294. Etat montrant:

1. Y a-t-il quelques hôtels pour les employés du gouvernement à Ottawa?

2. Le cas échéant, combien y en a-t-il, et quel ministère en a l'administration?

3. Combien charge-t-on, (*a*) aux hommes, (*b*) aux femmes pour pension et chambre?

295. Précis d'un rapport intérimaire de la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada* sur l'enquête qu'elle a faite sur les sables bitumineux de l'Athabaska.—Travail accompli jusqu'au 31 janvier 1943.

295a. Etat montrant:
1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement pour l'exploitation des sables bitumineux de la région de McMurray par la *Abasand Oils Limited?*
2. Dans l'affirmative, quels arrangements a-t-il conclus avec cette compagnie ou quelque autre pour l'exploitation de ces sables bitumineux?

295b. Mémoire sur un accord, en date du 1er avril 1943, entre le Dominion du Canada et l'*Abasand Oils Limited,* concernant l'agrandissement de l'usine pour le traitement des sables bitumineux, près de McMurray, Alberta.

296. Etat montrant:—Quelles sommes, autres que celles allouées comme traitement et en allocation pour automobile, a-t-on payées aux ministres du gouvernement au cours de l'année terminée le 31 décembre 1942, et quels services a-t-on rendus pour donner lieu à ces versements?

297. Etat montrant:
1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait l'achat de tapis pour des bureaux du gouvernement en 1942 et en 1943?
2. Si oui, (*a*) combien en a-t-il achetés, (*b*) de qui en a-t-il fait l'achat, (*c*) de quelles dimensions et de quelle marque étaient ces tapis, (*d*) combien a-t-il payé pour chacun d'entre eux et, (*e*) où se trouve à l'heure actuelle chacun de ces tapis?

298. Etat montrant:
1. Est-ce que les réductions apportées à la vente des billets spéciaux de fin de semaine pour les voyages en chemins de fer s'appliqueront aux soldats en permission?
2. Quel est le tarif actuel sur les chemins de fer canadiens pour les soldats de toutes classes voyageant en permission?
3. Quelle réduction dans le prix des repas a-t-on accordée aux soldats voyageant sur les chemins de fer au Canada ou mangeant dans les restaurants sur chemins de fer?

299. Etat montrant:
1. A quelle date l'honorable T. C. Davis a-t-il été nommé haut-commissaire canadien en Australie?
2. Quelle somme annuelle reçoit-il, à ce titre, (*a*) en traitement, (*b*) pour ses dépenses, (*c*) en autres allocations et pour le logement?
3. Est-il juge à la Cour d'appel de la Saskatchewan?
4. A quelle date a-t-il été nommé juge de cette cour?
5. Quel est le traitement annuel d'un membre de cette cour?
6. Combien de membres de cette cour remplissent leurs fonctions de juge à l'heure actuelle?
7. De combien de membres se compose cette cour?
8. L'honorable T. C. Davis a-t-il démissionné comme membre de cette cour?
9. L'honorable T. C. Davis a-t-il été pendant quelque temps président de la Commission d'appel pour la Saskatchewan?
10. Si oui, pour quelle période de temps, et quelles sommes a-t-il reçues en allocations quotidiennes pour ce travail, en plus de son traitement comme juge?
11. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement et pour ses autres dépenses pendant qu'il occupait cette position?
12. L'honorable T. C. Davis a-t-il été sous-ministre des Services nationaux de guerre dans le gouvernement fédéral?

13. Si oui, pendant combien de temps a-t-il été sous-ministre et quelles sommes a-t-il reçues, à ce titre, en allocations quotidiennes en plus de son traitement comme juge?

14. Quelles sommes supplémentaires a-t-il reçues en frais de déplacement pendant qu'il occupait ce poste?

300. Etat montrant:

1. Accorde-t-on une permission, après six mois de service, aux hommes qui se sont enrôlés dans l'armée?

2. Permet-on d'ajouter la durée du trajet à ces permissions?

3. A quelles restrictions a-t-on assujetti l'octroi du congé d'embarquement ou de la permission accordée après six mois de service?

4. Les règlements et restrictions régissant le congé d'embarquement et les permissions accordées après six mois de service sont-il les mêmes dans chacune des trois armes des forces armées?

301. Etat montrant:

1. Où était postée la sixième division de l'intendance militaire royale canadienne avant le 4 novembre 1942?

2. Quels étaient les officiers à la tête de cette division?

3. Quels étaient les effectifs de cette division?

4. De quel équipement motorisé se servait-elle?

5. Cette division a-t-elle été déplacée vers le 4 novembre 1942, et pour quelles fins? Le cas échéant, dans quelle partie du Canada a-t-elle été envoyée?

6. Qui a ordonné ce déplacement?

7. Quel est le nombre d'officiers et/ou de soldats qui ont été déplacés?

8. De combien de wagons et de locomotives a-t-on eu besoin pour effectuer ce déplacement?

9. Pendant combien de temps cette division est-elle restée à ce nouveau poste?

10. Cette division a-t-elle été licenciée peu de temps après son arrivée à son nouveau poste et, le cas échéant, pourquoi?

11. Cette division a-t-elle été envoyée de nouveau, en corps ou en partie, au premier endroit où elle avait été postée?

12. Quel a été le coût total de tout ce déplacement?

302. Copie du mémoire, portant la date du 15 février 1943, adressé au ministère des Munitions et approvisionnements par un groupe de quarante-sept firmes et industries du Canada et portant sur la politique d'achat et d'établissement des prix de revient du ministère.

303. Copie de tous mémoires, correspondance, rapports et autres documents échangés entre M. M. M. Rosten et le ministre de l'Agriculture ou tous fonctionnaires de ce ministère ou tous fonctionnaires du ministère des Munitions et approvisionnements, relativement à l'utilisation du blé et d'autres produits agricoles dans la production de l'alcool pouvant servir de combustible, ou du caoutchouc synthétique, ou dans et pour la production de tout produit subséquemment utilisé dans la fabrication du caoutchouc.

303a. Copie de tous documents, mémoires, correspondance et arrêtés en conseil, datés depuis le commencement de la guerre, relatifs à l'établissement et/ou à la construction d'usines de caoutchouc synthétique au Canada.

303b. Etat montrant:

1. Quelle quantité d'alcool de grain a-t-on fabriquée au Canada au cours de chacune des années 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité d'alcool de grain a-t-on importée au Canada, et quelle quantité a-t-on exportée du Canada?

304. Etat montrant:

1. Quel est, dans chaque province, le nombre de personnes, (hommes et femmes), faisant partie des trois armes de la Défense nationale?

2. Quel est le nombre de familles dans chaque province d'après le recensement de 1941?

305. Mémoire relatif à un accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le gouvernement de Sa Majesté en Canada quant aux dispositions financières relatives au personnel de la force aérienne royale du Canada qui sert dans les rangs de la force aérienne royale ou qui collabore avec elle. (Versions anglaise et française).

306. Etat montrant:

1. A qui incombe la responsabilité de voir à l'entretien, l'hiver, des chemins et des trottoirs autour et aux abords des Chambres du Parlement?

2. A qui est confié ce soin, et quel en est le coût?

3. Qui est responsable du mauvais état de ces chemins et trottoirs?

4. Le Gouvernement ou la Couronne assument-ils la responsabilité des dommages envers les personnes qui ont été ou qui peuvent être l'objet d'accidents par suite de ce mauvais état?

307. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 2819, approuvant un rapport du ministre de la Justice à son Excellence le Gouverneur général au sujet de la Loi sur la prohibition de vendre des terrains, Loi passée par la législature de la province de l'Alberta, le 19 mars 1942.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2820, approuvé le 7 avril 1943: désavouant la Loi suivante passée par la législature de la province de l'Alberta:—

"Loi sur la prohibition de vendre des terrains" (Chapitre 16, 6 George VI).

308. Etat montrant:

1. Le gouvernement paie-t-il à ceux généralement désignés sous le nom de "One dollar a year man", des allocations de subsistance ou de dépenses de voyages sur une base quotidienne ou autre?

2. Si oui, (*a*) quels sont les minimum et maximum de ces allocations, (*b*) sont-elles sujettes à impôt et depuis quand?

309. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que possède le gouvernement, datés des deux dernières années, relativement à la construction d'une route sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre Tadoussac et les postes militaires de l'Atlantique situés sur la côte du Labrador.

310. Arrêté en conseil C.P. 3167, approuvé le 19 avril 1943: décidant que la Couronne ne peut inscrire aucune réclamation dans le cas de blessures subies par des membres des forces armées lorsqu'ils voyagent gratuitement comme passagers à bord de véhicules automobiles.

Arrêté en conseil, C.P. 3168, approuvé le 19 avril 1943: établissant des règlements au sujet des réclamations contre la Couronne, causées par la négligence de membres des forces navales, aériennes ou militaires de Sa Majesté.

311. Etat montrant:

1. Quel est le montant total payé pour l'achat des terres ou terrains dont le gouvernement a eu besoin pour la construction de l'aéroport de l'Ancienne Lorette, près de Québec?

2. Quel est le montant payé à chacun de ces propriétaires et quel était également le montant de l'option obtenue de chaque propriétaire?

3. Quelle est la personne qui a été chargée par le gouvernement de prendre des options sur ces terrains?

4. Quelle est la personne qui a été chargée d'acheter ces propriétés?

312. Etat montrant:

1. Est-ce que les hommes qui prennent du service dans les forces armées sont renseignés avec précision, au moment de leur enrôlement, sur toutes les questions relatives à la délégation de la solde et aux allocations familiales?

2. Le cas échéant, par qui et de quelle façon?

3. Les hommes qui s'enrôlent sont-ils mis au courant, avec précision, que, pour avoir droit à une allocation familiale, il faut faire, chaque mois, sujet à certaines conditions déterminées dans les règlements relatifs à la délégation de la solde et aux allocations familiales—la délégation de la solde versée à chacun pour une période de pas moins de quinze jours?

4. Est-ce que l'on prévient avec précision les hommes qui s'enrôlent qu'aucune allocation familiale ne peut être accordée pour toute période de temps qui n'est pas comprise dans cette délégation de solde?

313. Etat montrant:

1. Est-ce que les particuliers qui sont internés sont sujets au rationnement du beurre, du sucre, du thé et du café?

2. Le cas échéant, la ration qui leur est accordée est-elle la même que celle des civils?

3. Sinon, à quelle ration ont-ils droit?

314. Etat montrant:—Quel est, pour chaque mois, du 1er janvier 1942 au 1er janvier 1943, le montant total des frais d'appels téléphoniques, (*a*) au quartier-général, (*b*) dans chaque quartier-général de district, au ministère de la Défense nationale?

315. Etat montrant:

1. Quels ministères du gouvernement ont acheté des exemplaires ou ont pris un abonnement au magazine publié par la *Canadian Geographical Society,* (*a*) au cours de l'année financière 1941-42, (*b*) au cours de l'année financière 1942-43?

2. Quel est le nombre global d'exemplaires de ce magazine achetés par tous les ministères, et quel en a été le coût total?

3. Comment et à quels endroits s'est faite la distribution de ces exemplaires par les divers ministères?

4. Les achats ou les abonnements ont-ils été effectués directement ou par l'entremise d'agents?

316. Copie de tous documents et correspondances échangés depuis le commencement de la guerre actuelle, entre le ministère du Travail, ou l'un de ses fonctionnaires, y compris le Conseil national du travail en temps de guerre ou l'un de ses fonctionnaires, ou, tout autre ministère du gouvernement ou d'un de ses fonctionnaires, et le ministère du Travail de chacune des provinces du Canada ou l'un de ses fonctionnaires, les conseils régionaux du travail en temps de guerre ou l'un de leurs fonctionnaires, ou tout autre ministère ou fonctionnaire des divers gouvernements provinciaux, relativement au statut du taux minimum des salaires dans les provinces et dans le Canada et aux règlements édictés à cet effet par l'arrêté ministériel C.P. 8253 du 24 octobre 1941, modifié par plusieurs arrêtés en conseil subséquents, y compris l'arrêté en conseil C.P. 5963, du 10 juillet 1942, et de toutes leurs modifications subséquentes, ainsi que de tout projet de modification destiné à changer le statut précité.

316a. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés, du 1er novembre 1941 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail ou l'un de ses fonctionnaires et le ministère du Travail de la province du Manitoba, le conseil régional du Travail en temps de guerre pour le Manitoba, le conseil national du Travail en temps de guerre, le ministère de la Justice et

tous autres ministères ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement à des taux inférieurs de salaires relevés et soulignés par le ministère du Travail de la province du Manitoba dans les entreprises suivantes ayant des contrats avec le gouvernement fédéral: *Claydon Company Limited, Rayner Construction Company Limited, Tomlinson Construction Company Limited* et *Duff Construction Company Limited.* Aussi, la copie de la correspondance et des documents, datés du 1er novembre 1942 jusqu'aujourd'hui, relativement à tout autre cas de taux inférieurs de salaires dans les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral dont on aurait pu faire rapport au gouvernement.

317. Etat montrant:

1. Est-il vrai que—dans les trois districts militaires de Toronto, Kingston et Montréal—des recrues d'âge militaire, à l'emploi soit de l'un quelconque des trois ministères de la Défense nationale, soit du ministère du Commerce ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de n'importe quelle autre commission, bureau ou mission sous le contrôle du ministère du Commerce, étant physiquement aptes à l'entraînement militaire, ont demandé à l'une quelconque des commissions de mobilisations un ajournement qui leur a été refusé, et, après ce refus, se sont enrôlés volontairement, et ont obtenu des autorités militaires un congé pour la durée de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est (*a*) le nom, (*b*) le lieu de naissance, (*c*) l'âge, (*d*) le numéro régimentaire, (*e*) le régiment, (*f*) le salaire et (*g*) l'occupation dans chaque ministère, commission, bureau ou mission de chacun de ces soldats en congé?

318. Etat montrant:

1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour restreindre la publication des publications non-essentielles et essentielles émises par le gouvernement au Canada?

2. Quelles publications ont totalement cessé de paraître au cours de l'année 1942?

319. Copie de toutes les lettres, communications et des autres documents que possède le ministère relativement à la vente ou à l'utilisation du tout ou d'une partie des matériaux, propriété, machinerie, outillage ou de toute autre chose de quelque nature que ce soit provenant de la construction ou de la récupération entreprises à l'école d'instruction aérienne de Vulcan, Alberta, ainsi que la copie d'un relevé indiquant: 1. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations ayant fait un offre d'achat de ces matériaux, propriété, etc., ainsi que le montant offert; 2. les noms de toutes les personnes, compagnies ou corporations à qui ces matériaux et propriété ont été vendus, ainsi que le prix déboursé; 3. les noms de tous les adjudicataires et sous-adjudicataires, ainsi que la nature du travail exécuté par chacun.

320. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il d'inspecteurs dans chaque division de chacun des ministères?

2. Quel en est le nombre total?

321. Etat montrant:

1. Combien de nouveaux départements du gouvernement a-t-on fondés depuis juin 1939: (*a*) quels en sont les noms; (*b*) combien de nouveaux édifices a-t-on construits pour loger ces départements; (*c*) quel espace ces nouveaux édifices ont-ils fourni pour des bureaux; (*d*) quel a été le coût de ces édifices; (*e*) combien a-t-on acheté ou loué d'anciens immeubles pour loger ces départements et quel espace a-t-on fourni pour servir de bureaux à chacun de ces départements, et (*f*) quel a été le coût de chacun des édifices que l'on a achetés?

2. Vu l'encombrement du logement dans Ottawa, le gouvernement a-t-il effectué une décentralisation de quelques-uns de ces départements et, si oui, quels sont-ils?

3. Quelques-uns de ces départements de l'administration pourraient-ils fonctionner tout aussi bien dans quelque autre ville si on pouvait y trouver de l'espace pour des bureaux ou y ériger des immeubles?

4. Le gouvernement a-t-il songé à acquérir et à terminer l'immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Bay et Yonge à Toronto?

5. Cet immeuble ne pourrait-il pas être rapidement terminé, afin d'y loger quelque département de l'administration et diminuer l'encombrement qui existe à Ottawa?

6. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'adopter le système de décentralisation des départements de l'administration qui prévaut à Washington et à Londres?

7. Si non, pourquoi?

322. Copie de toutes correspondances, avis de soumissions, soumissions, marchés ou ententes spéciales, datés au cours des années 1941, 1942 et 1943, relativement au transport du courrier entre Inverness et Margaree Harbour, et Margaree Harbour et Cheticamp, en Nouvelle-Ecosse, y compris la copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur et les autres fonctionnaires des postes de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et le ministère des Postes à Ottawa.

323. Copie de la correspondance et de tous les autres documents que possède, depuis juillet 1940, le ministère des Postes relativement à la nomination du maître de postes à Handsworth, Saskatchewan.

324. Copie du rapport soumis au ministère du Travail, en décembre 1942, par M. Bernard Rose, relativement au différend industriel survenu entre l'*Aluminum Company of Canada* et ses ouvriers d'Arvida, P.Q., ainsi que copie de la transcription des témoignages entendus au cours de cette enquête.

324a. Copie du rapport soumis au ministère du Travail, en décembre 1942, par M. Bernard Rose, relativement au différend industriel entre l'*Aluminum Company of Canada* et ses ouvriers d'Arvida, P.Q., ainsi que copie de la transcription des témoignages entendus au cours de cette enquête.

325. Etat montrant:

1. Quelques-uns des ouvriers mis en chômage forcé aux usines Ogden, de Calgary, au cours de 1942 et en 1943, jusqu'aujourd'hui, ont-ils reçu une prestation d'assurance contre le chômage?

2. Le cas échéant, combien d'ouvriers ont reçu une prestation, et combien chacun a-t-il reçu en payements?

3. A combien de ces ouvriers la Commission du service sélectif a-t-elle trouvé un emploi approprié à leur compétence?

326. Etat montrant:

1. Combien fonctionne-t-il d'écoles élémentaires d'aviation au Canada?

2. Où ces écoles sont-elles situées?

3. Le gouvernement ou le corps d'aviation royal canadien régissent-ils ou exploitent-ils quelques-unes de ces écoles?

4. Quelle est la mise de fonds de chacune des compagnies qui exploitent ces écoles?

5. Quand chacune de ces écoles a-t-elle été ouverte?

6. Qui est le gérant, le gérant adjoint et le secrétaire-trésorier, et/ou le trésorier de chacune de ces écoles, et quel traitement touchent-ils?

7. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'administration, et combien chacune a-t-elle dépensé, chaque mois lunaire, pour les mêmes fins, depuis le commencement de ses opérations jusqu'aujourd'hui?

8. Combien chacune desdites compagnies a-t-elle touché en frais d'exploitation et d'entretien, durant chaque période de 24 semaines, depuis le commencement de ses opérations, et combien chacune a-t-elle déboursé durant chaque dite période pour les mêmes fins?

9. Quel pourcentage des fonds en caisse sous la rubrique des "frais d'exploitation et d'entretien" la compagnie exploitante touche-t-elle à l'expiration de son contrat?

10. Quels ont été les bénéfices réalisés, avant le paiement des impôts, par chacune desdites sociétés, au cours de chaque période de 24 semaines, (*a*) en tenant compte des économies réalisées par chaque société au chapitre Exploitation et entretien, (*b*) en ne tenant pas compte de ces économies?

11. Quel est le bénéfice par heure de vol stipulé au contrat conclu entre le gouvernement et chacune desdites sociétés, (*a*) à l'heure actuelle, (*b*) au commencement de ses opérations; et a-t-on effectué quelque réduction de ce bénéfice, et depuis quand?

12. (*a*) Lesquelles desdites sociétés font remise de tous leurs bénéfices au gouvernement? (*b*) Lesquelles desdites sociétés versent un dividende à leurs actionnaires? (*c*) A qui doivent être versés les bénéfices réalisés par chacune des autres sociétés à l'expiration de son contrat ou à la fin de la guerre?

327. Etat montrant:

1. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour expédier de la bière en Egypte ou dans le Moyen-Orient?

2. Combien de caisses de bière a-t-on expédiées outre-mer pendant chacune des années 1941 et 1942?

3. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour l'achat de fournitures expédiées en Russie?

328. Etat montrant la situation financière, au 31 décembre 1942, (*a*) des cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires de l'armée, (*b*) des cantines exploitées par les unités et formations de l'armée, (*c*) des cantines exploitées par les organisations des Services auxiliaires de la marine, (*d*) des cantines exploitées par le corps d'aviation royal canadien.

329. Arrêté en consel C.P. 3758, approuvé le 6 mai 1943: nomination du brigadier W. W. Foster, D.S.O., V.D., comme commissaire spécial pour les travaux de défense dans le nord-ouest canadien.

330. Arrêté en conseil C.P. 3620, approuvé le 4 mai 1943: autorisant les accords conclus avec les provinces canadiennes au sujet de l'emploi plus efficace des ressources humaines au point de vue agricole dans chacune des provinces.

330a. Arrêté en conseil C.P. 2326, approuvé le 10 mai 1943: autorisant le ministre du Travail à utiliser les services des prisonniers de guerre, y compris les membres, internés au pays, des forces armées ou de la marine marchande de toute puissance en guerre avec le Canada, et des internés civils tels que décrits dans l'arrêté en conseil C.P. 36-500, en date du 20 janvier 1943, à des travaux agricoles ou autres occupations essentielles.

331. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires et autres documents relatif à la vente et/ou à la livraison du lait à Saint-Jean, N.-B., et échangés du 1er janvier 1942 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et la Commision de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.

332. Rapport officiel des Procès-Verbaux de la Commission nationale du Travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague.—Vol. 1. (Séance préliminaire tenue à Ottawa, les 15 et 16 avril 1943).

332a. Rapport officiel des Procès-Verbaux de la Commission nationale du Travail en temps de guerre, sous la présidence du juge M. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada.—Vol. II. (Renseignements de statistiques; déclarations et mémoires), séances tenues à Ottawa, les 4 et 5 mai 1943.

333. Mémoire d'une convention conclue le 26 janvier 1943, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pourvoyant à l'administration, au contrôle et à la disposition de tous les minéraux et des concessions minières dans, sur ou sous les terrains de toutes les réserves indiennes de la province de la Colombie-Britannique.

334. Etat montrant:

1. A quels membres des deux Chambres du Parlement la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle accordé des émissions gratuites du 1er janvier 1935 à la fin de janvier 1942, dans quel but et en vertu de quelle autorité, ou conformément à quels statuts ou règlements de la Commission?

2. A-t-on soumis ces discours à la censure?

3. La Commission leur a-t-elle accordé des émissions gratuites pour des comptes rendus de discours prononcés devant des clubs municipaux ou d'autres auditoires civils ou militaires?

4. Quel nombre de ces discours la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle imprimés et distribués et à quel coût?

335. Etat montrant (du Sénat) :—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et ordres, de janvier 1942 à mars 1943 inclusivement échangés entre le gouvernement ou ses représentants et toutes personnes formulant des griefs contre l'administration des Abattoirs de Montréal et les traitements subis par les cultivateurs ou producteurs sur ces marchés publics.

336. Etat montrant:—Au 1er mars 1943, quelles quantités a-t-on importées des denrées suivantes, et quelles subventions a-t-on payées ou reste-t-il à payer sur ces importations: (*a*) oranges, (*b*) jus d'orange, (*c*) autres produits dérivés du jus d'orange, (*d*) pamplemousses, (*e*) jus de pamplemousse, (*f*) pruneaux et (*g*) tous autres fruits séchés?

336a. Etat montrant:

1. Quel est le total des sommes versées en subventions par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou par la Corporation de stabilisation du prix de denrées?

2. A quelles denrées a-t-on accordé des subventions et quel est le total de la subvention versée pour chacune de ces denrées?

336b. Etat montrant:

1. Quelle somme d'argent la Commission de stabilisation des denrées a-t-elle payée depuis son établissement jusqu'aujourd'hui?

2. Pour quelles denrées a-t-elle accordé des subsides, et quelle somme a-t-elle versée pour chaque denrée?

336c. Etat montrant:

1. A quels produits agricoles, importés ou produits au Canada, le gouvernement s'est-il engagé à octroyer des subventions?

2. A quelles dates a-t-on commencé à payer ces subventions?

3. Quel est le taux de ces subventions?

4. A qui accorde-t-on ces subventions?

5. Quelle assurance le bénéficiaire possède-t-il de la durée de ces subventions?

336d. Précis de la Corporation de stabilisation des prix des denrées, Limitée, fournissant un exposé des subsides versés depuis sa fondation jusqu'au 31 mars 1943, pour le lait, les chaussures et les importations.

336e. Etat montrant:—Quels ont été, au cours de chacune des années financières de 1937-38 à 1941-42 inclusivement, les subsides, se rapportant à l'agriculture, versés au gouvernement ainsi qu'aux individus, compagnies et sociétés de chaque province, par le Gouvernement fédéral, directement ou par l'entremise d'organismes fédéraux.

337. Etat montrant:

1. Combien de nouveaux employés le gouvernement a-t-il pris à son service depuis qu'on a déposé le document parlementaire du 1er août 1942?

2. Quel est le chiffre total des employés actuellement au service du gouvernement? Combien y a-t-il d'hommes et combien de femmes?

3. Combien y a-t-il d'employés dans chaque ministère?

4. Combien y a-t-il d'employés à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

338. Etat montrant:

1. Qui a ordonné l'obscuration des édifices parlementaires pratiquée au cours de la soirée de vendredi dernier, le 9 avril?

2. A quel moment précis a-t-on pris une décision à ce sujet?

3. Par qui et de quelle façon le ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il été prévenu de cette obscuration?

4. A quel moment précis, (*a*) a été rédigé, (*b*) a été signé un décret du conseil afin de permettre au ministère des Munitions et approvisionnements de continuer d'exister pendant toute la durée de la présente session parlementaire, et à quel endroit ce décret a-t-il été signé?

339. Etat montrant:—Quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il dépensées en réparations ou en autres améliorations sur les bureaux de postes au cours de l'année 1942?

340. Etat montrant:

1. Quel est le pourcentage des membres des équipages de bord, diplômés du plan d'entraînement aérien du Commonwealth, à qui on n'a pas accordé un brevet d'officier au moment de la collation des diplômes?

2. Quel est le pourcentage des diplômés à qui on accorde, plus tard, un brevet d'officier?

3. Quel est le pourcentage des membres canadiens des équipages de bord, tués au feu, ou manquant à l'appel et considérés comme morts, qui n'ont pas reçu de brevet d'officier?

4. Parmi les membres du personnel de l'aviation faits prisonniers de guerre, accorde-t-on un traitement spécial aux officiers brevetés?

5. Quels sont les règlements sur l'octroi des brevets aux membres des équipages de bord actuellement engagés dans des opérations de vol en territoires ennemis?

6. L'octroi des brevets aux membres des équipages de bord du corps d'aviation royal canadien relève-t-il du ministère de la Défense nationale pour l'Air?

341. Copie des règlements de la censure empêchant le gouvernement de faire connaître les chiffres donnant, par pays, le commerce d'exportation du Canada.

342. Etat montrant:

1.Tiendra-t-on une enquête civile sur les désordres récemment survenus au camp militaire de Sussex, Nouveau-Brunswick?

2. Le gouvernement a-t-il invité le Procureur général du Nouveau-Brunswick ou les autorités municipales de l'endroit à tenir une enquête civile?
3. Les autorités civiles ont-elles été invitées à ne pas tenir d'enquête ou ont-elles été empêchées de le faire?
4. Les autorités provinciales ont-elles demandé, dans l'intérêt public, l'autorisation de tenir une enquête de préférence à l'enquête militaire à huis-clos?
5. Un soldat, en s'enrôlant, perd-il son statut et ses droits civils?
6. Depuis le commencement de la guerre, combien d'enquêtes civiles a-t-on tenues, au Canada, à la suite de la mort de membres des forces de Sa Majesté survenue pendant leur entraînement au pays?
7. Une enquête du coroner sera-t-elle tenue dans le cas de la mort de ce soldat survenue à Sussex; un coroner a-t-il fait l'examen du corps, et quelle action a été prise par celui-ci ou par toute autre autorité civile?

343. Etat montrant:
1. Quelle est, en détail, l'assistance financière accordée au cultivateur canadien par le gouvernement au cours des années 1941 et 1942?
2. Quelle est, en détail, l'assistance financière qui a été approuvée, jusqu'ici, pour l'année 1943?
3. Quelle est, en détail, l'estimation du montant total que l'on accordera en assistance financière aux cultivateurs canadiens au cours de 1943?

344. Etat montrant:
1. Quel a été le total des importations provenant de l'Angleterre pour les douze mois finissant le 1er avril 1943?
2. Ces importations ont-elles été payées?
3. Le cas échéant, de quelle façon?
4. Sinon, quels arrangements a-t-on conclus?

345. Etat montrant:
1. Du 1er septembre 1939 au 31 décembre 1942, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il payées en redevances, droits sur les brevets, etc., sur le matériel de guerre fabriqué au Canada?
2. Quels sont les noms et adresses des sociétés qui ont reçu ces versements, et quel montant a-t-on payé à chacune?
3. Quel a été le montant total versé à des particuliers et à des compagnies à l'extérieur du Canada?
4. Que fait-on des redevances et droits sur les brevets, etc., dus à des particuliers et à des sociétés résidant en pays ennemis ou en pays occupés par l'ennemi?
5. Quel est le total du montant dû à des particuliers ou à des sociétés résidant en pays ennemis ou dans les pays occupés par l'ennemi?

346. Etat montrant:
1. Au cours de l'année financière 1942-43, le Canada a-t-il expédié quelques produits directement à l'Australie et à quelqu'autre pays?
2. Si oui, ces expéditions, en tout ou en partie, ont-elles été faites sous l'empire de la Loi George VI, chapitre 8, 1942, intitulée: "Loi accordant de l'aide à Sa Majesté pour le financement des besoins de guerre du Royaume-Uni au Canada et pour la défense et la sécurité nationales"?

347. Etat montrant:
1. En excluant, dans chaque cas, les céréales, est-ce que les stocks de denrées dont on dispose au Canada, tant ceux qui sont prêts à être expédiés que ceux que l'on est à préparer ou à transformer, sont suffisants aux besoins prévus que créeront l'ouverture d'un deuxième front et l'invasion imminente de l'Europe par les Nations Unies?

2. Sinon, quels sont ces denrées et ces produits alimentaires particuliers qui sont inférieurs au contingentement prévu, et quelle en est, en livres ou en tonnes, la quantité?

3. Est-ce que les stocks de denrées dont on dispose, et qui sont prêts à être expédiés ou sont actuellement en voie de préparation ou de transformation, sont supérieurs ou inférieurs aux stocks dont on disposait, (*a*) en mai 1942, (*b*) en mai 1941?

4. De mai 1942 à mai 1943, quel pourcentage des denrées et des produits alimentaires suivants, à savoir: viandes, beurre, bacon et produits du porc, œufs, fromage, saindoux et graisse animale, a-t-on consommée, au Canada, de plus ou de moins que la consommation des mêmes produits pendant la période de mai 1941 à mai 1942?

348. Copie de tous documents, correspondance, mémoires et arrêtés en conseil relatifs à la désignation de la *Winnipeg Electric Company* comme une entreprise périclitante, datés depuis le commencement de la guerre?

349. Etat montrant:

1. Est-ce que l'on emploie, (*a*) à Ottawa, (*b*) outre-mer, sur le personnel du quartier-général du ministère de la Défense nationale, des officiers ou des soldats en bonne santé et âgés de 30 à 35 ans?

2. Le cas échéant, quel en est le nombre?

3. Quels sont leurs noms et quel est leur grade?

350. Copie du rapport sur la Loi de coordination de l'enseignement professionnel, 1942, y copris le programme d'entraînement de la jeunesse sous le plan fédéral-provincial, et le programme d'entraînement d'urgence de guerre fédéral-provincial, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1943.

351. Copie de toutes les conventions et ententes relatives aux routes aériennes ou au transport aérien en général conclues, depuis janvier 1936, entre le Canada et d'autres nations, qu'elles appartiennent à l'Empire britannique ou qu'elles y soient étrangères, ainsi que de toutes les notes, échangées entre le Canada et d'autres nations, concernant le contrôle des routes aériennes internationales ou l'exploitation des lignes aériennes internationales ou commerciales à l'heure actuelle ou à la suite de la fin des hostilités.

352. Copie de l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, relative à l'embauchage de la main-d'œuvre canadienne par les entrepreneurs américains sur la route de l'Alaska et les entreprises américaines connexes.

353. Etat montrant:

1. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé à M. Gérald Fauteux, C.R., procureur de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, pour ses services professionnels?

2. De janvier 1939 au 1er mai 1943, quel est le montant total d'argent que tous les ministères du gouvernement fédéral ont payé, pour ses services professionnels, à l'honorable Philippe Brais, C.R., de Montréal, et à quelque firme dont il est membre?

354. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour empêcher la fermeture presque complète de la voie du fleuve St-Laurent à la navigation?

2. Dans le cas contraire, pour quelle raison la voie du St-Laurent seraitelle presque fermée à la navigation?

3. Au cours de la dernière saison de navigation, quel a été le pourcentage des pertes de transport, par mille tonnes, sur le St-Laurent?

4. Quelles ont été les pertes, par mille tonnes, concernant l'expédition par les autres ports du Canada?

5. Le Gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour employer à sa pleine capacité la navigation sur le St-Laurent, et pour faire usage des ports du St-Laurent, durant la prochaine saison de navigation?

355. Copie de tous télégrammes, demandes, lettres, rapports, pétitions et autres documents, que possèdent le ministère des Postes ou toute autre ministère du gouvernement, relatifs à la nomination d'un maître de postes à Halkirk, Alberta.

356. Etat montrant:—Quel est, jusqu'à la fin de 1942, et avec l'affiliation religieuse inscrite sur leurs certificats d'acceptation le nombre des officiers et soldats faisant partie des forces actives de l'armée, de la marine et de l'aviation?

357. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche pour la côte de l'Atlantique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

357a. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, que possède le gouvernement et datés du 1er janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de navires de pêche pour la côte du Pacifique en vertu de la subvention accordée par le gouvernement fédéral pour les navires de pêche ou de toute autre mesure.

358. Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il conclu quelque entente avec les représentants nationaux et internationaux du syndicat des *United Steel Workers* le 22 janvier 1943?

2. Immédiatement avant cette date, le gouvernement avait-il fait une offre initiale de cinquante-cinq cents de l'heure, l'indemnité de vie chère comprise, aux représentants de ce syndicat?

3. Les représentants du syndicat avaient-ils rejeté cette offre?

4. Au cours de toutes ces négociations, M. Arthur MacNamara, alors sous-ministre du Travail et vice-président du Conseil national du Travail en temps de guerre, a-t-il représenté, au su et au gré du gouvernement, le Premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre du Travail?

5. Dans le but d'en venir à un règlement de la grève dans les industries de l'acier, en janvier dernier, M. MacNamara a-t-il consenti, au nom du gouvernement, à considérer le paiement d'un salaire de cinquante-cinq cents de l'heure comme un taux minimum, et à faire déterminer le montant de l'indemnité de vie chère par le Conseil national du Travail en temps de guerre?

6. Le 22 janvier dernier, M. MacNamara en est-il venu à une entente avec les représentants du syndicat des *United Steel Workers* à l'effet que le Conseil national du Travail en temps de guerre désignerait comme industries nationales les usines de Sydney de la *Dominion Steel and Coal Corporation* et les usines de Sault Sainte-Marie de l'*Algoma Steel Corporation*?

7. En est-on venu à une entente, à la même date et entre les mêmes intéressés à l'effet que les instructions ou décisions du Conseil national du Travail en temps de guerre s'appliqueraient à une partie au moins des usines de Trenton?

8. A-t-on adopté un arrêté en conseil, le 26 janvier 1943, donnant pleine et entière autorité au ministre du Travail et au Conseil national du Travail en temps de guerre de donner suite à cette entente, nonobstant les dispositions contraires de tout autre règlement, ordonnance ou loi?

9. L'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, communiqué à la presse le 31 mars dernier, s'accorde-t-il avec les dispositions suivantes de l'entente intervenue entre le gouvernement et les représentants du syndicat des ouvriers des industries de l'acier le 22 janvier précédent: (*a*) la désignation de certaines sociétés de l'industrie de l'acier comme des industries nationales; (*b*) le taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure et, (*c*) l'application de certaines décisions aux usines de Trenton ou à quelques-unes de leurs parties.

10. Depuis qu'a été communiqué à la presse le 31 mars dernier, l'arrêté du Conseil national du Travail en temps de guerre, la *Steel Company of Canada* a-t-elle demandé au Comité régional ontarien du Travail en temps de guerre l'autorisation de payer un taux minimum de cinquante-cinq cents de l'heure avec l'indemnité régulière de vie chère?

359. Copie d'une décision rendue par le Conseil national du Travail en temps de guerre au sujet du cas des employés de la *Montreal Tramways Company*, en date du 18 mai 1943,—Statuts des pétitionnaires.

360. Etat montrant:

1. Y a-t-il des dispositions facultatives d'achat dans les contrats conclus par le gouvernement avec les sociétés privées relativement aux placements de capitaux dans quelque industrie ou quelque usine?

2. Le cas échéant, avec quelles compagnies le gouvernement a-t-il conclu de ces ententes comprenant des dispositions facultatives d'achat?

3. Quels sont les termes de toutes ces ententes intervenues avec le gouvernement?

4. Y a-t-il, de plus, quelques conventions ou ententes verbales relatives à l'utilisation des immeubles qui appartiennent au gouvernement?

361. Etat montrant:

1. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total des contrats adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers*, de New-Glasgow, pour la construction de maisons à demi montées d'avance, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

2. Quel est, pour la même période, le montant total des contrats supplémentaires adjugés et des matériaux fournis par *Eastern Woodworkers*, de New-Glasgow, pour la construction de maisons de personnel, d'immeubles et pour d'autres travaux, (*a*) à New-Glasgow, (*b*) à Pictou, (*c*) à Amherst, (*d*) à Dartmouth, (*e*) à Halifax?

3. Quel est le montant total des contrats, en faisant connaître le nombre et la valeur de chacun, adjugés par *Eastern Woodworkers* pour la construction, (*a*) de chalands de débarquement, (*b*) d'autres navires pour la marine marchande et la marine de guerre?

4. Du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, quelle quantité de bois et d'autres matériaux, et à quel prix l'unité et à quel coût, la *Eastern Woodworkers* a-t-elle fournis au gouvernement pour la construction du centre d'instruction militaire de New-Glasgow.

5. Quel est le montant total de tous les contrats adjugés et de tous les matériaux fournis par *Eastern Woodworkers*, (*a*) à la suite d'appel de soumissions, (*b*) sans un appel de soumissions, du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du Travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Volume VII. (Déclarations et témoignages), séance tenue à Ottawa, le 28 mai 1943.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4496, approuvé le 1er juin 1943: modification des règlements du service sélectif national concernant les civils (C.P. 246, en date du 19 janvier 1943, tel que modifié),—clause autorisant la nomination d'un membre du personnel du ministère du Travail comme secrétaire de la commission.

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 10-4120, approuvé le 19 mai 1943, modifiant les règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, article 20, chapitre 156, S.R.C., 1927.

M. Gibson présente, avec le consentement de la Chambre le bill No 108, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par Mme Nielsen—1. A-t-on fait tenir aux membres des forces armées un questionnaire relatif à leur rétablissement après la guerre?

2. Le cas échéant, combien d'entre eux ont exprimé le désir de s'établir sur des terres?

3. Quel pourcentage ce chiffre représente-t-il au regard du nombre total de ces membres?

Par M. Gauthier—1. La *Wabasso Cotton Company*, des Trois-Rivières, et de Shawinigan Falls, a-t-elle des contrats du gouvernement fédéral?

2. Le cas échéant, (*a*) pour quel montant et, (*b*) la compagnie est-elle assujettie aux dispositions exigées par le gouvernement relativement à l'échelle des salaires?

Par M. Church—1. Comment fait-on la distribution des uniformes d'été, (*a*) aux membres de l'armée, de la marine et de l'aviation, au Canada et outremer, (*b*) aux membres des divisions féminines des forces armées?

2. Quelles dispositions a-t-on prises pour donner aux membres de l'armée un uniforme d'été d'un meilleur modèle, plus approprié au climat des divers camps disséminés à travers le pays?

3. Quelle mesure a-t-on prise, et a-t-on fourni les vêtements et les uniformes d'été à tous les camps de l'armée?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 11 JUIN 1943

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation des députés;

Bill No 109 (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*".

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis:

1. D'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les organismes suivants:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles;
(*b*) L'Office des produits spéciaux;
(*c*) L'Office des produits laitiers;
(*d*) La Commission des viandes.

2. De passer en revue les recherches agricoles effectuées par le ministère de l'Agriculture et autres organismes du Gouvernement;

3. D'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, du 5 au 29 avril 1943 et du 1er au 31 mai 1943, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2716, approuvé le 5 avril 1943; révoquant C.P. 8596 (du 23 septembre 1942) qui prévoyait la régie des importations d'outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 3512, approuvé le 29 avril 1943: révoquant la nomination de l'honorable sénateur J. J. Bench, c.r., comme membre du Conseil national du travail en temps de guerre, et nommant Léon Lalande à titre de membre.

Arrêté en conseil C.P. 55, approuvé le 31 mai 1943: modifiant l'Ordonnance sur le contrôle du change étranger.

Arrêté en conseil C.P. 3000, approuvé le 4 mai 1943: modifiant les Règlements sur les véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 3542, approuvé le 4 mai 1943: autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à souscrire une convention avec des banques relativement aux comptes de banque des compagnies de la Couronne et des entreprises en régie intéressée.

Arrêté en conseil C.P. 3567, approuvé le 4 mai 1943: autorisant la constitution en corporation de la *Wartime Oils Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 3621, approuvé le 4 mai 1943: nommant M. Walter G. Robinson et M. J. S. Palmer comme membres de la Commission de mobilisation de la division "M".

Arrêté en conseil C.P. 3626, approuvé le 17 mai 1943: définissant certains hôpitaux, dépôts de matériel sanitaire et certaines cliniques comme "hôpitaux publics réguliers".

Arrêté en conseil C.P. 3628, approuvé le 4 mai 1943: modifiant les dispositions de l'arrêté établissant la Commission de la production du charbon en période de crise.

Arrêté en conseil C.P. 3642, approuvé le 4 mai 1943: classant le ministère des Tranports comme ministère de guerre relativement aux priorités d'approvisionnement et de main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C.P. 3643, approuvé le 4 mai 1943: nommant Arthur Surveyer membre du Comité consultatif de la restauration.

Arrêté en conseil C.P. 3649, approuvé le 4 mai 1943: modifiant le tarif de pilotage à Prince-Rupert, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 3650, approuvé le 4 mai 1943: étendant les dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux employés de l'Etat canadien dans le territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 3668, approuvé le 4 mai 1943: interdisant l'exportation du charbon de bois, sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 71/3711, approuvé le 5 mai 1943: réclamations présentées par ou contre la Couronne, du chef du Dominion du Canada, impliquant les troupes canadiennes qui servent dans les Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil C.P. 3713, approuvé le 6 mai 1943: exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations de missels, livres de prières, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3715, approuvé le 6 mai 1943: étendant les dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux employés des compagnies énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 3718, approuvé le 6 mai 1943: nommant W. W. Purtle membre de la Commission de mobilisation, Division "B".

Arrêté en conseil C.P. 3721, approuvé le 6 mai 1943: nommant Gordon Withell sous-directeur des priorités.

Arrêté en conseil C.P. 3754, approuvé le 6 mai 1943: permettant aux résidants du comté de Saguenay de prendre et de posséder des oiseaux sauvages et leurs œufs.

Arrêté en conseil C.P. 3757, approuvé le 6 mai 1943: exemptant de la taxe de guerre sur le change les importations de pommes de terre.

Arrêté en conseil C.P. 3759, approuvé le 6 mai 1943: nommant M. le député Joseph Jean, C.R., adjoint parlementaire du ministre de la Justice.

Arrêté en conseil C.P. 3760, approuvé le 6 mai 1943: nommant M. le député Brooke Claxton, C.R., adjoint parlementaire du président du Conseil privé.

Arrêté en conseil C.P. 3761, approuvé le 7 mai 1943: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942)—Contrôle des communications postales.

Arrêté en conseil C.P. 3765, approuvé le 7 mai 1943: pouvoirs, attributions, etc., dont est investi et qu'exerce ou accomplit un commandant de district des troupes de terre du Canada servant au Labrador.

Arrêté en conseil C.P. 3796, approuvé le 7 mai 1943: nommant M. le député Paul-Joseph Martin, C.R., adjoint parlementaire du ministre du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 3797, approuvé le 10 mai 1943: nommant le major John W. Hugill, C.R., membre de la Commission de mobilisation, Division "N".

Arrêté en conseil C.P. 3842, approuvé le 10 mai 1943: autorisant l'application des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 9044, du 3 novembre 1942, et de l'article 8 de la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements aux contrats pour la viande et les produits de la viande destinés aux forces armées des Etats-Unis stationnées au Canada et à Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C.P. 3868, approuvé le 10 mai 1943: modifiant les conventions conclues avec les provinces relativement au Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2/3869, approuvé le 10 mai 1943: autorisant le ministère de la Défense nationale à agir comme agent du Comité national français.

Arrêté en conseil C.P. 3887, approuvé le 11 mai 1943: autorisant le ministre de la Défense nationale à ordonner le réinternement de tout réfugié qui a été ou peut être libéré sous condition—Abrogation de l'arrêté C.P. 10210 du 10 novembre 1942.

Arrêté en conseil C.P. 3888, approuvé le 10 mai 1943: instituant le Comité national des approvisionnements en cuirs et textiles.

Arrêté en conseil C.P. 3893, approuvé le 11 mai 1943: modifiant le Décret instituant le Comité des approvisionnements en vivres—Institution d'un Comité interministériel.

Arrêté en conseil C.P. 3899, approuvé le 11 mai 1943: nommant Edward V. Smith membre de la Commission de mobilisation, Division "A".

Arrêté en conseil C.P. 56/3926, approuvé le 13 mai 1943: modifiant les règlements sur les réclamations présentées contre la Couronne et les rendant applicables aux membres des Services auxiliaires.

Arrêté en conseil C.P. 109/3926, approuvé le 13 mai 1943: étendant aux engagés volontaires d'évacuation l'application de l'ordonnance sur l'indemnisation et la protection du personnel de la défense passive.

Arrêté en conseil C.P. 4010, approuvé le 18 mai 1943: autorisant des règlements relatifs à l'achat et à la vente des fèves soja de la récolte de 1943.

Arrêté en conseil C.P. 4110, approuvé le 18 mai 1943: autorisant la nomination de certains régisseurs du ministère des Munitions et approvisionnements au poste d'administrateurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 53/4120, approuvé le 19 mai 1943: établissant les règlements sur l'indemnisation des membres des Forces armées pour la perte de colis postaux recommandés ou assurés.

Arrêté en conseil C.P. 4175, approuvé le 20 mai 1943: modifiant les dispositions de l'arrêté C.P. 4020 du 6 juin 1941 (modifié) relativement aux conseils d'enquête en matière de différends industriels—Pénalité pour négligence de se conformer à une ordonnance du Ministre.

Arrêté en conseil C.P. 4179, approuvé le 25 mai 1943: modifiant les Règlements de la défense du Canada (Codification de 1942)—Détention et interrogatoire des personnes suspectes.

Arrêté en conseil C.P. 4224, approuvé le 21 mai 1943: nommant John F. MacNeill, C.R., adjoint du commissaire spécial des ouvrages de défense projetés dans le Nord-Ouest du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1/4225, approuvé le 21 mai 1943: autorisant le paiement des primes sur les fraises, framboises et mûres Logan devant être converties en confitures.

Arrêté en conseil C.P. 5/4225, approuvé le 21 mai 1943: autorisant l'établissement de certaines conditions quant aux demandes de drawback relatives à la houille grasse importée.

Arrêté en conseil C.P. 4262, approuvé la 24 mai 1943: approuvant les règlements du paiement de la prime sur la laine.

Arrêté en conseil C.P. 4263, approuvé le 24 mai 1943: reconstituant la Commision des inventions—révocation de C.P. 239 du 24 janvier 1940.

Arrêté en conseil C.P. 4271, approuvé le 24 mai 1943: exemptant les importations de butadiène de la taxe de guerre sur le change.

Arrêté en conseil C.P. 4272, approuvé le 24 mai 1943: exemptant de diverses taxes les importations de gélatine comestible pour la fabrication de capsules.

Arrêté en conseil C.P. 4274, approuvé le 25 mai 1943: règlements concernant la Commission de la vente des pommes de la Nouvelle-Ecosse, Limitée.

Arrêté en conseil C.P. 4303, approuvé le 25 mai 1943: autorisant le ministre des Munitions et approvisionnements à acheter certaines quantités de minerai de ferro-manganèse.

Arrêté en conseil C.P. 4315, approuvé le 25 mai 1943: interdisant l'importation de bananes, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 4316, approuvé le 25 mai 1943: interdisant l'importation de solutions incongelables, sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 4317, approuvé le 25 mai 1943: modifiant les annexes de la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre—poterie de table.

Arrêté en conseil C.P. 4342, approuvé le 27 mai 1943: autorisant la revision No 40 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 4357, approuvé le 27 mai 1943: modifiant les règlements concernant les certificats de lignes de charge.

Arrêté en conseil C.P. 4361, approuvé le 28 mai 1943: modifiant les Règlements concernant le charbon, le coke et le bois de chauffage—règlements dorénavant désignés sous le titre de Règlements concernant le charbon et le coke.

Arrêté en conseil C.P. 4362, approuvé le 28 mai 1943: établissant les Règlements concernant le bois de chauffage et nommant un régisseur du bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 4363, approuvé le 28 mai 1943: modifiant les règlements concernant le paiement d'une prime aux commerçants de bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 4365, approuvé le 28 mai 1943: autorisant l'utilisation de la main-d'œuvre japonaise relativement à la coupe du bois de chauffage et autres exploitations forestières.

Arrêté en conseil C.P. 1/4388, approuvé le 27 mai 1943: approuvant le paiement de primes en vertu des Plans de suggestions par les employés.

Arrêté en conseil C.P. 4390, approuvé le 31 mai 1943: interdisant l'exportation des denrées énumérées, sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 4403, approuvé le 31 mai 1943: modifiant l'article 87 de la Loi des Postes—objets transmissibles envoyés par la poste et contenant une substance explosible, dangereuse ou destructive.

Arrêté en conseil C.P. 2/4434, approuvé le 28 mai 1943: modifiant les règlements concernant les demandes de drawback relatives à la houille grasse importée (C.P. 5/4225 du 21 mai 1943.)

Arrêté en conseil C.P. 4435, approuvé le 31 mai 1943: interdisant l'achat pour importation ou l'importation d'outre-mer, sauf en vertu d'un permis, des marchandises énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 4446, approuvé le 31 mai 1943: autorisant le paiement des dépenses de voyage des personnes embauchées à Terre-Neuve pour être affectées à des emplois dans certaines industries essentielles du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1/4456, approuvé le 31 mai 1943: autorisant le paiement de l'indemnité de vie chère aux membres du service public gagnant entre $2,100 et $3,000 par année.

Arrêté en conseil C.P. 2/4456, approuvé le 31 mai 1943: modifiant les règlements concernant les employés permanents et temporaires du Service public—durée de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3/4456, approuvé le 31 mai 1943: prescrivant que la gratification autorisée par la Loi du service civil soit payable dans le cas du décès d'un membre des forces armées, en congé du Service.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai 1943,—Etat montrant:—1. Admet-on aux bénéfices gratuits, (*a*) de services médicaux, (*b*) d'hospitalisation, (*c*) d'une pension ou d'autre compensation, le soldat prenant du service dans l'armée de réserve et qui reçoit des blessures au cours de son instruction militaire hebdomadaire, ou dans l'exercice de ses devoirs militaires ou de propagande, qu'ils soient rémunérés ou non?

2. Le soldat de l'armée de réserve blessé ou devenu invalide pendant qu'il est de service peut-il être soigné, sans frais, par tout médecin? Sinon, qui désigne le médecin exigé et qui détermine le tarif des honoraires?

3. Quelle solde verse-t-on aux soldats, sous-officiers et officiers de l'armée de réserve pour, (a) les exercices militaires hebdomadaires pratiqués le soir, (*b*) les manœuvres tenues en fin de semaine, (*c*) la période de séjour annuel au camp?

4. Quel est, au 1er avril 1943, pour chacun des districts militaires, le nombre total des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée de réserve?

5. Quel est le nombre total desdits particuliers qui ont cessé d'en faire partie?

6. Quel est, au 1er avril 1943, pour chacun des districts militaires, le nombre total de ceux qui, après s'être enrôlés dans l'armée de réserve, se sont engagés comme volontaires pour servir dans n'importe quel théâtre de guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Au cours de chacun des mois de janvier, février, mars et avril 1943, quelles sommes les compagnies de papier-journal ont-elles versées au fonds commun de stabilisation ou ont-elles retirées de ce même fonds?

2. (*a*) Quelles restrictions le gouvernement a-t-il imposées relativement à l'utilisation des sommes maintenues dans ce fonds commun? (*b*) Ce fonds est-il assujetti à l'imposition fiscale?

3. Pendant combien de temps continuera-t-on à verser des bénéfices aux compagnies qui ont cessé la production, en vertu des dispositions réglementant ce fonds commun de stabilisation?

4. (*a*) Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises à l'égard des employés qui cessent de travailler à la suite de la fermeture des usines de fabrication de papier-journal? (*b*) Quelles sommes a-t-on versées aux employés qui ont été assignés à d'autres industries?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. De combien de propriétés ou de salles publiques, que possédent ou contrôlent des particuliers de naissance ou de nationalité ukrainiennes, le Séquestre des biens ennemis a-t-il pris possession, en donnant la liste par province, et en faisant connaître, pour chaque cas, le montant de l'évaluation?

2. Le Séquestre des biens ennemis a-t-il disposé de quelqu'une de ces propriétés ou salles publiques?

3. Le cas échéant, combien ont été vendues, à qui et à quel prix?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—La liste des noms et des adresses de toutes les sociétés de l'industrie textile à qui on a adjugé des contrats au cours de l'année financière 1942-1943, ainsi que le montant de chacun de ces contrats.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du Travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Volume VIII. (Déclarations et témoignages), séances tenues à Ottawa, les 1er et 2 juin 1943.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le nombre de chômeurs dans la province de Québec, pour chaque année de 1931 à 1942, inclusivement?

2. Quel a été le nombre de ces chômeurs remis au travail au cours de chacune des années susdites?

3. Quel a été le nombre de ceux qui ont reçu des secours pour chacune de ces années?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on intenté des poursuites contre la *Bruce Coal Company* d'Ottawa?

2. Le cas échéant, pour quelles raisons?

3. Y a-t-il eu ajournement de la cause?

4. Le cas échéant, à combien de reprises?

5. Le gouvernement entend-il procéder sérieusement contre cette compagnie?

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des directeurs de la *Polymer Corporation Limited?*

2. Quelques particuliers se sont-ils démis de leurs fonctions de directeurs depuis la constitution de cette société? Le cas échéant, quels sont leurs noms?

3. Relativement à chacun de ceux dont il est fait mention dans les questions 1 et 2, à l'emploi de quelles firmes ou corporations sont-ils actuellement, et à l'emploi de quelles firmes ou corporations ont-ils été, à l'occasion, depuis le 1er janvier 1942, de quelles firmes ou corporations sont-ils actuellement directeurs, et de quelles firmes ou corporations ont-ils été directeurs, à l'occasion, depuis le 1er janvier 1942?

4. Quels sont les noms des officiers et des directeurs de la *Citadel Merchandising Company Limited,* de Montréal?

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, article 8, chapitre 2, S.R.C., 1940-41.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

Services de l'Administration

1	Administration	$ 130,406 00
2	Division de la publicité et de la propagande	107,876 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles	1,680 00
4	Contribution aux *Empire Bureaux*	36,407 00

Services techniques

5	Administration des services techniques	26,164 00
6	Pathologie animale et avicole	147,300 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	40,188 00
8	Botanique et phytopathologie	312,520 00
9	Chimie agricole	102,881 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 14 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'acte final de la conférence des Nations-Unies sur l'alimentation et l'agriculture tenue à Hot Springs, Virginie, E.-U., du 18 mai au 3 juin 1943.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que 700 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de l'acte final de la conférence des Nations-Unies sur l'alimentation et l'agriculture, déposé en Chambre, aujourd'hui, soient imprimés immédiatement et que l'on suspende à ce sujet les dispositions de l'article 64 du Règlement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le nombre, (*a*) de fauteuils, capitonnés ou non, (*b*) d'ameublements Chesterfield, complets ou partiels, (*c*) de sofas ou canapés, achetés par chacun des ministères, au cours de chacune des années de 1939 à 1942 inclusivement?

2. Quel a été le total des dépenses faites pour ces achats au cours de chacune de ces années?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. A combien de membres des forces armées de Sa Majesté, (*a*) postés outre-mer ou dans des pays avoisinant le Canada, (*b*) prenant du service au pays, a-t-on accordé l'indemnité de vie chère autorisée en vertu des nouveaux règlements relatifs à une aide financière à accorder aux anciens combattants?

2. Combien d'hommes des forces armées sont-ils affectés par ces nouveaux règlements?

3. A quelle date les hommes postés outre-mer ont-ils commencé à recevoir un relèvement de leur solde quotidienne de $1.30?

4. Ce relèvement est-il accordé à tous les hommes ou simplement à ceux qui ont été désignés par leurs officiers, ou en vertu de quels règlements?

5. A combien d'hommes a-t-on refusé ce relèvement de solde, qui le leur a refusé et pour quelle raison?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère du Travail et qu'il a échangés, du 15 février au 31 mai 1943, avec le district No 26 des *United Mine Workers of America*, la *Dominion Coal Company*, la *Acadia Coal Company*, la *Nova Scotia Steel and Coal Company* et la *Cumberland Railway and Coal Company*, relativement aux pourparlers concernant les salaires versés aux ouvriers.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Vol. IX.—(Déclarations et témoignages),—séances tenues à Ottawa, les 3 et 4 juin 1943.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Les censeurs ont-ils le pouvoir de détenir les lettres mises à la poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse ou dans les autres zones de défense et destinées à des endroits au Canada?

2. La censure comporte-t-elle des enquêtes, de la part de la Gendarmerie royale canadienne, sur les opinions personnelles émises entre amis et exprimant le désaccord avec la politique énoncée par le Secrétariat d'Etat des Etats-Unis relativement à la situation dans l'Afrique du nord et à sa reconnaissance des anciens adhérents ou membres du régime de Vichy?

3. Fait-on une transcription, complète ou partielle, des lettres personnelles censurant la politique du gouvernement, et les transmet-on, de façon régulière ou autrement, aux ministères intéressés?

4. A-t-on pratiqué la censure ou pris des mesures semblables à l'égard de lettres ou de télégrammes adressés à des membres du Parlement ou venant d'eux?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 5 juin 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Sur motion de M. Weir, le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, déposé en Chambre, vendredi, le 11 juin 1943, est adopté.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 109, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*".—M. *Reid*.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle établi un prix maximum sur les légumes?

2. Le cas échéant, à quelle date et sur quels légumes?

3. Quel prix maximum a-t-on établi sur chaque espèce ou chaque sorte de légumes?

4. Ce prix maximum est-il le même par tout le Canada?

5. Sinon, quel est ce prix maximum sur chaque sorte de légumes dans les diverses régions et/ou provinces?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacombe—1. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires quant à la protection des convois sur le fleuve St-Laurent?

2. Quel est, par tonne, le pourcentage des navires coulés dans le fleuve St-Laurent, durant la dernière saison de navigation?

3. Quelle est la moyenne, par semaine ou par mois, du nombre des navires qui remontèrent le St-Laurent durant la dernière saison de navigation?

4. Quelle en était la moyenne, pour la même période de temps, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

5. Les compagnies de chemin de fer du Pacifique-Canadien et du National-Canadien ont-elles bénéficié d'un excédent de transport dû à la réduction de la navigation sur le St-Laurent?

6. Le cas échéant, quel a été le revenu net de ces compagnies au cours des années 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943?

Par M. Shaw—1. Le gouvernement canadien a-t-il fait des prêts à la compagnie du Pacifique-Canadien au cours des vingt dernières années?

2. A quelles dates a-t-il consenti ces prêts, et à quel taux d'intérêts?

3. A quelles dates ladite compagnie a-t-elle fait des remises de principal et d'intérêts au gouvernement canadien? Quel a été le montant réel de chacun de ces versements?

4. Quel est, à l'heure actuelle, le montant total que la compagnie du Pacifique-Canadien doit au gouvernement du Canada, (*a*) en principal, (*b*) en intérêts?

Par M. Blackmore—1. Parmi les particuliers nommés aux dix-sept positions permanentes auxquelles la Commission du service civil a pourvu dans les bureaux de la Commission de l'assurance chômage en Colombie-Britannique, quel était le nombre de ceux qui étaient nés dans cette province?

2. A quel endroit était né chacun des autres?

3. Des dix-sept particuliers dont il est question plus haut, combien ont été transférés de l'est du Canada en Colombie-Britannique pour remplir ces positions?

4. Les frais de déplacement de ces particuliers ont-ils été soldés à même le trésor fédral? Le cas chéant, quel a été le total des frais encourus pour effectuer le déplacement de chacun d'entre eux et le transport de leurs biens?

5. Pourquoi n'a-t-on pas pourvu ces positions de titulaires vivant dans la province où devaient fonctionner ces bureaux, et pourquoi a-t-on jugé nécessaire de faire venir des particuliers de l'est du Canada dans le but de remplir des positions en Colombie-Britannique?

6. Quel est le nom et quel est le traitement du directeur ou du directeur provisoire de la section de l'information et de la publicité à la Commission de l'Assurance chômage, quelles sont ses attributions, et quel est le personnel relevant de sa juridiction?

Par M. Nicholson—Relativement aux logements en temps de guerre construits dans Hull, P.Q.—1. Quand a-t-on adjugé le contrat de construction des cent premières maisons?

2. Quand la construction de ces maisons devait-elle être terminée aux termes du contrat?

3. A quelle date la première de ces maisons a-t-elle été habitée par un locataire?

4. A quelle date ces cent maisons ont-elles toutes été habitées?

5. Quel a été le coût, l'unité, de la construction et de la décoration de ces maisons?

6. Quel a été le coût, l'unité, des services installés dans ces maisons?

7. Quel a été le coût, l'unité, de la construction et de la décoration de chacune des cinquante autres maisons?

8. Quel a été le coût, l'unité, de l'installation des services?

9. Quel a été le total des frais de premier établissement pour la construction de ces 150 maisons, y compris tous les frais relatifs aux rues, aux égouts, à l'embellissement et à l'administration?

10. Quel est le total des sommes dépensées en réparations depuis que ces maisons sont terminées?

11. Combien de hangars destinés à recevoir le charbon et le bois a-t-on construits dans cette entreprise de logements dans Hull?

12. Combien de pieds de bois a-t-il fallu pour la construction de chacun de ces hangars?

13. Quel a été le coût moyen de construction de chaque hangar?

Par M. Noseworthy—Quel salaire et quelle somme pour ses dépenses le juge McTague reçoit-il, à l'heure actuelle, (*a*) à titre de juge, (*b*) comme président du Conseil national du Travail en temps de guerre, (*c*) comme président de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre et, (*d*) comme fonctionnaire du gouvernement à quelque autre titre que ce soit?

Par M. Noseworthy—1. Quel est le total des sommes que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement britannique ont versées à la *National Steel Car* pour les avions, les parties d'avions et tout autre matériel de guerre fabriqués à l'usine de Malton, avant son expropriation?

2. Quel était le total des sommes dues à la compagnie au compte de la production au moment de l'expropriation de cette usine?

3. Quel était le nombre total des avions de toutes catégories fabriqués ou assemblés dans cette usine avant qu'elle ait été expropriée?

4. Quel était le nombre de chaque catégorie d'avions que l'on a construits ou assemblés dans cette usine avant son expropriation?

5. A la suite de l'expropriation de cette usine, quel montant le gouvernement a-t-il versé à cette compagnie aux titres suivants: (*a*) terrains, (*b*) système d'aqueduc, (*c*) immeubles, (*d*) machines et outillage, (*e*) comptes à régler, (*f*) inventaire des matières premières, (*g*) travaux en cours, (*h*) pièces et appareils de toutes sortes terminés, (*i*) biens divers, (en donnant un fractionnement), et, (*j*) réclamations d'honoraires ou de bénéfices pour les travaux accomplis ou en marche?

6. Quel est le montant que le gouvernement a perçu jusqu'aujourd'hui sur les comptes en souffrance qu'il a acquis de la compagnie?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Perley, pour M. Stokes—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre Goldwin Smith, autrefois adjoint à C. F. Needham, directeur civil adjoint du Service sélectif national, et le ministre du Travail et le sous-ministre ou tout autre fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à sa démission ou à sa mutation à quelque autre ministère du gouvernement.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les communications échangées entre J. Gordon Hardy, président de la *Falconbridge Nickel Company,* et le Premier ministre ou quelque ministère du gouvernement,

relativement à la déclaration faite à Toronto, le 21 avril 1943, par M. Hardy, en sa qualité de président de la compagnie et concernant l'exploitation de l'usine de cette compagnie en Norvège.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er octobre 1942, entre le ministère des Postes et l'un de ses fonctionnaires et tout particulier ou groupe de particuliers relativement au service de livraison postale sur la route rurale No 3, à Innisfail, Alberta.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les représentations faites au gouvernement par la Commission de l'aéroport de St. James-Winnipeg et dont il est fait mention dans le document parlementaire No 382, déposé le 8 juin 1943, ainsi que la copie de toutes les réponses faites à ces représentations par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou l'une de ses divisions; aussi, copie de tous documents, communications et mémoires que possède le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou l'une de ses divisions, relativement au problème de la revision du tracé de la ligne du Pacifique-Canadien à Souris dans le but de faciliter l'agrandissement, dans sa partie nord, de l'aéroport de Stevenson, à Winnipeg.

Par M. Roy—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec et les ministres du gouvernement fédéral, du 21 juin 1940 jusqu'aujourd'hui, demandant le congé permanent des cultivateurs, fils de cultivateurs et employés de ferme qui sont en service dans l'armée.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

relativement à la déclaration faite à Toronto, le 21 avril 1952, par M. [illegible], en sa qualité de président de la compagnie au [illegible] de [illegible] de cette compagnie [illegible].

Par M. [illegible]—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er octobre 1951, entre le ministère des Postes et [illegible] relativement au service [illegible] sur la route rurale No [illegible], Alberta.

Par M. [illegible]—Ordre de la Chambre—Copie de [illegible] par le Gouvernement [illegible] No [illegible] 3 juin 1952, ainsi que [illegible] par le gouvernement ou l'un de ses membres [illegible] correspondance et [illegible] de la province [illegible] à Winnipeg.

Par M. [illegible] à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous [illegible] de la province de Québec et les [illegible] du 10 juin 1950 [illegible] dans l'armée.

La Chambre reprend [illegible] en comité général [illegible] d'un certain projet de [illegible] 88,38 [illegible] la défense et la sécurité nationales, [illegible] le comité obtient [illegible] à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans question mise aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures p.m., demain.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 15 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin 1943,—Copie du rapport de l'Auditeur Général, daté d'avril 1932 et adressé au ministère de l'Agriculture, au sujet de la ferme expérimentale de Scott, en Saskatchewan, ainsi que des pièces justificatives.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin 1943,—Copie du rapport de l'Auditeur général, daté de 1932, et adressé au ministère de l'Agriculture, au sujet de la ferme expérimentale de Summerland, Colombie-Britannique.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Pour quelles entreprises ou pour quelles usines le gouvernement a-t-il versé des allocations supplémentaires de subsistance en conformité du paragraphe (3) de l'article 212 du décret du conseil C.P. 246, adopté le 19 janvier 1943?

2. A combien de particuliers a-t-on fait de ces versements?

3. Quel est le total des sommes versées à ce titre?

4. Pour quelles entreprises ou pour quelles usines, (*a*) le gouvernement, (*b*) les patrons ont-ils versé des allocations supplémentaires, en conformité du paragraphe (4) de l'article 212 du décret du conseil C.P. 246, adopté le 19 janvier 1943?

5. A combien de particuliers, (*a*) le gouvernement, (*b*) les patrons ont-ils fait de ces versements?

6. Quel est le total des sommes versées à ce titre, (*a*) par le gouvernement, (*b*) par les patrons d'industries?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien de délinquants, qui jusqu'alors avaient négligé de répondre aux appels transmis en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, se sont-ils présentés par suite de l'offre d'exemption de poursuites émises par le ministère du Travail il y a quelque trois mois?

2. Par district militaire, combien de délinquants a-t-on poursuivis jusqu'aujourd'hui?

3. Par district militaire, combien de délinquants a-t-on retraçés, depuis le 22 mars 1943, par l'intermédiaire du service de la compagnie Hooper-Holmes, de Toronto, Ontario?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté la progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 16 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Fraser (Northumberland, Ont.), du comité permanent des comptes publics, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire enquête sur le contrat conclu entre le ministère de la Défense nationale (Service naval) et le *Winnipeg Winter Club* le 15 octobre 1943, pour la vente de certain terrain, édifice et matériel par ce club audit ministère.

Sur motion de M. Fraser (Northumberland, Ont.), ledit rapport est adopté.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Graydon, propose,—Que le discours de Madame Chiang Kai-shek prononcé devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes réunis dans la Chambre des communes, ce matin, et le procès-verbal de la séance de la matinée, soient consignés dans le rapport officiel de la Chambre des communes et fassent partie des archives de ce Parlement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que quelque ministère du gouvernement fédéral a un service de télétype entre Washington et Ottawa, et/ou entre Washington et New-York?

2. Le cas échéant, combien en a-t-il coûté jusqu'aujourd'hui pour, (*a*) l'installation, (*b*) le fonctionnement complet de ce service?

3. Quels sont les ministères du gouvernement qui font usage de ce service?

4. La Commision de l'information en temps de guerre a-t-elle droit de faire usage de ce service de télétype suivant des droits de priorité ou non?

5. Quels sont les fonctionnaires ou les membres du personnel qui sont affectés à l'exploitation ou à la mise en œuvre de ce service?

6. Calcule-t-on les frais d'exploitation de ce service d'après la longueur des lignes du réseau ou sur son utilisation à tant de l'heure?

7. Le cas échéant, quel en a été le total des frais d'exploitation, (*a*) d'après la longueur des lignes du réseau, (*b*) suivant l'utilisation du service à l'heure?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications échangés entre Goldwin Smith, autrefois adjoint à C. F. Needham, directeur civil adjoint du Service sélectif national, et le ministre du Travail et le sous-ministre ou tout autre fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à sa démission ou à sa mutation à quelque autre ministère du gouvernement.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 12 juin 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi du ministère des Munitions et approvisionnements et de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2369, approuvé le 27 mars 1942: pourvoyant à la signature d'un accord entre Sa Majesté le Roi, et la *Polymer Corporation Limited* pour la fabrication et la production du caoutchouc synthétique.

Arrêté en conseil C.P. 4252, approuvé le 21 mai 1942: autorisation de mettre à la disposition de la *Polymer Corporation Limited* une somme ne dépassant pas $45,000,000.00 pour lui fournir les moyens de construire une usine et la pourvoir de l'outillage nécessaire pour qu'elle produise chaque année environ 34,000 tonnes fortes de caoutchouc "Buna-S" et environ 6,500 tonnes fortes par année de caoutchouc "Butyl".

Arrêté en conseil C.P. 2799, approuvé le 8 avril 1943: approuvant le travail de certains départements de la *Polymer Corporation Limited* et lui fournissant à cette fin l'aide financière nécessaire.

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Shaw—1. Combien a-t-on nommé de facteurs ruraux depuis le 1er janvier 1942?

2. De ces nominations, combien ont été faites: (*a*) en renouvelant tout simplement le contrat actuel, (*b*) à la suite de soumissions pour concurrence, (*c*) de toute autre manière?

3. Des contrats adjugés en vertu du paragraphe (*c*) de la question précédente, combien garantissaient une rémunération supérieure à deux cent dollars par année?

4. Combien a-t-on renouvelé de contrats à un taux de rémunération supérieur à celui que garantissait le contrat original?

5. Quelles dispositions prend-on pour s'assurer que ceux qui présentent une soumission pour le transport du courrier rural sont en mesure d'assurer l'essentiel de ce service pour le montant de leur soumission?

6. Quelles sont les mesures prises relativement à tout facteur rural qui demande congé afin de s'enrôler dans les forces armées?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, mémoires, correspondance et télégrammes échangés, depuis le 24 février 1943, entre le surintendant régional de la Commission de l'Assurance-chômage pour le district de Nicolet-Yamaska et le ministère du Travail, concernant le local offert par M. Alex Houle, de Nicolet, comme bureau de l'Assurance-chômage à cet endroit.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret du Conseil C.P. 6702, adopté le 26 août 1941, ainsi que la copie de l'interprétation de ce décret donnée par le Conseil du Trésor le 23 octobre 1941; aussi, la copie de tous mémoires ou de toutes déclarations expliquant l'interprétation susdite.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du Conseil, ainsi que des règlements, instructions ou mémoires concernant ou établissant les attributions des officiers du Service sélectif national relativement à l'immobilisation des ouvriers à leurs postes actuels; aussi la copie de tous règlements, instructions ou mémoires particuliers sur le même sujet adressés aux fonctionnaires du Service sélectif national à Winnipeg.

Par M. Nicholson—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1943, entre le gouvernement provincial de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral relativement à l'augmentation de la pension de vieillesse dans la province de la Saskatchewan.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 45 p.m., jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

Les adresses présentées à Son Excellence le Gouverneur général [illegible] de la Chambre sont votées et adoptées sans débat [illegible].

Par M. [illegible]—Copie de notes diplomatiques, [illegible], correspondance et télégrammes échangés, depuis le 22 février 1952, entre le [illegible] et la Commission [illegible] pour [illegible] par la [illegible] de [illegible] par M. [illegible] le [illegible] [illegible].

Par M. [illegible]—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général [illegible] du Conseil, C.P. [illegible], depuis le 25 août 1953, [illegible] l'interprétation de ce décret adopté par le Conseil du Trésor [illegible] ainsi que le texte de [illegible] au sujet [illegible].

Par M. [illegible]—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général [illegible] de tous les décrets du Conseil, [illegible], [illegible] au [illegible] les [illegible] des officiers, [illegible] relativement à l'[illegible] des services à [illegible] leur [illegible], [illegible] [illegible] sur la [illegible] [illegible].

Par M. [illegible]—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général [illegible] de toute la correspondance échangée, depuis le [illegible] 1951, entre le Gouvernement [illegible] et la Saskatchewan et le gouvernement [illegible] relativement à l'aménagement de la [illegible] de [illegible] pour la [illegible] de la Saskatchewan.

La Chambre reprend [illegible] l'étude [illegible] d'un [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. [illegible], la Chambre s'ajourne à [illegible] heures [illegible] jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 17 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Martin, adjoint parlemetnaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1943:—Copie de tous télégrammes, correspondance, questionnaires et mémoires échangés entre le ministère du Travail et les Conseils régionaux du Travail en temps de guerre relativement à l'obtention de renseignements sur les comités composés de représentants du travail et des patrons dont il est fait mention dans le document parlementaire No 155A, déposé par le ministre du Travail, le 15 avril dernier.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le 31 octobre 1942, quel est par district militaire, le nombre d'hommes requis par le ministre de la Défense nationale, en vue de l'appel au service militaire sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. Combien d'avis d'appel a-t-on envoyés conformément à cette demande?

3. Quel est le nombre des hommes à qui on a fait tenir ces avis qui ont répondu à cet appel?

4. Combien parmi ceux qui se sont présentés, ont passé l'examen médical, et, parmi ceux-ci, combien ont été trouvés aptes au service militaire?

5. Combien, parmi ceux à qui on a fait tenir des avis d'appel, ont été dûment enrôlés?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelles étaient, (*a*) pour l'Ile du Prince-Edouard, (*b*) pour le Nouveau-Brunswick, (*c*) pour la Nouvelle-Ecosse, les sommes dues au ministère de l'Agriculture, au 30 juin 1934, en frais d'inspection et de certificats par les expéditeurs de pommes de terre, de foin, de navets et de pommes, en donnant les noms et adresses de chacun de ces particuliers et les montants dus par chacun?

2. Ces arrérages ont-ils été acquittés depuis cette date? Sinon, quels montants reste-t-il à solder, en donnant les noms des particuliers intéressés et les montants dus par chacun?

3. Quel est le montant des sommes dues et encore impayées depuis le 30 juin 1934?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement canadien a-t-il fait des prêts à la compagnie du Pacifique-Canadien au cours des vingt dernières années?

2. A quelles dates a-t-il consenti ces prêts, et à quel taux d'intérêt?

3. A quelles dates ladite compagnie a-t-elle fait des remises de principal et d'intérêts au gouvernement canadien? Quel a été le montant réel de chacun de ces versements?

4. Quel est, à l'heure actuelle, le montant total que la compagnie du Pacifique-Canadien doit au gouvernement du Canada, (*a*) en principal, (*b*) en intérêts?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est la quantité des céréales secondaires détenues par la Commission canadienne du blé à l'heure actuelle?

2. Du 1er septembre 1942 au 30 avril 1943, quelle quantité de blé destiné à servir de nourriture aux animaux a-t-on expédiée aux cultivateurs de l'est du Canada par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé?

3. Quel est le total des dépenses encourues par le gouvernement pour aider à cette expédition de grains?

4. Quelle aide financière le gouvernement accorde-t-il pour mettre à la disposition des cultivateurs de l'est du Canada le blé destiné à la nourriture des animaux et les céréales secondaires?

5. Quel prix le cultivateur de l'Ontario paie-t-il, à London, Ontario, pour le blé destiné à la nourriture des animaux et pour l'avoine et l'orge No 2 de l'Ouest canadien?

La question suivante, inscrite au feuilleton, est adoptée par la Chambre comme ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre en est transmis à l'officier intéressé:

Par M. Black (Cumberland):—1. Quel est, dans chaque district militaire, le nombre et le pourcentage de ceux qui ont été refusés pour cause de santé, depuis le commencement de la guerre, et quel est le nombre total de ceux qui ont demandé à s'enrôler dans l'armée?

2. Dans chaque district militaire, district administratif ou dans chaque province, quel est le nombre et le pourcentage de ceux qui ont été refusés et exemptés pour cause de santé, parmi ceux qui ont été appelés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales et ont répondu à cet appel?

3. Quel est le nombre de ceux qui ont répondu à cet appel dans chaque district militaire, district administratif ou dans chaque province?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 18 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre les lettres suivantes qu'il a reçues:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,
BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

16 juin 1943.

CHER MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous transmettre une lettre que vous adresse le secrétaire privé du Roi, au sujet de la résolution adoptée à la Chambre des communes à l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté.

Votre dévoué serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

F. L. C. PEREIRA,

A l'honorable J. A. GLENN, C.R.,
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

PALAIS DE BUCKINGHAM,

8 juin 1943.

CHER MONSIEUR L'ORATEUR,—Le Roi a reçu du Haut commissaire du Canada copie de la résolution adoptée par la Chambre des communes à l'occasion de la célébration officielle de son anniversaire de naissance.

Le Roi me charge de vous dire qu'il est profondément touché de la teneur de cette résolution et des sentiments de bienveillance qu'elle exprime à son égard.

Le Roi se joint aux membres de la Chambre des communes dans l'espoir que le jour où le monde entier pourra de nouveau jouir des bienfaits de la paix n'est pas très éloigné.

Bien à vous,

A. H. L. HARDINGE.

A M. l'Orateur,
de la Chambre des communes du Canada.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du projet de convention pour l'administration des secours et du rétablissement par les Nations Unies.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1943:—Copie de tous documents, mémoires, correspondance et télégrammes échangés, depuis le 24 février 1943, entre le surintendant régional de la Commission de l'Assurance-chômage pour le district de Nicolet-Yamaska et le ministère du Travail, concernant le local offert par M. Alex Houle, de Nicolet, comme bureau de l'Assurance-chômage à cet endroit.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:—

Arrêté en conseil C.P. 4762, approuvé le 10 juin 1943: nommant les membres du Conseil du travail de l'Ouest établi par l'arrêté en conseil C.P. 3870, approuvé le 17 mai 1943.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4826, approuvé le 4 juin 1943: modifiant l'article 28 des Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation) en accordant aux tribunaux le pouvoir de détenir, pour le compte des autorités militaires, les particuliers trouvés coupables d'infractions à certains articles de l'arrêté en conseil C.P. 10924, approuvé le 1er décembre 1942.

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quelles étaient, avant le 1er septembre 1939, les unités de réserve qui existaient dans le district militaire No 5, et (*a*) quel était l'effectif de chacune, (*b*) depuis combien de temps existaient-elles?

2. Quelles étaient, le 15 mai 1943, les unités de réserve qui existaient dans le district militaire No 5?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

Services techniques

10	Entomologie	$ 459,197 00
11	Protection des plantes	280,591 00

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

DIVISION DE LA RÉADAPTATION

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

205 Afin de pourvoir, nonobstant la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou toute autre loi, au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, d'allocations de commisération accordées, par la Commission des allocations aux anciens combattants, aux veuves de ceux qui ont servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada durant la guerre de 1914-1918, qui sont dans le besoin; ces taux, cependant, ne dépasseront pas $240.00 par année, (sauf dans des cas exceptionnels où la Commission des allocations aux anciens combattants pourra juger à propos de porter ce montant à $300.00 par année) dans des cas et aux conditions que peut prescrire le Gouneur général en conseil.. .. ..$ 400,000 00

POSTES

240 Administration.. .. ..$ 730,858 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

DIVISION DE LA RÉADAPTATION

Traitement, soins des anciens combattants et des personnes à leur charge

522 Afin de pourvoir, nonobstant la Loi du revenu consolidé et de la [illegible] ou toute autorité [illegible], à même le Fonds du revenu consolidé, d'allocations de [illegible] accordées par la Commission des [illegible] aux anciens combattants, aux [illegible] dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada durant la guerre de 1914-1918 qui sont dans le besoin, [illegible] ..... $ [illegible] 00

POSTES

540 Administration ..... $ [illegible] 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

À onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., [illegible] prochain.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 21 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrière et les échelles de salaires au Canada,—Volumes X et XI.—(Déclarations et témoignages),—séances tenues à Ottawa, les 8, 9, 10 et 11 juin 1943.

Il dépose aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 juin 1943:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère du Travail et qu'il a échangés, du 15 février au 31 mai 1943, avec le district No 26 des *United Mine Workers of America,* la *Dominion Coal Company,* la *Acadia Coal Company,* la *Nova Scotia Steel and Coal Company* et la *Cumberland Railway and Coal Company,* relativement aux pourparlers concernant les salaires versés aux ouvriers.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943:—Copie de tous avis, lettres ou circulaires émanant du Surintendant des agences indiennes à l'adresse des Indiens habitant sur les réserves de la Saskatchewan, leur demandant de renoncer temporairement à la distribution, totale ou partielle, des bénéfices provenant des intérêts et des autres deniers possédés en fiducie pour eux.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Boucher—1. Combien d'acres de terres a-t-on achetés pour l'aéroport de Carp, Ontario?

2. Quel prix a-t-on payé pour chacun de ces terrains?

3. Quel est le nombre d'acres de chacun de ces terrains et de quels particuliers a-t-on acheté chacun de ces terrains?

4. A-t-on établi le prix de ces terrains à tant de l'acre indépendamment des édifices qui y étaient construits?

5. Le cas échéant, combien a-t-on payé de l'acre?

6. Combien a-t-on payé pour les édifices?

Par M. Nicholson—1. Qui est le Surintendant général des pénitenciers fédéraux au Canada?

2. Quelles qualités possède-t-il pour remplir ces fonctions?

3. Qui sont les inspecteurs des pénitenciers fédéraux au Canada?

4. Quelles qualités possèdent-ils pour remplir ces fonctions?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Le gouvernement fait-il appel à des soumissions pour la fourniture des pneus que le ministère de la Défense nationale achète à l'usage des automobiles, camions et autres voitures?

2. Le cas échéant, quelles sont les compagnies, en Ontario, à qui on a adjugé les contrats pour la fourniture et l'entretien de ces voitures?

Par M. Bence—1. Y a-t-il dans la ville de Calagry, un édifice portant le nom de *The Colonel Belcher Hospital* que quelque ministère du gouvernement utilise comme hôpital?

2. Le cas échéant, quel est le nom de ce ministère?

3. A quelles fins sert cet hôpital?

4. Depuis combien de temps ledit ministère utilise-t-il cet hôpital?

5. A quel fonctionnaire du ministère a été confiée la direction de cet hôpital?

6. Quelles sont les dimensions de l'immeuble?

7. Quelle est l'étendue des terrains avoisinant l'immeuble et qui sont la propriété de l'hôpital?

8. Ces terrains sont-ils d'une étendue suffisante pour permettre aux malades de prendre au grand air l'exercice et la récréation voulus?

9. Combien de malades peut recevoir cet hôpital?

10. Y a-t-il une ligne de chemin de fer près de cet hôpital?

11. A quelle distance de l'hôpital cette ligne passe-t-elle?

12. Combien de fois par jour, en moyenne, les trains circulant sur cette ligne passent-ils devant l'hôpital?

13. Au cours des trois dernières années, quels agrandissements ou quelles transformations le gouvernement a-t-il faits à cet hôpital, et songe-t-il à en faire d'autres?

14. En quoi consistent, ou en quoi consisteront ces agrandissements et ces transformations?

15. A quelle date cet édifice a-t-il servi, pour la première fois, comme hôpital?

16. A quel usage servait-il avant de devenir un hôpital?

17. De combien de personnes se compose le personnel: (*a*) des médecins, (*b*) des gardes-malades de cet hôpital?

Par M. Bruce—1. Est-ce que l'hôpital de la rue Christie, à Toronto, a été installé dans un édifice autrefois utilisé comme usine?

2. Quelle est la dimension des terrains à la disposition des malades?

3. Le plan de l'édifice se prêtait-il à sa transformation en un hôpital?

4. Quel a été le coût de cette transformation?

5. A-t-on agrandi l'hôpital à son emplacement actuel?

6. Le cas échéant, à combien de reprises et à quels frais?

7. A quelle distance de la limite nord des terrains de l'hôpital la ligne de chemin de fer passe-t-il?

8. Y a-t-il des usines dans le voisinage de l'hôpital?

9. A quelle distance se trouve l'usine la plus rapprochée de l'hôpital?

10. Aux yeux du gouvernement, cet emplacement convient-il à un hôpital destiné à nos anciens combattants?

11. Le gouvernement a-t-il reçu, de la part de sociétés d'anciens combattants, des protestations contre l'utilisation de cet emplacement pour la construction d'un nouveau pavillon à cet hôpital?

12. Le gouvernement a-t-il étudier l'à-propos de trouver un emplacement plus convenable pour cet hôpital?

13. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de ce que l'hôpital de la rue Christie était mal adapté à la fin pour laquelle il est affecté?

14. Qui a recommandé la construction de ce nouveau pavillon à l'immeuble actuel de l'hôpital de la rue Christie?

15. Combien de lits comprend l'immeuble actuel?

16. Combien d'autres lits donnera la construction du nouveau pavillon?

17. Pourvoit-on à l'installation, (*a*) de salles d'opération,—et de combien,—(*b*) de service de radiographie et, (*c*) de laboratoires de pathologie, dans ce nouveau pavillon?

Par M. Isnor—1. Combien d'officiers de l'armée, détenant un rang supérieur à celui de lieutenant, ont été mis à leur retraite, (*a*) du 1er janvier au 31 décembre 1942, (*b*) du 1er janvier au 31 mai 1943?

2. De ces officiers retraités, combien reçoivent une pension ou des allocations de retraite?

3. Quel est le nombre des officiers, appartenant à chacun de ces grades, qui ont été mis à leur retraite, et quel est le montant de la pension ou des allocations de retraite, ou des deux à la fois, qui leur a été versé?

Par M. Diefenbaker—Quels sont les conseillers juridiques ou les avocats du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui ont reçu quelque paiement pour les services judiciaires rendus au gouvernement fédéral, et quelle somme a-t-on versée à chacun d'entre eux, au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

Par M. Hansell—1. Combien d'hôpitaux le ministère des Pensions et de la Santé nationale dirige-t-il au Canada, et quel est l'emplacement de chacun de ces hôpitaux?

2. Quel est le total des lits que peut contenir chacun de ces hôpitaux?

3. A combien estime-t-on le nombre des anciens combattants de la première grande guerre, titulaires de pension, qui sont hospitalisés dans ces hôpitaux?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quels propriétés le gouvernement a-t-il achetées ou louées à Halifax et à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, depuis le commencement de la guerre?

2. De qui a-t-on acheté ou loué ces propriétés, et quel en a été: (*a*) le prix d'achat, (*b*) le loyer annuel, (*c*) les frais versés aux avocats et aux agents, et à qui ces frais sont-ils payables?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût des réparations et des améliorations apportées à chacune de ces propriétés, et à combien estime-t-on le montant requis pour les mener à bonne fin?

4. Quel est, pour chaque propriété, le nom de l'entrepreneur et le montant de la soumission?

5. Lorsque l'entreprise est à la charge du gouvernement, quel est, pour chaque propriété, le nom du conducteur des travaux et le nombre des ouvriers?

6. Qu'en a-t-il coûté en ameublement, en aménagement et en matériaux pour chacune de ces propriétés?

Par M. Ross (Souris)—1. Combien d'internés a-t-on libérés au Canada?

2. De ce nombre, combien, s'il y a lieu, sont à l'emploi du gouvernement?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Quelle rémunération reçoivent-ils?

5. L'un ou l'autre d'entre eux est-il assigné à du travail de censure?

Par M. Gillis—1. Est-ce que Colin MacKenzie, de Sydney, N.-E., est à l'emploi du gouvernement? Le cas échéant, à quel titre?

2. Depuis quand est-il à l'emploi du gouvernement?

3. Touche-t-il un traitement fixe pour ses services?

4. Quelles sommes a-t-il retirées, et à quel titre spécial, au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943?

5. La Cour de l'Echiquier du Canada a-t-elle retenu les services de ce particulier?

6. Quelles sommes lui a-t-on versées, au cours des cinq dernières années, pour ses services à la Cour de l'Echiquier?

Par M. Knowles—1. Quelques-uns des brevets, concédés à l'*International Nickel Company*, par le gouvernement, ou l'un de ses ministères, ou l'une de ses divisions, sont-ils périmés? Le cas échéant, à quelles date ou dates?

2. Si ladite compagnie a des brevets qui sont encore en vigueur, quand prendront-ils fin?

3. A-t-on concédé des brevets à la *Falconbridge Nickel Company*? Le cas échéant, sur quelles opérations portent ces brevets?

4. Le gouvernement a-t-il consenti des avances de capitaux à la *Falconbridge Nickel Company* depuis le commencement de la guerre actuelle?

5. A-t-on alloué des montants de dépréciation spéciale à la *Falconbridge Nickel Company* depuis le commencement de la guerre actuelle?

6. Connait-on des gisements de nickel au Manitoba? Le cas échéant, où se trouvent-ils et à qui appartiennent-ils?

Par M. Hansell—1. Combien de particuliers, se disant des objecteurs de conscience, ont reçu un appel de la Commission de mobilisation dans chacune des provinces du Canada?

2. A combien de ces particuliers, dans chaque province, a-t-on accordé un sursis, et combien ont été internés ou mis au travail dans des camps?

Par M. Coldwell—1. Au cours de la dernière année financière 1942-1943, quelle a été la moyenne de la consommation mensuelle du miel, (*a*) par les ménagères, (*b*) dans les fabriques de conserves, (*c*) dans l'industrie du vin, (*d*) dans les brasseries et les distilleries, (*e*) par les fabricants de liqueurs douces, (*f*) par les fabricants de bonbons et, (*g*) de crème à la glace?

2. A combien estime-t-on la consommation du miel dans chacune de ces catégories pour l'année financière 1943-1944?

Par M. Nicholson—1. Quelle a été la quantité totale de la consommation du sucre au Canada au cours de chacune des cinq dernières années?

2. De cette quantité, quel pourcentage, (*a*) a été produit au Canada, (*b*) a été importé?

3. A combien estime-t-on la consommation pour 1943?

4. De cette quantité, quel pourcentage, (*a*) sera produit au Canada, (*b*) sera importé?

5. Quelles sont les chances d'augmenter la production canadienne en 1944?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Noseworthy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets du Conseil, ententes, lettres, télégrammes, mémoires et autres documents que possède le gouvernement ou l'une de ses divisions relativement à la *Steep Rock Iron Mines Limited,* ou concernant quelque fonctionnaire ou employé de cette compagnie.

Par M. Bence pour M. MacKinnon (Kootenay-Est)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre J. Stokaluk, vice-président du Syndicat No 18 des *United Mine Workers of America* et le ministre ou le sous-ministre du Travail ou tout fonctionnaire de ce ministère, relativement au comité consultatif de l'industrie houillère du Service sélectif national.

Par M. Dorion—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, datés de la période des douze mois se terminant le 10 juin 1943, que le gouvernement a reçus de la part de tout gouvernement provincial, corporation publique ou corps professionnel, relativement à l'ajournement du service militaire des particuliers s'adonnant à l'industrie agricole.

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés, de janvier 1941 au 16 juin 1943, entre tout gouvernement provincial ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement fédéral, relativement à des propositions d'amendements ou de modifications à la Loi des pensions de vieillesse ou au montant octroyé comme pension.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 23 juin 1943, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances soient, de toute manière, régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 22 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1/5028, approuvé le 21 juin 1943: établissant les règlements permettant à la commission des allocations aux anciens combattants d'octroyer des allocations de commisération aux veuves des anciens combattants de la grande guerre de 1914-1918 qui sont dans le besoin.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1943,—Etat montrant:—Depuis la nomination d'un régisseur de la construction, combien a-t-on construit, au Canada, d'habitations privées de chacune des catégories suivantes, et quel a été le total des dépenses encourues pour chacune de ces catégories, à savoir: (*a*) d'une valeur de plus de $25,000, (*b*) de $15,000 à $25,000, (*c*) de $10,000 à $15,000, (*d*) de $5,000 à $10,000, (*e*) d'une valeur inférieure à $5,000?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelles dispositions le gouvernement prend-il dans le but de remédier à la gravité de la situation causée par le problème du logement dans plusieurs des plus grandes villes du Dominion, en particulier à Montréal?

2. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour prévenir les premières manifestations d'une épidémie qui pourrait subvenir à la suite de conditions défavorables de logement?

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin 1943,—Etat montrant:—1. Le ministère des Services nationaux de Guerre a-t-il autorisé des sociétés à recevoir des subsides afin de s'occuper des cantines, loisirs, etc., de nos troupes?

2. Le cas échéant, (*a*) quelles sont ces sociétés, et (*b*) quelles sont les conditions exigées de ces sociétés pour être reconnues comme services auxilaires de guerre?

3. Le ministère des Services nationaux de Guerre a-t-il subventionné lui-même ces sociétés afin qu'elles n'aient plus recours aux souscriptions populaires? Le cas échéant, (*a*) depuis quand, et (*b*) quels montants chacune de ces sociétés a-t-elle reçus annuellement depuis le début de la guerre, premièrement par souscriptions populaires, et deuxièmement par octrois du gouvernement?

4. Chacune de ces sociétés a-t-elle l'autorisation de réserver un montant pour son entretien propre, (*a*) à même les souscriptions populaires, et (*b*) à même les octrois du gouvernement? Le cas échéant, quel est le pourcentage dans chaque cas?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il eu recours ou recourt-il à des agences, organisations ou compagnies privées pour retracer les recrues qui ont refusé de se rapporter à l'entraînement ou qui ont déserté l'armée?

2. Le cas échéant, quelles sont ces organisations, ces compagnies ou ces agences, et quelle est leur adresse respective?

3. Sur quelle base ces organisations privées, agences ou compagnies sont-elles rémunérées?

4. Quel est le montant reçu à date par chacune d'elles?

Et aussi—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 juin 1943:—Copie de tous les décrets du Conseil, ainsi que des règlements, instructions ou mémoires concernant ou établissant les attributions des officiers du Service sélectif national relativement à l'immobilisation des ouvriers à leurs postes actuels; aussi la copie de tous règlements, instructions ou mémoires particuliers sur le même sujet adressés aux fonctionnaires du Service sélectif national à Winnipeg.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 23 JUIN 1943

Prières.

M. Turgeon, du comité spécial de la restauration et du rétablissement, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. A la dernière session le Comité de la restauration et du rétablissement d'après-guerre a exprimé sa ferme conviction que le plus pressant problème du Canada en ce moment est de préparer du travail et une place convenable dans la société pour les hommes et les femmes à leur sortie des forces armées, de la marine marchande et de nos industries de guerre; et que le gouvernement fédéral devrait se charger de la solution de ce problème, avec la collaboration des provinces dans toutes les occasions où cela est possible ou nécessaire.

2. Votre Comité est d'avis que des mesures précises et positives devraient être prises immédiatement si nous ne voulons pas nous laisser surprendre par la fin de la guerre.

3. Votre Comité reconnaît l'impossibilité de faire toutes les choses à la fois. Il se rend compte que certaines mesures, particulièrement celles d'ordre international, devront être remises à la fin de la guerre. Mais il est possible d'aborder certaines tâches pendant le cours de la guerre; et votre Comité est fermement d'avis que ce qui peut être accompli maintenant devrait être entrepris sans délai.

4. Le Canada abonde en richesses naturelles dans toutes ses provinces, dans le Yukon ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. L'utilisation rationnelle de nos ressources procurera à la fois du travail à nos citoyens et offrira des chances de colonisation et d'exploitation industrielle au moyen de travaux d'endiguement, d'irrigation, de reboisement, de conservation des eaux, d'exploration de gisements de minéraux et de pétrole, d'aménagement hydroélectrique, et de construction de routes et chemins de fer nécessaires à la colonisation et aux transports industriels.

5. Votre Comité estime qu'il serait bon d'entreprendre dès maintenant un relevé des ressources naturelles du Canada pour découvrir leur nature et leur

importance, leur proximité des moyens actuels de transport, leur utilité possible pour les besoins du peuple canadien et pour le développement industriel et la colonisation d'après-guerre, dans le double but de:

(*a*) fournir du travail utile aux hommes et aux femmes actuellement dans les forces armées, la marine marchande et nos industries de guerre; et
(*b*) mieux équilibrer l'économie canadienne.

Votre Comité est parfaitement au courant d'un grand nombre d'utiles et excellents projets nationaux, provinciaux et municipaux, pour l'endiguement des rivières, l'installation d'usines hydroélectriques, l'électrification rurale, la construction de moyens de transport, et beaucoup d'autres entreprises dont quelques-unes sont automatiquement amortissables. Votre Comité estime qu'un inventaire de tous ces projets, dans toutes les parties du Canada, devrait être entrepris immédiatement, de façon que le gouvernement du Canada, le Parlement canadien, et les différents gouvernements provinciaux possèdent des renseignements complets sur:

(*a*) l'utilité de chacun desdits projets;
(*b*) leur coût et leur mode de financement;
(*c*) les matériaux utilisés et la main-d'œuvre employée à leur fabrication;
(*d*) l'importance et la nature du développement industriel, agricole ou minier auquel ces projets donneront lieu et le nombre d'ouvriers auxquels ils fourniront du travail.

6. Dans plusieurs régions au Canada, l'amélioration des conditions de logement de notre peuple s'imposera en toute rigueur après la guerre. Trop de taudis malsains et répugnants encombrent actuellement bon nombre de nos villes, de nos villages et de nos campagnes. Ces taudis devraient disparaître entièrement, aussitôt que cesseront les hostilités. A cette fin, le Gouvernement devrait s'engager à ses frais—ou par des octrois appréciables—à bâtir de meilleurs logis pour notre population. De l'avis de votre Comité, le prix des maisons construites totalement ou partiellement aux frais de l'Etat, et les versements sur ce prix devraient être proportionnés à la durée de ces maisons, et l'intérêt devrait être le plus bas possible.

7. Vu tout ce qui précède, votre Comité recommande au Gouvernement canadien de considérer immédiatement l'opinion, si fermement émise par votre Comité, que le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires, soit par la création d'une commission placée sous autorité ministérielle, soit autrement, pour assurer l'exécution des travaux dont il est question dans le présent rapport. Il importe principalement et sans délai de garantir que l'Etat sera en mesure de donner du travail à tout le monde juste au lendemain de la guerre, alors que l'industrie sera en cours de réorganisation sur un pied de paix, et que les services armés et la marine marchande libéreront leurs effectifs des deux sexes.

8. Eu égard aux tribulations de notre population agricole, votre Comité a envisagé les problèmes auxquels la nation a à faire face. Cette étude est loin d'être complète. Nous essayerons de découvrir d'autres usages aux produits agricoles par le moyen de procédés chimiques. Il faudra en outre approfondir l'importante question d'établir de nouvelles relations entre l'agriculture et le Gouvernement et entre l'agriculture et l'industrie, et aussi la question connexe de trouver à nos produits des marchés plus vastes et plus profitables, tant au pays qu'à l'étranger.

9. Nos études nous ont tout de même convaincus que, à plusieurs points de vue, la vie agricole du Canada serait grandement améliorée si les dispositions générales de la Loi sur le retablissement agricole des Prairies pouvaient s'appliquer à tous le Canada. Nous recommandons donc au Gouvernement de décider

s'il ne conviendrait pas de soumettre au Parlement un bill à l'effet de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour que ses dispositions s'étendent à tout le Canada de la même manière qu'elles s'appliquent actuellement à certaines parties des trois provinces des Prairies.

10. Il y a encore bon nombre de problèmes de la restauration et du rétablissement d'après-guerre que votre Comité n'a pas pu étudier suffisamment. A plusieurs points de vue, de nouvelles relations devraient s'établir entre le Gouvernement et l'industrie et aussi, au sein même de l'industrie, entre la direction et les employés. Nous espérons que, d'ici la fin de la présente session, les témoignages rendus devant votre Comité par différents syndicats ouvriers, établis au Canada, et différentes associations de chefs d'industrie nous auront parfaitement renseignés sur les rôles respectifs du capital et de la main-d'œuvre syndiquée dans la solution des problèmes industriels de l'après-guerre.

11. Des représentations nous sont parvenues de diverses sections de l'industrie au Canada sur certains points étroitement liés à l'exploitation industrielle et au maintien de cette exploitation après la guerre. Nous comptons bien entendre, sur ces différents points, d'autres témoignages qui nous permettront d'évaluer le temps approximatif, si délai il y a, qui s'écoulera avant que l'industrie puisse être détournée de la production de guerre à la production de paix, et de déterminer les mesures que le Gouvernment pourrait adopter, en ces heures critiques, pour venir en aide à l'industrie.

12. L'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse a été l'objet d'une étude attentive et nous présenterons des recommandations à son sujet dans un rapport ultérieur. Nous comptons recueillir des témoignages relativement à d'autres charbonnages canadiens et nous renseigner tout particulièrement sur les possibilités de l'emploi du charbon dans la fabrication des produits chimiques et des teintures.

13. On nous a parlé de certains problèmes de l'industrie de la pêche. Votre Comité présentera un rapport sur cette industrie lorsqu'il aura eu occasion d'examiner la question plus à fond.

14. Votre Comité se préoccupe des circonstances où se trouveront les membres des forces armées qui prendront part aux combats décisifs de la guerre. Entre autres choses, ils seront les derniers démobilisés et par conséquent les derniers à être réintégrés dans l'industrie qui existera après la guerre. Nous désirons aider le plus possible le Comité consultatif général de la démobilisation et du rétablissement, qui s'occupe activement de ce problème, et coopérer avec lui pour trouver une solution à ce problème capital.

15. Votre Comité est fortement d'avis que chaque membre des forces armées et de la marine marchande a droit d'être assuré que le Parlement et le Gouvernement seront prêts à faire tout en leur pouvoir pour empêcher un nouveau chômage en masse au Canada. Les moyens à prendre pour empêcher d'une manière permanente le chômage en masse constituent une question controversée sur laquelle votre Comité n'est pas encore prêt à formuler des recommandations. Mais puisque le bien-être de la société est le but suprême du gouvernement, nous sommes convaincus que le Parlement et le Gouvernement doivent être toujours prêts à tenter tous les efforts nécessaires pour que le travail se maintienne intégralement.

16. Votre Comité reconnaît qu'il lui reste encore beaucoup à accomplir et il soumet les présentes comme rapport intérimaire, afin de saisir le Gouvernement de ces suggestions pour qu'il puisse y donner suite immédiatement.

17. Lorsque la guerre sera finie, il faudra trouver un autre but à l'activité économique du pays. Ce but, nous le trouverons dans la pensée d'aider ceux qui nous reviendront des champs de bataille et les familles de ceux qui seront

morts, et en nous rappelant les raisons pour lesquelles ils auront combattu et seront morts. Votre Comité est certain qu'il sera possible de réaliser cet objectif par la conservation et la bonne utilisation de nos ressources naturelles et par la décision de rechercher des marchés pour notre production en recourant, au besoin, à l'intervention gouvernementale. A cet égard, nous apprenons avec plaisir la conclusion à laquelle en est venue la Conférence alimentaire des Nations Unies de ne plus jamais détruire d'aliments pour la seule raison que le peuple n'a pas assez d'argent pour les acheter.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'hôpitaux le ministère des Pensions et de la Santé nationale dirige-t-il au Canada, et quel est l'emplacement de chacun de ces hôpitaux?

2. Quel est le total des lits que peut contenir chacun de ces hôpitaux?

3. A combien estime-t-on le nombre des anciens combattants de la première grande guerre, titulaires de pension, qui sont hospitalisés dans ces hôpitaux?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quels ont été les médecins du port à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

2. Quels salaires, honoraires ou autres allocations a-t-on versés à ces médecins au cours de chacune de ces années?

3. Sur quelle recommandation et pour quelles raisons ces titulaires ont-ils été relevés de leurs fonctions et remplacés par d'autres?

4. Au cours de ces années, les pharmacies ont-elle fourni aux médecins du port et aux marins malades les produits pharmaceutiques et les autres articles médicaux nécessaires? A-t-on cessé de suivre cette ligne de conduite? Le cas échéant, pourquoi?

5. Quelles sommes a-t-on versées au fonds de maladie des marins par l'intermédiaire du bureau de la douane de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

6. Quel est le nombre des navires qui sont entrés dans ce port au cours de chacune de ces années, et quel était leur jaugeage et le nombre des membres de leur équipage?

7. Conseille-t-on aux hommes du service naval d'avoir recours aux soins médicaux du médecin du port de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse? Le cas échéant, en plus de son salaire, ce médecin du port reçoit-il une rémunération spéciale suivant un tarif fixé par le gouvernement?

8. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins de l'endroit d'avoir leur part de cette clientèle?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943:—Copie de toutes les communications échangées entre J. Gordon Hardy, président de la *Falconbridge Nickel Company,* et le Premier ministre ou quelque ministère du gouvernement, relativement à la déclaration faite à Toronto, le 21 avril 1943, par M. Hardy, en sa qualité de président de la compagnie et concernant l'exploitation de l'usine de cette compagnie en Norvège.

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu des dispositions de la Loi de la conservation du change en temps de guerre, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4860, approuvé le 17 juin 1943:—Modification des règlements du Service sélectif national pour les civils: contrôle de l'embauchage des personnes, de sexe masculin, âgées de seize, dix-sept et dix-huit ans.

Arrêté en conseil C.P. 4861, approuvé le 17 juin 1943:—Modification des règlements du Service sélectif national pour les civils: emploi des personnes pour la coupe du bois et pour la pêche et le traitement du poisson.

Arrêté en conseil C.P. 4862, approuvé le 17 juin 1943:—Modification des règlements du Service sélectif national pour les civils: personnes à garder dans la profession d'instituteurs.

Il dépose aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre en date du 14 avril 1943,—Etat montrant:—1. Qui est le directeur actuel du Service sélectif national du Canada?

2. A-t-on nommé quelques directeurs associés ou directeurs adjoints à ce service? S'il y a lieu, combien et quels sont leurs noms?

3. Quelque directeur, directeur associé ou directeur adjoint détient-il quelque autre emploi public et, s'il y a lieu, quel est cet emploi?

4. Combien y a-t-il de divisions administratives relevant du département du service sélectif national du Canada?

5. Quels officiers, professionnels ou autres, et quels autres employés a-t-on engagés dans chaque division administrative au Canada, et dans la ville d'Ottawa?

6. Combien d'enquêteurs et/ou d'officiers chargés d'imposer le respect de ses règlements ce service a-t-il engagés?

7. Qu'a-t-on payé en traitement ou autre rémunération, en allocations et/ou en frais de dépenses à chacun des particuliers dont il est fait mention dans les six questions précédentes?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 19 juin 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff—1. Quand a été institué le comité consultatif de l'industrie houillère du Service sélectif national?

2. Quels sont les membres de ce comité et quelles catégories de l'industrie chacun de ces membres représente-t-il?

3. A quelles dates ce comité a-t-il tenu des séances de consultation avec le ministre ou le sous-ministre du Travail ou les fonctionnaires du Service sélectif national?

4. L'avant-projet du décret C.P. 4092 a-t-il été soumis à ce comité consultatif avant d'être approuvé par le Conseil?

5. Le cas échéant, cet avant-projet a-t-il été approuvé à l'unanimité par ce comité consultatif?

6. A la suite de l'adoption de ce décret du Conseil, l'un ou l'autre membre de ce comité consultatif a-t-il demandé à être démis de ses fonctions?

7. Le cas échéant, qui a donné sa démission, et quelles raisons a-t-il données pour justifier sa démission?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell—1. Quelle est la quantité totale de la production du charbon dans chacune des provinces du Canada pour chacune des années de 1939 à 1943?

2. Quelle est la quantité totale des exportations de charbon, pour la même période, et quelle a été la destination de ces exportations?

3. De 1939 à 1943, quel a été le montant total des subsides versés à chacune des provinces, chaque année, pour le transport du charbon?

4. Au cours de 1942, quels montants a-t-on versés en subsides pour le transport du charbon, et à qui ou à quelles compagnies a-t-on versé ces subsides?

Par M. Green—1. Du nombre des recrues "R" mentionnées à la page 3181 de l'édition française quotidienne des Débats de la session actuelle comme ayant été incorporées à l'armée dans les divers districts militaires, combien, par district, ont été subséquemment licenciées ou libérées du service militaire?

2. Par district militaire, quelles étaient les diverses raisons pour lesquelles ces recrues ont été licenciées ou libérées du service militaire, et quel en était le nombre suivant les diverses catégories de raisons?

L'ordre suivant de la Chambre est adopté et transmis à l'officier compétent:

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de tous les accords conclus entre le gouvernement du Canada et chacune des compagnies suivantes de la province du Manitoba: *MacDonald's Aircraft Company, Midwest Aircraft Company* et *Standard Machine Works*?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 24 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—Copie de tous avis, lettres ou circulaires, émanant du Surintendant des agences indiennes de Regina à l'adresse des Indiens habitant sur les réserves de la Saskatchewan, relativement à leur admissibilité et à leur appel au service militaire.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des ordonnances du Territoire du Yukon adoptées par le Conseil du Yukon pendant l'année 1943, et déposées en conformité de l'article 29, chapitre 215, S.R.C., 1927.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Etat montrant:—1. Parmi les particuliers nommés aux dix-sept positions permanentes auxquelles la Commission du service civil a pourvu dans les bureaux de la Commission de l'assurance chômage en Colombie-Britannique, quel était le nombre de ceux qui étaient nés dans cette province?

2. A quel endroit était né chacun des autres?

3. Des dix-sept particuliers dont il est question plus haut, combien ont été transférés de l'est du Canada en Colombie-Britannique pour remplir ces positions?

4. Les frais de déplacement de ces particuliers ont-ils été soldés à même le trésor fédéral? Le cas échéant, quel a été le total des frais encourus pour effectuer le déplacement de chacun d'entre eux et le transport de leurs biens?

5. Pourquoi n'a-t-on pas pourvu ces positions de titulaires vivant dans la province où devaient fonctionner ces bureaux, et pourquoi a-t-on jugé nécessaire de faire venir des particuliers de l'est du Canada dans le but de remplir des positions en Colombie-Britannique?

6. Quel est le nom et quel est le traitement du directeur ou du directeur provisoire de la section de l'information et de la publicité à la Commission de l'assurance-chômage, quelles sont ses attributions, et quel est le personnel relevant de sa juridiction?

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—1. A quelles compagnies a-t-on adjugé les contrats de fourniture d'essence, d'huile et des autres produits du pétrole destinés à l'Ecole No 5, d'observation aérienne, de Winnipeg?

2. Quels sont les noms des représentants de l'endroit de chacune desdites compagnies?

3. Quelles sont la valeur et la quantité totales des produits du pétrole que représentent ces contrats?

4. A quelle date a-t-on signé ces contrats?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 25 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Y a-t-il dans la ville de Calgary, un édifice portant le nom de *The Colonel Belcher Hospital* que quelque ministère du gouvernement utilise comme hôpital?

2. Le cas échéant, quel est le nom de ce ministère?

3. A quelles fins sert cet hôpital?

4. Depuis combien de temps ledit ministère utilise-t-il cet hôpital?

5. A quel fonctionnaire du ministère a été confiée la direction de cet hôpital?

6. Quelles sont les dimensions de l'immeuble?

7. Quelle est l'étendue des terrains avoisinant l'immeuble et qui sont la propriété de l'hôpital?

8. Ces terrains sont-ils d'une étendue suffisante pour permettre aux malades de prendre au grand air l'exercice et la récréation voulus?

9. Combien de malades peut recevoir cet hôpital?

10. Y a-t-il une ligne de chemin de fer près de cet hôpital?

11. A quelle distance de l'hôpital cette ligne passe-t-elle?

12. Combien de fois par jour, en moyenne, les trains circulant sur cette ligne passent-ils devant l'hôpital?

13. Au cours des trois dernières années, quels agrandissements ou quelles transformations le gouvernement a-t-il faits à cet hôpital, et songe-t-il à en faire d'autres?

14. En quoi consistent, ou en quoi consisteront ces agrandissements et ces transformations?

15. A quelle date cet édifice a-t-il servi, pour la première fois, comme hôpital?

16. A quel usage servait-il avant de devenir un hôpital?

17. De combien de personnes se compose le personnel: (*a*) des médecins, (*b*) des gardes-malades de cet hôpital?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre J. Stokaluk, vice-président du Syndicat No 18 des *United Mine Workers of America* et le ministre ou le sous-ministre du Travail ou tout fonctionnaire de ce ministère, relativement au comité consultatif de l'industrie houillère du Service sélectif national.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 28 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Anne Marie Garon Brown, de Montréal, P.Q., épouse de William Miller Brown.

De Ruth Usher Garson, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Alexander Garson.

De Glendon Malcolm Robert MacCallum, de Noyan, P.Q., époux d'Alma Elizabeth Bagsley MacCallum.

De Beatrice Belodubrofsky Schiller, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Norman Schiller.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 juin 1943,—Copie du décret du Conseil C.P. 6702, adopté le 26 août 1941, ainsi que la copie de l'interprétation de ce décret donné par le Conseil du Trésor le 23 octobre 1941; aussi, la copie de tous mémoires ou de toutes déclarations expliquant l'interprétation susdite.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quelle a été la quantité totale de la consommation du sucre au Canada au cours de chacune des cinq dernières années?

2. De cette quantité, quel pourcentage, (*a*) a été produit au Canada, (*b*) a été importé?

3. A combien estime-t-on la consommation pour 1943?

4. De cette quantité, quel pourcentage, (*a*) sera produit au Canada, (*b*) sera importé?

5. Quelles sont les chances d'augmenter la production canadienne en 1944?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord interaméricain des radiocommunications, signé à Santiago-du-Chili, le 26 janvier 1940, et auquel le Canada a donné son adhésion le 8 mai 1943. (Versions anglaise et française).

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des officiers de liaison, de publicité ou de relations publiques qui sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale pour le Service naval, ou à l'emploi du ministère des Services nationaux de guerre pour le compte du Service naval?

2. Quel est le nom, l'âge, le grade de tous ces particuliers, ainsi que le traitement reçu et les dépenses encourues par chacun depuis la date de son entrée en fonctions?

3. Quelles sont les attributions de chacun de ces particuliers, et où chacun exerce-t-il ses fonctions, que ce soit au Canada ou ailleurs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Copie de toutes les représentations faites au gouvernement par la Commission de l'aéroport de St. James-Winnipeg et dont il est fait mention dans le document parlementaire No 382, déposé le 8 juin 1943, ainsi que la copie de toutes les réponses faites à ces représentations par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou l'une de ses divisions; aussi, copie de tous documents, communications et mémoires que possède le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou l'une de ses divisions, relativement au problème de la revision du tracé de la ligne du Pacifique-Canadien à Souris dans le but de faciliter l'agrandissement de l'aéroport de Stevenson, à Winnipeg, dans sa partie nord.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 26 juin 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Noseworthy—1. Quel est le total des avances de capitaux que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement britannique ont accordés depuis le commencement de la guerre, à chacune des compagnies suivantes de la ville de Galt, Ontario: (*a*) *Babcock-Wilson & Goldie-McCullouch Limited,* (*b*) *Shirley-Dietrich-Atkins Company Limited,* (*c*) *Canadian Machinery Corporation,* (*d*) *Whitehall Machinery & Tools Limited,* (*e*) *Galt Brass Company Limited,* (*f*) *J. A. M. Taylor Tool Company Limited,* (*g*) *R. McDougall Company Limited,* (*h*) *Galt Malleable Iron Company Limited* et, (*i*) *Galt Metal Industries Limited?*

2. Quelle est la valeur totale de la machinerie ou des outils de tous genres que le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique ont installés dans chacune des usines des compagnies mentionnées ci-dessus depuis le commencement de la guerre?

3. Quel est le montant de la dépréciation (accélérée ou autre) allouée, chaque année, à chacune de ces compagnies, depuis le commencement de la guerre, en vertu des décisions de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre?

4. Quel pourcentage annuel des frais d'immobilisation la Commission de dépréciation accorde-t-elle à chacune de ces compagnies pour l'agrandissement et l'outillage de ses usines, et à quelle période de temps ces dispositions s'appliquent-elles?

Par M. Green—1. Quelles sont les lois de législatures provinciales qui ont été annulées depuis l'année 1920?

2. Quelles ont été les raisons de l'annulation de chacune de ces lois?

3. A quelle date chacune de ces lois a-t-elle été annulée?

Par M. Shaw—1. Par division administrative, quel a été le nombre réel des particuliers appelés au service militaire en vertu des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales?

2. De ceux qui ont été appelés, dans chaque division, quel est le pourcentage de ceux qui ont négligé de se présenter volontairement?

3. Dans chaque division, quel est le pourcentage de ceux qui ont été appelés au service militaire et qui n'ont pas répondu à l'appel?

4. Parmi ceux qui ont répondu à l'appel, combien ont demandé à être exemptés du service militaire parce qu'ils étaient des objecteurs de conscience?

5. Dans chaque division, parmi ceux qui ont demandé à être exemptés parce qu'ils étaient des objecteurs de conscience, quel pourcentage a été réellement exempté du service militaire?

6. Parmi ceux qui ont été arrêtés pour avoir négligé de se présenter au service militaire ou au travail alternatif, quel pourcentage, par division administrative, (*a*) a été emprisonné ou a été emprisonné et condamné à payer l'amende, (*b*) a eu le choix de l'emprisonnement ou de l'amende?

7. Quelle a été, dans chaque division administrative, la moyenne, (*a*) de l'amende, (*b*) de l'emprisonnement imposés comme condamnation?

8. Parmi ceux qui ont été condamnés à payer l'amende, quel pourcentage, par division administrative, a eu à payer une amende, (*a*) supérieure à cent dollars, (*b*) inférieure à vingt-cinq dollars?

9. Parmi ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement, dans chaque division administrative, quel pourcentage a été condamné, (*a*) à un an ou plus de prison, (*b*) à moins de trente jours?

Par M. McGibbon—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé jusqu'aujourd'hui en subventions pour le bois de chauffage?

2. (*a*) A combien estime-t-on la quantité de bois de chauffage qui a été coupée jusqu'aujourd'hui au cours de 1943? (*b*) A combien estime-t-on la quantité coupée pour la période correspondante de 1942?

3. (*a*) A combien estime-t-on la quantité totale du bois de chauffage dont on disposera au 1er décembre 1943? (*b*) A combien estime-t-on la quantité totale du bois de chauffage qui sera requis pour la saison d'hiver 1943-44?

4. Etablit-on des réserves de bois de chauffage, supérieures aux besoins de l'endroit, dans le but d'en faire la distribution dans les grands centres comme Montréal, Toronto, etc.?

5. (*a*) Au 15 juin 1942, de quelle quantité de charbon disposait-on? (*b*) De quelle quantité disposait-on au 15 juin 1943?

6. Outre l'octroi de subventions pour le bois de chauffage, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour parer à quelque disette possible de combustible au cours de l'hiver prochain?

Par M. Bence—1. Existe-t-il une disette de pommes de terre dans quelques régions du Canada?

2. Le cas échéant, dans quels districts?

3. Existe-t-il un excédent de pommes de terre dans quelques régions du Canada?

4. Le cas échéant, dans quels districts?

5. A-t-on importé des pommes de terre des Etats-Unis au Canada depuis le 1er janvier 1943?

6. Le cas échéant, quelle a été la quantité totale de ces importations?

7. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions pour ces pommes de terre? Le cas échéant, quel en a été le montant?

8. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour que, dans ces districts du Canada où il existe un excédent, on fasse usage de pommes de terre du pays avant de recourir à l'importation?

Par M. Gillis—1. Combien de tonnes de charbon chacune des compagnies suivantes: *Dominion Coal Company, Acadia Coal Company, Nova Scotia Steel and Coal Company,* et *Cumberland Railway and Coal Company,* a-t-elle extraites, (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

2. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions à l'une quelconque de ces compagnies en 1941? Le cas échéant, quel en a été le montant total, le principe qui a régi ces versements, et le taux auquel ils ont été octroyés?

3. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions à l'une quelconque de ces compagnies en 1942? Le cas échéant, quel en a été le montant total, le principe qui a régi ces versements, et le taux auquel ils ont été octroyés

4. A-t-on accordé une remise pour dépréciation spéciale à ces compagnies en 1941? Le cas échéant, quel montant?

5. A-t-on accordé une remise pour dépréciation spéciale à ces compagnies en 1942? Le cas échéant, quel montant?

6. Quels ont été les bénéfices nets de chacune de ces compagnies en 1941 et en 1942?

7. Quels impôts a payés chacune des ces compagnies en 1941 et en 1942?

Par M. Shaw—1. Le Corps d'aviation royal canadien a-t-il envisagé, à l'occasion, depuis le commencement de la guerre, l'enrôlement des ostéopathes?

2. A-t-on publié, à l'occasion, un bulletin dans lequel les ostéopathes étaient invités à faire partie du corps d'aviation royal canadien? Le cas échéant, à quelle date a-t-on publié ce bulletin?

3. Quelles étaient les qualités requises des ostéopathes invités à faire partie du Corps d'avaition royal canadien?

4. A-t-on publié, à l'occasion, un bulletin dans lequel étaient énumérées les fonctions que seraient appelés à remplir les ostéopathes qui s'enrôleraient? Le cas échéant, quelles étaient ces fonctions?

5. Quel est le nombre des ostéopathes qui se sont enrôlés comme tels dans le Corps d'aviation royal canadien depuis le commencement de la guerre?

6. Quel grade a-t-on donné à chaque ostéopathe qui s'est enrôlé?

7. A-t-on prévenu officiellement l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés qu'ils obtiendraient de l'avancement au fur et à mesure qu'ils donneraient des preuves de leur compétence dans l'exercice de leur profession?

8. A-t-on permis à l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés de pratiquer l'ostéopathie parmi les membres du Corps d'aviation royal canadien?

9. A-t-on donné l'occasion à l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés à ce titre dans le Corps d'aviation royal canadien de muter ou de demander à être licenciés?

10. A combien des ostéopathes qui se sont enrôlés comme tels dans le Corps d'aviation royal canadien a-t-on accordé des brevets d'officiers?

Par M. Hansell—1. Quels sont les noms des compagnies ou des particuliers qui ont exécuté des travaux à forfait ou en sous-traité à l'école d'instruction aérienne de Vulcan?

2. Quelle somme chacun a-t-il reçue pour le travail accompli?

3. Quelles compagnies ou quels particuliers ont travaillé ou travaillent à l'installation de la conduite d'eau à cette école, combien chacun a-t-il reçu en paiement, et quel est le coût total estimatif de ces travaux?

Par M. Bence—1. Combien de ministères du gouvernement ont un service spécial de nouvelles qui leur est propre?

2. Quels sont les noms de ces ministères et quel est le nombre des bulletins de nouvelles publiés chaque mois par chacun de ces ministères?

3. Quelle coordination y a-t-il dans le service de nouvelles fourni par ces ministères et les communiqués de la Commission de l'information en temps de guerre?

Par M. MacInnis—1. Quel a été le coût total, (*a*) de l'immeuble, (*b*) de l'ameublement et de l'aménagement de l'hôtel destiné aux jeunes filles appelé Laurentian Terrace?

2. Quel est le nombre de personnes que pourra contenir l'immeuble?

3. Combien y ont actuellement établi leur résidence?

4. (*a*) Quels taux y charge-t-on? (*b*) Sur quelle base ont été fixés ces taux?

5. Le comité d'Ottawa institué pour l'enregistrement des logements a-t-il approuvé ces taux?

6. Quels sont les règlements concernant l'horaire et la surveillance?

7. Quel est le chiffre total du personnel que l'on y emploie?

8. Comment ce personnel a-t-il été nommé?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell, pour M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents, datés depuis le 1er avril 1941, échangés entre la *Wartime Housing Limited* ou l'un de ses fonctionnaires et la ville de Winnipeg, ou l'un de ses fonctionnaires; ainsi que la copie de tous télégrammes, lettres, documents et mémoires, datés depuis le 1er avril 1941, échangés entre le ministère des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Winnipeg, ou l'un de ses fonctionnaires, relativement au problème du logement dans la ville de Winnipeg.

Par M. Coldwell, pour M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, datée depuis le 1er janvier 1943, reçue par la *Wartime Housing Limited,* le ministère des Munitions et des approvisionnements, et/ou l'un des ministères du gouvernement ou l'un de leurs fonctionnaires, de la part de tous particuliers ou organismes, relativement au projet de la *Wartime Housing Limited* de construire des habitations permanentes dans la ville de Winnipeg.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie du bulletin No 271 relatif au recrutement du Corps d'aviation, ainsi que la copie de toute la correspondance, lettres et télégrammes compris, échangée entre la division de l'Aviation du ministère de la Défense nationale, ou l'un de ses fonctionnaires, et tous particuliers relativement à l'enrôlement des ostéopathes dans le Corps d'aviation royal canadien.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui même.

Huit heures du soir.

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont transmis, pour étude, à leurs comités respectifs, après avoir subi leur deuxième lecture, les bills de divorce, sur division, comme suit:

Au comité permanent des bills privés (avec la preuve, les pièces justificatives, etc., soumises au comité de divorce du Sénat, sur les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés ci-après), les bills suivants, à savoir:

Bill No 11, (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson".

Bill No 12, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline".

Bill No 13, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James William McDonald".

Bill No 14, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Chafe".

Bill No 15, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner".

Bill No 16, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick".

Bill No 17, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky".

Bill No 18, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 19, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".

Bill No 20, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner".

Bill No 21, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Feodor Karpenko".

Bill No 22, (O du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz".

Bill No 23, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Doré".

Bill No 24, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen".

Bill No 25, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks".

Bill No 26, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare".

Bill No 27, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis".

Bill No 28, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Shulman".

Bill No 29, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston".

Bill No 30, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky".

Bill No 31, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard".

Bill No 32, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Chapman Longmore".

Bill No 33, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis".

Bill No 34, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Morgan".

Bill No 35, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mady Albert Chamandy".

Bill No 36, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Clarkin".

Bill No 37, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron".

Bill No 38, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner".

Bill No 39, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert".

Bill No 40, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill".

Bill No 41, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy".

Bill No 42, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léopold Boucher".

Bill No 43, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Ashwell Dyson".

Bill No 44, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin".

Bill No 45, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Hadis".

Bill No 46, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold".

Bill No 47, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo René Doré".

Bill No 48, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte".

Bill No 49, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair".

Bill No 50, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière".

Bill No 51, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling".

Bill No 52, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros".

Bill No 53, (B du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation la *Fondation hospitalière des Shriners de Montréal*".

Bill No 56, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

Bill No 61, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer".

Bill No 62, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Leith Gauld".

Bill No 63, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis".

Bill No 64, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur".

Bill No 79, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Allissamon Wheeler Baker Macoun".

Bill No 80, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy".

Bill No 81, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy".

Bill No 82, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson".

Bill No 83, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko".

Bill No 84, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever".

Bill No 85, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw".

Bill No 86, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".

Bill No 87, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi".

Bill No 88, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Guay".

Bill No 89, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault".

Bill No 90, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi".

Bill No 91, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell".

Bill No 92, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Cardin".

Bill No 93, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers".

Bill No 94, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor".

Bill No 67, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada* (*à responsabilité limitée*)".

Bill No 97, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester".

Bill No 98, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson".

Bill No 99, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Fernande Broca Taisne".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel William Simon".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Scott Thacher".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Shapiro".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Rubin Segal".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Joseph-Wilfrid Rousseau".

Bill No 109, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*".

Au comité permanent de la banque et du commerce

Bill No 54, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne*".

Bill No 68, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Société fraternelle Ukrainienne du Canada*".

Après avoir disposé de l'ordre concernant les bills privés;

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pes $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 29 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Etat montrant:—1. Les départements indépendants qui sont chargés des achats et qui relèvent de la division générale des achats au ministère des Munitions et approvisionnements, sont-ils assujettis, dans chacun de leurs achats, au plafonnement des prix établi par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Sinon, quels départements ont payé un prix plus élevé que le prix maximum dans l'achat de marchandises?

3. Pour l'achat de quelles catégories de marchandises a-t-on dépassé le prix maximum?

4. De quelles compagnies ces départements ont-ils fait l'achat de marchandises à un prix supérieur au prix maximum?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le total des sommes que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement britannique ont versées à la *National Steel Car* pour les avions, les parties d'avions et tout autre matériel de guerre fabriqués à l'usine de Malton, avant son expropriation?

2. Quel était le total des sommes dues à la compagnie au compte de la production au moment de l'expropriation de cette usine?

3. Quel était le nombre total des avions de toutes catégories fabriqués ou assemblés dans cette usine avant qu'elle ait été expropriée?

4. Quel était le nombre de chaque catégorie d'avions que l'on a construits ou assemblés dans cette usine avant son expropriation?

5. A la suite de l'expropriation de cette usine, quel montant le gouvernement a-t-il versé à cette compagnie aux titres suivants: (*a*) terrains, (*b*) système d'aqueduc, (*c*) immeubles, (*d*) machines et outillages, (*e*) comptes à régler, (*f*) inventaire des matières premières, (*g*) travaux en cours, (*h*) pièces et appareils de toutes sortes terminés, (*i*) biens divers, (en donnant un fractionnement), et, (*j*) réclamations d'honoraires ou de bénéfices pour les travaux accomplis ou en marche?

6. Quel est le montant que le gouvernement a perçu jusqu'aujourd'hui sur les comptes en souffrance qu'il a acquis de la compagnie?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1943,—Etat montrant:—1. La *Wabasso Cotton Company*, des Trois-Rivières, et de Shawinigan Falls, a-t-elle des contrats du gouvernement fédéral?

2. Le cas échéant, (*a*) pour quel montant et, (*b*) la compagnie est-elle assujettie aux dispositions exigées par le gouvernement relativement à l'échelle des salaires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total, (*a*) de l'immeuble, (*b*) de l'ameublement et de l'aménagement de l'hôtel destiné aux jeunes filles appelé Laurentian Terrace?

2. Quel est le nombre de personnes que pourra contenir l'immeuble?

3. Combien y ont actuellement établi leur résidence?

4. (*a*) Quels taux y charge-t-on? (*b*) Sur quelle base ont été fixés ces taux?

5. Le comité d'Ottawa institué pour l'enregistrement des logements a-t-il approuvé ces taux?

6. Quels sont les règlements concernant l'horaire et la surveillance?

7. Quel est le chiffre total du personnel que l'on y emploie?

8. Comment ce personnel a-t-il été nommé?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Rapport officiel des délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence de M. le juge C. P. McTague, qui fait enquête sur les relations ouvrières et les échelles de salaires au Canada,—Volumes XII et XIII.—(Déclarations et témoignages),—séances tenues à Ottawa, les 16, 17 et 18 juin 1943.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 30 JUIN 1943

PRIÈRES.

M. L'ORATEUR: Par suite du vif intérêt suscité dans le public par la déclaration faite par l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes et consignée à la page 4268 du hansard du 25 juin dernier: "Nous avons dans le Gouvernement trois nouveaux millionnaires depuis la déclaration de la guerre. Nous les dénoncerons en temps et lieu. Les fortunes s'édifient", soit en anglais: "We have in the government three new millionaires since the declaration of war. We will denounce them at the proper time and place. Fortunes are being built up"; et vu aussi les paroles prononcées par le très honorable premier ministre telles que les reproduit le hansard du 28 juin, page 4299: "Mon collègue le ministre de la Justice a signalé il y a un instant une assertion fort grave faite par l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes. Je n'avais pas encore pris connaissance des remarques que mon collègue m'a mentionnées non plus que certaines autres, et je n'étais pas à la Chambre quand elles ont été faites, mais je les trouve dans la traduction anglaise du compte rendu officiel des discours prononcés en français à la date indiquée", je désire déclarer que l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes a porté contre trois membres du gouvernement une accusation grave, tellement grave que la signification impliquée et, à mon sens, l'unique signification que l'on puisse déduire de la déclaration, c'est que ces trois membres innomés se servent de leur position pour accumuler des fortunes. Sous la forme que revêt actuellement la déclaration, tous et chacun des membres du gouvernement, quoique innomés sont accusés.

Il ne pouvait être porté d'accusation plus grave, puisqu'elle porte atteinte à l'intégrité des membres du gouvernement, et surtout de ceux qui sont chargés des fonctions exécutives du gouvernement. L'honorable député a dû se rendre compte de la portée de ses remarques et dûment considérer les désastreux effets qu'une telle accusation, à moins d'être relevée, aurait sur l'opinion publique non seulement au Canada mais dans le monde entier, surtout en cette grave période de notre vie nationale.

Le premier ministre a relevé la déclaration et a demandé que l'honorable député soit contraint soit de retirer complètement la déclaration ou soit de la transformer en une accusation spécifique qui pût faire l'objet d'une enquête selon les modalités habituelles.

Si l'honorable député ainsi sommé refuse soit de retirer l'accusation soit de formuler une accusation spécifique en vue de prouver la véracité de sa déclaration, il doit accepter cette responsabilité et régler sa conduite sur la pratique habituellement suivie dans de tels cas.

Pour ma part, il me répugnerait d'appliquer à l'honorable député de rigoureuses sanctions. J'incline à croire que c'est là une question qu'il appartient à la Chambre de régler. Nous traitons actuellement de ce qui constitue une question de privilège et l'Orateur n'est saisi d'aucune démarche formelle. Je dois cependant faire observer que l'incident m'inspire de graves inquiétudes non seulement parce que des ministres sont en cause mais encore parce que les privilèges de tous et chacun des honorables députés sont en cause.

L'article numéro 41 du Règlement stipule que: "Nul député... ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux chambres ni pour un de leurs membres".

Si la Chambre le décide, il pourra être proposé que cette question soit déférée au comité des privilèges et élections pour qu'il procède à une enquête et en fasse rapport, après quoi la Chambre décidera ce qu'il y a lieu de faire.

J'estime que la Chambre s'attend maintenant à ce que l'honorable député fasse une déclaration et j'invite ce dernier à le faire maintenant.

M. Mackenzie King propose,—Que Liguori Lacombe, écuyer, député représentant la division électorale de Laval-Deux-Montagnes, en Chambre, ayant déclaré de son siège:

"Nous avons dans le Gouvernement trois nouveaux millionnaires depuis la déclaration de la guerre. Nous les dénoncerons en temps et lieu. Les fortunes s'édifient".

"le comité permanent des privilèges et élections reçoive instruction de faire une enquête complète sur cette allégation, et de faire un rapport complet sur la preuve déposée avec toute la procédure qui s'y rapporte ainsi que sur le résultat de son enquête pour permettre à la Chambre de prendre la décision qu'elle jugera nécessaire".

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la députation, à savoir:

Bill No 110 (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley".

Bill No 111 (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore".

Bill No 112 (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow".

Bill No 113 (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates".

Bill No 114 (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Richards Johnstone".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de Jean Sylvia Murley, Gertrude Mantha Hore, Claire MacLaren Hunter Barlow, Mary Constance Helena Keys Bates et de Margaret Anne Richards Johnstone respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Au 31 mars 1943, quel était le nombre des fonctionnaires, et permanents et temporaires, au service de l'Etat, y compris ceux qui sont à l'emploi des commissions instituées pour le temps de guerre?

2. Quel en était le nombre au 31 mars 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—Quelles ont été les sommes versées par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec sous forme d'octrois statutaires, de secours aux chômeurs, de contributions aux pensions aux vieillards et aux aveugles et sous toute autre forme, du 26 août 1936 au 8 novembre 1939?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires quant à la protection des convois sur le fleuve St-Laurent?

2. Quel est, par tonne, le pourcentage des navires coulés dans le fleuve St-Laurent, durant la dernière saison de navigation?

3. Quelle est la moyenne, par semaine ou par mois, du nombre des navires qui remontèrent le St-Laurent durant la dernière saison de navigation?

4. Quelle en était la moyenne, pour la même période de temps, au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

5. Les compagnies de chemins de fer du Pacifique-Canadien et du National-Canadien ont-elles bénéficié d'un excédent de transport dû à la réduction de la navigation sur le St-Laurent?

6. Le cas échéant, quel a été le revenu net de ces compagnies au cours des années 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'acres de terres a-t-on achetés pour l'aéroport de Carp, Ontario?

2. Quel prix a-t-on payé pour chacun de ces terrains?

3. Quel est le nombre d'acres de chacun de ces terrains et de quels particuliers a-t-on acheté chacun de ces terrains?

4. A-t-on établi le prix de ces terrains à tant de l'acre indépendamment des édifices qui y étaient construits?

5. Le cas échéant, combien a-t-on payé de l'acre?

6. Combien a-t-on payé pour les édifices?

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur le fonctionnement de la loi de 1942 sur l'assurance contre les risques de guerre, pour la période qui s'est terminée le 31 mars 1943.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Qui sont les fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui reçoivent un traitement de plus de $3,000 par année, et en quels endroits sont-ils?

2. Combien chacun de ces fonctionnaires a-t-il reçu en honoraires, allocations de subsistance ou autres, et en frais de déplacement, depuis sa nomination à la commission?

3. Lesquels, parmi ces employés, sont des fonctionnaires civils permanents? Lesquels ont été nommés en vertu des dispositions de la Loi du service civil?

Par M. Isnor—1. Quel est le nombre des trains de voyageurs qui font le service quotidien sur la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Moncton, N.-B., et Halifax, N.-E.?

2. Relativement à ces trains, quels sont: (*a*) le nombre ou le nom de chacun, (*b*) le nombre des arrêts réguliers faits par chacun, (*c*) la distance entre chaque arrêt, (*d*) la distance totale du parcours, (*e*) la population de chaque endroit où l'on fait arrêt, (*f*) la durée du trajet, (*g*) la moyenne quotidienne du nombre des particuliers qui se sont rendus jusqu'à Halifax pendant le mois de mai 1943?

3. Quel est le nombre des trains qui font le service quotidien entre Moncton et Campbellton, N.-B.?

4. Relativement à ces trains, quels sont, (*a*) le nombre ou le nom de chacun, (*b*) le nombre des arrêts réguliers faits par chacun, (*c*) la distance entre chaque arrêt, (*d*) la distance totale du parcours, (*e*) la population de chaque endroit où l'on fait arrêt, (*f*) la durée du trajet, (*g*) la moyenne quotidienne du nombre des particuliers qui se sont rendus à Campbellton pendant le mois de mai 1943?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Combien de permis de construction de logements a-t-on accordés à des sénateurs ou à des membres de la Chambre des communes, au cours de la période du 1er septembre 1942 au 1er juin 1943?

2. Le cas échéant, à qui a-t-on octroyé ces permis?

3. Quel a été, dans chaque cas, le montant pour lequel on a octroyé ce permis?

4. Où est située la propriété que l'on est à construire?

5. Exerce-t-on quelque contrôle pour s'assurer que l'on s'en tient aux termes du permis de construction?

Par M. Castleden—1. Quelle quantité de bois contre-plaqué la *Wartime Housing Limited* a-t-elle achetée?

2. Quelle a été la somme totale payée pour ce bois?

3. De quelles maisons de commerce ou de quels agents a-t-on acheté ce bois contre-plaqué?

M. Dorion propose, appuyé par M. Roy,—Qu'un ordre de la Chambre soit adopté pour obtenir—Copie des procès-verbaux et du rapport des séances que le Comité national des finances a tenues à Ottawa, le 9 décembre 1936 et les jours suivants, sous la présidence du ministre des Finances.

M. Ilsley, ministre des Finances, déclare qu'il n'est pas d'intérêt public de déposer les documents demandés dans la motion, et il en cite des extraits pour démontrer que les membres du comité national des Finances avaient décidé que le rapport des réunions ne serait pas rendu public.

M. Dorion soulève un point d'ordre à l'effet que le ministre ayant cité une portion du rapport était tenu de le déposer.

M. l'Orateur: Lorsque le ministre a cité des extraits du rapport, il ne cherchait pas à invoquer un motif tiré du sujet lui-même du rapport, mais il exposait simplement la raison pour laquelle ce même rapport ne pouvait être déposé. Se basant sur Todd (Parliamentary Government in England), il est loisible, à la discrétion et sur la responsabilité de chaque ministre, quand l'exige à l'occasion l'intérêt de l'état ou une question de politique générale, de ne pas fournir certains renseignements demandés par des membres du Parlement. Disraeli a déjà déclaré en Chambre que si elle insistait pour qu'on produise certains documents et certaines lettres concernant la préparation et l'étude préalable des mesures, des rapports confidentiels fournis en toute franchise et liberté par les chefs de ministères cesseraient immédiatement, et nous aurions un

système de rapports préparés en vue d'être déposés en Chambre. La déclaration faite par le ministre des Finances à l'effet qu'il est d'intérêt public que ces documents ne soient pas déposés doit être acceptée et elle a comme effet d'annuler la motion que je déclare irrecevable.

De cette décision M. Dorion en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur soumet alors la motion à la Chambre sous la forme suivante: La décision de l'Orateur est-elle maintenue; elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Abbott,
Authier,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Bradette,
Breithaupt,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Cleaver,
Cloutier,
Corman,
Coté,
Cruickshank,
Dechêne,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dupuis,
Edwards,
Emmerson,
Evans,
Farquhar,
Fauteux,
Ferron,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Furniss,
Gardiner,
Gershaw,
Gibson,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Grant,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Healy,
Henderson,
Howden,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
King, Mackenzie
Kirk,
Laflamme,
LaFlèche,
Lafontaine,
Lalonde,
Leclerc,
Leduc,
Léger,
Little,
Lizotte,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McDonald (Pontiac),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Macmillan,
McNevin (Victoria, Ont.),
McNiven (Regina City),
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mulock,
Mutch,
Neill,
Nixon,
O'Neill,
Pinard,
Poirier,
Pottier,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Ryan,
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Taylor,
Telford,
Thauvette,
Tomlinson,
Tripp,
Turgeon,
Ward,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Wood—119.

CONTRE:

Messieurs:

Adamson,
Anderson,
Bence,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Dorion,
Esling,
Fair,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Hanson (York-Sunbury),
Hatfield,
Hazen,
Homuth,
Jaques,
Johnston (Bow-River),
Knowles,
Lacombe,
McGregor,
MacInnis,

MacKinnon (Kootenay-Est),	O'Brien,	Ross (St. Paul's),	Shaw,
MacNicol,	Perley,	Ross (Souris),	Stirling,
Nielsen, Mme	Pouliot,	Roy,	Stokes,
	Quelch,	Senn,	Wright—43.

L'ordre suivant est transmis à l'officier intéressé:

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications reçues, du 1er janvier 1943 jusqu'aujourd'hui, par le Premier ministre, le ministre des Mines et des ressources, la commission d'établissement des soldats ou tout autre ministère du gouvernement, demandant que les soldats-colons vivant sur des terres reçoivent le titre incontesté de ces terres qu'ils détiennent de la Commission d'établissement des soldats en vertu d'un contrat.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 1ER JUILLET 1943

PRIÈRES.

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1943,—Etat montrant:—1. Comment fait-on la distribution des uniformes d'été, (*a*) aux membres de l'armée, de la marine et de l'aviation, au Canada et outre-mer, (*b*) aux membres des divisions féminines des forces armées?

2. Quelles dispositions a-t-on prises pour donner aux membres de l'armée un uniforme d'été d'un meilleur modèle, plus approprié au climat des divers camps disséminés à travers le pays?

3. Quelle mesure a-t-on prise, et a-t-on fourni les vêtements et les uniformes d'été à tous les camps de l'armée?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quel est, dans chaque district militaire, le nombre et le pourcentage de ceux qui ont été refusés pour cause de santé, depuis le commencement de la guerre, et quel est le nombre total de ceux qui ont demandé à s'enrôler dans l'armée?

2. Dans chaque district militaire, district administratif ou dans chaque province, quel est le nombre et le pourcentage de ceux qui ont été refusés et exemptés pour cause de santé, parmi ceux qui ont été appelés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales et ont répondu à cet appel?

3. Quel est le nombre de ceux qui ont répondu à cet appel dans chaque district militaire, district administratif ou dans chaque province?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que l'hôpital de la rue Christie, à Toronto, a été installé dans un édifice autrefois utilisé comme usine?

2. Quelle est la dimension des terrains à la disposition des malades?

3. Le plan de l'édifice se prêtait-il à sa transformation en un hôpital?

4. Quel a été le coût de cette transformation?

5. A-t-on agrandi l'hôpital à son emplacement actuel?

6. Le cas échéant, à combien de reprises et à quels frais?

7. A quelle distance de la limite nord des terrains de l'hôpital la ligne de chemin de fer passe-t-elle?

8. Y a-t-il des usines dans le voisinage de l'hôpital?

9. A quelle distance se trouve l'usine la plus rapprochée de l'hôpital?

10. Aux yeux du gouvernement, cet emplacement convient-il à un hôpital destiné à nos anciens combattants?

11. Le gouvernement a-t-il reçu, de la part de sociétés d'anciens combattants, des protestations contre l'utilisation de cet emplacement pour la construction d'un nouveau pavillon à cet hôpital?

12. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de trouver un emplacement plus convenable pour cet hôpital?

13. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de ce que l'hôpital de la rue Christie était mal adapté à la fin pour laquelle il est affecté?

14. Qui a recommandé la construction de ce nouveau pavillon à l'immeuble actuel de l'hôpital de la rue Christie?

15. Combien de lits comprend l'immeuble actuel?

16. Combien d'autre lits donnera la construction du nouveau pavillon?

17. Pourvoit-on à l'installation, (*a*) de salles d'opération,—et de combien,—(*b*) de service de radiologie et, (*c*) de laboratoires de pathologie, dans ce nouveau pavillon?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1943,—Etat montrant:—1. Quelques compagnies ont-elles fait une demande d'aide financière pour aménager leurs usines ou pour construire des usines en vue de la déshydratation des pommes de terres et des autres légumes?

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces compagnies?

3. Quelles sont celles, s'il y a lieu, qui ont reçu une aide financière, et quel montant a-t-il été accordé dans chaque cas?

4. Quelles sociétés ont demandé à signer un contrat, et à quelle date?

5. A quelles sociétés a-t-on accordé des contrats, à quelle date et pour quelle somme dans chacun des cas?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du ministre de la Justice déposé en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 des Règlements de la défense du Canada. (Détention de personnes).

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 111, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore".—M. *Fulford.*

Bill No 112, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow".—M. *Ross* (St. Paul's).

Bill No 113, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates".—M. *Claxton.*

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell—1. Quel sont les noms des membres de la Commission nationale de cinématographe?

2. Quels sont les rouages administratifs de la commission; quel est le nombre de ses employés et quels postes détiennent-ils?

3. Combien de films a-t-on mis en circulation (*a*) à l'usage des cinémas, (*b*) pour d'autres fins?

4. Combien de films de la série "Canada carries on" a-t-on mis en circulation jusqu'au 31 mai 1943?

5. Au 31 mai 1943, quelle somme a-t-on reçue des cinémas pour la location de films?

6. Quel a été le coût total de la Commission nationale du cinématographe et quel travail a-t-elle accompli au cours de chaque année depuis son existence?

Par M. Fair—1. Relativement aux soldats-colons qui, entre le 1er avril 1941 et le 31 mars 1943, ont signé un contrat de renonciation ou à qui on a donné un avis de reprise de leurs terres, de trente jours, quelle a été la date d'achat initial de la terre dans chacun des cas?

2. Quel a été le prix initial d'achat?

3. Quelles avances a-t-on consenties pour les instruments, le cheptel, etc.?

4. Quelle somme chacun de ces colons a-t-il remise en paiement pour ces avances?

5. Quel a été le montant de l'amortissement dans chaque cas?

6. Combien d'acres de terrains nouveaux a-t-on cultivés?

7. Quelle était l'évaluation de la terre et des instruments au moment où le contrat a été résilié soit par un acte de renonciation, soit par un avis de trente jours?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 2 JUILLET 1943

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la députation, à savoir:

Bill No 115, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Whitehead Casement".

Bill No 116, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers".

Bill No 117, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper".

Bill No 118, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de John Whitehead Casement, Elaine Alice McCormick Desrosiers, Marion Mathilda Heversage Jost Hooper et de Phyllis Beatrice Barnett Woodham, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Fontaine, du comité permanent des bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 63 (1) (*c*) du Règlement.

M. Fontaine, du comité permanent des bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 67, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada* (*à responsabilité limitée*)", et convient d'en faire rapport sans modification.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 avril 1943,—Etat montrant:—Quelle est la valeur des, (*a*) carpettes, (*b*) tapis, (*c*) linoléums, et (*d*) autres articles de tous genres servant à recouvrir les planchers, qui ont été commandés, et/ou achetés, qu'ils aient été livrés ou non, pour chaque ministère du gouvernement, y compris les établissements affectés à l'armée, à la marine et à l'aviation, (1) dans la ville d'Ottawa, (2) ailleurs au Canada, depuis le 1er janvier 1942?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1943:—Copie de tous comptes, versements, correspondance et autres documents datés des années 1941, 1942 et de 1943 jusqu'aujourd'hui, que possèdent le ministère de la Justice et la division des Affaires indiennes du ministère des Mines et des ressources relativement au procès intenté à Frank Knockwood, résidant de la réserve indienne de Scotchfort, à Lennox Island, Ile du Prince-Edouard; ainsi que la copie de toute la correspondance et des recommandations demandant que George J. Tweedy, C.R., de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, agisse comme représentant du gouvernement, ou du défendeur, Frank Knockwood, ou de la division des Affaires indiennes, ainsi qu'un état de tous comptes ou de tous paiements de salaire, de frais ou de dépenses présentés à ce sujet ou qui ont été payés à lui ou à quelque autre particulier.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er octobre 1942, entre le ministère des Postes et l'un de ses fonctionnaires et tout particulier ou groupe de particuliers relativement au service de livraison postale sur la route rurale No 3, à Innisfail, Alberta.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, comme suit:—

Arrêté en conseil C.P. 5160, approuvé le 25 juin 1943: Modifiant les Règlements sur le Service sélectif national (Emplois civils) concernant les débardeurs.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:—

Arrêté en conseil C.P. 5161, approuvé le 25 juin 1943: établissement de l'Arrêté concernant la stabilisation de la main-d'œuvre employée au chargement et au déchargement des navires à Halifax.

M. Gibson présente, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 119, Loi concernant une certaine Convention et un certain Protocole signés à Washington, Etats-Unis d'Amérique le 4e jour de mars 1942, sur l'impôt entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

Fermes expérimentales

12	Administration des fermes expérimentales.	$ 59,480 00
13	Ferme expérimentale centrale.	588,560 00
14	Fermes régionales, stations et stations de démonstration. .	1,292,769 00

Service de production

15	Administration	$ 36,645 00
	Santé des animaux:	
16	Administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires	1,818,000 00
17	Dédommagement pour les animaux abattus	375,468 00
18	Bétail et volaille	719,992 00
19	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences	535,785 00
20	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services	65,000 00
21	Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services	33,500 00

Services des marchés

22	Administration	101,314 00
23	Economie agricole	95,758 00
24	Produits laitiers	379,289 00
25	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	148,098 00
26	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	521,000 00
27	Bétail et produits du bétail	564,458 00
28	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $13,000	25,000 00

Crédits spéciaux

29	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau	2,000,000 00
30	Loi sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies	250,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 5 JUILLET 1943

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a été saisi du bill No 11, (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson", et convient d'en faire rapport sans modification.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles pour l'année financière terminée le 31 mars 1943, en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, article 17.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—Du 1er décembre 1942 au 30 avril 1943, dans chacune des divisions administratives créées en vertu de la Loi de Mobilisation des ressources nationales—1. Combien a-t-on envoyé d'avis d'appel à l'examen médical?

2. Combien a-t-il été retourné d'avis d'appel médical qui n'avaient pu être remis aux destinataires?

3. Combien a-t-il été retourné de ces avis avec le renseignement que le destinataire s'était enrôlé?

4. Combien a-t-il été retourné de ces avis avec le renseignement que le destinataire avait été porté comme manquant à l'appel ou tué au combat?

5. Combien a-t-on fait d'examens médicaux?

6. Combien de sujets examinés ont été assignés à la catégorie "A"?

7. Combien d'ajournements a-t-on accordés?

8. Combien a-t-on envoyé d'avis d'avoir à se présenter à un centre d'instruction militaire?

9. Combien a-t-il été retourné de ces avis qui n'avaient pu être remis aux destinataires?

10. Quel a été le nombre de ceux qui se sont présentés aux centres d'instruction militaire?

11. Quel a été le nombre de ceux qui n'ont pas été acceptés aux centres d'instruction militaire ?

12. Combien ont été acceptés comme recrues en vertu de la Loi de Mobilisation des ressources nationales?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Etat montrant:—Quel salaire et quelle somme pour ses dépenses le juge McTague reçoit-il, à l'heure actuelle, (*a*) à titre de juge, (*b*) comme président du Conseil national du Travail en temps de guerre, (*c*) comme président de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre et, (*d*) comme fonctionnaire du gouvernement à quelque autre titre que ce soit?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 110, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley".—M. *Boucher.*

Bill No 114, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Richards Johnstone".—M. *Whitman.*

Bill No 117, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper".—M. *Whitman.*

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Maybank—1. Depuis le commencement de la guerre, et y compris le personnel faisant partie des forces permanentes de l'armée, de la marine et de l'aviation à l'ouverture des hostilités, quel est le nombre total d'hommes qui ont été enrôlés pour service actif et continu, (*a*) dans l'armée, (*b*) dans la marine, (*c*) dans l'aviation?

2. De ces hommes, combien ont été rayés des cadres ou ont cessé de faire partie des forces armées pour quelque raison que ce soit?

Par Mme Nielsen—1. Un certain M. Wenspir et un certain M. Hamilton ont-ils représenté le Séquestre des biens de sujets de pays ennemis dans la ville d'Edmonton, en 1941?

2. Le cas échéant, (*a*) ont-ils ordonné, vers le mois d'avril 1941, la destruction d'une bibliothèque comprenant approximativement un millier de livres, appartenant à l'*Ukrainian Farmer Labor Temple Association* et sise au numéro 10,628 de la 96ème Rue, à Edmonton; (*b*) quels volumes a-t-on détruits et comment l'ont-ils été; (*c*) pour quelles raisons a-t-on détruit ces volumes; (*d*) a-t-on tenu, vers la même date, sous la direction de MM. Wenspir et Hamilton, une vente, aux enchères ou autrement, des meubles et autres objets appartenant à ladite association?

3. Au cours des premiers mois de l'année 1941, a-t-on transporté dans les locaux de la *Pullan Paper Stock Limited*, à l'angle des rues Trinity et Parliament, à Toronto, afin qu'ils y soient détruits, les livres constituant la bibliothèque de l'*Ukrainian Farmer Labor Temple Association* sise au numéro 300 de la rue Bathurst, à Toronto?

4. Le cas échéant, combien de volumes a-t-on détruits et pourquoi les a-t-on détruits?

5. A-t-on vendu ou détruit le mobilier, les biens ou les livres de cette association, ou en a-t-on disposé de quelque autre façon dans d'autres endroits du pays? Le cas échéant, dans quels endroits?

6. Puisque ces biens ne peuvent pas être remis à leurs propriétaires, comment effectuera-t-on une restitution ou une compensation?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency)—1. La Commission de la Radio a-t-elle refusé au Dr Delvecchio, de Montréal, de parler en faveur du lait crû, en 1942?

2. Le cas échéant, pourquoi?

3. Pourquoi la Commission de la Radio permet-elle aux compagnies Pepsi-Cola et Coca-Cola de parler en faveur de la vente de leurs produits?

4. Pourquoi le gouvernement permet-il aux trusts du lait pasteurisé de parler également à la radio?

5. Quel montant la *Borden Milk Company* a-t-elle investi dans l'industrie du lait au Canada?

6. A-t-on fait faire des analyses chimiques du Coca-Cola? Le cas échéant, le ministère de la santé publique recommande-t-il ces liqueurs?

7. Pourquoi le gouvernement fédéral permet-il à la Commission de la Radio de faire des réclames pour ce produit et d'utiliser de la gazoline pour son transport?

8. Refuse-t-on aux cultivateurs les mêmes privilèges en ce qui concerne le transport du lait crû?

9. Le cas échéant, pourquoi?

Par M. Bruce—1. A l'exclusion des immeubles, quelle étendue de terrain les malades ont-ils à leur disposition comme endroit de récréation sur la propriété de l'hôpital de la rue Christie?

2. Quelle est la distance entre la limite nord de la ligne du chemin de fer et le point le plus rapproché de la propriété de l'hôpital de la rue Christie?

3. Quelles sont les usines ou les industries qui sont situées près de l'hôpital de la rue Christie, dans un rayon d'un demi mille, (*a*) à l'ouest, (*b*) au sud et, (*c*) au nord de l'hôpital?

4. Quelque usine fonctionne-t-elle sans interruption jour et nuit?

5. Le cas échéant, quel en est le nombre?

6. Travaille-t-on de nuit à l'une de ces usines avec des machines auxiliaires et des réflecteurs?

7. Les salles des services de neurologie de l'hôpital sont-elles situées du côté ouest de l'hôpital?

8. Le cas échéant, à quelle distance se trouvent-elles de l'usine ou de l'industrie la plus rapprochée?

9. A-t-on porté des plaintes à l'effet que les malades logeant dans les salles de ces services de neurologie étaient incapables de dormir la nuit à cause du bruit provenant de ces usines ou industries?

10. Le cas échéant, quelles mesures les autorités ont-elles prises ou se proposent-elles de prendre à ce sujet?

11. Les malades de la guerre actuelle sont-ils installés dans les mêmes salles qu'occupent les malades chroniques de la dernière guerre?

12. Le cas échéant, le ministère de la santé publique croit-il que ces dispositions sont satisfaisantes et convenables?

13. La salle à manger est-elle encore au sous-sol?

14. Quels sont les membres du comité de l'hospitalisation en temps de guerre?

Par M. Black (Cumberland)—1. A quels endroits de la Nouvelle-Ecosse a-t-on mis des hôtels à la disposition des personnes faisant partie des forces armées ou de la marine marchande?

2. A-t-on ouvert un hôtel à Liverpool, N.-E., pour répondre plus particulièrement aux besoins de ceux qui font partie du service naval, ou se propose-t-on d'en établir un?

3. Quel a été le coût, (*a*) de la construction, (*b*) de l'achat, (*c*) de la location de chacune de ces propriétés?

4. Quel a été le coût, (*a*) des améliorations, (*b*) de l'aménagement et de l'ameublement de chacune de ces propriétés, et quel est le coût estimatif du parachèvement de chacune?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hanson (Skeena)—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, contrats et autres documents datés depuis le 1er janvier 1941 et échangés entre la *Wartime Housing Limited,* ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Prince-Rupert.

Par M. Hanson (Skeena)—Adresse à son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, contrats et autres documents datés depuis le 1er janvier 1941 et échangés entre le ministère des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Prince-Rupert, ou l'un de ses fonctionnaires, relativement au problème du logement dans la ville de Prince-Rupert.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents datés de 1942 et de 1943 que possède le régisseur de la construction relativement à la construction d'un bureau de poste à Kelvington, Saskatchewan.

Par M. Castleden—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres d'instructions, circulaires et de tous autres avis que la Commission canadienne du blé, ou ses comités, a fait parvenir, du 1er juin 1940 au 30 avril 1943 inclusivement, à des compagnies de chemins de fer, ou à leurs représentants, et à des compagnies de grains, ou à leurs représentants, relativement à la répartition des wagons à grains entre les divers centres de livraison de l'Ouest canadien.

M. St-Laurent propose,—Considérant que les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord exigent que, immédiatement après chaque recensement décennal, la représentation des provinces à la Chambre des communes soit répartie de nouveau; et

Considérant que cette répartition nouvelle comporte, en fait, la détermination du nombre des représentants de chaque province et du nombre des divisions électorales au sein de chaque province ainsi que la délimitation de ces divisions électorales; et,

Considérant que l'état de guerre existe au Canada depuis le 10 septembre 1939, et que les hostilités peuvent se prolonger pendant une période indéterminée; et,

Considérant que le recensement de 1941 a été fait au cours des hostilités; et,

Considérant que l'enrôlement dans les forces armées du Canada et que le travail de production des munitions de guerre ont eu pour conséquences d'obliger des groupes nombreux de citoyens à s'éloigner de leurs foyers pour prendre du service dans et avec ces forces armées soit dans d'autres régions du Canada, soit outre-mer, ou pour aller habiter temporairement dans d'autres sections du pays; et,

Considérant que l'expérience a révélé que cette répartition nouvelle peut donner lieu à de vives divergences d'opinions sur la délimitation convenable des divisions électorales, divergences qu'il faut éviter à tout prix pendant que le Canada poursuit la guerre; et,

Considérant que, en tenant compte de ces circonstances, il ne semble pas opportun actuellement qu'une répartition nouvelle de la représentation parlementaire, établie sur le recensement de 1941, soit effectuée pendant la durée des hostilités auxquelles le Canada prend part,

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, sujets très loyaux et très respectueux de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de permettre qu'un projet de loi, conçu dans les termes suivants, soit présenté au Parlement du Royaume-Uni:

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation des provinces à la Chambre des Communes à la suite du recensement décennal fait en l'an mil neuf cent quarante et un.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, réunis en Parlement, ont présenté une Adresse à Sa Majesté demandant humblement que Sa Majesté daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour l'établissement des dispositions ci-après énoncées:

Qu'il soit décrété ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté le Roi, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, en ce présent Parlement assemblés, et par leur autorité;

1. Nonobstant toutes dispositions des Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940, il ne sera pas nécessaire de rajuster la représentation des provinces à la Chambre des Communes, en conséquence des résultats du recensement fait en l'an mil neuf cent quarante et un, avant la première session que le Parlement du Canada tiendra après la cessation des hostilités entre le Canada et le Reich Allemand, le Royaume d'Italie et l'Empire du Japon.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1943; et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et la présente loi peuvent être cités ensemble comme les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1943.

Et une discussion s'élevant:

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Crerar,—Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Et ladite question mise aux voix; elle est acceptée à la suite du vote suivant:

POUR:

Messieurs:

Abbott,
Anderson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Boucher,
Bradette,
Cardiff,
Casselman, Mme (Edmonton-Est),
Casselman (Grenville-Dundas),
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Crerar,
Dechêne,
Diefenbaker,
Donnelly,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Fair,
Fauteux,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Fulford,
Gardiner,
Gershaw,
Gillis,
Golding,
Graham,
Grant,
Graydon,
Green,
Gregory,
Hansell,
Hanson (Skeena),
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Ilsley,
Jaques,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
Knowles,
LaFlèche,
Lalonde,
Léger,
Little,
McCubbin,
MacDiarmid,
Macdonald (Brantford ville),
Macdonald (Halifax),

Macdonald (Kingston, ville), McDonald (Pontiac), McGarry, McGeer, McIlraith, MacInnis, MacKenzie (Lambton-Kent), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacKinnon (Kootenay-Est), McLarty, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McLean (Simcoe-Est), Macmillan, McNiven (Regina, ville), MacNicol, Martin, Matthews, Maybank, Mayhew, Mitchell, Neill, Nielsen, Mme Nixon, Noseworthy, O'Neill, Perley, Pinard, Poirier, Pottier, Purdy, Quelch, Ralston, Reid, Rennie, Ross (Calgary-Est), Ross (Moose-Jaw), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), St-Laurent, Sanderson, Shaw, Sissons, Slaght, Soper, Stirling, Stokes, Taylor, Tripp, Turgeon, Turner, Tustin, Ward, White, Whitman, Winkler, Wright—115.

CONTRE:

Messieurs:

Bertrand (Terrebonne), Cardin, d'Anjou, Dorion, Dubois, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), LaCroix (Québec-Montmorency), Pouliot, Roy—9.

Et la motion principale est alors mise aux voix, et elle est agréée sur la même division que celle mentionnée plus haut.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 6 JUILLET 1943

PRIÈRES.

M. Moore du comité permanent de la banque et du commerce, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et convient d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 54, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne.

Bill No 68, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ukrainian Fraternal Society of Canada*".

Sur motion de M. Fontaine, le premier rapport du comité permanent des bills privés, présenté à la Chambre le vendredi, 2 juillet 1943, est agréé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien de permis de construction de logements a-t-on accordés à des sénateurs ou à des membres de la Chambre des communes, au cours de la période du 1er septembre 1942 au 1er juin 1943?

2. Le cas échéant, à qui a-t-on octroyé ces permis?

3. Quel a été, dans chaque cas, le montant pour lequel on a octroyé ce permis?

4. Où est située la propriété que l'on est à construire?

5. Exerce-t-on quelque contrôle pour s'assurer que l'on s'en tient aux termes du permis de construction?

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, 1938, pour l'année civile 1942, et de la Loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons, 1937, pour la période terminée le 31 mars 1943, ainsi que l'extension du plan d'amélioration des maisons.

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés, de janvier 1941 au 16 juin 1943, entre tout gouvernement provincial ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement fédéral, relativement à des propositions d'amendements ou de modifications à la Loi des pensions de vieillesse ou au montant octroyé comme pension.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 3 juillet 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Bill No 115, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Whitehead Casement".—M. *Emmerson.*

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 7 JUILLET 1943

Prières.

Un message est reçu du Sénat annonçant à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la députation, à savoir:

Bill No 120, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein".

Bill No 121, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Preble Macintosh".

Bill No 122, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber".

Bill No 123, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet".

Bill No 124, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright".

Bill No 125, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy".

Bill No 126, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été remises les pétitions, toutes en instance de divorce, d'Ethel Wendman Lebenstein, John Preble Macintosh, Sonia Libenstein Kolber, Gilberte Piché Ouimet, Irene Maud Pardellian Wright, May Gertrude Russell McCarthy et de Geraldine Charlotte Wrangel, respectivement, ainsi que les documents soumis comme pièces justificatives, avec prière qu'ils soient tous renvoyés au Sénat.

M. Fontaine, du comité permanent des bills privés, présente le quatrième rapport du comité des bills privés qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Fontaine, ledit rapport est agréé.

M. Fontaine, du comité permanent des bills privés, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 53, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Fondation hospitalière des Shriners de Montréal", et convient d'en faire rapport sans modification.

Votre Comité a aussi étudié les bills suivants dont il convient de faire rapport tels qu'ils sont modifiés, savoir:

Bill No 56, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

Bill No 109, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*".

Votre Comité a ordonné la réimpression dudit bill No 109, (X-2 du Sénat), tel qu'il a été modifié.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Etat montrant:—1. Quel était, au 1er septembre 1942 et au 1er mars 1943, le nombre total des employés nommés par le gouvernement du Canada, y compris les employés des Offices et des Commissions?

2. Quel a été le montant total payé en traitements, salaires et allocations à ces employés pour chacun des mois portant la date suivante: au 1er septembre 1942 et au 1er mars 1943?

3. Depuis le 1er septembre 1942, quel est le nombre total des employés nommés, (*a*) à des travaux qui n'ont pas directement trait à la guerre, (*b*) à des travaux relevant directement de la guerre?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des trains de voyageurs qui font le service quotidien sur la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Moncton, N.-B., et Halifax, N.-E.?

2. Relativement à ces trains, quels sont: (*a*) le nombre ou le nom de chacun, (*b*) le nombre des arrêts réguliers faits par chacun, (*c*) la distance entre chaque arrêt, (*d*) la distance totale du parcours, (*e*) la population de chaque endroit où l'on fait arrêt, (*f*) la durée du trajet, (*g*) la moyenne quotidienne du nombre des particuliers qui se sont rendus jusqu'à Halifax pendant le mois de mai 1943?

3. Quel est le nombre des trains qui font le service quotidien entre Moncton et Campbellton, N.-B.?

4. Relativement à ces trains, quels sont, (*a*) le nombre ou le nom de chacun, (*b*) le nombre des arrêts réguliers faits par chacun, (*c*) la distance entre chaque arrêt, (*d*) la distance totale du parcours, (*e*) la population de chaque endroit où l'on fait arrêt, (*f*) la durée du trajet, (*g*) la moyenne quotidienne du nombre des particuliers qui se sont rendus à Campbellton pendant le mois de mai 1943?

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ajournée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 116, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers".—M. *Hill.*

Bill No 118, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham".—M. *Hill.*

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Noseworthy—1. Quels sont les conditions et les règlements qui régissent l'embauchage et le salaire des employés travaillant aux canaux secondaires du Canada?

2. Suit-on ces dispositions et ces règlements dans le cas, (*a*) des éclusiers, (*b*) des mécaniciens d'écluse employés au canal de Cornwall?

3. Quelle différence y a-t-il dans les conditions d'embauchage et de rémunération de ces deux catégories d'employés travaillant à ce canal?

Par M. Diefenbaker—1. Quels sont les médecins des villes de Québec et de Montréal dont, au cours de chacune des années de 1940 à 1942 inclusivement, on a employé ou retenu les services en rapport avec la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de l'état?

2. Quelle somme a-t-on payée à chacun de ces médecins pour ses services au cours de chacune de ces années?

Par M. MacInnis—1. Le gouvernement du Canada a-t-il entrepris, (*a*) de sa propre initiative, (*b*) de concert avec quelque autre gouvernement la construction d'une route à Terreneuve?

2. Le cas échéant, quel est l'emplacement de cette route?

3. Quel est le coût estimatif de cette entreprise?

4. A-t-on terminé quelque tronçon de cette route? Le cas échéant, à quel coût?

5. A quelles compagnie ou compagnies a-t-on confié la construction de cette route?

6. Les entrepreneurs ont-ils fourni l'outillage pour la construction de cette route?

M. Lacombe propose, appuyé par M. Roy,—Que l'ordre suivant de la Chambre soit voté:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, témoignages, rapports et autres documents que possède le ministère de la Justice concernant l'appel de M. Camillien Houde, entendu le 28 mai 1943, à Fredericton, par une commission consultative.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que jeudi, le 8 juillet prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera et, qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une heure à trois heures de l'après-midi.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 8 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat annonçant à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la députation, à savoir:

Bill No 127, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".

Bill No 128, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".

Bill No 129, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".

Bill No 130, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".

Bill No 131, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Usher Garson".

Bill No 132, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été remises les pétitions, toutes en instance de divorce, de Anne-Marie Garon Brown, Theodore Panos, Glendon Malcolm Robert MacCallum, Pierre Henri Honoré Paré et de Beatrice Belodubrofsky Schiller, respectivement, ainsi que les documents soumis comme pièces justificatives, avec prière qu'ils soient tous renvoyés au Sénat.

M. Macmillan, du comité spécial de la sécurité sociale, présente le deuxième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre et sur motion de M. Macmillan, ledit rapport est adopté.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et convient d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 12, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline".

Bill No 13, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James William McDonald".

Bill No 14, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Chafe".

Bill No 15, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner".

Bill No 16, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick".

Bill No 17, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky".

Bill No 18, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 19, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".

Bill No 20, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner".

Bill No 21, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Feodor Karpenko".

Bill No 22, (O du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz".

Bill No 23, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Doré".

Bill No 24, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen".

Bill No 25, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks".

Bill No 26, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare".

Bill No 27, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis".

Bill No 28, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Shulman".

Bill No 29, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston".

Bill No 30, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky".

Bill No 31, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard".

Bill No 32, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Anna Champman Longmore".

Bill No 33, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis".

Bill No 34, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Morgan".

Bill No 35, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mady Albert Chamandy".

Bill No 36, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Clarkin".

Bill No 37, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron".

Bill No 38, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner".

Bill No 39, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert".

Bill No 40, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill".

Bill No 41, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy".

Bill No 42, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léopold Boucher".

Bill No 43, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Ashwell Dyson".

Bill No 44, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin".

Bill No 45, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Hadis".

Bill No 46, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold".

Bill No 47, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo René Doré".

Bill No 48, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte".

Bill No 49, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair".

Bill No 50, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière".

Bill No 51, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling".

Bill No 52, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros".

Bill No 61, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer".

Bill No 62, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Leith Gauld".

Bill No 63, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis".

Bill No 64, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur".

Bill No 79, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Allissamon Wheeler Baker Macoun".

Bill No 80, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy".

Bill No 81, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy".

Bill No 82, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson".

Bill No 83, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko".

Bill No 84, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever".

Bill No 85, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw".

Bill No 87, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi".

Bill No 89, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault".

Bill No 90, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi".

Bill No 91, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell'.

Bill No 92, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Cardin".

Bill No 93, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers".

Bill No 94, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor".

Bill No 97, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester".

Bill No 98, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson".

Bill No 99, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Fernande Broca Taisne".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel William Simon".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Scott Thacher".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Shapiro".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Rubin Segal".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Joseph-Wilfrid Rousseau".

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport concernant les recherches sur les schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick entreprises par la division des mines et de la géologie du ministère des Mines et des Ressources en vertu de l'accord de 1942 avec la province du Nouveau-Brunswick.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943:—1. Au cours de la dernière année financière 1942-1943, quelle a été la moyenne de la consommation mensuelle du miel, (*a*) par les ménagères, (*b*) dans les fabriques de conserves, (*c*) dans l'industrie du vin, (*d*) dans les brasseries et les distilleries, (*e*) par les fabricants de liqueurs douces, (*f*) par les fabricants de bonbons et, (*g*) de crème à la glace?

2. A combien estime-t-on la consommation du miel dans chacune de ces catégories pour l'année financière 1943-1944?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943:—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé jusqu'aujourd'hui en subventions pour le bois de chauffage?

2. (*a*) A combien estime-t-on la quantité de bois de chauffage qui a été coupée jusqu'aujourd'hui au cours de 1943? (*b*) A combien estime-t-on la quantité coupée pour la période correspondante de 1942?

3. (a) A combien estime-t-on la quantité totale du bois de chauffage dont on disposera au 1er décembre 1943? (*b*) A combien estime-t-on la quantité totale du bois de chauffage qui sera requis pour la saison d'hiver 1943-44?

4. Etablit-on des réserves de bois de chauffage, supérieures aux besoins de l'endroit, dans le but d'en faire la distribution dans les grands centres comme Montréal, Toronto, etc.?

5. (*a*) Au 15 juin 1942, de quelle quantité de charbon disposait-on? (*b*) De quelle quantité disposait-on au 15 juin 1943?

6. Outre l'octroi de subventions pour le bois de chauffage, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour parer à quelque disette possible de combustible au cours de l'hiver prochain?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 juin 1943:—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1943, entre le gouvernement provincial de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral relativement à l'augmentation de la pension de vieillesse dans la province de la Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Exellence le Gouverneur général, en date du 9 juin 1943:—Copie de toute la correspondance et des ententes, datées du 1er janvier 1942 au 1er janvier 1943, échangées entre la Commission fédérale du combustible, le ministère des Munitions et des approvisionnements, le ministère des Mines et des Ressources, le ministère des Finances et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou le ministère des Mines, relativement à l'extraction et à l'écoulement du charbon provenant de la Nouvelle-Ecosse.

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1943:—(*a*) Quelle quantité de bois contre-plaqué la *Wartime Housing Limited* a-t-elle achetée; (*b*) quelle a été la somme totale payée pour ce bois; (*c*) de quelles maisons de commerce ou de quels agents a-t-on acheté ce bois contre-plaqué?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1943:—Copie de tous les accords conclus entre le gouvernement du Canada et chacune des compagnies suivantes de la province du Manitoba: *MacDonald's Aircraft Company, Midwest Aircraft Company* et *Standard Machine Works?*

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture est inscrite au feuilleton pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 120, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein".—M. *Boucher.*

Bill No 121, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Preble Macintosh".—M. *Abbott.*

Bill No 122, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber".—M. *Whitman.*

Bill No 123, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 124, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright".—M. *MacInnis.*

Bill No 125, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy".—M. *Hill.*

Bill No 126, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel".—M. *Abbott.*

Bill No 131 (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Usher Garson".

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quelles ont été les dépenses encourues jusqu'aujourd'hui pour l'instruction militaire des étudiants qui suivent des cours dans chacun des collèges et des universités du Canada?

2. Les instructeurs civils reçoivent-ils quelque rémunération?

3. Le ministère verse-t-il quelque rémunération aux étudiants qui suivent des cours et qui font partie, (*a*) des formations d'entraînement de l'armée de réserve, (b) des classes d'instruction d'officiers? Le cas échéant, quelle somme leur verse-t-on?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Purdy—1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il entrepris, par l'entremise de son personnel militaire ou civil, des travaux de premier établissement, comme la construction de chemins, le creusage de canaux temporaires, la dérivation de cours d'eau, etc., relativement au centre d'embarquement en transit situé à Windsor, N.-E.?

2. Le cas échéant, a-t-on confié la direction et la surveillance de ces travaux au lieutenant James K. Garner (dit Lee), du Corps royal canadien des services du génie?

3. La *Ralph & Arthur Parsons Company,* de Windsor, N.-E., a-t-elle eu quelque chose à faire, directement ou indirectement, avec cette entreprise?

4. Le cas échéant, à quel titre?

5. A-t-on loué quelque machinerie d'usine ou quelque outillage de la *Ralph & Arthur Parsons Company?*

6. Le cas échéant, quel a été le total des montants versés à cette compagnie pour la location de la machinerie d'usine et/ou pour l'outillage?

7. Quel a été le montant total versé pour la location de chaque unité?

8. Quelle somme a-t-on versée à la compagnie pour la surveillance des travaux?

9. Le loyer des pelles mécaniques et de tout autre outillage était-il basé sur le coût total d'exploitation?

10. Les heures de travail du personnel de la Défense nationale et les matériaux fournis par ce même ministère que la *Ralph & Arthur Parsons Company* a utilisés pour la réparation et la remise en état de son usine et de sa machinerie ont-ils été imputés au compte de cette compagnie et payés par elle?

11. Le cas échéant, quelle somme a-t-on imputée ou versée pour ces travaux?

Par M. Purdy—Au 30 juin dernier, quel a été, par district militaire, le nombre total d'hommes qui se sont inscrits dans les forces armées depuis le commencement de la guerre, et quel pourcentage ces chiffres représentent-ils par rapport à la population de sexe masculin appartenant au groupe d'âge militaire dans chaque district?

Par M. Church—1. Combien a coûté chaque année la censure de la presse depuis le commencement de la guerre?

2. Qui sont les censeurs de la presse, (*a*) à Ottawa, (*b*) à Toronto, et quelles connaissances pratiques possèdent-ils pour ce genre de travail?

3. Par qui ont-ils été nommés et que reçoivent-ils en salaires, frais de déplacement et pour tous autres émoluments?

4. L'édition quotidienne des Débats de la Chambre a-t-elle été censurée?

5. Le cas échéant, par qui, pourquoi et en vertu de quels statut, loi, coutume ou usage?

Par M. Church—1. Combien d'immigrants sont entrés au Canada, chaque année depuis le commencement de la guerre, en provenance, (*a*) de Grande-Bretagne, (*b*) des Etats-Unis d'Amérique, (*c*) des dominions et des colonies britanniques, (*d*) de l'Europe continentale, (*e*) d'ailleurs?

2. Que fait-on pour favoriser l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, (*a*) d'ici la fin de la guerre, (*b*) lorsque la guerre aura cessé?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

CRÉDITS SPÉCIAUX

31	Primes à la réduction des emblavures, frais d'administration s'y rattachant, et aide temporaire qui peut être requise, nonobstant toute disposition de la Loi du service cicil..	$4,265,000 00
32	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries..	1,875,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaien séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 9 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le septième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 88, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Guay", et convient d'en faire rapport sans modification.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1943,—Etat montrant:—1. A-t-on fait tenir aux membres des forces armées un questionnaire relatif à leur rétablissement après la guerre?

2. Le cas échéant, combien d'entre eux ont exprimé le désir de s'établir sur des terres?

3. Quel pourcentage ce chiffre représente-t-il au regard du nombre total de ces membres?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Etat montrant:—1. Existe-t-il une disette de pommes de terre dans quelques régions du Canada?

2. Le cas échéant, dans quels districts?

3. Existe-t-il un excédent de pommes de terre dans quelques régions du Canada?

4. Le cas échéant, dans quels districts?

5. A-t-on importé des pommes de terre des Etats-Unis au Canada depuis le 1er janvier 1943?

6. Le cas échéant, quelle a été la quantité totale de ces importations?

7. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions pour ces pommes de terre? Le cas échéant, quel en a été le montant?

8. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour que, dans ces districts du Canada où il existe un excédent, on fasse usage de pommes de terre du pays avant de recourir à l'importation?

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des approvisionnements, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents, datés depuis le 1er avril 1941, échangés entre la *Wartime Housing Limited* ou l'un de ses fonctionnaires et la ville de Winnipeg, ou l'un de ses fonctionaires; ainsi que la copie de tous télégrammes, lettres, documents et mémoires, datés depuis le 1er avril 1941, échangés entre le ministère des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Winnipeg, ou l'un de ses fonctionnaires, relativement au problème du logement dans la ville de Winnipeg.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943:—Copie de toute la correspondance, datée depuis le 1er janvier 1942, reçue par la *Wartime Housing Limited,* le ministère des Munitions et des approvisionnements, et/ou l'un des ministères du gouvernement ou l'un de leurs fonctionnaires, de la part de tous particuliers ou organismes, relativement au projet de la *Wartime Housing Limited* de construire des habitations permanentes dans la ville de Winnipeg.

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1943,—Etat montrant:—1. Du nombre des recrues "R" mentionnées à la page 3181 de l'édition française quotidienne des Débats de la session actuelle comme ayant été incorporées à l'armée dans les divers districts militaires, combien, par district, ont été subséquemment licenciées ou libérées du service militaire?

2. Par district militaire, quelles étaient les diverses raisons pour lesquelles ces recrues ont été licenciées ou libérées du service militaire, et quel en était le nombre suivant les diverses catégories de raisons?

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture est inscrite au feuilleton pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 128, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 130, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, lundi prochain.

No 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 12 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 10 juillet 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien de particuliers, se disant des objecteurs de conscience, ont reçu un appel de la Commission de mobilisation dans chacune des provinces du Canada?

2. A combien de ces particuliers, dans chaque province, a-t-on accordé un sursis, et combien ont été internés ou mis au travail dans des camps?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Avant-projets d'entente pour une union internationale des changes soumis par les experts canadiens, en date du 9 juin 1943, à Ottawa.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture est inscrite au feuilleton pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 127, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".—M. *Claxton.*

Bill No 129, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".—M. *Claxton.*

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller".—M. *McIlraith.*

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Stokes—1. Quel est le nombre d'hommes et de femmes qui remplissent des fonctions de spécialistes du placement des travailleurs au Service sélectif national?

2. Quels sont les noms de ces particuliers et quelle était leur occupation antérieure?

3. Quelles sont les connaissances pratiques et quelle est la compétence de chacun de ces particuliers pour le travail spécial qu'exige sa position?

4. A quel endroit travaille chacun de ces particuliers et quel est le titre officiel du poste qu'il occupe?

5. Dans quelle mesure ces particuliers ont-ils été appelés à former le personnel des bureaux locaux du Service sélectif national?

Par M. Black (Cumberland)—Combien ont coûté, (1) l'Inscription nationale de 1940, (2) le Recensement décennal de 1941, (3) le Plébiscite de 1942, en dépenses afférentes, (*a*) aux divisions électorales, (*b*) au bureau-chef, (*c*) aux impressions et (*d*) en dépenses totales?

Par M. Black (Cumberland)—1. Y a-t-il un "dépôt central" ou quelque autre service pour l'embauchage des hommes faisant le débardage à Halifax, N.-E.?

2. Le cas échéant, ce dépôt ou service relève-t-il du ministère du Travail, des Chemins de fer nationaux du Canada ou de la Commission nationale des ports?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût des édifices ou locaux affectés à ce dépôt ou service, y compris la fabrication et l'installation des accessoires?

4. Quel personnel a-t-on employé, quel est le nom de chacun des membres de ce personnel et qu'a-t-on versé en salaire et pour ses dépenses à chacun d'entre eux au cours de l'année terminée le 30 juin 1943?

5. Est-ce que ce dépôt ou service ainsi que les édifices ou locaux et leurs accessoires requis à cet effet ont été fournis à la demande ou avec l'approbation des débardeurs?

Par M. Johnston (Bow-River)—1. Quelle est la description du terrain sur lequel est établie l'Ecole d'aviation No 37 à Calgary, Alberta?

2. Quelle est l'étendue actuelle de cette école?

3. De qui et à quelle date ce terrain a-t-il été acheté?

4. Quel prix l'acre a-t-on payé pour ce terrain?

5. Quel a été le prix total de ce terrain?

6. Le gouvernement a-t-il pris quelques engagements financiers ou fait quelques projets pour l'agrandissement de l'Ecole d'aviation No 37 de Calgary?

7. Les immeubles actuels sont-ils assez grands pour répondre aux besoins présents et futurs de cette école?

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Ross (Souris) pour M. Adamson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le ministères des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et L. Sefton, des *United Steel Workers of America*, concernant les conditions de travail dans les chantiers maritimes de la *Toronto Shipbuilding Company*.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis le 15 mai 1943, entre le ministre du Commerce, le président ou l'un des membres de la Commission canadienne du blé, et protestant contre la répartition des wagons entre les élévateurs de la province de la Saskatchewan en vertu du plan projeté d'alternance de trente wagons.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toutes correspondances et résolutions et de tous autres documents, datés depuis le 1er mai 1943, que le gouvernement a reçus de la conférence manitobaine de la *United Church of Canada* et de la *Baptist Union* de l'Ouest canadien concernant les pensions de vieillesse et la pension aux aveugles; aussi copie de toutes les autres communications sur le même sujet, datées depuis le 1er mai 1943, provenant de tout autre groupement de la province du Manitoba; aussi, copie des réponses que le gouvernement a données à chacune de ces communications.

Par M. Coldwell, pour M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, le directeur du Service sélectif national ou tout autre fonctionnaire de cette division et l'Association des propriétaires de restaurants de Vancouver ou tout particulier ou tous particuliers représentant cette Association, depuis la date à laquelle a été émise la première ordonnance obligatoire de transfert des employés jusqu'aujourd'hui, relativement à l'indispensabilité de la main-d'œuvre dans l'industrie du restaurant.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 13 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1943,—Etat montrant:—1. Au cours de 1942, et en 1943, jusqu'au 31 mars, combien de particuliers, occupés à la distribution ou à la livraison du charbon au Canada, a-t-on appelés au service militaire actif?

2. Par district militaire, combien a-t-on fait de demandes d'ajournement ou de congé temporaire pour aider à la distribution ou à la livraison du charbon?

3. Combien de ces demandes ont-elles été accordées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1943,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications reçues, du 1er janvier 1943 jusqu'aujourd'hui, par le Premier ministre, le ministre des Mines et des ressources, la commission d'établissement des soldats ou tout autre ministère du gouvernement demandant que les soldats-colons vivant sur des terres reçoivent le titre incontesté de ces terres qu'ils détiennent de la Commission d'établissement des soldats en vertu d'un contrat.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juillet 1943,—Etat montrant:—1. A l'exclusion des immeubles, quelle étendue de terrain les malades ont-ils à leur disposition comme endroit de récréation sur la propriété de l'hôpital de la rue Christie?

2. Quelle est la distance entre la limite nord de la ligne du chemin de fer et le point le plus rapproché de la propriété de l'hôpital de la rue Christie?

3. Quelles sont les usines ou les industries qui sont situées près de l'hôpital de la rue Christie, dans un rayon d'un demi mille, (*a*) à l'ouest, (*b*) au sud et, (*c*) au nord de l'hôpital?

4. Quelque usine fonctionne-t-elle sans interruption jour et nuit?

5. Le cas échéant, quel en est le nombre?

6. Travaille-t-on de nuit à l'une de ces usines avec des machines auxiliaires et des réflecteurs?

7. Les salles des services de neurologie de l'hôpital sont-elles situées du côté ouest de l'hôpital?

8. Les cas échéant, à quelle distance se trouvent-elles de l'usine ou de l'industrie la plus rapprochée?

9. A-t-on porté des plaintes à l'effet que les malades logeant dans les salles de ces services de neurologie étaient incapables de dormir la nuit à cause du bruit provenant de ces usines ou industries?

10. Le cas échéant, quelles mesures les autorités ont-elles prises ou se proposent-elles de prendre à ce sujet?

11. Les malades de la guerre actuelle sont-ils installés dans les mêmes salles qu'occupent les malades chroniques de la dernière guerre?

12. Le cas échéant, le ministère de la santé publique croit-il que ces dispositions sont satisfaisantes et convenables?

13. La salle à manger est-elle encore au sous-sol?

14. Quels sont les membres du comité de l'hospitalisation en temps de guerre?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quelles sont les lois des législatures provinciales qui ont été annulées depuis l'année 1920?

2. Quelles ont été les raisons de l'annulation de chacune de ces lois?

3. A quelle date chacune de ces lois a-t-elle été annulée?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Quelle est l'étendue totale du terrain que le gouvernement fédéral a acheté dans la municipalité de Cameron, à Hartney, Manitoba, pour servir d'aéroport secondaire?

2. Quel a été le prix d'achat que l'on a versé ou dont on a convenu pour cette propriété?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les médecins des villes de Québec et de Montréal dont, au cours de chacune des années de 1940 à 1942 inclusivement, on a employé ou retenu les services en rapport avec la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de l'état?

2. Quelle somme a-t-on payée à chacun de ces médecins pour ses services au cours de chacune de ces années?

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le ministère des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et L. Sefton, des *United Steel Workers of America,* concernant les conditions de travail dans les chantiers maritimes de la *Toronto Shuipbuilding Company.*

M. Macmillan, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'Air, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juillet 1943, —Etat montrant:—1. Le gouvernement du Canada a-t-il entrepris, (*a*) de sa propre initiative, (*b*) de concert avec quelque autre gouvernement la construction d'une route à Terreneuve?

2. Le cas échéant, quel est l'emplacement de cette route?

3. Quel est le coût estimatif de cette entreprise?

4. A-t-on terminé quelque tronçon de cette route? Le cas échéant, à quel coût?

5. A quelles compagnie ou compagnies a-t-on confié la construction de cette route?

6. Les entrepreneurs ont-ils fourni l'outillage pour la construction de cette route?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée;

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

36	Administration.	$ 252,525 00
37	Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications.	988,990 00
38	Pour la réception des visiteurs étrangers.	15,000 00
39	Dépenses relatives à la négociation des traités.	5,000 00
40	Subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations. .	3,000 00
41	Subvention au comité de la Croix-Rouge internationale. . . .	25,000 00
42	Somme requise pour combler les pertes sur le change.	175,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

43	Dépenses de la Société des Nations pour 1943, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale.	125,700 00
44	Partie des dépenses du Comité économique impérial.	1,575 00
45	Partie des dépenses du Conseil international du blé.	2,775 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

247	Traitement du personnel et indemnité de vie chère.	54,296 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

248	Administration générale.	77,925 00

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

84	Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de $2,500 au secrétaire du Gouverneur général.	104,745 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 110

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 14 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Macmillan, du comité spécial de la sécurité sociale, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi en date du 8 mars 1943, votre Comité a étudié la question de l'éducation physique et soumet à l'étude de la Chambre l'avant-projet de loi ci-annexé, intitulé: "Loi ayant pour objet d'établir un Conseil national de la santé physique".

BILL

Loi ayant pour objet d'établir un Conseil national de la santé physique

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Titre abrégé

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur la santé nationale.*

Définitions

2. En la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

Conseil

(*a*) "Conseil" signifie le Conseil national de la santé physique;

Directeur

(*b*) "Directeur" signifie le directeur national de la santé physique;

Caisse

(*c*) "Caisse" signifie la Caisse nationale de la santé établie par la présente loi;

Ministre

(*d*) "Ministre" signifie le ministre des Pensions et de la Santé nationale;

Composition du Conseil

3. (1) Est établi un conseil appelé le "Conseil national de la santé physique", composé de trois à dix membres nommés par le gouverneur en conseil.

Durée des fonctions de membre

(2) Les membres restent en fonctions pendant trois années; toutefois, de ceux qui ont été en premier lieu nommés, trois membres doivent se retirer après un an, trois après deux ans, et les autres, s'il en est, après trois ans.

Membre nommé de nouveau

(3) Tout membre qui se retire est habile à être nommé de nouveau.

Révocation pour cause

(4) Chaque membre exerce ses fonctions durant bonne conduite pour la période de sa nomination, mais il peut être révoqué en tout temps, pour cause, par le gouverneur en conseil.

Pour remplir une vacance fortuite

(5) S'il survient une vacance fortuite au Conseil, le gouverneur en conseil peut nommer une personne pour remplir ladite vacance pendant le reste du mandat du membre remplacé.

Président

(6) Le gouverneur en conseil désigne l'un des membres pour être président du Conseil, lequel membre sera appelé "directeur national de la santé physique" et en portera le titre.

Le Directeur seul est rétribué—Dépenses

(7) Aucun membre du Conseil, sauf le Directeur, ne touchera de paiement ni d'émoluments pour ses services, mais chaque membre a droit de toucher et de recevoir, à même la Caisse, ses déboursés réels pour dépenses nécessairement subies dans l'accomplissement de ses fonctions prévues par la présente loi.

Traitement du Directeur

(8) Le Directeur reçoit, à même la Caisse, le traitement annuel que peut déterminer le gouverneur en conseil.

Siège du Conseil

(9) Le Conseil a son siège en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et doit se réunir aux temps et lieux que le Ministre peut indiquer, mais au moins deux fois l'an dans ladite cité d'Ottawa.

Embauchage du personnel

(10) Les fonctionnaires, commis et employés professionnels, techniques et autres qui peuvent être requis pour fins de la présente loi sont nommés ou engagés de la manière autorisée par la loi.

Pouvoir d'édicter des règlements

(11) Le Conseil peut établir des règlements pour la conduite de ses affaires et l'exécution de ses fonctions.

Fonctions et attributions du Conseil

4. Le Conseil a le devoir et le pouvoir

(*a*) De favoriser la santé physique du peuple canadien;

(*b*) D'aider à l'extension de l'éducation physique dans les écoles primaires et secondaires, les universités et toutes les institutions enseignantes et autres;

(*c*) D'encourager, d'accroître et de coordonner toutes activités relatives au développement physique de la population au moyen des sports, de l'athlétisme et autres semblables occupations;

(*d*) D'enseigner aux instituteurs, conférenciers et instructeurs les principes d'éducation physique et de santé physique;

(*e*) D'organiser des activités destinées à favoriser la santé physique et de procurer les moyens à cette fin;

(*f*) De coopérer au redressement des défauts physiques susceptibles de s'améliorer par l'exercice physique; et

(*g*) D'accomplir toutes autres fonctions imposées par la présente loi ou par ses règlements d'exécution.

Fonctions du Directeur

5. (1) Le Directeur a le devoir d'agir à titre de surveillant à l'égard des activités du Conseil et d'agencer et de coordonner les travaux de toutes personnes et organisations s'occupant de l'amélioration de la santé physique en conformité de la présente loi.

Le Directeur est le fonctionnaire exécutif en chef

(2) Le Directeur est le fonctionnaire exécutif en chef du Conseil; il doit remplir les fonctions et exercer les pouvoirs du Conseil que ce dernier peut à l'occasion lui imposer ou déléguer, et il peut signer des actes et documents au nom du Conseil.

Pouvoirs concernant les contrats en général

6. (1) Avec l'assentiment du Ministre, le Conseil peut passer des contrats et acquérir des biens meubles et immeubles au nom de Sa Majesté pour les fins du Conseil, mais ce dernier ne doit passer aucun contrat comportant une dépense de plus de cinq mille dollars, sauf avec autorisation préalable du gouverneur en conseil.

Biens immeubles

(2) Nul bien immeuble ne doit être acquis pour le compte de Sa Majesté en conformité de la présente loi, sauf avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Pouvoir du Ministre de conclure une entente avec une province relativement à l'aide financière

7. Lorsqu'une province établit une organisation aux fins de coopérer avec le Conseil à l'application des dispositions de la présente loi, et que cette province s'engage à mettre en œuvre un plan de santé physique satisfaisant pour le Ministre, ce dernier peut, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, conclure, avec une province, une entente pour toute période en vue de fournir, à même la Caisse, une aide financière aux fins de permettre à ladite province d'exécuter ledit plan, mais le montant de cette aide financière dans une année quelconque ne doit pas excéder un montant comportant la même proportion à l'égard du montant de deux cent vingt-cinq mille dollars que la population de cette province, indiquée dans le dernier recensement décennal, représente par rapport à la population du Canada, révélée dans ledit recensement, ni un montant égal à la moitié des deniers réellement dépensés par ladite province dans l'exécution de ce plan, suivant le montant le moins élevé.

La Caisse nationale de la santé

8. Est institué un compte spécial dans le Fonds du revenu consolidé, appelé "La Caisse nationale de la santé", auquel doivent être crédités tous les montants que le Parlement peut voter pour les fins de la présente loi, ou qui peuvent être reçus, pour les objets ou pour le compte du Conseil, au moyen de subventions, legs, dons ou autrement.

Pouvoir du ministre des Finances de faire des déboursés à la réquisition du Conseil

9. Par dérogation aux dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, chapitre vingt-sept du Statut de 1931, le ministre des Finances peut, sous réserve des dispositions de la présente loi, faire des déboursés à même la Caisse, sur réquisition du Conseil, pour les fins suivantes, ou l'une quelconque d'entre elles:

(*a*) Le payement des dépenses des membres du Conseil nécessairement occasionnées dans l'exécution de leurs fonctions prévues dans la présente loi;
(*b*) Le payement des salaires de toutes les personnes nommées ou employées sous le régime ou en conformité des dispositions de la présente loi;
(*c*) Le payement de tous les montants requis par le Conseil dans l'exécution de ses devoirs et l'exercice de ses pouvoirs prévus dans la présente loi, ainsi que de tous les frais nécessaires occasionnés de ce chef;
(*d*) L'acquisition de biens conformément à l'article six de la présente loi;
(*e*) L'octroi de l'aide financière à toute province, en conformité de l'article sept de la présente loi;
(*f*) Tous autres paiements que la présente loi peut autoriser.

Pouvoir du Ministre de déférer des questions au Conseil pour enquête et rapport

10. Le Ministre peut, au besoin, déférer au Conseil, pour étude et avis, les questions visant l'application de la présente loi qu'il estime opportunes, et le Conseil doit s'enquérir et faire rapport au Ministre, ainsi que formuler les vœux que le Conseil croit appropriés à cet égard.

Rapports annuels et autres du Conseil au Ministre

11. Le Conseil doit, le ou avant le trentième jour d'avril de chaque année, transmettre au Ministre un rapport de toutes les activités du Conseil durant l'année financière précédente, et, lorsqu'il en est ainsi requis par le Ministre, lui fournir les renseignements et rapports qu'il peut exiger.

Application de la loi

12. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale est chargé de l'application de la présente loi.

Règlements

13. Le gouverneur en conseil peut édicter des règlements aux fins de donner effet à la présente loi.

Proclamation

14. La présente loi entrera en vigueur à une date que fixera par proclamation le gouverneur en conseil.

M. Fraser (Northumberland, Ont.), du comité permanent des comptes publics, présente le quatrième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Conformément à ses ordres de renvoi, votre Comité s'est enquis des sujets suivants:

1. L'accomplissement des fonctions du directeur du Contrôle des économies de bureau dans l'Administration, pendant l'année financière 1942-1943;

2. Le paiement d'une somme de $3,189,609.90 à la *Noorduyn Aviation Ltd.*, ainsi que l'indique la page 501 du rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1942;

3. L'achat du *Winnipeg Winter Club* par le ministère de la Défense nationale (Service naval):

Votre Comité a tenu 16 séances et a entendu plusieurs témoins.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages entendus, ainsi que les pièces déposées au cours des délibérations, sont annexés au présent rapport.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 1 des Journaux*)

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Etat indiquant:—1. Combien de tonnes de charbon chacune des compagnies suivantes: *Dominion Coal Company, Acadia Coal Company, Nova Scotia Steel and Coal Company*, et *Cumberland Railway and Coal Company*, a-t-elle extraites, (*a*) en 1941, (*b*) en 1942?

2. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions à l'une quelconque de ces compagnies en 1941? Le cas échéant, quel en a été le montant total, le principe qui a régi ces versements, et le taux auquel ils ont été octroyés?

3. Le gouvernement a-t-il versé quelques subventions à l'une quelconque de ces compagnies en 1942? Le cas échéant, quel en a été le montant total, le principe qui a régi ces versements, et le taux auquel ils ont été octroyés?

4. A-t-on accordé une remise pour dépréciation spéciale à ces compganies en 1941? Le cas échéant, quel montant?

5. A-t-on accordé une remise pour dépréciation spéciale à ces compagnies en 1942? Le cas échéant, quel montant?

6. Quel sont été les bénéfices nets de chacune de ces compagnies en 1941 et en 1942?

7. Quels impôts a payés chacune de ces compagnies en 1941 et en 1942?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents échangés, depuis le 15 mai 1943, entre le ministre du Commerce, le président ou l'un des membres de la Commission canadienne du blé, et protestant contre la répartition des wagons entre les élévateurs de la province de la Saskatchewan en vertu du plan projeté d'alternance de trente wagons.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1943,—Etat indiquant:—1. Combien a coûté chaque année la censure de la presse depuis le commencement de la guerre?

2. Qui sont les censeurs de la presse, (*a*) à Ottawa, (*b*) à Toronto, et quelles connaissances pratiques possèdent-ils pour ce genre de travail?

3. Par qui ont-ils été nommés et que reçoivent-ils en salaires, frais de déplacement et pour tous autres émoluments?

4. L'édition quotidienne des Débats de la Chambre a-t-elle été censurée?

5. Le cas échéant, par qui, pourquoi et en vertu de quels statut, loi, coutume ou usage?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bruce—1. Quel est le nombre d'anciens combattants de la dernière guerre qui sont encore hospitalisés à l'hôpital de la rue Christie?

2. Quel est le nombre de malades ou de blessés, revenus d'outre-mer depuis 1939, qui sont actuellement à l'hôpital de la rue Christie?

3. Quel est le nombre de malades ou de blessés, appartenant, (*a*) à l'armée territoriale, (*b*) à l'armée de réserve, qui sont actuellement à l'hôpital de la rue Christie?

4. Combien de malades, (*a*) résidant à l'hôpital, (*b*) venant de l'extérieur, soigne-t-on pour des maladies vénériennes à l'hôpital de la rue Christie actuellement?

5. De ce nombre, combien sont des hommes et combien sont des femmes?

Par M. Bruce—1. Quel est le nombre des hôpitaux que le ministère des Pensions et de la Santé nationale dirige au Canada?

2. Où sont situés ces hôpitaux et quel est le nombre de lits que contient chacun d'entre eux?

3. Est-ce que tous ces hôpitaux ou l'un d'entre eux reçoivent les malades directement à leur arrivée d'outre-mer?

4. Le cas échéant, quels sont ces hôpitaux?

5. Ces hôpitaux reçoivent-ils des malades appartenant à l'armée territoriale, à l'armé de réserve et aux services auxiliaires?

6. L'hôpital de la rue Christie est-il réservé à quelque catégorie particulière de malades?

7. Le cas échéant, à quelle catégorie de malades?

Par M. Bruce—1. Quel est le nombre des hôpitaux que le ministère de la Défense nationale dirige au Canada?

2. Où sont situés ces hôpitaux?

3. Quel est le nombre de lits que contient chacun de ces hôpitaux?

4. Tous les malades revenant d'outre-mer sont-ils admis à l'un ou à l'autre de ces hôpitaux?

5. Les malades, appartenant à l'armée territoriale, à l'armée de réserve et aux services auxiliaires, sont-ils admis à ces hôpitaux?

6. Sinon, de quelle autre façon pourvoit-on au cas de ces malades?

7. Combien a-t-on de lits en réserve dans les hôpitaux que dirige le ministère de la Défense nationale?

8. Cette réserve de lits suffira-t-elle à prendre soin des cas prévus pour la prochaine année?

9. Sinon, quelles mesures a-t-on adoptées pour obtenir d'autres lits?

Par M. Bruce—1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il déboursée pour les services de défense passive anti-aérienne dans chacune des provinces jusqu'au 31 mars 1943?

2. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il déboursée, dans chacune des provinces, pour l'administration centrale des services de la défense passive anti-aérienne, depuis leur création jusqu'à la fin de mars 1943?

3. Quels sont les noms des fonctionnaires de qui relève ce service de défense passive dans chacune des provinces?

4. Quel grade militaire, s'il y a lieu, détient chacun de ces fonctionnaires?

5. Quel salaire ou autre émolument reçoit chaque directeur de qui relève l'administration centrale de ces services dans chaque province?

6. Quels ont été, pour l'année financière 1942-43, les frais de déplacement de chaque directeur de qui relève l'administration centrale de ces services dans chaque province?

7. Le poste de directeur des services de défense passive anti-aérienne est-il un emploi à service continu dans quelque province?

8. Le cas échéant, dans quelle province?

9. Sinon, quels autres postes détient chacun des directeurs des services de défense passive dans chaque province?

10. Pendant combien de temps maintiendra-t-on ce coûteux organisme au sein des provinces intérieures du Canada?

L'ordre suivant est transmis à l'officier intéressé:

Par M. Bruce—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance concernant l'hôpital de la rue Christie échangée, depuis le 1er janvier 1943, entre le ministère des Pensions et de la Santé nationale et, (*a*) les associations d'anciens combattants, (*b*) d'autres groupements ou des Chambres de commerce, (*c*) des particuliers.

Aussi, copie des rapports des inspections de l'hôpital de la rue Christie faites depuis 1938.

Aussi, copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1943, entre le ministère des Pensions et de la Santé nationale et le commandant national de la section des infirmières de la Croix rouge canadienne et la directrice de l'Association ambulancière St. John au Canada concernant l'emploi d'aides-infirmières volontaires dans les hôpitaux relevant du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 15 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1943,—Etat indiquant:—1. Combien de fonctionnaires civils (*a*) temporaires, (*b*) permanents, le gouvernement fédéral employait-il, (*c*) à Ottawa, (*d*) dans tout le Canada, (1) au 1er septembre 1939, (2) au 1er janvier 1943?

2. A combien de ces fonctionnaires, (*a*) temporaires, (*b*) permanents, domiciliés, (1) à Ottawa, (2) à l'extérieur d'Ottawa, restera-t-il un traitement net de $660, après le paiement de l'impôt de la Défense nationale, de l'impôt sur le revenu, de la contribution à la caisse des retraites et des autres déductions?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1943,—Etat indiquant:—1. Quelle est la quantité totale de la production du charbon dans chacune des provinces du Canada pour chacune des années de 1939 à 1943?

2. Quelle est la quantité totale des exportations de charbon, pour la même période, et quelle a été la destination de ces exportations?

3. De 1939 à 1943, quel a été le montant total des subsides versés à chacune des provinces, chaque année, pour le transport du charbon?

4. Au cours de 1942, quels montants a-t-on versés en subsides pour le transport du charbon, et à qui ou à quelles compagnies a-t-on versé ces subsides?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943,—Etat indiquant:—1. Y a-t-il un "dépôt central" ou quelque autre service pour l'embauchage des hommes faisant le débardage à Halifax, N.-E.?

2. Le cas échéant, ce dépôt ou service relève-t-il du ministère du Travail, des Chemins de fer nationaux du Canada ou de la Commission nationale des ports?

3. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût des édifices ou locaux affectés à ce dépôt ou service, y compris la fabrication et l'installation des accessoires?

4. Quel personnel a-t-on employé, quel est le nom de chacun des membres de ce personnel et qu'a-t-on versé en salaire et pour ses dépenses à chacun d'entre eux au cours de l'année terminée le 30 juin 1943?

5. Est-ce que ce dépôt ou service ainsi que les édifices ou locaux et leurs accessoires requis à cet effet ont été fournis à la demande ou avec l'approbation des débardeurs?

La question suivante inscrite au feuilleton est adoptée par la Chambre comme ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et cet ordre est transmis aux officiers compétents:

Par M. Purdy—Quel est, par province, le nombre approximatif de Canadiens qui font actuellement partie ou qui ont fait partie de la marine marchande au cours de la guerre actuelle?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que samedi, le 17 juillet 1943, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre s'assemble à onze heures du matin et que l'ordre du jour et de la procédure soit le même que le vendredi.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 16 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, le 4 mai 1943 et du 1er au 30 juin 1943, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2636, approuvé le 7 juin 1943: modifiant les accords intervenus en vertu de la Loi d'établissement de soldats (C.P. 10472, du 19 novembre 1942).

Arrêté en conseil C.P. 3665, approuvé le 3 juin 1943: codifiant les arrêtés relatifs à l'émission et au rachat des certificats et timbres d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4188, approuvé le 3 juin 1943: nommant le président, les membres et le secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

Arrêté en conseil C.P. 4450, approuvé le 1er juin 1943: réglementant le contrôle de l'avoine et de l'orge et de tout produit renfermant de l'avoine et/ou de l'orge.

Arrêté en conseil C.P. 36/4453, approuvé le 1er juin 1943: application des dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux personnes tenues d'accomplir un service alternatif, conformément aux Règlements du Service sélectif national.

Arrêté en conseil C.P. 4454, approuvé le 1er juin 1943: déterminant les fonctions de commandants de district à l'égard des défalcations relatives aux biens de l'Etat.

Arrêté en conseil C.P. 4506, approuvé le 1er juin 1943: accordant à la *Montreal Pipe Line Co. Ltd.*, certaines déductions en ce qui concerne la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Arrêté en conseil C.P. 4564, approuvé le 4 juin 1943: autorisant l'usage de certaines parties de rues et de routes par des personnes ou des gouvernements pour des entreprises de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4565, approuvé le 4 juin 1943: modifiant les Règlements de la Commission de la production du charbon en période de crise.

Arrêté en conseil C.P. 4574, approuvé le 4 juin 1943: suspendant les règlements relatifs aux travaux obligatoires exécutés en vertu des lois concernant l'extraction de l'or et du quartz dans le Yukon.

Arrêté en conseil C.P. 4578, approuvé le 4 juin 1943: interdisant le trafic des cerfitificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4579, approuvé le 4 juin 1943: autorisant le ministre des Finances à prendre en location divers immeubles à Ottawa, ainsi qu'à Victoria et Vancouver, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 4599, approuvé le 4 juin 1943: interdisant l'exportation du malt d'orge, sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 4600, approuvé le 7 juin 1943: réglementant les appels interjetés sous le régime du Code criminel, Partie XV—Infractions aux règlements du temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4607, approuvé le 15 juin 1943: nommant Christopher Grant, administrateur public et curateur d'office, Territoire du Yukon.

Arrêté en conseil C.P. 4616, approuvé le 15 juin 1943: modifiant les règlements relatifs aux droits douaniers et aux taxes sur les munitions ou les approvisionnements de guerre (1/3233, le 19 avril 1943).

Arrêté en conseil C.P. 4668, approuvé le 7 juin 1943: nommant M. John Grant Glassco au poste de régisseur de la De Havilland Aircraft of Canada Ltd.

Arrêté en conseil C.P. 4669, approuvé le 7 juin 1943: autorisant le régisseur du bois de chauffage à se procurer des appareils et des installations pour la production du bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 4671, approuvé le 7 juin 1943: proclamant les jours à observer comme jours fériés.

Arrêté en conseil C.P. 7/4690, approuvé le 8 juin 1943: autorisant l'affectation de sommes à l'usage de l'Office du ravitaillement en produits agricoles pour constituer des réserves de grain de provende.

Arrêté en conseil C.P. 45/4690, approuvé le 8 juin 1943: frais de déplacement payables aux personnes recevant un "Ordre d'appel à l'examen médical" donné en vertu des Règlements de mobilisation.

Arrêté en conseil C.P. 105/4690, approuvé le 8 juin 1943: pêcheurs canadiens en eau salée et marins de la marine marchande du Canada—paiement de l'indemnité limité à la veuve, aux enfants, au père ou à la mère.

Arrêté en conseil C.P. 4727, approuvé le 10 juin 1943: règlementant la fourniture de poisson congelé au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 4728, approuvé le 10 juin 1943: réglementant la production des conserves de saumon en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 4734, approuvé le 10 juin 1943: accordant des permis pour l'occupation des terrains non utilisés aux champs d'aviation.

Arrêté en conseil C.P. 4738, approuvé le 10 juin 1943: modifiant les Règlements sur l'administration et la distribution des biens successoraux des membres des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil C.P. 4760, approuvé le 10 juin 1943: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1942)—Interdiction de garder en sa possession des allumettes ou autres articles susceptibles de produire du feu à bord des navires transportant ou portant des explosifs.

Arrêté en conseil C.P. 4769, approuvé le 10 juin 1943: réglementant la vente et l'usage de la codéine.

Arrêté en conseil C.P. 4773, approuvé le 10 juin 1943: levant l'interdit contre le territoire de la Somalie française (Révocation de C.P. 3851, du 30 mai 1941).

Arrêté en conseil C.P. 4774, approuvé le 10 juin 1943: réglementant les limites d'âge pour les officiers de l'Armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 4797, approuvé le 11 juin 1943: approuvant le plan d'un quai et d'un tétreau de voie ferrée, île Granville, C.-B.

Arrêté en conseil C.P. 4812, approuvé le 14 juin 1943: établissant un Comité d'Enquête sur les pêcheries des provinces des Prairies.

Arrêté en conseil C.P. 4817, approuvé le 14 juin 1943: modifiant les Règlements sur les certificats de franc-bord.

Arrêté en conseil C.P. 5/4857, approuvé le 15 juin 1943: autorisant l'aménagement des usines, etc., en ce qui concerne la déshydratation des légumes.

Arrêté en conseil C.P. 18/4857, approuvé le 15 juin 1943: concernant la nouvelle répartition des marchandises ou services et la nouvelle assignation de fonctions coordonnateurs, administrateurs, etc., Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 86/4857, approuvé le 15 juin 1943: U.R.S.S.—limite du solde débiteur impayé portée de $25,000 à $50,000.

Arrêté en conseil C.P. 4891, approuvé le 17 juin 1943: autorisant l'emploi de main-d'œuvre féminine dans certaines occupations, à Algoma Ore Properties Limited.

Arrêté en conseil C.P. 4892, approuvé le 17 juin 1943: autorisant le ministre des Finances à louer des propriétés à Toronto.

Arrêté en conseil C.P. 4893, approuvé le 15 juin 1943: nommant M. Wilfrid Gagnon au poste de régisseur de la Morton Engineering and Dry Dock Company Limited et de la George T. Davie & Sons Limited.

Arrêté en conseil C.P. 4894, approuvé le 15 juin 1943: exemptant de diverses taxes les importations de fruits et de légumes frais désignés.

Arrêté en conseil C.P. 4916, approuvé le 17 juin 1943: exonérant de diverses taxes les importations d'antimoine et de régule d'antimoine.

Arrêté en conseil C.P. 4922, approuvé le 17 juin 1943: autorisant la vente du blé produit avant 1942 aux prix récents et plus élevés (C.P. 5572, 31 juillet 1942, révoqué).

Arrêté en conseil C.P. 4955, approuvé le 17 juin 1943: concernant les droits de douane et les taxes sur les marchandises pour les contrats du ministère des Munitions et approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 4960, approuvé le 17 juin 1943: concernant les augmentations du tarif des contrats de transport des dépêches, en raison des conditions de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4966, approuvé le 17 juin 1943: autorisant les paiements à effectuer pour le Gouvernement du Royaume-Uni ou pour son compte.

Arrêté en conseil C.P. 5021, approuvé le 22 juin 1943: confirmant les accords avec le Greater Vancouver Water District, la Corporation de la ville de Vancouver-Nord et la Corporation du district de Vancouver-Nord relativement à la chloramination des canalisations d'eau.

Arrêté en conseil C.P. 28/5091, approuvé le 23 juin 1943: autorisant d'autres avances aux Provinces—continuation du Programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5100, approuvé le 24 juin 1943: interdisant l'exportation des bois durs, des poteaux de clôtures, etc., sauf en vertu d'une licence.

Arrêté en conseil C.P. 5109, approuvé le 24 juin 1943: autorisant la revision No 41 de la liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 5110, approuvé le 24 juin 1943: ordonnant l'emploi de fer-blanc ayant une couche d'étain plus légère pour les récipients de certains produits alimentaires.

Arrêté en conseil C.P. 5136, approuvé le 25 juin 1943: autorisant le paiement d'une subvention à la Dominion Steel and Coal Corporation Ltd.

Arrêté en conseil C.P. 5198, approuvé le 29 juin 1943: exemptant les importations de colle forte des droits de douane, de la taxe de guerre sur le change, etc.

Arrêté en conseil C.P. 5261, approuvé le 29 juin 1943: prévoyant l'entrée en franchise de l'éthylbenzène.

Arrêté en conseil C.P. 28/5267, approuvé le 30 juin 1943: établissant les taux de salaires des gardes préposés à la surveillance des prisonniers de guerre affectés à l'exécution de travaux en dehors des limites des camps d'internement.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juillet 1942:—Copie de tous rapports, lettres, preuve, recommandations et autres documents que possède le gouvernement relativement au refus du tribunal des services nationaux de guerre du district M d'accorder la demande de sursis présentée par M. Scott L. Lamson (L534136).

M. Ilsley présente, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 132, Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destinée à confirmer le transfert de certains terrains aux provinces d'Ontario et de Québec, etc.,

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destinée à confirmer le transfert de certains terrains aux gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario, transfert effectué en vertu de l'arrêté en conseil adopté le 26 janvier 1943.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente alors le Bill No 133, Loi confirmant le tranfert de certains terrains aux provinces d'Ontario et de Québec, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill No 74, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada;

M. St-Laurent propose,—Que ledit Bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit Bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi de la cour de l'Echiquier.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi de la cour de l'Echiquier et à stipuler que dans le but de déterminer la responsabilité dans toute poursuite ou autre procédure intentées par ou contre Sa

Majesté, toute personne qui a été membre des forces navales, militaires et aériennes de Sa Majesté à quelque temps que ce soit depuis le vingt-quatre juin de l'année mil neuf-cent-trente-huit, sera censée avoir été fonctionnaire de la Couronne à ladite époque.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente alors le Bill No 134, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, qui est lu la première fois et dons la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 134, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 108, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 119, Loi concernant une certaine Convention et un certain Protocle signés à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 4ème jour de mars 1942, sur l'impôt entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 78, Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé sur division.

Le Bill No 71, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution relativement aux dispositions financières que prendra le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi pour autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal n'excédera pas $6,046,300, afin de lui procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses de capital effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1943, prescrire l'achat ou le remboursement des obligations de capital de la Compagnie ou de toute autre compagnie comprise dans le réseau des chemins de fer Nationaux au cours de ladite année civile et l'émission, à cette fin, de valeurs substituées, autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et les fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite, autoriser, en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires, gagés sur ces valeurs, et dont le

principal n'excédera pas $6,046,300, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir ces dépenses et ces dettes, autoriser une assistance et une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 135, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943, ainsi que la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par le Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 77, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 133, Loi confirmant le transfert de certaines terrains aux provinces d'Ontario et de Québec, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi de l'assurance-chômage.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destinée à modifier la Loi de l'assurance-chômage dans le but d'en faciliter l'application et de faire bénéficier de ses dispositions les employés qui reçoivent une rémunération, jusqu'à concurrence de $2,400 par année, en vertu d'un contrat de service simple ou multiple élevant ainsi la limite actuelle de $2,000 jusqu'au montant mentionné plus haut.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Martin présente alors le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 17 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai 1943:—Copie de tous les comptes soumis par le Docteur Aimé Chartier, de Montréal, pour les services professionnels qu'il a rendus en vertu de la loi d'indemnisation des employés de l'Etat et de toutes les lettres et communications échangées entre lui et les ministères des Transports et des Finances relativement à ces comptes.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, le directeur du Service sélectif national ou tout autre fonctionnaire de cette division et l'Association des propriétaires de restaurants de Vancouver ou tout particulier ou tous particuliers représentant cette Association, depuis la date à laquelle a été émise la première ordonnance obligatoire de transfert des employés jusqu'aujourd'hui, relativement à l'indispensabilité de la main-d'œuvre dans l'industrie du restaurant.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des Notes échangées entre le Japon et le Canada, en 1907, relativement aux restrictions apportées à l'immigration japonaise au Canada.

Le bill No 107, loi modifiant le code criminel, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, propose,—Qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles

économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement peuvent, le cas échéant, être faites, et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose des vingt-quatre membres suivants: MM. Black (Cumberland), Blackmore, Boucher, Pinard, Cleaver, Coldwell, Donnelly, Dupuis, Fauteux, Ferland, Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Hurtubise, Jackman, Hill, Nixon, O'Neill, Picard, Pottier, Reid, Sissons et Winkler; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers; à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix, et elle est adoptée, sur division.

Le Bill No 107, Loi modifiant le Code criminel, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage, 1940, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 135, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943, ainsi que la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Sur une motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à dix heures et quarante-cinq minutes du soir, jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

No 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 19 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande ce qui suit:

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, de poursuivre son enquête nonobstant l'ajournement de la Chambre, et de se transporter d'un endroit à l'autre;

2. Qu'il soit autorisé à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure ses procès-verbaux et témoignages seront imprimés ou dactylographiés, et, quand il en ordonnera l'impression, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;

3. Qu'il soit autorisé à instituer des sous-comités, à en fixer le quorum et à leur confier l'examen de toute question renvoyée au Comité; que les sous-comités ainsi institués soient autorisés à mander des personnes, à requérir la production de documents et registres, à interroger des témoins sous serment ou autrement, à siéger pendant les séances le la Chambre et nonobstant l'ajournement de la Chambre, à se transporter d'un endroit à l'autre, et à faire périodiquement rapport au Comité;

4. Qu'il soit autorisé à employer les secrétaires, sténographes, commis et autres employés qu'il jugera nécessaires;

5. Dans le cas où la sécurité nationale interdira la publication de certaines recommandations ainsi que des arguments sur lesquels elles sont fondées, qu'il soit autorisé à transmettre au premier ministre un mémoire devant être soumis à l'étude du Cabinet de guerre, à condition que lorsque le Comité aura exercé une telle prérogative, il en soit fait rapport à la Chambre dans le plus bref délai possible.

Votre Comité recommande de plus que durant l'ajournement de la Chambre, ses rapports soient censés avoir été déposés, si un délai de sept jours s'est écoulé depuis la date de leur remise entre les mains du greffier de la Chambre.

Votre Comité recommande de plus que son quorum soit fixé à six membres et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 65 (3) du Règlement.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord supplémentaire sur l'immigration conclu en le Canada et le Japon en 1928-29.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1943,—Etat indiquant:—1. A quelle date le colonel John Thompson a-t-il été nommé directeur des économies de bureau de l'Administration?

2. Ses attributions s'étendent-elles à tous les ministères du gouvernement? Sinon, quels ministères ne relèvent pas de sa juridiction?

3. Depuis sa nomination, quelle est la valeur, (*a*) de l'ameublement, (*b*) des tapis, (*c*) des autres fournitures que l'on a achetés pour des bureaux du gouvernement dans la ville d'Ottawa?

4. Quelle est la valeur des achats ou des dépenses, (*a*) en ameublement, (*b*) en tapis, (*c*) en autres fournitures qui n'ont pas été approuvés par ledit directeur ou dont l'achat a été effectué sans que la demande ait été soumise tout d'abord à son approbation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat indiquant:—1. Le gouvernement fait-il appel à des soumissions pour la fourniture des pneus que le ministère de la Défense nationale achète à l'usage des automobiles, camions et autres voitures?

2. Le cas échéant, quelles sont les compagnies, en Ontario, à qui on a adjugé les contrats pour la fourniture et l'entretien de ces voitures?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents datés de 1942 et de 1943 que possède le régisseur de la construction relativement à l'érection d'un bureau de poste à Kelvington, Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, contrats et autres documents datés depuis le 1er janvier 1941 et échangés entre le ministère des Munitions et des approvisionnements, ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Prince-Rupert, ou l'un de ses fonctionnaires, relativement au problème du logement dans la ville de Prince-Rupert.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, contrats et autres documents datés depuis le 1er janvier 1941 et échangés entre la *Wartime Housing Limited*, ou l'un de ses fonctionnaires, et la ville de Prince-Rupert, ou l'un de ses fonctionnaires.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1943,—Dossier indiquant:—1. Quel est le nombre des hôpitaux que le ministère des Pensions et de la Santé nationale dirige au Canada?

2. Où sont situés ces hôpitaux et quel est le nombre de lits que contient chacun d'entre eux?

3. Est-ce que tous ces hôpitaux ou l'un d'entre eux reçoivent les malades directement à leur arrivée d'outre-mer?

4. Le cas échéant, quels sont ces hôpitaux?

5. Ces hôpitaux reçoivent-ils des malades appartenant à l'armée territoriale, à l'armée de réserve et aux services auxiliaires?

6. L'hôpital de la rue Christie est-il réservé à quelque catégorie particulière de malades?

7. Le cas échéant, à quelle catégorie de malades?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1943,—Dossier indiquant:—1. Quel est le nombre d'anciens combattants de la dernière guerre qui sont encore hospitalisés à l'hôpital de la rue Christie?

2. Quel est le nombre de malades ou de blessés, revenus d'outre-mer depuis 1939, qui sont actuellement à l'hôpital de la rue Christie?

3. Quel est le nombre de malades ou de blessés, appartenant, (*a*) à l'armée territoriale, (*b*) à l'armée de réserve, qui sont actuellement à l'hôpital de la rue Christie?

4. Combien de malades, (*a*) résidant à l'hôpital; (*b*) venant de l'extérieur, soigne-t-on pour des maladies vénériennes à l'hôpital de la rue Christie actuellement?

5. De ce nombre, combien sont des hommes et combien sont des femmes?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Dossier indiquant:—1. Le Corps d'aviation royal canadien a-t-il envisagé, à l'occasion, depuis le commencement de la guerre, l'enrôlement des ostéopathes?

2. A-t-on publié, à l'occasion, un bulletin dans lequel les ostéopathes étaient invités à faire partie du corps d'aviation royal canadien? Le cas échéant, à quelle date a-t-on publié ce bulletin?

3. Quelles étaient les qualités énoncées requises des ostéopathes invités à faire partie du Corps d'aviation royal canadien?

4. A-t-on publié, à l'occasion, un bulletin dans lequel étaient énumérées les fonctions que seraient appelés à remplir les ostéopathes qui s'enrôleraient? Le cas échéant, quelles étaient ces fonctions?

5. Quel est le nombre des ostéopathes qui se sont enrôlés comme tels dans le Corps d'aviation royal canadien depuis le commencement de la guerre?

6. Quel grade a-t-on donné à chaque ostéopathe qui s'est enrôlé?

7. A-t-on prévenu officiellement l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés qu'ils obtiendraient de l'avancement au fur et à mesure qu'ils donneraient des preuves de leur compétence dans l'exercice de leur profession?

8. A-t-on permis à l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés de pratiquer l'ostéopathie parmi les membres du Corps d'aviation royal canadien?

9. A-t-on donné l'occasion à l'un ou l'autre des ostéopathes qui se sont enrôlés à ce titre dans le Corps d'aviation royal canadien de muter ou de demander à être licenciés?

10. A combien des ostéopathes qui se sont enrôlés comme tels dans le Corps d'aviation royal canadien a-t-on accordé des brevets d'officiers?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat indiquant:—A quel usage sont actuellement employés les immeubles appartenant au Gouvernement du Canada, situés à Grosse-Isle, dans le fleuve St-Laurent?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell—1. Quels sont les règlements, s'il en est, concernant le congé d'embarquement accordé aux membres des forces armées?

2. Etablit-on quelque distinction dans la durée du congé que l'on octroie, selon la distance à laquelle les hommes sont éloignés de leurs foyers?

Par M. Pouliot—1. Le gouvernement a-t-il contribué à aider à ceux qui ont souffert d'une inondation récente dans les Cantons de l'est et, en particulier, à Coaticook?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce qui a été fait?

Par M. Castleden—1. Sur quelle base accorde-t-on de l'avancement aux officiers brevetés du Corps d'aviation royal canadien qui sont prisonniers de guerre?

2. Accorde-t-on de l'avancement aux sous-officiers qui sont prisonniers de guerre?

3. Au cours de 1942, combien a-t-on accordé de nominations à des grades supérieurs, (*a*) à des officiers brevetés, (*b*) à des sous-officiers du Corps d'aviation royal canadien détenus comme prisonniers de guerre?

Par M. Winkler—1. Le gouvernement a-t-il tenté des expériences relativement à la fabrication de l'alcool de blé?

2. Le cas échéant, quels seraient les frais de production au gallon?

3. Quels seraient les frais de production, si on utilisait le blé le moins coûteux à cette fin, en se fondant sur une production comparable à celle des expériences?

4. A-t-on fait des recherches sur la production de l'alcool de pommes de terre? Le cas échéant, quels ont été les frais de production de cet alcool?

5. A-t-on fait des recherches semblables avec les sous-produits provenant de la fabrication du papier? Le cas échéant a-t-on calculé les frais de production?

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Combien de particuliers au Canada étaient classés comme "mineurs" et réellement employés comme tels, (*a*) au commencement de la guerre actuelle, (*b*) au 17 mai 1943?

2. Au cours de la période écoulée du commencement de la guerre au 17 mai 1943, quel est le nombre de ces mineurs, (*a*) qui se sont enrôlés pour prendre du service dans les forces armées, (*b*) qui ont quitté les houillères pour accepter d'autres emplois?

3. Depuis le 17 mai 1943, quel est le nombre des mineurs qui, (*a*) se sont enrôlés dans les forces armées, (*b*) qui ont accepté d'autres emplois?

4. Depuis le 17 mai 1943 jusqu'aujourd'hui, combien de mineurs sont revenus, (*a*) des forces armées, (*b*) d'autres emplois, pour reprendre le travail dans les houillères?

Par M. Bence—1. Depuis le 1er septembre 1939, le colonel O. M. Biggar a-t-il agi comme conseil et/ou comme avocat pour le compte du gouvernement fédéral ou de quelque corporation que possède ou contrôle le gouvernement?

2. Le cas échéant, combien de fois?

3. Des questions de brevets étaient-elles en jeu dans l'une ou l'autre de ces causes? Le cas échéant, en quel nombre, et de quelle espèce de cause s'agissait-il dans chaque cas?

4. Depuis la date ci-haut mentionnée, quel est le total des honoraires qui lui ont été versés par le gouvernement ou par des corporations que possède ou contrôle le gouvernement?

5. Que touche-t-il en traitement et pour ses dépenses à titre de directeur de la censure, et quel est le total des montants qu'il a reçus depuis sa nomination à ce poste?

6. Que touche-t-il en traitement et pour ses dépenses à titre de membre de la commission conjointe de défense, et quel est le total des montants qu'il a reçus depuis sa nomination à cette commission?

Par M. Coldwell—1. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un ingénieur en vue pour lui faire rapport sur la *Toronto Shipbuilding Company?*

2 Le cas échéant, a-t-il reçu ce rapport?

3. Ce rapport était-il favorable ou défavorable à la compagnie?

Par M. Winkler—1. Au cours de 1942, la Russie a-t-elle offert d'envoyer au Canada quelques-uns de ses spécialistes dans le but d'aider les techniciens du gouvernement canadien dans la fabrication du caoutchouc à même le blé?

2. Le gouvernement canadien a-t-il en main la preuve que le caoutchouc peut être fabriqué à meilleur marché avec du blé qu'avec du pétrole?

3. A-t-on refusé l'offre de la Russie, s'il y en a eu une?

4. Le gouvernement est-il au courant des frais de fabrication de l'alcool à même les produits suivants: (*a*) le blé, (*b*) les pommes de terre, (*c*) les mélasses importées, (*d*) les sous-produits et déchets provenant de la fabrication du papier? Le cas échéant, quels sont ces frais?

Par M. Coldwell—1. Le gouvernement a-t-il été mis au courant du procédé que le Dr Egon Glesinger et Schoeller Torensch ont découvert pour transformer le bois et ses déchets en fourrage et en alcool par l'intermédiaire du sucre de bois?

2. Le gouvernement a-t-il fait des recherches sur la fabrication d'un levain contenant cinquante pour cent de protéine provenant du sucre de bois?

3. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements sur la production, par le même procédé, d'une protéine pure en Allemagne et en Suède?

Par M. Coldwell—1. M. E. P. Taylor représente-t-il le ministre des Munitions et approvisionnements sur la commission mixte de production et des ressources des Nations Unies?

2. Le gouvernement a-t-il acheté quelque propriété de M. E. P. Taylor dans la ville d'Ottawa?

3. Le cas échéant, quelles sont ces propriétés, quand ont-elles été achetées et à quel prix?

M. Fraser (Peterborough-Ouest) propose, appuyé par M. Ross (Souris),—Qu'un ordre de la Chambre soit adopté pour la production d'une copie de tous règlements, ordonnances ou instructions de la censure émis sous l'autorité du gouvernement depuis le commencement de la guerre.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,	Dorion,	Hatfield,	Marshall,
Black (Cumberland),	Douglas (Weyburn),	Hazen,	Nielsen, Mme
Blackmore,	Esling,	Hlynka,	Noseworthy,
Boucher,	Fair,	Jackman,	Perley,
Bruce,	Fraser (Peterborough-Ouest),	Knowles,	Quelch,
Cardiff,	Graydon,	MacInnis,	Ross (Souris),
Castleden,	Green,	MacKinnon (Kootenay-Est),	Senn,
Coldwell,	Hansell,	MacNicol,	Stirling—33.
Diefenbaker,			

CONTRE:

Messieurs

Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blair,
Bourget,
Bradette,
Cleaver,
Corman,
Crerar,
Cruickshank,
Dechêne,
Donnelly,
Douglas (Queens),
Dupuis,
Edwards,
Evans,
Fournier (Hull),
Gibson,
Gladstone,
Golding,
Graham,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Hill,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
King, Mackenzie
Kinley,
LaFlèche,
Lalonde,
Léger,
Little,
McCann,
McCulloch,
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Kingston City),
McGarry,
McIvor,
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacKenzie (Neepawa),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacKinnon (Edmonton-Ouest),
McLarty,
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria),
McLean (Simcoe-Est),
Martin,
Matthews,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mulock,
O'Neill,
Pinard,
Pottier,
Power,
Purdy,
Ralston,
Reid,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Middlesex-Est),
St-Laurent,
Sanderson,
Sissons,
Soper,
Taylor,
Telford,
Turgeon,
Veniot,
Ward—71.

L'ordre suivant est transmis à l'officier intéressé:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondances, mémoires et autres documents échangés, depuis le 1er novembre 1942, entre le ministre du Travail, le sous-ministre du Travail ou tout fonctionnaire du ministère du Travail et l'un ou chacun des particuliers suivants, savoir: MM. T. S. Garside, E. L. Grabill, L. Holland, L. McGillivray, K. McTaggart, Carl Reinke, Robert Taylor et L. A. Wright, relativement à leur démission de la division du Service sélectif national de ce même ministère.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier la projet suivant de résolution:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dans le but de contribuer à améliorer la santé physique du peuple canadien et destiné à instituer un Conseil national de la santé physique pour exécuter ce dessein, à établir un compte spécial dans le fonds du revenu consolidé à même les montants votés par le Parlement, et à effectuer, à même ce compte, les déboursés requis aux fins de cette loi, y compris les octrois consentis à la suite d'accords conclus avec les provinces.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'après avoir terminé le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi, le 26 janvier 1944, à trois heures de l'après-midi, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'inter-

valle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill No 132, Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier et après avoir rapporté le progrès accompli, il obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui même.

Du consentement de la Chambre, M. Reid propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Le Bill No 56, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*", (tel que modifié par le comité permanent des bills privés), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Le Bill No 109, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*", (tel que modifié par le comité permanent des bills privés), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Les Bills suivant sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois, les Bills de divorce sur division, et passés, à savoir:

Bill No 67, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)*".

Bill No 11, (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson".

Bill No 54, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne*".

Bill No 68 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Société fraternelle Ukrainienne du Canada*".

Bill No 53, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Fondation Hospitalière des Shriners de Montréal*".

Bill No 12, (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline".

Bill No 13, (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James William McDonald".

Bill No 14, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William James Chafe".

Bill No 15, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner".

Bill No 16, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick".

Bill No 17, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky".

Bill No 18, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber".

Bill No 19, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard".

Bill No 20, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner".

Bill No 21, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Feodor Karpenko".

Bill No 22, (O du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz".

Bill No 23, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Doré".

Bill No 24, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen".

Bill No 25, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks".

Bill No 26, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare".

Bill No 27, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis".

Bill No 28, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Shulman".

Bill No 29, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston".

Bill No 30, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky".

Bill No 31, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard".

Bill No 32, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Anna Chapman Longmore".

Bill No 33, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis".

Bill No 34, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Morgan".

Bill No 35, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mady Albert Chamandy".

Bill No 36, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Clarkin".

Bill No 37, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron".

Bill No 38, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner".

Bill No 39, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert".

Bill No 40, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill".

Bill No 41, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy".

Bill No 42, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léopold Boucher".

Bill No 43, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Ashwell Dyson".

Bill No 44, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin".

Bill No 45, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Hadis".

Bill No 46, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold".

Bill No 47, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo René Doré".

Bill No 48, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte".

Bill No 49, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair".

Bill No 50, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière".

Bill No 51, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling".

Bill No 52, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros".

Bill No 61, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer".

Bill No 62, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Lieth Gauld".

Bill No 63, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis".

Bill No 64, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur".

Bill No 79, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Allissamon Wheeler Baker Macoun".

Bill No 80, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy".

Bill No 81, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy".

Bill No 82, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson".

Bill No 83, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko".

Bill No 84, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever".

Bill No 85, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw".

Bill No 87, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi".

Bill No 89, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault".

Bill No 90, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi".

Bill No 91, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell".

Bill No 92, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Cardin".

Bill No 93, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers".

Bill No 94, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor".

Bill No 97, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester".

Bill No 98, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson".

Bill No 99, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Fernande Broca Taisne".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel William Simon".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Scott Thacher".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Shapiro".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Rubin Segal".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Joseph-Wilfrid Rousseau".

Sur motion de M. Reid, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au comité permanent des bills privés, avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises à savoir:

Bill No 111, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore".

Bill No 112, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow".

Bill No 113, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates".

Bill No 110, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley".

Bill No 114, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire à Margaret Anne Richards Johnston".

Bill No 117, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour fiare droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper".

Bill No 115, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Whitehead Casement".

Bill No 116, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers".

Bill No 118, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham".

Bill No 120, (L-4 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein".

Bill No 121, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Preble Macintosh".

Bill No 122, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber".

Bill No 123, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet".

Bill No 124, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright".

Bill No 125, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy".

Bill No 126, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel".

Bill No 128, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".

Bill No 130, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".

Bill No 127, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".

Bill No 129, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller".

M. Whitman, appuyé par M. Reid, propose,—Que les dispositions de l'article 105 du Règlement soient suspendues par rapport aux bills privés lus aujourd'hui pour la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Le bill No 132, Loi facilitant les compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

72540—41

No 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 20 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité a tenu cinq séances. Il a examiné les rapports et les comptes de la Commission canadienne du blé pour l'année de récolte 1941-1942, et analysé les programmes mis en œuvre depuis l'adoption des arrêtés en conseil 1800, 1801, 1802 et 1803.

Le Comité a entendu les témoins suivants:

M. Geo. H. McIvor, commissaire en chef,
M. R. Finlay, régisseur, et
M. C. B. Davidson, statisticien.

Le Comité apprécie le rôle des fonctionnaires de la Commission canadienne du blé, qui a su présenter les rapports et comptes avec clarté et précision.

Il a été agréable au Comité d'apprendre que deux recommandations particulières, énoncées dans le rapport de l'an dernier, ont été suivies d'effet. A cet égard, le Comité recommande que les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé poursuivent leurs efforts en vue d'obtenir une plus forte réduction dans les frais de manutention et d'entreposage.

Le Comité se réjouit des mesures prises qui ont permis aux hommes entrant dans les Services armés de livrer l'entière quantité de blé dans laquelle ils possédaient un intérêt, et il recommande que ces mesures s'étendent à la vente de la récolte de 1943-1944.

De l'avis du Comité, le gouvernement devrait approfondir la question de l'écoulement du lin.

Etant donné les conditions anormales du transport, et de l'entreposage du grain, le Comité conseille fortement d'étudier l'avantage qu'il y aurait de payer l'emmagasinage sur les fermes.

Le Comité formule les recommandations suivantes:

(1) La Commission du blé devrait procéder à plus ample étude du système qui assurerait l'attribution de wagons aux localités d'élévateurs, afin de favoriser le transport du grain des producteurs.

(2) Il faudrait maintenir un étroit contrôle sur l'écart entre le prix de plafond des grains de provende et le prix payé par les éleveurs de bestiaux dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique.

(3) Le gouvernement devrait étudier l'utilité d'autoriser la Commission canadienne du blé à assumer le contrôle, en ce qui concerne la manutention et l'écoulement de l'avoine et de l'orge, sur la base d'une mise en commun, d'après la qualité.

(4) Il serait avantageux de continuer à soumettre à un Comité de la Chambre le rapport annuel de la Commission canadienne du blé.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 2 des Journaux*)

M. Weir, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

L'ordre de renvoi conférait au Comité le pouvoir:

1. D'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture et autres organismes du Gouvernement, en ce qui concerne:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles;
(*b*) L'Office des produits spéciaux;
(*c*) L'Office des produits laitiers;
(*d*) La Commission des viandes;

2. De passer en revue les recherches agricoles effectuées par le ministère de l'Agriculture et autres organismes du Gouvernement; et

3. D'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

Le Comité a convoqué les hauts fonctionnaires chargés d'administrer les divers organismes de production et d'écoulement en temps de guerre, institués au sein du ministère de l'Agriculture.

Chaque haut fonctionnaire a décrit le programme de l'organisme particulier dont il avait la direction. Grâce à l'interrogatoire des témoins, le Comité a obtenu des renseignements détaillés et précieux sur les programmes mis à exécution.

Au début de la guerre, la production de la plupart des denrées agricoles était excédentaire au Canada. Ce n'est que vers la dernière moitié de 1942 qu'il a été possible de fixer des objectifs de production. Jusqu'à maintenant, le Canada a rempli tous ses engagements en vue de fournir au Royaume-Uni des quantités convenues de produits alimentaires.

Cependant, la demande accrue de la part de nos Forces armées et des approvisionnements de navires, les exigences des Américains au Canada et en Alaska, le ravitaillement des habitants de Terre-Neuve, les besoins éventuels des pays occupés, de même que la demande accrue de la part de la population canadienne, pousseront probablement à la limite de ce qu'elles peuvent fournir les resssources canadiennes productives de denrées alimentaires.

En conséquence, le Comité est d'avis que la production canadienne de vivres devrait être l'objet d'un encouragement supplémentaire.

Les mesures prises pour uniformiser les procédés de préparation et de classement, destinés à maintenir la qualité des produits du porc expédiés au Royaume-Uni, ont suscité un vif intérêt.

Le perfectionnement des procédés d'entreposage, de mise en conserve et de déshydratation des pommes de terre, des légumes, des fruits, des œufs et du lait, s'est avéré plus important encore. L'économie d'espace ainsi réalisée dans les entrepôts et à bord des navires facilite énormément la fourniture d'aliments concentrés à la Grande-Bretagne, à nos Alliés et à notre propre armée. Après la guerre, ces perfectionnements influeront beaucoup, croit-on, sur l'emploi de plusieurs produits agricoles, périssables ou demi-périssables.

Le Comité constate avec satisfaction les mesures prises par le ministère pour assurer un approvisionnement suffisant de certains produits agricoles essentiels dont les disponibilités ont été sérieusement mises en péril depuis l'ouverture des hostilités. Les produits les plus atteints sont les graines de plantes potagères, les produits antiparasites, le fongicides et les plantes oléagineuses et fibreuses.

Le Comité a également enquêté sur le programme d'assistance au transport des grains de provende expédiés vers l'Est du Canada et vers la Colombie-Britannique, sur la subvention payée à l'égard du blé de provende et sur la prime au transport des engrais chimiques expédiés vers l'Est du Canada. Le Comité estime que cette assistance devrait être maintenue en vue d'accroître la production du bétail.

Le Comité a passé en revue le programme du rationnement des machines agricoles, ainsi que les mesures adoptées par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture pour assurer un approvisionnement suffisant d'outillage agricole.

A la suite de ses investigations sur l'écoulement des produits agricoles, le Comité a l'honneur de formuler les recommandations suivantes:

1. Les frais de production devraient être moins ignorés lors du paiement de primes ou de l'établissement de prix relativement aux produits agricoles.

2. (*a*) La Commission des viandes devrait être en mesure de prendre toutes les précautions voulues pour éviter la disproportion entre le prix du bétail sur pied et le prix minimum des carcasses de bœuf; elle devrait également veiller à ce que le prix auquel le producteur vend les porcs soit proportionné aux prix demandés par le conditionneur pour les produits du porc;

(b) En vue de conserver au bacon canadien, après la guerre, sa haute réputation, le ministère devrait maintenir le contrôle qu'il exerce sur la qualité des produits du porc exportés du Canada.

3. Il faudrait obliger les postes autorisés de classement d'œufs à publier leurs relevés de classement.

4. Il faudrait étudier la possibilité de vendre les œufs au poids plutôt qu'à la douzaine.

5. Il faudrait étudier la possibilité de payer une prime sur le beurre de laiterie vendu durant la saison de production d'hiver.

6. Il faudrait, comme encouragement à l'augmentation de la production du lait, étudier la possibilité de payer une prime, durant les mois d'été, sur le lait évaporé.

7. Il faudrait, afin d'aider à soulager la pénurie d'entrepôts dans l'Ouest canadien, prendre des mesures immédiates pour transporter la plus grande quantité possible de grain de provende dans l'Est du Canada.

8. Il faudrait, vu la nécessité de maintenir le rationnement de l'outillage agricole, s'efforcer de standardiser les principales machines agricoles ainsi que les réparations, et il faudrait augmenter les priorités sur l'outillage agricole essentiel.

Le Comité a aussi fait une revue du travail scientifique entrepris pour le ministère de l'Agriculture par les fermes expérimentales nationales et par la Division du service scientifique de ce ministère. Les résultats possibles, tant au point de vue de la production de nouvelles variétés qu'à celui de la découverte d'autres usages pour les produits agricoles, ouvrent des horizons intéressants.

Le Comité estime qu'il faudrait donner une plus grande publicité aux résultats obtenus par les études scientifiques et les travax d'expérimentation du ministère de l'Agriculture, et qu'il faudrait, à l'égard des travaux de ce genre dans l'intérêt de l'agriculture, reconnaître au personnel s'occupant de recherches agricoles tout le mérite des résultats obtenus, afin de l'encourager à ce travail et de renseigner le public sur ce qui s'accomplit dans ce sens.

Vu l'importance des recherches scientifiques, pour la production de nouvelles variétés et pour la découverte de nouvelles utilisations des produits agricoles, et vu l'excellent travail en cours, surtout depuis la guerre, sur la déshydratation, l'entreposage et la conservation des produits agricoles, périssables et semi-périssables, le Comité insiste sur la poursuite des recherches de ce genre.

Le Comité a constaté chez les fonctionnaires interrogés une grande compétence et une connaissance approfondie des fonctions qui leur incombent. Il tient à exprimer à ces fonctionnaires son appréciation de la courtoisie avec laquelle ils l'ont renseigné.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 3 des Journaux*)

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il déboursée pour les services de défense passive anti-aérienne dans chacune des provinces jusqu'au 31 mars 1943?

2. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il déboursée, dans chacune des provinces, pour l'administration centrale des services de la défense passive anti-aérienne, depuis leur création jusqu'à la fin de mars 1943?

3. Quels sont les noms des fonctionnaires de qui relève ce service de défense passive dans chacune des provinces?

4. Quel grade militaire, s'il y a lieu, détient chacun de ces fonctionnaires?

5. Quel salaire ou autre émolument reçoit chaque directeur de qui relève l'administration centrale de ces services dans chaque province?

6. Quels ont été, pour l'année financière 1942-43, les frais de déplacement de chaque directeur de qui relève l'administration centrale de ces services dans chaque province?

7. Le poste de directeur des services de défense passive anti-aérienne est-il un emploi à service continu dans quelque province?

8. Le cas échéant, dans quelle province?

9. Sinon, quels autres postes détient chacun des directeurs des services de défense passive dans chaque province?

10. Pendant combien de temps maintiendra-t-on ce coûteux organisme au sein des provinces intérieures du Canada?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1943:—Copie de tous décrets du Conseil, ententes, lettres, télégrammes, mémoires et autres documents que possède le gouvernement ou l'une de ses divisions relativement à la *Steep Rock Iron Mines Limited,* ou concernant quelque fonctionnaire ou employé de cette compagnie.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943:—Combien ont coûté, (1) l'Inscription nationale de 1940, (2) le Recensement décennal de 1941, (3) le Plébiscite de 1942, en dépenses afférentes, (*a*) aux divisions électorales, (*b*) au bureau-chef, (*c*) aux impressions et (*d*) en dépenses totales?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943,—Etat indiquant:—1. Quelle est la description du terrain sur lequel est établie l'Ecole d'aviation No 37 à Calgary, Alberta?

2. Quelle est l'étendue actuelle de cette école?
3. De qui et à quelle date ce terrain a-t-il été acheté?
4. Quel prix l'acre a-t-on payé pour ce terrain?
5. Quel a été le prix total de ce terrain?
6. Le gouvernement a-t-il pris quelques engagements financiers ou fait quelques projets pour l'agrandissement de l'Ecole d'aviation No 37 de Calgary?
7. Les immeubles actuels sont-ils assez grands pour répondre aux besoins présents et futurs de cette école?

M. MacKinnon (Edmonton-Est), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Le gouvernement a-t-il tenté des expériences relativement à la fabrication de l'alcool de blé?

2. Le cas échéant, quels seraient les frais de production au gallon?
3. Quels seraient les frais de production, si on utilisait le blé le moins coûteux à cette fin, en se fondant sur une production comparable à celle des expériences?
4. A-t-on fait des recherches sur la production de l'alcool de pommes de terre? Le cas échéant, quels ont été les frais de production de cet alcool?
5. A-t-on fait des recherches semblables avec les sous-produits provenant de la fabrication du papier? Le cas échéant a-t-on calculé les frais de production?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Au cours de 1942, la Russie a-t-elle offert d'envoyer au Canada quelques-uns de ses spécialistes dans le but d'aider les techniciens du gouvernement canadien dans la fabrication du caoutchouc à même le blé?

2. Le gouvernement canadien a-t-il en main la preuve que le caoutchouc peut être fabriqué à meilleur marché avec du blé qu'avec du pétrole?
3. A-t-on refusé l'offre de la Russie, s'il y en a eu une?
4. Le gouvernement est-il au courant des frais de fabrication de l'alcool à même les produits suivants: (*a*) le blé, (*b*) les pommes de terre, (*c*) les mélasses importées, (*d*) les sous-produits et déchets provenant de la fabrication du papier? Le cas échéant, quels sont ces frais?

M. Abbott, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose:—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1943:—Relevé indiquant:—1. Quelles sont, au pays, les trente cités ou villes qui ont la plus forte population, et quelle est la population de chacune d'entre elles?

2. Quel était, pour chacune d'elles, l'objectif à atteindre pour le quatrième emprunt de la Victoire?
3. Quel a été dans chacune de ces villes le montant souscrit?
4. Quel a été, pour chacune d'elles, le pourcentage des souscriptions en regard de leurs objectifs?

Du consentement de la Chambre, M. Cleaver propose,—Que le premier rapport du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présenté à la Chambre lundi, le 19 juillet 1943, soit maintenant adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

De son siège en Chambre, M. Coldwell exprime le désir, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et il expose ainsi son sujet:

"Les sérieuses irrégularités commises dans la préparation des listes électorales dans le district électoral de Cartier, à Montréal, où doit se tenir une élection complémentaire le 9 août 1943 et où la mise en nomination prend place le 2 août 1943, alors que des centaines de noms de particuliers fictifs ont été inscrits sur les listes et que certaines de ces irrégularités ont été publiquement admises par un certain Lazarus Bavitch, officier-rapporteur pour le district électoral de Cartier".

Il remet alors à l'Orateur l'exposé écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur pose la question: "Le député est-il autorisé à continuer"?

Comme il ne s'élève aucune objection;

L'Orateur invite le député à présenter sa motion.

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose alors,—Que la Chambre ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

Par consentement, la Chambre revient à la "présentation des rapports des comités".

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente alors le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, à savoir:

Bill No 110, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley".

Bill No 111, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore".

Bill No 112, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow".

Bill No 113, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates".

Bill No 114, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Richards Johnstone".

Bill No 115, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Whitehead Casement".

Bill No 116, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers".

Bill No 117, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper".

Bill No 118, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham".

Bill No 120, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein".

Bill No 121, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Preble Macintosh".

Bill No 122, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber".

Bill No 123, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet".

Bill No 124, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright".

Bill No 125, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy".

Bill No 126, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel".

Bill No 127, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".

Bill No 128, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".

Bill No 129, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".

Bill No 130, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller".

Le bill No 132, Loi facilitant les compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

No 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 21 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien d'immigrants sont entrés au Canada, chaque année depuis le commencement de la guerre, en provenance, (*a*) de Grande-Bretagne, (*b*) des Etats-Unis d'Amérique, (*c*) des dominions et des colonies britanniques, (*d*) de l'Europe continentale, (*e*) d'ailleurs?

2. Que fait-on pour favoriser l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, (*a*) d'ici la fin de la guerre, (*b*) lorsque la guerre aura cessé?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1943,—Etat montrant:—1. Combien de particuliers ayant été acceptés dans les effectifs de l'armée canadienne comme appartenant à la catégorie "A" ont été licenciés subséquemment parce que classés dans la catégorie "E"?

2. De ce nombre, combien ont été assignés à la catégorie "E" pendant qu'ils faisaient du service outre-mer?

3. A combien de ces derniers a-t-on accordé une pension?

4. A combien de ceux qui ont été assignés à la catégorie "E" pendant qu'ils faisaient du service au Canada a-t-on accordé une pension?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Relevé indiquant:—1. Quelque ministère ou organisme du gouvernement a-t-il entrepris des recherches. au cours de l'année dernière. sur quelque procédé permettant de régénérer, par la filtration ou par quelque méthode semblable, l'huile de moteur usagée?

2. Le cas échéant. quels ont été les résultats de ces recherches?

3. Quelque ministère ou organisme du gouvernement a-t-il fait l'achat d'outillage destiné à servir à la régénération de l'huile?

4. Le cas échéant, quel a été le nombre d'appareils qui ont été achetés?

5. Quel est le poucentage de la quantité totale d'huile utilisée par le gouvernement qui puisse être régénérée à l'aide de cet outillage?

6. Le gouvernement envisage-t-il l'achat de quelque outillage additionnel pour cette fin?

7. A quoi sert, s'il y a lieu, l'huile usagée qui n'a pas été filtrée ou régénérée de quelque autre façon?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Depuis le commencement de la guerre, quels sont les discours prononcés par le Premier ministre et/ou par des membres du cabinet que l'on a fait imprimer aux frais du gouvernement, à l'exception de ceux dont on a fait mention à la question 21 du document parlementaire No 176?

2. Combien d'exemplaires de ces discours a-t-on fait imprimer dans chaque cas, à quel coût, et de combien d'exemplaires a-t-on fait la distribution?

3. Qui a fait l'impression de ces discours et en vertu de quelle autorité?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—Quels sont les conseillers juridiques ou les avocats du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui ont reçu quelque paiement pour les services judiciaires rendus au gouvernement fédéral, et quelle somme a-t-on versée à chacun d'entre eux, au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien de ministères du gouvernement ont un service spécial de nouvelles qui leur est propre?

2. Quels sont les noms de ces ministères et quel est le nombre des bulletins de nouvelles publiés chaque mois par chacun de ces ministères?

3. Quelle coordination y a-t-il dans le service de nouvelles fourni par ces ministères et les communiqués de la Commission de l'information en temps de guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juillet 1943,—Etat montrant:—1. La Commission de la Radio a-t-elle refusé au Dr Delvecchio, de Montréal, de parler en faveur du lait crû, en 1942?

2. Le cas échéant, pourquoi?

3. Pourquoi la Commission de la Radio permet-elle aux compagnies Pepsi-Cola et Coca-Cola de parler en faveur de la vente de leurs produits?

4. Pourquoi le gouvernement permet-il aux trusts du lait pasteurisé de parler également à la radio?

5. Quel montant la *Borden Milk Company* a-t-elle investi dans l'industrie du lait au Canada?

6. A-t-on fait faire des analyses chimiques du Coca-Cola? Le cas échéant, le ministère de la santé publique recommande-t-il ces liqueurs?

7. Pourquoi le gouvernement fédéral permet-il à la Commission de la Radio de faire des réclames pour ce produit et d'utiliser de la gazoline pour son transport?

8. Refuse-t-on aux cultivateurs les mêmes privilèges en ce qui concerne le transport du lait crû?

9. Le cas échéant, pourquoi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943,—Dossier comprenant:—Copie de toutes correspondances et résolutions et de tous autres documents, datés depuis le 1er mai 1943, que le gouvernement a reçus de la conférence manitobaine de la *United Church of Canada* et de la *Baptist Union* de l'Ouest canadien concernant les pensions de vieillesse et la pension aux aveu-

gles; aussi copie de toutes les autres communications sur le même sujet, datées depuis le 1er mai 1943, provenant de tout autre groupement de la province du Manitoba; aussi, copie des réponses que le gouvernement a données à chacune de ces communications.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il contribué à aider à ceux qui ont souffert d'une inondation récente dans les Cantons de l'est et, en particulier, à Coaticook?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce qui a été fait?

M. MacMillan, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'Air, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1943,—Relevé indiquant:—1. Quel est le nombre des officiers dans les services administratifs du Corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la proportion de ces officiers (*a*) aux officiers du service navigant, (*b*) aux officiers de toutes les autres divisions du service sédentaire?

3. Des officiers attachés aux services administratifs combien, (*a*) appartiennent au service permanent ou au service auxiliaire, (*b*) ont été nommés directement, et (*c*) ont été promus de la troupe?

4. Combien d'officiers nommés directement à des services administratifs prennent du service, (*a*) outre-mer ou dans des unités mises sur un pied de guerre en territoire canadien, en Alaska et à Terre-Neuve, (*b*) dans des unités d'entraînement, aux quartiers-généraux des régions aériennes et au quartier-général du corps d'aviation royal canadien?

5. Combien d'officiers attachés aux services administratifs, (*a*) ont dépassé l'âge de 32 ans fixé pour l'acceptation du personnel navigant, (*b*) ont moins de 32 ans?

6. Combien d'officiers attachés aux services administratifs sont des diplômés, (*a*) d'universités, (*b*) de collèges secondaires, (*c*) ont fait leur cours dans des établissements d'enseignement inférieurs aux collèges secondaires?

7. Quelle proportion d'entre eux détenait dans la vie civile des postes comportant des fonctions administratives?

8. Combien d'entre eux, (*a*) sont des anciens combattants de la dernière guerre, (*b*) auraient pu prendre du service au cours de la dernière guerre, en tenant compte de leur âge, (*c*) ont pris du service dans la réserve des forces des trois armes depuis la dernière guerre et sont des anciens combattants de la dernière guerre, (*d*) ont permuté des forces de l'active de quelque autre arme?

9. Combien de divisions comporte le service sédentaire du corps d'aviation royal canadien?

10. Quel est le nombre des officiers, (*a*) dans les services administratifs de la section féminine du corps d'aviation royal canadien, (*b*) dans toutes les autres divisions?

11. Existe-t-il un service navigant dans la section féminine du corps d'aviation royal canadien?

12. Combien d'officiers faisant partie des effectifs attachés, (*a*) au quartier général du corps d'aviation royal canadien, (*b*) aux quartiers-généraux des régions aériennes ont accompli plus de cent heures de vol au cours des années (1) 1941 et (2) 1942?

13. Quels sont les noms de ces officiers?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Sur quelle base accorde-t-on de l'avancement aux officiers brevetés du Corps d'aviation royal canadien qui sont prisonniers de guerre?

2. Accorde-t-on de l'avancement aux sous-officiers qui sont prisonniers de guerre?

3. Au cours de 1942, combien a-t-on accordé de nominations à des grades supérieurs, (*a*) à des officiers brevetés, (*b*) à des sous-officiers du Corps d'aviation royal canadien détenus comme prisonniers de guerre?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai 1943, —Relevé indiquant:—Au 30 avril dernier, quel était, par district militaire, le pourcentage des hommes, (*a*) requis et (*b*) acceptés en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales par rapport, (1) à la population totale, de sexe masculin, comprise entre 19 et 45 ans, et (2) à la population totale, de sexe masculin, comprise dans les catégories mentionnées plus haut mais ne comprenant pas le nombre de ceux qui se sont enrôlés volontairement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien d'officiers de l'armée, détenant un rang supérieur à celui de lieutenant, ont été mis à leur retraite, (a) du 1er janvier au 31 décembre 1942, (*b*) du 1er janvier au 31 mai 1943?

2. De ces officiers retraités, combien reçoivent une pension ou des allocations de retraite?

3. Quel est le nombre des officiers, appartenant à chacun de ces grades, qui ont été mis à leur retraite, et quel est le montant de la pension ou des allocations de retraite, ou des deux à la fois, qui leur a été versé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1943,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on érigé d'édifices destinés à servir au recrutement depuis le commencement de la guerre?

2. Quel est l'emplacement et quel est le coût de chacun de ces édifices?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Saskatchewan relativement à la remise à plus tard du remaniement de la carte électorale.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente le bill No 137, Loi abrogeant la Loi du traité japonais, 1913, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Quel est le ministère du gouvernement qui émet les chèques en paiement des feuilles de routes ou autres ordonnances de l'armée, de la marine et du corps d'aviation du Canada au pays et en Grande-Bretagne?

2. Lorsque ces ordonnances sont présentées par les compagnies de taxi, d'autobus ou de chemins de fer, le paiement en est-il fait immédiatement?

3. Sinon, quelle est la raison du retard?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Combien de spécialistes en placement des travailleurs et dans le travail de répartition des emplois sont actuellement en fonctions dans les bureaux locaux du Service sélectif national?

2. Quel est le nom de chacun de ces particuliers?

3. Quelles sont les connaissances pratiques que possède chacun de ces particuliers et où chacun était-il employé auparavant?

4. A quel bureau chacun d'entre eux est-il actuellement assigné?

5. Combien de bureaux locaux du service sélectif national ont l'appui et les conseils de surveillants et de conseillers ambulants affectés à la formation du personnel?

6. Chacun de ces particuliers est-il actuellement attaché à ces bureaux?

7. Quel est le nom et quelle est l'expérience antérieure de chacun de ces particuliers?

8. A quels bureaux locaux chacun de ces particuliers est-il actuellement attaché?

9. Quel est le nom du comité qui a préparé la liste des emplois visés par l'ordonnance de transfert obligatoire émise par le service sélectif national en date du 4 mai 1943?

10. Quels sont les membres de ce comité?

Par M. Ross (Souris)—1. Au 1er juin 1918, quel était le nombre total des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée canadienne en service actif?

2. De ce chiffre, quel était le nombre des généraux, lieutenant-généraux, majors-généraux et brigadiers?

3. A quelle solde et à quelles allocations avaient droit les particuliers dont il est fait mention à la deuxième question?

4. Quels sont les effectifs de l'armée canadienne en service actif, (*a*) outremer, (*b*) au Canada?

5. De ce chiffre, quel est le nombre des généraux, lieutenant-généraux, major-généraux et brigadiers?

6. A quelle solde et à quelles allocations a droit chacun de ceux dont il est fait mention à la cinquième question?

7. De ceux dont il est fait mention à la cinquième question, combien sont au Canada, combien ne sont pas au pays?

8. De ceux dont il est fait mention à la cinquième question, combien faisaient partie de la force permanente avant la guerre actuelle?

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 137, Loi abrogeant la Loi du traité japonais, 1913;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 132, Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Quelch, appuyé par M. Fair, propose l'amendement suivant:

Que ledit bill ne soit pas immédiatement lu la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction d'exercer sa prérogative d'amendement de façon à mettre les termes du projet d'accord avec ceux de la "Loi concernant l'ajustement et le règlement des dettes des cultivateurs" soumise au gouvernement fédéral, le 15 mars 1943, par la conférence relative aux dettes de l'Ouest.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il aurait comme effet de changer le principe approuvé par la deuxième lecture du bill; et qu'il entraînerait, en plus, une dépense de deniers publics que seul un ministre peut soumettre à la Chambre, sur la recommandation du Gouverneur général.

La motion principale: Que ledit bill subisse maintenant sa troisième lecture, est alors mise aux voix, et agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destinée à constituer un conseil national pour la santé physique;

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dans le but de contribuer à améliorer la santé physique du peuple canadien et destiné à instituer un Conseil national de la Santé physique pour exécuter ce desssein, à établir un compte spécial dans le Fonds du revenu consolidé à même les montants votés par le Parlement, et à effectuer, à même ce compte, les déboursés requis aux fins de cette Loi, y compris les octrois consentis à la suite d'accords conclus avec les provinces.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois, et agréée.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 138, Loi établissant un conseil en vue de favoriser l'aptitude physique nationale, qui est lu la première fois, et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 71, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

Bill No 77, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Bill No 78, Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

Bill No 108, Loi modifiant la Loi du ministère du revenu national.

Bill No 119, Loi concernant une certaine convention et un certain protocole signés à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 4ème jour de mars 1942, sur

Bill No 133, Loi confirmant le transfert de certains terrains aux provinces d'Ontario et de Québec.

Bill No 134, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

l'impôt entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Bill No 135, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943, ainsi que la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs acceptent les amendements apportés par les Communes au bill suivant sans autre modification:

Bill No 109, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly*.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs acceptent les amendements apportés par les Communes au bill suivant sans autre modification:

Bill No 56, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg*".

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et dix minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 22 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Turgeon, du comité spécial de la restauration et du rétablissement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Ayant tenu trente séances et entendu cinquante-trois témoins, votre Comité est d'avis qu'il convient d'étudier plus à fond les problèmes qui lui ont été déférés par l'ordre de renvoi du 2 mars 1943, et il recommande qu'il lui soit, en conséquence, permis de siéger durant l'ajournement de la Chambre.

Votre Comité sollicite de plus l'autorisation d'employer, durant cet ajournement, l'aide qu'il jugera nécessaire.

Sur motion de M. Turgeon, ledit rapport est adopté.

M. McCann, du comité spécial de la Radiodiffusion, présente le deuxième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre Comité a été institué par une résolution de la Chambre, adoptée le 7 mai 1943. Il a tenu douze séances, au cours desquelles il a recueilli les témoignages du ministre des Services nationaux de guerre, du président du Bureau des gouverneurs, du directeur général et de divers fonctionnaires de la Société Radio-Canada, de même que des représentants de l'Association canadienne de radiodiffusion.

Le rapport de 1942 du Comité renfermait un bref aperçu historique sur la radiodiffusion au Canada. Il semble inutile de le reproduire, mais la citation de certains de ses passages fera bien saisir cette situation historique.

Votre Comité désire faire précéder ses recommandations d'un témoignage de confiance dans le système établi par la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

Dans les rapports, ainsi que dans les débats parlementaires, un certain nombre de principes gouvernant la radiodiffusion nationale au Canada ont été énoncés et soulignés. Votre Comité désire souscrire à ces principes, tels qu'ils ont été énoncés dans les rapports des comités des années indiquées entre parenthèses:

(*a*) L'importance considérable d'un contrôle de toute la radiodiffusion par une seule autorité nationale, dans l'intérêt public (1932) ;

(*b*) La propriété d'Etat de toutes les stations à haute puissance, réunies dans un réseau national de radiodiffusion, tandis que les stations à faible puissance resteraient exploitées individuellement, ou seraient coordonnées par rapport au réseau dominant (1932) ;

(*c*) La coordination de toute la radiodiffusion au Canada, en attribuant au réseau national le contrôle exclusif:

(i) du caractère de tous les programmes, politiques et autres, diffusés par des postes privés, et de la publicité qu'ils comportent; et

(ii) de tous les réseaux de fils utilisés pour la transmission de programmes radiodiffusés (1936) ;

(*d*) La constitution de l'autorité chargée de la radiodiffusion nationale en corporation publique assurera l'indépendance et la souplesse de son administration. En vertu de cette constitution, les décisions de principe seront prises par le Bureau des gouverneurs, tandis que l'administration sera unifiée sous un directeur général et un directeur général adjoint, responsables devant le Bureau de la conduite de toutes les affaires de la société (1934, 1936, 1938) ;

(*e*) Les membres du Bureau des gouverneurs doivent être des hommes aux vues larges, bien au fait des goûts et des prédilections du public écouteur, et qui sachent contribuer de façon tangible à la solution du problème que doit résoudre la Société (1936) ;

(*f*) La constitution de la Société assurera son indépendance de tout contrôle partisan. Mandataire du peuple du Canada et des titulaires de permis, le Bureau des gouverneurs doit rendre compte de sa gestion au Parlement, régulièrement, et être soumis au contrôle final du Parlement (1938) ;

(*g*) L'importance de l'établissement, aussi prochain que possible, d'une station d'émission sur ondes courtes, à haute puissance, financée comme une entreprise nationale, mais exploitée et contrôlée par la Société comme une partie intégrante de son réseau (1938, 1939, 1942) ;

(*h*) Les émissions politiques de réseau, pendant les élections fédérales et provinciales, se feront sur une base de continuité, et le temps sera réparti équitablement entre les partis politiques (1939, 1942) ;

(*i*) La radiodiffusion publique est un instrument puissant pour le service de l'éducation et de l'unité nationale, aussi bien que pour les fins récréatives. En temps de guerre, la radiodiffusion peut jouer un rôle majeur dans la mobilisation des ressources de la nation, et de la volonté du peuple, pour la défense du pays et la défaite de l'ennemi (1942) ;

L'attention du Comité a été appelée sur les opérations de la Société Radio-Canada depuis que le dernier comité parlementaire a siégé en 1942 et a examiné les principes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, revenus, dépenses et expansion.

La position de la Société Radio-Canada a donné lieu à quelque controverse. Nous croyons que sa position a été élucidée par la déclaration du ministre des Services nationaux de guerre et aussi celle du premier ministre. Voici un extrait du témoignage du ministre des Services nationaux de guerre devant le Comité à sa séance du 9 juin 1943:

> Radio-Canada, je le répète, existe en vertu d'une Loi du Parlement, dont le titre abrégé est le suivant: Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.
>
> Le premier ministre et mon prédécesseur l'ont dit, la Société n'est pas un département de l'administration. Le 8 février 1943, le premier ministre faisait, en effet, la déclaration suivante: "Ce qui est certain, c'est que le Gouvernement ne considère pas la Société Radio-Canada comme un département de l'administration. C'est une société autonome. Toutefois, c'est une société dont la gestion doit, à notre avis, être examinée par un comité. Voilà la distinction qu'il faut faire. Du fait qu'un comité a pour mission de faire enquête sur les affaires de la Société Radio-Canada, il devient évident que la situation de cette dernière vis-à-vis de la Chambre diffère de celle dans laquelle se trouvent les autres corporations."
>
> M. Thorson a fait l'an dernier, devant ce Comité, une déclaration analogue. Sans contradiction, je pense que l'on pourrait dire en d'autres termes, et que, peut-être, le public comprendrait mieux si l'on disait, que la Société Radio-Canada, corporation de si grande valeur actuelle et de si grande valeur virtuelle, appartient au public canadien, qu'elle est placée sous la direction d'un Bureau des gouverneurs qui répond de ses actes au ministre, et par lui est responsable envers le gouvernement, le parlement, et ses vrais propriétaires, les citoyens du Canada.

Votre Comité constate avec plaisir que nombre des recommandations faites par le Comité de 1942 ont été suivies, et nous croyons que les changements ainsi effectués ont été avantageux à la Société Radio-Canada ainsi qu'aux auditeurs. Nous prenons note de la nomination de M. James S. Thomson comme directeur général et aussi de l'abrogation, par le Bureau des gouverneurs, des statuts qui divisaient l'autorité et le contrôle. La situation actuelle est celle-ci: "Il y aura un directeur général, qui sera le fonctionnaire exécutif en chef de la Société, et il y aura un directeur général adjoint." Nous remarquons que des statuts, définissant clairement les attributions de ces hauts fonctionnaires, ont été adoptés.

Votre Comité constate que les réunions du Bureau des gouverneurs ont été plus fréquentes, et que les vacances, dans le Bureau, ont été plus rapidement comblées. Nous sommes d'avis que, pour remplir ces vacances, le Gouvernement doit choisir des hommes et des femmes remarquablement doués, capables d'inspirer confiance au peuple canadien et disposés à consacrer une grande partie de leur temps à ce service national. Ces personnes doivent être en mesure d'apporter une contribution précise à l'œuvre de Radio-Canada comme entreprise nationale, en temps de paix et en temps de guerre. Elles doivent, si possible, comprendre des représentants des divers points de vue. Votre Comité recommande que le Gouvernement fortifie progressivement le Bureau en nommant des personnes choisies pour leurs aptitudes exceptionnelles et pour l'intérêt qu'elles portent à leur tâche. C'est le Bureau des gouverneurs qui est responsable du succès de Radio-Canada.

Votre Comité constate avec plaisir que la Société a sérieusement envisagé le problème de la sécurité financière de ses employés et a préparé un plan de pension. Les employés de Radio-Canada ne sont pas englobés dans l'application de la Loi

de la pension du service civil, mais la Société remplira leurs besoins à l'aide de rentes sur l'Etat et de rentes viagères acquises auprès des compagnies d'assurance titulaires d'une charte. La contribution de la Société, équivalente à celle de l'employé, constitue un geste de bonne volonté, et nous recommandons que tous les employés actuels soient encouragés à participer au plan et que les nouveaux employés soient obligés d'y participer.

D'une manière générale, l'un des aspects les plus satisfaisants des opérations de la Société, au cours de l'année, est la besogne accomplie vers l'application des vœux du Comité de l'année dernière.

Les principes exposés dans le Livre blanc de 1939 sur les émissions politiques et sur les sujets prêtant à controverse ont été étendus aux élections provinciales.

La radiodiffusion est un service public, comme le journalisme. C'est aussi un service d'utilité publique comme le téléphone, le télégraphe, ou les lignes aériennes, et l'aspect le plus important de la radiodiffusion est ce qui parvient aux appareils récepteurs, ce qui atteint le public canadien, dans ses foyers. Tout cela est compris sous la rubrique PROGRAMMES. Cela peut comprendre des nouvelles, des commentaires, des renseignements publics, des débats, des émissions éducatives, religieuses, musicales, dramatiques, récréatives, des programmes destinés aux enfants, etc. Les goûts sont très variés; tous ne s'intéressent pas aux mêmes choses, et les personnes qui dirigent les affaires de Radio-Canada devront toujours accomplir des prodiges d'habileté pour atteindre les divers niveaux du public et tenter de réaliser un heureux équilibre.

En pratique, la T.S.F. est née et s'est développée dans l'espace de la dernière génération. La radio, telle que nous la connaissons, est postérieure à la première Grande Guerre. La guerre actuelle a modifié les perspectives de lente évolution de Radio-Canada. Elle constitue également une charge pour Radio-Canada, du fait qu'il n'existe pas de précédent véritable, pour guider la Société. La radio est le plus nouveau de tous les instruments de la guerre moderne, et son influence s'accroit tous les jours. Dans la guerre actuelle, la radio n'est pas seulement un instrument de récréation et d'éducation générale, c'est le plus ferme soutien du moral dont une nation puisse disposer. En outre, elle est devenue l'un des plus subtils agents de renseignements de la guerre moderne. En résumé, la radio est devenue un des grands instruments de l'Etat, et celui qui commettrait la faute de ne prendre qu'une vue partielle de son importance assumerait une grave responsabilité.

Le directeur général a présenté une revue complète de la situation, au point de vue des programmes. Son exposé figure au compte rendu des témoignages. Le radio-journal est peut-être d'une importance primordiale, parce qu'il constitue de l'information publique, et qu'il est impérieux de tenir le public au courant des diverses phases de la guerre. Votre Comité approuve l'arrangement financier en vertu duquel Radio-Canada utilise, pour se procurer des nouvelles, les services de la Presse Canadienne et de la British United Press. Nous croyons que, tout en évitant tout ce qui revêt un caractère scandaleux ou sensationnel, les émissions de nouvelles et les commentaires pourraient être plus colorés et plus vivants.

Il faudrait surtout informer le public aux écoutes du grand rôle que l'armée et le peuple canadien en général jouent dans la guerre. Car nous ne devons pas cesser d'avoir conscience de notre identité nationale.

En somme, les programmes offrent maintenant plus de variété et aussi une meilleure qualité qu'autrefois. La multitude des auditeurs qui y prennent intérêt est mise au courant de l'activité si diverse que déploie actuellement notre pays. Les plus éminents de nos orateurs devraient continuer de se faire entendre. Les renseignements donnés par le gouvernement et les appels lancés au public devraient l'être sans détour. Les discussions et les tribunes publiques devraient pouvoir compter, à l'avenir, sur l'encouragement et l'appui de tous comme aussi les programmes éducatifs, auxquels il faudrait rendre la tâche plus facile, même s'il s'agit de programmes d'école primaire. Quant à l'ensei-

gnement secondaire, des subventions pourraient être accordées aux stations d'université. Les émissions religieuses, musicales, dramatiques et récréatives continueront d'être écoutées par une multitude d'auditeurs, et devraient toujours être d'une haute tenue culturelle et morale. En temps de guerre plus que jamais, la sécurité et les intérêts du Canada et des Nations unies devraient entrer en ligne de compte partout et avant tout.

Votre Comité est heureux de constater que du haut des tribunes radiophoniques continuent de se faire jour des opinions variées sur les questions d'intérêt public. Nous croyons que les avis et les critiques des radiophiles devraient être encouragés, afin que les programmes concourent le mieux possible au développement de la vie et de la pensée au Canada.

Votre Comité a appris avec plaisir que la corporation avait fait preuve de beaucoup d'obligeance lorsqu'il s'est agi de desservir, sur le réseau français, la minorité de la province de Québec, et qu'elle a l'intention de manifester la même considération à l'égard des minorités des autres provinces canadiennes.

L'état financier présenté par le directeur général montre que la corporation est en excellente situation financière. Toutes les dettes d'immobilisation ont été acquittées, les emprunts du gouvernement liquidés, et les recettes provenant des droits de licence et des irradiations commerciales accusent une augmentation constante d'année en année. Les propriétés immobilières et l'outillage ont été parfaitement conservés, des encaisses suffisantes constituées et placées conformément à la Loi, et le bilan accuse un profit net d'exploitation de $230,261.50. Le nombre total des radiophiles, si l'on en juge d'après les droits de licence, atteint 1,728,880; les recettes totales se chiffrent à $5,000,000 environ, et 726 personnes sont employées régulièrement. Les derniers rapports statistiques disponibles montrent que le réseau principal de la Société Radio-Canada dessert 92.4 p. 100 de la population, ou 96.13 p. 100 des foyers qui ont un appareil au Canada.

Votre Comité est heureux de témoigner son approbation de l'attitude du gouvernement qui, par l'arrêté en conseil C.P. 8168, du mois de septembre 1942, autorise l'établissement d'une nouvelle "station à ondes courtes" de grande puissance; il approuve aussi que des mesures immédiates aient été prises par la Société pour faire honneur à ses responsabilités, et qu'une commande soit déjà placée pour l'outillage d'un émetteur. Le Canada est peut-être appelé à jouer un rôle important dans la guerre radiophonique. De toute façon, nous pouvons apporter une collaboration des plus précieuses à la solution des problèmes d'après-guerre. Etant donné les rapides progrès du génie radiophonique et le perfectionnement de l'outillage technique, nous croyons que les avis des techniciens les plus expérimentés devraient être sollicités. A la lumière de l'expansion moderne, les plans, au point de vue de la construction mécanique et autre, auront peut-être besoin d'être modifiés, ce qui pourra occasionner des frais additionnels. En ce cas, le Comité recommande au gouvernement d'envisager les moyens d'augmenter ses crédits, afin que le Canada puisse être doté d'une station à ondes courtes aussi moderne et aussi bien outillée que possible.

La Canadian Association of Broadcasters a déposé de copieux témoignages sur la situation des stations d'irradiation privées par rapport à l'armature générale de la radiodiffusion au Canada. Ses représentations sont résumées dans les citations ci-après, extraites du mémoire qu'elle a présenté au Comité pour recommander:

1. Que les titulaires actuels d'une licence pour opérer une station indépendante soient assurés de conserver cette licence tant que leur activité ne nuira en rien à l'intérêt, à l'utilité et aux besoins du public;

2. Que les stations indépendantes soient invitées à améliorer leurs services, qu'elles aient la permission d'augmenter leur puissance, d'établir le plus grand nombre possible de postes conjugués, et, d'une manière générale, d'accomplir tout ce qui est de nature à perfectionner la radiodiffusion dans l'intérêt public;

3. Que les stations indépendantes devraient avoir l'occasion de participer au développement et à l'utilisation de toutes les nouvelles ressources de radiodiffusion, à mesure que ces ressources deviendront praticables.

Votre Comité constate avec satisfaction les bonnes relations qui existent entre Radio-Canada et les stations d'irradiation privées, et il reconnaît que, les stations privées jouent un rôle utile.

Nous recommandons que la régie de la Société Radio-Canada sur les stations privées s'exerce en toute impartialité, et nous ne doutons pas que c'est dans cet esprit que les nouveaux règlements concernant la régie des stations privées, publiées dans la GAZETTE DU CANADA du 3 juillet 1943, seront appliqués.

L'an dernier, votre Comité recommandait que "toute augmentation de puissance considérée nécessaire et avantageuse pour occuper les canaux attribués par l'accord de la Havane devrait être effectuée dans les stations que la Société possède ou dont elle s'empare." On a représenté qu'il pourrait y avoir danger de perdre le libre usage des canaux actuellement attribués au Canada par l'accord de la Havane. Nous croyons que la Société devrait conserver ces canaux et, au besoin, permettre à toutes les stations de porter leur puissance au maximum autorisé par l'accord.

Nous recommandons l'exercice du droit parlementaire d'examiner, de régir et de passer annuellement en revue les objets, les méthodes et l'activité de la Société.

Il a été rendu témoignage à la fidélité et au dévouement du personnel de Radio-Canada. De l'avis de votre Comité, le personnel de la Société doit être chaleureusement remercié et loué du travail accompli par ses membres dans des circonstances difficiles.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 4 des Journaux*)

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1943,—Etat indiquant:—1. Est-il vrai que—dans les trois districts militaires de Toronto, Kingston et Montréal—des recrues d'âge militaire, à l'emploi soit de l'un quelconque des trois ministères de la Défense nationale, soit du ministère du Commerce ou de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de n'importe quelle autre commission, bureau ou mission sous le contrôle du ministère du Commerce, étant physiquement aptes à l'entraînement militaire, ont demandé à l'une quelconque des Commissions de mobilisation un ajournement qui leur a été refusé, et, après ce refus, se sont enrôlées volontairement, et ont obtenu des autorités militaires un congé pour la durée de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est, (*a*) le nom, (*b*) le lieu de naissance, (*c*) l'âge, (*d*) le numéro régimentaire, (*e*) le régiment, (*f*) le salaire et (*g*) l'occupation dans chaque ministère, commission, bureau ou mission de chacun de ces soldats en congé?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 juin 1943:—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec et les ministres du gouvernement fédéral, du 21 juin 1940 jusqu'aujourd'hui, demandant le congé permanent des cultivateurs, fils de cultivateurs et employés de ferme qui sont en service dans l'armée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. Quels sont les noms des compagnies ou des particuliers qui ont exécuté des travaux à forfait ou en sous-traité à l'école d'instruction aérienne de Vulcan?

2. Quelle somme chacun a-t-il reçue pour le travail accompli?

3. Quelles compagnies ou quels particuliers ont travaillé ou travaillent à l'installation de la conduite d'eau à cette école, combien chacun a-t-il reçu en paiement, et quel est le coût total estimatif de ces travaux?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juillet:—Copie de toutes lettres d'instructions, circulaires et de tous autres avis que la Commission canadienne du blé, ou ses comités, a fait parvenir, du 1er juin 1940 au 30 avril 1943 inclusivement, à des compagnies de chemins de fer, ou à leurs représentants, et à des compagnies de grains, ou à leurs représentants, relativement à la répartition des wagons à grains entre les divers centres de livraison de l'Ouest canadien.

M. Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un ingénieur en vue pour lui faire rapport sur la *Toronto Shipbuilding Company?*

2. Le cas échéant, a-t-il reçu ce rapport?

3. Ce rapport était-il favorable ou défavorable à la compagnie?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Etat indiquant:—1. Quels sont les règlements, s'il en est, concernant le congé d'embarquement accordé aux membres des forces armées?

2. Etablit-on quelque distinction dans la durée du congé que l'on octroie, selon la distance à laquelle les hommes sont éloignés de leurs foyers?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Quel est le nombre des hôpitaux que le ministère de la Défense nationale dirige au Canada?

2. Où sont situés ces hôpitaux?

3. Quel est le nombre de lits que contient chacun de ces hôpitaux?

4. Tous les malades revenant d'outre-mer sont-ils admis à l'un ou à l'autre de ces hôpitaux?

5. Les malades, appartenant à l'armée territoriale, à l'armée de réserve et aux services auxiliaires, sont-ils admis à ces hôpitaux?

6. Sinon, de quelle autre façon pourvoit-on au cas de ces malades?

7. Combien a-t-on de lits en réserve dans les hôpitaux que dirige le ministère de la Défense nationale?

8. Cette réserve de lits suffira-t-elle à prendre soin des cas prévus pour la prochaine année?

9. Sinon, quelles mesures a-t-on adoptées pour obtenir d'autres lits?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces navales du Canada, en date du 17 juillet 1943, en vertu des dispositions de l'article 44, du chapitre 139, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bruce—1. Quels sont les noms des quatre officiers médicaux représentant respectivement les services de défense et le ministère des Pensions et de la Santé nationale, qui ont fait une enquête spéciale pour déterminer si l'emplacement de l'hôpital de la rue Christie se prête à la construction d'un autre pavillon?

2. Quel poste chacun de ces médecins détient-il dans son ministère respectif?

3. Quelle est la compétence de chacun de ces médecins, à présenter un rapport complet sur tout ce sujet?

4. Ont-ils donné de vive voix ou par écrit les raisons de leurs conclusions?

5. Le cas échéant, quelles étaient ces raisons?

6. Sur combien d'emplacements s'est portée leur enquête?

7. Quels étaient ces emplacements?

8. Ont-ils fait enquête pour savoir si la propriété du Trinity College, sise sur la rue Queen, à Toronto, offrait un emplacement éventuel propice?

9. Le cas échéant, se sont-ils enquis auprès des autorités de la ville de Toronto de la possibilité d'en faire l'acquisition?

10. Ces médecins ont-ils fait leur enquête sur ces divers emplacements, en groupe ou séparément?

11. Ont-ils soumis au ministre un rapport écrit auquel chacun a apposé sa signature?

12. Ont-ils tous présenté leur rapport oralement?

13. L'un d'entre eux a-t-il fait, au nom de tous, un rapport et, le cas échéant, lequel d'entre eux?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Combien d'instructions spéciales le Service sélectif national ou le ministre du Travail ont-ils émises concernant l'ordonnance de transfert obligatoire adoptée le 4 mai 1943?

2. Quelle est la teneur et quelles sont les dispositions de chacune de ces instructions spéciales?

3. Quels sont les emplois ou quelles sont les industries qui ont été pris notamment en considération ou qui ont été exemptés des dispositions de cette ordonnance de tranfert obligatoire?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas $2,593,-333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de $3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler, *inter alia,*

1. Que des sommes n'excédant pas $2,593,333,333.34 (soit les deux tiers de la somme de $3,890,000,000.00) soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1944, pour

(*a*) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;
(*b*) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;
(*c*) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et
(*d*) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $2,593,333,333.34 (soit les deux tiers de la somme de $3,890,000,000.00) qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer

les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursements ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941, 1942 et 1943.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 139, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 74, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, avec l'amendement suivant:

1. Page 2, ligne 7. Aux mots "un fonctionnaire autorisé", substituer "une personne autorisée".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 107, Loi modifiant le Code criminel, avec les amendements suivants:

1. Page 2, lignes 33 et 34. Retrancher les mots "de manière à être vraisemblablement employé".

2. Page 3, lignes 1 à 19 inclusivement. Retrancher la clause 8.

3. Page 12, lignes 21 et 22. Aux mots "dix-sept, vingt, vingt-neuf, trente et trente et un", substituer "seize, dix-neuf, vingt-huit, vingt-neuf et trente".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

POSTES

241	Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..	$18,475,433 00
242	Inspection et investigations..	949,040 00
243	Courrier ambulant..	13,521,052 00
244	Courrier aérien et terrestre..	14,081,859 00
245	Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste..	1,672,065 00

Pensions et autres indemnités

246 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le cour-

	rier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil..	5,000 00

DÉFENSE NATIONALE

(Autres que les subsides de guerre)

Services ordinaires

174	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services..	11,625 00
175	Entretien et rajustements divers—Guerre de 1914-18..	20,720 00
176	Monuments des champs de bataille..	5,700 00

Pensions et autres indemnités

	Pensions civiles—	
177	Robert Allen..	269 52
178	Walter Pettipas..	515 90
179	Florence Walker..	360 00
180	Arnold Truman Townsend..	420 00
181	Michael Mountain..	420 00
182	Mme Alice Smuck..	480 00

TRANSPORTS

358	Administration..	408,123 00

Application de la loi des transports

359	Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement..	275,325 00

Service des canaux

360	Administration..	39,490 00
361	Canaux—Service et entretien..	2,529,992 00
362	Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, $72,000)..	167,000 00
363	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent..	7,500 00
364	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydro-électrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*..	2,500 00

Service de la marine

365	Administration..	15,500 00
366	Administration du matériel flottant..	22,540 00
367	Services nautiques—Administration..	31,245 00
368	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces —Entretien, service et réparations..	1,357,000 00
369	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	1,980,128 00
370	Agences, traitements et dépenses de bureau..	286,165 00
371	Entretien et réparation de quais..	5,000 00
372	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	30,000 00
373	Administration du pilotage..	142,510 00

374	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes..	43,560 00
375	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique..	45,000 00
376	Subventions de $200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs..	600 00
377	Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen, et de $1,500 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations par le Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins nécessiteux de navires britanniques d'immatriculation canadienne..	49,895 00
378	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge	216,860 00
379	Service des signaux maritimes..	94,070 00
380	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital..	989,500 00
381	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien..	181,180 00

Service des chemins de fer

382	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère..	39,370 00
383	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital..	61,000 00
384	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1944, sans excéder..	200,000 00
385	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes— Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1943-44, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1943, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada..	3,350,000 00
386	Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1943-44, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des mar-	

chandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1943 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway, Chemin de fer Canadien du Pacifique, comprenant Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, et Chemin de fer de Témiscouata.......... 900,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ETAT

387 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.......... 24,735 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

388 Allocation de commisération à John Davidson, ancien garde-phare au Cap Mudge, C.-B.......... 500 00

389 Allocation de commisération pour rembourser la Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1944 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions.......... 480 00

390 Somme requise pour verser des pensions de $300 chacun aux anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Jules Asselin, Joseph Vézina, Arthur Paquet, Adélard Delisle, Ernest Bernier, Georges Larochelle..... 2,700 00

391 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des disposition de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période du 1er janvier 1943 au 31 mars 1944 à raison de $30 par mois au lieu de $20, tel que prévu dans ladite loi.......... 22,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

Service des chemins de fer

392 Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1943, en vertu du crédit 414, Annexe "A" à la loi des subsides No 5, 1942, concernant les passages à niveau (à voter de nouveau).......... 23,870 00

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance transportées au ministre des Munitions et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 3076 du 8 juillet 1940).

393 Administration.......... 11,250 00

Division de l'aviation civile

394	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire..	257,670 00
395	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)..	1,512,520 00
396	Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques..	1,921,040 00
397	Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux clubs d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des clubs d'aviateurs..	8,000 00

Division météorologique

398	Service météorologique..	400,000 00
399	Subvention à l'observatoire de Kingston..	500 00

Division de la radio

400	Application de la loi et des règlements de radiotélégraphie.	135,345 00
401	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien..	680,430 00
402	Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques.	155,140 00
403	Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)..	203,491 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Comptes non productifs

Conseil des ports nationaux

404	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1943 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—	
	(*a*) Remboursement des débentures échues—Saint-Jean..	41,000 00
	(*b*) Reconstruction et immobilisations—Saint-Jean..	72,000 00
	(*c*) Généralités—Imprévus..	200,000 00

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited

405	Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les conditions que ce dernier peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1943..	20,000 00

Crédits spéciaux

DÉFICITS

Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard

406	Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1943-44 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au payement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1943..	475,000 00

Conseil des ports nationaux

407	Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1943 dans l'exploitation du port de Churchill..	63,400 00
408	Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier..	532,060 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

410	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1943 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:	
	Dépenses au compte de capital et de reconstruction—Montréal..	33,700 00

PÊCHERIES

70	Administration..	146,200 00
71	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	845,400 00
72	Construction de passe mig. et déblaiement des rivières.. ..	7,000 00
73	Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson..	40,000 00
74	Pisciculture..	193,800 00
75	Ostréiculture..	26,950 00
76	Commission canadienne de recherches sur les pêcheries..	238,000 00

77	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord..	25,000 00
78	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sokeye du bassin du Fraser..	40,000 00
79	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.	3,000 00
80	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité, maintenant expiré, relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911..	50,000 00
81	Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port..	15,000 00
82	Part du Canada dans les frais d'une Commission d'enquête sur les pêcheries des Grands Lacs nommée en vertu d'un accord par un échange de notes le 28 février 1940 entre le Canada et les Etats-Unis..	900 00

CRÉDIT SPÉCIAL

83	Extension de la propagande relative à la production et la vente coopératives parmi les pêcheurs..	50,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 137, Loi abrogeant la Loi du traité japonais, 1913.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à minuit et 5 minutes, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, aujourd'hui.

77 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les États-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique septentrional [illegible] 25,000 00

78 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale [illegible] créée en vertu [illegible] entre le Canada et les États-Unis pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries de saumon [illegible] 10,000 00

79 Subvention à la [illegible] 2,000 00

80 Pour pourvoir au paiement, à l'Ontario et [illegible] [illegible] 30,000 00

81 Pour pourvoir au [illegible] des pêches [illegible] 10,000 00

82 Part du Canada dans les frais d'une Commission [illegible] sur les [illegible] [illegible] 300 00

[illegible]

83 [illegible] ..... [illegible]

Résolution [illegible] adoptée.

Les dites résolutions sont rapportées [illegible] le Bill [illegible] la première [illegible].

Un message est reçu [illegible] que leurs Honneurs ont passé le bill [illegible]

Bill No 197, Loi [illegible] 1944.

Sur motion de l'honorable [illegible] le Sénat s'ajourne jusqu'à [illegible] demain.

No 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 23 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Macmillan, du comité spécial de la sécurité sociale, présente le quatrième rapport de ce comité, qui se lit comme suit:

Il était manifestement impossible d'étudier à la présente session tous les problèmes compris dans un programme de sécurité sociale. Il a donc fallu borner la discussion à certains aspects plus urgents. Considérant la santé comme le fondement de la sécurité sociale, le Comité a étudié, en premier lieu la Loi ayant pour objet d'établir un Conseil national de la santé physique, et l'avant-projet de loi d'assurance-maladie qu'avait préparé le Comité consultatif d'assurance maladie institué par l'arrêté en conseil C.P. 836 du 6 février 1942. Il a été loisible à toutes les associations qui le désiraient de rendre témoignage, soit par leurs délégués soit par le dépôt de mémoires destinés au compte rendu; aucune demande d'audition n'a été refusée. Vu l'importance des sujets à l'étude, le Comité a jugé qu'il fallait encourager tous les intéressés à formuler des représentations détaillées. Le Comité a tenu trente-deux séances et interrogé cent dix-sept témoins représentant trente-deux associations.

Le Comité a déjà approuvé le bill intitulé: Loi ayant pour objet d'établir un Conseil national de la santé physique, et il en a fait rapport à la Chambre.

Le Comité approuve les principes généraux d'assurance-maladie énoncés dans l'avant-projet de loi concernant l'hygiène publique, l'assurance-maladie, la prophylaxie et autres matières connexes.

Le Comité recommande ce qui suit:

1. Il faudrait fournir aux provinces, avant que le bill soit approuvé ou qu'il en soit fait rapport à la Chambre après modification, des renseignements détaillés sur les dispositions qu'il contient.

2. En vue de fournir ces renseignements, les fonctionnaires compétents des ministères intéressés devraient recevoir instructions de se rendre auprès des autorités provinciales pour les renseigner sur tous les détails du projet de loi.

3. Il faudrait, si la chose est possible, convoquer, avant la prochaine session du Parlement, une conférence réunissant les représentants des provinces et du Dominion en vue d'étudier certains problèmes complexes, les questions financières et constitutionnelles entre autres.

4. A la lumière des informations obtenues dans l'intervalle, un comité parlementaire et le Comité consultatif d'assurance-maladie devraient poursuivre l'étude du projet de loi.

5. Le Gouvernement devrait passer en revue les règlements régissant actuellement les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles et les allocations aux anciens combattants, et étudier l'à-propos d'avancer l'âge d'admissibilité et d'augmenter le montant de la pension.

6. Il faudrait instituer une enquête sur les conditions et la base de l'octroi de ces pensions dans les diverses provinces, sur le coût de la subsistance, les inégalités de traitement, la responsabilités des obligations et leur partage, ainsi que sur toutes les questions relatives aux problèmes en jeu, afin de parvenir à un plus haut degré de coordination, de favoriser l'égalité de traitement et d'effectuer les mises au point appropriées.

7. L'étude d'u nprogramme de sécurité sociale devrait être poursuivie à la prochaine sesion du Parlement en vue de dresser un schéma coordonné des problèmes et des questions à régler.

8. Le présent Comité, ou le Comité subséquemment nommé pour étudier la sécurité sociale, devrait disposer de l'aide nécessaire en matière de recherches. Ci-annexée copie des témoignages rendus et des procès-verbaux des délibérations.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 5 des Journaux)

M. Howden, du comité permanent des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième et dernier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité note avec satisfaction les progrès sensibles et continuels des Lignes aériennes Trans-Canada et des chemins de fer Nationaux du Canada. D'après les rapports, la situation de ces entreprises paraît être solide, saine et satisfaisante.

Votre Comité a constaté avec plaisir qu'en établissant le surplus annuel, le chemin de fer a débité le compte des frais d'exploitation des montants nécessaires pour créer les réserves suivantes:

Réserve pour réparations et renouvellements à effectuer plus tard.	$12,850,000
Réserve d'inventaire.	3,839,000
Réserve pour amortissement de projets de guerre.	1,000,000

La plus grande partie de cet argent sera disponible pour les travaux de restauration d'après-guerre.

Votre Comité est heureux d'apprendre le remboursement d'une grande partie des actions perpétuelles de débenture du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique et recommande que le chemin de fer s'efforce de réduire encore davantage le montant en cours de ces émissions perpétuelles de la dette consolidée.

Votre Comité a également étudié et approuvé le système de comptabilité de dépréciation du chemin de fer exposé dans le rapport ainsi que les explications complémentaires fournies par les membres de l'administration et de la direction du chemin de fer au cours de leurs témoignages devant le Comité.

Un exemplaire des témoignages recueillis est déposé avec les présentes.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, consulter l'Appendice No 6 des Journaux)

M. Bertrand (Laurier), du comité spécial sur les Règlements de la défense du Canada, présente le deuxième et dernier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a tenu sept séances entièrement consacrées à l'étude de la Loi concernant la naturalisation et la déportation.

Votre Comité a été saisi des vues du sous-secrétaire d'Etat et des fonctionnaires de son ministère, du conseiller juridique près le ministère des Affaires extérieures et du Commissaire de l'Immigration.

S'autorisant du précédent établi les années précédentes et afin de préserver le caractère confidentiel des renseignements qu'il a obtenus, votre Comité a siégé à huis clos et limité la distribution de ses procès-verbaux et témoignages à ses propres membres.

Votre Comité est d'avis qu'il faudrait poursuivre l'étude complète de la naturalisation, de la déportation, ainsi que de l'admission au Canada, en vue de reviser la loi y afférente. Il recommande, à cette fin, qu'un comité spécial de la Chambre soit institué à la prochaine session du Parlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McGregor soit substitué à celui de M. Boucher comme membre du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien a-t-on nommé de particuliers par arrêtés en conseil dans chacun des ministères du gouvernement, au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel a été, pour chacune de ces nominations, le taux du traitement, des dépenses ou de toute autre rémunération?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté, à l'usage des hommes de nos forces armées, quelque quantité des articles visés par l'ordonnance No A-317?

2. Le cas échéant, en quelle quantité et à quel prix?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien d'internés a-t-on libérés au Canada?

2. De ce nombre, combien, s'il y a lieu, sont à l'emploi du gouvernement?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Quelle rémunération reçoivent-ils?

5. L'un ou l'autre d'entre eux est-il assigné à du travail de censure?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. Combien de ministères du gouvernement ont un service spécial de nouvelles qui leur est propre?

2. Quels sont les noms de ces ministères et quel est le nombre des bulletins de nouvelles publiés chaque mois par chacun de ces ministères?

3. Quelle coordination y a-t-il dans le service de nouvelles fourni par ces ministères et les communiqués de la Commission de l'information en temps de guerre?

Il dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-quatrième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1942.

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5642, approuvé le 16 juillet 1943: nomination de Thomas P. Murphy, écuyer, surintendant de la division du matériel et des

fournitures au ministère des postes, comme directeur suppléant du contrôle des économies de bureau de l'Administration relevant du ministère des Services nationaux de guerre.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé détaillé des dépenses estimatives du ministère de la Défense nationale pour le Service naval pour les fournitures et services pour le personnel: nourriture, magasins médicaux et dentaires, vêtement et équipement, pour 1942-43.

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé des sommes estimatives destinées à être dépensées dans le Royaume-Uni par le ministère de la Défense nationale pour le Service naval en armements, y compris fusils, mitrailleuses, munitions, etc., au cours de 1943-44.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Quel est le nombre d'hommes et de femmes qui remplissent des fonctions de spécialistes du placement des travailleurs au Service sélectif national?

2. Quels sont les noms de ces particuliers et quelle était leur occupation antérieure?

3. Quelles sont les connaissances pratiques et quelle est la compétence de chacun de ces particuliers pour le travail spécial qu'exige sa position?

4. A quel endroit travaille chacun de ces particuliers et quel est le titre officiel du poste qu'il occupe?

5. Dans quelle mesure ces particuliers ont-ils été appelés à former le personnel des bureaux locaux du Service sélectif national?

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juillet 1943, —Etat montrant:—1. Quel est le ministère du gouvernement qui émet les chèques en paiement des feuilles de routes ou autres ordonnances de l'armée, de la marine et du corps d'aviation du Canada au pays et en Grande-Bretagne?

2. Lorsque ces ordonnances sont présentées par les compagnies de taxi, d'autobus ou de chemin de fer, le paiement en est-il fait immédiatement?

3. Sinon, quelle est la raison du retard?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les dispositions de l'article 28 du Règlement soient suspendues, pour le reste de la session, en ce qui a trait à la condition que, sauf du consentement unanime de la Chambre, le budget de dépenses de chaque département soit abordé en premier lieu un jour autre que le jeudi ou le vendredi.

M. St-Laurent propose,—Que l'amendement apporté par le Sénat au bill No 74, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, soit maintenant lu la deuxième fois et adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et adopté.

M. St-Laurent propose,—Que les amendements apportés par le Sénat au bill No 107, Loi modifiant le Code criminel, soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

Douane et accise

183	Administration	$1,033,725 00
184	Inspection, investigations et vérification	1,394,965 00
185	Section de mésestimation du service de surveillance	57,145 00
186	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyers	7,753,685 00

Division de l'impôt sur le revenu

187	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi	684,300 00
188	Inspection et vérification internes	358,714 00
189	Bureaux de district	6,354,296 00

Généralités

190	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00

MINES ET RESSOURCES

120	Administration	152,565 00

Division des mines et de la géologie

121	Administration	29,550 00
	Bureau des mines—	
122	Administration	23,500 00
123	Etudes des ressources minérales	405,000 00
124	Loi des explosifs	26,900 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
125	Administration et services divers	110,000 00
126	Levés géologiques	270,000 00
127	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada	194,000 00
128	Dessin et reproduction de cartes	113,000 00
129	Musée national du Canada	45,000 00

Division des terres, parcs et forêts

130	Administration	19,270 00
	Gouvernement des territoires du Nord-Ouest—	
131	Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois	265,560 00

132	Expédition dans l'arctique oriental	47,885 00
	Gouvernement du territoire du Yukon:	
133	Administration	44,000 00
134	Subvention au Conseil du Yukon	60,000 00
	Service fédéral de sylviculture—	
135	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux	112,102 00
136	Stations d'expérimentation sylvicole	39,302 00
137	Laboratoires des produits forestiers	145,717 00
138	Subvention à l'Association forestière du Canada	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
139	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques	52,511 00
	Bureau des parcs nationaux—	
140	Service des parcs nationaux et des sites historiques	975,000 00
141	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs	48,000 00
142	Allocation à John Thomas (Jack) Miner	2,500 00

Division des levés et du génie

143	Administration	22,425 00
144	Observatoire fédéral d'Ottawa	97,910 00
145	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	26,696 00
146	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres	210,910 00
147	Commission de contrôle du lac des Bois	8,150 00
148	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie	17,800 00
149	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements émis en vertu de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois (à voter de nouveau)	500 00
150	Service du génie et de la construction	89,972 00
151	Service géodésique	129,340 00
152	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00
153	Commission des frontières internationales	35,300 00
	Service hydrographique et cartographique—	
154	Service hydrographique	380,732 00
155	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs	191,030 00
156	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, J. E. R. Ross, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	850 00

Division des affaires indiennes

157	Administration	59,735 00
158	Agences indiennes	674,723 00
	Réserves et fiducies—	
159	Administration	53,235 00
	Service médical—	
160	Hospitalisation et soin général des Indiens	1,493,980 00
161	Subventions aux hôpitaux	5,400 00
	Assistance et enseignement—	
162	Assistance aux Indiens	827,286 00
163	Education des Indiens	640,628 00
164	Subvention aux pensionnats	1,375,451 00
165	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services	4,900 00
166	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique	100,000 00

Division de l'immigration

167	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise	161,480 00
168	Service ambulant et d'inspection au Canada	1,170,599 00
169	Service ambulant et d'inspection à l'étranger	80,004 00

Pensions et autres indemnités

170	Mme Alice Morson Smith	600 00
171	Mme Elizabeth Swinford	600 00

Crédits spéciaux

Division des terres, parcs et forêts

	Bureau des parcs nationaux—	
172	Conservation des forêts	40,000 00

Division des Affaires indiennes

173	Pour la conservation des fourrures et le développement des arts indigènes, et pou rautoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit	75,000 00

TRAVAUX PUBLICS

256	Administration	194,780 00

Division de l'architecte en chef

257	Administration	215,070 00
258	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	2,955,210 00
259	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,696,849 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—

Provinces Maritimes en général

260	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	65,000 00

Québec

261	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	120,000 00

Ontario

262	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	120,000 00

Manitoba

263	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	30,000 00

Saskatchewan

264	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	35,000 00

Alberta

265	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	20,000 00

Colombie-Britannique

266	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	55,000 00

Généralités

267	Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
268	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation	15,000 00
269	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparations et améliorations d'édifices..	80,000 00
270	Drapeaux pour les édifices publics	8,000 00
271	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations	125,000 00
272	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications	60,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

273	Administration	197,025 00
274	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	478,440 00

Dragage

275	Surveillance générale	9,717 00
276	Provinces Maritimes	294,090 00
277	Ontario et Québec	267,215 00
278	Manitoba, Saskatchewan et Alberta	57,095 00
279	Colombie-Britannique et Yukon	206,720 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

280	Bassin de radoub de Champlain	65,054 00
281	Bassin de radoub d'Esquimalt	84,280 00
282	Bassin de radoub de Lorne	38,754 00
283	Selkirk—Cale de réparations	3,470 00
284	Entretien et service d'écluses et digues	69,807 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

CONCOURS

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que les rapports du comité des Subsides, présentés à la Chambre les 11 et 18 juin, 2, 8 et 13 juillet, (moins les montants votés dans le budget intérimaire), soient maintenant reçus, lus la deuxième fois et adoptés.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Vendredi, 11 juin 1943.

AGRICULTURE

Services de l'Administration

1	Administration..	$ 130,406 00
2	Division de la publicité et de la propagande..	107,876 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles..	1,680 00
4	Contribution aux *Empire Bureaux*..	36,407 00

Services techniques

5	Administration des services techniques..	26,164 00
6	Pathologie animale et avicole..	147,300 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière..	40,188 00
8	Botanique et phytopathologie..	312,520 00
9	Chimie agricole..	102,881 00

Vendredi, 18 juin 1943.

AGRICULTURE

Services techniques

10	Entomologie..	459,197 00
11	Protection des plantes..	280,591 00

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

DIVISION DE LA RÉADAPTATION

Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

205	Afin de pourvoir, nonobstant la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou toute autre loi, au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, d'allocations de commisération accordées, par la Commission des allocations aux anciens combattants, aux veuves de ceux qui ont servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada durant la guerre de 1914-1918, qui sont dans le besoin; ces taux, cependant, ne dépasseront pas $240.00 par année, (sauf dans des cas exceptionnels où la Commission des allocations aux anciens combattants pourra juger à propos de porter ce montant à $300.00 par année) dans des cas et aux conditions que peut prescrire le Gouneur général en conseil..	$ 400,000 00

POSTES

240	Administration..	730,858 00

VENDREDI, 2 juillet 1943.

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

12	Administration des fermes expérimentales..	59,480 00
13	Ferme expérimentale centrale..	588,560 00
14	Fermes régionales, stations et stations de démonstration..	1,292,769 00

SERVICE DE PRODUCTION

15	Administration..	36,645 00
	Santé des animaux:	
16	Administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires..	1,818,000 00
17	Dédommagement pour les animaux abattus..	375,468 00
18	Bétail et volaille..	719,992 00
19	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences..	535,785 00
20	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services..	65,000 00
21	Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services..	33,500 00

SERVICES DES MARCHÉS

22	Administration..	101,314 00
23	Economie agricole..	95,758 00
24	Produits laitiers..	379,289 00

25	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services..	148,098 00
26	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture.	521,000 00
27	Bétail et produits du bétail..	564,458 00
28	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $13,000..	25,000 00

Crédits spéciaux

29	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau..	2,000,000 00
30	Loi sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies..	250,000 00

Jeudi, 8 juillet 1943.

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

31	Primes à la réduction des emblavures, frais d'administration s'y rattachant, et aide temporaire qui peut être requise, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil..	4,265,000 00
32	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries..	1,875,000 00

Mardi, 13 juillet 1943.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

36	Administration..	252,525 00
37	Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications..	988,990 00
38	Pour la réception des visiteurs étrangers..	15,000 00
39	Dépenses relatives à la négociation des traités..	5,000 00
40	Subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations..	3,000 00
41	Subvention au comité de la Croix-Rouge internationale.. ..	25,000 00
42	Somme requise pour combler les pertes sur le change..	175,000 00

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures

43	Dépenses de la Société des Nations pour 1943, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	125,700 00
44	Partie des dépenses du Comité économique impérial..	1,575 00
45	Partie des dépenses du Conseil international du blé..	2,775 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

247	Traitement du personnel et indemnité de vie chère..	54,296 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

248 Administration générale.. .. .. 77,925 00

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

84 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de $2,500 au secrétaire du Gouverneur général. 104,745 00

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 138, Loi établissant un conseil en vue de favoriser l'aptitude physique nationale, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 4. Un amendement apporté à la version anglaise ne concerne pas la version française du Bill.

2. Page 1, ligne 11. Un amendement apporté à la version anglaise ne concerne pas la version française du Bill.

3. Page 2, lignes 23 à 28. Retrancher tous les mots à partir du début de la clause 4 jusqu'au mot "autres" inclusivement, à la ligne 28, et substituer ce qui suit:

"4. (1) Le Conseil a le devoir de développer l'aptitude physique du peuple canadien et, dans l'exercice de ce devoir, il peut

(*a*) aider à l'extension de l'éducation physique dans toutes les institutions enseignantes et autres;"

4. Page 2, lignes 38 et 39. Retrancher l'alinéa (*e*) de la première sous-clause de la clause 4, et y substituer le suivant:

"(*e*) coopérer avec les organisations telles qu'indiquées à l'article sept et qui s'occupent de développer l'aptitude physique par le redressement des défauts physiques au moyen de la culture physique".

5. Page 2, ligne 41. Aux mots "ses règlements d'exécution", substituer "ou par les règlements établis sous son autorité".

6. Page 2, lignes 42 à 46. Retrancher la sous-clause (1) de la clause 5.

7. Page 3, ligne 4. Après le mot "peut", insérer ", si le Conseil l'y autorise,".

8. Page 3, ligne 4. Aux mots "au nom", substituer "de la part".

9. Page 3, lignes 7 et 8. Aux mots "meubles et immeubles", substituer "mobiliers".

10. Page 3, lignes 10 et 11. Aux mots "sauf avec l'autorisation préalable du", substituer "à moins d'y avoir été préalablement autorisé par le".

11. Page 3, lignes 12 à 14. A la sous-clause 6, substituer la suivante:

"(2) Des biens mobiliers peuvent être acquis pour le compte de Sa Majesté en conformité de la présente loi, avec l'approbation du gouverneur en conseil".

12. Page 3, ligne 20. Aux mots "une province", substituer "cette province".

13. Page 3, ligne 33. Un amendement apporté à la version anglaise ne concerne pas la version française du Bill.

14. Page 3, lignes 35 à 38. Retrancher tous les mots qui suivent le mot "loi", jusqu'à la fin de la clause 8, et y substituer les suivants:

"et toutes les sommes d'argent reçues sous forme d'octroi, de legs, de don ou autrement pour les fins ou pour le compte du Conseil".

15. Page 3, lignes 44 à 46, et page 4, lignes 1 à 14. Retrancher les alinéas de (*a*) à (*f*) inclusivement, et y substituer les suivants:

"(*a*) Le payement des salaires de toutes les personnes nommées ou employées sous le régime ou en confomité des dispositions de la présente loi;

(*b*) Le payement de toutes les sommes d'argent requises par le Conseil pour l'exécution de ses devoirs et l'exercice de ses pouvoirs en vertu de la présente loi, ainsi que de tous les frais nécessaires occasionnés de ce chef;

(*c*) Tous autres payements que la présente loi peut autoriser".

16. Page 4, lignes 17 à 19. Après le mot "Ministre", retrancher tous les mots qui terminent la clause 10.

17. Page 4, lignes 20 à 24. A la clause 11, substituer la suivante:

11. Le Conseil doit, le ou avant le trentième jour d'avril de chaque année, soumettre au Ministre un rapport de toutes les activités du Conseil durant la dernière année financière précédente, et, lorsqu'il en est requis par le Ministre, lui fournir les renseignements et rapports qu'il peut exiger.

18. Page 4, lignes 27 à 28. A la clause 13, substituer la suivante:

"13. Le Ministre doit, aussitôt que possible, mais au plus tard trois mois après l'expiration de chaque année financière, présenter au Parlement un rapport couvrant pour telle année les actes administratifs que prescrit la présente loi, et ce rapport doit contenir un relevé de tous les montants versés ou crédités à la Caisse, ainsi que de tous les déboursés en provenant, et il doit comprendre les règlements établis sous l'autorité de la présente loi".

19. Dans le titre.

Au titre "Loi établissant un Conseil en vue de favoriser l'aptitude nationale", substituer "Loi établissant un Conseil national en vue de développer l'aptitude physique".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 132, Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers.

Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1944, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 23 juillet 1943.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire sont renvoyés au comité des subsides.

Du consentement de la Chambre, M. Golding propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois, sur division, et passés, à savoir:

Bill No 88, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Guay."

Bill No 110, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley".

Bill No 111, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore".

Bill No 112, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow".

Bill No 113, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates".

Bill No 114, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Anne Richards Johnston".

Bill No 115, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Whitehead Casement".

Bill No 116, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers".

Bill No 117, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper".

Bill No 118, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham".

Bill No 120, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein".

Bill No 121, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Preble Macintosh".

Bill No 122, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber".

Bill No 123, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet".

Bill No 124, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright".

Bill No 125, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy".

Bill No 126, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel".

Bill No 127, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".

Bill No 128, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".

Bill No 129, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".

Bill No 130, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller".

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

285	Entretien et service de bateaux déblayeurs.. .. ..$	49,745 00

Entretien et service des routes et ponts

286	Pont du chenal de Burlington..	16,290 00
287	Kingston, chaussée La Salle..	15,833 00
288	Pont de New-Westminster..	55,185 00
289	Ottawa—Ponts et abords..	3,050 00
290	Généralités..	20,975 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

291	Dingwall—Réparations aux ouvrages du port (à voter de nouveau, $13,700)	27,000 00
	Lunenburg—Grue (à voter de nouveau)	15,000 00
	Mulgrave—En vue d'acquérir et de reconstruire une partie du quai du chemin de fer—Le Canadien-National devant contribuer $87,000 (à voter de nouveau)..	113,000 00
	New-Harbour—Réparations au brise-lames..	21,000 00
	Parrsboro-Beach—Réparations au brise-lames..	12,400 00
	Swim's-Point—Réparations au quai..	13,500 00
	Terence Bay—Reconstruction du quai..	24,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	225,000 00

Ile du Prince-Edouard

292	Ports et rivières en général—Maintien des services: il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	45,000 00

Nouveau-Brunswick

293	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	80,000 00

Québec

294	Manicouagan—(Baie Comeau) Améliorations au quai..	37,500 00
	Pointe-au-Père—Reconstruction du quai..	125,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	225,000 00

Ontario

295	Port-Maitland—Dragage—(A voter de nouveau, $12,800)..	21,100 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	130,000 00

Manitoba

296	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	20,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

297	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	10,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

298	Rivière Capilano—Mur de détournement et barrage (A voter de nouveau)..	8,300 00
	Cale sèche d'Esquimalt—Réparations au quai (A voter de nouveau $175,000)..	200,000 00
	Nanaïmo—Réparations au quai d'assemblage..	10,000 00
	Port-Alberni—Réparations au quai d'assemblage et aux approches et constructions de hangar (A voter de nouveau $32,100)..	37,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	90,000 00

Division du télégraphe

299	Administration..	27,605 00
300	Service de téléphone à Ottawa..	100,000 00

Service de télégraphe et de téléphone—service et entretien

301	Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles..	144,500 00
302	Alberta et Saskatchewan..	111,600 00
303	Bureau du surintendant du district de Vancouver..	15,850 00
304	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon.. ..	131,000 00
305	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver..	113,000 00
306	Services télégraphiques et téléphoniques en général..	5,000 00

Reconstructions, réparations et améliorations

307	Provinces Maritimes et Bas St-Laurent..	12,000 00
308	Saskatchewan et Alberta..	12,000 00
309	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon..	17,000 00
310	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. ..	9,000 00

Généralités

311	Galerie nationale du Canada..	45,171 00
312	Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à $3,000..	30,000 00
313	Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $200..	100,000 00

314 Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1943-44.. .. .. 25,000 00
315 Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa.. .. .. 8,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

316 Améliorations à la station postale "A" à Toronto (A voter de nouveau $20,000).. .. .. 20,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

502 Shelburne—Edifice public—Annexes.. .. .. 7,000 00

Ontario

503 { Ottawa—Edifice Hunter—Améliorations des installations de fils, etc.. .. .. 11,000 00
Ottawa—Hôtel royal des Monnaies—Amélioration et modifications.. .. .. 15,000 00
Ottawa—Terminus postal—Annexe.. .. .. 115,000 00
Ottawa—Edifice de l'Ouest—laboratoires d'essais—réaménagement et agencements.. .. .. 24,000 00
Ottawa—Centrale de chauffage pour les édifices du ministère des Mines et des Ressources, rue Booth.. .. .. 95,000 00 }

Alberta

504 Grande Prairie—Edifice public—Annexe.. .. .. 7,000 00

Crédit général

505 Fermes expérimentales et laboratoires scientifiques—Remplacements, réparations et améliorations aux édifices—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Dragage

506 Colombie-Britannique et Yukon—Crédit supplémentaire.. 15,000 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

507 { Canso—Achat et réparation du quai.. .. .. 26,000 00
Mulgrave—Acquisition et reconstruction d'une partie du quai du chemin de fer—les Chemins de fer nationaux du Canada devant contribuer $87,000—Crédit supplémentaire 15,000 00 }

Québec

508	Longue-Pointe-de-Mingan—Pour solder les services juridiques résultant du contrat pour la construction d'un brise-lames	1,897 00
	Rivière-aux-Renards—Reconstruction du quai (coût approximatif, $155,000)........................	50,000 00

Ontario

509	Grande Rivière—Contribution finale, convenue, aux améliorations; la Commission de conservation de la Grande Rivière devant libérer la Couronne de toute réclamation s'y rapportant et s'engager à payer au gouvernement fédéral, dès réception 37½% du produit net de toute vente de terre et de bâtiments, de tout remboursement d'argent par le chemin de fer Pacifique-Canadien et de toutes les sommes réalisées au moyen de placements de capitaux..	59,325 45
	Oakville—Réparations à la jetée de l'Est.............	28,000 00
	Port-Maitland—Dragage—Crédit supplémentaire........	9,600 00
	Port-Maitland—Réparations à la jetée de l'Ouest........	55,000 00

Colombie-Britannique

510	New-Massett—Reconstruction du quai...............	15,000 00
	Port-Alberni—Réparations au quai Assembly et aux abords et construction d'un hangar—Crédit supplémentaire......	10,000 00
	Ports et rivières en général—Pour l'entretien des services, sans entreprise de nouveaux travaux—Crédit supplémentaire..............................	26,000 00

Crédits généraux

511	Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire requis pour l'achat d'œuvres d'art canadiennes............	18,000 00
512	Assurance contre les risques de guerre—Sous réserve d'allocation par le Conseil du Trésor.................	270,000 00

Crédits spéciaux

Division de l'Architecte en chef

Construction, réparations et améliorations—Edifices publics

513	Station postale "A", Toronto—Améliorations (A voter de nouveau)—Crédit supplémentaire................	9,000 00

Division de l'Ingénieur en chef

514	Escuminac, N.-B.—Pour solder les réclamations, les services légaux, etc., et le solde dû à l'entrepreneur sur l'entreprise adjugée en 1934-35 pour le prolongement du brise-lames	6,600 00
515	Pour solder les réclamations et autres dépenses relatives aux entreprises de secours de chômage............	45,00 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

JUSTICE

87	Administration	162,853 00
88	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service	54,722 00
89	Administration de la justice—Dépenses diverses	6,000 00
90	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
91	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
92	Administration	73,982 00
	Cour de l'échiquier du Canada—	
93	Administration	36,004 00
	Cour du magistrat stipendiaire du Yukon—	
94	Administration	5,040 00
95	Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions	15,000 00

Division des pénitenciers

96	Administration	116,113 00
97	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	2,914,779 00

Pensions et autres indemnités

98	William Tatton	564 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

JUSTICE

Division des pénitenciers

468	Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris frais d'administration, de construction, d'achat de terrains, d'approvisionnements, de matériel et de bétail; entretien, libération et transfert de détenus; indemnité aux détenus libérés ayant subi une invalidité permanente pendant leur séjour au pénitencier—Crédit supplémentaire	90,000 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

516	Services sur terre—En exécution de la Loi concernant la Royale gendarmerie à cheval du Canada, application des lois fédérales en général et autres dépenses accessoires—Crédit supplémentaire..	17,523 20

Pensions et autres prestations

517	Pensions aux familles des gendarmes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire—	
	Mme Margaret Johnson Brooke..	68 43
	Mme Nora Jean Massan..	50 00
	Mme Doris Freda Sampson..	68 00
	Mme Georgina Harrison..	112 74

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

317	Administration..	243,348 40
318	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues..	6,009,545 67
319	Subvention à la *Chief Constable Association of Canada*.. ..	500 00

Pensions et autres indemnités

320	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	11,749 16
321	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange..	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
	Mme Margaret Cox..	410 63
	Mme Georgina Harrison..	676 50
	Mme Letitia Kennedy..	423 50
	Mme Nora Jean Massan..	300 00
	Mme Mary Miller..	667 38
	Mme Margaret Nicholson..	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls..	702 08
	Mme Myrtle L. Richards..	720 00
	Mme Doris Freda Sampson..	816 00
	Mme Amy Lilian Searle..	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham..	810 00
	Mme Eunice Wainwright..	602 50
322	Pension à James Elliott..	672 00
323	Pension à Basil Burke Currie..	684 20

ARCHIVES PUBLIQUES

249	Administration et services techniques..	27,586 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

34	Traitements et dépenses du bureau..	16,692 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

35	Traitements et dépenses imprévues de la Commission.. ..	458,404 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

250	Administration..	40,619 00
251	Impression, reliure et distribution des statuts annuels.. ..	8,500 00
252	*Gazette du Canada*..	29,515 00
253	Matériel—Réparation et renouvellement..	20,000 00
254	Distributions des documents officiels..	48,015 00
255	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public..	50,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

324	Administration..	96,826 00
325	Division de la naturalisation..	64,460 00
326	Division des compagnies..	42,674 00
327	Division des marques de commerce..	24,846 00
328	Bureau des traductions..	341,670 00
329	Loi de tempérance du Canada..	1,500 00
330	Administration de la Loi des faillites..	33,260 00

Bureau des brevets et du droit d'auteur

331	Administration..	36,210 00
332	Division des brevets..	151,235 00
333	Division du droit d'auteur et des dessins industriels..	11,966 00
334	Division de la *Gazette des brevets*..	39,105 00
335	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques..	2,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

518	Bureau de traductions—Crédit supplémentaire..	35,950 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

COMMERCE

338	Administration..	133,950 00
339	Service des renseignements commerciaux..	610,465 00
340	Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides..	280,045 00
341	Bureau des tarifs étrangers..	26,124 00
342	Loi du poinçonnage des métaux précieux..	12,737 00

343	Publicité et annonce au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni	33,000 00
344	Service d'inspection des poids et mesures	421,914 00

EXPOSITIONS ET PUBLICITÉ

345	Expositions	91,622 00
346	Publicité et annonces au Royaume-Uni	17,320 00

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

347	Administration	87,317 00
348	Statistiques	1,078,515 00
349	Recensement démographique	667,685 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

350	Administration	12,908 00

Océan Atlantique

351	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud	100,000 00

Services locaux de l'Ouest

352	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte	22,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver	10,000 00

Services locaux de l'Est

353	Service entre Baddeck et Iona	8,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	1,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	6,500 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	1,750 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay	6,500 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent	7,500 00
	Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton	3,000 00
	Service entre l'Ile aux Coudres et les Eboulements	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires	14,000 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord	40,000 00
	Service entre l'île Pelée et la terre ferme	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine	42,500 00
	Service entre Prescott, Ontario et Ogdensburg, New-York	11,640 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve	17,500 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	28,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	60,000 00

	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent..	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord..	14,000 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines.. ..	5,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale..	10,000 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires..	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton et l'Ile du Prince-Edouard.	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh..	16,000 00

Loi des Grains du Canada

354	Administration..	102,041 00
355	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pésage, l'enregistrement, etc..	1,535,566 00
356	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage..	384,172 00

Conseil national de recherches

357	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches..	899,370 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

COMMERCE

Bureau fédéral de la statistique

520	Contribution à la Inter-American Statistical Institute.. ..	2,530 00
521	Statistiques—Crédit supplémentaire..	25,000 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

Services locaux de l'Est

522	Service entre Baddock et Iona—Crédit supplémentaire.. ..	4,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro—Crédit supplémentaire..	3,500 00
	Service entre Halifax, La Have et les ports de la rivière La Have—Crédit supplémentaire..	1,250 00
	Service entre Halifax et les ports de la côte ouest du Cap Breton—Crédit supplémentaire..	3,000 00
	Service entre Owen-Sound et les ports de l'Ile Manitoulin et de la Baie Georgienne..	35,000 00
	Service entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine—Crédit supplémentaire..	12,500 00
	Service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse—Crédit supplémentaire..	16,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington—Crédit supplémentaire..	42,500 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Service entre Rimouski, Matane et points de la rive nord du St-Laurent—Crédit supplémentaire..	25,000 00
	Service entre la Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la côte nord—Crédit supplémentaire..	7,000 00

Loi des grains du Canada

523	Elévateurs de l'Etat canadien, y compris matériel—Crédit supplémentaire..	95,085 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

	Président du Sénat—	
110	Indemnité de logement..	3,000 00
111	Administration générale	215,330 00

Chambre des communes

	Président de la Chambre des communes—	
112	Indemnité de logement..	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
113	Indemnité de logement..	1,500 00
114	Administration—Crédit du greffier..	483,520 00
115	Crédits du sergent d'armes..	297,867 00
116a	Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés..	2,000 00

Généralités

117	Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service de la distribution..	70,000 00

Bibliothèque du Parlement

118	Administration..	82,281 00

Pensions et autres indemnités

119	Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député..	700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

472	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1943 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les payements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor..	12,000 00
473	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la session actuelle, commencée le 28 janvier 1943, et terminée le 21 avril 1943, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa	

résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques le 21 avril 1943, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession, commencée à ladite date, ou, advenant le cas où tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constitué ses frais de déplacement s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession. 3,500 00

CHAMBRE DES COMMUNES

474 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire au chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor. 15,000 00

475 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, commencée le 28 janvier 1943, et terminée le 21 avril 1943 d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 21 avril 1943, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession, commencée à ladite date, ou, advenant le cas où un tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constitué ses frais de déplacement s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession. 7,000 00

476 Administration générale—Crédits du greffier—

Pour pourvoir aux dépenses du Comité spécial des dépenses de guerre et autoriser des allocations de subsistance et de déplacement pendant l'ajournement de la session actuelle au taux de $12 par jour pour les jours passés aux fins du Comité, selon l'attestation du président du comité, et le paiement et l'acceptation desdites dépenses, nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes, ou des lois modificatrices, et pour pourvoir aux paiements des honoraires et des dépenses des témoins et autres dépenses nécessaires, lesdits paiements devant être effectués selon que le prescrira la Commission de la régie intérieure de la Chambre des Communes, et pour autoriser l'engagement de sténographes officiels, de greffiers de comités et autres sténographes, aux taux de rétribution approuvés par le Conseil du Trésor. 25,000 00

477 Pour pourvoir aux dépenses du Comité spécial de la restauration et du rétablissement et pour autoriser les allocations de subsistance et de déplacement des députés durant l'ajournement de la session actuelle, à raison de $12 par jour pour les jours consacrés au travail du comité, selon l'attestation du président du comité, ainsi que leur paiement et acceptation, nonobstant toutes dispositions contraires du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou des lois modificatrices, ces paiements devant être faits selon que le prescrira la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes, et pour autoriser l'engagement de sténographes officiels, de greffiers de comités et autres sténographes aux taux de retribution approuvés par le Conseil du Trésor. 9,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

191	Service de l'Office canadien du Tourisme.	54,000 00
192	Office national du film, y compris le bureau de cinématographie.	426,500 00

TRAVAIL

Récapitulation

99	Administration.	216,613 00
100	Loi des rentes viagères.	270,610 00
101	Loi des enquêtes sur les coalitions.	30,250 00
102	Justes salaires et conciliation.	134,702 00
103	Loi d'enquête en matière de différends industriels.	63,200 00
104	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail.	50,770 00
105	Paiements aux provinces en vertu des accords relatifs à la formation de la jeunesse, y compris les engagements inexécutés des années précédentes.	500,000 00

Loi de 1940 sur l'assurance-chômage

106	Application.	5,375,150 00
107	Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage.	15,000,000 00
108	Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la Loi.	50,000 00

Crédits spéciaux

109	Pour défrayer les projets de secours (Engagements inexécutés)	187,400 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

TRAVAIL

469	Administration—Crédit supplémentaire..	115,894 00
470	Gazette du Travail et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire..	15,000 00
471	Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle—Dépenses du Conseil consultatif..	10,000 00

Résolution à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 139, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à minuit et 10 minutes, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, aujourd'hui.

No 119

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 24 JUILLET 1943

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juin 1943,—Etat montrant:—1. Est-ce que Colin MacKenzie, de Sydney, N.-E., est à l'emploi du gouvernement? Le cas échéant, à quel titre?

2. Depuis quand est-il à l'emploi du gouvernement?

3. Touche-t-il un traitement fixe pour ses services?

4. Quelles sommes a-t-il retirées, et à quel titre spécial, au cours de chacune des années 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943?

5. La Cour de l'Echiquier du Canada a-t-elle retenu les services de ce particulier?

6. Quelles sommes lui a-t-on versées, au cours des cinq dernières années, pour ses services à la Cour de l'Echiquier?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1943,—Relevé indiquant:—1. A quelles compagnies a-t-on adjugé les contrats de fournitures d'essence, d'huile et des autres produits du pétrole destinés à l'Ecole No 5 d'observation aérienne, de Winnipeg?

2. Quels sont les noms des représentants de l'endroit de chacune desdites compagnies?

3. Quelles sont la valeur et la quantité totales des produits du pétrole que représentent ces contrats?

4. A quelle date a-t-on signé ces contrats?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1943,—Relevé indiquant:—Relativement aux logements en temps de guerre construits dans Hull, P.Q.—1. Quand a-t-on adjugé le contrat de construction des cent premières maisons?

2. Quand la construction de ces maisons devait-elle être terminée aux termes du contrat?

3. A quelle date la première de ces maisons a-t-elle été habitée par un locataire?

4. A quelle date ces cent maisons ont-elles toutes été habitées?

5. Quel a été le coût, l'unité, de la construction et de la décoration de ces maisons?

6. Quel a été le coût, l'unité, des services installés dans ces maisons?

7. Quel a été le coût, l'unité, de la construction et de la décoration de chacune des cinquante autres maisons?

8. Quel a été le coût, l'unité, de l'installation des services?

9. Quel a été le total des frais de premier établissement pour la construction de ces 150 maisons, y compris tous les frais relatifs aux rues, aux égouts, à l'embellissement et à l'administration?

10. Quel est le total des sommes dépensées en réparations depuis que ces maisons sont terminées?

11. Combien de hangars destinés à recevoir le charbon et le bois a-t-on construits dans cette entreprise de logements dans Hull?

12. Combien de pieds de bois a-t-il fallu pour la construction de chacun de ces hangars?

13. Quel a été le coût moyen de chaque hangar?

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Quels sont les noms des quatre officiers médicaux représentant respectivement les services de défense et le ministère des Pensions et de la Santé nationale, qui ont fait une enquête spéciale pour déterminer si l'emplacement de l'hôpital de la rue Christie se prête à la construction d'un autre pavillon?

2. Quel poste chacun de ces médecins détient-il dans son ministère respectif?

3. Quelle est la compétence de chacun de ces médecins à présenter un rapport complet sur tout ce sujet?

4. Ont-ils donné de vive voix ou par écrit les raisons de leurs conclusions?

5. Le cas échéant, quelles étaient ces raisons?

6. Sur combien d'emplacements s'est portée leur enquête?

7. Quels étaient ces emplacements?

8. Ont-ils fait enquête pour savoir si la propriété du Trinity College, sise sur la rue Queen, à Toronto, offrait un emplacement éventuel propice?

9. Le cas échéant, se sont-ils enquis auprès des autorités de la ville de Toronto de la possibilité d'en faire l'acquisition?

10. Ces médecins ont-ils fait leur enquête sur ces divers emplacements, en groupe ou séparément?

11. Ont-ils soumis au ministre un rapport écrit auquel chacun a apposé sa signature?

12. Ont-ils tous présenté leur rapport oralement?

13. L'un d'entre eux a-t-il fait, au nom de tous, un rapport et, le cas échéant, lequel d'entre eux?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il été mis au courant du procédé que le Dr Egon Glesinger et Schoeller Torensch ont découvert pour transformer le bois et ses déchets en fourrage et en alcool par l'intermédiaire du sucre de bois?

2. Le gouvernement a-t-il fait des recherches sur la fabrication d'un levain contenant cinquante pour cent de protéine provenant du sucre de bois?

3. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements sur la production, par le même procédé, d'une protéine pure en Allemagne et en Suède?

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 1er juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Quel sont les noms des membres de la Commission nationale de cinématographe?

2. Quels sont les rouages administratifs de la commission; quel est le nombre de ses employés et quels postes détiennent-ils?

3. Combien de films a-t-on mis en circulation (*a*) à l'usage des cinémas (*b*) pour d'autres fins?

4. Combien de films de la série "Canada carries on" a-t-on mis en circulation jusqu'au 31 mai 1943?

5. Au 31 mai 1943, quelle somme a-t-on reçue des cinémas pour la location de films?

6. Quel a été le coût total de la Commission nationale du cinématographe et quel travail a-t-elle accompli au cours de chaque année depuis son existence?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé détaillé des dépenses estimatives du ministère de la défense nationale pour le service naval, pour 1943-44, pour les magasins navals: balayeurs de mines, lutte anti-sous-marine, lutte contre les incendies, etc., et pour ameublement, fournitures de bureau, automobiles, etc.

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé détaillé de l'ameublement et des fournitures livrés au centre d'instruction navale de Deep Rock, N.-E.

M. Macmillan, adjoint parlementaire du ministre de la Défense Nationale pour l'Air, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 juin 1943:—Copie du bulletin No 271 relatif au recrutement du Corps d'aviation, ainsi que la copie de toute la correspondance, lettres et télégrammes compris, échangée entre la division de l'Aviation du ministère de la Défense nationale, ou l'un de ses fonctionnaires, et tous particuliers relativement à l'enrôlement des ostéopathes dans le Corps d'aviation royal canadien.

Il dépose aussi sur la Table,—Dossier fourni par le ministère de la Défense nationale pour l'Air concernant: la mort d'un membre du Corps d'aviation royal survenue à Neepawa, Manitoba; le personnel civil; l'établissement-modèle d'un dépôt de matériel; les écoles élémentaires d'aviation; les écoles d'observateurs; l'allocation familiale; le directorat des relations publiques du Corps d'aviation royal canadien.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Combien d'instructions spéciales le Service sélectif national ou le ministre du Travail ont-ils émises concernant l'ordonnance de transfert obligatoire adoptée le 4 mai 1943?

2. Quelle est la teneur et quelles sont les dispositions de chacune de ces instructions spéciales?

3. Quels sont les emplois ou quelles sont les industries qui ont été pris notamment en considération ou qui ont été exemptés des dispositions de cette ordonnance de transfert obligatoire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juillet 1943:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondances, mémoires et autres documents échangés, depuis le 1er novembre 1942, entre le ministre du Travail, le sous-ministre du Travail ou tout fonctionnaire du ministère du Travail et l'un ou chacun des particuliers suivants, savoir: MM. T. S. Garside, E. L. Grabill, L. Holland, L. McGillivray, K. McTaggart, Carl Reinke, Robert Taylor et L. A. Wright, relativement à leur démission de la division du Service sélectif national de ce même ministère.

M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1943,—Relevé indiquant:—1. Des hommes et des femmes qui ont subi un examen médical pour l'armée, la marine ou l'aviation, combien en a-t-on trouvés qui étaient atteints de syphilis?

2. Ceux qui ont été refusés pour cause de syphilis ont-ils été traités?

3. Le cas échéant, combien ont été traités?

4. Combien ont été autorisés à reprendre la vie civile?

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que les amendements apportés par le Sénat au bill No 138, Loi établissant un Conseil en vue de favoriser l'aptitude physique nationale, soient maintenant lus la deuxième fois et adoptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et adoptés séparément.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les montants votés en subsides intérimaires*)

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

193	Administration	$ 139,321 00
	Division des pensions	
194	Administration	1,178,131 00
	Commission canadienne des pensions—	
195	Dépenses d'administration	534,513 00
196	Commission des allocations aux anciens combattants	168,111 00
	Division de la réadaptation	
197	Administration	37,213 00
198	Division de la réadaptation	40,262 00
199	Division de l'assistance aux anciens combattants	129,744 00
	Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge	
200	Pensions de la guerre européenne	37,500,000 00
201	Allocations aux anciens combattants	7,000,000 00
202	Secours de chômage	200,000 00
203	Allocations d'hospitalisation et autres	500,000 00
204	Attribution de décorations—V.C. et D.C.M.	20,000 00
	Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge	
206	Soin des malades	3,672,450 00
207	Bureau des anciens combattants	184,975 00
208	Réparation des accidents du travail	50,000 00
209	Subvention au fonds d'inhumation des soldats	85,000 00
210	Subvention à la Légion canadienne	9,000 00

Division de la santé

211	Administration	60,852 00
212	Aliments et drogues	187,524 00
213	Opium et narcotiques	67,118 00
214	Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés	16,752 00
215	Quarantaine et léproserie	154,603 00
216	Laboratoire d'hygiène	142,047 00
217	Insp. médicale des immigrants	84,162 00
218	Hygiène infantile et maternelle	45,381 00
219	Service technique de la santé	41,608 00
220	Traitement des marins malades	359,841 00
221	Hygiène industrielle	7,942 00
222	Enquêtes médicales	23,923 00
223	Service de nutrition	28,737 00
	Pour combattre les maladies vénériennes en collaboration avec les provinces en vertu des règlements à soumettre au Gouverneur général en conseil—	
224	Administration	15,000 00
225	Assistance aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes	175,000 00
226	Distribution de préparations arsénicales	50,000 00
227	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services	2,600 00

Subventions diverses

228	Conseil canadien du bien-être	8,100 00
229	Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
230	Ligue de la Santé du Canada	5,000 00
231	L'Institut national canadien des Aveugles	18,000 00
232	L'Association canadienne-française des Aveugles	4,050 00
233	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
234	Montreal Association for the Blind	4,050 00
235	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
236	*V.O.N.*	13,100 00
237	Association ambulancière de Saint-Jean	4,050 00
238	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

Pensions et autres indemnités

239	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales	17,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

487	Administration—Crédit supplémentaire	9,949 00

Division des pensions

488	Administration de la Division des pensions—Crédit supplémentaire	81,336 00
489	Commission canadienne des pensions—Administration—Crédit supplémentaire	26,395 00

DIVISION DE LA RÉADAPTATION

490	Administration de la division—Crédit supplémentaire..	13,058 00
491	Division de la réadaptation—Crédit supplémentaire..	9,345 00
492	Division du bien-être des anciens combattants—Crédit supplémentaire..	37,240 00

Paiements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

493	Pour pourvoir, en supplément au crédit 205 de la principale Loi des subsides de 1943, et nonobstant toute disposition de la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de tout autre statut ou loi pour le versement, à même le Fonds du revenu consolidé d'allocations de commisération à accorder, par la Commission des allocations aux anciens combattants, aux veuves des anciens combattants répondant à la définition de l'expression "ancien combattant" établie par la Loi des allocations aux anciens combattants et non visés par ledit crédit, aux taux prévus pour les anciens combattants aux articles 5 et 6 de ladite Loi des allocations aux anciens combattants, modifiée par les arrêtés en conseil C.P. 113/9400 du 3 décembre 1941, C.P. 1/3241 du 20 avril 1943 et C.P. 1/5028 du 21 juin 1943, édictés en vertu et conformité de la Loi des mesures de guerre, et pour augmenter les versements prévus par ledit crédit 205 pour une veuve avec un ou plusieurs enfants de manière à rendre l'allocation totale de commisération, en ce cas, égale à l'allocation d'un ancien combattant avec un ou plusieurs enfants, prévue par ladite Loi des allocations aux anciens combattants et par lesdites modifications, ces versements devant être faits dans les circonstances et aux conditions que pourra prescrire le Gouverneur général en conseil..	40,000 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

494	Soin des patients—Crédit supplémentaire..	674,725 00
495	Bureau des anciens combattants—Crédit supplémentaire..	5,983 00

DIVISION DE LA SANTÉ

496	Quarantaine et léproserie—Crédit supplémentaire..	30,000 00
497	Division des enquêtes médicales—Crédit supplémentaire.. ..	15,720 00
498	Service d'alimentation—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Conseil national de la santé physique—	
499	Frais d'administration..	25,000 00
500	Subventions aux provinces en vertu de la Loi sur la santé nationale..	225,000 00

PÊCHERIES

464	Quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis, pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord —Crédit supplémentaire..	2,100 00

464a Quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon dans le Pacifique, nommée en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser—Crédit supplémentaire. 2,000 00

465 Quote-part canadienne dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries du saumon du Pacifique pour l'achèvement des inspections de génie et biologiques commencées en 1942, et sur lesquelles se baseront des recommandations pour obvier aux obstructions de saumon sockeye au Hell's Gate Canyon ou à d'autres points du bassin du fleuve Fraser; aussi pour des mesures temporaires, en attendant une décision permanente, pour faire disparaître ces obstructions. 10,500 00

466 Pour le remplacement de la Station expérimentale des pêcheries de la péninsule de Gaspé. 45,000 00

467 Pour aider, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, à la construction d'une usine destinée à transformer, sur une petite échelle, des essais de laboratoire en opérations commerciales pour la production d'un sel de pêcheries pur, par traitement des dépôts salins de Malagash. 30,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

336 Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques. . . . 542,930 00

337 Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935. . . . . 15,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Etablissement de soldats

411 Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres. 98,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

PRÊTS ET PLACEMENTS

Établissement de soldats au Canada

532 Pour couvrir le coût des terres et améliorations à acheter en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. 6,600,000 00

AGRICULTURE

Service technique

446	Bactériologie et recherches en industrie laitière—Crédit supplémentaire..	3,900 00
447	Entomologie—Crédit supplémentaire..	29,650 00
448	Protection des plantes—Crédit supplémentaire..	10,000 00

Services des Fermes expérimentales

449	Ferme expérimentale centrale—Crédit supplémentaire..	30,800 00
450	Fermes régionales, stations et stations de démonstration—Crédit supplémentaire..	141,445 00

Service de la Production

	Santé des animaux—	
451	Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladies visées par la Loi des épizooties, animaux qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la loi susdite ou dans ses règlements d'exécution, selon les montants détaillés dans le budget des dépenses..	728 00
452	Bétail et volaille—Crédit supplémentaire..	40,000 00

Services des Marchés

453	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques et octrois, selon les montants détaillés dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire..	28,350 00
454	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel—Crédit supplémentaire..	15,000 00

Crédits Spéciaux

455	Pour pourvoir aux primes à réduction d'emblavures et pour frais administratifs s'y rapportant, et pour emplois temporaires qui pourraient être nécessaires nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil—Crédit supplémentaire..	27,816 00
456	Recherches agricoles, en collaboration avec le Conseil national de recherches et sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil..	200,000 00

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

478	Bureau de géologie et de topographie—Administration et services divers—Crédit supplémentaire..	4,620 00

Division des levés et du génie

479	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire..	840 00
480	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation—Crédit supplémentaire..	12,000 00

481	Commission du contrôle du lac des Bois—Crédit supplémentaire	800 00
	Service hydrographique et cartographique—	
482	Levés judiciaires et service cartographique—Crédit supplémentaire	4,450 00
483	Pour subvenir au règlement des dommages causés par l'inondation et des réclamations relatives aux terres, au lac Seul, aux termes de la convention ratifiée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928. Ledit montant devant être déboursé en conformité des règlements convenus récemment avec les provinces d'Ontario et du Manitoba (les deniers dépensés devant être remboursés par la province du Manitoba)	85,176 00

Division des affaires indiennes

484	Pour pourvoir au versement au Fond de fiducie des Indiens du montant de la monnaie détruite au moment de la destruction complète par l'incendie du bureau de l'agence des Indiens à Caughnawaga, P.Q., au cours de la nuit du 9 avril 1943	294 55

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS AU CANADA

519	Application de la Loi d'établissement de soldats, du Plan d'établissement des familles britanniques, de l'établissement sur les terres en général et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et pour payer les frais fixes, les frais d'entretien et d'exploitation à l'égard des terres acquises en vertu des dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	713,830 00

TRANSPORTS

524	Assurance contre les risques de guerre—Sous réserve d'allocation par le Conseil du Trésor	357,500 00

Service des canaux

525	Canaux—Améliorations (A voter de nouveau $21,000)—Crédit supplémentaire	33,000 00

Service de la marine

526	Vapeurs du service de la marine, y compris brise-glaces—Entretien, service et réparations—Crédit supplémentaire	19,000 00
527	Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire	8,500 00
528	Divers services concernant la navigation et les expéditions—Crédit supplémentaire	60,000 00
529	Inspection des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge—Crédit supplémentaire	8,365 00

Service de chemins de fer

530 Pour la construction d'un brise-glace—Wagon de chemin de fer—Véhicule routier—Bac à passagers pour le service de bac transbordeur de wagons de l'Île du Prince-Edouard, évalué à $4,500,000—Montant requis pour 1943-44 (Capital)........ 3,000,000 00

Service aérien

(Régie et surveillance attribuées au ministre des Munitions et approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 3076 du 8 juillet 1940.)

Division de l'aviation civile

531 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques—Capital—(A voter de nouveau, $81,950)—Crédit supplémentaire........ 556,585 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

457 Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et peronnels, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de ses modifications —Crédit supplémentaire........ 114,500 00

458 Subvention au Comité de la Croix-Rouge internationale—Crédit supplémentaire........ 15,000 00

459 Pour pourvoir au remboursement des contributions au Fonds de pension par Mlle Doris Fowler (maintenant Mme Landerkin), dont l'acceptation d'un poste temporaire dans un autre ministère du service public a été considérée comme mettant fin à sa titularisation........ 509 45

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures

460 Quote-part des dépenses du conseil international du blé—Crédit supplémentaire........ 1,750 00

REVENU NATIONAL

Division de l'impôt sur le revenu

485 Administration générale, y compris l'autorisation nécessaire pour créer des emplois et faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil, et lesdits emplois et le personnel ainsi nommé sont par les présentes entièrement exclus de l'application de ladite Loi—Crédit supplémentaire........ 132,575 00

486 Bureaux régionaux—Crédit supplémentaire........ 468,480 00

POSTES

501 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste—Crédit supplémentaire........ 25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

FINANCES

46	Administration	466,942 00
47	Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)	27,199 00
48	Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais	526,189 00

Service du Logement

49	Loi nationale sur le logement et emprunts pour réfection de maisons	80,474 00
50	Pour permettre au ministre des Finances, subordonnément aux règlements approuvés par le Gouverneur en conseil qui correspondront, en général, aux règlements connexes de la Loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons, 1937, et les règlements établis sous son régime, de garantir les institutions de prêts agréées des pertes qu'elles peuvent subir en conséquence des prêts ou avances qu'elles consentiront aux fins de financer la transformation de maisons existantes en logements pour familles multiples afin d'augmenter les facilités de logement dans les centres urbains congestionnés, pourvu qu'en aucun cas la responsabilité du Gouvernement du Canada relativement aux garanties données sous cette autorité à une institution de prêt agréée quelconque ne dépassera pas quinze pour cent de la somme totale desdits prêts consentis par ladite institution de prêt agréée, et pourvu en outre que la somme totale desdits prêts qui peuvent être garantis sous cette autorité ne dépasseront pas deux millions de dollars, et pourvu aussi que tous paiements nécessaires en exécution des garanties données sous cette autorité seront acquittés à même tous fonds disponibles du revenu consolidé	1 00

Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)

51	Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration	42,505 00

Pensions et indemnités de retraite

52	Application des lois de pension et de retraite	90,580 00
53	Contribution de l'Etat au fonds de pension	2,300,000 00
54	Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	1,800 00

Charge de la dette publique

55	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc.	182,700 00

Diverses subventions et contributions

56	Conseil général canadien des Scouts..	9,000 00
57	Conseil fédéral des Guides..	4,860 00
58	Société royale d'astronomie..	1,620 00
59	Académie royale canadienne des arts..	2,025 00
60	Société royale du Canada..	4,500 00
61	Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.)..	2,500 00
	Commission du district fédéral—	
62	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et améliorations du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral..	133,500 00

Généralités

63	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du Commerce et de l'Industrie—Paiement autorisé nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil..	73,979 00
64	Dépenses du bureau du contrôleur du Trésor..	2,792,925 00
65	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938..	147,000 00
66	Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, indemnité de vie chère, reclassements et augmentations..	100,000 00
67	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session..	80,000 00

Bureau de l'administrateur du charbon

Subsides et subventions sur le charbon

68	Commission fédérale de combustible—administration et enquêtes..	31,101 00
69	Payements relatifs au transport du charbon aux conditions prescrites par le Gouverneur en conseil..	4,500,000 00

BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

33	Traitements et dépenses de bureau..	367,233 00

ASSURANCES

85	Administration..	173,935 00
86	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies..	10,725 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Finances

409 Pour effectuer des avances en vertu de la Loi nationale sur le logement, ne dépassant pas, avec l'avance faite conjointement avec une maison de prêt approuvée, la somme de trois mille deux cents dollars par maison, pour la cons-

truction de maisons dans les cas où le ministre des Finances est d'avis que l'on peut construire des maisons permanentes afin d'atténuer une pénurie de logement, sans pour cela créer la menace, pour l'après-guerre, d'un surplus de maisons, et que, à cause du genre de matériaux de construction employés, et de l'usage de terrains de construction déjà pourvus de services municipaux, on peut réaliser une économie de main-d'œuvre et de matériaux nécessaires aux fins militaires en construisant des maisons permanentes plutôt que des logements temporaires pour le temps de la guerre et pour payer les pertes, afférentes à ladite Loi, d'un montant ne dépassant pas (à voter de nouveau $900,000) 2,000.000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1943-44

FINANCES

461 Monnaie royale canadienne, y compris l'essayerie du Dominion—Crédit supplémentaire. 50,479 00

Pensions et indemnités de retraite

462 Pour pourvoir à ce que certains employés inadmissibles désignés par le Gouverneur en conseil, qui ont contribué par erreur au Fonds de pension du Service civil, pendant des période de plus de cinq ans, puissent, nonobstant toute disposition contraire de la Loi de la pension du service civil, être jugés comme étant ou ayant été des contributeurs sous le régime de cette loi et que puissent être octroyées à ces employés ou aux personnes à leur charge les allocations, gratifications ou autres indemnités prévues par ladite Loi, et que cet octroi auxdites personnes à charge puisse être fait, nonobstant le décès de l'employé avant la date du présent budget. 1 00

Subventions et indemnisation spéciale aux provinces

463 Pour permettre au ministre des Finances, sous réserve d'une convention à passer avec chaque province, de garantir aux provinces passant une convention, les revenus tirés de leur vente de spiritueux, conformément à l'offre faite par le ministre des Finances aux premiers ministres provinciaux le 2 mars 1943, convention aux termes de laquelle, en considération de la hausse par les provinces des prix de détail des spiritueux représentant un montant au moins suffisant pour absorber l'augmentation du droit d'accise de $2.00 par gallon de preuve imposée en vertu d'une modification à la Loi de l'accise, chapitre 9 des Statuts du Canada, 1943, et une somme supplémentaire équivalente à $2.00 par gallon de preuve, le Dominion garantit, pour la durée des restrictions de guerre sur le commerce des spiritueux, les revenus que chaque province retire des spiritueux, d'après les revenus reçus au

cours des 12 mois terminés le 30 juin 1942. Toutefois, les paiements nécessaires à l'exécution des garanties données en vertu de la présente autorité devront être payés à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé.. .. .. 1 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, du consentement de la Chambre, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

le 24 juillet 1943.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat ce soir pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant secrétaire du Gouverneur général,

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Premier rapport (Final) du comité mixte de la bibliothèque du Parlement qui se lit comme suit:

PREMIER ET DERNIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Votre Comité a l'honneur de présenter son premier et dernier rapport sur la Bibliothèque du Parlement.

Votre Comité a tenu une séance le 22 juillet 1943 et a reçu du bibliothécaire général un rapport qui se lit comme suit:

"Les honorables membres du Comité désireraient sans doute savoir quelles mesures ont été prises à la suite des recommandations formulées à la dernière réunion. Le rapport fut présenté au Sénat le 31 mai 1939 (Journaux du Sénat, vol. 77, 1939, pp. 294-5) et fut agréé le 1er juin 1939 (p. 299). Il fut présenté à la Chambre des communes le 31 mai 1939 (Journaux de la Chambre des communes, vol. 77, 1939, pp. 579-80) mais ne fut jamais agréé. Certaines améliorations ont toutefois été réalisées:

1. *Eclairage:*

Les anciens réflecteurs de l'espace principal au-dessous du dôme ont été remplacés par d'autres plus modernes munis d'ampoules de 500 watts; rien n'a été fait pour les alcôves, et rien ne sera entrepris avant la fin de la guerre, selon un rapport que m'a présenté M. Hickey, ingénieur-surveillant de l'électricité, le 20 avril 1943.

2. *Parquets:*

Selon un rapport du 14 avril 1943, communiqué par M. C. D. Sutherland, l'architecte en chef, il ne sera pas touché aux parquets avant la fin de la guerre.

3. *Chauffage:*

Une partie du système de chauffage a été réparée. L'eau chaude a remplacé la vapeur dans tout le pourtour de la Bibliothèque; mais ce changement n'a pas encore été effectué dans la partie centrale du soubassement. Ce retard provient lui aussi des conditions amenées par la guerre, selon un rapport en date du 14 mai 1943, transmis par M. F.-O. Hamel, ingénieur-surveillant du chauffage.

4. *Matériel de prévention d'incendie:*

Le matériel démodé de prévention d'incendie a été remplacé par 16 extincteurs modernes. Il y a trois bouches d'incendie et 41 boîtes de sable dans la Bibliothèque.

5. *Bureau de distribution:*

Le chef du Bureau parlementaire conjoint de la distribution fournit maintenant à la Bibliothèque du Parlement deux exemplaires de chaque publication officielle dont la distribution est confiée à son service.

6. *Dimanches:*

Conformément aux instructions du Comité mixte, la Bibliothèque du Parlement continue d'être ouverte le dimanche, durant la session, de 4 à 6 heures de l'après-midi.

7. *Congestion de la Bibliothèque:*

Tous les ans, aux réunions du Comité mixte de la Bibliothèque et dans leurs rapports annuels, les bibliothécaires ont signalé la nécessité de locaux plus vastes.

Tout l'espace disponible à l'intérieur et à l'extérieur de la Bibliothèque a été utilisé. Les livres sont placés, sur les rayons, sur deux et quelquefois trois rangées en profondeur, ce qui fait le désespoir du personnel et des usagers de la Bibliothèque.

Il n'existe actuellement aucun moyen de se procurer de l'espace supplémentaire dans la Bibliothèque, ni dans aucun bâtiment placé sous la juridiction du ministère des Travaux publics, ainsi qu'en fait foi le rapport que m'a adressé M. C. D. Sutherland, architecte en chef, le 14 avril 1943.

Pour obtenir une organisation moderne et satisfaisante, il faudrait remplir bien des conditions, entre autres celles qui suivent:

(*a*) Préparation d'inventaires;
(*b*) Etablissement d'un nouveau catalogue de la collection actuelle;
(*c*) Reclassement, etc.;
(*d*) Etablissement d'un répertoire des rayons, etc.;
(*e*) Installation d'un matériel moderne; et
(*f*) Engagement d'un personnel suffisant, bien préparé à ces fonctions.

Un tel remaniement exigerait de la place pour le personnel supplémentaire requis et pour le déplacement constant des livres sur les rayons. Même pour loger convenablement le nombre de volumes que possède actuellement la Bibliothèque, il faudrait beaucoup plus d'espace que celui dont nous disposons, ainsi qu'il ressort d'un rapport qui m'a été adressé par M. C. D. Sutherland, architecte en chef, le 14 mai 1943.

"La Bibliothèque s'enrichit chaque année d'une moyenne de 5,000 volumes ordinaires et de 165 volumes de journaux reliés. Chaque volume de journaux reliés occupe autant d'espace que 30 livres ordinaires. La Bibliothèque possédant actuellement environ 12,000 volumes de journaux reliés, cette collection occupe l'espace de 360,000 livres ordinaires.

Le plan architectural de l'édifice rend impossible l'addition de nouveaux rayons dans la pièce, et absolument impossible l'agrandissement de l'édifice lui-même.

En 1916 fut suggéré le plan d'un édifice construit dans le flanc de la falaise, derrière la Bibliothèque parlementaire. D'après une évaluation qui m'a été soumise par M. C. D. Sutherland, architecte en chef, le 14 mai 1943, une telle construction ne coûterait aujourd'hui pas moins de $373,000, sans parler de l'ameublement, de l'ascenseur, et du système transporteur spécial indiqué sur les croquis, système qui paraît impraticable à l'architecte en chef. L'immeuble recevrait sa chaleur de la chambre de chauffe centrale; mais il faut bien comprendre que celle-ci est déjà surchargée et ne pourra plus chauffer de nouvel immeuble avant d'être agrandie, ce qui ne se fera qu'après la guerre. Le plan de 1916, tout en étant très coûteux, laisserait donc beaucoup à désirer.

Il y a une troisième solution. Que le Gouvernement se décide en faveur d'une Bibliothèque nationale; qu'il construise l'édifice de cette Bibliothèque à un endroit central; et qu'il transporte de la Bibliothèque du Parlement à la Bibliothèque nationale tous les livres et autres documents qui ont leur place toute désignée dans une telle institution, mais sont vraiment peu utiles dans une bibliothèque purement législative.

Sur les livres actuellement entassés dans la Bibliothèque du Parlement, les deux tiers pourraient probablement être transportés à la Bibliothèque nationale. Il resterait ainsi, à la Bibliothèque du Parlement, 150,000 volumes par exemple, soit tous ceux qui ont une valeur réelle sous le rapport législatif. Tout autre ouvrage qu'il pourrait, à l'occasion, être nécessaire de consulter au point de vue parlementaire continuerait d'être d'accès facile à la Bibliothèque nationale. Ici même, nous aurions donc 350,000 volumes, constituant le noyau d'une Bibliothèque nationale du Canada, et autour de ce noyau nous pourrions ensuite, en quelques années, réunir une imposante collection de livres et procéder à la réorganisation complète de la Bibliothèque.

De cette manière, il serait également possible de faire face au problème que présentent les autres bibliothèques ministérielles actuellement soutenues par le Gouvernement fédéral du Canada. En tout, il y a environ, à Ottawa seulement, 35 bibliothèques ministérielles, avec un total d'environ 750,000 volumes.

Ces bibliothèques continueraient de servir leurs présentes fins législatives, judiciaires, ministérielles ou autres, mais elles devraient être agencées de manière à former parties intégrantes du projet d'une Bibliothèque nationale ou fédérale. Une copie de toutes les fiches serait déposée à la Bibliothèque nationale, qui se trouverait ainsi à posséder un catalogue général et centralisé de tous les livres appartenant au Gouvernement fédéral.

Je comprends que, à l'heure actuelle, nous devons penser avant tout à la victoire et aux œuvres de guerre. L'exécution des projets susmentionnés doit nécessairement être ajournée tant que la guerre n'aura pas été définitivement gagnée.

Cependant, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'appeler sur ces faits l'attention de votre Comité, qui adoptera ensuite, lorsque les circonstances le permettront, les mesures jugées opportunes.

Respectueusement soumis,

(Signé) FÉLIX DESROCHERS,

Bibliothécaire général."

Votre Comité a l'honneur de recommander ce qui suit:

(1) Dès que les circonstances le permettront, que le Gouvernement envisage l'opportunité de construire une bibliothèque nationale, et de maintenir l'institution existante à titre de bibliothèque parlementaire à l'usage des honorables sénateurs et députés.

(2) Que les Règlements de la Bibliothèque soient appliqués avec plus de rigueur; que les livres ne soient accessibles qu'aux personnes spécifiées dans les Règlements de la Bibliothèque; et que le bibliothécaire reçoive l'ordre de se conformer à ces Règlements. (Un exemplaire des Règlements est annexé au présent rapport.)

(3) Qu'il soit donné instructions au bibliothécaire de faire imprimer les Règlements de la bibliothèque et de les afficher dans un endroit en vue pour que le public en prenne connaissance facilement.

(4) Que le comité de la bibliothèque félicite le bibliothécaire de son rapport complet, et qu'il lui exprime, ainsi qu'au personnel de la bibliothèque son appréciation pour le splendide travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles, et la courtoisie avec laquelle ils accueillent tous ceux qui fréquentent notre bibliothèque du Parlement; que le comité adopte le rapport du bibliothécaire.

(5) Que le poste de bibliothécaire du Parlement laissé vacant par la mort de l'honorable Martin Burrell, soit rempli aussitôt que possible.

(6) Qu'en vue de diminuer l'encombrement dans la bibliothèque, le ministère des Travaux publics fournisse de l'espace dans un édifice central et à l'épreuve du feu, à Ottawa, afin d'y loger les 12,000 volumes reliés de journaux qui prennent beaucoup de place et qui sont rarement consultés, et que ces volumes soient enlevés de la bibliothèque le plus tôt possible.

(7) Que le règlement de la bibliothèque concernant le nombre de livres qu'une personne peut emprunter en même temps, et à propos de la période pendant laquelle elle peut les garder, soit strictement appliqué, et que le bibliothécaire reçoive des instructions en ce sens.

(8) Que les fonctionnaires temporaires qui le désirent soient titularisés lorsque le bibliothécaire le recommande, et que les mesures nécessaires à cet effet soient prises le plus tôt possible.

RÈGLEMENTS DES DEUX CHAMBRES

concernant la

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Un catalogue des livres de la Bibliothèque est tenu par les Bibliothécaires qui en ont la garde et la responsabilité; ils doivent faire rapport à la Chambre par l'entremise de M. l'Orateur, à l'ouverture de chaque session, de l'état dans lequel se trouve la Bibliothèque.

Aucune personne ne peut avoir accès à la Bibliothèque, pendant les sessions du Parlement si ce n'est le Gouverneur général, les membres du Conseil privé, ceux du Sénat et de la Chambre des Communes, les Officiers des deux Chambres, et toute autre personne qui obtient un billet d'admission de l'Orateur de l'une ou de l'autre Chambre. Les membres peuvent en personne introduire des étrangers dans la Bibliothèque pendant le jour, mais non après sept heures p. m.

Pendant les sessions du Parlement aucun livre de la Bibliothèque ne peut être emporté hors de l'édifice excepté sur l'autorisation de l'Orateur ou lorsqu'un membre de l'une ou de l'autre Chambre en donne un reçu.

Durant la vacance du Parlement la Bibliothèque et la Chambre de Lecture sont ouvertes tous les jours de chaque semaine, excepté les dimanches et jours de fête, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, et la Bibliothèque est ouverte aux personnes introduites par un membre de la Législature, ou admises à la discrétion des Bibliothécaires, sujettes aux règles qui sont jugées nécessaires pour la sûreté et la conservation des livres, mais il n'est permis à qui que ce soit, si ce n'est aux membres de la Législature et aux autres personnes ayant l'autorisation de l'Orateur de l'une ou de l'autre Chambre, d'emporter un livre hors de la Bibliothèque.

Pendant la vacance du Parlement, aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne résidant pas au siège du gouvernement, n'aura le droit d'emprunter ou de garder en sa possession plus de trois ouvrages à la fois; de plus, il ne devra pas les garder plus d'un mois en sa possession.

Aucune des personnes ayant le privilège—sur la foi d'une carte du président de l'une ou de l'autre Chambre,—d'emprunter des livres à la Bibliothèque, ne pourra avoir en sa possession plus de deux ouvrages à la fois ou les garder plus de trois semaines, et toutes ces personnes devront remettre les livres ainsi empruntés, lorsqu'elles en seront requises.

Aucun livre de référence, ouvrage de luxe et de prix ne pourra être emporté du siège du gouvernement pour aucune considération.

A chaque session du Parlement les Bibliothécaires devront, à la première assemblée du comité mixte de la Bibliothèque, soumettre une liste de tous les livres qui n'ont pas encore été remis au commencement de la Session, en spécifiant les noms des personnes qui auront retenu ces livres contrairement aux règles qui précèdent.

Outre les règles qui précèdent, le Comité de la Bibliothèque a recommandé l'adoption des règles suivantes, dont toutes personnes fréquentant la bibliothèque, ou faisant usage des livres qui la composent, sont priées de prendre connaissence:

1. Il est strictement défendu de faire aucune marque, au crayon ou autrement, dans un livre appartenant à la Bibliothèque, d'en plier les feuilles ou de le défigurer d'aucune autre manière.
2. Personne, à l'exception des membres du Parlement, ne pourra monter dans les galeries sans la permission expresse du Bibliothécaire, ou sans être accompagné de quelque employé de la Bibliothèque.
3. Aucun visiteur ne pourra garder son chapeau sur sa tête; personne ne pourra fumer, ni cracher sur le parquet ou le tapis d'aucune des chambres de la Bibliothèque.
4. On ne pourra converser à haute voix dans la Chambre de lecture; on ne pourra non plus se permettre d'y manger. On ne laissera pas entrer de chiens dans la Bibliothèque.

Du consentement de la Chambre, M. Macdonald (Halifax), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 juillet 1943,—Relevé indiquant:—1. Au 1er juin 1918, quel était le nombre total des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée canadienne en service actif?

2. De ce chiffre, quel était le nombre des généraux, lieutenant-généraux, major-généraux et brigadiers?

3. A quelle solde et à quelles allocations avaient droit les particuliers dont il est fait mention à la deuxième question?

4. Quels sont les effectifs de l'armée canadienne en service actif, (*a*) outremer, (*b*) au Canada?
5. De ce chiffre, quel est le nombre des généraux, lieutenant-généraux, major-généraux et brigadiers?
6. A quelle solde et à quelles allocations a droit chacun de ceux dont il est fait mention à la cinquième question?
7. De ceux dont il est fait mention à la cinquième question, combien sont au Canada, combien ne sont pas au pays?
8. De ceux dont il est fait mention à la cinquième question, combien faisaient partie de la force permanente avant la guerre actuelle?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1944, les sommes de $161,231,995.62 et $43,633,933.82, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 140, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le substitut du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Sheila Joan Milligan Hodgson.
Loi pour faire droit à John Elliott Cockerline.
Loi pour faire droit à James William McDonald.
Loi pour faire droit à William James Chafe.
Loi pour faire droit à Nettye Steinberg Litner.
Loi pour faire droit à Mollie Jaslow Mitnick.

Loi pour faire droit à Eleanore Jeanne Lonn Yanofsky.
Loi pour faire droit à Ada Lahn Corber.
Loi pour faire droit à Bessie McKenzie Balfour Whiteley Willard.
Loi pour faire droit à Marion Catherine Bremner.
Loi pour faire droit à Feodor Karpenko.
Loi pour faire droit à Dorothy Platt Vaz.
Loi pour faire droit à Marion Ellen Topp Doré.
Loi pour faire droit à Celia Lazarowitz Cohen.
Loi pour faire droit à Frederick Hubert Fairbanks.
Loi pour faire droit à Maude May Frances Adlam Clare.
Loi pour faire droit à Gladys Mae Bond Jarvis.
Loi pour faire droit à Max Shulman.
Loi pour faire droit à Walter Pestun, autrement connu sous le nom de Walter Preston.
Loi pour faire droit à Sonia Litvack Shalinsky.
Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Cooke Phippard.
Loi pour faire droit à Muriel Anna Chapman Longmore.
Loi pour faire droit à Joseph Fernand St-Louis.
Loi pour faire droit à Alexander Morgan.
Loi pour faire droit à Norma Mady Albert Chamandy.
Loi pour faire droit à Gerald Clarkin.
Loi pour faire droit à Edith Rose Smith Gendron.
Loi pour faire droit à Alice Bernadette Choinière Horner.
Loi pour faire droit à Eva Pearl Gilbert.
Loi pour faire droit à Emma Cowsill Hill.
Loi pour faire droit à David Joseph Kennedy.
Loi pour faire droit à Léopold Boucher.
Loi pour faire droit à Beatrice Ashwell Dyson.
Loi pour faire droit à Freda Sybil Nisbet Baldwin.
Loi pour faire droit à Sam Hadis.
Loi pour faire droit à Carmen Hilda Olesker Gold.
Loi pour faire droit à Léo René Doré.
Loi pour faire droit à Mary Sophia Viora St-Pierre Malhiot, autrement connue sous le nom de Mary Sophia Viora St-Pierre Mayotte.
Loi pour faire droit à Violet Victoria Green Auclair.
Loi pour faire droit à Laurette Jobin Lalumière.
Loi pour faire droit à Elizabeth Gunn Sparling.
Loi pour faire droit à Bella Lerner Efros.
Loi pour faire droit à Kathleen Ena Ball Royer.
Loi pour faire droit à Margaret Heddrick Lieth Gauld.
Loi pour faire droit à Elizabeth Alexandra Ida Robb Lewis.
Loi pour faire droit à Joseph Aloysius Lavigueur.
Loi pour faire droit à Helen Alissamon Wheeler Baker Macoun.
Loi pour faire droit à Adèle LeRoy Fuller Hardy.
Loi pour faire droit à Constance Maxine Keating Noseworthy.
Loi pour faire droit à Alvina Antoinette Bouchard Winterson.
Loi pour faire droit à Bernice Evelyn Berman Sholomenko.
Loi pour faire droit à Marjorie Florence Gray Lever.
Loi pour faire droit à Robert Gordon Shaw.
Loi pour faire droit à Uuno Ojalammi.
Loi pour faire droit à Marie Béatrice Arsenault Thériault.
Loi pour faire droit à Margaret Varga Csabi.
Loi pour faire droit à Frances Helen Shand Howell.
Loi pour faire droit à Charles Cardin.
Loi pour faire droit à Gladys Irene Harrison Mathers.

Loi pour faire droit à Eileen Grace Shearer Taylor.
Loi pour faire droit à Maitland Richardson Silvester.
Loi pour faire droit à Agnes May Jack Jackson.
Loi pour faire droit à Marie Fernande Broca Taisne.
Loi pour faire droit à Samuel William Simon.
Loi pour faire droit à Vera Venning Prestt.
Loi pour faire droit à Katherine Scott Thacher.
Loi pour faire droit à Elias Shapiro.
Loi pour faire droit à Fannie Rubin Segal.
Loi pour faire droit à Doris Mae Sangster Webster.
Loi pour faire droit à Charles Joseph Wilfrid Rousseau.
Loi pour faire droit à Jean Sylvia Murley.
Loi pour faire droit à Gertrude Mantha Hore.
Loi pour faire droit à Claire MacLaren Hunter Barlow.
Loi pour faire droit à Mary Constance Helena Keys Bates.
Loi pour faire droit à Margaret Anne Richards Johnstone.
Loi pour faire droit à John Whitehead Casement.
Loi pour faire droit à Elaine Alice McCormick Desrosiers.
Loi pour faire droit à Marion Mathilda Heversage Jost Hooper.
Loi pour faire droit à Phyllis Beatrice Barnett Woodham.
Loi pour faire droit à Ethel Wendman Lebenstein.
Loi pour faire droit à John Preble Macintosh.
Loi pour faire droit à Sonia Libenstein Kolber.
Loi pour faire droit à Gilberte Piché Ouimet.
Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright.
Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy.
Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel.
Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown.
Loi pour faire droit à Theodore Panos.
Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum.
Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré.
Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller.
Loi pour faire droit à Léo Guay.

Loi constituant en corporation la *Fondation hospitalière des Shriners de Montréal.*

Loi constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne.*

Loi concernant la *Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada* (à responsabilité limitée.)

Loi constituant en corporation la *Société fraternelle Ukrainienne du Canada.*

Loi constituant en corporation *The Felician Sisters of Winnipeg.*

Loi constituant en corporation *Bethel Full Gospel Assembly.*

Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi concernant une certaine Convention et un certain Protocole signés à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 4e jour de mars 1942, sur l'impôt entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi confirmant le transfert de certains terrains aux provinces d'Ontario et de Québec.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943, ainsi que la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.
Loi abrogeant la Loi du traité japonais, 1913.
Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.
Loi modifiant le Code criminel.
Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolvables et leurs créanciers.
Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.
Loi établissant un Conseil national en vue de favoriser l'aptitude physique.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Et que l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.
Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à dix heures et 45 du soir, jusqu'au mercredi, 26 janvier 1944, à 3 heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 19 juillet 1943.

No 120

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 26 JANVIER 1944

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Le 14 janvier 1944.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Thibaudeau-Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat mercredi, le 26 janvier 1944 à trois heures de l'après-midi, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que durant l'ajournement du Parlement le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs pour les députés suivants, à savoir:

De Joseph Armand Choquette, écuyer, pour le district électoral de Stanstead.

De Joseph William Burton, écuyer, pour le district électoral de Humboldt.

De William Bryce, écuyer, pour le district électoral de Selkirk.

De Fred Rose, écuyer, pour le district électoral de Cartier.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du onze juin 1943 et adressé à Léopold M. DeSève, de Magog, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Stanstead, aux lieu et place de Robert G. Davidson, qui depuis son élection comme représentant dudit district électoral a été démis de son siège par un jugement de la Cour Suprême du Canada à cause de manœuvres frauduleuses de la part de ses agents électoraux, Joseph Armand Choquette, de Katevale, Québec, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-troisième jour d'août 1943.

JULES CASTONGUAY, (L.S.),
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du onze juin 1943 et adressé à Orrin Angus Saddlemyer, de Humboldt, province de la Saskatchewan, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Humboldt, aux lieu et place du Dr H. R. Fleming, décédé, Joseph William Burton, de Huhboldt, Saskatchewan, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trente et unième jour d'août 1943.

JULES CASTONGUAY, (L.S.),
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du onze juin 1943 et adressé à Herbert A. Arundel, de Stonewall, province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du

Canada le district électoral de Selkirk, aux lieu et place de l'honorable J. T. Thorson, qui a accepté un poste comportant des émoluments de la Couronne, William Bryce, de Dugald, Manitoba, cultivateur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce troisième jour de septembre 1943.

JULES CASTONGUAY, (L.S.),
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du onzième jour de juin, 1943, et adressé à Lazarus Bavitch, de Montréal, province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Cartier (Ile de Montréal), aux lieu et place de Peter Bercovitch, décédé, Fred Rose, 461 ouest, rue Sherbrooke, appartement 4, Montréal, P.Q., électricien, a été déclaré élu.

Donné à Ottawa, sous mon seing et sceau d'office, ce troisième jour de septembre 1943.

JULES CASTONGUAY, (L.S.),
Directeur général des élections.

Les députés suivants, après avoir prêté serment suivant la loi, et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

Joseph Armand Choquette, écuyer, pour le district électoral de Stanstead.

Joseph William Burton, écuyer, pour le district électoral de Humboldt.

William Bryce, écuyer, pour le district électoral de Selkirk.

Fred Rose, écuyer, pour le district électoral de Cartier.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Crerar,—Que soient insérées, sous forme d'appendices au rapport officiel des Débats de la quatrième session du dix-neuvième parlement du Canada, l'adresse prononcée le 25 août 1943 par Franklin Delano Roosevelt, président des Etats-Unis d'Amérique, devant les membres du Parlement, ainsi que les autres adresses prononcées en cette circonstance.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Turgeon, du comité spécial de la restauration et du rétablissement, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Dans son dernier Rapport intérimaire, présenté à la Chambre le 23 juin dernier, votre Comité faisait la recommandation suivante, avec d'autres d'un caractère précis, concret:

> Votre Comité est fortement d'avis que chaque membre des forces armées et de la marine marchande a droit d'être assuré que le Parlement et le gouvernement seront prêts à faire tout en leur pouvoir pour empêcher un nouveau chômage en masse au Canada.

Votre Comité estime que les membres de la marine, de l'armée, de l'aviation et de la marine marchande n'ont pas encore reçu cette assurance, et qu'un grand nombre de membres de nos forces armées et de notre marine marchande—au Canada et à l'extérieur—redoutent les conditions auxquelles ils pourront avoir à faire face une fois revenus à la vie civile.

Nous recommandons une fois de plus au gouvernement de donner aux membres de la marine, de l'armée, de l'aviation et de la marine marchande l'assurance dont il est question ci-dessus.

Dans le même rapport intérimaire, nous attirons l'attention sur la possibilité d'assurer un meilleur équilibre de l'économie nationale et de favoriser le développement de l'industrie, des mines et de l'agriculture, sources d'emplois, et cela par une exploitation rationelle de nos ressources naturelles.

Nous recommandons de faire un relevé de ces ressources et un plan général des projets d'exploitation de ces ressources, afin que le Parlement canadien, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux soient renseignés à fond sur la valeur et sur le financement de chacun des projets, et sur le développement et l'embauchage que chacun des projets assurera.

Afin de bien accomplir ce travail et de le terminer le plus tôt possible, et pour qu'un relevé complet des besoins de notre population en fait de logements—à la campagne et en ville—soit achevé au moment où cessera notre effort concentré de production militaire, nous recommandons au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires—et préférablement d'établir un organisme soumis à la responsabilité ministérielle—pour assurer l'exécution de travaux comme ceux qu'envisage notre rapport.

Nous insistons de nouveau pour que le gouvernement prenne ces mesures, afin que notre population ne mette pas en doute—et n'éprouve pas de craintes à ce sujet—la possibilité pour notre pays de maintenir un état d'emploi maximum au lendemain immédiat de la guerre, ou vers la fin de la guerre, pendant la réorganisation de l'industrie et la démobilisation des hommes et des femmes des forces armées et de la marine marchande.

A la suite des études qu'il a continué de faire, et des nouveaux témoignages qu'il a entendus durant l'intersession, votre Comité a de nouvelles recommandations précises à présenter au Parlement et au gouvernement.

Votre Comité estime que les gouvernements et l'industrie sont parfaitement en mesure de procurer des emplois à tous les Canadiens durant la période de transition du pied de guerre à celui de paix.

Nous recommandons ce qui suit:

1. Les membres des forces armées et de la marine marchande, pourvu qu'ils aient les qualifications requises, devraient être employés de préférence aux autres dans tous les travaux exécutés en préparation de cette période ou durant cette période et financés en entier ou en partie, directement ou indirectement, par le gouvernement fédéral.
2. Cette préférence doit comprendre, autant que possible, les industries produisant les matériaux et approvisionnements qui servent à l'exécution de ces travaux.
3. Le service de placement du Canada doit accorder cette préférence dans la mesure du possible.

Votre Comité a accordé beaucoup d'attention à la situation économique des provinces Maritimes.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec ces gouvernements provinciaux, entreprenne de faire un relevé ou une étude des conditions dans le but de conseiller et d'aider les intéressés dans l'élaboration

de plans susceptibles d'améliorer l'existence économique des populations de ces provinces. Cette amélioration peut être amenée en partie par le développement rationnel de l'industrie du poisson, par l'aide aux cultivateurs en appliquant les dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, par l'électrification rurale et par l'extension des facilités d'entreposage frigorifique; par la conservation rationnelle des forêts et une plus grande utilisation des produits forestiers; par l'institution de nouvelles industries secondaires à condition que celles-ci puissent être établies selon des principes économiques sains, c'est-à-dire qu'il y ait des marchés convenables et une production des articles de base dans les provinces Maritimes ou dans les régions avoisinantes telles que Terre-Neuve.

Cette enquête doit indiquer, s'il y a lieu, l'étendue des dommages causés aux provinces Maritimes par la mauvaise distribution des industries secondaires au Canada, de même que la possibilité d'obtenir plus de marchés canadiens et internationaux pour les produits des provinces Maritimes.

Nous sommes convaincus qu'après la guerre—si les conditions d'avant-guerre se renouvellent—l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse ne pourra pas subsister sans une assistance facilitant la mise en marché de la production minière. Il faudrait donc que le relevé en question s'occupât particulièrement de l'industrie houillère.

Après la guerre, la question du transport jouera un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans le développement économique.

C'est pourquoi, afin de corriger l'état de choses qui existe dans les provinces Maritimes, nous recommandons fortement au gouvernement de bien vouloir considérer certains projets d'amélioration relatifs aux moyens de transport. Ces moyens comprennent:

(*a*) Des améliorations destinées à rendre les communications entre l'Ile du Prince-Edouard et le continent constantes, sûres et adéquates.

(*b*) L'amélioration des facilités de transport à travers le détroit de Canso par la construction d'une chaussée ou de la manière jugée la plus satisfaisante en vue des besoins du trafic ainsi que de l'état de la glace, de la marée et du courant.

(*c*) De nouveaux travaux d'aménagement et de rectification de la voie et construction d'une voie double sur la ligne des chemins de fer Nationaux du Canada entre Sydney et des points de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Votre Comité a entendu de nombreux témoignages et un certain nombre de discussions sur les transports au Canada. Nous ne sommes pas encore prêts à faire rapport sur plusieurs aspects de ce problème, tels que les différends entre les chemins de fer et les compagnies d'autobus et de camionnage qui font le transport des voyageurs et des marchandises, ainsi que la question des taux de transport des marchandises. Cette dernière est d'une importance capitale étant donné que de nombreux centres agricoles et une grande partie de nos industries secondaires sont à une grande distance de nos marchés domestiques et de notre littoral. Nous sommes prêts cependant à faire les recommandations concrètes suivantes:

1. Construction aussitôt que possible après la guerre d'une route permanente et ouverte en toute saison d'un bout à l'autre du Canada.

2. Construction de bonnes routes à différents points et dans toutes les provinces pour relier cette grande route transcanadienne au réseau des grandes routes des Etats-Unis et, dans le but d'attirer les touristes, construction de routes reliant la grande route transcanadienne et le réseau des routes américaines à tous les parcs nationaux et provinciaux.

3. Construction de bonnes routes à travers les provinces des Prairies pour relier la route transcanadienne à la route de l'Alaska, et une bonne route à travers les montagnes dans le nord de la Colombie-Britannique centrale pour relier la route de l'Alaska à la côte du Pacifique.

4. Construction de routes pour relier le nord de l'Alberta et le nord de la Colombie-Britannique aux champs pétrolifères de Fort-Norman et aux régions minières de l'Extrême Nord.

5. Reprises, après la guerre, des arrangements avec les provinces pour la construction de routes dans les régions minières, et adoption de nouvelles lois autorisant cette collaboration à s'exercer dans les régions où la construction de routes faciliterait la bonne utilisation de nos ressources naturelles.

6. Construction le plus tôt possible d'une ligne de chemin de fer entre la côte du Pacifique et la région de la Rivière de la Paix dans la Colombie-Britannique et l'Alberta. Cette ligne est essentielle au progrès économique de la Colombie-Britannique et de l'Alberta; sans elle, le Canada en tant que nation, perdra une grande partie des avantages qui lui seront offerts par l'exploration et la mise en valeur de sa partie nord-ouest à laquelle donnent maintenant accès les voies aériennes militaires et la route de l'Alaska.

Nous recommandons qu'un lever de l'agriculture, de l'industrie, des mines et des transports dans les terrains situés au nord-ouest du Canada soit dressé en vue du développement de cette étendue de pays, qui a profité de l'activité du Canada et des Etats-Unis dans la guerre avec le Japon; et que ce lever soit l'œuvre conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux intéressés, et des deux grandes compagnies de chemin de fer.

Nous recommandons, en outre, qu'un lever analogue soit fait dans tout le nord du Canada, parce que la création d'une véritable économie nationale exige la mise en valeur des ressources de tous nos territoires du Nord.

Votre Comité s'inquiète particulièrement de la situation agricole dans le monde d'après-guerre. Plusieurs milliers de ceux qui sont enrôlés dans les services armés et dans l'industrie de guerre viennent de la campagne: plusieurs voudront retourner à la vie agricole. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est un jalon dans cette voie et une marque tangible d'encouragement. Mais l'agriculture aura besoin d'une assistance très active si nous voulons que la terre offre aux anciens combattants fatigués de la guerre un lieu convenable où passer le reste de leur existence.

Le problème des marchés—tant domestiques qu'internationaux—s'impose à l'attention immédiate et soutenue du gouvernement et de l'industrie secondaire. Il importe absolument d'accélérer la production grâce aux recherches chimiques et à d'autres moyens; mais la découverte de nouveaux marchés n'est pas moins essentielle. Les liens qui existent entre l'agriculture et l'industrie secondaire doivent être modifiés et resserrés. Plus que par le passé, l'industrie doit compter désormais sur les recherches agricoles et doit être prête à activer la production virtuelle en procurant des marchés plus étendus. Il faudra accorder l'attention et la considération voulues à la perspective de fonder de petites industries dans les centres agricoles. Toutes ces initiatives devraient être encouragées par une action décisive du gouvernement.

Actuellement, on ne peut beaucoup dire des marchés internationaux, mais notre marché domestique est définitivement entre nos mains.

Le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'à l'avenir les cultivateurs ne seront plus forcés d'écouler leurs produits à un prix injuste et insuffisant. A cette fin, il faudra examiner le coût du matériel

et des autres choses que les cultivateurs doivent acheter, ainsi que les différents éléments qui entrent dans la composition de ce coût. Nous accueillons d'un bon œil la déclaration du premier ministre à l'effet qu'un plancher sera établi pour les prix des produits agricoles, mais nous croyons que l'établissement d'un plancher convenable ne peut s'effectuer sans une étude et une action effective de la part du gouvernement fédéral.

Quelques-unes de nos provinces se proposent de recourir à l'électrification rurale comme moyen d'améliorer la vie sociale et économique de notre population agricole.

Nous recommandons, dans ce domaine, le maximum de collaboration possible avec les gouvernements des provinces.

Votre Comité est d'avis qu'il faudrait fournir à l'agriculture de nouveaux instruments de crédit, soit par l'extension du système des caisses populaires (Credit Union), soit par quelque autre moyen satisfaisant.

Votre Comité a entendu d'excellents témoignages concernant le mouvement coopératif, surtout relativement à la Saskatchewan, à la Nouvelle-Ecosse et à l'industrie de la pêche dans le Québec.

Nous recommandons que toute l'aide possible soit accordée au mouvement coopératif tant chez les consommateurs que chez les producteurs et que cette aide comprenne l'encouragement à la mise en marché des produits.

La situation du charbon et du pétrole au Canada demande une étude attentive. Nous avons de grands gisements de houille de diverses qualités et dans presque toutes les parties du Canada, sauf dans les provinces les plus populeuses, où l'industrie secondaire est très développée.

Le Canada dépend actuellement pour une large part des sources étrangères pour son approvisionnement en pétrole. En outre, il appert que l'Amérique du Nord devient à court d'huile.

Nous prions donc le gouvernement de n'épargner aucun effort pour vérifier nos grandes ressources houillères en vue de les utiliser davantage et pour essayer les sables bitumineux de l'Athabaska d'une manière efficace, surtout par l'établissement approprié et suffisant de laboratoires et d'usines d'hydrogénation.

Votre Comité a donné quelque attention à la préservation des forêts.

Nous recommandons que l'on songe sérieusement à l'entretien des forêts sur le versant oriental des montagnes Rocheuses. La destruction de ces réserves de montagne dans la province d'Alberta cause une grave rareté d'eau dans les provinces des Prairies.

Nous recommandons aussi que l'on étudie sérieusement la question du reboisement et de l'aménagement des forêts en vue d'établir une collaboration entre les divers gouvernements pour la conservation de nos ressources forestières.

On a signalé à l'attention de votre Comité la nécessité d'organiser l'irrigation et le développement des chutes d'eau dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Nous recommandons que cette question soit étudiée dans le dessein d'assurer la collaboration des autorités fédérales et provinciales.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en coopération avec les divers gouvernements provinciaux et les compagnies de chemin de fer, prenne des mesures efficaces pour supprimer les passages à niveau le plus tôt possible. Il ne faudrait pas tolérer de nouveaux retards dans l'accomplissement de ces travaux. A cet égard, une action immédiate s'impose pour la préservation de la vie humaine et des biens, pour la protection des mécaniciens et chauffeurs de locomotives et les garde-train contre l'énervante responsabilité de manœuvrer les trains dans un danger constant qui n'est pas nécessaire.

Votre Comité se rend compte de n'avoir accompli qu'une faible partie de sa grande tâche. Nous croyons toutefois qu'il y a avantage à discuter ainsi librement les besoins d'après-guerre des diverses parties du Canada.

Comme les problèmes de la guerre, nos problèmes de l'après-guerre suscitent de l'intérêt dans tous les foyers du pays. Dans cette pensée, nous recommandons fortement que la Chambre des communes rétablisse son Comité de la restauration et du rétablissement pendant la prochaine session, pour que la population demeurée au pays, les membres de nos forces armées et les marins de notre marine marchande sur toutes les mers du monde, sachent que leurs problèmes d'après-guerre font l'objet d'une étude spéciale de la part de leurs représentants au Parlement.

Nous déposons ci-joint un exemplaire des témoignages entendus.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice N° 7 des Journaux)

M. Cleaver, du comité spécial des dépenses de guerre, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu du sous-comité n° 4 le rapport suivant sur les conditions relatives aux machines agricoles et à leur réparation; après étude de ce rapport, il l'a adopté à titre de Deuxième Rapport à la Chambre.

Rapport du sous-comité n° 4

Le présent sous-comité a été institué le 14 octobre 1943 et il a été chargé d'enquêter sur la question suivante:

(*a*) Conditions actuelles relatives aux instruments aratoires et à leur réparation.

Votre sous-comité a depuis accompli cette enquête et il a l'honneur de présenter son premier rapport, avec ses conclusions et recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

Le président du sous-comité n° 4,
W. H. GOLDING.

Besoins généraux de machines agricoles

Depuis le début de la guerre, les services armés et les industries de guerre ont enlevé à l'agriculture canadienne près d'un demi-million des travailleurs qu'elle employait. En outre, celle-ci a été appelée à accroître énormément la production des produits agricoles finis pour l'exportation, et de plus en plus nos exportations pour fins de guerre, aussi bien que la consommation plus forte au Canada résultant du revenu national accru, exigent une augmentation constante de cette production.

La pénurie susmentionnée d'ouvriers agricoles, la demande d'une plus forte production, et les restrictions rigoureuses imposées sur la fabrication des machines agricoles en vue de conserver les matériaux de guerre ont produit une rareté très sérieuse de machines agricoles, (particulièrement de celles qui économisent la main-d'œuvre), à laquelle il faudrait remédier le plus tôt possible.

Votre sous-comité a étudié à fond la possibilité d'une augmentation immédiate des approvisionnements de machines agricoles et il désire exprimer sa reconnaissance de l'aide qu'il a obtenue des personnes et organismes suivants:

Les compagnies fabricantes de machines agricoles au Canada;

Les représentants de la *Canadian Federation of Agriculture;*

M. D. P. Cruickshank, coordonnateur des métaux, Commission des prix et du commerce en temps de guerre;

M. H. Bloom, administrateur des machines agricoles, Commission des prix et du commerce en temps de guerre;

M. M. A. Hoey, corégisseur de l'acier, ministère des Munitions et approvisionnements;

M. R. M. Fowler, secrétaire de l'avocat-conseil général, Commission des prix et du commerce en temps de guerre;

M. C. Gavsie, avocat-conseil adjoint, ministère des Munitions et approvisionnements.

Restriction de guerre sur la fabrication des instruments aratoires

Le Canada produit environ 48 p. 100 des instruments aratoires dont il a besoin; il importe le reste des Etats-Unis. En ce qui concerne les instruments aratoires et les machines agricoles produits au Canada, plus de 20 p. 100 de cette production consiste en pièces et autre matériel importés des Etats-Unis; de la sorte, la production canadienne des machines agricoles ne s'établit donc qu'à 38 p. 100.

Par suite de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, et à cause de la crise grave qui sévissait le 30 septembre 1941 à l'égard du matériel essentiel de guerre, l'Ordonnance restrictive L-26 des Etats-Unis fut édictée. Cette ordonnance limitait les fabricants d'instruments aratoires à 80 p. 100 de leur production de 1940 à l'égard des machines neuves, et à 150 p. 100 de leur production de 1940 à l'égard des pièces de rechange. Cette ordonnance restrictive est restée en vigueur du 1er novembre 1941 au 31 octobre 1942. Par suite du rapport étroit entre l'effort des Etats-Unis et celui du Canada, et à cause aussi du fait que les disponibilités canadiennes de machines agricoles dépendaient de la production des Etats-Unis, une conférence fut tenue immédiatement par les représentants des deux gouvernements. Il y fut décidé que le Canada recevrait de l'*United States War Production Board* sa part entière de la production américaine limitée, part basée sur ses importations de 1940 et que le Canada imposerait, sur sa production de machine agricole, des restrictions semblables à celles qui frappaient l'industrie américaine. Cet engagement de la part des Etats-Unis a été entièrement rempli. Le fait de nous accorder une part égale à la leur malgré la rareté des stocks mérite la reconnaissance de votre Comité et du peuple canadien. Quant à la production canadienne, celle-ci fut limitée à un volume global de 84 p. 100 pour machines neuves, et à 140 p. 100 pour les pièces de rechange, d'où un volume total de production correspondant à celui des Etats-Unis, avec une légère variante dans la distribution des machines neuves et des pièces de rechange pour parer aux besoins du Canada.

Comme la pénurie de matières premières essentielles (l'acier en particulier) devenait de plus en plus graves, de fortes réductions devinrent inévitables pour l'année 1943. Le Canada et les Etats-Unis réduisirent donc leur production de nouvelles machines au quart environ de leur production de base de l'année 1940. Cependant, celle des pièces de rechange demeura virtuellement au même niveau. Cette ordonnance rigoureuse fut par la suite modifiée et le volume global fut porté à environ 56 p. 100 de la production de base de 1940; cette modification fut rendue possible par suite d'une légère amélioration de la crise de l'acier.

Le programme pour l'année 1944 est déjà dressé et la production sera de 89.5 p. 100 du volume de base de 1940; mais à cause des nouvelles améliorations qui se sont produites récemment au sujet des approvisionnements en matériel de guerre essentiel, des pourparlers sont entamés en vue d'augmenter de nouveau le contingent de 1944.

L'Appendice "A", annexé au présent rapport contient un état détaillé des contingents limités en vigueur aux Etats-Unis et au Canada, au cours des années 1941, 1942 et 1943.

Rationnement des machines aratoires en temps de guerre

Les restrictions susmentionnées relatives à la production des instruments aratoires rendaient nécessaire l'application du rationnement, afin que les fournitures existantes fussent distribuées selon les besoins réels. Une étude approfondie a été faite des règlements relatifs au rationnement en vigueur en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Australie, ainsi que des agences distributrices existant au Canada. Un plan de rationnement pour le Canada naquit de ces études, et il fut dressé en vue de répondre le mieux possible aux besoins existants. Cette étude a révélé qu'environ 60 p. 100 du volume des machines aratoires sont utilisées dans l'Ouest canadien et 40 p. 100 dans l'Est. Les disponibilités furent donc réparties dans cette proportion, et des bureaux de rationnement furent organisés pour effectuer la distribution aux particuliers. A 5 p. 100 près, soit la faible proportion de celles qui, après étude ont été rejetées, les 168,532 demandes d'instruments aratoires adressées aux bureaux de rationnement à travers le Canada ont été admises et des machines neuves ont été livrées. Le sous-comité se rend parfaitement compte que ces chiffres ne prouvent aucunement que 95 p. 100 des besoins du Canada ont été satisfaits, étant donné que seules les demandes vraiment urgentes ont fait l'objet d'une demande officielle de permis. Les agriculteurs canadiens ont compris le bien fondé de la requête à l'effet que les demandes soient réellement sérieuses, et, en plus, l'industrie canadienne des instruments aratoires s'est chargée de décourager l'envoi de demandes inutiles ou de demandes qu'il était matériellement impossible de remplir. A une époque où les instruments aratoires étaient si rares, et la demande si grande, il était inévitable qu'il se produisit des injustices; toutefois, le sous-comité constate qu'en général la distribution des fournitures existantes s'est faite équitablement.

Régie des prix des instruments aratoires

Les prix des instruments aratoires ont été maintenus aux prix en vigueur durant la période de base, à l'exception de quelques majorations ne dépassant pas 5 p. 100 qui ont été permises en certains cas par suite de conditions anormales. Aucune augmentation des prix de détail n'a été permis pour compenser les augmentations supplémentaires du coût de fabrication au Canada, ou pour faire face à l'augmentation des prix des machines ou pièces importées des Etats-Unis, en dépit du fait qu'un bon nombre de ces augmentations avaient été approuvées par l'Office de l'administration des prix (O.P.A.) des Etats-Unis.

Insuffisances qui existent encore et qui retardent la production de grandes quantités d'instruments aratoires

Le Canada possède les moyens voulus pour produire un plus fort volume d'instruments aratoires qu'il n'en fabrique actuellement. Les problèmes majeurs que l'industrie doit résoudre sont les suivants:

(*a*) Insuffisance de pièces coulées malléables, causée par le volume de la production de guerre;
(*b*) Insuffisance de billes rondes ou en rouleaux;
(*c*) Insuffisance de sapin et de chêne conditionnés, nécessaires à la production de certains types d'instruments aratoires;
(*d*) Insuffisance de main-d'œuvre experte.

Recommandations

A la suite de son enquête, le sous-comité présente les recommandations ci-dessous:

1. Accorder toute l'aide et tout l'encouragement possibles à l'industrie canadienne de l'outillage agricole afin d'augmenter sa production d'outillage agricole et de pièces de rechange, de manière à répondre aux besoins urgents qui s'en

font sentir; de plus, assurer en particulier l'approvisionnement en outillage économisant la main-d'œuvre, comme les moissonneuses-batteuses, disques à sens unique, arracheurs de pommes de terres, ramasseuses, trayeuses, écrémeuses, etc.

2. Prendre immédiatement des mesures pour stimuler la production de fonte malléable, et accorder pour un temps des subventions, s'il le faut, afin que l'industrie puisse répondre aux besoins pressants de l'heure.

3. Veiller à ce que l'administration du Service sélectif continue d'accorder son attention aux besoins en main-d'œuvre de l'industrie de l'outillage agricole.

4. Renseigner le public, le plus tôt possible, sur le fait que l'outillage agricole sera plus abondant en 1944, afin que les cultivateurs qui en auront besoin pour la saison agricole puissent placer leurs commandes à temps, ce qui facilitera la répartition des réserves disponibles, selon les besoins, par les divers tribunaux du rationnement.

5. Votre Comité se rend parfaitement compte que plusieurs sortes de machines agricoles qui sont aujourd'hui d'usage général ne l'ont pas toujours été, et qu'il ne pouvait, par conséquent, s'établir d'usines coûteuses pour en entreprendre la production au Canada. Votre Comité considère que la situation est maintenant tout à fait différente, et que le plus fort nombre des tracteurs, ainsi que des autres machines ou pièces comme les roulements à billes et à rouleaux, qui sont actuellement en usage, justifie nos industries d'étudier prudemment et à fond la possiblité de produire au Canada un pourcentage beaucoup plus élevé de l'outillage agricole qui nous est nécessaire. Si l'on considère le développement extraordinaire de notre industrie depuis la guerre, et l'importance de premier ordre de l'agriculture canadienne pour la production alimentaire, il n'est pas logique que l'industrie canadienne continue à ne fournir que 38 p. 100 de notre outillage agricole. Votre Comité croit qu'un progrès industriel de ce genre aurait sa place dans notre programme de restauration économique.

APPENDICE "A"

Voici un résumé des Ordonnances concernant les machines agricoles au Canada et des pourcentages, en parallèle avec les ordonnances des Etats-Unis dans le même domaine.

Données comparatives concernant le contingent

Ordonnance canadienne R-1	—Proportion de la période de 1942 par rapport à celle de 1940	
Ordonnance des E.-U. L-26	—Machines	84%
	Réparations	140%
	Ensemble	95.6%

Ordonnance canadienne	—Proportion de la période de 1943 par rapport à celle de 1940	
A-395 et modification A-749	Machines	24%
Ordonnance des E.-U. L-170	Appel approuvé portant le total à	35%
	Réparations	150%
	Appel approuvé portant le total à	56%

Ordonnance canadienne A-810	—Proportion de la période de 1944 par rapport à la moyeanne de 1940-41	
Ordonnance des E.-U. L-257	Machines	76.6% ou 80% de 1940
	Réparations	156% ou 160% de 1940
	Ensemble	89.5%

Voici les tonnages de base pour l'année 1940 relativement à la consommation canadienne:

Machines achevées de provenance américaine	59,748 tonnes
Pièces de rechange et accessoires achevés, de provenance américaine	10,544 tonnes
Matières brutes, pièces mi-ouvrées et pièces ouvrées ..	28,726 tonnes
Machines achevées de fabrication canadienne	59,355 tonnes
Pièces de rechange et accessoires achevés	12,590 tonnes

---

M. Cleaver, du comité spécial des dépenses de guerre, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial des dépenses de guerre a reçu de ses sous-comités Nº 2 et Nº 3 réunis le rapport suivant sur l'aluminium, rapport qu'il a examiné et adopté comme son troisième rapport à la Chambre.

Rapport des sous-comités Nº 2 et Nº 3 réunis

Le 22 juillet 1943, ces deux sous-comités ont été nommés et priés de faire enquête, entre autres choses, sur la matière suivante:

(*a*) L'aménagement de Shipshaw.

Depuis lors, votre sous-comité a entrepris ladite enquête, tenu 43 séances, s'est rendu à Arvida et à Kingston, et a l'honneur de présenter le premier rapport de ses constatations et recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

Président des
Sous-comités Nº 2 et Nº 3 réunis,
R. T. Graham.

Votre sous-comité a l'honneur de présenter le rapport suivant sur l'aménagement hydroélectrique de Shipshaw, près d'Arvida, dans la province de Québec, et sur des questions relatives à la production de l'aluminium par l'*Aluminum Company of Canada Limited.*

Origine de l'enquête

La nécessité de la présente enquête a résulté de certaines affirmations ou allégations énoncées à la Chambre des communes par M. M. J. Coldwell, député, chef du parti *Co-operative Commonwealth Federation,* surtout le 14 juin 1943.

Ces allégations peuvent se résumer comme suit:

(1) Que l'usine d'Arvida de l'*Aluminum Company of Canada Limited* pouvait produire des lingots commerciaux au prix de 8.93 cents la livre ou moins, et que ce prix, comparé au prix de vente de l'aluminium aux gouvernements de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Australie et du Canada indique qu'il y a eu des profits indus.

(2) Que les termes du contrat passé entre le Gouvernement du Canada et l'*Aluminum Company of Canada Limited* à propos de la dépréciation spéciale allouée à la Compagnie, constituaient "un cadeau" à la corporation.

(3) Que les conditions du travail à l'établissement de la Compagnie étaient mauvaises.

(4) Que les compagnies d'aluminium du Canada faisaient partie d'un monopole mondial, et que le Gouvernement, par sa manière d'agir, contribuait au maintien de ce monopole.

(5) Que l'entière opération, au point de vue du Canada, était inconsidérée.

L'allégation que les prix demandés par la Compagnie pour l'aluminium étaient excessifs, et que le Gouvernement du Dominion du Canada avait fait un cadeau injustifié à l'*Aluminum Company of Canada Limited,* a occasionné l'inclusion de la question dans l'ordre de renvoi de la Chambre des communes au Comité des dépenses de guerre.

Vu la publicité considérable faite aux déclarations de M. Coldwell et de certaines autres personnes, à la Chambre des communes et ailleurs, votre sous-comité s'est efforcé d'enquêter sur les principales opérations de la compagnie. Etant membre du sous-comité, M. Coldwell a pu faire convoquer tous les témoins dont il avait besoin pour prouver ses allégations.

Récapitulation des faits

En 1899, l'*Aluminum Company of America,* corporation américaine aussi dénommé *Alcoa,* lançait sa première entreprise au Canada en établissant une usine d'aluminium à Shawinigan-Falls, province de Québec. Plus tard, elle aménagea une usine de conditionnement à Toronto.

En 1925, l'*Alcoa* acheta, de ceux qui en étaient alors propriétaires, certaines concessions d'énergie hydraulique sur le Saguenay. L'aménagement de ces concessions devait plus tard porter le nom de projets Shipshaw.

La production de l'aluminium exige d'amples ressources d'énergie, et l'*Alcoa* fut attirée vers le Saguenay qui lui offrait de brillantes perspectives comme source abondante d'énergie électrique, et qui lui offrait aussi une voie fluviale navigable communiquant avec l'océan.

L'emplacement était situé dans un district où les industries, sauf celle de la pâte de bois, étaient inexistantes. La *Duke-Price Power Company, Limited,* avait déjà aménagé un pouvoir hydraulique à l'île Maligne et érigé un barrage haussant de 17 pieds et demi le niveau du lac Saint-Jean, source du Saguenay, d'où augmentation du volume d'eau emmagasiné dans le lac.

Plus tard, en 1926, l'*Alcoa* acquit un intérêt de 53⅓ p. 100 dans le capital-actions de la *Duke-Price Power Company, Limited,* (maintenant la *Saguenay Power Company, Limited*), à qui appartenaient les aménagements hydro-électriques susmentionnés de l'île Maligne.

Contre le transfert à l'*Alcoa* d'un intérêt de 53⅓ p. 100 dans le capital-actions de la *Duke-Price,* l'*Aluminum Company of Canada Limited,* à l'époque une filiale de l'*Alcoa,* s'engageait à prendre annuellement, pour une période de cinquante années à partir du 1er juillet 1926, 100,000 c.v. au prix de $12 le c.v. En résumé, l'*Aluminum Company of Canada, Limited,* connue aussi sous le nom *d'Alcan,* assumait une obligation de $60,000,000 échelonnée sur cinquante ans. Ce contrat d'énergie avait pour objet la fourniture de l'électricité à une usine d'aluminium établie à Arvida.

L'expansion caractérisa cette période et, en 1928, l'*Alcan,* par l'entremise de sa filiale, l'*Alcoa Power Company, Limited,* entreprit d'aménager, à la Chute-à-Caron, le premier stade du projet Shipshaw. A l'origine, cet aména-

gement comprenait la construction d'un barrage et d'un canal de dérivation. Cependant, peu après que le projet eut été mis en voie de réalisation, la demande mondiale d'aluminium décrut, et l'on se rendit compte que le plan initial était trop vaste pour les perspectives de production de la Compagnie. Comme résultat, le canal fut laissé de côté; les travaux se bornèrent à l'installation, à la Chute-à-Caron, de générateurs capables de produire 260,000 c.v. Le projet fut complètement réalisé en 1931.

En 1928, l'*Alcoa* fit constituer en corporation l'*Aluminium Limited*, compagnie canadienne à qui était confiée la possession et la régie des aménagements canadiens, ainsi que toutes les filiales étrangères de l'*Alcoa*, dont un bon nombre se trouvent dans l'Empire britannique. Ces filiales conditionnent, pour la plupart, l'aluminium brut fabriqué au Canada, et elles constituent les agences de vente de la Compagnie sur les marchés mondiaux. L'*Aluminium Company* était une compagnie de portefeuille et non une société de fabrication. Les projets de Shipshaw n'avaient pas tout d'abord été compris dans la transaction. Toutefois, l'*Aluminium Limited*, acheta de l'*Alcoa* la totalité de l'actif et des actions de l'*Alcoa Power Company, Limited*. A la suite de ces transactions, l'*Alcan* devint une filiale entièrement possédée par l'*Aluminium Limited;* c'est maintenant la société canadienne de production.

En paiement de l'actif ainsi transporté à l'*Alumininum Limited*, toutes les actions de cette société furent émises au nom de l'*Alcoa* qui, à son tour, les distribua à ses propres actionnaires à raison d'une action d'*Aluminium Limited* pour trois actions d'*Alcoa*.

L'*Aluminium Limited* acquit de l'*Alcoa* l'aménagement hydroélectrique de Shipshaw pour la somme de $35,000,000 et elle s'engagea à fournir à l'*Alcoa* 75,000,000 de livres d'aluminium au prix de 13 c. la livre, la livraison devant s'échelonner sur trois années. Le prix d'achat de l'aménagement de Shipshaw fut fixé au prix de revient du projet figurant dans les livres de l'*Alcoa* à la date de l'achat.

Dans l'intervalle, l'*Alcan* avait construit à Arvida une usine d'aluminium qui, avec celle de Shawinigan-Falls, était capable de produire annuellement 45,000 tonnes métriques d'aluminium, en fonctionnant 24 heures par jour.

Pendant les années de crise, toutefois, la vente de l'aluminium diminua considérablement et l'*Alcan* se trouva avoir un très gros surplus d'énergie et de facilités de production.

Le tableau suivant indique la production d'aluminium brut au Canada sous forme de lingots par l'*Alcan*, de 1928 à 1937, inclusivement:

1928	37,600	tonnes	métriques,	soit	83.5%	de sa capacité
1929	28,800	"	"	"	64.0%	
1930	34,600	"	"	"	76.9%	
1931	30,900	"	"	"	68.6%	
1932	18,000	"	"	"	40.0%	
1933	16,100	"	"	"	35.8%	
1934	15,800	"	"	"	35.1%	
1935	21,000	"	"	"	46.6%	
1936	26,900	"	"	"	59.8%	
1937	42,600	"	"	"	94.6%	

Les 100,000 c.v. fournis à l'*Alcan* par la *Saguenay Power Co.*, à l'Ile Maligne, suffisaient amplement au programme de production pendant les années de crise. Il en résulta que la compagnie se trouva avoir un surplus d'énergie disponible égal au montant fourni par l'installation de la Chute-à-Caron, c'est-à-dire

260,000 c.v. La Compagnie vendit une partie de cette énergie au prix qu'elle put en tirer et accepta dans certains cas un prix aussi bas que $2.50 par c.v. Elle trouva cependant impossible de vendre le tout, même à perte, et en conséquence une partie du surplus ne produisit aucun revenu.

Pendant cette époque, l'*Alcan* parcourut le pays à la recherche d'industries disposées à venir s'installer à Arvida ou suffisamment près de la source d'énergie. Mais elle trouva que le coût de l'énergie électrique ne joue pas un rôle assez important dans l'industrie moyenne pour l'encourager à quitter les régions denses à portée de chemins de fer, d'énergie et d'autres facilités, plus près de débouchés pour ses produits et généralement de la main-d'œuvre nécessaire.

Dans l'industrie moyenne, l'énergie électrique compte en moyenne pour 1½ p. 100 de la valeur brute de la production, et dans l'industrie de l'aluminium pour 10 p. 100.

Pour chaque personne employée à la production de l'aluminium, il faut plus de 100 c.v. en comparaison de ½ c.v. par personne employée dans la fabrique des mitrailleuses Bren à Toronto et d'environ ⅛ de c.v. par personne dans l'industrie textile moyenne.

En tout cas, la Compagnie ne réussit à décider qu'une seule industrie à venir s'installer dans le district d'Arvida, et celle-ci ne consomma qu'une très petite quantité d'énergie.

Cet état de choses dura jusqu'aux environs de 1935, peu après l'avènement d'Hitler au pouvoir en Allemagne; et à partir de cette époque, il y eut une forte demande d'aluminium par l'Allemagne, le Japon et la Russie. Les statistiques soumises au sous-comité indiquent clairement que ces pays avaient compris l'importance de l'aluminium dans le développement de la puissance aérienne, qu'ils se rendaient compte de la possibilité d'une guerre mondiale et s'y préparaient en conséquence.

Les statistiques indiquent qu'en 1939 la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France devinrent convaincus de la probabilité d'une guerre, et eux aussi commencèrent à augmenter leurs commandes d'aluminium.

Cette tendance d'augmentation dans la demande mondiale se manifesta également par une production beaucoup plus considérable en Allemagne, en Italie, au Japon et en Russie. En 1939, les pays connus sous le nom de pays de l'Axe produisirent la plus grande partie de l'aluminium du monde entier. Malgré la demande générale, l'Alcan avait encore un surplus d'énergie, et ce fut probablement ce surplus d'énergie, et le fait qu'une compagnie habituée à la production de l'aluminium était située à Arvida, qui portèrent les autorités britanniques à conclure que l'*Alcan* était en meilleure posture que n'importe quelle autre compagnie pour produire les quantités d'aluminium dont on avait tant besoin pour la fabrication des avions.

Au printemps de 1940, la Compagnie fut invitée par le gouvernement britannique à augmenter considérablement sa production, jusqu'à concurrence d'un montant qui n'est pas dévoilé, selon la coutume ordinaire du gouvernement du Royaume-Uni à cet égard.

Le projet d'augmentation de production nécessiterait une dépense d'environ $30,000,000.00 pour la construction d'une nouvelle usine. La Compagnie n'était pas en mesure de financer seule une telle expansion et, en vertu de l'accord du 2 février 1940, les clauses suivantes furent adoptées:

1. Le gouvernement du Royaume-Uni consentirait à la Compagnie un prêt à vingt ans, pour une somme de $29,900,000 portant intérêt à 3 p. 100.
2. La Compagnie établirait les nouvelles installations nécessaires et ferait en sorte de les utiliser à des stades successifs et réguliers de dix, douze, treize et quatorze mois.

3. La Compagnie vendrait au gouvernement du Royaume-Uni la production totale des nouvelles installations, ainsi que la production totale de ses propres usines jusqu'à la fin de 1941, sauf une proportion relativement faible qui serait réservée aux besoins approximatifs du Canada. Advenant que le cas d'urgence se prolongeât après 1941, les installations de la Compagnie seraient réservées aux besoins du Royaume-Uni pour une nouvelle période.
4. La Compagnie maintiendrait sa productivité minimum au niveau du rendement approximatif de ses nouvelles installations, pendant une une période de vingt ans, à compter du 1er avril 1941.
5. Le gouvernement du Royaume-Uni réduirait le capital remboursable, chaque année sur le prêt, d'une somme proportionnelle au degré dans lequel la nouvelle usine n'aurait pas fonctionné à plein rendement en une année quelconque. (Par exemple, si l'usine ne fonctionnait qu'à 60 p. 100 de son rendement au cours d'une année, un remboursement proportionnel de 60 p. 100 du prêt deviendrait dû pour l'année, et le le reste serait annulé.)
6. Le prix de 20 cents par livre, f. à b., fonderie, sujet (en vertu de la clause dénommée "échelle mobile") "à un ajustement effectué chaque trimestre par rapport à l'augmentation ou à la diminution du coût de production de l'Aluminum Company of Canada, qui pourrait être certifiée par Price, Waterhouse, le trimestre de base étant celui terminé le 30 septembre 1939. Cependant, des concessions ne seraient accordées que pour des unités d'augmentation ou de diminution de ½ cent par livre dans le coût de production."

Le 14 juin 1940, accord semblable fut conclu en vue d'une nouvelle augmentation de production, et le gouvernement britannique accrut de $9,700,000 son prêt à la Compagnie.

De nouveau le 11 février 1941, il y eut une nouvelle hausse de production comportant un nouveau prêt de $16,000,000, aux mêmes conditions, et il fut entendu qu'à compter du 1er mai 1941, le prix serait de 18 cents la livre. Naturellement, cette réduction de prix fut rendue possible par l'augmentation considérable du volume de production.

Ces contrats étaient entièrement passés avec le gouvernement du Royaume-Uni, et le gouvernement canadien n'avait pas participé aux accords intervenus entre le gouvernement du Royaume-Uni et la Compagnie.

Le développement important qui se produisit ensuite dans la productivité de la Compagnie résulta de négociations auxquelles le gouvernement canadien ne prit aucune part.

Au printemps de 1941, des négociations furent entamées entre le gouvernement des Etats-Unis et la Compagnie. Elles donnèrent naissance au contrat conclu le 2 mai 1941. Les principales clauses du contrat étaient les suivantes:

1. Le gouvernement des Etats-Unis achèterait de l'Aluminum Company of Canada 170,000 tonnes métriques (2,204.6 livres) d'aluminium brut, au prix de 17 cents la livre, en monnaie des Etats-Unis, moins certaines déductions ne devant pas excéder .795 cent la livre et évaluées plus tard par la Compagnie comme représentant une moyenne de .545 cent, soit un montant net pour la Compagnie, en monnaie du Canada, de 18 cents par livre — ce qui était alors le prix courant dans le Royaume-Uni.
2. Le prix serait sujet à un ajustement ascendant ou descendant en proportion de toute hausse ou baisse dans le coût de la main-d'œuvre ou du transport, selon la période de base des derniers six mois de l'année 1941.

3. Les livraisons minima pour 1942 furent fixées à 53,333 tonnes métriques, à 60,000 tonnes métriques pour 1943, le solde, soit 56,667 tonnes métriques, devant être livré en 1944.
4. Un prêt de $25,000,000, en monnaie des Etats-Unis, devait être consenti, et remboursable moyennant déductions de 5 cents par livre, sur le prix, à mesure que le reste de l'aluminium serait expédié.

Le 15 juillet 1941, un nouveau contrat pour 170,000 tonnes métriques d'aluminium brut fut négocié par le gouvernement des Etats-Unis, aux mêmes conditions, sauf que les livraisons minima devaient être comme suit:

23,000 tonnes métriques en	1942
50,000 " " "	1943
97,000 " " "	1944

En égard à ce contrat, le gouvernement des Etats-Unis consentit à la Compagnie un nouveau prêt de $25,000,000.

Il n'était pas possible de produire cet aluminium avec les installations qui existaient à l'époque du contrat. La Compagnie se trouva ainsi dans l'obligation de financer de nouvelles installations pour obtenir le rendement suivant:

76,333 tonnes métriques en	1942
110,000 " " "	1943
153,667 " " "	1944

Ainsi, en se chargeant de ces contrats, la Compagnie fut forcée de faire de nouvelles dépenses comportant une somme de $75,000,000. De plus, elle se vit obligée de financer un nouvel aménagement hydroélectrique sans lequel les nouvelles cuves pour la production de l'aluminium ne pouvaient pas fonctionner.

Les Etats-Unis entrèrent en guerre en décembre 1941, et prirent immédiatement des mesures pour accroître leur approvisionnement d'aluminium brut. En date du 6 mars 1942, le gouvernement des Etats-Unis signa un contrat avec la Compagnie. Les principaux changements étaient les suivants:

(1) Les deux contrats précédents pour 340,000 tonnes métriques étaient remplacés par un nouveau contrat stipulant 453,597 tonnes métriques.
(2) Les deux emprunts de $25,000,000 chacun étaient remboursés et remplacés par un paiement au comptant de $50,000,000 en fonds américains, et ces paiements comptant devaient être remboursés au taux de 5c. la livre pour tout l'aluminium effectivement livré.
(3) Le prix de 80 p. 100 de l'aluminium était réduit de 17c. à 15c. la livre en argent américain, rétroactivement aux premières livraisons faites lors du premier contrat, mais qui ne faisaient que commencer. Les déductions étaient réduites à une moyenne approximative de .25c. la livre.

Le prix des 20 p. 100 qui restaient demeurait à 17c. la livre. Ces 20 p. 100 représentaient la quantité que les Etats-Unis exporteraient vraisemblablement en vertu du programme de "Prêt-location".

Immédiatement après la passation de ce contrat—le 1er avril 1942—un autre contrat de 370,000,000 de livres (167,839 tonnes métriques), à des conditions à peu près semblables, fut signé avec le gouvernement des Etats-Unis. Le paiement comptant était de $18,500,000, et une disposition assurait des emprunts de 10 ans à 3 p. 100 pour la moitié du montant, soit $9,250,000, dans la mesure où le paiement comptant était remboursé au taux de 5c. la livre contre livraison d'aluminium brut. Le programme minimum de livraison spécifiait 250,000,000 de livres (113,376 tonnes métriques) avant la fin de 1944, et le reste en 1945, avec livraisons approximatives d'au moins 40,000,000 de livres (18,141 tonnes métriques) en 1942, et d'au moins 80,000,000 de livres (36,283 tonnes métriques) en 1943.

Ces nouvelles augmentations des besoins d'aluminium brut eurent pour effet l'établissement d'un programme minimum et approximatif des livraisons pour le compte des Etats-Unis, comme suit:

	Minimum		Quantité approximative	
1942......	76,333	tonnes métriques	94,474	tonnes métriques
1943......	110,000	" "	146,283	" "
1944......	380,640	" "	326,216	" "
1945......	54,463	" "	54,463	" "
	621,436	" "	621,436	" "

Ces contrats passés avec le gouvernement des Etats-Unis comprenaient une nouvelle expansion des facilités de production au coût approximatif de $100,000,000, en plus de l'expansion des facilités hydroélectriques pouvant produire environ 833,000 c.v.

La réduction rétroactive du prix sur 80 p. 100 des contrats américains fut conclue hors la connaissance du gouvernement canadien. D'après cette réduction, le prix net moyen pour la Compagnie était de 16.665c. en monnaie canadienne. Mis au courant, le gouvernement canadien conclut avec la Compagnie un accord aux termes duquel le prix de base, à l'égard du contrat de 1943 avec le Royaume-Uni, serait réduit à 16c. Et comme la quantité requise en 1943 était plus élevée qu'en 1942, cela représentait, pour les deux années, un prix moyen de 16.7c. la livre contre un prix de 16.665c. aux Etats-Unis.

Depuis son entrée en guerre, le Canada devait surmonter une grave insuffisance de valeurs américaines pour ses achats de guerre aux Etats-Unis. Les ventes d'aluminium aux Etats-Unis, en vertu des deux premiers contrats, rapportaient $123,300,000 en argent américain, ce qui constituait un fort appoint pour le gouvernement canadien. Si tous les contrats passés avec les Etats-Unis sont remplis, le total des paiements atteindra environ $250,000,000.

La Loi sur la conservation des changes, chapitre 2 des Statuts du Canada, 1940-41, reconnaît clairement l'importance de cette question. L'article 8 de cette Loi se lit comme suit:

(1) Afin d'augmenter le stock de devises étrangères du Canada, le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du ministre des Finances, conclure des conventions avec des particuliers, des sociétés ou des corporations pour accorder de l'aide, sous forme de dégrèvements spéciaux et/ou de déductions spéciales pour la dépréciation ou l'épuisement en vertu de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et/ou de la Loi sur la taxation des surplus de bénéfices, si, de l'avis du gouverneur en conseil, cette aide est nécessaire pour permettre un accroissement des exportations du particulier, de la société ou de la corporation ainsi assistée, ou pour que les exportations du particulier, de la société ou de la corporation en question soient maintenues à des niveaux supérieurs à ceux qui prévaudraient autrement. Les stipulations de ces conventions accordant des dégrèvements et/ou des déductions spéciales pour la dépréciation ou l'épuisement seront exécutoires, nonobstant toute disposition de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu ou de la Loi sur la taxation des surplus de bénéfices.

(2) Lorsqu'une convention a été conclue sous l'autorité du présent article, le ministre des Finances doit, dans les quinze jours, en déposer une copie devant le Parlement, si ce dernier est alors en session, ou, s'il n'est pas en session, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session alors prochaine du Parlement.

Il en résulta des pourparlers, entre la Compagnie et le ministère des Finances, sur la question des immobilisations à l'égard des aménagements industriels et hydroélectriques qu'il faudrait effectuer en vue d'exécuter les contrats passés avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Etant donné l'importance capitale de mettre le plus tôt possible en œuvre le programme de production, l'*Alcan*, sur la foi d'assurance orales à ce propos, prit sans tarder des engagements de grande envergure pour agrandir les usines nécessaires, y compris certains autres aménagements hydoélectriques.

En juin 1941, le gouvernement du Royaume-Uni s'entendit avec le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère des Munitions et approvisionnements, pour que notre gouvernement devînt l'agent négociateur, quant au renouvellement et à l'exécution de ses contrats d'aluminium brut.

C'était la première fois que le gouvernement canadien prenait une part active aux contrats d'aluminium brut, bien que le ministère des Munitions et approvisionnements fût depuis quelque temps au fait de la nécessité d'accroître les installations hydroélectriques pour la production de l'aluminium. Les autorités de ce ministère s'étaient rendu compte que la supériorité aérienne était absolument nécessaire à la victoire, et que le Canada serait appelé à fournir de grandes quantités d'aluminium pour l'obtenir.

Le 16 octobre 1941, un contrat renouvelé, couvrant les besoins du gouvernement du Royaume-Uni en aluminium brut pour l'année 1942, fut négocié à peu près aux mêmes conditions que les contrats originaux, sauf que le prix de base était de 17½ c. la livre, soit une diminution d'un demi-cent la livre. La quantité stipulée dans le contrat comportait l'entière production des aménagements prévus dans le contrat avec le Royaume-Uni, ainsi que l'entier rendement des premiers aménagements de la Compagnie, à l'exception d'une faible mais suffisante réserve pour répondre aux besoins du Canada.

Le gouvernement australien avait aussi négocié avec la Compagnie des commandes d'aluminium brut, et conclu un accord, au cours de l'été de 1941, pour ses besoins approximatifs de plusieurs années. Le prix fut fixé, pour 1941 et 1942, à 18½ c. la livre, avec échelle mobile semblable à celle du contrat du Royaume-Uni, mais avec les trois premiers mois de 1941 pour période de base, au lieu du troisième trimestre de 1939.

Pour exécuter ce contrat avec le gouvernement australien, la Compagnie dut agrandir encore ses installations et pour lui aider, il lui fut accordé une avance de $2,500,000, remboursable à raison de 5.67 c. par livre à prélever sur le prix de l'aluminium au moment de l'expédition.

Avant que les détails de l'accord fussent réduits à leur forme légale définitive, le ministère des Munitions et approvisionnements fut invité à servir d'agent du gouvernement australien pour terminer le contrat. Le contrat fut signé par la Compagnie le 26 août 1941.

Les derniers agrandissements importants des installations furent nécessités par les commandes du Royaume-Uni et firent l'objet d'un contrat en date du 10 juin 1943. Des avances se chiffrant à $15,000,000 furent accordées pour l'agrandissement des usines, plus un prêt de $5,000,000 à 3 p. 100 pour dix ans.

Les besoins du Canada étaient relativement faibles, et se réduisaient à la fabrication de certains articles.

Les achats directs de l'Etat, depuis le début de la guerre jusqu'au 20 août 1943, ne s'élevèrent qu'à $863,204.

Les achats des avionneries canadiennes furent plus considérables et se chiffrèrent à $29,000,000 environ.

La Compagnie convint d'alimenter le Canada en ne demandant pas des prix plus élevés que les prix correspondants des Etats-Unis.

Par suite des commandes relativement faibles reçues au Canada et des transformations nécessaires, la consommation canadienne n'a pas été une source de bénéfices pour la Compagnie.

Pour répondre à ces demandes des divers gouvernements, la Compagnie dut agrandir ses établissements pour arriver à produire, à la fin de 1943, dans les environs de 505,000 tonnes métriques. Cette production a nécessité des immobilisations d'environ $120,000,000, sans compter les $55,600,000 des prêts du Royaume-Uni, et sans compter les $70,000,000 qu'avait coûté l'aménagement des nouvelles usines hydroélectriques.

Il devint évident que la capacité de production ne suffirait pas aux besoins pressants du gouvernement du Royaume-Uni pour un volume plus encore considérable d'aluminium brut. Les plans d'agrandissement de la Compagnie obéraient déjà à l'extrême ses ressources financières, et il devint évident que le gouvernement du Royaume-Uni devrait avancer encore plus de capitaux, et qu'il faudrait envisager le problème de débiter les dépenses d'agrandissement au compte des frais de production. Il ne pouvait y avoir avantage, ni dans ce cas ni dans celui du contrat australien, à appliquer les dispositions de la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre, puisque le Canada ne retirerait de là aucun bénéfice en monnaie des Etats-Unis.

Une autre difficulté provenait du fait que l'urgence extrême du problème ne permettait pas de séparer les frais des agrandissements successifs applicables à la production pour le compte des Etats-Unis des frais des agrandissements pour le compte des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie. Les agrandissements venaient s'ajouter tout simplement aux autres usines de la compagnie.

On en conclut donc que la Loi sur la conservation des changes en temps de guerre n'était pas adaptée à la situation et que celle-ci relevait plutôt de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre.

La Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre était une commission indépendante établie par l'arrêté en conseil C.P. 4217 du 27 août 1940 et ayant eu pour premier président l'honorable juge C. P. McTague, de la Cour suprême de l'Ontario. Les principales fonctions de cette commission étaient les suivantes:

1. Déterminer si le contrat est un "contrat de guerre" selon la définition des règlements initiaux de l'arrêté en conseil.
2. Déterminer si les immobilisations effectuées se rattachaient à l'exécution des clauses dudit "contrat de guerre" et en résultaient nécessairement.
3. Déterminer le montant des immobilisations effectuées.
4. Déterminer la partie, le cas échéant, de ces immobilisations qui n'aurait aucune valeur raisonnable après la guerre, et déterminer en conséquence le montant de ces immobilisations pouvant donner lieu à une dépréciation spéciale.
5. Déterminer, quand elle le jugerait opportun, le taux annuel ou autre de dépréciation applicable aux immobilisations occasionnées par un "contrat de guerre".

La Commission reçut le pouvoir d'exiger des adjudicataires tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin pour ses fins, d'édicter des règlements et, après en être arrivée à une décision, d'accorder un certificat quant au montant de dépréciation spéciale à autoriser et quant à la période de temps durant laquelle ce montant pourrait être porté au compte des frais de production.

L'effort de guerre du Canada rendit nécessaire la construction de nouvelles usines et l'expansion d'autres déjà construites, à seule fin de répondre aux besoins de guerre. A mesure que l'effort de guerre s'intensifiait, les contrats d'approvisionnements de guerre se multiplièrent, et l'on reconnut qu'il fallait protéger les adjudicataires contre les pertes de capitaux, du fait que les usines construites ou agrandies grâce à ces capitaux ne pourraient servir à aucun usage profitable, si ce n'est durant la période de guerre.

C'est pourquoi, afin d'assurer à tous le même traitement, le gouvernement institua un organisme indépendant chargé de la tâche, judiciaire par nature, de déterminer dans chaque cas le montant des immobilisations pouvant être débitées au compte des frais de production de guerre, sous la rubrique "Dépréciation spéciale".

La question de la dépréciation spéciale à accorder équitablement à l'*Alcan* fut donc déférée à la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre. La Commission constata que, pour des raisons techniques, elle n'avait pas juridiction, puisque son autorité était limitée aux contrats pour lesquels les immobilisations avaient déjà été effectuées, ce qui n'était pas entièrement le cas du vaste plan d'agrandissement de l'*Alcan*.

Néanmoins, la Commission a pesé attentivement tous les faits relatifs à la question, et elle a adressé au Gouvernement canadien des recommandations énonçant les conditions de dépréciation qu'elle aurait accordées à l'*Alcan* si elle avait eu l'autorité nécessaire. Ces recommandations ont été transmises au ministre du Revenu national et incorporées, en décembre 1942, dans un accord conclu entre le Gouvernement canadien et l'*Alcan*.

L'accord spécial relatif à la dépréciation, en date du 31 décembre 1942 et mentionné au dernier paragraphe, renferme les principales dispositions suivantes:

1. La Compagnie s'est engagée à développer ses installations de fabrication d'aluminium jusqu'à concurrence d'un rendement approximatif de 500,000 tonnes métriques par an, et à terminer avec diligence et promptitude l'installation d'énergie électrique de Shipshaw, les deux installations devant être complétées au plus tard le 31 décembre 1944, la première au coût approximatif de $117,000,000, plus 5 p. 100 de frais additionnels pour éventualités, si nécessaire, et la seconde au coût approximatif de $62,500,000, plus 10 p. 100 de frais additionnels pour éventualités, si nécessaire.
2. Dans les limites qui précèdent, le Gouvernement s'est engagé à accorder une somme équivalente aux frais réels d'établissement de la nouvelle usine d'aluminium, et à 60 p. 100 du coût de la nouvelle usine d'énergie électrique, certifiés par Price, Waterhouse Company, comme déductions annuelles spéciales d'impôt sur le revenu au taux de 5½ c. pour chaque livre d'aluminium brut effectivement expédiées durant les quatre ans et sept mois écoulés entre le 1er juin 1941 et le 31 décembre 1943.
3. Advenant la résiliation des contrats avant que le total des déductions spéciales au taux de 5½ c. la liv. eût égalé la somme convenue, le gouvernement s'est engagé à autoriser une augmentation rétroactive des déductions à un taux suffisant pour que le total des déductions spéciales égale la somme nécessaire.
4. Des clauses de sauvegarde furent convenues pour empêcher que les capitaux visés par les déductions spéciales puissent subir une plus ample dépréciation, ou être vendues moyennant profit sur les capitaux.

La Compagnie a exécuté avant terme ses engagements contractuels et elle a rempli selon les prévisions ses contrats pour la livraison de l'aluminium aux divers Gouvernements alliés.

Allégations

Votre sous-comité se propose maintenant d'étudier en détail les allégations faites par M. Coldwell à la Chambre des communes, le 14 juin 1943.

1. *Que l'Aluminum Company of Canada Limited pourrait produire des lingots commerciaux au prix de 8·93c. la livre ou moins, et que ce prix, comparé au prix réel de vente au gouvernement du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de l'Australie et du Canada, indiquait des profits exhorbitants.*

La déclaration de M. Coldwell, telle qu'elle figure aux Débats, pages 3801-3802, se lit ainsi:

"Au cours d'une enquête sur les opérations de l'Aluminum Company of America et des conclusions présentées aux tribunaux au nom du gouvernement des Etats-Unis, il est question des frais de production des lingots commerciaux à Arvida, en 1937. Il en est question non seulement là, mais aussi dans le rapport annuel de la compagnie pour 1937 ou 1938. M. E. K. Davis, président de l'Aluminium Limited, a déclaré que la compagnie vendait de l'aluminium à 13c. la livre, ce qui assurait à l'Aluminum of Canada un profit de 4c.; il en résulte que le coût était alors, d'après ces chiffres, de 9c. la livre. La compagnie a admis devant les cours américaines que, durant cette année, avec un rendement relativement faible, avec l'outillage alors installé et y compris dans le prix les profits des compagnies affiliés à la production du bauxite, de l'énergie et le reste, l'usine d'Arvida produisait des lingots de commerce à 8·93c. la livre. Aujourd'hui, la nouvelle usine d'aluminium, avec l'outillage le plus moderne et le plus perfectionné, comme le disait le ministre vendredi, produit six fois plus d'aluminium qu'en 1939 et le prix en est de 15 et 17c. la livre comme prix initial."

Avec le rendement beaucoup plus fort et l'outillage plus moderne, l'Aluminium Limited, à son usine d'Arvida, devrait produire le métal à un prix de beaucoup inférieur à celui de 1937.

Et plus loin, à la page 3806:

On a installé à Arvida les creusets de fusion les plus nouveaux, les plus efficaces et les plus économiques qui soient, et l'on est assuré d'une quantité presque illimitée d'énergie hydroélectrique. Il n'y a pas à s'étonner si l'on m'a déclaré que, dans des conditions ordinaires, compte tenu des dispositions relatives à l'amortissement et de l'accroissement considérable de la production, on pourrait fabriquer de l'aluminium à Arvida au taux d'environ 6c. la livre.

Il faut ainsi inévitablement conclure que, pour ce qui a trait à l'aluminium, la puissance monopolisatrice de l'Aluminum Company of America exercée par l'intermédiaire de sa créature au Canada, l'Aluminium Limited, prélève sur les Nations-Unies,—avec le consentement du Gouvernement,—des droits inconnus jusqu'ici.

Le sous-comité a eu devant lui un état des frais de la Compagnie pour la production des lingots en gueuse ou de l'aluminium brut au cours des années 1928, 1933, 1937 et 1942, état certifié conforme par Price, Waterhouse Company, firme d'experts comptables de réputtion internationale. En outre, la Compagnie a fourni l'état de ses dépenses pour la première moitié de l'année 1943.

De plus, des renseignements ont été fournis sur les profits réalisés par la Compagnie au cours de l'année 1942 et de la première moitié de 1943, à la suite des contrats conclus avec le Royaume-Uni. Un état illustrant ces renseignements est donné ci-après:

FRAIS, EN CENTS ET PAR LIVRE,
DE PRODUCTION DES LINGOTS D'ALUMINIUM EN GUEUSE

	1928	1933	1937	1942	Première moitié 1943
Doublage des creusets	.16	.14	.20	.16	.16
Electrodes	1.45	1.36	1.02	1.08	1.16
Energie	1.85	4.35	2.14	2.03	1.94
Minerai	5.62	4.23	3.80	5.73	7.55
Electrolyte	.47	.35	.50	.42	.56
Alliages	.05	.09	.07	.14	.07
Main-d'œuvre	.69	.39	.51	.66	.71
Réparation et entretien de l'outillage	.12	.08	.20	.13	.16
Réparation et entretien des édifices et divers	.12	.10	.06	.06	.09
Administration industrielle.........	.33	.35	.19	.28	.34
Frais divers d'exploitation	.15	.23	.09	.12	.13
Dépréciation — Usine d'aluminium seulement	.30	.58	.16	.12	.10
Droit de coulée des lingots	..	..	.14	.16	.17
Total porté au compte d'inventaire	11.31	12.25	9.08	11.09	13.14
Dépenses générales, immeubles	.10	.16	.09	.14	.04
Proportion de l'administration et des frais généraux	.08	.35	.18	.33	.27
Installation inactive et dépréciation	..	.13	.16	..	..
Frais de chômage	..	.43	..	..	..
Dépréciation spéciale	..	..	..	5.44	5.48
Coût, avant intérêts, impôts, etc. ..	.18	1.07	.43	17.00	18.93
Intérêts (proportion)	..	..	..	.26	.24
Coût total	11.49	13.32	9.51	17.26	19.17
*Prix moyen facturé au gouvernement du Royaume-Uni, y compris allocations d'échelles mobiles				21.01	21.75
Profits sur les contrats avec le Royaume-Uni avant l'impôt				3.75	2.58
Proportion de l'impôt sur le revenu.				1.00	.62
Profits sur les contrats avec le gouvernement du Royaume-Uni, après impôts				2.75	1.96
Pourcentage des profits par rapport au prix de revient avant l'impôt sur le revenu				22.0%	13.7%
Pourcentage des profits par rapport au prix de vente, avant l'impôt sur le revenu				17.8%	11.9%
Pourcentage des profits par rapport aux ventes, après calcul d'un impôt raisonnable sur le revenu....				13.1%	9.0%
*Prix initial				17.5c.	16.0c.
Supplément pour échelles mobiles..				3.51	5.75
				21.01c.	21.75c.

Fait saillant à remarquer dans le détail certifié ci-haut du prix de revient par livre: en 1942, il était de 17.26 cents, et de 19.17 cents pendant le premier semestre de 1943.

Le bénéfice net, après paiement des impôts sur les livraisons au Royaume-Uni en 1942, était de $2\frac{3}{4}$ cents la livre, et de 1.96 cent la livre pendant le premier semestre de 1943.

Les bénéfices que la Compagnie a réalisés, par livre, sur les contrats avec le gouvernement des Etats-Unis étaient essentiellement les mêmes.

Les bénéfices indiqués ont trait aux livraisons de lingots au Royaume-Uni Bien que très importante, la production des lingots ne constitue qu'une partie des opérations très complètes de la Compagnie. La production de la bauxite dans la Guyane anglaise, son transport subséquent à Arvida, la fabrication des lingots de différentes formes et dimensions, rentrent dans les opérations de la Compagnie.

L'état des profits et pertes pour 1942, qui comprend l'ensemble des opérations commerciales (y compris celles des filiales), n'indique pas des résultats aussi favorables pour la Compagnie. En 1942, la Compagnie a vendu 671,181,572 livres (d'aluminium en lingots et fabriqué). Les bénéfices nets, après paiement des impôts, s'établissent à $12,992,772.22. Ils ne représentaient qu'un bénéfice de 1.93 cent par livre d'aluminium vendu, par comparaison avec les 2.75 cents figurant au détail de production de l'usine.

L'aluminium a été produit à Arvida en 1937 au prix de revient de 8.943 cents la livre. Le prix de revient de 9.51 cents, qui figure au détail, est la moyenne pondérée des deux usines productrices de la Compagnie.

A noter que ces chiffres sont ceux du prix de revient à l'usine de production. En temps normaux, il faut tenir compte d'autres frais avant la livraison au consommateur. Le lancement des ventes, la publicité, les commissions aux solliciteurs et aux agents, les travaux de recherches, etc., doivent être payés et devraient figurer dans les frais définitifs de la Compagnie. Ces opérations sont surtout exercées par l'*Aluminium Limited* et d'autres filiales de cette Compagnie, de sorte que les dépenses de ce chef n'apparaissent pas au détail des frais de production.

Comme les ventes au public ont presque entièrement cessé pendant la guerre et sont restreintes aux gouvernements alliés, ces dépenses sont éliminées en grande partie. Par conséquent, les chiffres de 1942 et 1943 indiquent les bénéfices nets de la Compagnie, plus fidèlement que ceux de 1937.

2. *Que les clauses de l'accord, entre le gouvernement fédéral et l'Aluminum Company of Canada Limited, concernant la dépréciation spéciale sur le capital fixe constituaient un "cadeau" à la Compagnie.*

La déclaration de M. Coldwell à ce sujet, telle qu'elle apparaît aux Débats, page 3799, est ainsi conçue:

> C'est à ce trust gigantesque que le Canada a donné, en lui permettant d'amortir le coût des annexes ajoutées à son usine depuis le début de la guerre et les trois quarts du coût de la nouvelle usine d'énergie de Shipshaw, sur la rivière Saguenay, l'équivalent d'une subvention de $154\frac{1}{2}$ millions de dollars en une seule année. Outre les amortissements versés en certaines occasions au cours d'une année, le Canada accorde d'autres subventions dont le montant dépasse 23 millions, ce qui fait en tout 177 millions de dollars.

Et encore, page 3802:

> C'est à cette compagnie que les gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et d'Australie donnent des millions de dollars en plus de la valeur réelle de l'aluminium produit au cours de cette guerre. Voilà exactement à quoi aboutissent les contrats accordés.

En premier lieu, il convient d'étudier les éléments de la dépréciation. Plusieurs définitions en ont été données au Comité.

Pour les fins de l'enquête, voici les caractéristiques essentielles de la dépréciation:

> C'est un élément du coût de production, qu'il soit reconnu ou non dans les comptes et sans égard à l'importance qu'on y attache. C'est autant un élément de la production que le sont les matières premières et la main-d'œuvre nécessaires à la fabrication du produit. Il ne saurait être établi avec précision, l'avenir ne pouvant être prévu avec certitude; cependant, il entre dans les frais d'exploitation. On compte parmi ses causes: l'usure, la décomposition, l'action des éléments, l'insuffisance, le vieillissement, les modifications dans l'art, les changements dans la demande et les exigences de l'autorité publique, et en certains cas l'épuisement des ressources naturelles. La dépréciation annuelle est la perte qui se produit en un an.

Le principe d'admettre la dépréciation comme un élément du coût est appliqué universellement dans tous les pays où existe une loi de l'impôt sur le revenu. On l'a toujours admis en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Australie et au Canada.

Chaque contribuable, soit en temps de paix soit en temps de guerre, a droit de bénéficier des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de la Loi de taxation sur les surplus de bénéfices, visant la déduction de profits à l'égard de la dépréciation. Le propriétaire d'un taxi, l'exploitant d'un camion commercial, l'avocat qui possède des ouvrages de droit, le marchand qui possède une installation de magasin, le cultivateur qui a des machines agricoles, le propriétaire de locaux loués, peuvent tous retrancher de leurs bénéfices une somme représentant la dépréciation de leur capital fixe durant l'année courante.

En temps normal, voici quels sont les tarifs courants de la dépréciation au Canada, selon le genre de construction et sa destination:

> Pour les bâtiments ou constructions de béton ou de briques solides, etc., 2½ p. 100 du prix coûtant par année.
>
> Pour les bâtiments ou constructions de bois, 10 p. 100 du prix coûtant, par année.
>
> Pour les machines, les meubles, l'outillage, 10 p. 100 du prix coûtant, par année.

On appelle ces tarifs les tarifs normaux de dépréciation. Cependant, si les "machines", expression qui vise des articles tels que camions, automobiles, outillage d'usine, machines agricoles, etc., servent chaque jour pendant plus longtemps que la période normale, on accorde un supplément annuel de dépréciation. Le ministère du Revenu national a établi, en principe, que le propriétaire de ces "machines" servant à des équipes doubles d'ouvriers peut demander de faire porter la déduction annuelle, pour dépréciation, à 15 p. 100 de la valeur de ces machines. Si elles servent durant l'entière journée de 24 heures, le ministère autorisera leur propriétaire à déduire leur valeur à raison de 20 p. 100 par an; en d'autres termes, à amortir la valeur totale des machines dans une période de cinq ans.

Il importe de remarquer que la valeur de l'amortissement pour dépréciation dépend de la réalisation de bénéfices suffisants. En d'autres termes, il faut qu'il y ait assez de bénéfices pour permettre d'en déduire la dépréciation avant que le droit à la dépréciation ait une valeur quelconque pour le contribuable.

Dans l'étude des demandes qui lui ont été soumises, la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre s'en est encore tenue surtout au principe fondamental qui régissait la déduction de la dépréciation sous le régime de nos lois de taxation fédérales en temps de paix, à savoir la durée utile ou productive de l'actif. En outre, M. le juge McTague, président de la Commission, a laissé entendre au comité que le désir du Canada d'encourager les adjudicataires à entreprendre l'immense programme de production de guerre était un facteur dont la Commission tenait compte.

L'accord spécial effectué avec l'*Alcan* n'a pas accru le montant de la dépréciation à accorder sur l'actif, mais n'a fait que raccourcir la période au cours de laquelle la dépréciation pouvait être déduite des profits réalisés par la Compagnie.

Ainsi, l'accord permettait à la Compagnie d'inclure certaines dépenses comme immobilisations à titre de frais et de les déduire des profits réalisés sur des contrats de guerre pendant une période de gros impôts.

Cependant, laisser entendre que les conditions de l'accord avec l'*Alcan* relativement à une dépréciation spéciale constituaient un "cadeau" de $154,100,000 serait laisser entendre que le Gouvernement fédéral fait à chaque contribuable un "cadeau" du montant qu'il lui permet de déduire de ses profits à titre de dépréciation. Enoncer une telle proposition, c'est en signaler l'absurdité.

Aux termes de l'accord mentionné, l'*Alcan* était autorisée à déduire, des profits au cours de 4 ans ½, les montants suivants, s'ils étaient dépensés, au taux de 5½ cents la livre d'aluminium livré en vertu des contrats avec les divers gouvernements pendant cette période.

Usine et machines...........................	$122,850,000
Projets d'énergie Shipshaw (60 p. 100)........	41,250,000
Total	$164,100,000

Le montant cité par M. Coldwell est de $154,500,000. La différence tient à la somme allouée pour dépenses imprévues. Le sous-comité a considéré le montant maximum.

Il a été également fait mention d'une autre somme de $23,000,000. L'honorable juge McTague a avisé le Comité que cette somme constituait le total des sommes figurant aux demandes faites par la Compagnie, dans le cours ordinaire des choses, à la Commission de dépréciation et se composait principalement des montants dépensés pour l'agrandissement des installations de fabrication et de fonderie. La Commision a étudié et réglé ces demandes, de la même façon et sur la même base que toutes autres demandes dont elle est saisie. Le sous-comité estime qu'elles se passent d'autres commentaires et limite son examen au montant inclus dans l'accord du 31 décembre 1942.

Ce total de $164,100,000 ne comprend pas toutes les immobilisations opérées par la Compagnie en raison des agrandissements occasionnés par la guerre. En supposant que les agrandissements de l'usine et des installations pour la production d'énergie en prévision de la guerre ou pour les besoins mêmes de la guerre aient commencé en 1937, la Compagnie avait engagé en immobilisations jusqu'au 30 septembre 1943 la somme de $277,000,000.00, terrains ou agrandissements des usines de fabrication non compris.

Le vrai problème de la valeur d'après-guerre et de l'utilisation profitable de ces immobilisations ne porte pas seulement sur les immobilisations figurant à l'accord du 31 décembre 1942, et la Compagnie doit l'envisager.

Environ 70 p. 100 du montant inclus dans le projet d'expansion générale ont été dépensés pour l'outillage de l'usine qui répond à la désignation ministérielle de "machines" et sujet, par conséquent, aux dispositions relatives à la dépréciation applicable aux "machines".

Comme l'usine d'aluminium était exploitée sur une base de 24 heures par jour, ces immobilisations en "machines" auraient été amorties normalement sous forme de dépréciation dans l'espace de cinq ans. Aux termes de l'accord spécial dont il a été fait mention, elles seront amorties dans une période de 4 ans ½ environ. Autrement dit, dans des conditions normales, les neuf-dixièmes de l'amortissement sous la rubrique "machines" en vertu de l'accord spécial, soit une somme de $77,400,000, auraient été autorisés en 4 ans ½ par l'application ordinaire des modalités ministérielles.

A supposer que le taux minimum de dépréciation, $2\frac{1}{2}$ p. 100 par année, soit appliqué aux immobilisations autres que celles relatives aux "machines", la Compagnie aurait normalement droit de déduire des bénéfices imposables environ $6,000,000 en 4 ans $\frac{1}{2}$.

Il s'ensuit donc qu'aucun privilège spécial n'a été accordé à la Compagnie sur ces montants qui se chiffrent à $83,400,000. Conséquemment, le total à considérer se trouve réduit de $164,100,000 à $80,700,000.

L'achèvement des entreprises *Shipshaw* tient à ce que les hauts fonctionnaires du ministère des Munitions et approvisionnements ont prévu le besoin d'aluminium pour la production d'aéronefs et ont fait pression sur la Compagnie, dès le mois d'octobre 1940. Les contrats adjugés dans la suite par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont démontré la sagesse de cette clairvoyance. Les sommes avancées par le gouvernement des Etats-Unis ont servi aux agrandissements de l'usine autres que l'aménagement hydroélectrique de *Shipshaw*. En réalité, les avances consenties par les Etats-Unis n'ont pas même suffi à payer tous les frais d'agrandissement de l'usine.

Les aménagements de *Shipshaw* ont été effectués, en temps de guerre, période anormale de coût de construction; une large partie en a même été achevée en hiver, de sorte que le coût normal de construction en a été ainsi augmenté. L'entreprise fut complétée en une année et demie, au lieu du temps normal de trois ans. En raison des besoins pressants d'aéronefs de la part des Nations Unies, il était important d'accélérer les aménagements, et la question d'économie dans le coût de construction était tout à fait secondaire.

Le coût réel de construction en excédent du coût normal en temps de paix atteignit environ $30,000,000. Cet excédent de dépenses de guerre sur le coût normal mériterait évidemment d'être admis comme amortissement sous forme de dépréciation spéciale attribuable à la production en temps de guerre. Cette opération réduirait ainsi à $50,700,000 le montant à l'étude.

Jusqu'ici, dans ce rapport, au sujet de la question de dépréciation spéciale en vertu du contrat, nous n'avons considéré que les comptes spéciaux qui pourraient influer sur le montant à l'étude. Le présent rapport ne tient pas compte du principe fondamental reconnu par la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre, savoir:

(*a*) La nature du programme de production en temps de guerre.

(*b*) La valeur d'après-guerre des immobilisations.

Comme il a déjà été mentionné, la Compagnie possédait à la Chute-à-Caron, au début de la période de 1930, un aménagement hydroélectrique d'une capacité de 260,000 c.v. et un contrat avec la *Saguenay Power Company* comportant livraison de 100,000 c.v. par année, mais elle ne pouvait utiliser cette énergie ni la canaliser vers d'autres débouchés. La productivité de l'*Aluminum Company*, avant la guerre, atteignait 45,000 tonnes métriques. En 1943, la Compagnie ne produisit que 16,000 tonnes. Depuis 1935, la production et les marchés de la Compagnie se sont développés mais, pour une grande part, en prévision ou dans l'éventualité de guerre.

En raison directe de l'expansion occasionnée par la guerre, l'*Alcan* possède maintenant des aménagements hydroélectriques d'une capacité de 1,020,000 c.v. et des usines capables de produire 500,000 tonnes métriques d'aluminium. En 1943, la Compagnie produira deux fois plus d'aluminium que le monde entier n'en produisait en 1934.

En outre, les pays qui auparavant offraient des débouchés à l'aluminium canadien, ont eux-mêmes considérablement augmenté leur propre production. La production mondiale d'aluminium est maintenant huit fois supérieure à celle de 1928.

De plus, en raison de l'envergure mondiale par la production de l'aluminium, il s'en est suivi un approvisionnement toujours croissant de dérivés ou de déchets d'aluminium, ce qui ne manque jamais de provoquer un élément de concurrence sur le marché de ce métal. Par exemple, en 1938, l'industrie secondaire de

l'aluminium aux Etats-Unis, entièrement indépendante, fournissait au marché de ce pays la moitié autant que l'*Alcoa*. Il s'ensuit donc que cet immense approvisionnement en déchets d'aluminium deviendra, pendant de longues années, une source d'approvisionnement domestique, dans tous les pays en guerre.

On a dit que nous étions à l'aurore d'un âge de métaux légers, mais le marché des métaux légers ne se borne pas à l'aluminium. L'acier inoxydable, le cuivre, le bronze, le nickel, le molybdène, les matières plastiques, et peut-être de nouveaux alliages, demeureront des concurrents vigoureux sur les marchés convoités par l'aluminium.

La concurrence dans l'usage de ces métaux et matières a pour cause les caractères propres à chacun d'eux, c'est-à-dire pesanteur, résistance à la tension, à la corrosion, etc., ainsi que leur prix respectif.

Durant la guerre, l'aluminium a surtout servi à la fabrication d'aéronefs. Un grand essor de l'aviation civile est prévu pour les années d'après-guerre, mais il est évident que la demande d'aluminium pour avions subira une forte diminution après la fin des hostilités.

La situation de la Compagnie à l'égard de son énergie restera la même. L'expansion hydroélectrique causée par la guerre est probablement exposée à une longue stagnation, pour les raisons suivantes:

(*a*) La consommation d'énergie ne sera probablement pas requise par d'autres industries des environs;

(*b*) En toute probabilité, il se produira une diminution sensible dans la production de l'aluminium après la guerre.

(*c*) Si l'électrification rurale s'accomplit, la population du district avoisinant ne sera jamais assez nombreuse pour absorber une quantité importante du surplus, (les usagers domestiques d'une région consomment, en moyenne, moins de 2,500 kilowatt-heures, et la production est d'à peu près 4,500,000,000 kilowatt-heures—assez pour alimenter 1,800,000 maisons).

(*d*) Elle ne sera pas requise ailleurs pendant assez longtemps, d'après ce qu'on peut prévoir. (Montréal est le plus proche marché important et possède déjà un gros surplus d'énergie produite en temps de guerre à des endroits beaucoup plus rapprochés.)

(*e*) L'énergie ne peut pas être transmise économiquement à Montréal (340 milles). Le prix de livraison varierait de 18.50 à 21.50 par c.v. L'énergie de Beauharnois se vend par grosses quantités à un prix aussi bas que 12.15 c.v.

Le sous-comité estime que la Compagnie sera heureuse si elle peut produire et vendre les 37,600 tonnes métriques qui représentaient son maximum de production annuelle avant la guerre. Les aménagements d'avant-guerre étaient plus que suffisants pour cette quantité.

L'industrie de l'aluminium espère naturellement que la consommation s'étendra à d'autres produits et qu'en outre l'emploi actuel de l'aluminium se répandra dans le monde entier.

Votre sous-comité s'associe à cet espoir quand il songe que l'industrie emploie actuellement 25,000 Canadiens et que le bien-être de nombreuses localités canadiennes dépend dans une grande mesure du succès de l'industrie à trouver des débouchés pour ses produits.

Les usines et les aménagements hydroélectriques inactifs ne rapportent aucun revenu, mais au contraire leur entretien annuel coûte très cher à la Compagnie. Il faut payer les assurances, les réparations, le petit nombre d'employés nécessaires, les frais généraux, etc. En ce sens, elles représentent un passif plutôt qu'un actif. Le seul remède est de démolir les aménagements en trop, et cela n'est pas hors du domaine des possibilités dans le cas de l'*Aluminum Company of Canada, Limited.*

Il est donc manifeste,

(1) que l'*Aluminum Company of Canada, Limited,* aura à résoudre un énorme problème d'après-guerre en ce qui concerne ses usines et ses installations inactives, et

(2) que ces usines et installations inactives représenteront une immobilisation de temps de guerre de plus de $200,000,000, ce qui dépasse de beaucoup les $50,700,000 dont il est question.

L'*Aluminum Company of Canada, Limited,* n'a pas été l'objet de distinction particulière sous le rapport de la dépréciation.

Un exemple bien connu de l'application de dépréciation spéciale est celui des compagnies d'élévateurs à grain, y compris les coopératives, de l'Ouest du Canada. Pendant la crise de l'entreposage du blé, on avait demandé à ces compagnies d'augmenter leurs installations d'entreposage au delà de leurs besoins normaux. On leur a permis d'amortir les frais d'immobilisation de ces installations sous forme de dépréciation à prélever sur les profits dans une période de deux ans.

Aux Etats-Unis, le gouvernement a été plus généreux que le Canada sous ce rapport. Les immobilisations sous forme "d'immeubles" ou de "machines" dans les usines de temps de guerre peuvent être amorties pendant une période de cinq ans.

Dans le Royaume-Uni, chaque cas est jugé d'après son bien-fondé, et l'entente peut être incluse dans le contrat de guerre ou laissée aux soins des autorités de l'impôt sur le revenu.

Contre-proposition

M. Coldwell a proposé que le gouvernement du Dominion prenne possession de l'usine et de l'aménagement hydroélectrique, fasse lui-même les agrandissements voulus, et s'entende avec la direction actuelle et le personnel technique pour les exploiter à titre de propriété du gouvernement.

Le sous-comité fait remarquer que si ce plan était adopté, le même raisonnement aurait pour résultat de pousser le gouvernement à s'emparer de toutes les autres grandes industries qui fabriquent des matériaux de guerre essentiels.

Le sous-comité n'estime pas que le gouvernement n'est pas l'intermédiaire le plus efficace ou le plus capable pour administrer l'industrie de l'aluminium qui comporte des procédés extrêmement techniques de production, et qui, après la guerre, aura besoin d'agences dans toutes les parties du monde pour trouver des débouchés pour ses produits.

Un programme de ce genre aurait obligé le gouvernement à dépenser des centaines de millions de dollars en immobilisations et l'aurait obligé à résoudre après la guerre un immense problème de récupération.

Le gouvernement des Etats-Unis a dépensé, au cours de la guerre, quelque $800,000,000 pour la construction d'usines d'aluminium. Ces usines ont été exploitées sur une base de paiement pour frais d'administration. Le Canada n'a dépensé aucuns fonds publics.

Le sous-comité a été informé que le chiffre de production de l'aluminium au Canada, par comparaison avec celui des Etats-Unis, a démontré la sagesse de notre manière d'agir. C'est le critérium, car l'expansion dans les deux pays avait pour seul but d'augmenter la production.

Toutefois, à part ces considérations, ce genre de programme possède la faiblesse fatale de retarder la production de l'aluminium.

Il aurait, pour le moins, soulevé de grandes controverses publiques. Il aurait engagé le gouvernement dans des discussions avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis au sujet des contrats déjà signés. Il aurait nécessité des négocia-

tions avec la Compagnie ou des mesures d'expropriation et le règlement de compensations. Il aurait engagé le gouvernement du Dominion dans une longue discussion avec la province de Québec au sujet des prérogatives provinciales.

La seule nécessité essentielle était la production de l'aluminium aussi rapidement qu'il était humainement possible. La situation militaire en 1940, 1942 et 1943 était telle que les démocraties envisageaient la possibilité de la défaite. C'étaient les avions qui faisaient le plus défaut. Le retard dans la production de l'aluminium aurait pu être fatal. Les résultats nous le montrent bien. Les Alliés ont maintenant la supériorité aérienne dans tous les théâtres de la guerre, et l'*Aluminum Company of Canada* fournit entre 35 et 40 p. 100 de la consommation d'aluminium par les Alliés.

Le sous-comité a demandé à M. F. H. Brown, conseiller financier du ministère des Munitions et approvisionnements, d'estimer le danger de retard, en chiffres de production d'avions. Il a répondu:

> En supposant que la production canadienne d'aluminium soit entièrement employée à la fabrication de Lancasters en Grande-Bretagne, l'aluminium produit par la Compagnie en 1941 aurait suffi à fabriquer quarante-quatre Lancasters par jour, y compris 30 p. 100 des pièces de rechange; en 1942, soixante-neuf par jour, et dans le premier semestre de 1943, quatre-vingt-quinze par jour. Un mois de retard dans les négociations en 1941 aurait ainsi causé une différence de 600 Lancasters de moins par mois en 1942, et 1200 de moins en 1943.

3. *Les conditions de travail dans les usines de la Compagnie étaient mauvaises*

La déclaration de M. Coldwell à ce propos est rapportée comme suit dans les Débats, page 3807:

> Qu'il me suffise de dire que les rapports entre la société et ses ouvriers ont été à la fois scandaleux et inhumains. Il est rare que les ouvriers de la salle des creusets résistent longtemps à l'action des vapeurs toxiques, et les remplacements de main-d'œuvre dans cette partie de l'usine prennent des proportions effroyables.

Votre sous-comité a visité Arvida et Kingston et a pu se rendre compte des conditions dans lesquelles travaillent les employés de la Compagnie.

Arvida est une très jolie ville, pourvue de toutes les commodités modernes. Ses maisons, ses écoles, ses centres récréatifs, ses rues et son apparence en général font assurément honneur à sa population.

La Compagnie a construit un certain nombre de maisons; elle les loue ou les vend à ses employés, à des conditions raisonnables.

Votre sous-comité a appris que la Compagnie a fait son possible pour rendre les conditions de travail dans l'usine le moins dangereuses et le plus sanitaires. Elle reconnaît l'importance de ces facteurs pour gagner la confiance et la collaboration de ses employés.

Lorsque la première usine d'Arvida fut construite en 1926, un nouveau genre de cuve fut installé, après plusieurs années de recherches. Les améliorations ont consisté à réduire les effets de la chaleur et du dur labeur, autrefois considérés comme inséparables de la production de l'aluminium.

Depuis 1926, de nombreux perfectionnements ont eu lieu. L'installation de siphons pour retirer le métal, l'élimination du coulage du métal chaud dans les moules dans les salles à cuves, et l'installation d'autres appareils, ont graduellement amélioré les conditions de travail.

Arvida compte vingt-cinq salles à cuves dont vingt et une ont été construites depuis 1936. Le type de cuve Sederberg a été installé dans vingt-six de ces salles. Ses avantages sont l'isolation complète de la cuve et l'évacuation

des vapeurs. Les salles à cuves Sederberg ont été construites avec l'aide d'experts en aération, et un système d'air comprimé a été aménagé en plus du système d'échappement à capuchon. L'air frais est forcé dans les salles à cuves à raison de 1,000,000 de pieds cubes à la minute par salle. La capacité de ventilation égale 46 changements d'air par heure dans chaque salle. Ce système est utilisé dans vingt et une des vingt-cinq salles à cuves.

Le sous-comité a reçu les renseignements suivants quant aux va-et-vient de la main-d'œuvre aux usines.

Par suite de l'activité grandissante de l'industrie, du fait de la guerre, il s'est produit une augmentation sensible des renouvellements de main-d'œuvre, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Vu son expansion très rapide, l'usine d'Arvida a éprouvé des difficultés sous le rapport des renouvellements de main-d'œuvre, mais le taux de ces changements dans les travaux extérieurs a égalé, sinon dépassé, celui des travaux intérieurs. Lorsque les projets d'agrandissement diminuèrent, le mouvement de la main-d'œuvre diminua également, au point de n'avoir rien d'anormal. Par exemple, le taux de ce mouvement à Arvida durant les quatre derniers mois de 1943 est indiqué dans le tableau suivant, ainsi que les taux moyens des renouvellements de main-d'œuvre dans toutes les industries manufacturières des Etats-Unis, publiés par le *Bureau of Labor Statistics* des Etats-Unis. Il est intéressant de noter que le taux à Arvida est inférieur à la moyenne aux Etats-Unis pour chacun des quatre mois, et que la moyenne tend à baisser à peu près au même degré à Arvida comme dans toutes les industries. Les chiffres représentent les renouvellements de main-d'œuvre pour cent employés par mois.

1943	*Arvida*	*Etats-Unis Toutes les industries*
Septembre	7.75	8.10
Octobre	7.76	7.91
Novembre	6.84	7.09
Décembre	6.16	6.37

La Compagnie possède un personnel de médecins qualifiés à ses usines de production. Le travail des médecins comprend des examens avant l'embauchage et des examens périodiques, des examens aux rayons X, premiers secours, l'inspection des conditions sanitaires et hygiéniques, etc. Le sous-comité a appris que les données recueillies par son personnel sur la question de l'hygiène indiquent que les conditions de travail n'ont pas eu d'effet nuisible sur la santé des employés.

Comme preuve à l'appui de ce qui précède, les compagnies d'assurance, qui imposaient un paiement supplémentaire d'un dollar sur les primes de $1,000, sont maintenant disposées à abolir cette clause et à classer l'industrie de l'aluminium dans la plus basse catégorie des taux industriels.

La Compagnie met à la disposition de ses employés des salles munies de lavabos et d'armoires, dont plusieurs sont équipées d'armoires aérées, de séchoirs, de douches, de lavabos Bradley, etc. Le sous-comité a appris que toutes ces salles seront bientôt équipées de la même manière.

Au cours de sa visite à Arvida et à Kingston, le sous-comité n'a pu corroborer les allégations faites au sujet des conditions de travail à ces endroits.

Votre sous-comité, considérant que l'industrie de l'aluminium a procuré de l'emploi à 25,000 Canadiens au cours de cette guerre, juge à propos de signaler l'importance de cette industrie dans le cadre de l'économie canadienne.

En toute probabilité, ces 25,000 employés constituent avec leurs familles un total de 75,000 à 100,000 personnes au minimum. En août 1943, il y avait 23,446 employés dont le salaire global s'élevait à $3,340,234.29 par mois. De plus, les lieux où ils résident procurent de l'emploi aux personnes chargées des

divers services publics. Les chemins de fer canadiens emploient un nombre considérable d'hommes par suite des affaires de cette industrie. En vérité, il est difficile d'évaluer le nombre de Canadiens qui, directement et indirectement, ont bénéficié de l'établissement de cette industrie au Canada.

L'industrie canadienne de l'aluminium a prouvé qu'elle peut produire la meilleure qualité d'aluminium au monde et à aussi bon marché que n'importe où. L'ensemble des capitaux, de la direction et des ouvriers engagés dans l'industrie de l'aluminium a accompli ce que l'on pourrait peut-être appeler un miracle industriel de la production en temps de guerre. Ce miracle s'est accompli, sous le rapport du financement, par les commandes des gouvernements britannique et américain.

Votre sous-comité exprime l'espoir que l'esprit d'entreprise qui produit de si excellents résultats en temps de guerre pourra être maintenu durant les années d'après-guerre, pour le plus grand bien de la main-d'œuvre et de l'économie canadienne en général.

En parlant de l'avenir de l'industrie, M. Powell déclara que le plus grand espoir d'utiliser ses installations après la guerre, était d'avoir libre accès aux marchés du monde. Il ajouta que si cette occasion était fournie à la Compagnie canadienne, celle-ci pourrait produire et vendre de l'aluminium en concurrence libre et ouverte avec tout autre producteur et obtenir sa juste part des marchés.

Il rappela qu'en 1932, lors de la Conférence d'Ottawa, il fit savoir au gouvernement de l'époque que cette industrie ne demandait pas de tarif protecteur, et il ajouta que c'était encore l'attitude de la Compagnie.

4. *Les compagnies d'aluminium du Canada font partie d'un trust mondial et le gouvernement, par sa manière d'agir, a contribué à ce monopole.*

M. Coldwell a fait plusieurs déclarations à ce propos. Les citations suivantes des Débats serviront à expliquer ses vues.

Page 3799:

"L'*Aluminum Company of America* contrôle absolument toute la production d'aluminium aux Etats-Unis et, par l'intermédiaire de l'*Aluminum Company of Canada* qui elle-même dépend de l'*Aluminium Limited*, contrôle aussi toute la production d'aluminium du Canada."

L'*Aluminium Limited* est la société par l'intermédiaire de laquelle l'*Aluminum Company of America* a pu coopérer avec le cartel international qui avait été établi par sa filiale, l'*Aluminium Limited*, à laquelle l'*Aluminum Company of Canada* appartient entièrement et qui est exploitée par elle comme filiale.

Il existe, en tant que je sache, peu d'exemples, aux Etats-Unis et au Canada, de sociétés qui aient un monopole aussi absolu sur des industries produisant des matériaux essentiels à la guerre. Ces compagnies peuvent exercer sur les prix une influence susceptible de restreindre la production et d'influer sur l'approvisionnement de matières premières et d'énergie électrique nécessaire à la production et à la fabrication de l'aluminium et de ses produits.

Depuis cinquante ans, l'*Aluminium Company of America* et plus tard sa filiale, l'*Aluminium Limited*, ainsi que les sociétés qui sont la propriété de cette dernière, ont obtenu, et pendant près de la moitié de cette période elles ont conservé un monopole absolu sur l'une des industries les plus lucratives du monde.

Page 3802:

Pendant que notre population consent des sacrifices et que nos jeunes gens risquent leur vie pour une grande cause, cette immense corporation touche des profits et exploite des propriétés qui lui permettront après la guerre de maintenir un monopole qui dominera les sources d'énergie électrique et la production de l'aluminium sur le continent américain et, dans une large mesure, dans le monde entier.

Depuis sa formation, la corporation de l'aluminium a eu pour ligne de conduite de maintenir élevé le prix de son produit et, comme conséquence, d'en réduire l'usage.

Page 3803:

Trois des principaux concurrents se sont engagés par contrats à ne pas fournir de bauxite à d'autres producteurs et à ne pas produire eux-mêmes d'aluminium pendant des périodes de quarante et cinquante ans. Cette compagnie a voulu immobiliser les principaux producteurs d'énergie électrique de l'Amérique du Nord, de façon qu'aucun concurrent ne puisse obtenir d'énergie pour la production de l'aluminium. Elle y a réussi.

Le 14 août 1899, par exemple, l'*Alcoa* a signé avec la *Shawinigan Water & Power Company*, de Shawinigan-Falls, province de Québec (Canada), un contrat pour l'achat d'énergie électrique. Comme tous ces autres contrats d'énergie, celui-ci renfermait une clause restrictive par laquelle la société d'énergie s'engageait à ne pas utiliser son propre pouvoir pour la production d'aluminium non plus qu'à en vendre à d'autres producteurs d'aluminium que l'*Alcoa*.

Des contrats de la même nature ont été conclus avec la *Niagara* et d'autres sociétés productrices d'énergie, si bien que l'*Alcoa* a réussi à mettre la main sur toute l'énergie produite le long du Saint-Laurent tant au Canada qu'aux Etats.

Page 3805:

Il en résulta la création de l'Alliance et l'entente relative à l'établissement de l'Alliance fut signée à Paris le 3 juillet 1931 et, environ trois mois plus tard, l'Alliance fut dûment constituée en corporation en Suisse, et deux employés de l'*Aluminium Limited* devinrent respectivement administrateur et administrateur adjoint du cartel tout entier. L'Alliance eut recours à trois moyens principaux pour déterminer les prix et éliminer les sociétés rivales. Premièrement, elle déterminera le prix d'achat qu'elle devait payer; deuxièmement, elle retira des marchés du monde l'excédent d'aluminium et, troisièmement, elle diminua les contingents de production.

Et encore:

Puisqu'il n'était pas nécessaire d'écouler un excédent, sur le marché mondial, le prix d'achat devint le prix minimum fixé pour tous les pays du monde.

Votre sous-comité s'est surtout occupé des questions purement canadiennes et résultant de la période de guerre. Ce n'est qu'incidemment qu'il s'est arrêté à l'historique de l'*Aluminum Company of America* (*Alcoa*). Il avait devant lui les conclusions sur les points de fait et les points de droit de la Cour de district des Etats-Unis dans la cause de l'*United States of America* vs *Aluminum*

Company of America et al. intentée en juilet 1942, et entre autres une étude sur l'industrie de l'aluminium aux Etats-Unis, préparée par la *Brookings Institution* et publiée en 1938.

Cette cause demeura devant la Cour pendant plus de deux ans. On peut se rendre compte de la nature approfondie de l'enquête, par le fait que le procès-verbal contient 41,722 pages sténographiées et 1,803 pièces comprenent 15,000 pages marquées pour fins d'identification. Les accusations portées contre les défendeurs étaient en substance les mêmes que celles portées par M. Coldwell.

De fait, les allégations de M. Coldwell semblent être basées en grande partie sur celles du demandeur dans cette cause, et votre sous-comité est quelque peu surpris, vu que la décision de la Cour a été rendue en juillet 1942 et que M. Coldwell ne fait aucunement mention des décisions de la Cour, corps compétent et habile à décider les questions en jeu. Les décisions sur les points de fait et les points de droit exonèrent les défendeurs de chacune des allégations contenues dans la requête. L'*Aluminium Limited* était un des défendeurs nommés.

Votre sous-comité a appris que la cause a été portée en appel devant la Cour suprême des Etats-Unis. Il est évident, cependant, que la décision de la Cour de district des Etats-Unis, tant qu'elle ne sera pas changée par suite de l'appel, doit avoir le plus de poids possible à cause de l'importance de l'enquête faite par la Cour, et sans aucun doute aussi de la compétence de ce tribunal à juger la valeur des témoignages. M. Lipkowitz, qui a aidé à préparer la cause du demandeur, a assuré au sous-comité qu'il pouvait s'en rapporter à l'intégrité et à la compétence de la Cour.

La *Brookings Institution* est un groupe indépendant adonné aux recherches économiques, et son étude se trouve dans le livre intitulé "Industrial Price Policies and Economic Progress".

Depuis sa constitution en 1899 et jusqu'à la déclaration de la guerre, l'*Alcoa* était le seul producteur d'aluminium en lingots aux Etats-Unis. Plusieurs autres établissements achètent l'aluminium brut et le transforment, mais on peut dire en toute sûreté que l'*Alcoa* a occupé une situation prédominante dans l'industrie de l'aluminium aux Etats-Unis. Depuis le début de la guerre, la *Reynolds Corporation* a construit et exploité une usine de production.

L'*Aluminum Company of Canada* est le seul producteur canadien d'aluminium brut, et on peut dire, en conséquence, qu'elle domine entièrement la production canadienne.

Domination n'est pas, cependant, synonyme de monopole. La domination peut naître du simple fait qu'aucune autre personne, qu'aucune autre société ne juge bon de se lancer dans l'industrie. Toutefois, le monopole exerce un pouvoir exclusif qui lui permet d'empêcher les autres de se lancer dans une industrie, ou il peut éliminer, absorber ou forcer d'agir à sa guise tous les concurrents.

Le monopole s'appuie d'ordinaire sur un pouvoir exclusif reposant sur la possession de brevets ou sur la possession exclusive d'un élément essentiel à la production d'une marchandise, ou encore sur une entente avec d'autres intérêts lui permettant d'exercer ce pouvoir exclusif.

Le District Court des Etats-Unis a constaté que les brevets fondamentaux de l'*Alcoa* ont expiré en 1909 et que jamais, au moins depuis le 7 juin 1912, l'*Alcoa* n'a monopolisé ni restreint la production ou la vente de l'aluminium vierge, qu'elle n'a pas eu l'intention de le faire, qu'elle ne l'a pas tenté, ni n'a effectué d'ententes, de combinaisons ou de conspirations à cette fin.

Elle a constaté, en outre, que dans certains cas l'*Alcoa* s'était montrée disposée à collaborer avec d'autres intérêts qui envisageaient la production de l'aluminium brut.

La décision signale aussi la concurrence que l'aluminium subit de la part d'autres métaux et matières, surtout de la part du cuivre, de l'acier, du nickel, de l'étain, du plomb, du magnésium, du verre et des matières plastiques. Elle note encore la concurrence de l'aluminium secondaire et des produits qui en sont fabriqués.

Elle déclare ensuite que la concurrence de l'aluminium et des autres métaux et matières, depuis le début, a eu d'excellents résultats sous le rapport des prix de l'aluminium et des produits de d'aluminium. La décision conclut:

> Le degré de succès de l'*Aluminum Company of America* dans cette concurrence est attribuable à un effort quasi constant d'amélioration de la qualité et de l'utilisation de l'aluminium, à l'existence de prix de concurrence, et à un système de vente toujours intelligent et agressif secondé par une multiplicité extraordinaire de services techniques.

L'étude de la *Brookings Institution* arrive aux mêmes conclusions. Elle note que le principal avantage remporté par l'*Aluminum Company of America* durant ses vingt premières années est la formation d'un personnel de techniciens.

> A mesure que la Compagnie acquérait de l'expérience, ses experts accumulaient des connaissances sur la manière de fabriquer des produits de qualité et de réaliser des économies d'exploitation. Ils furent longtemps seuls à posséder ces connaissances. Dans les premières années en particulier, les employés de l'*Aluminum Company* qui connaissaient la technique de cette nouvelle métallurgie ne quittèrent presque jamais leur emploi pour aller travailler ailleurs.

M. Coldwell prétend, en fait, que les intérêts canadiens de l'aluminium sont rattachés à un monopole mondial et ont réussi, délibérément, à monopoliser:

(*a*) Les stocks de matières premières;
(*b*) L'énergie hydroélectrique;
(*c*) Les marchés mondiaux d'aluminium.

(*a*) *Les matières premières*

Les principales matières premières de la production de l'aluminium sont la bauxite, la cryolithe et le spath fluor; aucune n'existe au Canada.

L'aluminium est un élément qui se trouve presque partout; il constitue, combiné ou mélangé à d'autres éléments, environ le treizième de la surface du globe. On ne le trouve pas à l'état pur. Dans la plupart des combinaisons où on le trouve, il est trop rare pour être extrait économiquement; le principal minerai de valeur commerciale est un dépôt rougeâtre appelé bauxite. Il faut approximativement quatre tonnes de bauxite pour en produire une d'aluminium. Ce minerai existe en plusieurs endroits, surtout dans les tropiques et les régions semi-tropicales.

Voici un tableau de la production mondiale de la bauxite, en tonnes métriques, de 1934 à 1941 inclusivement.

PRODUCTION MONDIALE DE LA BAUXITE

(en tonnes métriques)

Pays	1934	1935	1936	1937	1938 (*a*)	1939 (*a*)	1940 (*a*)	1941 (*a*)
Autriche	3,000	3,000	3.000	3.000	5.000	?	?	....
Brésil	....	....	7,000	8.770	12.928	18.279	20,000	20,000
Guyane angalise	65,917	139,811	212,665	366.700	(*b*) 382.409	(*b*) 483.652	550.000	1.000,000
Indes anglaises	18	7,484	3,702	15.393	15.005	9.121	?	?
France	528,400	512,800	649,500	688,200	682.440	680 000	700.000	500,000
Allemagne	6,560	8,547	12,425	18.212	19.703	135,000	135,000	135,000
Grèce	....	9.489	129,898	137,412	179.886	186.906	180.000	?
Hongrie	184,991	211.079	329.091	532.657	540.718	570.170	560.000	600,000
Italie	131,266	170,064	262,246	386,495	360.837	483,965	380.000	380.000
Malaisie	....	....	....	19,305	55,965	93.740	63,787	?
Indes orientales néerlandaises	....	16.717	133,731	198,970	245.354	230,668	274.345	100.000
Roumanie	1,500	6,218	10.829	10.701	11.807	10.460	?	?
Espagne	300	....	....	....	....	?	?	?
Surinam	101,003	115.184	234,845	392,447	377,213	511,619	615,434	1.200,000
U.R.S.S. (*a*)	61,000	132,000	203,200	230 000	250,000	250,000	270.000	?
Etats-Unis	160,371	237,666	377,976	426.977	317.015	381.331	445.958	900,000
Yougoslavie	84,828	216.197	292.174	354.233	396,368	318.840	260,000	400,000
Total	1,326,000	1,787,000	2.865,000	3.850,000	3.850.000	4.370.000	4,500,000	5,500,000

(*a*) Estimation partielle. (*b*) Exportations.

Le tableau indique à quel degré la bauxite est répandue à travers le monde et comment il est presque impossible à une compagnie d'accaparer le monopole des sources d'approvisionnement de bauxite.

De plus, des recherches se poursuivent constamment en vue de découvrir de nouvelles méthodes pour extraire l'aluminium d'autres gisements, et bien qu'elles n'aient pas encore donné de grands résultats, il se peut que l'on découvre avec le temps des méthodes qui rendront possible l'extraction économique de l'aluminium de ces gisements.

Il semble naturel qu'une compagnie ou un particulier qui projetterait de s'engager dans la production de l'aluminium s'assurerait de deux choses: (1) l'énergie électrique; (2) les stocks de bauxite.

L'*Aluminum Company of Canada* possédait de vastes gisements de bauxite dans la Guyane anglaise et, en outre, louait certains autres terrains du gouvernement de ce pays. Avant l'expansion résultant de la guerre, la Compagnie estimait qu'elle contrôlait suffisamment de bauxite pour répondre à ses besoins pour une période de soixante ans. Comme résultat de sa production de guerre, elle contrôle maintenant des gisements de bauxite qui répondront à ses besoins pour une période de six ans seulement. Ceci démontre bien l'usage nécessaire mais prodigue des ressources naturelles pour les besoins de la guerre. Etant donné cet épuisement de ses stocks de bauxite, la Compagnie devra trouver et exploiter d'autres sources pour répondre à ses besoins de ce minerai. La bauxite est de beaucoup la plus importante des matières communes employées dans la fabrication de l'aluminium.

La Compagnie obtient la cryolite au Groënland, le fluorspar à Terre-Neuve, et le coke métallurgique et pétrolifère ainsi que le bitume aux Etats-Unis. Ces matières communes ne sont pas suffisamment importantes pour encourager un monopole des sources d'approvisionnement.

Les fabricants d'aluminium au Canada n'ont pas de monopole ni même de contrôle des sources d'approvisionnement des matières communes qui entrent dans la production de l'aluminium.

Appelée à se prononcer sur l'allégation que les fabricants d'aluminium monopolisaient l'approvisionnement de bauxite, la Cour de district des Etats-Unis en est venue à la conclusion suivante, que l'on relève à la page 26:

> Diverses compagnies d'aluminium du monde et quelques-unes des compagnies chimiques des Etats-Unis et d'ailleurs possèdent ou exploitent de vastes gisements de bauxite. Il existe aussi plusieurs compagnies de bauxite qui possèdent des gisements de bauxite dans l'Arkansas et en extraient de la bauxite qu'elles vendent au premier venu.
>
> On a trouvé de la bauxite en quantités presque inépuisables en dehors des Etats-Unis. De vastes gisements ont été découverts notamment en Guyane anglaise, en Guyane hollandaise, en France, en Yougoslavie, en Grèce, en Hongrie, en Hollande, aux Indes Occidentales, et à la Côte de l'Or en Afrique.
>
> Page 245:
>
> Les témoignages n'établissent en aucune façon le bien-fondé d'une accusation de violation de la Loi Sherman portée contre l'*Aluminum Company of America* concernant la production ou la vente de bauxite dans le commerce entre Etats ou à l'étranger.

(*b*) *Energie hydroélectrique*

Aux fins d'obtenir les témoignages nécessaires pour juger cette allégation particulière, votre sous-comité a convoqué M. Brown, conseiller financier auprès du ministère des Munitions et approvisionnements, M. G. C. Bateman, régisseur des métaux, M. H. J. Symington, régisseur de l'énergie, et les dirigeants de la Compagnie.

En 1899, comme il a été déjà dit, l'*Alcoa* a établi une usine pour la production de l'aluminium à Shawinigan-Falls, Québec. Aux fins de s'assurer l'énergie électrique nécessaire, la Compagnie a passé avec la *Shawinigan Water & Power Company* un contrat visant à lui procurer l'énergie suffisante livrable annuellement pour répondre à ses besoins. La clause suivante fut incorporée au contrat entre la Compagnie et la *Shawinigan Water & Power Company*:

> En raison du contrat passé par l'*Aluminum Company of America* et stipulant que l'énergie produite par les concessions hydrauliques accordées par ce contrat sera employée pour la fabrication de l'aluminium et pour les fins qui peuvent s'y rattacher, et pour éclairer et chauffer les locaux de ladite partie de deuxième part et pour nulle autre fin, la *Shawinigan Water & Power Company*, de Shawinigan-Falls, Québec, convient qu'elle ne fournira pas d'eau ou d'énergie hydraulique à aucune autre personne, compagnie ou organisation engagée dans la production de l'aluminium, et de plus que ladite *Shawinigan Water & Power Company* elle-même n'emploiera pas d'eau ni d'énergie hydraulique pour ou concernant la fabrication d'aluminium pendant la durée de ce contrat, ou de tout renouvellement dudit contrat, la véritable intention et signification dudit contrat étant qu'en ce qui concerne la fabrication de l'aluminium les droits à accorder et céder à l'*Aluminum Company of America* seront uniques et exclusifs.

Cette clause fut maintenue dans les contrats de renouvellement sous forme de renvoi général au contrat primitif.

A l'époque, l'*Alcoa* avait évidemment l'habitude d'insérer une telle clause dans tous les contrats signés avec des compagnies d'énergie. Dans la cause dont elle a été saisie, la Cour de district des Etats-Unis a statué sur l'allégation que ces clauses restrictives indiquaient une tentative de monopoliser l'énergie hydraulique. Ses constatations, qui figurent aux pages 46 et 47, sont les suivantes:

> L'*Aluminum Company of America* a exploité son usine d'aluminium de Niagara-Falls depuis 1895 jusqu'à ce jour au moyen de l'énergie mécanique louée de la *Niagara Falls Power Company*, ou de ses prédécesseurs, en vertu de contrats successifs. Ces contrats, passés de 1895 à 1905, sont produits au dossier comme pièces 188, 189, 190, 191 et 192. Chacun contient des clauses par lesquelles le bailleur s'engage à ne pas vendre ni donner à bail de l'énergie à des tiers pour la production d'aluminium. *Le contrat dont copie est produite comme pièce 191 a, selon ses propres clauses, pris fin en 1920. Les clauses restrictives de tous les autres contrats ont été abrogées du consentement mutuel des parties contractantes en vertu d'un document dont copie est produite comme pièce 1026.*
>
> Personne depuis 1921 n'a imposé de restrictions sur la fabrication de l'aluminium à Niagara-Falls. C'est par inadvertance que l'*Aluminum Company of America* n'a pas fait abroger les clauses restrictives en vigueur avant 1921 et mentionnées dans les *Findings of Facts No. 82*, alors qu'en 1911 ou 1912, elle avait abrogé certaines autres clauses restrictives étrangères aux pouvoirs hydrauliques. Le fait est exposé en détail dans les *Findings of Facts Nos 65, 66, 111 et 210*. La dernière des clauses restrictives concernant les chutes de Niagara a été annulée il y a vingt ans.

Il convient de noter que la dernière des clauses restrictives contenue dans les contrats passés par l'*Alcoa* aux Etats-Unis a été annulée en 1921, du consentement mutuel des parties contractantes.

La clause restrictive citée plus haut et extraite du contrat passé avec la *Shawinigan Water and Power Company* n'a jamais été opérante malgré son maintien en vigueur. Dans son témoignage, M. Powell, président de l'*Aluminum Company of Canada, Limited*, a déclaré que sa Compagnie n'avait jamais tenu

compte de cette clause et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de s'en prévaloir pour empêcher d'autres compagnies d'obtenir de l'énergie destinée à la fabrication d'aluminium. Cette déposition n'ayant pas été contredite, votre sous-comité admet la version de M. Powell.

Parlant au nom de la Compagnie, M. Powell s'est déclaré surpris de l'importance attachée à cette clause particulière, et comme la Compagnie ne s'en était jamais prévalue, il en recommandait l'abrogation moyennant consentement mutuel. Votre sous-comité a depuis été informé que cette annulation est maintenant un fait accompli.

En plus de son contrat avec la *Shawinigan Water and Power Company*, la Compagnie a passé, comme il en a déjà été fait mention, un marché avec la *Saguenay Power Company* pour la livraison annuelle de 100,000 c.v. provenant de l'île Maligne, sur le haut Saguenay. Enfin, la Compagnie a mis en valeur et possède les aménagements de Shipshaw, dont le débit maximum est de 1,020,000 c.v.

Les aménagements hydrauliques de Shipshaw sont malheureusement trop éloignés des centres ordinaires de consommation d'énergie électrique pour que la transmission de cette énergie se fasse économiquement. Le sous-comité a été informé que la limite raisonnable pour la transmission de l'électricité est actuellement de 200 milles. Les mises de fonds considérables exigées par l'installation de lignes de transmision et de stations de relai et la déperdition d'électricité en cours de route fixent des limites bien déterminées à l'égard de la transmission d'énergie électrique.

Presque toutes les provinces du Dominion, de même que le Labrador, possèdent d'immenses ressources inexploitées d'énergie hydraulique.

Sur les 9,225,000 c.v. provenant des aménagements hydrauliques canadiens, les disponibilités de l'*Alcan* s'élevaient avant la guerre à 360,000 c.v. environ, chiffre qui a depuis été porté à 1,120,000. Le chiffre global en premier lieu mentionné représente moins de 20 p. 100 du potentiel connu d'énergie hydroélectrique au Canada. A lui seul le Saint-Laurent peut produire 3,000,000 de c.v. A cause de son éloignement, l'entreprise de Shipshaw ne constitue pas un facteur influant sur la mesure dans laquelle seront exploitées les ressources du Saint-Laurent.

Le régisseur de l'énergie, M. Symington, a fait remarquer que, même s'il était possible de transporter l'énergie de Shipshaw aux centres industriels du Québec, la Compagnie subirait la concurrence de l'énergie dont la production, dans ces centres, a fort augmenté depuis le début des hostilités afin de desservir les industries de guerre qui y sont établies. Cette énergie sera à la disposition de l'industrie du temps de paix et il est probable qu'elle alimentera amplement les exigences de l'après-guerre.

Par l'intermédiaire du ministère des Munitions et approvisionnements, ainsi que de ses représentants près l'Office de coordination des ressources naturelles, le Gouvernement fédéral s'est vivement préoccupé, en 1940, de la situation de l'énergie au Canada, et en particulier de l'énergie disponible pour la fabrication de l'aluminium. Les ressources en électricité étaient mises au plus haut point à contribution. Comme résultat, les autorités fédérales se sont constamment tenues en contact avec les autorités de l'*Alcan* pour les amener à entreprendre l'exécution du projet de Shipshaw.

Sans la réalisation de cette entreprise, la Compagnie aurait évidemment été dans l'impossibilité d'exécuter les contrats ultérieurement passés avec les Gouvernements britannique, américain et australien.

De plus, la production de la quantité d'aluminium requise par les contrats britanniques antérieurs n'a été possible que grâce à l'obtention, autorisée par le régisseur fédéral de l'énergie, d'électricité provenant de la région de Shawinigan-Falls. Cette énergie étant indispensable aux industries de guerre de la

région, les autorités du ministère des Munitions et approvisionnements se rendirent compte, une fois de plus, qu'il fallait mettre l'entreprise de Shipshaw à pied d'œuvre.

Tous les témoins ont formellement déclaré au sous-comité que, sans entretenir un pessimisme outré, ils ne voyaient pas comment l'énorme production d'électricité de Shipshaw pourrait être utilisée pendant un bon nombre d'années après la fin des hostilités. D'après eux, compte tenu du grand essor de l'aviation et de l'emploi croissant des métaux légers, l'expérience acquise et l'expansion dont d'autres régions ont été l'objet durant la guerre, prouvent qu'il serait impossible de trouver, au moins pour quelques années à venir, un emploi ou un débouché profitable pour l'énergie produite à Shipshaw à la faveur d'une expansion née de la guerre.

Le sous-comité constate que les individus ou corporations désireux de s'adonner à la production de l'aluminium ne considéreront pas le manque d'installations hydrauliques comme un obstacle et que rien ne justifie l'allégation qu'en réalisant le projet de Shipshaw ou en passant des marchés avec d'autres compagnies d'énergie, l'*Alcan* ait monopolisé ou tenté de monopoliser les installations hydrauliques canadiennes.

(c) *Marchés mondiaux*

L'*Aluminium Limited* fut constituée en corporation en 1928 moyennant le transport qui lui avait été fait d'un certain actif appartenant à l'*Alcoa*. Le capital-actions de l'*Aluminium Limited* émis en paiement fut distribué aux actionnaires de l'*Alcoa* à raison d'une action d'*Aluminium Limited* pour trois actions d'*Alcoa*.

On remarquera que les actions de l'*Aluminium Limited* ont été émises en faveur de l'*Alcoa* mais immédiatement transférées aux particuliers qui étaient actionnaires de cette Compagnie. Evidemment, si les actions avaient été retenues par la Compagnie, l'*Aluminium Limited* serait demeurée une filiale appartenant totalement à l'*Alcoa*. Les sociétés ne meurent pas, mais les hommes meurent. En conséquence, puisque la mort comporte une succession, le paiement des impôts et des dettes et la distribution du reliquat de la succession entre les bénéficiaires, la diffusion des parts de capital est inévitable. Il en a été ainsi dans le cas de l'*Aluminium Limited*.

Cette question de possession commune des actions de l'*Alcoa* et de l'*Aluminium Limited* a été étudiée à fond dans la cause plaidée devant la Cour de district des Etats-Unis déjà mentionnée.

A la page 197 du factum, on trouve la constatation suivante:

> Dès la distribution des actions de l'*Aluminium Limited* parmi les actionnaires de l'*Alcoa*, trois actionnaires de l'*Alcoa* possédaient au total 51.3% des actions de l'*Aluminium Limited* et le même pourcentage d'actions ordinaires de l'*Alcoa*.

A la page 198, on lit:

> L'*Alcoa* a distribué à ses actionnaires les actions de l'*Aluminium Limited* sans aucune intention ni aucune entente de sa part ni de la part d'aucun de ses principaux dirigeants ni de la part de l'*Aluminium Limited* ni de la part de son principal dirigeant, et il n'y a pas eu d'entente entre eux, et les témoignages ne montrent pas qu'il y ait lieu de supposer qu'un autre des dirigeants ni aucun autre des actionnaires de l'une ou l'autre compagnie se soit proposé ou ait convenu d'établir ou d'exercer un contrôle commun sur les deux compagnies.

> La proportion dans laquelle les actions ordinaires de l'*Aluminium Limited* sont détenues par les gros actionnaires de l'*Aluminum Company of America* a diminué depuis le 4 juin 1928. Cette diminution doit inévitablement se produire, et à l'avenir elle continuera à se produire par suite des ventes volontaires, des faillites et des décès.
>
> La seule date à laquelle des listes complètes des porteurs d'actions ordinaires de l'*Aluminium Limited* et de l'*Aluminum Company of America* figurent au compte rendu est le 20 septembre 1937.

On lit encore, page 200:

> Le nombre minimum des défendeurs propriétaires d'actions ordinaires dans l'*Aluminum Company of America* et dans l'*Aluminium Limited,* qui, à eux seuls, auraient constitué la majorité dans cette compagnie, était de trois le 4 juin 1928 et de huit le 20 septembre 1937; tandis que le 2 janvier 1939, si tous les défendeurs dont il a été prouvé à cette date qu'ils possédaient des actions ordinaires dans les deux compagnies, avaient réuni leurs actions de l'*Aluminium Limited,* le total aurait été à court de 10,000 actions pour suffire à constituer la majorité des actions ordinaires alors en cours de cette compagnie.

Page 202:

> Les témoignages n'indiquent pas, et il n'y a pas lieu de supposer qu'il y ait jamais eu contrat, combinaison, conspiration, accord ni entente entre les actionnaires de l'*Aluminum Company of America* et de l'*Aluminium Limited* ou entre qui que ce soit parmi eux concernant le vote des actionnaires de l'une ou l'autre des deux compagnies; ou qu'en aucun cas deux actionnaires ou plus des deux compagnies aient agi de concert ou d'après un contrat, une combinaison, une conspiration, un accord ou une entente, relativement au vote des actionnaires de l'une ou l'autre des deux compagnies.
>
> Les témoignages établissent que les plans ou les opérations de l'*Aluminium Limited* n'ont jamais été contrôlés par un actionnaire ni par un groupe d'actionnaires dans l'exercice d'un contrôle commun de cette Compagnie et de l'*Aluminum Company of America.* En tout temps les actionnaires de l'*Aluminium Limited* ont donné à la direction de la Compagnie liberté complète dans la conduite des affaires de la Compagnie et dans la détermination de ses lignes de conduite.

Les décisions de la Cour de district des Etats-Unis, consignées ci-dessus, ont été confirmées devant le sous-comité par le témoignage sous serment de M. R. E. Powell, président de l'*Aluminum Company of Canada* et administrateur de l'*Aluminium Limited.* Il a déclaré que l'*Alcoa* n'avait jamais essayé d'influencer par une intervention ni autrement les plans ou les opérations de la compagnie canadienne.

Votre sous-comité s'est procuré tous les renseignements possibles sur l'*Alliance Corporation,* dont faisait partie l'*Aluminium Limited.* Il a constaté toutefois que les deux témoins les mieux préparés à fournir des renseignements de première main concernant cette affaire n'étaient pas disponibles, l'un étant en Allemagne et l'autre en France.

Votre sous-comité croit donc n'être pas en mesure de prononcer un jugement définitif sur le fonctionnement de l'*Alliance Corporation* ou sur l'association de la Compagnie avec l'*Aluminium Limited.*

Le mot cartel n'est pas en odeur de sainteté au Canada. En Europe, il semble en être autrement. On y considère comme un prolongement de l'organisation d'une société le fait de lui permettre de se livrer au commerce international et d'empêcher ce qui autrement deviendrait le chaos sur le marché international. Cela fut particulièrement vrai dans la période des années 1930, alors que le commerce international était entravé par des barrières commerciales artificielles, par l'instabilité des devises des divers pays et par une concurrence anormale où les gouvernements de divers pays aidaient leurs industries à trouver des marchés pour leurs produits. Il appert donc que plus d'une doctrine économique estime que le cartel est un produit naturel du commerce international. M. G. H. D. Cole, économiste socialiste anglais, exprime l'opinion que c'est un pas naturel et inévitable dans l'organisation mondiale du commerce. Votre sous-comité ne souscrit pas à cette opinion, mais il croit que la formation de cartels internationaux tendra au monopole et à détruire la valeur des véritables facteurs de concurrence.

M. Powell a donné au sous-comité beaucoup de renseignements concernant les rapports qui existent entre l'*Aluminium Limited* et l'*Alliance Corporation.*

Il a signalé que l'*Alcan* produisait de l'aluminium en quantités bien supérieures aux besoins de la consommation domestique canadienne; qu'il lui fallait compter sur les marchés d'outre-mer; que l'*Aluminium Limited* avait établi dans plusieurs pays des filiales ou des agences de vente qui cherchaient des marchés pour l'aluminium canadien; que ces marchés se trouvaient gravement menacés par la tendance des producteurs d'aluminium européens à s'organiser en groupes avec l'appui de leur gouvernement, et que l'*Alcan* se voyait, dans la même mesure, obligée de reconnaître que l'un ou l'autre de ses marchés doit disparaître ou qu'elle doit trouver un moyen de protéger ses positions sur les marchés étrangers. Par une série de conférences avec les représentants des producteurs d'aluminium, une entente fondamentale fut conclue par laquelle chacun des membres du groupe souscrivait à un fonds commun, et le groupe comme tel s'engageait à acheter de chaque membre le surplus d'aluminium que celui-ci ne pourrait pas vendre par les moyens ordinaires. Un accord fut également conclu pour limiter la production des membres du groupe. En outre, on s'entendit sur le prix auquel le groupe achèterait l'aluminium de ses membres, ou à son tour le vendrait à ses membres. Cet accord fondamental fut la base sur laquelle plus tard l'*Alliance Corporation* fut constituée en corporation en vertu des lois de la Suisse. L'*Aluminium Limited* souscrivit à peu près 28 p. 100 du total des actions. Les autres membres étaient les producteurs d'aluminium de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Suisse.

M. Powell a expressément déclaré que le prix auquel les membres vendaient au consommateur n'était fixé ni par les termes du contrat ni par l'*Alliance Corporation,* et que les territoires dans lesquels le produit pouvait être vendu n'étaient pas non plus déterminés par le contrat ou par l'*Alliance Corporation.*

Par suite de l'augmentation dans la demande mondiale dont nous avons déjà parlé, les opérations de l'*Alliance Corporation* cessèrent entièrement en 1939. Celle-ci est encore en existence sous forme de trust détenant certaines valeurs pour le compte de ses membres.

Prix

Ce qui caractérise principalement un monopole est le maintien des prix à un niveau injuste par suite de la maîtrise des débouchés.

Les prix de l'aluminium aux Etats-Unis, qui sont à peu près semblables à ceux du Canada, indiquent que l'industrie de l'aluminium a réussi en général à produire et à vendre de l'aluminium à un prix de plus en plus bas.

En 1889, le prix moyen était de $4·08 la livre; en 1893, de $0·78 la livre, et en 1896, de $0·48 la livre.

Le tableau suivant fourni par la Compagnie indique le prix courant de l'aluminium, de 1900 à 1941:

	Cents		Cents
1900	32·00 - 33·00	1921	17·00 - 26·00
1901	31·00 - 33·00	1922	16·50 - 23·00
1902	31·00 - 33·00	1923	22·50 - 27·75
1903	31·00 - 33·00	1924	26·00 - 28·00
1904	30·00 - 32·00	1925	27·00 - 28·00
1905	33·00 - 35·00	1926	26·50 - 27·00
1906	35·00 - 38·00	1927	23·90 - 27·00
1907	36·00 - 50·00	1928	23·90 - 23·90
1908	22·00 - 34·00	1929	23·90 - 23·90
1909	22·00 - 24·00	1930	22·90 - 23·90
1910	22·00 - 24·00	1931	22·90 - 22·90
1911	18·50 - 22·50	1932	22·90 - 22·90
1912	18·75 - 27·12½	1933	22·90 - 22·90
1913	18·50 - 27·12½	1934	†19·00 - 23·30
1914	17·37½ - 21·50	1935	†19·00 - 22·00
1915	18·75 - 60·00*	1936	†19·00 - 22·00
1916	53·00 - 67·00*	1937	†19·00 - 22·00
1917	35·00 - 64·00*	1938	†20·00 - 20·00
1918	32·00 - 33·00	1939	†20·00 - 20·00
1919	29·00 - 33·00	1940	†17·00 - 20·00
1920	22·00 - 32·75	1941	†15·00 - 17·00‡

*En 1915 et 1917, l'*Aluminum Company of America* a vendu de l'aluminium aux consommateurs qui avaient des contrats annuels, à des prix beaucoup plus bas que ceux du marché courant. La moyenne de ces prix contractuels est estimée à 32·00c. en 1915, 34·00c. en 1916 et 37·00c. en 1917.

†99%—lingot vierge.

‡5 décembre, saumon de 99 p. 100 offert à 14·00c. la livre.

Résultats financiers

Votre sous-comité n'a pas essayé de faire enquête sur l'historique financier de la compagnie des Etats-Unis, l'*Alcoa*, et s'est contenté de prendre note du jugement de la Cour de district des Etats-Unis sur les bénéfices de cette Compagnie. Le voici:

> Les revenus de l'*Aluminum Company of America*, dans les 51 années et quatre mois de son existence jusqu'en 1939, ont été en moyenne de 10 p. 100 sur le capital engagé dans les affaires.
>
> Les revenus de l'*Aluminum Company of America* n'ont pas été excessifs, mais ils ont été raisonnables, surtout en vue des risques de production et de fabrication, qui demandent de grosses immobilisations en installations et matériel, dont la valeur est toujours exposé au danger

d'être anéantie ou en grande partie dissipée par la découverte de nouveaux procédés ou perfectionnements, de nouvelles installations ou un nouveau matériel. L'*Aluminum Company of America*, au cours de son existence, a payé environ la moitié de ses revenus à ses actionnaires sous forme de dividendes et a remis dans les affaires un montant à peu près égal.

Les états financiers des affaires de l'*Aluminum Company Limited*, pour les années jugées importantes, ont été remis au Comité. Leur exactitude est certifiée par *Price, Waterhouse & Company.*

Un état pour 1942 et le premier semestre de 1943 est ajouté à la présente partie. On y trouvera la proportion des bénéfices par rapport aux ventes. En 1942, le bénéfice net, après déduction des impôts, est de 8·6 p. 100 des ventes et de 4·2 p. 100 pour le premier semestre de 1943.

En examinant ces résultats, il faut remarquer que la Compagnie forme un tout très complet. Les pourcentages ci-dessus représentent tous les bénéfices réalisés sur l'opération qui consiste à extraire la bauxite de la mine et à la transformer en aluminium. Il n'y a aucun profit intermédiaire ou commission aux agents, comme dans le cas de tant d'autres industries.

Le 14 juin, M. Coldwell a accusé les compagnies d'aluminium de réaliser des bénéfices exorbitants par suite de leur monopole, et il a ajouté que l'augmentation de l'actif en était la preuve.

Il a dit, par exemple:

> En 1942, cet actif avait été porté à plus de $350,000,000 pour l'*Aluminium Limited* seulement.

On pourrait en déduire que le montant de $350,000,000 indique le gain de capital dans les années en question.

De fait, en 1935 l'*Aluminium Limited* avait un actif de $67,405,466.00 et un passif de $28,329,014.00. En 1942, son actif atteignait $350,978,014.00, et son passif $271,383,819.00, soit une valeur nette de $79,594,195.00.

L'*Aluminium Limited* est un trust de valeurs. Son état financier comprend toutes les filiales, dont l'*Aluminum Company Limited* fait partie. Une grosse proportion de son actif consiste en immobilisations, en aménagements et en usines à Shipshaw et Arvida. Le sous-comité a parlé ailleurs, dans le présent rapport, de la valeur productive de ces aménagements après la guerre, valeur productive dont dépend leur valeur en fin de compte. Il est intéressant de remarquer que les cours de l'*Aluminium Limited* à la Bourse sont plus bas qu'en 1939.

ALUMINUM COMPANY OF CANADA LIMITED

(En milliers de dollars)

	1942		Par rapport aux ventes		1943 (Premier semestre)		Par rapport aux ventes	
Ventes								
Aluminium et produits d'aluminium		$147,534				$106,189		
Matériaux autres qu'aluminium		3,680				1,959		
Total des ventes		$151,214		100.0		$108,148		100.0
Coût des ventes								
Coût de l'aluminium	$ 74,431		49.2		$60,385		55.8	
Coût de fabrication	11,104		7.3		7,255		6.7	
Frais généraux—immeubles	952		.6		190		.2	
Dépréciation spéciale	38,918		25.7		28,836		26.7	
Matériaux autres qu'aluminium	3,779		2.5		1,866		1.7	
	$129,184		85.3		$98,532		91.1	
Moins rabais de douane	575	128,609	.3	85.0	278	98,254	.2	90.9
Bénéfice de fabrication		$ 22,605		15.0		$ 9,894		9.1
Revenus divers d'exploitation		243		.1		23		..
		$ 22,848		15.1		$ 9,917		9.1
Administration, finances, etc.								
Administration et frais généraux	$ 2,809		1.8		$ 1,497		1.4	
Intérêts nets	1,760	4,569	1.2	3.0	1,135	2,632	1.0	2.4
Bénéfice net d'exploitation		$ 18,279		12.1		$ 7,285		6.7
Revenus autres que ceux d'exploitation et déductions								
Revenus de filiales	$ 2,080		1.3		$ 166		.1	
Revenus divers	322		.2		186		.2	
	$ 2,402		1.5		$ 352		.3	
Revenus divers	21	2,381	..	1.5	10	342	..	.3
Bénéfice net avant impôts sur le revenu		$ 20,660		13.6		$ 7,627		7.0
Impôts sur le revenu								
Etranger	$ 241							
Canada	7,427	7,668		5.0	3,098	3,098		2.8
Bénéfice net		$ 12,992		8.6		$ 4,529		4.2

5. *Que toute l'affaire, du point de vue canadien, était inconsidérée*

M. Coldwell déclare au sujet de cette allégation:

Page 3806:

"Je suis d'avis que cet accord est imprévoyant et va à l'encontre des intérêts du Canada."

Page 3808:

"Se trouve-t-il maintenant, demanderais-je, un honorable député qui osera se lever de son siège et dire que la transaction faite avec cette énorme unité d'un cartel international ne constitue pas, sans exagération, un grave danger pour le pays et n'est pas un scandale public?"

Votre sous-comité est d'avis qu'aucune allégation ne pourrait être plus mal fondée, d'après les témoignages rendus devant lui; ils prouvent abondamment le contraire. Il est très douteux qu'un accord effectué au cours de la guerre aurait pu être plus "prévoyant" ou avoir contribué davantage à l'effort national de guerre.

M. H. J. Symington, témoin très au courant de ces questions, a déclaré au Comité qu'à son avis la construction et la mise en production d'une plus grande quantité d'énergie ainsi que les agrandissements des usines "constituent la plus grande contribution du Canada à l'effort de guerre".

Le seul objet en vue était de se procurer suffisamment d'aluminium pour donner aux Nations Unies assez de puissance aérienne pour remporter la victoire sur les plus puissants et les plus dangereux ennemis que ce pays et ses alliés aient jamais eu à combattre.

Cet objet a été réalisé et tous les Canadiens peuvent à bon droit être fiers des résultats. Les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie et du Canada doivent être chaudement loués pour avoir reconnu la nécessité et avoir pris immédiatement les mesures nécessaires. L'Aluminum Company of Canada, Limited, sa direction, ses ingénieurs, son personnel technique et ses employés méritent les plus grands éloges pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche à cet égard.

Qui peut estimer le nombre de victoires remportées sur terre, sur mer et dans les airs, grâce à ce flot d'aluminium sorti des usines canadiennes? Qui peut dire jusqu'à quel point la durée de la guerre a été raccourcie par cette contribution? Qui peut affirmer que la victoire serait certaine sans cet appoint? Et finalement, qui peut estimer le nombre de Canadiens et de soldats alliés dont la vie a été sauvée grâce au nombre suffisant de nos avions?

C'est dans ces résultats qu'on trouvera la nature prévoyante de cet accord.

Pour les raisons indiquées dans le présent rapport, votre sous-comité constate que toutes les allégations sont sans fondement.

ADDENDA

Depuis la rédaction du présent rapport, le gouvernement des Etats-Unis a annoncé la fermeture d'un certain nombre de fabriques d'aluminium aux Etats-Unis. La production en sera, dit-on, réduite de près de 40 p. 100. Certains groupes insistent pour faire annuler les contrats du gouvernement des Etats-Unis avec l'*Aluminum Company of Canada Limited.*

On remarquera que cela s'est produit avant la victoire, et même avant l'invasion massive du continent européen.

Cette décision par le gouvernement des Etats-Unis donne plus de poids à l'estimation de la situation de l'*Aluminum Company of Canada Limited*, telle qu'elle est énoncée au présent rapport.

La liste des pièces déposées aux sous-comités Nos 2 et 3 réunis est ci-annexée.

APPENDICE

Liste des pièces déposées aux sous-comités 2 et 3 réunis

Numéro	Sujet
1	Production mondiale annuelle d'aluminium par pays.
2	Evaluation de la production mondiale d'aluminium de base.
3	Evaluation de la production d'aluminium: Pays de l'Axe et autres.
4	Graphique de l'industrie minéralogique en 1939.
5	Exportations canadiennes d'aluminium en livres.
6	Sommaire des commandes données à l'*Aluminum Company of Canada* par le ministère des Munitions et approvisionnements et la Commision des approvisionnements de guerre depuis le début de la guerre.
7	Liste des prix indiqués d'articles fabriqués de l'*Aluminum Company of Canada.*
8	Données sur les prix de l'*Aluminum Company of Canada* pour les produits d'aluminium semi-fabriqués, comparés aux plus bas prix des sources d'approvisionnement américaines et britanniques.
9	Etat des bénéfices sur les ventes d'aluminium et de produits d'aluminium aux consommateurs canadiens pour l'année terminée le 31 décembre 1941 (mis à jour).
10	Etat des bénéfices sur les ventes d'aluminium et de produits d'aluminium aux consommateurs canadiens pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
11	Etat des profits et pertes sur les ventes d'aluminium et de produits d'aluminium aux consommateurs canadiens pour le semestre terminé le 30 juin 1943, avant déduction des intérêts, des impôts sur le revenu et sur les surplus de bénéfices, et avant établissement d'une réserve pour dépréciation éventuelle dans les valeurs d'inventaire.
12	Mémoire des prix de revient: Annexe "E" de C.P. 6284 du 7 août 1942—Arrêté en conseil complet exposant les conditions générales que comportent divers genres de contrats de guerre négociés par le ministère des Munitions et approvisionnements.
13	Arrêté en conseil C.P. 4217 du 27 août 1940, établissant la "Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre".
14	Plan d'"une certaine usine" mentionnée aux témoignages concernant l'avance de capitaux aux adjudicataires.
15	Arrêté en conseil C.P. 7121 du 4 déc. 1940, modifiant C.P. 4217, par la définition des expressions "contrat de guerre" et "dépréciation".
16	Arrêté en conseil C.P. 8593 du 23 sept. 1942, exigeant un certificat de nécessité avant que l'entrepreneur puisse faire sa demande.
17	Arrêté en conseil C.P. 1367 du 19 février 1943, nommant MM. Francis H. Black et James Gordon Fogo membres de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre.

Numéro	Sujet
18	Procès-verbal d'une assemblée du Conseil du Trésor (C.P. 89/4310) du 26 mai 1943, concernant le personnel de la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre.
19	Carte, en coupe verticale, de la région environnante des deux aménagements de Shipshaw (Chute-à-Caron et Shipshaw).
20	Esquisse de Saguenay-Shipshaw (sans échelle).
21	Principaux points de l'accord entre l'*Aluminum Company of Canada Ltd.*, et le ministère britannique du Ravitaillement.
22	Principaux points de l'accord entre l'*Aluminum Company of Canada Ltd.*, et le ministère britannique de la Production aéronautique.
23	Contrat No 3 de vente d'aluminium, entre la *Metals Reserve Company*, l'*Aluminum Company of Canada Ltd.*, et l'*Export-Import Bank of Washington*, en date du 6 mars 1942; avec deux copies de la lettre explicative en appendice.
24	Contrat de vente d'aluminium, entre la *Metals Reserve Co.* et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, en date du 2 mai 1941 et entré en vigueur le 11 juin 1941.
25	Contrat No 2 de vente d'aluminium, entre la *Metals Reserve Company* et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, et l'*Export-Import Bank of Washington*, en date du 15 juillet 1941.
26	Contrat No 4 de vente d'aluminium, entre la *Metals Reserve Company* et l'*Export-Import Bank of Washington* et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, en date du 1er avril 1942.
27	Accord entre l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, et le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord.
28	Accord entre le gouvernement du Commonwealth de l'Australie et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, en date du 24 juillet 1941.
29	Accord entre l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, et le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, en date du 16 septembre 1941.
30	Accord entre le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, en date du 2 octobre 1942.
31	Extrait de la "Loi sur la conservation des changes en temps de guerre" (Statuts de 1940-41), chapitre 2, modifiée par 1940-41, chap. 29, Partie III, article 9.
32	Rapport de la Commision de dépréciation en matière de contrats de guerre sur l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*; rapport des agrandissements, présenté aux ministres des Finances, des Munitions et approvisionnements et du Revenu national, en date du 27 juin 1942.
33	Accord entre le gouvernement canadien (ministre des Munitions et approvisionnements) et l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, en date du 31 décembre 1942.
34	Arrêté en conseil C.P. 11745, du 31 décembre 1942, autorisant l'accord classé comme Pièce No 33.
35	Exposé de la production et de la consommation nationale de métaux de choix, 1939-1943.
36	Principes de l'accord entre l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, et le ministère de l'Air du Royaume-Uni, accompagné d'une lettre de R. E. Powell.
37	Accord entre l'*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, et le gouvernement du Dominion au sujet de l'usine de Kingston, en date du 13 septembre 1940.
38	Exportations et consommation de l'aluminium et d'autres métaux—Canada.

Numéro	Sujet
39	Exportations et consommation—Canada. (Extraits complets des faits concernant l'aluminium, tirés de la pièce No 38).
40	Graphique de la production mondiale de l'aluminium et d'autres métaux, 1919-1935.
41	Graphique: indices des prix des métaux, 1913-1942.
42	Etat d'exploitation: *Aluminum Company of Canada, Ltd.*, pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
43	Etat des profits et pertes—*Aluminum Company of Canada, Ltd.*, pour les six mois terminés le 30 juin 1943.
44	*Aluminum Goods Limited*:—Etat des profits et pertes pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
45	*Aluminum Power Company*—Etat des profits et pertes pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
46	*Chaguaramas Terminals Ltd.*—Etat des profits et pertes pour la première période financière terminée le 31 décembre 1942.
47	*Demarara Bauxite Company Ltd.*—Compte des profits et pertes pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
48	*Newfoundland Fluorspar Ltd.*—Compte des profits et pertes: 1er août 1942 au 31 décembre 1942.
49	*Roberval & Saguenay Railway Company.*—Compte des profits et pertes pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
50	*Saguenay Terminals Ltd.*—Compte des profits et pertes pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
51	*Sprostons Limited.*—Compte des recettes et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
52	Arrêté en conseil C.P. 7121, du 4 décembre 1940, modifiant les règlements initiaux relatifs à la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre.
53	Barème de l'impôt sur le revenu applicable aux corporations.
54	Barème de la taxe sur les surplus de bénéfices applicable aux corporations.
55	Etat financier de l'*Aluminium Limited* et des filiales qui lui appartiennent entièrement, pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
56	Etats financiers de l'*Aluminum Company of Canada Limited* et des filiales pour l'année terminée le 31 décembre 1942.
57	Etat d'inscription No 1244—de la Bourse de Toronto relatif à l'*Aluminium Limited* et autres sociétés connexes.
58	Conclusions de fait et de droit de la Cour de district des Etats-Unis *re U.S.A. vs. Aluminum Company of America et al.*
59	Etats financiers de l'*Aluminum Company of Canada Limited* au 31 décembre 1938.
60	Etats financiers de l'*Aluminum Company of Canada Limited* au 31 décembre 1942.
61	Etats financiers de l'*Aluminum Company of Canada Limited* et de ses filiales au 31 décembre 1942.
62	Etat du coût de production de l'aluminium brut—*Aluminum Company of Canada Limited* pour l'année 1928.
63	*Aluminum Company of Canada Limited*—Etat du coût de production de l'aluminium brut pour l'année 1933.
64	*Aluminum Company of Canada Limited*—Etat du coût de production de l'aluminium brut pour l'année 1937.
65	Rapport du Conseil de conciliation sur le conflit survenu à Arvida, le 13 novembre 1941, entre l'*Aluminum Company of Canada Limited* et ses employés.

NUMÉRO SUJET

66 Relevé du revenu annuel moyen des salariés, en dollars, par année, pour 1939, ainsi que de l'augmentation en 1943.

67 Copie photostatique du contrat du 23 février 1938 entre l'*Aluminium Limited* et l'*Aluminum Company of America.*

68 Copie phostostatique du contrat du 24 février 1938 entre l'*Alcoa Power Company Limited* et l'*Aluminum Power Company Limited.*

69 "Rapport spécial aux membres de la direction", tiré de "*Business Week*" du 28 août 1943.

70 Etat, de 1939 à la fin de 1942 inclusivement, indiquant le revenu imposable et l'impôt sur le revenu, la taxe sur les surplus de bénéfices, et les dividendes payés par l'*Aluminum Company of Canada Limited* et ses filiales canadiennes.

71 Etat, de 1939 à la fin de 1942 inclusivement, indiquant le revenu imposable et l'impôt sur le revenu, la taxe sur les surplus de bénéfices, et les dividendes payés par l'*Aluminium Limited* et ses filiales canadiennes.

72 Mémoire relatif à l'attitude du Royaume-Uni à l'égard de la dépréciation spéciale.

73 Lettre de l'*Aluminum Company of Canada Limited* relative au "transfert" de la *Demerara Bauxite Company Limited* par l'*Aluminum Company of America* à l'*Aluminium Limited,* et, ensuite, à l'*Aluminum Company of Canada Limited.*

74 Copie d'une lettre adressée le 20 novembre 1943 par l'*Aluminum Company of Canada Limited* à la *Shawinigan Water & Power Company,* au sujet de l'annulation d'une entente interdisant à cette dernière Compagnie d'utiliser, de vendre ou de fournir de l'eau ou de l'énergie hydraulique pour la production d'aluminium.

75 Lettres de l'*Aluminum Company of Canada Limited*:
(*a*) du 10 novembre 1943, établissant la concordance entre le coût de fabrication de l'aluminium au Canada en 1937, tel qu'il est indiqué à la pièce 64, et les chiffres cités par M. I. Lipcowitz;
(*b*) du 22 novembre 1943, expliquant le mode de répartition, entre l'*Aluminum Company of Canada Limited* et l'*Aluminum Company of America,* du coût des essais effectués à Arvida d'après le procédé à sec;
(*c*) du 22 novembre 1943, au sujet du prix d'avant-guerre et du prix actuel payé par la Compagnie pour charbon;
(*d*) coupure de l'*American Metal Market,* numéro du 5 novembre 1943, intitulée "The transformation of the aluminum situation".

76 Copies des arrêtés en conseil C.P. 52/4640, C.P. 84/3368 et C.P. 1225 visant les allocations spéciales de dépréciation à des compagnies de grain.

77 Renseignements sur les ventes à l'*Aluminum Company of America,* au cours de 1931 et 1932.

78 Lettre de l'*Aluminum Company of Canada Limited,* au sujet des cas de chalicose chez les ouvriers des salles de cuves, ainsi qu'un article du *Journal de l'Association médicale du Canada* sur "The prevention of silicosis by metallic aluminum".

79 Barème des impôts à Arvida, Racine et Ile Maligne.

80 Copie d'une lettre du chef du service des ateliers de la *Shawinigan Falls Works* au docteur F.-J. Tourangeau, concernant les modifications à apporter aux opérations effectuées dans les salles de cuves et aux conditions de travail.

Numéro	Sujet
81	Mémoire sur les conditions de travail et l'état de santé des employés dans les salles de cuves d'Arvida, accompagné d'un bleu illustrant l'aérage d'une salle type de cuves.
82	Renseignements sur les travaux d'aménagement exécutés par l'*Aluminum Company of Canada Limited*, en vue de la fabrication d'aluminium au moyen de matières autres que la bauxite.

M. Cleaver, du comité spécial des finances de guerre, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial des dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 1 le rapport suivant sur la construction maritime, rapport qu'il a examiné et adopté comme son quatrième rapport à la Chambre.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 1

Le sous-comité n° 1 a été formé le 22 juillet 1943 pour étudier les questions suivantes:

(*a*) Services du C.A.R.C. et production des aéronefs;
(*b*) Services de la marine et construction navale de tout genre;
(*c*) Contrats passés avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
(*d*) Construction d'aéroports, d'aérodromes et d'immeubles pour l'aviation militaire, cahiers des charges et devis propres à ces entreprises, et inspection pendant l'exécution des travaux.

Le Comité a l'honneur de présenter son premier et dernier rapport sur ses constatations et ses recommandations au sujet de la construction des navires de commerce et des navires de guerre. Le Comité a tenu 37 séances, interrogé 43 témoins et visité quelques-uns des principaux chantiers maritimes. Le temps dont il disposait ne lui a pas permis d'aborder d'autres questions.

Le tout respectueusement soumis.

Le président du sous-comité n° 1,
V. J. POTTIER.

1. *Introduction*

Chacun se rend compte que la victoire dépend du rendement des chantiers maritimes. Le transport des troupes, des fournitures et des vivres est vital et il faut que les Alliés aient un nombre suffisant de navires de transport et d'escorte pour répondre aux besoins; or, la guerre sous-marine dans l'Atlantique a rendu ces besoins plus pressants en 1942 et 1943.

A la fin de 1943, le programme canadien de construction navale en temps de guerre avait produit 232 cargos et plus de 400 unités de guerre, ainsi que plus de 3,000 petits navires et bateaux. Il faut se rappeler que dans la plupart des cas ce sont des ouvriers formés sur place qui ont accompli ce travail dans des chantiers maritimes récemment établis et outillés. En décembre 1941, les plus optimistes estimaient à 80 le nombre de cargos de 10,350 tonneaux que tout le Canada pouvait produire pendant une année complète. En réalité, 81 sont sortis des chantiers en 1942 et 137 en 1943.

En septembre 1943, l'hon. Oliver Lyttelton, ministre britannique de la production, rendant hommage à l'effort de guerre du Canada, disait à une conférence de presse, que si l'on fait exception des navires de guerre de fort tonnage, le Dominion produit les navires à la même cadence que la Grande-Bretagne.

Le Comité désire formuler son impression générale qu'un excellent travail a été accompli tant dans la construction des navires de commerce que dans celle des navires de guerre, et que cette réalisation est grandement attribuable aux ouvriers canadiens, à l'habileté des techniciens, aux conseils d'administration des entreprises commerciales et aux fonctionnaires du ministère.

2. *Construction de navires de commerce*

(*a*) *Généralités*

Au début de la guerre le Canada ne construisait aucun navire de commerce en acier, et d'ailleurs au cours des quinze dernières années qui ont précédé l'ouverture des hostilités, très peu de ces navires avaient été construits. En décembre 1940, le Gouvernement du Royaume-Uni, après avoir fait un relevé de la productivité du Canada, a jugé que notre pays comptait à cette époque trois chantiers maritimes capables de construire les cargos de 10,350 tonneaux, à condition de les munir d'un outillage supplémentaire et d'adapter leurs emplacements de construction à ce genre de gros navires; il s'agissait des chantiers suivants:

Davie Shipbuilding & Repairing Company Limited, à Lauzon, Québec; *Canadian Vickers Limited,* à Montréal; *Burrard Dry Dock Company Limited,* à Vancouver.

Les experts britanniques avaient des plans au sujet d'un vaisseau de transport devant servir à des fins générales et connu comme type North Sands, et les autorités britanniques ont placé des contrats pour vingt-six de ces navires de 10,350 tonneaux de cargaison en lourd.

Au printemps de 1941, le Gouvernement canadien a jugé que la tournure de la guerre nécessitait l'expansion du programme de construction au Canada, et a autorisé la formation d'une compagnie de la Couronne, la *Wartime Merchant Shipping Limited,* chargée d'exécuter le nouveau programme canadien. La *Wartime Merchant Shipping Limited* a pris en charge les contrats britanniques et depuis lors, cette nouvelle compagnie s'est chargée de la surveillance de toute la construction des navires de commerce au Canada. A partir du 15 janvier 1944, le programme de construction navale pour les gros navires et tout le programme de construction des navires de transport ont été fusionnés et placés sous la surveillance de la compagnie de la Couronne dont le nom est devenu *Wartime Shipbuilding Limited.*

La *St John Dry Dock and Shipbuilding Company Limited* de St-Jean, N.-B., en mai 1941, et la *Geo. T. Davis & Sons, Ltd.*, de Lauzon, en août 1941 obtenaient un contrat global de cinq navires de 4,700 tonneaux du type Gray. Ce navire convient en particulier au commerce dans les ports où la profondeur de l'eau ou les autres facilités sont insuffisantes pour les cargos beaucoup plus gros de 10,350 tonneaux. Comme ces navires s'annonçaient d'une extrême utilité et comme la capacité des deux chantiers n'était pas très considérable, il fut décidé de construire un chantier maritime à Pictou, Nouvelle-Ecosse, afin d'assurer des emplacements additionnels pour la construction des navires de 4,700 tonneaux. Ce chantier, propriété exclusive de la Couronne, a mis en place sa première quille le 28 février 1942.

(*b*) *Description des navires*

Le Canada ne construit en réalité que deux sortes de navires marchands en acier, soit celui de 10,350 tonneaux et celui de 4,700 tonneaux. Il s'est efforcé d'uniformiser non seulement les dimensions générales mais aussi, dans la mesure du possible, tous les détails de l'armement. Quatre types de navires de 10,350 tonneaux ont été produits au Canada; le *North Sands,* le *Victory,* le pétrolier *Victory* et le *Canadian.* Voici en quoi consistent ces quatre types:

North Sands—10,350 tonneaux.

C'est un navire marchand à shelter-deck ouvert construit pour servir à divers usages généraux. Longueur hors tout, 439 pieds, largeur au fort, 57 pieds, 2 pouces, chargement en lourd, 9,300 tonnes fortes. Avant que la construction fût entreprise, une modification apportée au plan en fit un navire à shelter-deck fermé ce qui permettait de porter le chargement à 10,350 tonnes fortes. La machine, qui est à triple expansion, a une puissance de 2,500 c.v.; les chaudières *Scotch Marine* sont alimentées au charbon.

Victory

Il s'agit d'une modification du *North Sands;* le principal changement consiste dans l'emploi de chaudières à tubes d'eau chauffées au pétrole.

Pétrolier Victory

C'est un navire Victory modifié par l'installation de réservoirs pour le transport du pétrole.

Type Canadian

La coque est semblable à celle du *North Sands* mais des améliorations ont été apportées aux quartiers de l'équipage et des entretoises supplémentaires permettant de placer une plus forte cargaison sur les ponts. Les chaudières à vapeur *Scotch Marine* sont aménagées de manière à utiliser alternativement la houille et le pétrole.

Tous ces navires ont les mêmes machines et leur vitesse est la même, soit 11 nœuds ou 11 nœuds et demi, chargés.

Pour donner une idée de ce que peut transporter un de ces navires de 10,350 tonneaux, il a été préparé une liste des divers articles d'une cargaison; cette liste est reproduite à l'Appendice "A" ci-après.

Type Gray—4,700 tonneaux

Ce type de navire est tout désigné pour le transport des cargaisons en vrac soit en provenance soit à destination de ports où l'eau est peu profonde. C'est un navire à pont unique; sa longueur hors tout est de 328 pieds et sa largeur au fort, de 46 pieds et 6 pouces; son tirant d'eau, chargé est de 20 pieds, 10 pouces et demi. Sa vitesse en mer est d'environ 10 noeuds et sa consommation quotidienne d'environ 15 tonnes de charbon de première qualité. La machine, qui est à triple expansion, a une puissance de 1,176 c.v. Les chaudières à vapeur *Scotch Marine* sont alimentées au charbon.

Votre Comité s'est demandé s'il y aurait lieu de préparer les plans d'un nouveau navire marchand de 10,350 tonneaux plus rapide, et il a été informé que plusieurs choses devaient entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de modifier la vitesse, par exemple, les retards dans la construction, la nécessité d'accroître sensiblement la puissance du moteur, d'où augmentation des frais, le temps requis pour faire l'essai du nouveau navire, l'incertitude et les retards lorsqu'il s'agit de se procurer les pièces nécessaires. Nous suggérons toutefois, que l'on tente de déterminer si la construction d'un tel navire serait pratique au Canada après la guerre afin que le plus grand nombre possible de chantiers demeurent en activité de manière à faire face aux besoins commerciaux en perspective.

En outre, votre comité a été informé que le navire de 10,350 tonneaux que nos chantiers construisent actuellement était considéré comme le plus économique pour les fins du commerce canadien d'après-guerre.

(c) Emplacement des chantiers maritimes et rendement possible

Après que le Gouvernement eût décidé d'entreprendre l'exécution de ce vaste plan, le nombre des chantiers maritimes fut porté de trois à dix pour les navires de 10,350 tonneaux et on aménagea trois autres chantiers pour les navires de 4,700 tonneaux, soit six chantiers sur la côte du Pacifique et sept dans l'est du pays, si bien qu'en septembre 1943, 25,225 personnes étaient employées dans les chantiers du Pacifique et 20,550 dans les chantiers de l'Est. Des 13 chantiers en activité, deux appartiennent à l'Etat et un au chemin de fer National-Canadien. Tous les autres sont la propriété de particuliers.

Voici le nombre de navires livrés en 1941, 1942 et 1943 ainsi qu'une estimation pour 1944:

	Navires de 10,530 tonneaux	*Navires de 4,700 tonneaux*
1941................	1	0
1942................	81	—
1943................	137	13
1944................	102 (estimation)	18 (estimation)

L'ouverture de chantiers canadiens n'a nullement été retardée faute d'outillage. Dans certains chantiers, quelques retards insignifiants se sont produits à cause du manque de grues, mais on a remédié rapidement à cet état de choses. Aucun retard important n'est survenu par suite du manque de matériaux, d'outillage ou de pièces.

(d) Méthodes de construction

En temps de paix, on construit généralement les navires sur une même cale en commençant par la quille et en apportant les pièces au fur et à mesure, sur les lieux. En temps de guerre, cependant, lorsque le rendement possible d'un chantier ne dépend pas uniquement du nombre de cales mais encore du temps requis pour que ces cales deviennent disponibles pour un autre navire, il faut avoir recours à d'autres méthodes de construction dont les deux plus importantes sont la fabrication de pièces montées d'avance et le soudage.

Pièces montées d'avance

Les chantiers maritimes n'utilisent les parties fabriquées d'avance que dans une mesure restreinte et leurs méthodes ne peuvent nullement être comparées à celles des chantiers des Etats-Unis. Le recours sur une grande échelle aux pièces montées d'avance entraîne des dépenses considérables d'outillage de manutention et exige un très vaste chantier. Il semble qu'il n'eût pas été justifiable d'assumer les dépenses supplémentaires pour outiller et aménager les chantiers canadiens en vue de l'utilisation sur une grande échelle de ce mode de construction à cause des particularités des chantiers canadiens et du nombre de navires à construire.

Soudage

Nous sommes d'avis que l'on ne devrait recourir qu'avec prudence à l'usage de la soudure, car il semble y avoir divergence d'opinion sur l'efficacité de ce procédé par rapport au rivetage.

Durant la construction, les navires, les machines et le grément sont examinés continuellement par les inspecteurs du *Lloyd's Register of Shipping* ou de la *British Corporation Register of Shipping and Aircraft* pour qu'une fois la construction terminée, le navire puisse répondre aux exigences maximums de ces sociétés à l'égard du prototype de sa classe. Comme une indication de la qualité de ces navires, la lettre ci-jointe de l'Amirauté britannique ne manque pas d'intérêt.

(Voir Appendice "B").

(*e*) *Coût*

On a signalé au Comité que lors de la première adjudication des contrats, le prix convenu par les autorités britanniques pour les navires de 10,350 tonneaux construits au Canada, était de $1,859,000 pour les unités construites sur la côte du Pacifique, et de $1,784,000 pour les unités provenant des chantiers maritimes du Saint-Laurent. Ces prix furent adoptés comme base, lorsque le programme canadien prit naissance. Personne au pays ne connaissait le coût d'un navire de ce genre. Le Comité a appris également qu'après une expérience de dix-huit mois, on a constaté que les navires pouvaient être construits au Canada à un prix inférieur aux prévisions; qu'il y avait entre les différents chantiers maritimes, des variantes dans le coût moyen s'établissant de $1,422,000 à $2,046,000 pour le navire de 10,350 tonneaux, ou une moyenne pour 112 navires, au prix d'octobre 1943, de $1,632,000 l'unité. Il faut noter que les devis des navires récents comportaient des suppléments additionnels. Pour cette raison, et à cause aussi de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, les prix de revient moyens par navire entre les divers chantiers maritimes n'offrent pas une comparaison juste.

Les prix les plus comparables, que votre Comité ait pu se procurer étaient ceux d'un navire livré en juillet/août 1942 par chacun des huit chantiers maritimes et ces prix variaient entre un minimum de $1,399,000 et un maximum de $1,969,000. Pour indiquer la difficulté de se procurer des prix strictement comparables entre les divers chantiers maritimes, il faut noter que le prix le plus élevé mentionné plus haut était celui du premier navire livré par le chantier maritime en question.

Selon les rapports mis à la disposition de votre Comité, le coût dans les chantiers maritimes canadiens, quoique plus élevé qu'en Grande-Bretagne, peut se comparer favorablement au coût dans les chantiers maritimes des Etats-Unis.

Les contrats initiaux pour les cargos comportaient un prix fixe, mais lorsqu'on constata qu'il était possible de les construire à un prix inférieur aux prévisions, de nouveaux contrats furent négociés. A l'époque des nouvelles négociations, environ 80 navires avaient été livrés et 45 autres étaient en voie de construction. Une rémunération uniforme de $50,000 fut convenue pour chaque navire *North Sands* et on accorda certaines allocations supplémentaires aux chantiers maritimes qui effectuaient des services additionnels. Selon les renseignements fournis à votre Comité, il en résulta une réduction d'environ $300,000 par navire. L'effet rétroactif donné aux contrats reportait leur entrée en vigueur à la date du premier navire, ce qui réduisit le coût de trente à quarante millions de dollars. Pour ce qui est des cargos *Victory*, dont la construction n'était pas encore commencée, une estimation du coût a été basée sur la connaissance du coût du bateau *North Sends* et, de cette estimation, on arriva à une base représentant en général cette partie du coût total que le constructeur de navires peut contrôler. Une rétribution fixe de $30,000 à $37,000 est accordée, en plus d'une rétribution d'encouragement de 20 p. 100 du montant de l'épargne effectivement réalisée sur le prix de base susmentionné. Une limite a été fixée afin que les rétributions fixes et les rétributions d'encouragement ne puissent excéder $30,000 pour le chantier au coût le moins élevé, et $40,000 pour les chantiers au coût le plus élevé.

Il existe également dans les prix du bateau de 4,700 tonnes une différence variant d'un minimum de $1,063,000 à un maximum de $1,854,693. Toutefois, dans le chantier qui obtenait le plus haut prix, il fut constaté que c'était là le prix du premier navire, et que le prix réel du huitième était de $1,422,440, avec un prix approximatif de $1,235,279 pour le dixième. Votre Comité a remarqué le coût plus élevé prévalant à Pictou, N.-E., pour les navires de 4,700 tonnes, et il fit des représentations énergiques à ce sujet. Au cours de notre enquête, il nous a fait plaisir de constater que le coût avait été réduit. Les coûts cités plus haut ne comprennent ni les dépenses d'immobilisation ni la dépréciation spéciale.

Les avances globales de capitaux accordées aux chantiers maritimes et aux manufactures de pièces se sont élevées à $14,147,100, et les facilités fournies de cette façon sont la propriété de la Couronne.

Il n'est pas tenu un compte distinct, pour chaque navire, du coût des matériaux, de la main-d'œuvre et autres dépenses; en tout cas, le Comité n'a pu obtenir ces données. Nous croyons que l'efficacité des divers chantiers doive être évaluée par la comparaison de ces trois chefs de dépense, et, s'ils ne sont pas raisonnables, il faudrait en demander une explication.

Les frais généraux devraient être notés attentivement, et il faudrait établir entre les heures-hommes et les frais généraux, une proportion juste et équitable pour chaque chantier. Les frais généraux excessifs sont une dépense que le ministère ne doit pas accepter sans vérification attentive.

3. *Construction navale*

(*a*) *Considération générales*

Il n'y avait persque pas de construction navale au Canada avant la guerre, et la situation de la construction des navires de guerre était à peu près la même que celle de la construction des navires marchands dont il a été fait mention précédemment.

Le Service de la construction navale, anciennement le Service de la construction maritime du ministère des Munitions et approvisionnements, fut organisé en mars 1940 en vue d'obtenir, de réparer et de convertir les navires, barges, petits bateaux et autre outillage connexe au profit des Gouvernements canadien et alliés.

Les fonctions de la Division furent dans une certaine mesure modifiées par la constitution en corporation de la *Wartime Merchant Shipping Limited*, compagnie de la Couronne déjà mentionnée, et par la nomination du Régisseur de la réparation et de la récupération des navires, de sorte que jusqu'au 15 janvier 1944, la Division était responsable de ce qui suit:

(*a*) Toute la construction navale au Canada, à l'exception de la construction des destroyers;

(*b*) Toute la construction de navires autres que les navires de guerre pour les gouvernements canadien et alliés, à l'exception de la construction des navires marchands de 10,350 et de 4,700 tonneaux;

(*c*) La construction au Canada, pour le compte des Gouvernements canadien et alliés, de diverses sortes d'embarcations et d'outillage connexe, tels que petits bateaux, barges, péniches de débarquement, pontons, etc.;

(*d*) L'achat et l'affrètement au nom de Sa Majesté des navires existants et la négociation d'indemnités lorsque les droits à ces navires sont réquisitionnés;

(*e*) Les avances de capitaux accordées pour l'une quelconque des fins susmentionnées;

(*f*) L'application de l'Accord de réparation d'urgence des navires et négociation d'un accord occasionnel de réparation ou de conversion en dehors de son champ d'action.

Conformément à l'organisation du ministère des Munitions et approvisionnements, le Service ne s'occupe pas de questions techniques concernant les plans et devis des navires construits sous sa surveillance; ce détail relève de la Marine ou de tout service ou agence du gouvernement demandant de tels navires.

En plus d'adjuger et de conclure des contrats, le Service doit trouver les sources canadiennes susceptibles de fournir les navires en question et leurs principales parties constituantes; il lui incombe également de veiller à leur livraison.

Le 15 janvier 1944, le nom "Service de la construction navale" fut changé en celui de "Service de la construction maritime", ministère des Munitions et approvisionnements.

Le Service en question, comme son nouveau titre l'indique, surveillera non seulement l'exécution du programme de construction de navires de guerre du ministère comme à présent, mais aussi celui de la construction de navires marchands, office rempli précédemment par la *Wartime Merchant Shipping Limited* grâce à un accord conclu entre la compagnie et le ministre.

La compagnie de la Couronne, connue actuellement sous le nom de *Wartime Merchant Shipping Limited,* continuera de fonctionner, mais son nom sera changé en celui de *Wartime Shipbuilding Limited,* pour mieux répondre à son nouveau rôle qui consistera à surveiller, au nom du ministre et de la nouvelle Division de la construction maritime, l'exécution du programme de construction des navires de guerre et des navires marchands, à l'exclusion du programme concernant les "petits navires" qui continuera d'être réalisé directement d'Ottawa par le Service de la construction maritime.

Le programme de construction de contre-torpilleurs qui s'exécute dans l'un des chantiers est dirigé par le régisseur de la réparation et de la récupération des navires.

L'une des tâches les plus importantes du service de la construction navale a été celle de la construction des navires d'escorte navale, tâche divisée en ce que l'on désigne comme l'ancien et le nouveau programmes. L'ancien programme comportait la construction de corvettes à hélice unique, de dragueurs de mines propulsés à la vapeur et de dragueurs de mines propulsés au moteur Diesel, tandis que le nouveau programme comporte la construction de frégates, de corvettes nouveau genre à hélice unique, de corvettes rallongées à hélice unique, de dragueurs de mines Algerine et de chalutiers Western Isle; les deux programmes portent sur plus de 400 navires.

Quant aux navires construits en acier, et autres que les navires d'escorte navale, il a été placé, depuis le début de la guerre, des commandes pour plus de 125 unités: navires-citernes, chalands, gabarres, barges, remorqueurs, et autres du même genre.

Ce service a aussi dirigé la production des navires militaires en bois, y compris les dragueurs de mines, les Fairmiles, les navires de secours et de ravitaillement, au nombre de plus de 150, sans compter un grand nombre de barges, de petits bateaux et un matériel divers y correspondant.

Les navires construits étaient destinés au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

(*b*) *Descriptions des navires*

Au début de la guerre, il fut jugé que les chantiers maritimes du Canada serviraient très efficacement si on y construisait des navires militaires de faible tonnage, comme les navires anti-sous-marins, les navires d'escorte, les dragueurs de mines et beaucoup d'autres petits navires; les plus gros bâtiments qui se construisent au Canada sont les contre-torpilleurs de la classe dite Tribu.

Il est impossible de les décrire tous, car ils sont trop nombreux. Nous nous en tiendrons à quelques types principaux, maintenant construits au Canada.

Contre-torpilleur de la classe dite Tribu

C'est le genre le plus moderne de contre-torpilleurs, et le plus gros bâtiment dont on ait entrepris la construction au Canada.

Corvette à hélice unique

C'est sans aucun doute le plus remarquable navire de guerre construit au Canada. Au bon travail des corvettes de construction canadienne revient pour une grande part le fait que la bataille de l'Atlantique ne fut pas perdue en 1941 et 1942. Ce navire, dont le dernier modèle est la corvette nouveau genre à hélice unique, a 190 pieds par 33, sur $17\frac{1}{2}$ de profondeur; il est armé de grenades sous-marines et d'engins suffisants pour combattre les sous-marins submergés ou émergés.

Frégate, ou corvette à hélices jumelées

Ce nouveau type de navire d'escorte navale est une grosse corvette possédant certaines caractéristiques du contre-torpilleur. Mesurant environ 300 pieds de longueur, il est plus rapide et mieux armé que la corvette ordinaire, mais coûte moins cher à construire et à maintenir en service que le contre-torpilleur; il est aussi de construction plus rapide. Ce navire convient à la protection des convois, et sa vitesse ainsi que son armement lui permettent de combattre avec succès les sous-marins émergés.

Dragueurs de mines

Il s'en construit plusieurs modèles au Canada, en bois et en acier: le *Bangor*, le chalutier *Western Isle*, le dragueur de mines *Algerine* et les dragueurs de mines de 105 et 126, en bois. Le *Bangor* a été le premier modèle de dragueur construit au Canada; il marche soit à la vapeur, soit au moteur Diesel.

Le chalutier *Western Isle* est une réplique du chalutier de pêche anglais qui fit de si bonne besogne dans la bataille d'Angleterre; il est un peu plus petit que le *Bangor*.

L'*Algerine* est le plus grand et le plus moderne des modèles de dragueurs construits au Canada; c'est un navire à hélices jumelées, de 225 pieds par 35½, sur 16 de profondeur. Comme le *Bangor*, il convient tout à fait aux missions d'escorte et à la lutte contre les sous-marins.

Avec l'invention de la mine magnétique, il fallut construire, au Canada, des dragueurs 105'. Ces navires furent construits sur les deux littoraux est et ouest, et ont donné satisfaction. On vient de recommander la construction d'un modèle un peu plus grand (126') et plus perfectionné.

Fairmiles

Ce navire, construit de bois, a 112 pieds de long et se propulse au moyen de moteurs jumelés à combustion interne; il convient à la lutte contre les sous-marins dans les eaux du littoral. Bien qu'il soit employé surtout le long des côtes, il peut prendre la mer. Il en a été construit un grand nombre depuis le début de la guerre.

On pourrait croire que la construction de tant de types et de modèles de navires mène à la confusion et aux retards, mais votre Comité estime que le programme, dans son ensemble, a été bien coordonné; il y a eu tout au plus un peu de préparation inutile de plans dans les chantiers affectés à des productions de même classe.

Chantiers et capacité de construction

(*c*) Les chantiers maritimes canadiens qui produisent actuellement des navires de guerre peuvent se classer en quatre groupes: les grands chantiers de construction en acier, au nombre de 14; les chantiers du même genre, mais plus petits, au nombre de 5, et les chantiers de construction en bois, grands et petits, au nombre de 62 par tout le Canada.

Des 14 chantiers de construction en acier, un est situé sur la côte de l'Ouest, 5 dans la région des Grands Lacs, 4 sur le St-Laurent, 1 sur la côte de l'Est et 3 sont des chantiers d'armement dont un seulement est situé dans chacune des régions des Grands Lacs, du St-Laurent et de la Côte de l'Est.

Les trois chantiers d'armement, ainsi qu'un chantier de construction, appartiennent au Gouvernement; deux autres, bien qu'appartenant à des entreprises privées, sont exploitées pour le compte du Gouvernement par une compagnie de la Couronne, la *Quebec Shipyards Limited.* Les autres chantiers sont possédés et exploités par des entreprises privées.

A l'origine de l'ancien et du nouveau programme, de grandes difficultés surgirent et il fallut surmonter des obstacles formidables. Les navires étaient d'un type nouveau, inconnu de la plupart des spécialistes. En outre, il survenait

constamment, à l'égard de l'armement et des plans, des changements nécessités par les exigences nouvelles de la guerre. Votre Comité s'est rendu compte que certains chantiers avaient reçu des commandes pour plus de navires qu'ils n'en pouvaient produire dans les délais fixés, ce qui avait été cause d'une certaine confusion tant pour la direction que pour la classe ouvrière. Les chantiers maritimes comptent 26,687 personnes qui sont occupées à exécuter le programme de vaisseaux de convoi naval et d'autres navires d'acier.

Au 1er janvier 1944, les livraisons de vaisseaux d'escorte et autres navires en acier avaient atteint un chiffre impressionnant.

Le Comité a constaté que, dans la mesure du possible, chaque chantier ne produit maintenant que des navires d'un même type.

Le Service a organisé une division de négociations aux fins de résoudre la difficulté sérieuse d'obtenir livraison nécessaire des pièces constituantes de vaisseaux d'escorte; les raisons principales des retards sont les suivantes:

(*a*) Les sources ordinaires d'approvisionnements étaient obérées et les divers constructeurs de navires n'étaient pas en état d'en créer de nouvelles;

(*b*) Les entrepreneurs en constructions maritimes chargés de construire un même type de vaisseau requérant le même outillage ne plaçaient pas toujours leurs commandes chez le fabricant le plus approprié. Cela eut tendance à retarder la production puisqu'il n'existait pas de coordination dans les efforts de production entre les diverses usines qui devaient fournir le matériel de ces vaisseaux;

(*c*) Les constructeurs de navires négligeaient souvent de placer leurs commandes de parties constituantes chez les fabricants à temps pour obtenir les livraisons requises;

(*d*) Plusieurs parties constituantes fabriquées jusqu'alors en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis durent être fabriquées au Canada et il fut nécessaire de créer des sources d'approvisionnements à cet effet.

Votre Comité n'a pas enquêté sur la réparation des navires. Il faut remarquer qu'un certain nombre de chantiers travaillent soit exclusivement soit principalement à ce genre d'ouvrage et, aussi, qu'à divers intervalles, des chantiers ont été transformés de chantiers constructeurs de cargos en chantiers de navires de guerre et vice versa.

Contrats

(*d*) Votre Comité a fait enquête sur le mode d'adjudication des contrats pour navires coûtant plus de $10,000 et les bases sur lesquelles ces contrats étaient finalement octroyés.

Les autorités du Service de construction navale ont fait savoir au Comité que les contrats pour tous les vaisseaux du programme précité furent négociés sur une base de régie intéressée pour chaque vaisseau, avec, en plus, en certains cas, une prime versable sur prompte livraison ou économie dans le coût.

Il fut porté à la connaissance du Comité que ce système avait d'abord provoqué une hausse dans le coût mais qu'avec l'obtention d'un plus grand rendement par heure-homme, le coût avait diminué.

Il fut allégué que plusieurs des compagnies chargées d'exécuter des travaux de constructions navales étaient des compagnies qui, avant la guerre, ne faisaient que très peu de construction maritime en comparaison des exigences actuelles et que le volume des présentes opérations obère lourdement leurs ressources financières. Il a été démontré en outre que la complexité de la construction navale rendait difficile aux constructeurs de navires toutes prévisions exactes, et que ces derniers étaient forcés de fixer des prix assez élevés pour se protéger contre les éventualités, ou bien de demander plus tard au Gouvernement une revision de prix.

Le Comité a été aussi informé que ces mêmes problèmes ont été résolus d'une manière à peu près analogue tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, où les constructeurs de navires de guerre ont acquis beaucoup plus d'expérience que nos constructeurs canadiens.

Votre Comité s'est assuré auprès des autorités que la rétribution fixée égalera à peu près cinq pour cent des frais prévus pour la construction des navires de guerre, et que cette rétribution pourra être majorée d'une prime pour réduction du coût prévu, le droit plus la prime ne pouvant dépasser un maximum d'environ sept et demi pour cent. Quoique, en général, votre Comité n'approuve pas le principe des contrats en régie intéressée, et juge que ces contrats devraient être évités autant que possible, il considère que, en l'occurence, étant donné la production dont il est question et les difficultés d'ordre technique qu'elle comporte, ainsi que la nature peu satisfaisante du genre de contrats à forfait avec clauses à échelle mobile employé jusqu'ici, la procédure suivie était justifiée. Votre Comité n'en est pas moins d'avis que, dès que les circonstances le permettront, la pratique des contrats à forfait devrait être réinstituée.

Méthodes de construction

(*e*) Dans le cas des vaisseaux de guerre, la plus grande partie de la tâche consiste dans l'armement et s'effectue après que le navire a été lancé. Ainsi se trouve donc fort réduit le montant de préfabrication qu'il est possible de faire. La difficulté de la tâche s'en trouve aussi accrue, à cause de l'exiguïté de l'espace, plus restreint que dans le cas des navires marchands par exemple.

Les navires de guerre sont à peu près tous construits sur commande et votre Comité a beaucoup entendu parlé des exigences rigoureuses en matière d'inspection. Certains chantiers maritimes semblent estimer que l'inspection était parfois trop sévère. Toutefois, votre Comité est d'opinion que l'on ne peut apporter trop de soin à la production de l'article de la meilleure qualité possible. Nous n'avons pas constaté de cas où l'on a subordonné la qualité à la quantité.

Coût

Votre Comité a constaté que le coût de construction d'un navire de même modèle variait dans différents chantiers, cette variation tenant surtout à l'efficacité du chantier en question. D'après nos renseignements, tous les contrats pour la construction de navires de guerre ayant été jusqu'à récemment adjugés à forfait, aucune vérification générale de comptes d'entrepreneurs n'avait été faite.

Le Comité n'a pas été en mesure de comparer l'efficacité des divers chantiers vu qu'il n'existait pas de décomposition des frais fixes, des heures-hommes et des matériaux.

Ces renseignements devraient être rendus accessibles sous le nouveau système de régie intéressée, et il convient de surveiller de près le coefficient pour fins de comparaison entre les chantiers.

Le Comité a fait enquête sur la situation au chantier maritime possédé et exploité par la *Toronto Shipbuilding Company Limited*, compagnie devenue propriété de l'Etat depuis octobre 1941. Des changements ont été apportés à la direction depuis cette date, le plus récent ayant eu lieu en août 1943.

Ce chantier est affecté à la production d'un nombre assez considérable de dragueurs de mines Algarine, et à en juger par les résultats il ressortait que la situation n'avait pas été satisfaisante. Les frais dépassaient ceux d'autres chantiers, et bien que la construction des cales eût été menée à une assez bonne allure, le travail d'armement languissait et les livraisons n'étaient pas effectuées aux dates convenues. Le Comité a entendu plusieurs témoins et visité aussi le

chantier maritime. Il s'est appliqué à établir une comparaison entre le rendement de la *Toronto Shipbuilding Company Limited* et celui de la *Port Arthur Shipbuilding Company Limited,* compagnies qui construisaient des navires du même type. Il a été possible d'obtenir des états comparés de frais quant à quelques navires; les chiffres produits étaient ceux de chaque chantier et ne provenaient pas d'une vérification uniforme.

Le Comité estime, toutefois, que les frais fixes et le coût de la main-d'œuvre ont été excessifs au chantier de Toronto, par comparaison avec les chantiers de la même localité exploités par des particuliers et affectés à la construction de navires du même type.

4. *Main-d'œuvre*

Votre Comité a visité plusieurs des chantiers maritimes de l'Est et a consacré beaucoup de temps à étudier les mesures qui pourraient être prises pour maintenir et augmenter la main-d'œuvre disponible et aussi pour en assurer le meilleur emploi dans les chantiers.

Tous les chantiers se sont trouvés dans la nécesité d'employer des ouvriers peu expérimentés dans la construction de navires et il a fallu les former presque tous au travail auquel ils étaient affectés. Il n'y a jamais eu de rareté prononcée de main-d'œuvre dans les chantiers, bien qu'il y eut une rareté d'ouvriers spécialisés. Nous avons constaté qu'en général les ouvriers se montraient disposés à apprendre de nouveaux métiers et que la direction et les autorités des plans de formation de l'Etat collaboraient pour arriver à ce résultat. Il y eut relativement peu de femmes d'employées et si le programme de construction de navires revêtait plus d'ampleur, les femmes constituent une source de main-d'œuvre dont on pourrait s'enquérir.

Nous avons vu que le chômage volontaire sévissait sur une assez grande échelle et le tableau suivant, établi sur la période comprise entre le 26 septembre et le 9 octobre 1943, en indique la gravité:

	Moyennes		
Chantiers de l'Ouest	Lundi-Vendredi	Samedi	Moyenne quotidienne
Burrard North.........	10·3%	16·0%	11·3%
Burrard South	10.6	17.0	12.5
North Van.............	8.1	13.0	9.1
West Coast Ship.......	8.5	14.0	9.7
Victoria Mach.	8.2	11.5	9.9
Prince Rupert.........	8.6	11.5	9.0
Chantiers de l'Est			
United Shipyards......	11.8	18.0	12.8
Marine Industries......	7.4	16.7	9.0
Davie Shipbuilding.....	11.0	16.0	11.8
St. John Dry Dock.....	10.6	15.0	11.3
Foundation Maritime...	15.2	12.5	14.7

Divers motifs sont donnés pour le chômage volontaire, savoir, l'impôt sur le revenu et les déductions au chapitre de l'épargne obligatoire, particulièrement pour le travail supplémentaire, les conditions climatiques, l'incapacité physique, les intérêts domestiques, et le reste. Un grand nombre d'employés ne semblent pas croire qu'ils retireront des avantages quelconques des sommes déduites pour l'épargne obligatoire et il conviendrait de déployer de plus grands efforts pour expliquer les déductions effectuées comme impôt sur le revenu. Nous suggérons l'organisation d'un plan pour que soit fournie à l'ouvrier une preuve écrite indiquant la portion d'épargne, de même que l'impôt sur le revenu retenu sur son salaire.

Il importe non seulement que les taux de salaires soient aussi uniformes que possible entre les divers chantiers de la même région mais aussi que le classe-

ment des occupations soit défini clairement. Il y a eu des retards dans la revision à la hausse des salaires dans certains chantiers, retards qui seront amplement corrigés en vertu de l'ordonnance récemment rendue d'après les constatations du Conseil national du travail en temps de guerre, qui a établi un tableau pour chaque revision.

Tous les grands chantiers ont un directeur du personnel, et dans quelques-uns le travail de ce directeur est très efficace. Certains chantiers ne reconnaissent pas pleinement l'importance d'un bon service du personnel, et dans certains cas ce service n'a pas assez d'autorité. Votre Comité croit qu'un bon service du personnel, ayant l'appui complet de la direction et de la main-d'œuvre, peut aider à améliorer les relations entre les ouvriers et les patrons.

Le travail des riveurs se fait à la pièce dans presque tous les chantiers et il en est de même pour une partie des soudeurs. Le Conseil national du travail en temps de guerre, dans un document récent où il fait des constatations et donne des directives, demande l'établissement d'un comité pour étudier les taux du travail à la pièce qui existent dans les chantiers de l'Est, afin d'établir des taux aussi uniformes que possible en même temps que justes et raisonnables.

Le Comité n'a pas pu comparer le nombre d'hommes-heures employés dans les chantiers de construction de navires, car il n'a pu trouver les données voulues.

Le nombre d'hommes-heures a une portée directe non seulement sur le coût du navire mais aussi sur la durée de construction du navire. Il est donc essentiel d'y veiller de près.

Un code de sécurité pour les chantiers a été préparé et mis à la disposition des intéressés. L'application du code est volontaire et alors il n'est mis en vigueur qu'à divers degrés. Nous suggérons que quelqu'un soit autorisé à mettre en vigueur des normes de sécurité minima dans tous les chantiers.

5. DIRECTION

Les chantiers maritimes fonctionnent sous deux régimes: la propriété privée et la régie d'Etat.

Le succès de chaque chantier dépend largement de sa direction et de son organisation.

Il y a un nombre maximum d'ouvriers qui peuvent être employés utilement et efficacement sur chaque emplacement de construction d'un chantier. Lorsque la quantité de navires à livrer est la seule préoccupation, ce nombre peut être dépassé, mais le navire coûtera plus cher. L'urgence du besoin de navires doit décider si les chantiers seront exploités au maximum d'efficacité ou au maximum de production.

6. RECOMMANDATIONS

1. Un effort plus grand que jamais devrait être fait pour obtenir des états comparatifs des heures de travail, des frais généraux et du coût des matériaux, afin de déterminer le rendement de chaque chantier à l'égard de la production et des frais.

2. Chaque chantier devrait pouvoir se spécialiser un type de navire.

3. Tous les contrats devraient être conclus à forfait le plus tôt possible.

4. Il faudrait prendre soin de ne se procurer que les fournitures nécessaires pour compléter les travaux, afin qu'il ne reste qu'un minimum de matériaux inutilisés lorsque cessera la construction navale pour le compte du Gouvernement.

5. A cause du degré de chômage volontaire révélé par l'enquête, votre sous-comité recommande de reviser la méthode de prélèvement de l'impôt sur les revenus ouvriers et la procédure à suivre pour fournir promptement aux ouvriers des renseignements circonstanciés sur ce sujet, afin de décourager les absences inutiles du travail.

6. Les règlements uniformes assurant le minimum de sécurité devraient faire l'objet d'une nouvelle revision.

7. La direction de toute la construction maritime (tant marchande que navale) devrait être confiée à une seule autorité, afin qu'il y ait centralisation de pouvoirs et répartition convenable de tous les besoins.

APPENDICE "A"

Un navire de 10,350 tonneaux peut transporter dans un voyage, selon des renseignements fournis par la *Wartime Shipping Limited*:

2850 tonnes d'aliments;

Une quantité de farine, fromage, bacon, jambon, produits en conserves et produits déshydratés, suffisante pour alimenter deux cent vingt-cinq mille personnes en Grande-Bretagne pendant une semaine;

2,150 tonnes d'acier et autres métaux de guerre en brames et barres;

Un matériel motorisé, chariots de mitrailleuse Bren, camions et motocyclettes pour l'équipement d'un bataillon complet d'infanterie;

1,900 tonnes de bombes—soit assez pour charger 950 avions de bombardement moyens effectuant des raids sur l'ouest de l'Allemagne ou pour charger 285 gros avions de bombardement se portant à l'attaque de Berlin;

Du bois d'œuvre, du bois contreplaqué, du carton-planche et des clous en quantité suffisante pour construire 90 logements de 4 pièces ou une rangée de logements de neuf pâtés de maison;

Deux avions de bombardement complets placés sur l'arrière-pont et assez d'aluminium dans les cales pour construire trois cent dix avions de bombardement moyens ou 640 avions de chasse en Angleterre.

APPENDICE "B"

Le secrétaire de l'Amirauté,
Londres, S.W.1.
Citation de P(L) 2002/43.

Amirauté, S.W.1.,
3 septembre 1943.

Au Secrétaire,

Mission technique de l'Amirauté britannique.

Mes Lords ont lu avec un vif intérêt le rapport du capitaine du............ sur le torpillage de ce vaisseau. Le navire a subi des avaries graves dans la cale n° 2; beaucoup de débris et une partie de la cargaison, y compris des bombes et des obus ont été projetés sur le pont, la passerelle a été démolie, et le......... a été en proie au feu et à la fumée. L'équipage a abandonné le navire, mais après que les flammes eurent diminué, le capitaine.................... accompagné de quelques volontaires, est remonté à bord, et après l'avoir examiné il a résolu d'en prendre la direction. Il l'a conduit à son mouillage après un voyage lent.

2. Je suis chargé de vous dire que vu les épreuves par lesquelles le navire a passé, l'on estime qu'il a très bien tenu le coup, et je dois vous prier de transmettre à ses constructeurs, MM. *Burrard's Shipbuilding and Drydock Co., Ltd.*, à Vancouver, combien Leurs Seigneuries apprécient le bon travail dont témoigne sa construction.

PAR ORDRE DE LEURS SEIGNEURIES,

(Signé) A. S. LEMAIRE.

APPENDICE "C"

AMIRAUTÉ, WHITEHALL.

Le 16 mars 1943.

Cher monsieur Carmichael,

Avant que vous retourniez au Canada, je désire vous faire part de notre très grande reconnaissance du magnifique effort de construction navale réalisé par le Canada pendant la présente guerre. En particulier, votre production de corvettes a été très précieuse et sous la direction de la Marine Royale canadienne elles ont joué un rôle très considérable dans la lutte entreprise par les Nations-Unies contre les sous-marins.

Malgré tout ce qui a été accompli au Canada, aux Etats-Unis et en notre pays, comme vous le savez, la situation quant aux vaisseaux d'escorte reste des plus sérieuses et la nécessité d'autres vaisseaux d'escorte anti-sous-marins est très grande et très pressante. En conséquence, tout ce que vous pourrez faire en vue d'accélérer ou d'accroître la production de ces vaisseaux au Canada sera une excellente contribution à la solution des problèmes qui se posent pour les Nations-Unies à l'heure actuelle. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes non seulement très reconnaissants envers le Canada, mais nous avons confiance en lui, vu ses magnifiques réalisations dans la construction de navires.

Votre tout dévoué,

(Signé) A. V. Alexander.

M. H. J. Carmichael.

M. Cleaver, du comité spécial des finances de guerre, dépose le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. Un exemplaire des procès-verbaux de votre Comité est annexé au présent rapport.

2. Votre Comité estime que son travail devrait être poursuivi et il recommande qu'un Comité des dépenses de guerre soit institué sans délai à la prochaine session.

(*Pour consulter la copie des Procès-verbaux déposés avec ledit rapport voir Appendice No 8 des Journaux*)

Un message est reçu de l'honorable Thibaudeau Rinfret, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, où l'honorable député du Gouverneur général proroge la quatrième session du dix-neuvième parlement du Dominion du Canada dans les termes suivants:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Lors de l'ouverture de la présente session, il y a un an, l'initiative des opérations prise par les Nations Unies promettait des victoires éclatantes. Cette promesse s'est réalisée au cours de l'année.

Les forces de l'Axe ont été détruites en Afrique du Nord. L'Europe continentale a été envahie. L'Italie s'est rendue sans condition. Sur le long front russe, les armées de l'Union soviétique ont implacablement repoussé les enva-

hisseurs nazis. Dans le sud-ouest du Pacifique, l'avance japonaise a été définitivement enrayée. On a fait disparaître les menaces d'invasion qui pesaient sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En Asie continentale, les armées et la population chinoises ont continué à contenir la vague japonaise. On a fait échec à la campagne destructrice des sous-marins ennemis dans le nord de l'Atlantique. Dans les deux hémisphères, les Nations Unies ont maintenu la suprématie maritime et atteint la maîtrise de l'air.

Malgré une résistance acharnée, les forces allemandes sont aujourd'hui contraintes de céder du terrain en Italie. En Russie, de grandes armées allemandes sont menacées d'une destruction inouïe. Au sud-est de l'Europe, l'agitation grandit dans les Etats satellites de l'Allemagne. Les populations des pays occupés attendent le signal de la résistance ouverte. Des bombardements aériens sans cesse croissants sont en train de détruire le potentiel de guerre allemand. Ils portent la guerre au peuple allemand sur son sol.

La marine canadienne a joué un rôle saillant dans la lutte contre les submersibles. Elle a contribué à maintenir sur l'Atlantique le pont de bateaux dont dépend l'offensive en Europe. Au cours de l'année, toutes les forces navales alliées du nord-ouest de l'Atlantique ont été placées sous la direction d'un commandant en chef canadien. Des unités de l'armée canadienne ont été parmi les premières à débarquer en Sicile et ensuite en Italie continentale. Dans des batailles acharnées, pendant la conquête de centaines de milles de terrain difficile, nos soldats ont obtenu leur bonne part des résultats de cette importante campagne. Ils ont accompli des exploits qui n'ont pas été surpassés par les autres combattants. De l'autre côté du globe, les forces canadiennes ont pris part, avec celles des Etats-Unis, à l'occupation de Kiska dans les Aléoutiennes. Un nombre croissant d'aviateurs canadiens continuent de prendre une part impressionnante aux attaques contre les sous-marins ennemis, aux assauts aériens contre l'Allemagne et l'Europe occupée et aux opérations menées sur tous les théâtres de guerre du monde.

Au cours de l'automne, le ministre de la Défense nationale a visité les forces canadiennes d'outre-mer en Grande-Bretagne et en Italie. Le transport du courrier destiné aux forces d'outre-mer a été grandement amélioré par l'établissement de services postaux aériens.

Les dispositions prises en vue de fournir de l'aide à nos alliés ont continué d'être un des facteurs principaux de l'effort de guerre canadien. Des approvisionnements de guerre sont expédiés en Russie, en Chine, aux forces françaises de l'Afrique aussi bien qu'au Royaume-Uni et aux autres nations du Commonwealth. Ils sont fournis en vertu de la loi de l'aide mutuelle adoptée au cours de la présente session et l'Office de l'aide mutuelle en fait la répartition selon les besoins stratégiques. Une partie considérable des approvisionnements fournis par le Canada en vertu de la loi de l'aide mutuelle a été expédiée outre-mer dans des navires construits au Canada et montés par des équipages canadiens.

Depuis plus d'un an, le Canada expédie chaque mois du blé à la Grèce afin d'aider à secourir la population affamée de ce pays. En vue de participer à la lutte contre la famine qui sévit dans le Bengale, le Gouvernement a aussi pris des mesures pour expédier du blé canadien à l'Inde.

Pendant l'année, la production a été plus considérable qu'à aucune autre époque de l'histoire du Canada. Environ la moitié en a été affectée à des fins de guerre. Les cultivateurs et les pêcheurs ont magnifiquement maintenu la production de denrées alimentaires. Non moins loyaux ont été les services de ceux qui se livrent à l'exploitation forestière et minière, aux entreprises de transports et à tous les domaines de la fabrication et de la distribution des denrées. En dépit de certaines pénuries inévitables, le volontariat et le service sélectif national ont fourni les effectifs essentiels aux forces armées, à l'industrie et à l'agriculture.

Cette tâche a été facilitée par le patriotisme et la compétence de la grande majorité des ouvriers et ouvrières, ainsi que par la collaboration des provinces, des autorités locales et des organismes bénévoles.

Lorsque le Parlement s'est ajourné en juillet, une mesure avait été édictée en vue d'instituer un conseil national chargé de favoriser l'aptitude physique. On avait étendu à de nouveaux groupes de travailleurs l'application de l'assurance-chômage, et des dispositions avaient été prises en vue d'augmenter le montant des pensions de vieillesse. On a aussi prévu la perception au fur et à mesure des impôts sur le revenu.

Au cours de la session qui vient de se terminer, des comités spéciaux des deux Chambres ont étudié attentivement les moyens de procurer du travail à tous après la guerre, et, en particulier, l'affectation à des emplois utiles et rémunérateurs des hommes et des femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre. De même, des comités spéciaux de sécurité sociale ont étudié attentivement les mesures les plus pratiques d'assurances sociales ainsi que les dispositions requises pour les incorporer à un plan national qui comprendrait lui-même l'établissement d'un régime national d'assurance-santé. Mes ministres ont donné toute leur attention aux recommandations des comités spéciaux ainsi qu'à d'autres enquêtes portant sur la restauration d'après-guerre et la sécurité sociale.

Au cours de l'année, le plafond des prix s'est magnifiquement maintenu. Mes ministres ont réaffirmé leur détermination de mettre tout en œuvre pour prévenir l'inflation et conserver un niveau d'existence convenable. A cette fin, l'ordonnance relative au contrôle des salaires en temps de guerre a été simplifiée et renforcée. Le Conseil national du travail en temps de guerre continuera d'en surveiller l'application. Des consultations sont en cours avec plusieurs provinces relativement à l'adoption d'un code compréhensif de relations ouvrières dont l'application sera confiée à un Conseil de relations ouvrières en temps de guerre et qui reconnaît le principe des conventions collectives obligatoires.

L'expansion de nos services diplomatiques et consulaires et les ententes en vertu desquelles les missions canadiennes aux Etats-Unis, dans l'Union soviétique, en Chine, au Brésil et en Belgique ainsi que les légations de ces pays au Canada ont été élevées au rang d'ambassades, témoignent de l'influence grandissante du Canada dans les affaires internationales. Le Canada est maintenant en relations directes avec le Comité français de la libération nationale. Nous avons à Alger un représentant du Canada, qui a le rang d'ambassadeur. En outre, au cours de l'année, les représentants canadiens aux conférence internationales et dans les commissions internationales chargées d'étudier les problèmes du temps de guerre et de l'après-guerre, sont devenus plus nombreux.

Au mois d'août, le Gouvernement a reçu le Président des Etats-Unis et le premier ministre de la Grande-Bretagne ainsi que leurs conseillers, qui se sont réunis en conférence à Québec. Tout comme la conférence qui l'avait précédée, à Washington, et celles qui l'ont suivie, au Caire et à Téhéran, la Conférence de Québec a constitué un événement de première importance dans la préparation stratégique de la guerre. A la suite de la Conférence de Québec, Ottawa a eu l'honneur de recevoir la visite du Président. C'était la première fois qu'un président des Etats-Unis visitait la capitale du Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des sommes que vous avez affectées à la poursuite de la guerre. Elles ont de nouveau atteint des proportions sans précédent.

Je me réjouis de ce que vous avez affecté un crédit spécial à la nomination d'adjoints parlementaires à certains ministres de la couronne. Je constate avec plaisir que les perspectives entrevues lors de cette innovation dans notre organisation parlementaire se sont pleinement réalisées.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous n'aurez pas été sans vous réjouir vivement de ce que, malgré le relèvement des impôts, le quatrième et le cinquième emprunts de la Victoire ont reçu du public un accueil sans précédent. Le peuple canadien n'aurait pu témoigner plus clairement sa résolution de faire tout son possible pour gagner la guerre.

En clôturant la présente session, je m'unis à vous pour remercier Dieu de sa miséricordieuse Providence et de l'espoir grandissant accordé aux Nations Unies durant cette année de guerre.

Son Honneur l'Orateur du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir de l'honorable député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à demain, le 27e jour de janvier 1944, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est en conséquence prorogé jusqu'à demain.

INDEX

DU

QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME

7-8 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes

(*Quatrième session du dix-neuvième Parlement*)

A

72540—51

C

D

F

I

M

O

S

T

Y

LISTE DES APPENDICES—SESSION 1943-44

No 1—Comité permanent des comptes publics. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 613 des Journaux.

No 2—Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Rapports de la commission canadienne du blé pour la campagne agricole de 1941-42. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 640 des Journaux.

No 3—Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre. Recherches agricoles. Administration du rationnement des machines agricoles. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 642 des Journaux.

No 4—Comité spécial sur la radiodiffusion. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 660 des Journaux.

No 5—Comité spécial de la sécurité sociale. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 672 des Journaux.

No 6—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle. *Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 672 des Journaux.

No 7—Comité spécial de la restauration et du rétablissement. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 726 des Journaux.

No 8—Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre. *Non imprimé en appendice aux Journaux; mais les procès-verbaux et les dépositions ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 782 des Journaux.




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart